

DYNAMIQUES DU DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE

INVESTIR DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Union
Africaine 


OCDE **dev**
CENTRE DE DÉVELOPPEMENT

2023

Dynamiques du développement en Afrique 2023

INVESTIR DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE et du Président de la CUA. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des Membres de l'OCDE ou de son Centre de développement, ou des pays membres de la Commission de l'Union africaine.

Les noms des pays et territoires utilisés dans cette publication conjointe suivent la pratique de l'Union africaine.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

CUA/OCDE (2023), *Dynamiques du développement en Afrique 2023 : Investir dans le développement durable*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/b0920649-fr>.

ISBN 978-92-64-40329-1 (imprimé)

ISBN 978-92-64-82968-8 (pdf)

ISBN 978-92-64-77410-0 (HTML)

ISBN 978-92-64-83646-4 (epub)

Dynamiques du développement en Afrique

ISSN 2790-2781 (imprimé)

ISSN 2790-279X (en ligne)

Commission de l'Union africaine

ISBN 978-92-95119-93-2 (imprimé)

ISBN 978-92-95119-94-9 (pdf)

Crédits photo : Couverture © Illustration réalisée par Aida Buendia (Centre de développement de l'OCDE) à partir des images de Smilewithme, Taparong Siri, Sidhe, Tomiganka/Shutterstock.com.

Les corrigenda des publications sont disponibles sur : www.oecd.org/fr/apropos/editionsocde/corrigendadepublicationsdelocde.htm.

© CUA/OCDE 2023

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes : <https://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.

Avant-propos

Ouvrage de référence, *Dynamiques du développement en Afrique* présente chaque année les informations les plus récentes sur les politiques économiques mises en œuvre sur le continent africain et dans ses cinq régions. Il propose une nouvelle grille de lecture en évaluant les performances économiques, sociales et institutionnelles de l'Afrique au regard des objectifs fixés par l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Cette édition 2023 examine comment l'Afrique peut attirer les investissements susceptibles d'offrir le meilleur équilibre entre objectifs économiques, sociaux et environnementaux.

Véritable travail collaboratif, *Dynamiques du développement en Afrique* est le fruit d'un partenariat solide entre le Département du développement économique, du commerce, du tourisme, de l'industrie et des mines de la Commission de l'Union africaine et le Centre de développement de l'OCDE, réunissant une équipe de chercheurs, économistes, statisticiens et experts d'Afrique et d'autres régions du monde.

Les deux premiers chapitres du rapport examinent le paysage actuel de l'investissement en Afrique et les actions prioritaires à mettre en œuvre, tirant des enseignements à travers le continent et au-delà. Les cinq chapitres suivants sont consacrés respectivement aux cinq régions de l'Afrique telles que définies dans le traité d'Abuja – Afrique australe, centrale, de l'Est, du Nord et de l'Ouest –, et proposent des recommandations adaptées aux secteurs stratégiques de chacune d'elles (écosystèmes naturels, énergies renouvelables, finance climatique et chaînes de valeur agroalimentaires).

Cette édition s'appuie sur un large éventail de données pour son analyse des sources d'investissement publiques, privées, intérieures et extérieures, que viennent compléter des données primaires collectées dans le cadre d'une enquête en ligne conjointe de la CUA et l'OCDE sur les risques, obstacles et priorités liés aux investissements transfrontaliers dans les pays africains. Administrée de juin à octobre 2022 aux réseaux des conseils d'affaires africains et du Forum des affaires UE-Afrique, cette enquête a recueilli les réponses de 58 représentants d'entreprises africaines et d'ailleurs. Huit entretiens approfondis ont par ailleurs été menés auprès d'investisseurs multinationaux membres du Réseau des marchés émergents de l'OCDE (EMnet), en complément des résultats de l'enquête.

La date d'arrêt des données utilisées dans le rapport est le 18 février 2023, à l'exception des chiffres du produit intérieur brut, tirés des *Perspectives de l'économie mondiale du FMI* (avril 2023).

Une annexe statistique, dont les données sont actualisées tout au long de l'année, est disponible en ligne. Elle présente les derniers indicateurs économiques, sociaux et institutionnels pour chacun des pays d'Afrique dont les données peuvent être comparées. La liste de ces indicateurs figure dans les dernières pages du rapport. Les données sont présentées par pays, région, communauté économique régionale et autres groupements pertinents pour l'analyse (dotation en ressources, niveau de revenu et de développement socio-économique, accès géographique et groupe linguistique, notamment). Elles permettent de mettre la situation du continent africain en regard de celle d'autres régions du monde et groupes de pays. La base de données présente en outre les profils statistiques de différents pays et groupes de pays africains, permettant la comparaison d'indicateurs thématiques clés liés à l'investissement. Elle vise à informer les décideurs, conseillers, analystes des milieux d'affaires, investisseurs privés, journalistes, organisations non gouvernementales et citoyens, partout dans le monde, qui s'intéressent aux trajectoires de développement des pays d'Afrique.

Le rapport complet est publié en anglais, français et portugais. Sa version électronique est également disponible en ligne sur les sites de la Commission de l'Union africaine (www.au.int/fr/afdd2023) et du Centre de développement de l'OCDE (<https://oe.cd/AFDD-2023>), accompagnée des tableaux et graphiques ainsi que de l'annexe statistique.

Remerciements

Le rapport économique *Dynamiques du développement en Afrique 2023 : Investir dans le développement durable* (AfDD 2023) a été préparé conjointement par la Commission de l'Union africaine (CUA) et le Centre de développement de l'OCDE. Il est publié sous la responsabilité du président de la CUA, S.E. Moussa Faki Mahamat, et du Secrétaire général de l'OCDE, S.E. Mathias Cormann. Sa rédaction a bénéficié des orientations données par S.E. Albert M. Muchanga, Commissaire au développement économique, au commerce, au tourisme, à l'industrie et aux mines de l'Union africaine, et Ragnheiður Elín Árnadóttir, Directrice du Centre de développement de l'OCDE. Le rapport a été supervisé par Djamel Ghrib, Directeur du Département du développement économique, du commerce, du tourisme, de l'industrie et des mines de la CUA, et Patrick Ndzana Olomo, Chef par intérim de la Division Politique économique et développement durable au sein de ce même département, ainsi que par Federico Bonaglia, Directeur adjoint du Centre de développement de l'OCDE, et Arthur Minsat, Chef de l'Unité Afrique du Centre de développement de l'OCDE et économiste principal.

L'équipe de rédaction de la CUA était composée de Patrick Ndzana Olomo, Chef par intérim de la Division Politique économique et développement durable, Rumbidzai Treddah Manhando, économiste, Ndinaye Sekwi Charumbira, chargée de mission (Département du développement économique, du commerce, du tourisme, de l'industrie et des mines), et Yeo Dossina, ancien Directeur par intérim (Département du développement économique, de l'intégration et du commerce). Différents experts régionaux ont contribué au rapport, notamment Abiodun Egbetokun (Université De Montfort et Centre national de gestion de la technologie du Nigéria), Kevin Ibeh (Université Birkbeck, Université de Londres), Nabil Jedlane (ENCG Tanger), Nicholas Ngepah (Université de Johannesburg) et Bruno Emmanuel Ongo Nkoa (Université de Yaoundé II). L'équipe du Centre de développement de l'OCDE, dirigée par Arthur Minsat, Chef de l'Unité Afrique, avec Nicolas Friederici, Francesco Napolitano et Elisa Saint Martin, comprenait Bakary Traoré, Keiko Álvarez, Niall Begley, Médina Issa, Sébastien Markley, Ignacio Moreno, Shodai Tonomoto et Anne Weaver. Julia Peppino, Anne-Marie Trang (OCDE) et Yamrot Kifle (CUA) ont apporté un précieux soutien aux travaux de recherche, de production, de logistique et administratifs liés à ce rapport.

Le rapport a bénéficié des contributions et données de la Direction des affaires financières et des entreprises de l'OCDE, du réseau netFWD (Network of Foundations Working for Development), de l'Agence internationale de l'énergie et de la Direction des échanges et de l'agriculture de l'OCDE. Les chapitres 1 et 2 ont bénéficié des commentaires de Mariya Aleksynska, Nelson Amaya, Pierre de Boisséson, Juan de Laiglesia, Håvard Halland, Alejandra Meneses, Bathylle Missika, Hyeshin Park, Lorenzo Pavone, Jan Rielaender, Henri-Bernard Solignac-Lecomte, Melanie Vilarasau Slade et Ayumi Yuasa (Centre de développement de l'OCDE) ; Antonella Noya, Irene Basile et Chiara Petrolì (Centre de l'OCDE pour l'entrepreneuriat, les PME, les régions et les villes) ; Dirk Röttgers (Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE) ; Hélène François, Fatos Koc, Iris Mantovani, Catriona Marshall, Giulio Mazzone, Stephen Thomsen et Martin Wermelinger (Direction des affaires financières et des entreprises de l'OCDE) ; Yasmin Ahmad, Abdoulaye Fabregas, Ida McDonnell et Rachel Morris (Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE) ; David Drysdale et Juliette Schleich (Direction des échanges et de l'agriculture de l'OCDE) ; Carlos Condé et Alin Horj (Direction des relations mondiales et de la coopération de l'OCDE) ; Emma Gordon, Arnaud Rouget, Carlo Starace, Gianluca Tonolo et Daniel Wetzel (Agence internationale de l'énergie) ; et Johannes Jütting (PARIS21).

Une enquête et des entretiens auprès d'investisseurs privés étayent l'analyse réalisée pour les chapitres 1 et 2. Plusieurs conseils d'affaires africains et le Forum des affaires UE-Afrique ont apporté leur soutien à la diffusion de cette enquête de la CUA et du Centre de développement de l'OCDE de juin à octobre 2022. Les entretiens ont été menés, avec le soutien du personnel du Réseau des marchés émergents de l'OCDE (EMnet), auprès de représentants du Groupe AeTrade, de l'Association africaine des constructeurs automobiles (*African Association of Automotive Manufacturers [AAAM]*), d'American Tower, d'AT&T, d'Enel Green Power, d'Eni, de Huawei et de Mastercard.

Le rapport a par ailleurs bénéficié de consultations menées en 2022 et 2023 dans le cadre de différents événements : réunion de lancement (mars 2022) ; consultation de haut niveau « Mobiliser l'investissement au service de la transformation productive et d'emplois de qualité » dans le cadre de la présidence sénégalaise de l'Union africaine en 2022 (mai) ; déjeuner de travail de haut niveau « Renforcer les réseaux de production régionaux de l'Afrique », organisé conjointement par la CUA et DEV dans le cadre du 21^e Forum économique international sur l'Afrique et de la réunion ministérielle de l'OCDE de 2022 (juin) ; discussion politique conjointe de haut niveau de la CUA-DEV « Améliorer les systèmes de paiement numérique transfrontaliers pour renforcer le commerce régional et l'intégration de l'Afrique » (juin 2022) ; réunion régionale de lancement de la CUA et du Centre de développement de l'OCDE ; 5^e Comité technique spécialisé de l'UA sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration sur le thème « Améliorer l'accès de l'Afrique aux capitaux : Gestion de la dette et influence croissante des agences de notation » (juillet 2022) ; réunion sur AfDD 2023 à l'Institut Camões ; réunion d'examen par les pairs sur AfDD 2023 (décembre 2022) ; « Dialogue de haut niveau UA-OCDE/DEV sur AfDD 2023 » organisé en marge du 36^e Sommet de l'Union africaine (février 2023) ; et réunion du Comité directeur du Centre de développement de l'OCDE (avril 2023).

Nous remercions Anzette Were (FSD Kenya), Katharina Gugerell, Melinda Kunde et Stefan Weyler (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit [GIZ]), Jeremy Hajdenberg et Samuel Monteiro (Investisseurs & Partenaires), ainsi que Rana Roy (consultant) pour leurs précieuses contributions. Les chapitres ont en outre bénéficié des commentaires et contributions des experts suivants : Barassou Diawara (Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique [ACBF]) ; Ed Brown, Rob Floyd et Charles Odoom (Centre africain pour la transformation économique [ACET]) ; Julius Chupezi Tieguhong (Banque africaine de développement [BAfD]) ; Adenle Ademola (Africa Sustainability Innovation Academy [ASI-Academy]) ; Eoghan Molloy (Banque asiatique de développement) ; Michel Rougeron et Françoise van de Ven (ATIBT) ; Pamla Gopaul (Agence de développement de l'Union africaine [AUDA-NEPAD]) ; Jeanne Lätt et Karen Pfundt (Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung [BMZ]) ; Margarida Araújo, Paula Machado et Filipa Sousa (Camões - Instituto da Cooperação e da Língua, I.P.) ; Richard Eba'a Atyi (Centre de recherche forestière internationale [CIFOR]) ; Charles Muchunku (consultant) ; Robert Zougmore (Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale [CGIAR]) ; San Bilal et Bruce Byiers (ECDPM) ; Koffi Simeon (CEDEAO) ; Colin Bermingham (BEI) ; Geoffrey Aori Mabea (Association des régulateurs de l'énergie de l'Afrique de l'Est) ; Anna Hakami, Claire Hunault, Isabelle Magne et Domenico Rosa (Commission européenne) ; Kieu Ly Doan et Lisa Roob (GIZ) ; Matthias Hahl et Tim Heinemann (KfW) ; Thảng Nguyễn-Quốc (Oxford Economics Asia) ; Gonçalo Silva Marques (Délégation permanente du Portugal auprès de l'OCDE) ; Giovanni Valensisi (CNUCED) ; Rodrigo Deiana (ONU DESA) ; Zoubir Benhamouche, Adam Elhiraika, Sonia Essobmadje, Robert Lisinge et Sheng Zhao (CENUA) ; Barbara Boreta et Natasha Weisert (ONUDI) ; Leila Baghdadi (Université de Tunis) ; Andrew Lawrence (Université du Witwatersrand) ; et Adeel Abbas Syed (Banque mondiale).

Le rapport a également bénéficié de consultations externes menées en 2022 et 2023 dans le cadre des événements ci-après : AFD, « L'économie africaine 2022 : Vers une relance durable ? » ; CUA/ONUUDI, « Towards a Commodity-based Greener Industrialization under the AfCFTA » (février 2022) ; séminaire de direction African & Foreign Investment B2B Cameroun (mars 2022) ; vendredis de la Commission de la CUA, « Actions clés pour stimuler la croissance inclusive et le développement durable dans les pays africains » (avril 2022) ; Cercle des économistes, « L'Afrique : partenaire leader » (mai 2022) ; atelier régional de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, « Renforcer la participation du secteur privé en Afrique du Nord » (juillet 2022) ; dialogue de haut niveau AUDA-NEPAD/OCDE-DEV sur le thème « Repenser la coopération au développement à l'Assemblée générale des Nations Unies » (septembre 2022) ; Innodays : Conférence internationale sur l'innovation et l'entrepreneuriat (novembre 2022) ; réunion annuelle du réseau EMnet de l'OCDE, « Navigating Risk in Emerging Markets: From Crisis to Opportunity? » (décembre 2022) ; petit-déjeuner d'affaires de l'Institut africain du sport et de la création, « Investir dans l'industrie du sport en Afrique » (janvier 2023).

L'implication de l'équipe de révision, traduction et relecture a été essentielle pour la production du rapport dans les délais prévus. Il a été édité par Isabelle Delpéch (pour les chapitres rédigés en français) et Jill Gaston (pour les chapitres rédigés en anglais), et traduit par Marika Boiron et les services de traduction de l'OCDE. Delphine Grandrieux et Elizabeth Nash ont supervisé la production, et Luminess a réalisé la mise en pages. Aida Buendía et Melodie Descours ont conçu la charte graphique et la couverture, et Irit Perry a créé les infographies.

Le Centre de développement de l'OCDE exprime sa gratitude à la Commission européenne (DG INTPA), l'Allemagne (BMZ/GIZ), l'Italie (ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale) et au Portugal (Camões – Instituto da Cooperação e da Língua, I.P., et ministère des Affaires étrangères) pour leur soutien supplémentaire renouvelé et leurs précieux commentaires dans le cadre de cette cinquième édition du rapport annuel *Dynamiques du développement en Afrique*.

Éditorial

L'investissement est essentiel pour accélérer le développement du continent africain, mettre en œuvre l'Agenda 2063 de l'Union africaine, et atteindre les Objectifs de développement durable (ODD). Et ce d'autant plus que les crises mondiales ont aggravé le déficit de financement durable : l'Afrique a besoin de 1 600 milliards USD supplémentaires d'ici à 2030, soit 194 milliards d'USD par an, pour atteindre les ODD. Ce déficit peut toutefois être comblé : il équivaut à moins de 0.2 % de la valeur des actifs financiers mondiaux, et à 10.5 % des actifs financiers détenus par les Africains.

Depuis le début du 21^e siècle, l'Afrique affiche le deuxième taux de croissance économique le plus élevé au monde, après l'Asie en développement. Pourtant, malgré cette croissance dynamique, l'investissement mondial s'est détourné de l'Afrique. Sa part des investissements directs étrangers (IDE) en faveur de nouveaux projets est passée de 12 % du total mondial en 2017 à moins de 6 % en 2021 – contre 15 % pour l'Asie en développement et 10 % pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

C'est un paradoxe tragique, tant les opportunités abondent sur le continent. Ses atouts uniques devraient au contraire stimuler l'investissement dans les activités transformatrices et durables. Prenons le secteur de l'énergie : l'Afrique détient 60 % des meilleures ressources solaires mondiales, mais seulement 1 % de la capacité installée de production d'énergie solaire. La population africaine est en outre la plus jeune au monde, avec un âge médian de 19 ans. D'ici à 2050, 25 % de la population mondiale résidera en Afrique. Il est donc impératif de renforcer, dès à présent, l'investissement dans la jeunesse africaine afin que le continent tire pleinement parti de cet immense potentiel.

Le manque de confiance des investisseurs et le coût élevé du capital freinent davantage l'investissement en Afrique que dans les autres régions du monde. En période d'incertitude, les investisseurs sont plus attentifs aux risques macroéconomiques et politiques, comme ceux liés à la prévisibilité des politiques publiques ou à la réglementation. Le manque de main-d'œuvre qualifiée et d'infrastructures de qualité sont d'autres obstacles, notamment dans les secteurs technologiques ou lorsque d'importants investissements préalables sont nécessaires. Ce scepticisme des investisseurs se traduit par une incohérence : bien que le continent africain affiche les taux de défaut les plus bas du monde en matière d'infrastructures, la plupart des projets ne trouvent pas de financements.

Améliorer les politiques publiques peut transformer ces défis en opportunités. Notre analyse met en évidence trois priorités. Tout d'abord, fournir les bonnes données au bon moment est essentiel pour mieux éclairer les décisions, et aligner les perceptions du risque aux réalités. Trop d'investisseurs hésitent parce que l'information est soit indisponible, soit trop coûteuse. Ensuite, des partenariats pilotés par les institutions africaines peuvent optimiser l'impact de la finance durable sur le développement et stimuler les investissements dans des activités locales durables : le renforcement et l'intégration des marchés de capitaux nationaux, le développement d'obligations en monnaie locale et la consolidation des efforts de conformité aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) font partie des solutions. Enfin, le renforcement de l'intégration africaine, notamment par la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et de son protocole sur l'investissement, permettra d'harmoniser les politiques publiques entre les pays et de faciliter le développement des chaînes de valeur.

Le partenariat qui se renforce entre la Commission de l'Union africaine et l'OCDE, notamment par l'intermédiaire de son Centre de développement, leur permet de peser dans le débat international sur l'Afrique et d'aider le continent à se placer au cœur des stratégies mondiales des investisseurs. Avec notre *plateforme de dialogue sur l'investissement et la transformation productive en Afrique*, nous nous sommes engagés à travailler ensemble pour suivre les tendances et identifier les bonnes pratiques qui mobilisent l'investissement dans le développement durable et la création d'emplois. Nous sommes fiers que ce rapport conjoint – à présent à sa cinquième édition – contribue à renforcer les partenariats mondiaux et à instaurer un dialogue productif au service des populations africaines.



Moussa Faki Mahamat
Président,
Commission de l'Union africaine



Mathias Cormann
Secrétaire général,
Organisation de coopération
et de développement économiques

Table des matières

Avant-propos	3
Remerciements	5
Éditorial	9
Sigles et abréviations	19
Résumé	21
Synthèse	25
Le continent africain offre un formidable potentiel pour l'investissement durable, toutefois encore inexploité.....	25
De meilleures données, des partenariats pilotés par les institutions africaines et des politiques régionales peuvent dynamiser l'investissement durable à travers le continent.....	32
Note.....	39
Références.....	39
Chapitre 1. L'investissement durable en Afrique en temps de crises mondiales	43
En bref.....	44
Profil continental de l'Afrique.....	46
Les investissements durables n'ont pas encore su saisir toutes les opportunités qu'offrent les économies africaines.....	47
Le manque de confiance des investisseurs et le coût plus élevé du capital expliquent en partie la part plus faible des investissements dans de nombreux pays africains que dans d'autres régions du monde.....	53
Les canaux d'investissement existants offrent un potentiel inexploité de soutien à l'intégration régionale et au développement durable de l'Afrique.....	60
Annexe 1.A. Estimation du déficit de financement des Objectifs de développement durable de l'Afrique.....	74
Annexe 1.B. Analyse des entreprises africaines chefs de file.....	75
Notes.....	76
Références.....	76
Chapitre 2. Politiques pour dynamiser l'investissement durable en Afrique	85
En bref.....	86
L'amélioration de la disponibilité des informations et des données permet une meilleure affectation des ressources et un regain de confiance des investisseurs.....	89
Le renforcement des partenariats pilotés par les institutions africaines peut améliorer l'efficacité du financement du développement durable.....	95
Des politiques d'intégration régionale efficaces peuvent permettre la mobilisation d'investissements durables à grande échelle.....	105
Annexe 2.A. Cadre d'action de l'OCDE pour l'investissement et boîte à outils pour des politiques au service d'investissements étrangers de qualité dans les pays africains.....	112
Annexe 2.B. Efficacité de la réglementation dans le secteur de l'énergie en Afrique.....	113
Annexe 2.C. Système panafricain de paiement et de règlement.....	114
Notes.....	114
Références.....	114

Chapitre 3. Investir dans les énergies renouvelables pour le développement durable en Afrique australe	123
En bref	124
Profil régional de l'Afrique australe	126
L'Afrique australe doit mobiliser des investissements à la fois plus importants et de meilleure qualité à l'appui du développement durable	127
L'investissement dans le potentiel énergétique renouvelable de l'Afrique australe peut faire progresser la région sur la voie d'un développement inclusif et durable	131
Les politiques publiques peuvent stimuler l'investissement dans le secteur des énergies renouvelables en Afrique australe	140
Notes	147
Références	148
Chapitre 4. Investir dans les écosystèmes naturels pour le développement durable en Afrique centrale	155
En bref	156
Profil régional de l'Afrique centrale	158
L'Afrique centrale bénéficie de moins d'investissements durables que les autres régions africaines, malgré son potentiel unique	159
La monétisation des écosystèmes naturels attirera plus d'investissements durables en Afrique centrale	163
Les gouvernements d'Afrique centrale disposent de plusieurs leviers politiques pour concilier la monétisation et la préservation des écosystèmes naturels	173
Notes	177
Références	177
Chapitre 5. Investir dans les énergies renouvelables pour le développement durable en Afrique de l'Est	183
En bref	184
Profil régional de l'Afrique de l'Est	186
Divers flux d'investissement sont d'importants vecteurs de croissance et de développement durable en Afrique de l'Est, mais ne ciblent que quelques pays	187
La mobilisation des investissements dans le secteur des énergies renouvelables en Afrique de l'Est peut améliorer l'accès à l'énergie propre et contribuer à la transformation productive	190
Les politiques publiques peuvent renforcer le secteur des énergies renouvelables en Afrique de l'Est et contribuer à dynamiser l'investissement	199
Notes	205
Références	206
Chapitre 6. Investir dans l'action climatique pour le développement durable en Afrique du Nord	211
En bref	212
Profil régional de l'Afrique du Nord	214
Les investissements durables restent inégalement répartis en Afrique du Nord	215
Le déficit de financements en Afrique du Nord ne permet pas de répondre à l'urgence de la crise climatique	219
Leviers politiques pour soutenir le développement des marchés de la finance durable en Afrique du Nord	226
Références	230

Chapitre 7. Investir dans les chaînes de valeur agroalimentaires pour le développement durable en Afrique de l'Ouest	235
En bref.....	236
Profil régional de l'Afrique de l'Ouest.....	238
Les crises récentes ont freiné l'investissement en Afrique de l'Ouest, et les investissements durables ne profitent qu'à un nombre limité de pays et secteurs.....	239
L'investissement durable dans le secteur agroalimentaire peut stimuler la transformation productive de l'Afrique de l'Ouest.....	243
Les politiques de soutien à la transformation productive du secteur agroalimentaire en Afrique de l'Ouest peuvent stimuler l'investissement durable.....	255
Notes.....	263
Références.....	263
Annexe A. Annexe statistique	269

Graphiques

1. Financements disponibles et déficit de financement des Objectifs de développement durable de l'Afrique, 2015-21 (en milliards USD).....	26
2. Composantes de la croissance économique en Afrique et dans d'autres régions du monde, 2011-22.....	27
3. Investissements directs étrangers en faveur de nouveaux projets, par région du monde, en pourcentage des dépenses mondiales en capital, 2010-21 (en milliards USD).....	28
4. Réponses à la question de l'enquête de la CUA/OCDE auprès des investisseurs « Parmi les risques suivants, lesquels ont été les obstacles les plus importants pour vos investissements dans les pays africains ? ».....	29
5. Réponses à la question de l'enquête de la CUA/OCDE auprès des investisseurs « Parmi les sources d'information suivantes, lesquelles seraient à renforcer ? ».....	36
1.1. Composantes de la croissance économique et sources de financement en Afrique.....	46
1.2. Investissements directs étrangers en faveur de nouveaux projets en Afrique, par secteur d'activité, pays d'origine et de destination, 2017-22.....	46
1.3. Financements disponibles et déficit de financement des Objectifs de développement durable, 2015-21.....	49
1.4. Investissements directs étrangers en faveur de nouveaux projets, par région du monde, en pourcentage des dépenses mondiales en capital, 2010-21.....	52
1.5. Taux de rendement des investissements directs étrangers, par région du monde, 2011-20.....	52
1.6. Réponses à la question de l'enquête de la CUA/OCDE auprès des investisseurs « Parmi les risques suivants, lesquels ont été les obstacles les plus importants pour vos investissements dans les pays africains ? ».....	54
1.7. Investissements directs étrangers en faveur de nouveaux projets dans les secteurs de l'énergie en Afrique, dépenses en capital, 2003-21.....	57
1.8. Parts et taux de rendement intra-sectoriels des investissements directs étrangers en provenance des États-Unis, par destination et secteur, 2017-21.....	58
1.9. Flux philanthropiques transfrontaliers à destination de l'Afrique, par région et secteur, en millions USD, 2016-19.....	62
1.10. Indicateurs de qualité de l'IDE de l'OCDE : Afrique et autres régions du monde.....	64

1.11. Investissements directs étrangers en faveur de nouveaux projets en Afrique, par secteur et indicateur de durabilité, 2003-20	65
1.12. Approvisionnement local en intrants des entreprises manufacturières étrangères dans quelques pays d'Afrique et d'Asie, en % de l'approvisionnement total.....	66
1.13. Investissements directs étrangers en faveur de nouveaux projets en Afrique, par région de provenance et secteur, variation en % des dépenses en capital entre 2018-19 et 2020-21	68
1.14. Filiales d'entreprises cotées actives en Afrique, par secteur et région d'origine des groupes	70
1.15. Répartition de la capitalisation boursière et de l'emploi parmi les entreprises cotées basées en Afrique.....	71
1.16. Actifs sous gestion des fonds de pension, 2015-20, en % du PIB.....	72
2.1. Réponses à la question de l'enquête de la CUA/OCDE auprès des investisseurs « Parmi les sources d'information suivantes, lesquelles seraient à renforcer ? »	93
2.2. Réponses à la question de l'enquête de la CUA/OCDE auprès des investisseurs « Parmi les obstacles suivants, quels sont les principaux rencontrés pour assurer la durabilité de vos investissements dans les pays africains ? ».....	95
2.3. Activité des bourses africaines, 2017-21.....	98
2.4. Nombre et capitalisation des institutions financières de développement opérant dans les régions en développement.....	100
2.A.1. Mesures ciblées pour la promotion d'un investissement direct étranger durable dans une sélection de pays.....	112
3.1. Composantes de la croissance économique et sources de financement en Afrique australe	126
3.2. Investissements directs étrangers en faveur de nouveaux projets en Afrique australe, par secteur d'activité, pays d'origine et de destination, 2017-22	126
3.3. Investissements directs étrangers en faveur de nouveaux projets en Afrique australe, dépenses en capital et création d'emplois, par secteur d'activité, 2017-21.....	128
3.4. Financements privés mobilisés via l'aide publique au développement en Afrique australe, 2012-20, en millions USD.....	129
3.5. Investissements directs étrangers en faveur de nouveaux projets en provenance d'Afrique australe, par région de destination, 2017-21, en millions USD.....	130
3.6. Dix premières entreprises d'Afrique australe en termes de capitalisation boursière.....	131
3.7. Emplois d'exploitation et de maintenance créés par gigawattheure, selon la source d'énergie, en Afrique du Sud	132
3.8. Émissions de gaz à effet de serre en Afrique australe, en tonnes d'équivalent CO ₂ par habitant, 2020	133
3.9. Capacité électrique installée en Afrique australe, par source d'énergie, 2000-21.....	134
3.10. Flux cumulés d'investissements publics dans les énergies renouvelables et non renouvelables en Afrique australe, 2001-20, en millions USD	136
3.11. Moyenne mondiale pondérée des coûts totaux des capacités installées par source d'énergie, 2010-20	136
3.12. Accès à l'électricité en Afrique australe, en part moyenne de la population sur cinq ans, selon la localisation	137
3.13. Part de la population ayant accès à la cuisson propre en Afrique australe, 2000 et 2020 ...	138
3.14. Part de la population ayant accès à l'électricité renouvelable hors réseau, à l'échelle continentale et en Afrique australe, 2010-19.....	139

3.15. Capacité électrique installée et accès à l'électricité dans les pays d'Afrique australe, 2020-21.....	141
4.1. Composantes de la croissance économique et sources de financement en Afrique centrale.....	158
4.2. Investissements directs étrangers en faveur de nouveaux projets en Afrique centrale, par secteur d'activité, pays d'origine et de destination, 2017-22.....	158
4.3. Intensité en emplois des flux d'investissements dans de nouveaux projets en Afrique centrale, par activité.....	160
4.4. Émissions de GES par secteur en Afrique centrale.....	161
4.5. Production sans combustion d'électricité et de chaleur en Afrique centrale et dans le monde, 2020.....	161
4.6. Investissements directs étrangers en faveur de nouveaux projets en provenance d'Afrique centrale, par région de destination, 2017-21, en millions USD.....	163
4.7. Utilisation des terres et des eaux intérieures en Afrique centrale.....	164
4.8. Répartition du capital naturel en pourcentage de la richesse nationale (hors actifs extérieurs), 2018.....	165
4.9. Les deux plus grands puits de carbone au monde, en Afrique centrale et dans la forêt amazonienne, sont en déclin.....	167
4.10. Aires terrestres et marines protégées par pays d'Afrique centrale (en pourcentage de la superficie nationale).....	171
4.11. Financements liés au climat reçus par l'Afrique centrale (moyenne 2019-20).....	172
5.1. Composantes de la croissance économique et sources de financement en Afrique de l'Est.....	186
5.2. Investissements directs étrangers en faveur de nouveaux projets en Afrique de l'Est, par secteur d'activité, pays d'origine et de destination, 2017-22.....	186
5.3. Investissements directs étrangers en faveur de nouveaux projets en Afrique de l'Est, dépenses en capital et création d'emplois, par secteur d'activité, 2017-21.....	188
5.4. Financements privés mobilisés via l'aide publique au développement en Afrique de l'Est, 2012-20.....	189
5.5. Investissements directs étrangers en faveur de nouveaux projets en provenance d'Afrique de l'Est, par région de destination, 2017-21, en millions USD.....	190
5.6. Capacité électrique installée et accès à l'électricité en Afrique de l'Est, par source d'énergie, 2000-22.....	191
5.7. Capacité électrique installée à partir de sources d'énergie renouvelables en 2021, par pays.....	192
5.8. Part de la population ayant accès à la cuisson propre en Afrique de l'Est, 2000 et 2020.....	193
5.9. Six premiers pays d'Afrique de l'Est en termes d'investissement public dans les sources d'énergie renouvelables, 2001-20, en millions USD.....	194
6.1. Composantes de la croissance économique et sources de financement en Afrique du Nord.....	214
6.2. Investissements directs étrangers en faveur de nouveaux projets en Afrique du Nord, par secteur d'activité, pays d'origine et de destination, 2017-22.....	214
6.3. Financements privés mobilisés par des interventions de financement public pour le développement en Afrique du Nord, 2012-20 (en millions USD).....	216
6.4. Investissements directs étrangers en faveur de nouveaux projets en Afrique du Nord, dépenses en capital et création d'emplois, par secteur d'activité, 2017-21.....	216
6.5. Émissions de CO ₂ et investissements dans le secteur de l'énergie en Afrique du Nord.....	217

6.6. Investissements directs étrangers en faveur de nouveaux projets en provenance d'Afrique du Nord, par région de destination, 2017-21, en millions USD	218
6.7. Financements liés au climat reçus par l'Afrique du Nord (moyenne 2019-20)	223
6.8. Émissions d'obligations vertes en Afrique, 2014-21 (millions USD)	225
7.1. Composantes de la croissance économique et sources de financement en Afrique de l'Ouest	238
7.2. Investissements directs étrangers en faveur de nouveaux projets en Afrique de l'Ouest, par secteur d'activité, pays d'origine et de destination, 2017-22	238
7.3. Création d'emplois par les investissements directs étrangers <i>greenfield</i> et émissions de gaz à effet de serre, par secteur d'activité, en Afrique de l'Ouest	240
7.4. Répartition de l'aide publique au développement et des apports philanthropiques à destination de l'Afrique de l'Ouest	241
7.5. Financements privés en Afrique de l'Ouest mobilisés via l'aide publique au développement, par secteur, en milliards USD, 2012-20	242
7.6. Investissements directs étrangers en faveur de nouveaux projets en provenance d'Afrique de l'Ouest, par région de destination, 2017-21, en millions USD	243
7.7. Importations et exportations de produits alimentaires et de boissons primaires et transformés en Afrique de l'Ouest, 2010-21, en millions USD	244
7.8. Valeur brute de la production agricole et céréalière en Afrique de l'Ouest, 1985-2020, en milliards USD constants 2014-16	245
7.9. Financement du secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche en Afrique de l'Ouest par différents canaux formels, en regard de la formation brute de capital fixe, 2010-21	247
7.10. Financements du développement en faveur de l'agro-industrie et de la protection de l'environnement en Afrique de l'Ouest, 2010-20, en millions USD constants 2020	250

Tableaux

1. Principales sources de financement de l'Afrique et potentiel d'appui au développement durable	30
2. Investir dans le développement durable : Trois grands axes d'action pour le continent	33
3. Investir dans le développement durable : Les grands axes d'action par région	34
4. Grands axes d'action pour améliorer la disponibilité des informations et des données	35
1.1. Répartition de différentes sources d'investissement institutionnel entre les régions du monde	51
1.2. Sources extérieures et intérieures potentielles de financement du développement durable en Afrique	61
1.3. Exemples de retombées positives d'entreprises étrangères sur les entreprises nationales	66
1.4. Dix premières entreprises cotées basées en Afrique, par capitalisation boursière	69
1.5. Exemples de projets d'investissement durable de fonds souverains africains	73
1.A.1. Calcul du déficit de financement des Objectifs de développement durable de l'Afrique en 2020	74
2.1. Principaux axes d'action pour la mobilisation et la meilleure affectation des investissements durables, en fonction des défis à relever	88
2.2. Axes d'action et exemples pour améliorer la disponibilité des informations et des données	89

2.3. Axes d'action et mesures pour le renforcement des partenariats pilotés par les institutions africaines à l'appui du financement du développement durable.....	96
2.4. Axes d'action et exemples pour renforcer l'intégration et l'harmonisation au niveau régional.....	105
2.5. Exemples d'instruments politiques pour promouvoir les liens entre multinationales et PME locales.....	108
2.6. Exemples de mécanismes de suivi d'initiatives régionales en matière de commerce et d'investissement.....	110
3.1. Objectifs en matière d'énergies renouvelables dans le cadre des politiques nationales de quelques pays d'Afrique australe.....	142
3.2. Exemples d'instruments politiques visant à encourager l'investissement privé dans les énergies renouvelables dans les pays d'Afrique australe.....	144
4.1. Les indices d'intégration régionale en Afrique centrale en 2019.....	162
4.2. Services écosystémiques listés dans la <i>Classification internationale commune des services écosystémiques (CICES)</i>	166
4.3. Total des obligations vertes par région, en cumul, par ordre décroissant de valeur, 2014-22.....	169
4.4. Standards et certifications du carbone séquestré utilisés dans la rémunération des projets REDD+.....	172
5.1. Obstacles aux investissements dans les énergies renouvelables en Afrique de l'Est, selon les types d'investisseurs.....	195
5.2. Exemples d'entreprises innovantes et de leurs modèles d'affaires dans le secteur des énergies renouvelables en Afrique de l'Est.....	197
5.3. Principales recommandations politiques aux pays d'Afrique de l'Est, selon leur groupe.....	200
5.4. Exemples de politiques visant à renforcer les capacités institutionnelles et les cadres réglementaires dans le domaine des énergies renouvelables en Afrique de l'Est.....	201
5.5. Cadres réglementaires dans le secteur des énergies renouvelables en Afrique de l'Est.....	201
5.6. Exemples de politiques visant à renforcer les systèmes financiers locaux pour une meilleure mobilisation et allocation des ressources en faveur des projets d'énergie renouvelable en Afrique de l'Est.....	203
5.7. Exemples de politiques visant à faciliter l'émergence et l'expansion régionale d'entreprises innovantes dans le secteur des énergies renouvelables en Afrique de l'Est.....	204
6.1. Classification des pays d'Afrique du Nord selon les indicateurs de vulnérabilité physique au changement climatique (PVCCI), 1950-2016.....	219
6.2. Contributions déterminées au niveau national (CDN) établies par les pays d'Afrique du Nord.....	221
6.3. Sélection d'instruments financiers permettant la mobilisation de financements durables.....	225
7.1. Quinze premiers produits agricoles d'Afrique de l'Ouest en termes de volume de production, 2019-21.....	245
7.2. Crédit intérieur, décaissements au titre du financement du développement et formation brute de capital fixe dans le secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, Afrique et Afrique de l'Ouest, 2010-20.....	248
7.3. Outils de promotion des investissements dans le secteur agricole.....	260

Encadrés

1.1. Agenda 2063 et investissement durable : approche retenue dans ce rapport.....	47
1.2. Influence des agences de notation financière sur le coût du capital en Afrique.....	55
1.3. Secteur des énergies renouvelables en Afrique et coût du capital.....	56
1.4. Stratégies d'atténuation des risques adoptées par les investisseurs en infrastructures.....	59
1.5. Sources extérieures de financement du développement durable en Afrique.....	61
1.6. Indicateurs de qualité de l'IDE de l'OCDE : quels résultats pour l'Afrique ?.....	63
1.7. Investissement durable dans les petites et moyennes entreprises africaines : conjuguer financement et évaluation d'impact.....	67
2.1. Transparence de la dette en Afrique.....	92
2.2. Créer des opportunités d'investissement dans les pays lusophones du continent.....	100
2.3. Renforcer le partage d'informations entre les organismes de crédit à l'exportation et favoriser une meilleure affectation de leurs financements.....	102
2.4. Concevoir des produits d'investissement innovants : l'exemple des obligations inclusives.....	104
2.5. Les corridors régionaux de développement en Afrique.....	107
2.6. Alliance pour la qualité des produits en Afrique.....	109
3.1. Accès à la cuisson propre en Afrique australe.....	138
3.2. Le Corridor des énergies propres en Afrique.....	143
3.3. Initiatives politiques en faveur du développement de solutions d'énergie renouvelable hors réseau au Mozambique.....	146
4.1. Les services écosystémiques : concept et méthode d'évaluation économique.....	166
4.2. Les forêts du Gabon dans le Fonds gabonais d'investissements stratégiques (FGIS).....	168
5.1. Programmes d'énergie solaire et de cuisson propre en faveur des zones rurales.....	198
6.1. Le bilan contrasté des conférences des Nations Unies sur les changements climatiques (COP) organisées en Afrique du Nord.....	224
7.1. L'alimentation infantile : une chaîne de valeur pleine de promesses pour le continent africain.....	246
7.2. Production et transformation de la volaille en Afrique de l'Ouest.....	249
7.3. La chaîne de valeur du manioc en Afrique de l'Ouest.....	251
7.4. Rôle des partenariats public-privé dans l'augmentation de la valeur ajoutée de la production rizicole au Sénégal.....	258
7.5. Élevage de crevettes au Cabo Verde.....	263

Sigles et abréviations

ACEC	Africa Clean Energy Corridor (Corridor des énergies propres en Afrique)
ACET	African Center for Economic Transformation (Centre africain pour la transformation économique)
AFSF	Africa Food Security Fund (Fonds pour la sécurité alimentaire en Afrique)
AIE	Agence internationale de l'énergie
ALC	Amérique latine et Caraïbes
APD	Aide publique au développement
API	Agence de promotion de l'investissement
ASEAN	Association of Southeast Asian Nations (Association des nations de l'Asie du Sud-Est)
AUDA-NEPAD	Agence de développement de l'Union africaine-Nouveau partenariat économique pour le développement de l'Afrique
BAfD	Banque africaine de développement
BGFA	Beyond the Grid Fund for Africa
BMZ	Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung (Ministère fédéral de la coopération économique et du développement)
CAADP	Comprehensive Africa Agriculture Development Programme (Programme global de développement de l'agriculture en Afrique)
CAAP	Common African Agro-Parks Programme (Programme des agro-parcs africains communs)
CAE	Communauté d'Afrique de l'Est
CAFI	Central African Forest Initiative (Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale)
CAPEX	Capital expenditure (dépenses en capital)
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
GENUA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
CFC	Common Fund for Commodities (Fonds commun pour les produits de base)
CTAD	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
COP	United Nations Conference of the Parties (Conférence des Parties des Nations Unies)
COSUMAF	Central African Financial Market Supervisory Commission (Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale)
CSA	Climate-smart agriculture (agriculture intelligente face au climat)
CUA	Commission de l'Union africaine
DTS	Droits de tirage spéciaux
EAPP	Eastern Africa Power Pool (Pool énergétique de l'Afrique de l'Est)
ECOWAP	Economic Community of West Africa Agricultural Policy (politique agricole de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest)
EFFECT	Equitable Framework and Finance for Extractive-Based Countries in Transition (Un cadre et un financement équitables pour la transition des pays reposant sur les industries extractives)
ESG	Environmental, Social and Governance (environnemental, social et de gouvernance)
FBCF	Formation brute de capital fixe
FFC	Facilité de financement pour le climat
FIDA	Fonds international de développement agricole

FiT	Feed-in-Tariff (tarif de rachat)
FMC	Fonds mondial pour le climat
FMI	Fonds monétaire international
FPP	Facilité de préparation de projets
GES	Gaz à effet de serre
GIZ	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Agence allemande de coopération internationale)
ICP	Indicateur clé de performance
IDA	International Development Association (Association internationale de développement)
IDE	Investissement direct étranger
IFD	Institution financière de développement
IFSWF	International Forum of Sovereign Wealth Funds (Forum international des fonds souverains)
IPO	Initial public offering (introduction en bourse)
ISO	International Organization for Standardization (Organisation internationale de normalisation)
ISSD	Initiative de suspension du service de la dette
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PAAP	Pan-African Auto Pact (Pacte automobile panafricain)
PALOP	Países Africanos de Língua Oficial Portuguesa (pays africains de langue officielle portugaise)
PAPSS	Pan-African Payment and Settlement System (Système panafricain de paiement et de règlement)
PEI	Producteur d'énergie indépendant
PIB	Produit intérieur brut
PIDA	Programme for Infrastructure Development in Africa (Programme pour le développement des infrastructures en Afrique)
PME	Petite et moyenne entreprise
PNIA	Plan national d'investissement agricole
REDD+	Reducing emissions from deforestation and forest degradation (Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts)
REEESAP	Renewable Energy and Energy Efficiency Strategy and Action Plan (Stratégie et plan d'action pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique)
REFiT	Renewable Energy Feed-in Tariff (tarif de rachat des énergies renouvelables)
SADC	Southern African Development Community (Communauté de développement de l'Afrique australe)
SEFA	Sustainable Energy Fund for Africa (Fonds pour l'énergie durable en Afrique)
SFI	Société financière internationale
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UA	Union africaine
UE	Union européenne
WAICSA	West African Initiative for Climate-Smart Agriculture (Initiative ouest-africaine pour une agriculture intelligente face au climat)
ZES	Zone économique spéciale
ZLECAF	Zone de libre-échange continentale africaine

Résumé

Le déficit de financement des Objectifs de développement durable de l'Afrique se chiffre à environ 1 600 milliards USD jusqu'en 2030. Selon les estimations du présent rapport, le continent aurait ainsi besoin de financements supplémentaires à hauteur de 194 milliards USD par an pour atteindre les Objectifs de développement durable à l'horizon 2030, un déficit annuel qui équivaut à 7 % du produit intérieur brut (PIB) de l'Afrique, 34 % de ses investissements en 2021, et à moins de 0.2 % du stock mondial et 10.5 % du stock africain d'actifs financiers.

Les économies africaines disposent de formidables atouts pour combler le déficit de financement des Objectifs de développement durable du continent :

- La croissance du PIB réel devrait revenir aux niveaux pré-pandémie, à 3.7 % en 2023, deuxième taux le plus élevé au monde après l'Asie en développement (5 %) et devant l'Amérique latine et les Caraïbes (1.6 %). La croissance est estimée à 4.9 % en Afrique de l'Est, 4.3 % en Afrique centrale, 4 % en Afrique du Nord, 3.8 % en Afrique de l'Ouest et 1.4 % en Afrique australe.
- La proportion de jeunes Africains diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement supérieur pourrait atteindre 34 % d'ici 2040, contre 23 % en 2020 et 18 % en 2010. La population africaine est en outre la plus jeune de tous les continents, avec un âge médian de 19 ans, contre 30 pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 31 pour l'Asie en développement et 42 pour l'Europe.
- Les ressources naturelles constituent des atouts inestimables pour les économies africaines. Le capital naturel représente 19 % des ressources totales du continent, contre 7 % pour l'Amérique latine et les Caraïbes et 3 % pour l'Asie en développement. De 2011 à 2020, le stockage de carbone des forêts africaines a augmenté de 11.6 millions de kilotonnes d'équivalent CO₂, alors qu'il diminuait de 13 millions de kilotonnes dans celles des autres régions du monde.
- Les ressources financières intérieures de l'Afrique recèlent, elles aussi, un formidable potentiel pour le développement durable. Les recettes publiques nationales s'élevaient à 466 milliards USD en 2021, soit 17 % du PIB, et les actifs détenus par les investisseurs institutionnels africains, à 1 800 milliards USD en 2020, soit 73 % du PIB. Durant la pandémie de COVID-19 en 2020-21, les investissements directs étrangers intra-africains se sont montrés trois fois plus résilients que ceux en provenance de l'extérieur du continent, stimulant la croissance dans le secteur des énergies renouvelables et des technologies de l'information et de la communication.

Malgré ce formidable potentiel, les crises mondiales affectent davantage les investissements en Afrique que dans d'autres régions. Le taux d'inflation moyen du continent devrait atteindre 15.5 % en 2023 – son plus haut niveau depuis 27 ans –, avec des pics supérieurs à 15 % dans 11 pays africains. En février 2023, 8 pays du continent étaient en situation de surendettement (sur 9 dans le monde), et 13 autres à risque élevé de surendettement (sur 27 dans le monde). La part de l'Afrique dans les investissements directs étrangers mondiaux en faveur de nouveaux projets (dits « *greenfield* ») est en outre à la baisse ces dernières années, tombée à 6 % en 2020-21 (son niveau le plus faible en 17 ans), tandis que celle des pays à revenu élevé d'autres régions du monde atteint 61 % (niveau le plus élevé jamais enregistré), contre 17 % pour l'Asie en développement et 10 % pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

En Afrique, le coût du capital dépasse désormais les niveaux des autres régions du monde, excluant certains États africains des marchés obligataires et freinant l'investissement dans des secteurs à fort potentiel transformateur comme celui des

énergies renouvelables. L'écart de rendement d'une euro-obligation africaine moyenne (une mesure du coût potentiel de l'emprunt souverain) a atteint son niveau le plus élevé depuis 15 ans, à environ 10 points de pourcentage en septembre 2022, éclipsant les pics précédents. En 2021, le coût moyen du capital pour les projets énergétiques en Afrique était environ sept fois plus élevé qu'en Europe et en Amérique du Nord. Si les investisseurs expérimentés obtiennent des rendements moyens plus élevés en Afrique que dans d'autres régions du monde, le manque d'informations et de données fiables reste toutefois un obstacle majeur aux nouveaux investissements.

Pour renforcer la résilience aux chocs extérieurs et améliorer la confiance des investisseurs, les responsables politiques africains peuvent travailler main dans la main avec les partenaires internationaux et la société civile africaine à la mobilisation de l'investissement au service de l'Agenda 2063 et du développement durable. La communauté internationale doit respecter ses engagements en matière de restructuration de la dette et de financement de la lutte contre le changement climatique, tandis que les gouvernements africains, les partenaires de développement, le secteur privé et la société civile doivent s'attacher à collaborer plus étroitement pour améliorer le paysage de l'investissement en Afrique. Ce rapport propose à cet effet trois priorités d'action à même de dynamiser l'investissement durable à travers le continent :

- **La mise à disposition de données plus nombreuses et de meilleure qualité peut réduire les coûts de transaction, améliorer l'évaluation de la durabilité et renforcer la confiance des investisseurs.** En 2021, moins d'un tiers des pays africains (30 %) disposaient d'un plan statistique entièrement financé, contre près de la moitié des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (44 %) et de l'Asie en développement (47 %). L'amélioration des données macroéconomiques peut contribuer à une perception plus réaliste des risques. La mise en place de partenariats avec des associations d'entreprises ou des institutions universitaires peut permettre aux organismes publics de partager, à moindre coût, des données sectorielles qui viendront éclairer l'évaluation des risques par les investisseurs. Les gouvernements africains peuvent en outre faciliter l'évaluation de la durabilité en imposant des obligations d'information et en proposant des formations et des incitations aux petites entreprises aux capacités plus limitées.
- **Le renforcement des capacités du vaste réseau africain de financement du développement peut permettre d'améliorer l'efficacité des financements au service du développement durable.** Les 102 institutions financières de développement (IFD) du continent peuvent ainsi servir d'intermédiaires entre financements internationaux et projets locaux, au plus près des programmes de développement nationaux. La communauté internationale peut en outre allouer davantage de ressources aux IFD se démarquant par leur bonne gestion et respecter ses engagements, en augmentant par exemple son financement de l'adaptation au changement climatique. Les gouvernements africains et les IFD peuvent par ailleurs recourir davantage aux instruments innovants d'atténuation des risques et de financement, comme les obligations vertes, sociales et durables, ou encore les solutions de financement en monnaie locale, en plein essor dans de nombreux pays. Le développement et l'interconnexion des marchés des capitaux et des bourses peuvent enfin favoriser la croissance des entreprises africaines.
- **Les politiques d'intégration régionale peuvent dynamiser et harmoniser le paysage de l'investissement en Afrique.** Les initiatives transfrontalières telles que les corridors de développement et les infrastructures numériques peuvent notamment réduire les frictions commerciales et la fragmentation du marché. Un soutien ciblé aux petites et moyennes entreprises est en outre essentiel pour leur permettre de saisir les opportunités d'investissement des chaînes de valeur régionales. Le Protocole

de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) sur l'investissement entend, à ce titre, harmoniser le paysage des politiques d'investissement à travers le continent, mais nécessite pour ce faire la mise en place de mécanismes de suivi efficaces et de partenariats public-privé.

Les cinq chapitres régionaux de ce rapport explorent comment chaque région du continent peut dynamiser l'investissement durable en fonction de ses secteurs stratégiques. Il est ainsi possible pour les régions africaines de mettre mieux à profit leurs immenses atouts pour accélérer la transformation productive et le développement durable. Différentes études de cas permettent, dans cette optique, d'illustrer par des exemples concrets la mise en œuvre des grands axes d'action continentaux selon les secteurs stratégiques régionaux.

Grands axes d'action pour dynamiser l'investissement durable dans chacune des régions africaines

Régions	Études de cas	Axes d'action
Afrique australe	Énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> • Harmoniser les cadres réglementaires et dynamiser les initiatives régionales dans le domaine des infrastructures d'énergie renouvelable • Renforcer les partenariats public-privé et le financement du développement conformément aux priorités nationales en matière d'énergie • Adopter des solutions politiques ciblées pour permettre le développement des projets d'énergie renouvelable hors réseau dans les zones rurales
Afrique centrale	Écosystèmes naturels	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la comptabilité du capital naturel afin de mieux informer les investisseurs et les différentes parties prenantes • Établir des cadres institutionnels pour la monétisation des écosystèmes naturels • Veiller à l'appropriation des mécanismes de financement innovants par les acteurs locaux
Afrique de l'Est	Énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les cadres réglementaires et les capacités des services publics d'énergie afin d'améliorer la confiance des investisseurs • Renforcer les institutions financières locales afin de mobiliser davantage de ressources en faveur des projets d'énergie renouvelable • Soutenir la croissance des entreprises innovantes grâce à des politiques d'intégration régionale comme la Zone de libre-échange continentale africaine
Afrique du Nord	Financement climatique	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'évaluation des besoins de financement en fonction des priorités nationales et multisectorielles • Adopter et mettre en œuvre des cadres réglementaires inclusifs sur la finance durable • Encourager le développement des marchés de la finance durable (à l'échelon national et régional)
Afrique de l'Ouest	Chaînes de valeur agroalimentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'accès des petits exploitants agricoles à des produits financiers axés sur la productivité et la durabilité • Renforcer les politiques agricoles régionales et les programmes territorialisés tels que les parcs agro-industriels • Soutenir la sécurité alimentaire et les pratiques agricoles via les agro-pôles, incubateurs et partenariats techniques

Synthèse

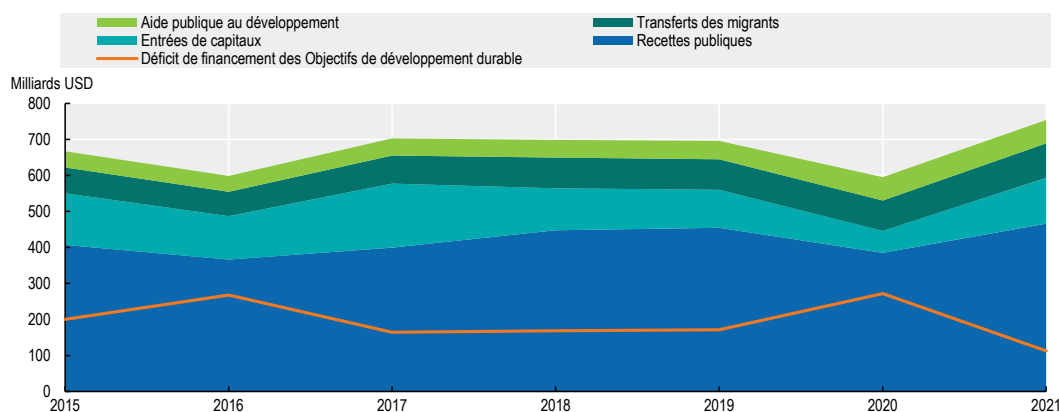
Le continent africain offre un formidable potentiel pour l'investissement durable, toutefois encore inexploité

L'investissement durable est essentiel au développement économique, social et environnemental de l'Afrique. Un investissement est dit « durable » lorsque la somme de ses bénéfices escomptés sur le plan économique, social et environnemental est supérieure à son coût global. Lors de la mobilisation et de l'affectation des investissements, les pays africains doivent concilier les cibles économiques de la transformation productive avec d'autres objectifs d'ordre plus social et environnemental tels que l'inclusion et la résilience au changement climatique. Il leur faut par exemple trouver le juste équilibre entre production d'énergie et réduction des émissions de carbone, expansion de l'utilisation des terres agricoles et préservation des écosystèmes, ou encore création massive d'emplois et promotion des normes du travail. Cette édition 2023 des *Dynamiques du développement en Afrique* propose une analyse, toujours étayée de données factuelles, du paysage de l'investissement en Afrique et identifie les principales politiques d'investissement à même de dynamiser le développement durable du continent dans son ensemble et de chacune de ses cinq régions.

Le déficit de financement des Objectifs de développement durable de l'Afrique peut être comblé

Chiffré à environ 7 % du produit intérieur brut (PIB) du continent, le déficit de financement des Objectifs de développement durable de l'Afrique est minime en comparaison des ressources financières disponibles à l'échelle du continent et du monde. Cet écart entre les financements nécessaires à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et les ressources disponibles s'élevait en moyenne à 194 milliards USD par an pour la période 2015-21 (Graphique 1). Représentant l'équivalent de 34 % des investissements en Afrique en 2021 (formation brute de capital fixe, définie comme l'acquisition d'actifs produits), ce montant apparaît en définitive minime en comparaison des capitaux disponibles : il équivaut à moins de 0.2 % du stock mondial et à 10.5 % du stock africain d'actifs sous gestion (actifs financiers que les sociétés de gestion de patrimoine gèrent pour le compte des investisseurs). Une réaffectation hypothétique annuelle de seulement 0.2 % du stock mondial des actifs sous gestion porterait leur allocation totale à destination de l'Afrique de moins de 1 % à l'heure actuelle à environ 2.3 % d'ici 2030, une part encore inférieure à celle du continent dans le PIB mondial (2.9 % en 2020).

Graphique 1. Financements disponibles et déficit de financement des Objectifs de développement durable de l'Afrique, 2015-21 (en milliards USD)



Source : Calculs des auteurs d'après OCDE (2022a), *Global Outlook on Financing for Sustainable Development 2023*, <https://doi.org/10.1787/fcbe6ce9-en> et autres sources. Voir l'annexe 1.A pour plus d'informations sur les sources des données et la méthodologie.

StatLink  <https://stat.link/kazouu>

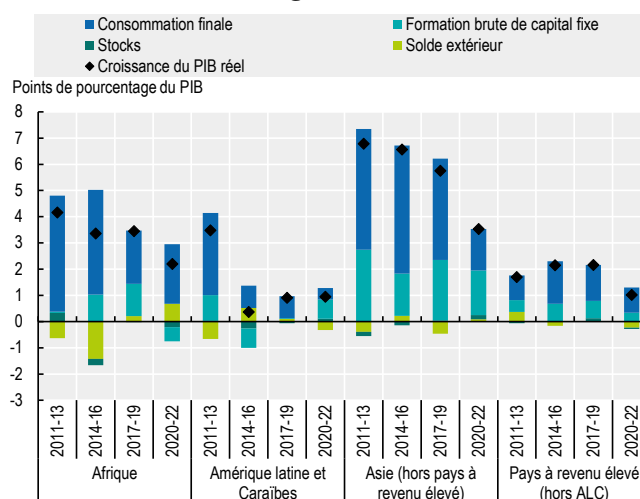
Le déficit de financement de l'Afrique s'est récemment creusé dans le sillage de la pandémie de COVID-19, de l'onde de choc mondiale des conflits et du changement climatique. La crise sanitaire a porté un coup aux recettes publiques de l'Afrique, avec le recul du ratio moyen impôts/PIB du continent de 0,3 point de pourcentage en 2020, pour s'établir à 16,0 % (OCDE/ATAF/CUA, 2022). Les conflits internationaux ont de leur côté entraîné des perturbations des chaînes d'approvisionnement et l'augmentation des prix de produits d'importation essentiels (denrées alimentaires, énergie et engrais). Les besoins de financement de la lutte contre le changement climatique n'ont quant à eux jamais été satisfaits : entre 2019 et 2020, seuls 11,4 milliards USD du financement climatique total de l'Afrique ont été consacrés à l'adaptation, près de cinq fois moins que les 53 milliards USD annuels fixés au titre des contributions déterminées au niveau national dans le cadre de l'Accord de Paris (GCA, 2022).

Le climat d'incertitude sur la scène mondiale et l'inflation ont fait grimper le coût de la dette de la plupart des pays africains. Ces dix dernières années, les niveaux d'endettement ont augmenté dans toute l'Afrique, le coût du service de la dette passant de 3 % à plus de 5 % du revenu national brut sur la période 2010-20. Plus récemment, le climat d'incertitude mondiale provoqué par la crise a entraîné une réévaluation des risques. Le taux d'inflation moyen du continent devrait atteindre 15,5 % en 2023 – son plus haut niveau depuis 27 ans –, avec des pics supérieurs à 15 % dans 11 pays africains. L'augmentation des coûts d'emprunt pour les pays du continent a exclu les pays moins bien notés des marchés financiers internationaux et empêché le refinancement de la dette (FMI, 2023a). Entre 2021 et 2022, le rendement des euro-obligations a par exemple augmenté pour de nombreux pays africains, l'écart de rendement d'une euro-obligation africaine moyenne (une mesure du coût de l'emprunt sur les marchés de capitaux) parmi 20 pays africains atteignant son niveau le plus élevé depuis 15 ans, à environ 10 points de pourcentage en septembre 2022, éclipsant les précédents pics de la crise du COVID-19 en 2020 et de la crise financière mondiale de 2008 (Smith, 2022). Entre avril 2022 et avril 2023, aucun pays africain n'a été en mesure d'émettre de nouvelles euro-obligations (FMI, 2023a). En février 2023, le Fonds monétaire international (FMI) identifiait huit pays africains en situation de surendettement et 13 autres à risque élevé de surendettement (FMI, 2023b).

Forts d'exceptionnels atouts, les pays africains représentent une véritable manne pour les investisseurs du monde entier

Si l'Afrique a bénéficié d'une croissance forte, soutenue par les investissements, celle-ci n'est pas encore suffisamment transformatrice et durable. Depuis le début du XXI^e siècle, le continent affiche le deuxième taux de croissance économique le plus élevé au monde après l'Asie en développement. La croissance africaine reprend de la vigueur après la récession mondiale de 2020 : estimée à 3.7 % en 2023 et projetée à 4.2 % en 2024¹, la croissance réelle du continent se classe après l'Asie en développement et devant l'Amérique latine et les Caraïbes, respectivement à 5.0 % et 1.6 % pour 2023 et 4.9 % et 2.2 % pour 2024. Des taux d'investissement élevés ont alimenté cette croissance africaine, comme en atteste la contribution de la formation brute de capital fixe à la croissance du produit intérieur brut (PIB), qui a atteint un pic de 1.2 point de pourcentage en 2017-19 avant de décliner en 2020-22 pendant la pandémie de COVID-19 (Graphique 2). Dans l'ensemble, ce dynamisme économique n'a toutefois pas permis la transformation productive nécessaire, notamment la création d'emplois et l'intégration des chaînes de valeur (CUA/OCDE, 2018, 2019, 2022).

Graphique 2. Composantes de la croissance économique en Afrique et dans d'autres régions du monde, 2011-22



Note: Voir la note du Graphique 1.1 dans le chapitre 1.

Source : Calculs des auteurs d'après FMI (2022), *Perspectives de l'économie mondiale* (base de données), édition d'octobre 2022, www.imf.org/en/Publications/WEO/weo-database/2022/October.

StatLink  <https://stat.link/zbet1v>

L'Afrique offre à l'investissement durable un capital humain et naturel exceptionnel. Sa population est la plus jeune de tous les continents, avec un âge médian de 19 ans (contre 30 pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 31 pour l'Asie en développement et 42 pour l'Europe), et devrait presque doubler d'ici 2050, passant d'environ 1.4 milliard d'habitants à près de 2.5 milliards. Le continent africain concentrera ainsi plus de la moitié de la croissance démographique mondiale (BAfD/OCDE/PNUD, 2015 ; ONU DESA, 2022). La proportion de jeunes Africains diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement supérieur pourrait en outre atteindre 34 % d'ici 2040, contre 23 % en 2020 et 18 % en 2010 (CUA/OCDE, 2021). Entre 2011 et 2020, le stockage de carbone des forêts africaines a de son côté augmenté de 11.6 millions de kilotonnes d'équivalent CO₂, alors qu'il a diminué de 13 millions de kilotonnes dans celles des autres régions du monde, une augmentation revenant à hauteur de 59 % aux forêts d'Afrique centrale, désormais reconnues comme le plus grand puits de carbone de la planète (FAO, 2022). Le continent

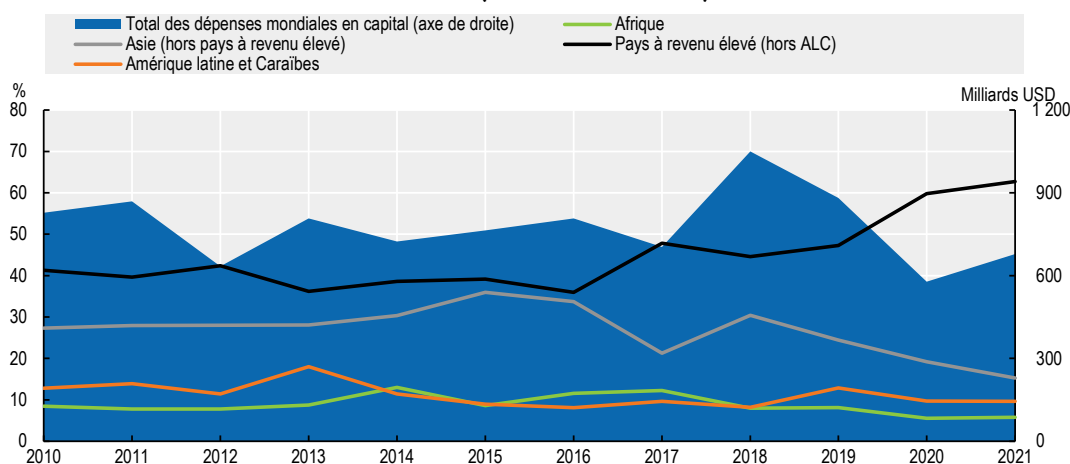
détient par ailleurs 60 % des meilleures ressources solaires mondiales (AIE, 2022) et le capital naturel y représente 19 % des ressources totales, contre 7 % pour l'Amérique latine et les Caraïbes et 3 % pour l'Asie en développement (Banque mondiale, 2021).

Les risques perçus et le manque d'informations ont entamé la confiance des investisseurs et augmenté le coût du capital en Afrique plus que dans d'autres régions du monde

Malgré son potentiel, l'Afrique attire, comparée aux autres régions du monde, la part la plus faible de capital des investisseurs institutionnels. En 2017-18, les compagnies d'assurance et fonds de pension mondiaux n'ont ainsi alloué que 0.5 % de leurs capitaux à des actifs africains, contre 1.2 % pour l'Amérique latine et les Caraïbes et 4.2 % pour l'Asie en développement. La part de l'Afrique dans les capitaux d'investissement mondiaux est donc restée faible (inférieure à 1 %), malgré l'augmentation du stock mondial d'actifs sous gestion, passé de 48 000 milliards USD en 2010 à plus de 112 000 milliards USD en 2021 en dépit des ralentissements économiques (BCG, 2022).

La part de l'Afrique dans les investissements directs étrangers (IDE) mondiaux et sa participation aux chaînes de valeur mondiales ont stagné. Ces dix dernières années, les IDE mondiaux en faveur de nouveaux projets (aussi appelés « *greenfield* », c'est-à-dire créant de nouvelles installations de production au lieu d'acquérir des sites existants) ont accusé une baisse annuelle moyenne de 3 %. Depuis 2016, ils se sont par ailleurs déplacés des pays en développement vers ceux à revenu élevé (Graphique 3), tendance qu'est venue accélérer la pandémie de COVID-19 : en 2020-21, les pays à revenu élevé (hors Amérique latine et Caraïbes) ont ainsi attiré 61 % des IDE mondiaux *greenfield* (part la plus élevée jamais enregistrée), contre 17 % pour l'Asie en développement, 10 % pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et seulement 6 % pour l'Afrique (part la plus faible depuis 2004). La participation de l'Afrique aux chaînes de valeur mondiales a également stagné depuis la crise financière mondiale de 2008, ressortant à seulement 1.7 % en 2019 (CUA/OCDE, 2022).

Graphique 3. Investissements directs étrangers en faveur de nouveaux projets, par région du monde, en pourcentage des dépenses mondiales en capital, 2010-21 (en milliards USD)



Note: ALC = Amérique latine et Caraïbes.

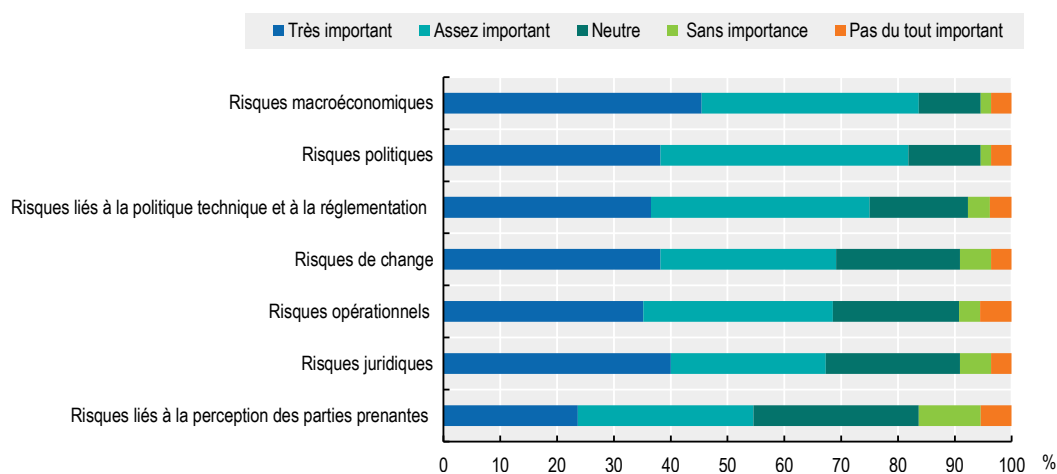
Source : Calculs des auteurs d'après fDi Intelligence (2022), fDi Markets (base de données), www.fdiintelligence.com/fdi-markets.

StatLink  <https://stat.link/9fm2cg>


Le risque et le manque d'informations demeurent des obstacles à la mobilisation des investissements dans de nombreux pays africains. Les représentants de multinationales

mondiales (interrogés dans le cadre de ce rapport) pointent ainsi les risques macroéconomiques, l'instabilité politique et le manque de capacités réglementaires comme autant d'obstacles persistants à leurs investissements dans les pays africains (Graphique 4). Certains notent toutefois qu'une solide expérience du terrain africain peut permettre l'obtention de meilleurs taux de rendement sur le continent que dans d'autres régions du monde. Un manque global d'informations entrave par ailleurs l'évaluation des opportunités d'investissement sur les marchés africains : le manque de données peut entraîner des retards, suscitant l'attentisme des investisseurs, et alimenter un phénomène de « prime de perception ».

Graphique 4. Réponses à la question de l'enquête de la CUA/OCDE auprès des investisseurs « Parmi les risques suivants, lesquels ont été les obstacles les plus importants pour vos investissements dans les pays africains ? »



Note : n = 52 à 55. L'enquête a été menée en septembre 2022 auprès des réseaux des conseils d'affaires africains et du Forum des affaires UE-Afrique. Pour plus d'informations, voir le Graphique 1.6 dans le chapitre 1.

StatLink  <https://stat.link/38tgnw>

La mauvaise notation financière de nombreux pays africains peut entraîner une surestimation des risques et renchérir le coût du capital. En décembre 2022, les principales agences mondiales de notation n'ont attribué une note de catégorie investissement qu'au Botswana et à Maurice, tandis qu'elles classaient l'Afrique du Sud, la Côte d'Ivoire et le Maroc dans la catégorie spéculative (Trading Economics, 2022). Or, les agences de notation peuvent manquer de données et d'informations détaillées sur les pays africains. Une récente étude du PNUD (2023) compare ainsi une notation neutre, fondée sur des modèles, à celles émises par les agences de notation, considérant que ces dernières sont un vecteur de hausse des taux d'intérêt et un frein à la mobilisation des investissements, avec un coût d'opportunité total pouvant atteindre 74,5 milliards USD pour les pays africains. La notation souveraine des pays sert en outre de référence aux créanciers privés et a donc également une incidence sur le coût des capitaux privés (taux d'intérêt, durée des prêts). Le coût élevé du capital constitue un véritable obstacle à la mobilisation des investissements, en particulier dans les secteurs nécessitant d'importantes dépenses initiales en capital, comme celui de l'énergie où le coût moyen pondéré du capital pour les projets en Afrique était en 2021 environ sept fois plus élevé qu'en Europe et en Amérique du Nord (AIE, 2022).

Une meilleure affectation des sources de financement existantes peut favoriser l'intégration régionale et le développement durable de l'Afrique

Les sources de financement extérieures et intérieures de l'Afrique offrent un potentiel inexploité pour dynamiser l'investissement durable à travers le continent. Le Tableau 1

synthétise les avantages et inconvénients des principales sources d'investissement durable en Afrique. Le potentiel d'appui des IDE et des transferts des migrants à une croissance durable reste sous-exploité en raison de leur intégration limitée dans les activités productives du continent. L'aide publique au développement (APD) a, de son côté, fait preuve de résilience durant la pandémie de COVID-19, mais reste inférieure aux engagements pris par la communauté internationale. Les investissements privés axés sur le développement durable, tels que l'investissement d'impact et la philanthropie, sont quant à eux encore limités et présentent des biais sectoriels et nationaux spécifiques. Parmi les sources intérieures d'investissement, le potentiel d'appui des multinationales africaines et des investisseurs institutionnels du continent à une croissance durable et résiliente reste largement inexploité. Les recettes publiques représentent la principale source de financement dans la plupart des pays, mais leur mise au service d'objectifs de durabilité demeure limitée et insuffisamment documentée. La mobilisation des ressources intérieures apparaît essentielle pour élargir la marge de manœuvre budgétaire des gouvernements nationaux et réduire le poids de la dette, mais aussi attirer davantage d'investissements durables de la part du secteur privé.

Tableau 1. Principales sources de financement de l'Afrique et potentiel d'appui au développement durable

	Sources	Montants % du PIB de l'Afrique	Avantages	Inconvénients
Extérieures	Investissements directs étrangers	83 milliards USD 2.6 % du PIB (2021)	Retombées positives sur la productivité des fournisseurs locaux ; formation de la main-d'œuvre locale	Alignement limité avec le développement durable ; retombées tributaires de liens efficaces ; vulnérabilité aux chocs
	Transferts des migrants	96 milliards USD 3.8 % du PIB (2021)	Liens avec les économies locales et le secteur informel	Coordination limitée des fonds ; ciblage insuffisant sur la transformation productive
	Aide publique au développement	65 milliards USD 2.5 % du PIB (2021)	Résilience face aux chocs mondiaux ; axé sur la durabilité sociale et environnementale	Versements inférieurs aux engagements pris par la communauté internationale ; mobilisation limitée des investissements privés dans les pays à faible revenu
	Investisseurs d'impact	24.3 milliards USD 1.0 % du PIB (2019) (actifs sous gestion alloués à l'Afrique)	Accent mis sur les secteurs transformateurs (énergie, finance et petites et moyennes entreprises, entre autres)	Priorisation des grandes économies et des économies plus avancées
	Philanthropie privée	2.1 milliards USD 0.1 % du PIB (2018-19)	Accent mis sur les secteurs sociaux (santé et éducation, notamment)	Montants relativement limités ; ne cible pas les pays les plus pauvres
Intérieures	Recettes publiques	466 milliards USD 16.7 % du PIB (2021)	Principale source de financement dans la plupart des pays ; résilience face aux conditions monétaires internationales	Défis spécifiques dans chaque pays ; diminution des recettes sur une base réelle par habitant ; données limitées sur leur affectation à l'appui du développement durable
	Multinationales basées en Afrique	2.7 milliards USD 0.1 % du PIB (2021) (sorties d'IDE)	Implantation régionale ; résilience face aux chocs mondiaux	Montants de financement limités ; risque de creusement des inégalités régionales
	Investisseurs institutionnels nationaux	1 800 milliards USD 73.3 % du PIB (2020) (actifs sous gestion détenus en Afrique)	Vastes ressources financières ; ancrage dans les marchés financiers locaux	Aversion aux risques ; investissements limités dans les actifs durables

Note : Par « montants », on entend les flux financiers durant la période de référence, à l'exception des catégories « Investisseurs d'impact » et « Investisseurs institutionnels nationaux », qui font référence aux stocks de fin de période (actifs sous gestion). Étant susceptibles de se recouper, les sources financières ne peuvent être agrégées. Les investisseurs d'impact (GIIN, 2020) et la philanthropie privée (OCDE, 2021a) sont considérés comme des sources de financement extérieures, dans la mesure où ils proviennent en grande partie de l'extérieur du continent africain.

Source : Compilation des auteurs à partir de différentes sources. Pour plus d'informations, consulter le Tableau 1.2 au chapitre 1.

Les apports financiers extérieurs représentent une importante source de financement du développement du continent africain (Graphique 1), mais leur impact sur le développement durable reste limité.

- En 2021, les IDE et les transferts des migrants restaient les sources extérieures de financement les plus importantes (6.4 % du PIB de l'Afrique), avec toutefois un potentiel d'appui au développement durable sous-exploité : alors qu'un million USD d'IDE crée par exemple 14 emplois dans le textile, 10 dans l'équipement électronique et 9 dans l'automobile, ces secteurs à forte intensité d'emplois n'ont attiré que 4.5 % des IDE en faveur de nouveaux projets en Afrique sur la période 2003-20.
- L'APD a certes augmenté en réponse à la pandémie de COVID-19, mais est restée à environ 0.36 % du revenu national brut des pays donateurs, bien en deçà des 0.7 % fixés par le Programme de développement durable à l'horizon 2030. En 2022, l'APD bilatérale à destination de l'Afrique a reculé de 7.4 % par rapport à l'année précédente, malgré une augmentation globale au niveau mondial (OCDE, 2023). L'APD présente en outre des biais sectoriels et nationaux spécifiques : alors que les financements privés mobilisés dans son cadre ont vu leur montant multiplié par cinq en Afrique entre 2012 et 2020 (passant de seulement 4 milliards USD à 22 milliards USD), moins de 30 % y ont bénéficié à des pays à faible revenu (OCDE, 2022b).
- Les investissements privés axés sur le développement durable (investissement d'impact et philanthropie) restent limités et déséquilibrés. L'Afrique australe, dont le PIB (parité de pouvoir d'achat) par habitant est trois fois supérieur à celui de l'Afrique centrale, a ainsi toutefois bénéficié de plus de quatre fois plus d'apports philanthropiques par habitant sur la période 2016-19.

Les IDE créateurs de liens avec les économies et fournisseurs locaux peuvent contribuer au développement durable. Malgré parfois un certain délai de concrétisation, les IDE peuvent ainsi favoriser la croissance et l'innovation dans le pays d'accueil (Diallo, Jacolin et Rabaud, 2021 ; OCDE, 2022c). Notre analyse des enquêtes de conjoncture de la Banque mondiale montre toutefois que les entreprises étrangères opérant dans les pays africains utilisent en moyenne moins d'intrants locaux que leurs homologues en Asie, notamment dans les secteurs de l'agroalimentaire et de la fabrication.

La mobilisation des investissements de la diaspora peut contribuer au développement de la production locale. Entre 20 % et 30 % des transferts des migrants mondiaux sont destinés à des activités économiques (FIDA/Banque mondiale, 2015). Les investissements de la diaspora s'avèrent particulièrement bien positionnés pour soutenir les réseaux de production locaux, la plupart de ces investisseurs tendant à établir davantage de liens avec les fournisseurs locaux (Amendolagine et al., 2013). Ces investissements se destinent toutefois en majorité à des activités informelles (Asquith et Opoku-Owusu, 2020). Une approche structurée de l'investissement de la diaspora pourrait mettre pleinement à profit son épargne annuelle, estimée à 33.7 milliards USD (Faal, 2019). Une planification minutieuse, des procédures d'approbation réglementaire dans les pays bénéficiaires et une tarification compétitive semblent être, à ce titre, des clés pour le succès d'initiatives d'investissement obligatoire de la diaspora africaine (CUA/OCDE, 2021).

L'IDE intra-africain, qui s'est montré plus résilient face aux chocs mondiaux que celui en provenance de l'extérieur du continent, présente encore une belle marge de progression. De 2017 à 2021, les flux d'IDE intra-africains ne représentaient que 9 % des IDE en faveur de nouveaux projets sur le continent. Ils ont toutefois fait preuve de résilience pendant la pandémie de COVID-19 : en 2020-21, les IDE *greenfield* intra-africains ont certes diminué de 20 % par rapport à 2018-19, mais le recul de ceux en provenance de l'extérieur du continent a été environ trois fois plus important (-58 %). Les investisseurs basés en Afrique ont renforcé leur participation à de nouveaux projets d'investissement

dans les TIC, les énergies renouvelables et les métaux (fDi Intelligence, 2022). L'analyse de la base de données *Orbis* montre que la grande majorité (69 %) des entreprises cotées en bourse basées en Afrique opèrent dans les secteurs en pleine croissance des services, comme les services financiers (29 %), le commerce de détail (8 %), l'immobilier (6 %) et les technologies de l'information et de la communication (6 %).

Les investisseurs institutionnels africains ont vu leurs actifs croître rapidement, avec un fort potentiel d'investissement dans les activités économiques durables. Selon les dernières estimations, ils détenaient ainsi en 2020 environ 1 800 milliards USD d'actifs sous gestion, une enveloppe en hausse de 48 % par rapport à 2017 (Juvonen et al., 2019). D'après les données de l'OCDE, les fonds de pension de 15 pays africains cumulaient 380 milliards USD d'actifs en 2020 – l'Afrique du Sud comptant pour près de 80 % de ce total (OCDE, 2021b) –, soit en moyenne 25 % du PIB pour l'Afrique (principalement sous l'impulsion de l'Afrique du Sud, de la Namibie et du Botswana), contre 22 % pour l'Amérique latine et les Caraïbes et 3 % pour l'Asie en développement. L'analyse de cinq marchés de pensions africains (Afrique du Sud, Ghana, Kenya, Namibie et Nigéria) met toutefois en évidence la place négligeable des actifs alternatifs – infrastructures, immobilier, actifs verts et durables, capital-investissement et capital-risque, entre autres exemples –, qui y représentent moins de 3 % des portefeuilles (BAfD/SFI/MFW4A, 2022). Si la moitié des principaux fonds de pension du continent disent accorder une place de premier plan à la durabilité dans leurs investissements, les informations qu'ils communiquent sur leurs stratégies en ce sens restent limitées (Stewart, 2022). Loin d'être spécifique au continent africain, cette situation reflète les tendances observées à l'échelle mondiale parmi les investisseurs institutionnels (OCDE, 2021c).

De meilleures données, des partenariats pilotés par les institutions africaines et des politiques régionales peuvent dynamiser l'investissement durable à travers le continent

Quelles politiques peuvent aider les pays africains à mobiliser davantage d'investissements et à mieux les mettre au service de l'Agenda 2063 et des priorités de développement durable ? L'efficacité de l'affectation des ressources financières et budgétaires existantes du continent en faveur des objectifs de durabilité semble offrir le plus grand potentiel à cet égard. En outre, si la communauté internationale doit remplir ses obligations auprès des pays en développement en matière de financement du développement durable, les gouvernements africains, le secteur privé et la société civile doivent aussi collaborer plus étroitement afin d'attirer davantage d'investissements durables dans les économies africaines. Ce rapport propose à cet effet trois priorités d'action à même de dynamiser l'investissement durable en Afrique (Tableau 2).

Tableau 2. Investir dans le développement durable : Trois grands axes d'action pour le continent

Défis	Mesures	Axes d'action
Manque de confiance des investisseurs et coût élevé du capital	Éclairer l'évaluation des risques et de la durabilité	Renforcer les capacités statistiques nationales pour l'évaluation des risques-pays Éclairer les processus menés par les investisseurs de vérification diligente et d'évaluation des risques des projets en leur permettant d'avoir accès à des données détaillées Œuvrer en faveur de cadres de durabilité et de collectes de données adaptés au contexte local
	Mettre les partenariats pilotés par les institutions africaines au cœur de la mise en œuvre des cadres et instruments	Renforcer les marchés des capitaux à l'échelon régional pour soutenir la croissance des entreprises africaines et élargir l'éventail de produits financiers à disposition des investisseurs Renforcer la capacité des institutions financières locales à aligner les financements du développement durable sur les priorités nationales Développer des instruments de financement innovants adaptés aux contextes locaux
Nécessité de cadres pour explorer les atouts du continent africain et mettre effectivement les investissements au service du développement durable	Améliorer l'intégration régionale pour optimiser les impacts	Harmoniser les politiques et améliorer l'infrastructure numérique et les corridors de développement Aider l'intégration des petites et moyennes entreprises dans les chaînes de valeur régionales Assurer la mise en œuvre effective du Protocole de la Zone de libre-échange continentale africaine sur l'investissement

Il est possible pour les régions africaines de mettre mieux à profit leurs atouts pour accélérer la transformation productive et le développement durable. Les cinq chapitres régionaux de ce rapport explorent ainsi comment chaque région du continent peut dynamiser l'investissement durable en fonction de ses secteurs stratégiques (voir le Tableau 3 et les chapitres 3 à 7). Différentes études de cas illustrent par des exemples concrets la mise en œuvre des grands axes d'action proposés au Tableau 2 dans des régions et secteurs d'activité spécifiques, tout en mettant en lumière les dynamiques de renforcement mutuel entre transformation productive et développement durable.

- L'Afrique australe concentre à elle seule environ 60 % de la capacité solaire installée du continent, tandis que la vallée du Rift en Afrique de l'Est recèle, toujours à l'échelle continentale, le plus fort potentiel géothermique. Le secteur des énergies renouvelables offre à ces deux régions la possibilité d'œuvrer en faveur de la sécurité énergétique et de l'atténuation des effets du changement climatique tout en créant des emplois et de l'activité économique.
- Les forêts d'Afrique centrale contribuent à hauteur de 62 % au stockage de carbone du continent, soit 11 % du stock mondial. La préservation des écosystèmes naturels de la région y laisse présager des bénéfices tant financiers qu'écologiques.
- Le financement climatique mixte à destination de l'Afrique du Nord s'est vu multiplié par 4.9, passant de 91 millions USD en moyenne sur la période 2012-16 à 447 millions USD en 2017-21, contre un facteur de 2.4 pour l'Asie en développement et 3.4 pour l'Amérique latine et les Caraïbes. L'harmonisation et le renforcement des cadres institutionnels régissant ces instruments financiers peuvent aider la région à mobiliser les fonds dont elle a besoin pour s'adapter efficacement aux défis du changement climatique.
- En Afrique de l'Ouest, la valeur ajoutée de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche représentait 24.4 % du PIB en 2021, contre 16.5 % à l'échelle du continent et 4.3 % à celle du monde. L'amélioration des chaînes d'approvisionnement de la région en produits alimentaires transformés permettrait la réduction des importations et de l'informalité dans ce secteur.

Tableau 3. Investir dans le développement durable : Les grands axes d'action par région

Régions	Études de cas	Axes d'action
Afrique australe	Énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> • Harmoniser les cadres réglementaires et dynamiser les initiatives régionales dans le domaine des infrastructures d'énergie renouvelable • Renforcer les partenariats public-privé et le financement du développement conformément aux priorités nationales en matière d'énergie • Adopter des solutions politiques ciblées pour permettre le développement des projets d'énergie renouvelable hors réseau dans les zones rurales
Afrique centrale	Écosystèmes naturels	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la comptabilité du capital naturel afin de mieux informer les investisseurs et les différentes parties prenantes • Établir des cadres institutionnels pour la monétisation des écosystèmes naturels • Veiller à l'appropriation des mécanismes de financement innovants par les acteurs locaux
Afrique de l'Est	Énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les cadres réglementaires et les capacités des services publics d'énergie afin d'améliorer la confiance des investisseurs • Renforcer les institutions financières locales afin de mobiliser davantage de ressources en faveur des projets d'énergie renouvelable • Soutenir la croissance des entreprises innovantes grâce à des politiques d'intégration régionale comme la Zone de libre-échange continentale africaine et la Communauté économique de l'Afrique de l'Est
Afrique du Nord	Financement climatique	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'évaluation des besoins de financement en fonction des priorités nationales et multisectorielles • Adopter et mettre en œuvre des cadres réglementaires inclusifs sur la finance durable • Encourager le développement des marchés de la finance durable (à l'échelon national et régional)
Afrique de l'Ouest	Chaînes de valeur agroalimentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'accès des petits exploitants agricoles à des produits financiers axés sur la productivité et la durabilité • Renforcer les politiques agricoles régionales et les programmes territorialisés tels que les parcs agro-industriels • Soutenir la sécurité alimentaire et les pratiques agricoles via les agro-pôles, incubateurs et partenariats techniques

L'amélioration de la disponibilité des informations et des données permet une meilleure affectation des ressources et un regain de confiance des investisseurs

Le renforcement des capacités statistiques des pays africains peut améliorer la pertinence des évaluations des risques-pays et réduire le coût du service de la dette. Les organisations et partenariats internationaux pourraient notamment intensifier leur soutien aux capacités statistiques nationales des ministères des Finances et des instituts de statistique. À l'échelon national, la plupart des gouvernements africains peuvent, de leur côté, augmenter à 0.15 % la part des dépenses publiques allouée aux capacités statistiques (contre une moyenne continentale de seulement 0.07 % en 2021), comme ils s'y sont engagés dans le cadre de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique 2017-26 (CUA/BAFD/CENUA/ACBF, 2017 ; AUDA-NEPAD, 2022). Un grand nombre de pays du continent pourraient en outre améliorer les écarts de rendement de leurs obligations souveraines de 14.5 points de base et de réduire leur dette externe d'environ 400 millions USD s'ils alignaient leur niveau moyen de transparence des données (en appliquant les normes internationales et les meilleures pratiques) sur celui des pays plus performants (Kubota et Zeufack, 2020). Le renforcement des capacités statistiques des autorités fiscales pourrait par ailleurs aider les pays africains à récupérer une partie des 50 milliards USD de flux financiers illicites qui leur échappent chaque année, en permettant par exemple aux autorités d'appliquer la déclaration financière pays par pays pour les entreprises multinationales ou de faire concorder les registres fiscaux avec les données d'enregistrement des entreprises (Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, 2021).

Tableau 4. Grands axes d'action pour améliorer la disponibilité des informations et des données

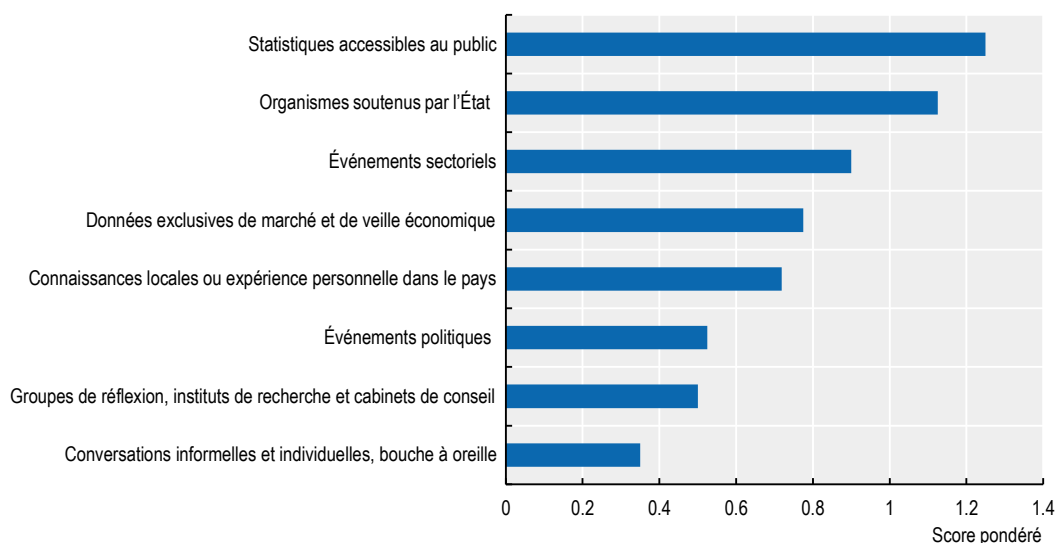
Types d'évaluation des risques	Axes d'action	Exemples
Évaluation du risque souverain	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la collecte et la diffusion des données, en particulier macroéconomiques • Imposer aux agences de notation des exigences en matière d'agrément et de divulgation 	En 2021, moins de 30 % des pays africains disposaient d'un plan statistique entièrement financé, contre 44 % pour l'Amérique latine et les Caraïbes et 47 % pour l'Asie en développement.
Évaluation des risques des projets	<ul style="list-style-type: none"> • Établir des partenariats avec des tiers pour permettre le partage d'informations financières, techniques et juridiques détaillées sur les secteurs ciblés • Renforcer le dialogue entre entreprises et pouvoirs publics afin de permettre un retour d'information sur les politiques et les obstacles à l'investissement 	L'African Automotive Data Network compile des données détaillées sur les ventes de véhicules, la demande, les taux de motorisation et les usines d'assemblage.
Évaluation de la durabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Harmoniser et appliquer les méthodologies d'évaluation et d'information en matière de durabilité • Donner aux petites et moyennes entreprises la capacité de collecter des données sur les investissements durables 	L'enquête menée par la CUA et l'OCDE auprès d'investisseurs met en lumière différents obstacles majeurs, dont le manque de capacités des partenaires de la chaîne d'approvisionnement, le manque de clarté des critères de durabilité et la faiblesse des capacités de mesure.

Note : Consulter le Tableau 2.2 au chapitre 2 pour davantage d'exemples.

Les organismes publics et organisations internationales peuvent, en partenariat avec les acteurs privés, compiler et diffuser les données sectorielles et sur la durabilité. Selon l'enquête menée par la CUA et l'OCDE auprès d'investisseurs, ceux-ci souhaiteraient obtenir davantage d'informations officielles et dédiées sur les incitations et les données statistiques (Graphique 5). Les agences de promotion de l'investissement, régulateurs et autres organismes publics pourraient fournir ces informations au niveau national, en mettant régulièrement à jour les données et en les présentant dans des formats harmonisés et faciles à utiliser. Les gouvernements africains pourront, dans le même ordre d'idées, encourager la collecte de données sur la durabilité via des cadres nationaux pouvant servir de base à une architecture continentale de financement du développement durable (Were, 2022 ; chapitre 7).

En Afrique centrale, l'amélioration de la comptabilité du capital naturel pourrait débloquer des financements supplémentaires à l'appui du développement durable de la région (chapitre 4). Bien que reconnues plus grand puits de carbone de la planète (évalué à 55 milliards USD par an), les forêts du bassin du fleuve Congo n'ont par exemple bénéficié ces dix dernières années que de 12 % des financements internationaux alloués à la gestion durable des forêts, contre 34 % pour le bassin de l'Amazone et 55 % pour les forêts d'Asie du Sud-Est. Dans ce contexte, l'adhésion à des cadres internationaux tels que le Système de comptabilité économique et environnementale des Nations Unies, à l'instar du Burundi et du Cameroun, peut aider les gouvernements à estimer leur capital naturel avec plus de fiabilité, à évaluer les différentes opportunités et à améliorer l'affectation des financements durables.

Graphique 5. Réponses à la question de l'enquête de la CUA/OCDE auprès des investisseurs « Parmi les sources d'information suivantes, lesquelles seraient à renforcer ? »



Note : n = 40. L'enquête a été menée en septembre 2022 auprès des réseaux des conseils d'affaires africains et du Forum des affaires UE-Afrique. Il s'agit ici d'un classement pondéré. Pour plus d'informations, voir le Graphique 2.1 dans le chapitre 2.

StatLink  <https://stat.link/904gbk>

Le renforcement des partenariats pilotés par les institutions africaines peut améliorer l'efficacité du financement du développement durable

Le développement et l'interconnexion des bourses pourraient permettre la mobilisation de financements supplémentaires à l'appui de la croissance des entreprises africaines. La capitalisation boursière des 28 bourses nationales et 2 bourses régionales d'Afrique reste pour l'instant très en deçà de celle des économies en développement comparables : en 2021, la valeur totale des introductions en bourse africaines représentait ainsi moins de 1 milliard USD (contre 14 milliards USD au Brésil et 17 milliards en Inde). En outre, sur la période 2017-21, les introductions en bourse sur le continent africain comptaient pour moins de 1 % des 1 500 milliards USD de celles enregistrées à l'échelle mondiale (PwC, 2021) et 77 % de l'ensemble des capitaux levés dans le cadre d'introductions en bourse africaines provenaient de trois marchés uniquement (Afrique du Sud, Égypte et Nigéria). Dans ce contexte, l'interconnexion des bourses peut réduire les coûts de transaction, accroître l'activité et renforcer l'intégration des marchés de capitaux. L'amélioration de la transparence des conditions d'admission à la cote des bourses africaines pourrait en outre favoriser le déblocage de financements pour les petites entreprises. Lancé en 2022, le projet d'interconnexion des bourses africaines « African Exchanges Linkage Project » permet par exemple l'échange transfrontalier sans entrave de titres entre sept bourses africaines, d'une capitalisation d'environ 1 500 milliards USD.

L'amélioration de la capitalisation des institutions financières de développement (IFD) africaines peut leur permettre de soutenir les objectifs de développement nationaux. L'Afrique compte 102 IFD, soit environ 20 % de leur nombre total à l'échelle mondiale. Les IFD africaines gèrent toutefois rarement des actifs d'une valeur supérieure à 2 % ou 3 % du PIB de leur pays. Au vu des contraintes budgétaires des gouvernements africains, les donateurs pourraient augmenter la capitalisation des IFD africaines afin de renforcer leur capacité à mobiliser les investissements. Des initiatives telles que le Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires du Fonds vert pour le climat peuvent aider les

IFD africaines à diversifier leurs financements. Fournissant des subventions d'un montant pouvant aller jusqu'à 1 million USD par an et une assistance technique aux institutions locales de 35 pays africains, ce programme leur permet d'accéder aux accréditations et financements du Fonds (GCF, n.d.). La communauté internationale pourrait par ailleurs envisager de réaffecter une partie des droits de tirage spéciaux (DTS) du FMI à certaines institutions financières africaines se démarquant par leur bonne gestion, afin de garantir un alignement effectif sur les priorités régionales. La Banque africaine de développement et le Président de l'Union africaine ont, dans cette optique, appelé à la réaffectation de 100 milliards USD de DTS via le Fonds africain de développement afin de permettre l'octroi de financements concessionnels aux pays à faible revenu (BAfD, 2022).

L'utilisation d'instruments de financement innovants peut permettre le déblocage de nouveaux investissements durables. Les gouvernements africains peuvent notamment recourir aux obligations vertes, sociales et durables ou aux crédits carbone pour accroître le financement de la lutte contre le changement climatique (Dembele, Schwarz et Horrocks, 2021 ; chapitres 4, 5 et 6). En 2021, le Gabon est ainsi devenu le premier pays africain à recevoir, pour ses efforts de réduction de la déforestation en 2016-17, des fonds (17 millions USD) au titre de l'accord de 150 millions USD dans le cadre de l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI, 2021). L'émission d'obligations vertes dans neuf pays africains, qui a permis la mobilisation de 4.5 milliards USD sur la période 2014-21, pourrait par ailleurs être étendue grâce à des réformes réglementaires favorables, comme celles mises en œuvre en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui ont attiré 32.8 milliards USD au cours de la même période. La mise en place de systèmes d'échange de crédits carbone pourrait quant à elle débloquer jusqu'à 245 milliards USD (Wambui, 2022 ; Yu et al., 2021), à l'instar de l'Initiative des marchés du carbone en Afrique, lancée lors de la COP27, qui vise la mobilisation de 6 milliards USD et la création de 30 millions d'emplois à l'horizon 2030. Enfin, les solutions de financement en monnaie locale et d'autres outils d'atténuation des risques peuvent améliorer la viabilité et l'accessibilité des projets pour les investisseurs locaux. InfraCredit Nigeria, qui octroie des garanties en monnaie locale, a par exemple mobilisé depuis 2017 près de 240 millions USD auprès de fonds de pension nationaux pour le financement d'actifs d'infrastructure.

En Afrique du Nord et de l'Ouest, différents partenariats pilotés par des institutions africaines ont progressé le développement des instruments de financement vert (chapitres 6 et 7). Des consultations multipartites et des réformes réglementaires ont ainsi permis à l'Égypte et au Maroc de mobiliser 1.1 milliard USD via l'émission d'obligations vertes, soit 25 % du total des émissions de ce type à travers le continent sur la période 2014-21. L'Initiative ouest-africaine pour une agriculture intelligente face au climat (West African Initiative for Climate-Smart Agriculture), un fonds de financement mixte, passe quant à elle par des institutions financières locales et des tiers pour octroyer une assistance technique et des prêts à des taux d'intérêt subventionnés aux organisations d'agriculteurs et entreprises agroalimentaires utilisant des pratiques agricoles résilientes face au climat.

Des politiques d'intégration régionale efficaces peuvent contribuer à stimuler l'investissement durable

L'harmonisation des politiques nationales d'investissement et des stratégies de transformation productive peut accroître les possibilités d'investissement durable. L'étroitesse des marchés intérieurs, l'importance des risques macroéconomiques, la faiblesse de l'environnement réglementaire et la fragilité des régimes d'autorisation et d'enregistrement accentuent les risques et les coûts de recherche d'opportunités d'investissement. La combinaison de cadres d'investissement et de stratégies de transformation productive peut toutefois y remédier. Les gouvernements africains peuvent notamment placer la durabilité au centre de leurs politiques d'investissement et

de leurs cadres réglementaires, en particulier dans des secteurs stratégiques comme celui des énergies renouvelables (voir les chapitres 3 et 5).

Les corridors de développement et l'infrastructure numérique peuvent être développés afin de réduire les déficits, de renforcer la durabilité et de faciliter le commerce. On estime à 411 milliards USD le coût des équipements requis d'ici 2030 par les différents modes de transport (routier, ferroviaire, aérien et maritime) afin de faire face à l'augmentation des échanges dans le cadre de la ZLECAf (CENUA, 2022). Dans le cadre du Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA), l'Union africaine a placé les corridors de développement au premier rang des priorités de l'intégration régionale en Afrique (UA, 2017). Une approche globale et multidimensionnelle de ces corridors peut en effet aider à combler les déficits d'infrastructure du continent et contribuer à la durabilité sociale et environnementale (UA, 2020). L'expansion de l'infrastructure numérique via le Système panafricain de paiement et de règlement vise de son côté à faciliter le commerce, en réduisant notamment le frais de change dans les 42 monnaies africaines (CUA/OCDE, 2021, 2022).

L'établissement de liens entre les multinationales et les petites et moyennes entreprises locales prend du temps et nécessite un soutien politique pour avoir des retombées durables. L'impact de ces liens peut ainsi prendre jusqu'à 15 ans pour se concrétiser, les entreprises chefs de file ayant besoin de temps pour investir des ressources financières, humaines et technologiques (Jenkins et al., 2007). Les responsables politiques peuvent, de leur côté, déployer des services de soutien complémentaires (programmes de développement des fournisseurs, services de mise en relation et fourniture de données, incitations ciblées, politiques de regroupement inclusives et aide au respect des normes internationales) afin de favoriser la création de ces liens au sein des chaînes de valeur (CUA/OCDE, 2022 ; OCDE, 2021d). Le soutien de tiers, comme les organismes de formation ou de certification, pourra par ailleurs renforcer les avantages ainsi transférés aux PME par les entreprises chefs de file (voir le chapitre 7).

Le protocole de la ZLECAf sur l'investissement entend harmoniser le paysage de l'investissement à travers le continent africain. On dénombre à l'heure actuelle 852 traités bilatéraux d'investissement entre pays africains et entre pays africains et non africains (CENUA/UA/BAfD/CNUCED, 2019). La libéralisation des échanges et l'harmonisation de la législation sur l'investissement, la concurrence et les droits de propriété intellectuelle dans le cadre de la ZLECAf pourraient accroître de 122 % le stock d'IDE à destination de l'Afrique en provenance de l'extérieur du continent et de 68 % le stock d'IDE intra-africain par rapport aux niveaux de 2017 (Echandi, Maliszewska et Steenbergen, 2022). La mise en œuvre du protocole de la ZLECAf sur l'investissement (approuvé lors du Sommet de l'Union africaine en février 2023) nécessite toutefois des mécanismes de suivi. Les expériences des communautés économiques régionales du continent (fiche d'évaluation du climat d'investissement de la CEDEAO et cadre d'investissement de la SADC, notamment) et d'autres régions du monde sont, à ce titre, riches d'enseignements sur la coordination des politiques et le suivi des progrès. Des échanges continus avec les représentants du secteur privé, comme dans le cadre de l'initiative AfroChampions, pourront en outre contribuer à promouvoir les opportunités d'investissement tout au long du processus de mise en œuvre de la ZLECAf.

En Afrique de l'Est et en Afrique australe, les projets transfrontaliers peuvent soutenir le développement des énergies renouvelables et leur commerce transnational (chapitres 3 et 5). Reliant le pool énergétique de l'Afrique de l'Est à celui de l'Afrique australe, le Corridor des énergies propres en Afrique vise ainsi à multiplier par 2.5 la fourniture d'électricité et à satisfaire 40 % à 50 % des besoins énergétiques des deux régions à l'horizon 2030, tout en réduisant de 310 mégatonnes les niveaux annuels d'émissions de CO₂.

Note

1. La croissance du PIB par habitant devrait être plus faible, à 1.3 % en 2023 et 1.8 % en 2024, en raison d'une forte croissance démographique.

Références

- AIE (2022), *Africa Energy Outlook 2022*, Agence internationale de l'énergie, Paris, www.iea.org/reports/africa-energy-outlook-2022.
- Amendolagine, V. et al. (2013), « FDI and local linkages in developing countries: Evidence from sub-Saharan Africa », *World Development*, vol. 50, pp. 41-56, <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2013.05.001>.
- Asquith, P. et S. Opoku-Owusu (2020), « Diaspora investment to help achieve the SDGs in Africa: Prospects and trends », in *Foreign Direct Investment Perspective through Foreign Direct Divestment*, IntechOpen, Londres, www.intechopen.com/chapters/72728.
- AUDA-NEPAD (2022), *Second Continental Report on the Implementation of Agenda 2063*, Agence de développement de l'Union africaine, Afrique du Sud, www.nepad.org/microsite/2nd-continental-report-implementation-of-agenda-2063.
- BAfD (2022), « President Macky Sall and African Development Bank Group head Dr Akinwumi Adesina call for substantial support for Africa's low-income countries », 17 septembre, article de la Banque africaine de développement, www.afdb.org/fr/news-and-events/president-macky-sall-and-african-development-bank-group-head-dr-akinwumi-adesina-call-substantial-support-africas-low-income-countries-54845.
- BAfD/SFI/MFW4A (2022), *Gauging Appetite of African Institutional Investors for New Asset Classes*, Banque africaine de développement, Société financière internationale et Making Finance Work for Africa, www.mfw4a.org/sites/default/files/resources/gauging_appetite_of_african_institutional_investors_for_new_asset_classes_-_published.pdf.
- BAfD/OCDE/PNUD (2015), *Perspectives économiques en Afrique 2015 : Développement territorial et inclusion spatiale*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/aeo-2015-fr>.
- Banque mondiale (2021), *The Changing Wealth of Nations 2021: Managing Assets for the Future*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://hdl.handle.net/10986/36400>.
- BCG (2022), *Global Asset Management 2022: From Tailwinds to Turbulence*, Boston Consulting Group, <https://web-assets.bcg.com/c8/5a/2f2f5d784302b945ba1f3276abbc/global-asset-management-2022-from-tailwinds-to-turbulence-may-2022.pdf>.
- CAFI (2021), « Gabon: First in Africa to receive payments for preserved rainforests », Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale, www.cafi.org/countries/gabon/gabon-first-africa-receive-payments-preserved-rainforests.
- CENUA (2022), *The African Continental Free Trade Area and Demand for Transport Infrastructure and Services*, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Addis-Abeba, <https://hdl.handle.net/10855/47596>.
- CENUA/UA/BAfD/CNUCED (2019), *Assessing Regional Integration in Africa (ARIA IX): Next Steps for the African Continental Free Trade Area*, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Union africaine, Banque africaine de développement et Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Addis-Abeba, https://archive.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/aria9_report_en_4sept_fin.pdf.
- CUA/BAfD/CENUA/ACBF (2017), *Strategy for the Harmonization of Statistics in Africa 2017-2026 (SHaSA 2)*, https://au.int/sites/default/files/documents/34580-doc-34577-doc-shasa_ii_strategy_eng_full_web.pdf.
- CUA/OCDE (2022), *Dynamiques du développement en Afrique 2022 : Des chaînes de valeur régionales pour une reprise durable*, CUA, Addis-Abeba/Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/f92ecd72-fr>.
- CUA/OCDE (2021), *Dynamiques du développement en Afrique 2021 : Transformation digitale et qualité de l'emploi*, CUA, Addis-Abeba/Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/cd08eac8-fr>.
- CUA/OCDE (2019), *Dynamiques du développement en Afrique 2019 : Réussir la transformation productive*, CUA, Addis-Abeba/Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/291046f7-fr>.
- CUA/OCDE (2018), *Dynamiques du développement en Afrique 2018 : Croissance, emploi et inégalités*, CUA, Addis-Abeba/Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264302525-fr>.
- Dembele, F., R. Schwarz et P. Horrocks (2021), *Scaling Up Green, Social, Sustainability and Sustainability-linked Bond Issuances in Developing Countries*, Éditions OCDE, Paris, www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/blended-finance-principles/documents/scaling-up-green-social-sustainability-sustainability-linked-bond-issuances-developing-countries.pdf.

- Diallo, A., L. Jacolin et I. Rabaud (2021), « Foreign direct investment and domestic private investment in sub-Saharan African countries: Crowding-in or out », *Ferdi Working Papers*, n° 292, <https://ferdi.fr/dl/df-MtwjIRQa4ZgpWvN5BBwKh5X3/ferdi-p292-foreign-direct-investment-and-domestic-private-investment-in.pdf>.
- Echandi, R., M. Maliszewska et V. Steenbergen (2022), *Making the Most of the African Continental Free Trade Area: Leveraging Trade and Foreign Direct Investment to Boost Growth and Reduce Poverty*, Banque internationale pour la reconstruction et le développement/Banque mondiale, Washington, DC, <https://documents1.worldbank.org/curated/en/09930500622230294/pdf/P1722320bf22cd02c09f2b0b3b320afc4a7.pdf>.
- Faal, G. (2019), *Strategic, Business and Operational Framework for an African Diaspora Finance Corporation: African Union Legacy Project on Diaspora Investment, Innovative Finance and Social Enterprise in Africa*, Commission de l'Union africaine, Addis-Abeba, <https://au.int/sites/default/files/documents/40847-doc-EN - ADFC Business and Operational Framework - May 2019.pdf>.
- FAO (2022), FAOSTAT (base de données), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, www.fao.org/faostat/en/#home (consulté en octobre 2022).
- fDi Intelligence (2022), fDi Markets (base de données), www.fdiintelligence.com/fdi-markets (consulté le 19 septembre 2022).
- FIDA/Banque mondiale (2015), *The Use of Remittances and Financial Inclusion*, Fonds international de développement agricole, Rome, www.ifad.org/documents/38714170/40187309/gpfi.pdf/58ce7a06-7ec0-42e8-82dc-c069227edb79.
- FMI (2023a), *Perspectives économiques régionales pour l'Afrique*, avril 2023, Service des publications du FMI, Fonds monétaire international, Washington, DC, www.imf.org/fr/Publications/REO/SSA/Issues/2023/04/14/regional-economic-outlook-for-sub-saharan-africa-april-2023.
- FMI (2023b), « List of LIC DSAs for PRGT-eligible countries », Fonds monétaire international, Washington, DC, www.imf.org/external/Pubs/ft/dsa/DSAlist.pdf.
- FMI (2022), *Perspectives de l'économie mondiale* (base de données), édition d'octobre 2022, Fonds monétaire international, www.imf.org/en/Publications/WEO/weo-database/2022/October (consulté en octobre 2022).
- GCA (2022), *State and Trends in Adaptation in Africa 2022*, Global Center on Adaptation, Rotterdam, <https://gca.org/reports/sta22/>.
- GCF (n.d.), « Overview », page web du Green Climate Fund, www.greenclimate.fund/readiness (consulté le 2 février 2023).
- GIIN (2020), *Annual Impact Investor Survey*, Global Impact Investing Network, <https://thegiin.org/assets/GIIN%20Annual%20Impact%20Investor%20Survey%202020.pdf>.
- High Level Panel on Illicit Financial Flows from Africa (2021), *Track it! Stop it! Report of the High Level Panel on Illicit Financial Flows from Africa*, UA/CENUA Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, https://au.int/sites/default/files/documents/40545-doc-IFFs_REPORT.pdf.
- Jenkins, B. et al. (2007), *Business Linkages: Lessons, Opportunities, and Challenges*, Société financière internationale, International Business Leaders Forum et Kennedy School of Government, Harvard, www.hks.harvard.edu/sites/default/files/centers/mrcbg/programs/crj/files/report_16_BUSINESS%20LINKAGESFINAL.pdf.
- Juvonen, K. et al. (2019), « Unleashing the potential of institutional investors in Africa », *AfDB Working Papers*, n° 325, Banque africaine de développement, Abidjan, www.afdb.org/sites/default/files/documents/publications/wps_no_325_unleashing_the_potential_of_institutional_investors_in_africa_c_rv1.pdf.
- Kubota, M. et A. Zeufack (2020), « Assessing the returns on investment in data openness and transparency », *World Bank Policy Research Working Paper*, n° 9139, Banque mondiale, Washington, DC, <https://openknowledge.worldbank.org/entities/publication/5dad280a-b4a8-538b-a34b-407980c8a848>.
- OCDE (2023), « ODA Levels in 2022 – preliminary data: Detailed summary note », OCDE, Paris, www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/ODA-2022-summary.pdf.
- OCDE (2022a), *Global Outlook on Financing for Sustainable Development 2023*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/fcbe6ce9-en>.
- OCDE (2022b), « Mobilisation », *Flux basés sur des projets individuels (SNPC)* (ensemble de données), Éditions OCDE, Paris, https://stats-1.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=DV_DCD_MOBILISATION (consulté en décembre 2022).
- OCDE (2022c), *FDI Qualities Policy Toolkit*, Éditions OCDE, Paris, www.oecd-ilibrary.org/finance-and-investment/fdi-qualities-policy-toolkit_7ba74100-en.

- OCDE (2021a), *Private Philanthropy for Development: Data for Action Dashboard* (base de données), Éditions OCDE, Paris, <https://oecd-main.shinyapps.io/philanthropy4development/> (consulté en novembre 2022).
- OCDE (2021b), *Statistiques de l'OCDE sur les pensions* (base de données), <https://doi.org/10.1787/pension-data-en> (consulté en octobre 2022).
- OCDE (2021c), *Mobilising Institutional Investors for Financing Sustainable Development in Developing Countries: Emerging Evidence of Opportunities and Challenges*, Éditions OCDE, Paris, www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/Mobilising-institutional-investors-for-financing-sustainable-development-final.pdf.
- OCDE (2021d), « Politiques et programmes pour renforcer les liens d'affaires entre les PME et les multinationales au sein des CVM », in *Perspectives des politiques d'investissement au Moyen-Orient et en Afrique du Nord*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/efcc255a-fr>.
- OCDE/ATAF/CUA (2022), *Statistiques des recettes publiques en Afrique 2022*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/ea66fbde-en-fr>.
- ONU DESA (2022), « World Population Prospects: The 2022 Revision », *Organisation des Nations Unies* (base de données), Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, New York, <https://population.un.org/dataportal/data/indicators/67/locations/903/start/2000/end/2030/table/pivotbylocation> (consulté en octobre 2022).
- PNUD (2023), *Lowering the Cost of Borrowing in Africa: The Role of Sovereign Credit Ratings*, Programme des Nations Unies pour le développement, New York, www.undp.org/africa/publications/lowering-cost-borrowing-africa-role-sovereign-credit-ratings.
- PwC (2021), *Africa Capital Markets Watch 2021*, PricewaterhouseCoopers, www.pwc.co.za/en/assets/pdf/africa-capital-markets-watch-2021.pdf.
- Smith, G. (3 octobre 2022), « African Eurobonds in Q3 2022 », LinkedIn, www.linkedin.com/pulse/african-eurobonds-q3-2022-gregory-smith/.
- Stewart, F. (18 janvier 2022), « The elephant in the room: Bringing sustainable investment to Africa », *World Bank Private Sector Development Blog*, <https://blogs.worldbank.org/psd/elephant-room-bringing-sustainable-investment-africa>.
- Trading Economics (2022), « Indicators: Credit Rating | Africa », *Trading Economics* (base de données), <https://tradingeconomics.com/country-list/rating?continent=africa> (consulté en janvier 2023).
- UA (2017), « Infrastructure corridors are key to Africa's intra-regional trade, job creation: Stakeholders agree at PIDA Session », communiqué de presse, Union africaine, <https://au.int/en/pressreleases/20171127/infrastructure-corridors-are-key-africa%E2%80%99s-intra-regional-trade-job-creation>.
- UA (2020), *The Integrated Corridor Approach - "A Holistic Infrastructure Planning Framework to Establish PIDA-PAP 2"*, note stratégique, Union africaine, <https://pp2.au-pida.org/wp-content/uploads/2020/04/English-Strategic-Note-Integrated-Corridor-Approach-and-Selection-Criteria-AUC.pdf>.
- Wambui, R. (2022), « Scaling up sustainable finance and investment in the Global South: A case study of sub-Saharan Africa », in *Scaling Up Sustainable Finance and Investment in the Global South*, CEPR Press, Londres, https://cepr.org/system/files/publication-files/175477-scaling_up_sustainable_finance_and_investment_in_the_global_south.pdf.
- Were, A. (2022), « The impacts of climate change continue to compromise the livelihoods of hundreds of millions of Africans », *FSD Kenya Blog*, 21 octobre, www.fsdkenya.org/blogs-publications/blog/how-to-develop-a-green-project-pipeline-in-africa/.
- Yu, S. et al. (2021), « The potential role of Article 6 compatible carbon markets in reaching net-zero », *School of Public Policy and IETA Working Paper*, International Emissions Trading Association et University of Maryland, www.ieta.org/resources/Resources/Net-Zero/Final-Net-zero-A6-working-paper.pdf.



Chapitre 1

L'investissement durable en Afrique en temps de crises mondiales

Ce chapitre montre en quoi les pays africains ont besoin d'investissements plus durables pour favoriser la création d'emplois et une croissance inclusive. Il explique comment les investissements et financements durables n'ont pas encore su saisir les nombreuses opportunités qu'offre le continent, et analyse le potentiel d'amélioration à cet égard. Pour ce faire, il donne tout d'abord un aperçu du paysage de l'investissement durable dans le sillage des crises concomitantes de la pandémie de COVID-19, des répercussions mondiales des conflits et du changement climatique, avant d'estimer le déficit de financement des Objectifs de développement durable à l'échelle du continent. Il pointe ensuite deux obstacles à l'investissement – le manque de confiance des investisseurs et le coût élevé du capital – que ces crises n'ont fait qu'exacerber. Il identifie enfin trois domaines – les liens d'investissement avec les petites et moyennes entreprises, les investissements intra-africains et les investisseurs institutionnels – au potentiel encore inexploité pour soutenir l'intégration régionale et la croissance durable du continent.

EFFET BRIN EN

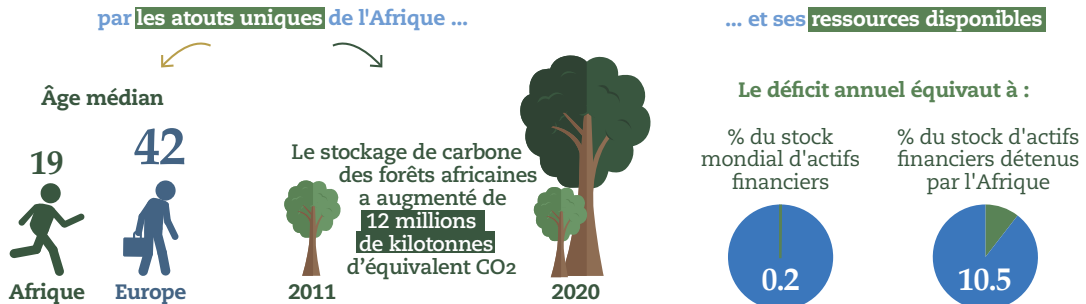
À l'heure où sévissent trois crises mondiales (pandémie de COVID-19, répercussions mondiales des conflits et changement climatique), l'Afrique voit ses besoins de financement durable augmenter. Au début de la pandémie de COVID-19, en 2020, le déficit de financement des Objectifs de développement durable de l'Afrique atteignait 272 milliards USD, son niveau le plus élevé depuis le début des projections en 2015. Ce déficit semble toutefois minime en comparaison des capitaux disponibles dans le monde et sur le continent : avec un montant moyen estimé dans ce rapport à 194 milliards USD pour la période 2015-21, il équivaut en effet à moins de 0.2 % du stock mondial et à 10.5 % du stock africain d'actifs sous gestion (actifs financiers que les sociétés de gestion de patrimoine gèrent pour le compte des investisseurs).

Les chocs qui ont récemment ébranlé le monde entier ont accentué les obstacles à l'investissement en entamant la confiance des investisseurs et en exacerbant le manque d'informations, tout en augmentant le coût du capital en Afrique plus que dans d'autres régions du monde. Les risques liés aux chocs mondiaux et l'insuffisance des informations restent les principales causes du manque d'attractivité du continent aux yeux des investisseurs. Sous l'effet de notes souveraines défavorables et de la plus forte aversion au risque des investisseurs internationaux, le coût des capitaux publics et privés est largement supérieur aux moyennes mondiales dans de nombreux pays africains, en particulier dans le secteur des énergies renouvelables. Problème généralisé sur le continent, le manque de données entrave l'évaluation des risques et les stratégies d'atténuation, tout en augmentant le coût de recherche des opportunités d'investissement. Il rend en outre difficile l'analyse de l'affectation des fonds à l'appui du développement durable et de leurs impacts.

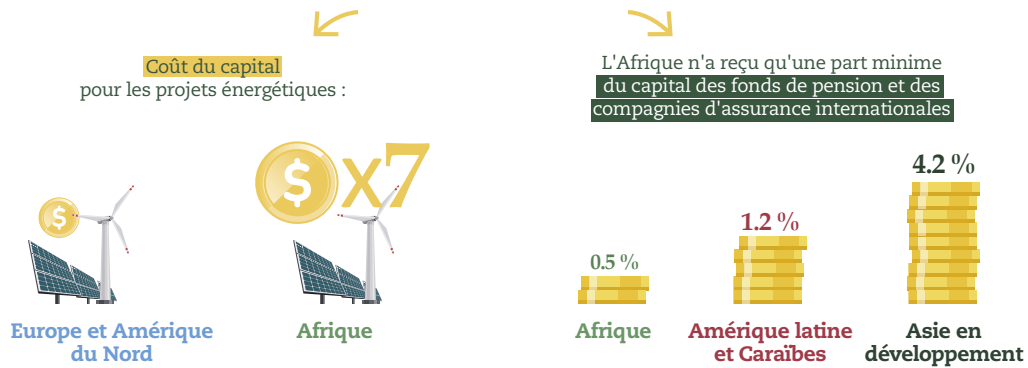
Les sources actuelles d'investissement peuvent contribuer davantage à l'intégration régionale, la création d'emplois et la croissance inclusive. La meilleure intégration des investissements directs étrangers dans les économies locales peut être créatrice d'emplois et améliorer la participation de l'Afrique aux chaînes de valeur mondiales et régionales. Les entreprises africaines chefs de file à l'échelon régional et les investisseurs institutionnels recèlent un formidable potentiel pour stimuler les secteurs favorisant un meilleur équilibre entre les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable, comme les technologies de l'information et de la communication, la finance et les énergies renouvelables.

L'investissement durable en Afrique en temps de crises mondiales

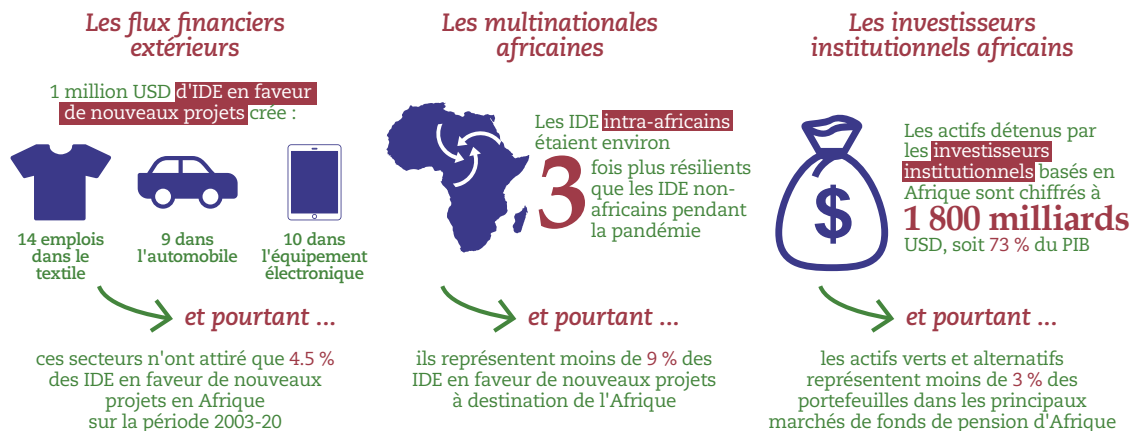
Le déficit de financement annuel des Objectifs de développement durable de l'Afrique, de 194 milliards USD, peut être comblé



La confiance des investisseurs est plus faible en Afrique que dans les autres régions du monde

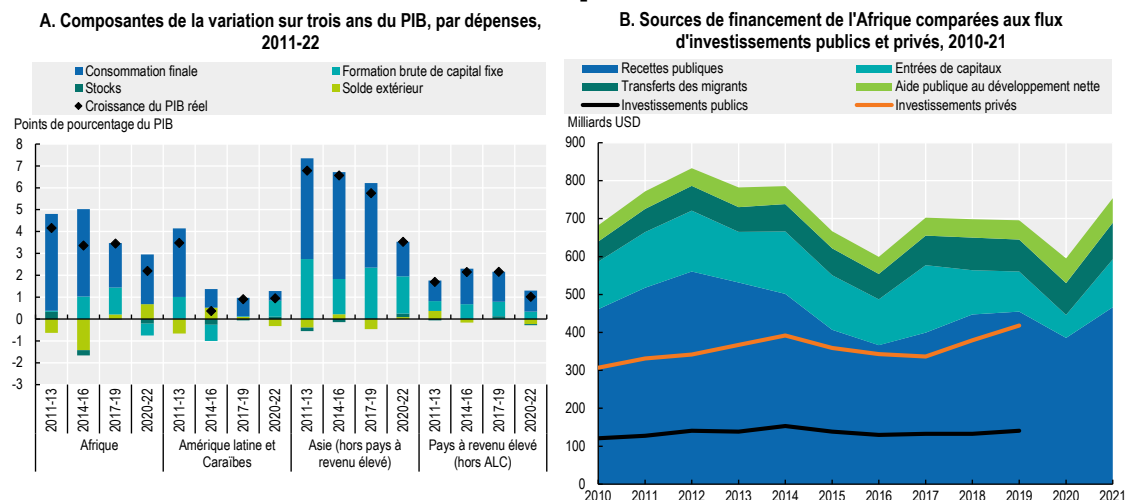


Attirer les investissements durables : où regarder



Profil continental de l'Afrique

Graphique 1.1. Composantes de la croissance économique et sources de financement en Afrique

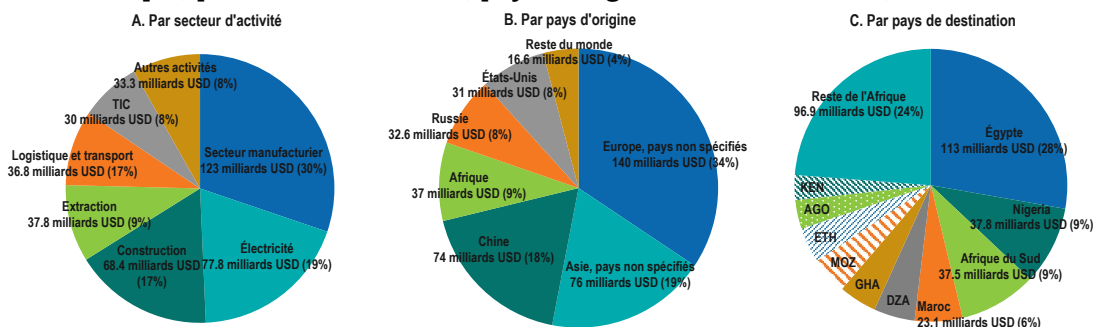


Note : Les composantes de la croissance du produit intérieur brut (PIB) sont calculées sur une base annuelle en utilisant la croissance annuelle du PIB réel pour estimer l'augmentation en dollars US réels. Les chiffres agrégés sont calculés en prenant la moyenne des chiffres nationaux pondérée par le PIB en dollars PPA (parité de pouvoir d'achat). Les composantes de la croissance triennale du PIB ont été calculées en faisant la différence entre la moyenne géométrique de la croissance annuelle du PIB réel sur la période considérée et la croissance du PIB réel lorsque chacune des composantes est mise à zéro pour chaque année. Le solde extérieur correspond à la différence entre importations et exportations. Les importations contribuent négativement au PIB. La catégorie « Pays à revenu élevé » désigne les pays dits « à revenu élevé » dans la classification de la Banque mondiale des pays par groupes de revenu, hors Amérique latine et Caraïbes. Les recettes publiques comprennent toutes les recettes publiques fiscales et non fiscales, moins le service de la dette et les subventions perçues. Les entrées de capitaux comprennent les investissements directs étrangers (IDE), les investissements de portefeuille et autres entrées d'investissements enregistrés par le Fonds monétaire international dans le cadre de son système de comptabilité des actifs/passifs. Une certaine prudence est de mise lors de l'interprétation des chiffres relatifs aux entrées de capitaux, car certains chiffres pour 2021 et les entrées de portefeuille sont manquants.

Sources : Calculs des auteurs d'après FMI (2022a), *Perspectives de l'économie mondiale* (base de données), www.imf.org/en/Publications/WEO/weo-database/2022/October; OCDE (2022a), *Comité d'aide au développement de l'OCDE* (base de données), <https://stats-1.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=TABLE2A>; Banque mondiale (2022a), *Indicateurs du développement mondial* (base de données), <https://data.worldbank.org/products/wdi>; FMI (2022b), *Balance of Payments and International Investment Position Statistics (BOP/IIP)* (base de données), <https://data.imf.org/?sk=7A51304B-6426-40C0-83DD-CA473CA1FD52>; FMI (2022c), *Investment and Capital Stock Dataset (ICSD)* (base de données), <https://data.imf.org/?sk=1CE8A55F-CFA7-4BC0-BCE2-256EE65AC0E4>; et Banque mondiale-KNOMAD (2022), *Remittances* (base de données), www.knomad.org/data/remittances.

StatLink <https://stat.link/ielju8>

Graphique 1.2. Investissements directs étrangers en faveur de nouveaux projets en Afrique, par secteur d'activité, pays d'origine et de destination, 2017-22



Note : La base de données fDi Markets est utilisée uniquement à des fins d'analyse comparative. Elle ne permet pas de déduire les montants d'investissement réels, car ces données se basent sur les annonces initiales de projets d'investissement, dont une partie ne se concrétise pas. AGO = Angola, DZA = Algérie, ETH = Éthiopie, GHA = Ghana, KEN = Kenya et MOZ = Mozambique. TIC = technologies de l'information et de la communication.

Source : Calculs des auteurs d'après fDi Intelligence (2022), fDi Markets (base de données), www.fdiintelligence.com/fdi-markets.

StatLink <https://stat.link/knypte>

Les investissements durables n'ont pas encore su saisir toutes les opportunités qu'offrent les économies africaines

Forts de leurs multiples atouts, les pays africains représentent une véritable manne pour les investisseurs du monde entier. Leur population est de loin la plus jeune de tous les continents, avec un âge médian de 19 ans (contre 30 pour l'Amérique latine et Caraïbes, 31 pour l'Asie en développement et 42 pour l'Europe [ONU DESA, 2022]), et devrait presque doubler d'ici 2050, passant d'environ 1.4 milliard d'habitants à près de 2.5 milliards. L'Afrique concentrera ainsi plus de la moitié de la croissance démographique mondiale (ONU DESA, 2022 ; BAFD/OCDE/PNUD, 2015). En 2022, c'était aussi la seule région du monde où le financement des start-ups affichait une croissance annuelle positive (5 %) (Cuvellier, 2023). On estime par ailleurs que les rendements agricoles des céréales et grains pourraient doubler ou tripler dans une grande partie du continent, augmentant la production mondiale de 20 % (McKinsey, 2019). La production de cobalt – intrant essentiel à la production des batteries – de la République démocratique du Congo représente à elle seule 70 % de la production totale mondiale (ANRC, 2021). De 2011 à 2020, le stockage de carbone des forêts africaines a augmenté de 11.6 millions de kilotonnes d'équivalent CO₂, alors qu'il a diminué de 13 millions de kilotonnes dans celles des autres régions du monde. 59% de cette augmentation revient aux forêts d'Afrique centrale, désormais reconnues comme le plus grand puits de carbone de la planète. Le continent détient enfin 60 % des meilleures ressources solaires mondiales (AIE, 2022a).

L'Afrique a bénéficié d'une forte croissance, soutenue par les investissements, qui n'a toutefois pas suffisamment stimulé la transformation productive. Depuis le début du XXI^e siècle, le continent affiche le deuxième taux de croissance économique le plus élevé au monde après l'Asie en développement. La croissance africaine reprend de la vigueur après la récession mondiale de 2020 : estimée à 3.7 % en 2023 et projetée à 4.2 % en 2024, elle se classe après l'Asie en développement et devant l'Amérique latine et les Caraïbes, respectivement à 5 % et 1.6 % pour 2023 et 4.9 % et 2.2 % pour 2024. Des taux d'investissement élevés ont alimenté cette croissance africaine, comme en atteste la contribution de la formation brute de capital fixe à la croissance du produit intérieur brut (PIB), qui a atteint un pic de 1.2 points de pourcentage en 2017-19 avant de décliner en 2020-22 pendant la pandémie de COVID-19 (Graphique 1.1). Dans l'ensemble, ce dynamisme économique n'a toutefois pas suffisamment favorisé la transformation productive, notamment la création d'emplois et l'intégration des chaînes de valeur (CUA/OCDE, 2018, 2019, 2022).

L'investissement durable est essentiel pour inscrire la transformation productive dans une trajectoire d'inclusion et de résilience. Lors de la mobilisation et de l'affectation des investissements, les pays africains doivent concilier les cibles économiques de la transformation productive avec d'autres objectifs d'ordre plus social et environnemental tels que l'inclusion et la résilience au changement climatique (Encadré 1.1). Il leur faut par exemple trouver le juste équilibre entre production d'énergie et réduction des émissions de carbone, exploitation et conservation des terres agricoles, ou encore création massive d'emplois et normes du travail. Face aux nouveaux défis mondiaux du XXI^e siècle, l'investissement durable peut leur permettre de tirer le meilleur parti de leurs atouts uniques tout en réduisant leur vulnérabilité aux crises et aux chocs.

Encadré 1.1. Agenda 2063 et investissement durable : approche retenue dans ce rapport

Le plan d'action de l'Agenda 2063 de l'Union africaine vise une transformation alliant productivité et durabilité. Il aspire ainsi à « une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable » (CUA, 2015). Si la création d'emplois de qualité et le développement de secteurs à forte productivité demeurent des objectifs essentiels

Encadré 1.1. Agenda 2063 et investissement durable : approche retenue dans ce rapport (suite)

(CUA/OCDE, 2018), le continent africain se doit désormais d'inscrire sa transformation économique sous le signe de l'action contre le changement climatique et de la préservation de ses milieux naturels. L'Agenda 2063 fait d'ailleurs explicitement mention de la durabilité environnementale, en appelant à ce que « les richesses naturelles de l'Afrique, son environnement et ses écosystèmes [soient] valorisés et préservés, au sein d'économies et de communautés résilientes au climat » (CUA, 2015).

Un investissement est dit « durable » lorsque la somme de ses bénéfices escomptés sur le plan économique, social et environnemental est supérieure à son coût global. La durabilité économique correspond à la viabilité à long terme d'une activité de marché pour tous les acteurs concernés. La durabilité sociale désigne quant à elle les effets sur le développement humain, le bien-être individuel et les résultats collectifs tels que la paix et la cohésion sociale (Pacte mondial des Nations Unies, 2022). On parle enfin de durabilité environnementale lorsque l'activité de l'investissement s'opère dans le respect des limites des systèmes écologiques essentiels au maintien de la vie sur Terre (en tenant par exemple compte des problématiques de changement climatique, de pollution chimique et d'utilisation de l'eau douce) (NBS, 2022). Différents cadres mondiaux s'attachent au suivi des résultats en matière de durabilité, notamment les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et diverses normes environnementales, sociales et de gouvernance (OCDE, 2022b).

Cette édition 2023 des *Dynamiques du développement en Afrique* se propose d'identifier les investissements susceptibles d'offrir le meilleur équilibre et de minimiser les arbitrages entre durabilité économique, sociale et environnementale, en replaçant chacune de ces dimensions dans le contexte de défis spécifiques au continent africain :

- **Durabilité économique : intégration régionale.** Les récentes crises ont rappelé la nécessité pour l'Afrique de réduire sa vulnérabilité aux chocs mondiaux grâce à une meilleure intégration des marchés et au renforcement des chaînes d'approvisionnement régionales (CUA/OCDE, 2022).
- **Durabilité sociale : création d'emplois et croissance inclusive.** Compte tenu de la croissance démographique de l'Afrique et des inégalités entre zones rurales et urbaines, la création massive d'emplois de qualité et d'opportunités pour les populations pauvres du continent est un préalable indispensable à la durabilité sociale (CUA/OCDE, 2018, 2019, 2021).
- **Durabilité environnementale : résilience climatique et transition énergétique juste.** Au vu de la faible contribution de l'Afrique au changement climatique et de sa vulnérabilité aux phénomènes météorologiques extrêmes, la mise en place de stratégies d'adaptation et d'investissement énergétique spécifiques à chaque pays est une priorité.

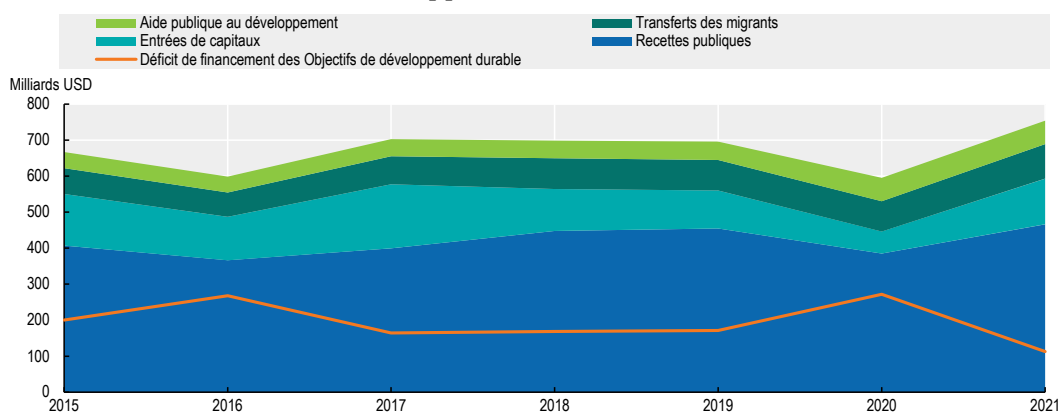
Afin d'appréhender l'investissement durable dans toute sa complexité, ce rapport entreprend une analyse comparative des sources publiques et privées de financement du développement durable entre les différentes régions, pays et secteurs. Il couvre un large éventail de bases de données, notamment sur l'investissement direct étranger (IDE), les multinationales, les recettes publiques, les fonds de pension, l'aide publique au développement (APD), l'investissement d'impact et la philanthropie, que viennent compléter des données primaires tirées d'une enquête et d'entretiens auprès d'investisseurs multinationaux. S'appuyant sur la littérature actuelle et les indicateurs disponibles, tels que les émissions de gaz à effet de serre et la création d'emplois, il compare les résultats des différents secteurs en matière de durabilité. Il propose enfin un certain nombre d'analyses complémentaires sur des secteurs spécifiques à fort potentiel, comme les énergies renouvelables et les infrastructures.

Malgré l'impact des crises mondiales, le déficit de financement des Objectifs de développement durable de l'Afrique peut être comblé

La pandémie de COVID-19, les répercussions mondiales des conflits et le changement climatique accentuent les besoins de financement durable de l'Afrique.

- En 2020, le déficit annuel de financement des Objectifs de développement durable de l'Afrique (soit l'écart entre les financements nécessaires pour la réalisation des ODD et les ressources disponibles) a atteint 272 milliards USD, son niveau le plus élevé depuis le début des projections en 2015 (Graphique 1.3), en grande partie sous l'effet de la pandémie de COVID-19. Si la disponibilité des financements a connu une embellie en 2021, la dégradation de la conjoncture macroéconomique en 2022 risque toutefois de creuser à nouveau ce déficit.
- Les répercussions des conflits créent des besoins de financement supplémentaires et pèsent sur les finances africaines. Les récents conflits ont en effet entraîné des perturbations des chaînes d'approvisionnement et l'augmentation des prix de produits d'importation essentiels (denrées alimentaires, énergie et engrais), tout en alimentant l'inflation et en provoquant un durcissement mondial des politiques monétaires. Pourraient en découler des besoins annuels de financements supplémentaires de 6 à 10 milliards USD pour les pays africains importateurs de produits de base (FMI, 2022d).
- Dans l'optique de limiter le réchauffement climatique à 1.5°C à l'horizon 2030, les pays africains ont un besoin de financement estimé à 277 milliards USD par an afin de mettre en œuvre leurs contributions déterminées au niveau national, conformément à l'Accord de Paris – un montant près de dix fois supérieur aux 29.5 milliards USD mobilisés jusqu'ici (CPI, 2022).

Graphique 1.3. Financements disponibles et déficit de financement des Objectifs de développement durable, 2015-21



Note : Consulter l'Annexe 1.A pour plus d'informations.

Source : Calculs des auteurs d'après OCDE (2022b), *Global Outlook on Financing for Sustainable Development 2023: No Sustainability Without Equity*, <https://doi.org/10.1787/fcbe6ce9-en> ; FMI (2022a), *Perspectives de l'économie mondiale* (base de données), www.imf.org/en/Publications/WEO/weo-database/2022/October ; OCDE (2022a), *Comité d'aide au développement de l'OCDE* (base de données), <https://stats1.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=TABLE2A> ; Banque mondiale (2022a), *Statistiques sur la dette internationale* (base de données), <https://databank.worldbank.org/source/international-debt-statistics> ; FMI (2022b), *Balance of Payments and International Investment Position Statistics (BOP/IIP)* (base de données), <https://data.imf.org/?sk=7A51304B-6426-40C0-83DD-CA473CA1FD52> ; Banque mondiale-KNOMAD (2022), *Remittances* (base de données), www.knomad.org/data/remittances ; CNUCED (2020b), « Economic Development in Africa Report 2020: Press Conference », communiqué de presse, <https://unctad.org/osgstatement/economic-development-africa-report-2020-press-conference>.

StatLink <https://stat.link/7ace98>

La diminution des recettes fiscales et la hausse des niveaux d'endettement et des taux d'intérêt placent de nombreux pays africains en situation de surendettement. Si les recettes publiques restent de loin la principale source de financement, elles ont connu un fort recul dans le sillage de la pandémie de COVID-19 (Graphique 1.3), tandis que le PIB par habitant enregistrait une baisse de 4.1 % en 2020. Les gouvernements africains ont ainsi vu leurs recettes diminuer de 6.2 % par habitant en 2020 par rapport à 2015 (en tenant compte de la croissance démographique et de l'inflation). L'augmentation du niveau d'endettement, dont une part croissante est contractée auprès de créanciers privés, a contribué à faire passer le coût du service de la dette de seulement 3 % à plus de 5 % du revenu national brut sur la période 2010-20. La hausse des taux d'intérêt à l'échelle mondiale depuis mars 2022 a par ailleurs accentué la pression sur les gouvernements africains en impactant les liquidités et les taux de change mondiaux et en entraînant des sorties d'investissements de portefeuille. En février 2023, le Fonds monétaire international (FMI) identifiait 8 pays africains en situation de surendettement¹, et 13 autres² à risque élevé de surendettement (FMI, 2023). Entre 2021 et 2022, le rendement des euro-obligations a par exemple plus que triplé pour le Ghana et plus ou moins doublé pour l'Égypte, le Gabon, le Kenya, le Nigéria et la Tunisie, entraînant leur exclusion du marché (Smith, 2022). Les mécanismes d'allègement de la dette peuvent libérer les pays d'une partie de leur fardeau, à l'instar de l'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD) du G20, ou encore du Cadre commun du G20 et du Club de Paris pour le traitement de la dette au-delà de l'ISSD (Ekeruche, 2022 ; FMI, 2021a).

L'APD à destination de l'Afrique doit continuer à augmenter, notamment en vue de l'adaptation au changement climatique. L'APD a augmenté en réponse à la pandémie de COVID-19, avec des versements d'environ 65 milliards USD aux pays africains en 2020 et 2021, contre moins de 51 milliards en 2019. Toutefois, en 2020, cette augmentation n'a pas permis de pallier l'insuffisance des dépenses des gouvernements africains et des entrées financières (Graphique 1.3), pas plus que l'APD n'a encore atteint les niveaux promis par la communauté internationale. En 2020, les pays à revenu élevé ont fourni et mobilisé 83.3 milliards USD en faveur de l'action climatique dans les pays en développement, manquant l'objectif des 100 milliards USD fixé en 2009 à Copenhague, lors du Sommet des Nations Unies sur le climat (OCDE, 2022c). De 2019 à 2020, le financement public international de la lutte contre le changement climatique à destination des pays africains n'a progressé que de façon marginale, passant de 22.3 à 24.3 milliards USD (CPI, 2022). Or, les pays aux ressources budgétaires les plus limitées sont aussi les plus vulnérables au changement climatique : en moyenne, les pays à faible revenu d'Afrique auraient ainsi besoin de l'équivalent de 21 % de leur PIB pour mettre en œuvre leurs contributions déterminées au niveau national, contre seulement 9 % pour les pays à revenu intermédiaire (CPI, 2022).

Le déficit de financement des Objectifs de développement durable de l'Afrique reste faible en comparaison des ressources disponibles. Le déficit moyen du continent, estimé dans le présent rapport à 194 milliards USD pour la période 2015-21 (Graphique 1.3), équivaldrait ainsi à la réaffectation annuelle de moins de 0.2 % du stock mondial total de 112 000 milliards USD – ou de 10.5 % du stock africain de 1 800 milliards USD – d'actifs sous gestion (BCG, 2022 ; Juvonen et al., 2019). Une réaffectation annuelle de 0.2 % porterait l'allocation totale d'actifs mondiaux sous gestion à destination de l'Afrique de moins de 1 % à l'heure actuelle (Tableau 1.1) à environ 2.3 % d'ici 2030, une part encore largement inférieure à celle du continent dans le PIB mondial (2.9 % en 2020).

La part du continent africain dans les investissements mondiaux a stagné

En Afrique, les crises mondiales ont accentué l'incertitude, le risque et la dette souveraine – autant d'obstacles à l'investissement. Le « paradoxe de Lucas », décrit pour la première fois dans un article de l'économiste du même nom (Lucas, 1990), met en

évidence le défaut de circulation des capitaux mondiaux des pays riches vers les pays pauvres, et ce malgré des rendements marginaux plus élevés dans les économies de ces derniers. D'après des études empiriques, différents facteurs institutionnels nationaux, tels que la stabilité du gouvernement et la qualité des processus administratifs, en seraient les principales causes (Alfaro et al., 2008). Si les récentes crises mondiales ont eu peu d'effet sur les variables institutionnelles, elles ont en revanche exacerbé différents facteurs explicatifs alternatifs : les imperfections du marché des capitaux, en particulier l'incertitude, le risque, la dette souveraine et les biais nationaux (Leimbach et Bauer, 2022 ; Ndikumana et Boyce, 2003).

Tableau 1.1. Répartition de différentes sources d'investissement institutionnel entre les régions du monde

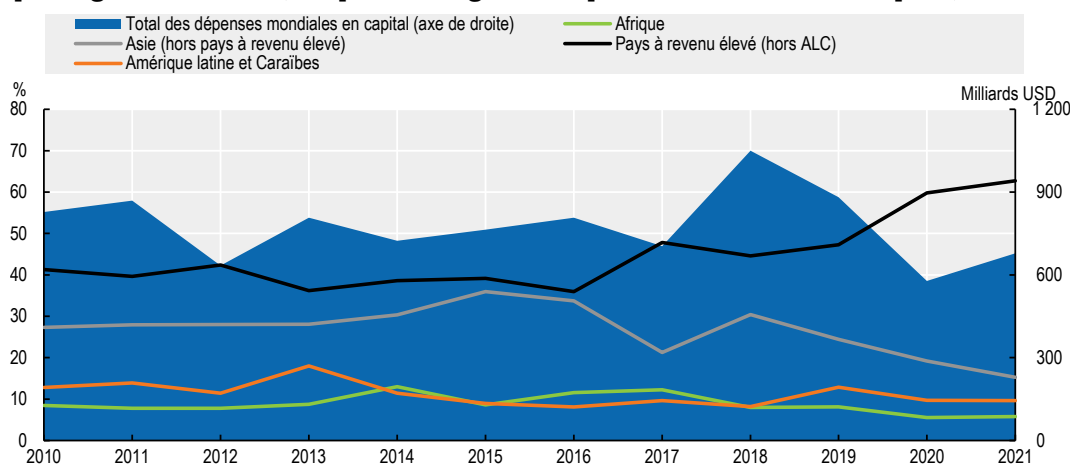
Type d'investissement	Monde	Afrique	Amérique latine et Caraïbes	Asie	Année
Capital-risque	600 milliards USD	5 milliards USD (0.8 %)	n.d.	n.d.	2021
Financement par actions	250.1 milliards USD	1.7 milliard USD (0.7 %)	5.3 milliards USD (2 %)	63.3 milliards USD (25 %)	T1 et T2 2022
Fonds de pension	3 300 milliards USD	24.5 milliards USD (~0.7 %)	57.9 milliards USD (1.76 %)	180 milliards USD (5.46 %)	2017-18
Compagnies d'assurance	1 800 milliards USD	0.36 milliard USD (~0.02 %)	2.88 milliards USD (0.16 %)	32.76 milliards USD (1.8 %)	2017-18

Note : Les chiffres relatifs au capital-risque et au financement par actions se basent sur des sources de données complètes. Les données sur les fonds de pension et les compagnies d'assurance sont quant à elles tirées de l'édition 2019 de l'*Annual Survey of Large Pension Funds and Public Pension Reserve Funds* de l'OCDE (OCDE, 2019), enquête dans le cadre de laquelle 36 fonds de pension et 30 compagnies d'assurance ont fourni des données. Les chiffres relatifs aux fonds de pension et aux compagnies d'assurance ont été extrapolés à partir de leur notification d'investissements totaux dans les pays en développement.

Source : Compilation des auteurs d'après AVCA (2022), *Venture Capital in Africa Report*, www.avca-africa.org/media/2967/62644-avca-avca-venture-capital-in-africa-report-v13.pdf ; CB insights (2022), *State of Venture*, www.cbinsights.com/reports/CB-Insights-Venture-Report-Q2-2022.pdf ; et OCDE (2021a), *Mobilising Institutional Investors for Financing Sustainable Development in Developing Countries: Emerging Evidence of Opportunities and Challenges*, www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/Mobilising-institutional-investors-for-financing-sustainable-development-final.pdf.

Les événements qui ont récemment ébranlé la scène internationale ont accentué la préférence des IDE pour de nouveaux projets dans les pays à revenu élevé au détriment de ceux en développement, réduit la participation de l'Afrique aux chaînes de valeur mondiales, et pourraient entraîner une augmentation de la pauvreté. Ces dix dernières années, les IDE en faveur de nouveaux projets – reflet des tendances futures de l'investissement – ont enregistré une baisse annuelle moyenne de 3 %. Depuis 2016, ils se sont par ailleurs déplacés des pays en développement vers ceux à revenu élevé (Graphique 1.4), tendance qu'est venue accélérer la pandémie de COVID-19 en 2020-21. Les pays à revenu élevé (hors Amérique latine et Caraïbes) ont ainsi attiré 61 % des IDE en faveur de nouveaux projets (part la plus élevée jamais enregistrée), contre 17 % pour l'Asie en développement, 10 % pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et seulement 6 % pour l'Afrique (part la plus faible depuis 2004). La participation de l'Afrique aux chaînes de valeur mondiales a également stagné depuis la crise financière mondiale de 2008, s'établissant à seulement 1.7 % en 2019 (CUA/OCDE, 2022). La pandémie a exacerbé cette tendance, en partie avec le choix des multinationales des pays à revenu élevé de procéder à la relocalisation ou à une délocalisation de proximité de leur production afin de réduire leur exposition aux chocs de la chaîne d'approvisionnement, ou encore de reporter leurs décisions d'investissement face à l'instabilité mondiale. Selon les estimations de la Banque mondiale (Brenton, Ferrantino et Maliszewska, 2022), ce mouvement de relocalisation vers les pays à revenu élevé et la République populaire de Chine (ci-après « Chine ») pourrait faire basculer 52 millions de personnes supplémentaires dans l'extrême pauvreté, dont plus de 80 % en Afrique.

Graphique 1.4. Investissements directs étrangers en faveur de nouveaux projets, par région du monde, en pourcentage des dépenses mondiales en capital, 2010-21



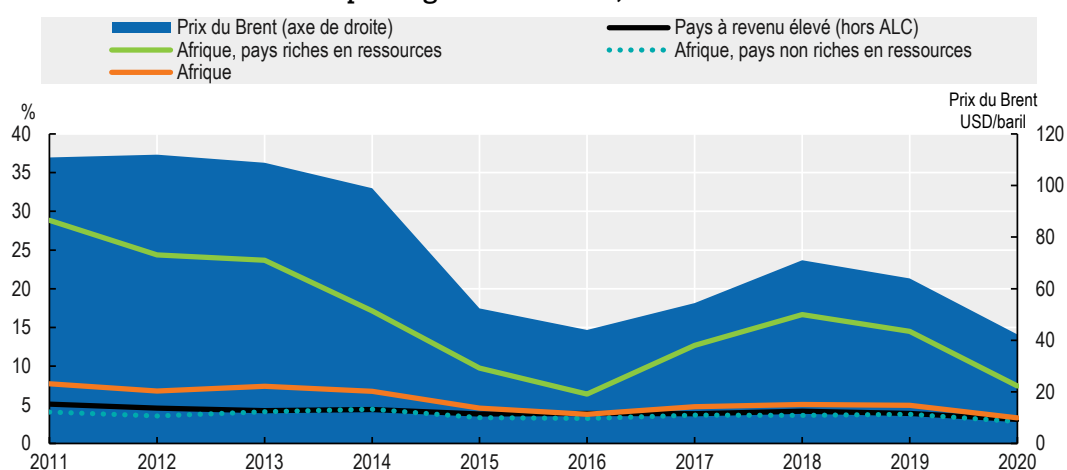
Note : ALC = Amérique latine et Caraïbes.

Source : Calculs des auteurs d'après fDi Intelligence (2022), fDi Markets (base de données), www.fdiintelligence.com/fdi-markets.

StatLink <https://stat.link/9fm2cq>

Le rendement des IDE en Afrique a diminué par rapport à ceux à destination des pays à revenu élevé. Ce resserrement des écarts de rendement entre les économies en développement et avancées a contribué à la diminution de la part des flux d'IDE à destination des pays en développement (Evenett et Fritz, 2021). En Afrique, la baisse de rendement des IDE est en grande partie imputable aux économies riches en ressources, sous l'effet de la baisse des prix du pétrole depuis 2011, jusqu'à leur rebond en 2021 (Graphique 1.5). À l'inverse, les entrées d'IDE dans les pays non exportateurs de ressources naturelles (comme l'Éthiopie, le Kenya, Madagascar et Maurice) se sont montrées relativement plus résilientes (Ideue, 2019).

Graphique 1.5. Taux de rendement des investissements directs étrangers, par région du monde, 2011-20



Note : Le taux de rendement des IDE se mesure en rapportant les bénéfices dégagés durant l'année t aux investissements réalisés pendant l'année t et t-1 (CNUCED, 2019). Les données sur l'Afrique couvrent 28 pays. Sur les 9 pays du continent riches en ressources, seuls l'Angola et le Nigéria disposent d'une série temporelle complète. ALC = Amérique latine et Caraïbes.

Source : Calculs des auteurs d'après FMI (2022b), Balance of Payments and International Investment Position Statistics (BOP/IIP) (base de données), <https://data.imf.org/?sk=7A51304B-6426-40C0-83DD-CA473CA1FD52>.

StatLink <https://stat.link/k9pg7q>

Comparé aux autres régions du monde, l'Afrique attire la part la plus faible de capital des investisseurs institutionnels. Ces dix dernières années, le stock mondial d'actifs sous gestion est passé de 48 000 milliards USD en 2010 à plus de 112 000 milliards USD en 2021, malgré les ralentissements économiques. Même lors de la première année de la pandémie de COVID-19, ce type d'actifs a encore augmenté à la vitesse record de 12 % (BCG, 2022). L'Afrique reçoit toutefois de différents types d'investisseurs la part la plus faible du capital mondial, allant de 0.8 % pour le capital-risque à seulement 0.02 % pour les compagnies d'assurance (Tableau 1.1).

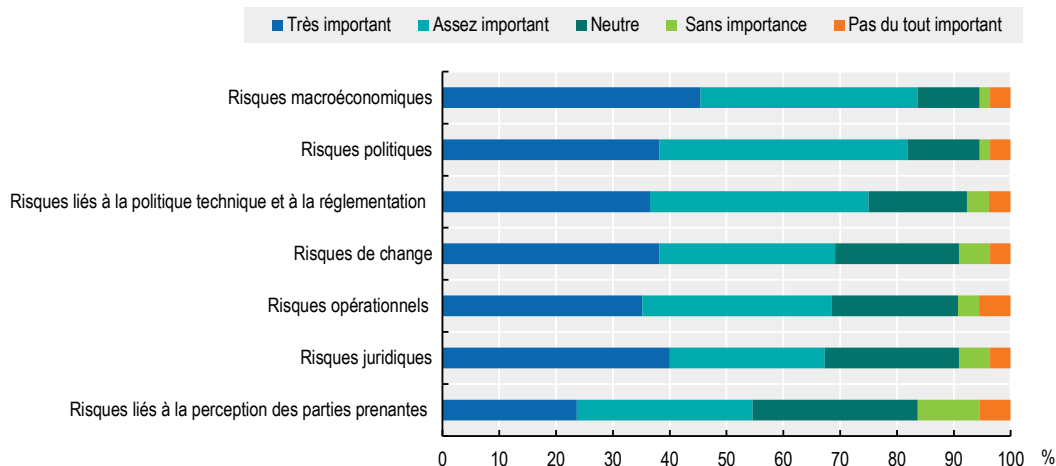
Le manque de confiance des investisseurs et le coût plus élevé du capital expliquent en partie la part plus faible des investissements dans de nombreux pays africains que dans d'autres régions du monde

Parmi les multiples facteurs susceptibles d'attirer davantage d'investissements mondiaux, les pays africains peuvent s'attacher à améliorer la confiance des investisseurs et à réduire le coût du capital. Les crises mondiales ont accentué les effets négatifs de l'incertitude, du risque et de l'asymétrie d'information, qui caractérisent l'investissement dans de nombreux pays africains (mais pas tous). Il apparaît donc essentiel de s'attaquer aux obstacles spécifiques à la confiance et à la prise de décision des investisseurs pour inverser les tendances actuelles et maintenir des niveaux élevés d'investissement, même en cas de nouveaux chocs.

Le risque et le manque d'informations demeurent des obstacles à l'investissement dans de nombreux pays africains

Les investisseurs étrangers continuent de voir dans les risques économiques et politiques des freins à l'investissement. D'après de récentes données d'enquête, différents facteurs pesant sur la confiance des investisseurs depuis plusieurs décennies – tels que les conditions macroéconomiques, le risque politique, la faiblesse des systèmes réglementaires, l'augmentation de la dette et la volatilité des devises (Collier et Pattillo, 2000) – restent des sujets de préoccupation (Graphique 1.6). Les représentants de multinationales mondiales (interrogés dans le cadre de ce rapport) perçoivent ainsi l'instabilité politique et le manque de capacités réglementaires comme d'importants obstacles, notant que de brusques revirements dans ces domaines ont déjà pu les amener à retirer leurs investissements. Les personnes interrogées expriment notamment leur souhait d'une plus grande transparence dans le processus de négociation de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), déplorant le peu d'informations publiques et l'insuffisance des possibilités de contribution technique.

Graphique 1.6. Réponses à la question de l'enquête de la CUA/OCDE auprès des investisseurs « Parmi les risques suivants, lesquels ont été les obstacles les plus importants pour vos investissements dans les pays africains ? »



Note : n = 52 à 55. L'enquête a été menée en septembre 2022 auprès des réseaux des conseils d'affaires africains et du Forum des affaires UE-Afrique. Les différentes catégories de risques sont classées par moyenne pondérée. Les exemples suivants étaient proposés à titre indicatif : risques macroéconomiques – volatilité économique, défaillance du gouvernement ; risques de change – dévaluation, fluctuation ; risques opérationnels – fragilité des chaînes d'approvisionnement, disponibilité des ressources ; risques juridiques – caractère exécutoire des contrats ; risques politiques – protectionnisme, favoritisme, changements de politique rétroactifs ; risques liés à la politique technique et à la réglementation – octroi de licences, fiscalité, réglementation, processus de passation de marchés ; risques liés à la perception des parties prenantes – opposition de la direction ou des actionnaires à la réalisation d'investissements en Afrique.

StatLink  <https://stat.link/38tgnw>

Les investisseurs prennent en considération les risques liés aux facteurs politiques, notamment la gouvernance. Si les investisseurs se sont traditionnellement tournés vers l'Afrique pour l'accès aux marchés, la croissance et les ressources naturelles (Onyeiwu et Shrestha, 2016 ; Cheung et al., 2012), des données récentes suggèrent que la considération préalable des facteurs politiques peut leur paraître tout aussi importante (Andoh et Cantah, 2020 ; Calderon et al., 2019 ; Osabutey et Okoro, 2015). La bonne gouvernance s'avère ainsi particulièrement propice à l'investissement dès lors que les pays atteignent un seuil minimal de stabilité gouvernementale, de responsabilité démocratique, d'ordre public et de qualité administrative (Yeboua, 2020).

Pouvant limiter l'exposition aux risques, les modes d'entrée sur les marchés étrangers sans prise de participation (contrats de licence, de franchise et de gestion) sont devenus plus courants. En augmentation rapide depuis 20 ans, leur croissance devance désormais celles des IDE (Qiang, Liu et Steenbergen, 2021). À cheval entre le commerce sans lien de dépendance et l'IDE, ce type d'accord permet aux multinationales axées sur les technologies d'accéder aux marchés étrangers par le biais de contrats et de canaux numériques sans besoin d'une présence physique importante (CNUCED, 2020b).

Exacerbé par la fragmentation des marchés africains, le manque d'informations et de données freine l'investissement. Des entretiens approfondis, l'examen de la littérature existante et l'enquête menée pour le présent rapport par la CUA/OCDE auprès des investisseurs le confirment tous : un manque global d'informations et de données entrave l'évaluation des opportunités d'investissement sur les marchés africains (voir également Pineau, 2014). Le manque de données peut entraîner des retards, suscitant l'attentisme des investisseurs, voire l'échec des opérations d'investissement (en cas d'informations insuffisantes pour une prise de décision éclairée). Malgré les progrès de la mise en œuvre de la ZLECAF, les marchés africains restent hétérogènes, fragmentés et dotés de capacités statistiques variables, autant de facteurs qui augmentent les coûts de recherche et empêchent les économies d'échelle pour les investisseurs étrangers en quête de nouveaux marchés.

Le manque d'informations peut alimenter un phénomène de « prime de perception ». L'insuffisance des données statistiques par exemple génère de l'incertitude, entraînant une perception excessive des risques réels de l'investissement. Cette difficulté d'évaluation des risques laisse alors davantage de place à la subjectivité de perception des investisseurs, ce qui peut avoir un impact direct sur leurs décisions (Jaspersen et al., 2000), ou indirect via l'augmentation du coût du capital (Fofack, 2021).

Le coût du capital est élevé pour de nombreux pays africains

Le coût du capital a fortement augmenté pour les gouvernements africains en raison des conflits et du durcissement de la politique financière mondiale, avec pour effet l'exclusion de la plupart des pays des marchés des capitaux. L'écart de rendement d'une euro-obligation africaine moyenne (une mesure du coût potentiel de l'emprunt sur les marchés de capitaux) parmi 20 pays africains émettant ce type d'obligations a ainsi atteint son niveau le plus élevé depuis 15 ans, à environ 12 % en septembre 2022, éclipsant les précédents pics d'environ 9 % pendant la crise financière mondiale de 2008 et d'environ 10 % durant la crise du COVID-19 en 2020. En septembre 2022, seuls le Maroc et l'Afrique du Sud présentaient des rendements obligataires suffisamment faibles pour leur garantir avec une relative certitude l'accès aux marchés de capitaux, alors que même ceux-ci avaient respectivement grimpé à plus de 7 % et 8 %, doublant quasiment leur niveau de 2021 (Smith, 2022).

La mauvaise notation financière de nombreux pays africains renchérit le coût du capital. La notation souveraine indique la probabilité pour une entité souveraine d'honorer ses obligations financières étrangères ou d'y faire défaut. En plus d'influer sur les conditions de la dette souveraine, elle sert de référence aux créanciers privés (ONU, 2022). Elle a ainsi une incidence sur le coût des capitaux publics et privés (taux d'intérêt, durée des prêts). Les investisseurs privés se basent principalement sur les notations émises par les agences de notation (Encadré 1.2), tandis que les organismes de crédit à l'exportation (par exemple, Coface, SACE) et les organisations internationales (comme le FMI ou l'OCDE) établissent leur propre notation afin de déterminer les conditions financières que les sources de financement public peuvent offrir. Le coût élevé du capital constitue un obstacle à l'investissement, en particulier dans les secteurs nécessitant d'importantes dépenses initiales en capital (Encadré 1.3).

Encadré 1.2. Influence des agences de notation financière sur le coût du capital en Afrique

Établie par les agences mondiales de notation financière telles que Moody's, Standard & Poor's et Fitch, la notation du risque-pays joue un rôle essentiel dans l'évaluation du risque d'investissement. En plus de facteurs quantifiables (tels que les recettes publiques ou le niveau d'endettement), les agences de notation font appel à l'avis et aux prévisions d'analystes, se servant notamment de ces critères qualitatifs subjectifs pour l'évaluation du risque politique (Bouchet et al., 2003). En décembre 2022, les principales agences de notation ont attribué au Botswana et à Maurice une note de catégorie investissement, au vu de leur niveau élevé de stabilité politique et de leur engagement à honorer le paiement de leur dette, tandis qu'elles classaient la Côte d'Ivoire, le Maroc et l'Afrique du Sud dans la catégorie spéculative (Trading Economics, 2022).

Des voix s'élèvent toutefois contre ces agences de notation, dénonçant leur manque de transparence et leur surestimation des risques concernant les pays africains. Ces critiques se sont intensifiées après la rétrogradation de 17 pays africains en 2020, au début de la pandémie

Encadré 1.2. Influence des agences de notation financière sur le coût du capital en Afrique (suite)

de COVID-19, soit le nombre le plus élevé pour les régions en développement (OCDE, 2022d). Ces rétrogradations sont souvent procycliques, entraînant une hausse du coût du capital pour les pays africains à un moment où les dépenses devraient justement augmenter (Fofack, 2021). D'après leurs détracteurs, les agences de notation auraient tendance à surestimer le risque d'investissement dans les pays africains en raison du manque d'informations. Les pays du continent peuvent en effet ne pas disposer des données historiques et détaillées sur lesquelles se basent les méthodologies de notation, tandis que les principales agences affichent une capacité limitée d'évaluation directe et approfondie des risques des entreprises et gouvernements africains. Peut en résulter un phénomène de « suivisme » : les agences de notation suivent alors les tendances de notation des autres, plutôt que de se fonder sur des évaluations indépendantes (Mutize, 2022 ; Pandey, 2020). Pour la plupart des pays africains, ces notations ne sont par ailleurs pas sollicitées (Ahouassou, 2011), ce qui peut inciter les agences à baisser les notes (Fulghieri et al., 2014). Malgré différentes démarches de refus et d'appel de la part des gouvernements africains, ces efforts n'ont jusqu'ici donné lieu à aucune révision des notations, en partie en raison de la gestion directe de ces procédures par les agences de notation (Mutize, 2022). Ces agences dissuadent en outre les gouvernements africains de restructurer leur dette, dans la mesure où elles considèrent toute restructuration comme un défaut souverain, impactant négativement la notation (CUA/CENUA, 2021).

Les responsables politiques peuvent inciter les agences de notation à adopter un comportement plus équitable sur le marché, à renforcer la transparence de leurs méthodologies et à partager davantage leurs données. Parmi les propositions ambitieuses à cet égard figure la création de nouvelles agences de notation impartiales, au niveau mondial ou dans le cadre de l'Union africaine (Fofack, 2021 ; Sovereign Group, 2022). L'Afrique du Sud a de son côté opté pour une approche plus immédiate : elle exige l'agrément local des agences de notation, ce qui permet un examen réglementaire en cas de présomption de pratiques anticoncurrentielles et l'imposition d'amendes (Mutize, 2022). Il serait par ailleurs possible d'améliorer la transparence et la redevabilité des agences de notation en les obligeant à préciser dans quelle mesure leur notation se base sur des modèles ou sur des avis subjectifs, à différencier les notes à court terme de celles à long terme tenant compte des trajectoires de transition climatique, et à coordonner et partager leurs données avec une organisation internationale telle que le FMI (Fofack, 2021 ; ONU, 2022 ; voir également le chapitre 2).

Encadré 1.3. Secteur des énergies renouvelables en Afrique et coût du capital

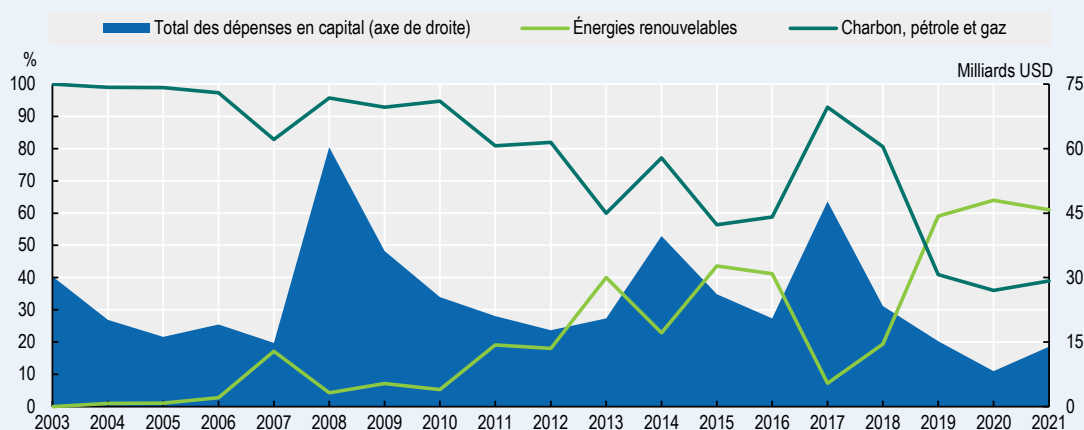
La production d'énergie renouvelable constitue une opportunité concrète d'investissement durable en Afrique, pouvant s'inscrire en soutien de plusieurs priorités de développement du continent, comme l'accès à l'électricité, la limitation des émissions de carbone, la réduction de la dépendance à l'égard de l'extraction de ressources naturelles et des importations de combustibles, et la création d'emplois (AIE, 2022a ; OCDE/Banque mondiale/PNUF, 2021 ; RES4Africa, 2022 ; CENUA, 2016).

Les nouveaux investissements dans le secteur de l'énergie en Afrique privilégient de plus en plus les énergies renouvelables au détriment des combustibles fossiles, malgré le regain des investissements dans certains marchés pétroliers et gaziers du continent suite à la crise énergétique mondiale de 2022. La part des énergies renouvelables dans le total des IDE en faveur de nouveaux projets dans le secteur de l'énergie est ainsi passée de 5 % en 2010 à 61 % en 2021 (Graphique 1.7). Malgré une tendance générale à la baisse dans tous les secteurs pendant la


Encadré 1.3. Secteur des énergies renouvelables en Afrique et coût du capital (suite)

pandémie de COVID-19, la valeur des opérations de financement de projets internationaux dans le secteur des énergies renouvelables en Afrique a augmenté de 19 % en 2020 et de 117 % en 2021 (CNUCED, 2022b). Le solaire est devenu une composante majeure de la production d'énergie renouvelable du continent au cours de la dernière décennie. Il devrait devenir de loin la source d'énergie la plus économique en Afrique à l'horizon 2030 (18-49 USD par MWh contre 33-86 USD pour l'éolien terrestre et 30-110 USD pour le gaz) (AIE, 2022a). Sous l'impulsion d'entreprises comme ZOLA Electric (Off Grid Electric), EcoZoom, M-Kopa et Mobisol (Engie Energy Access), le continent est devenu la première destination des investissements dans les solutions hors-réseau, attirant 70 % (1.7 milliard USD) du total mondial entre 2010 et 2020 (IRENA et BAfD, 2022, d'après les données de Wood Mackenzie, 2021). Néanmoins, en 2022, les tentatives de l'Europe de diversifier son approvisionnement pour se départir de sa dépendance au gaz naturel russe ont alimenté les investissements dans certains marchés pétroliers et gaziers africains. En juillet 2022, les gouvernements de l'Algérie, du Niger et du Nigéria ont ainsi signé un protocole d'accord pour la construction d'un gazoduc transsaharien, un projet chiffré à 13 milliards USD prévoyant l'envoi de jusqu'à 30 milliards de mètres cubes de gaz par an vers l'Europe (Chikhi, 2022).

Graphique 1.7. Investissements directs étrangers en faveur de nouveaux projets dans les secteurs de l'énergie en Afrique, dépenses en capital, 2003-21



Source : Calculs des auteurs d'après fDi Intelligence (2022), fDi Markets (base de données), www.fdiintelligence.com/fdi-markets.

StatLink  <https://stat.link/mp5z0e>

Le coût élevé du capital est particulièrement préjudiciable aux investissements dans le secteur des énergies renouvelables. À titre d'exemple, après la décision de la banque centrale du Ghana de relever son taux de référence à 17 % (contre 3,5 % aux États-Unis), le coût du kilowattheure pour les systèmes d'énergie solaire s'est vu multiplié par huit par rapport à celui d'une centrale à gaz (Kincer et Moss, 2022). La pandémie de COVID-19 a inversé une lente tendance à la baisse du coût moyen pondéré du capital pour les projets énergétiques en Afrique, qui était en 2021 environ sept fois plus élevé qu'en Europe et en Amérique du Nord (AIE, 2022a). Ce coût varie considérablement à travers le continent pour les projets d'énergie renouvelable (de 8 % à 32 %). Les primes de risque les plus élevées s'appliquent en outre souvent aux pays qui ont le plus besoin d'investissements (Ameli et al., 2021).

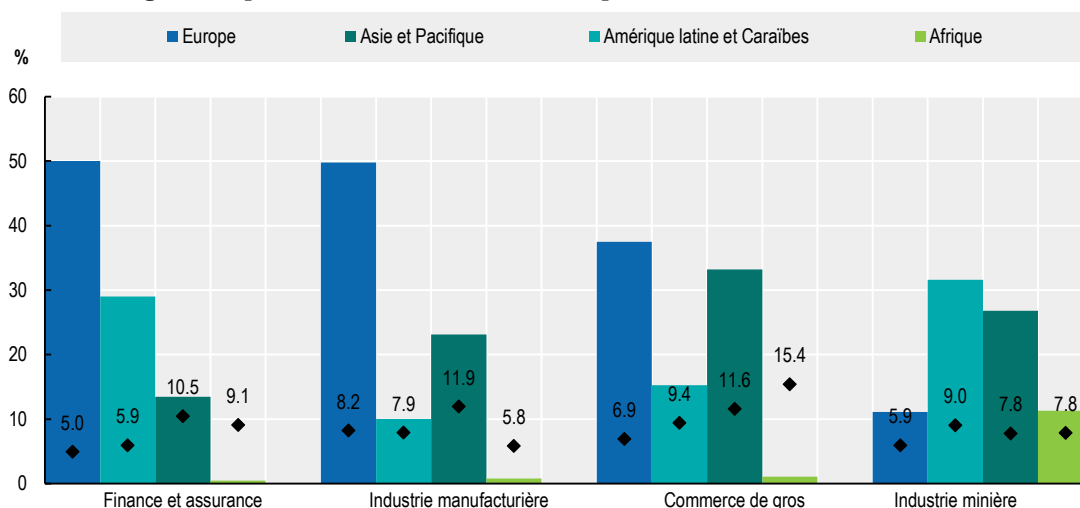
Les investissements restent bien en deçà des niveaux nécessaires à l'Afrique pour lui permettre d'atteindre ses objectifs de production d'énergie propre. Le continent abrite 60 % des meilleures ressources solaires mondiales, mais seulement 1 % de la capacité photovoltaïque installée (AIE, 2022a). L'accès généralisé à une énergie moderne propre en Afrique à l'horizon 2030 nécessiterait d'investir chaque année 25 milliards USD, soit un peu plus de 1 % du total des investissements

Encadré 1.3. Secteur des énergies renouvelables en Afrique et coût du capital (suite)

énergétiques au niveau mondial. Loin d'atteindre ces objectifs, les investissements annuels actuels devraient être multipliés par près de huit pour assurer l'accès universel à l'énergie sur le continent d'ici à 2030 (AIE, 2022a). Les investissements devront en outre délaisser les énergies fossiles au profit de l'électrique et d'utilisations finales telles que les bâtiments basse consommation. Enfin, la transition énergétique durable de l'Afrique ne pourra pas se faire sans les capitaux privés, qui devront couvrir 60 % des investissements énergétiques cumulés d'ici 2030 (AIE, 2022a).

Le meilleur rendement des placements en Afrique par rapport à d'autres régions du monde n'entraîne pas nécessairement une augmentation des montants investis. Historiquement, la supériorité des rendements des investissements dans les pays africains ne s'est pas traduite par une hausse des montants investis, les investisseurs escomptant des bénéfices plus élevés en compensation de risques également plus importants (Asiedu, 2002). Au cours des dix dernières années, les taux de rendement corrigés des risques ont ainsi baissé en raison de l'incertitude politique (autour, par exemple, des mesures protectionnistes) (Evenett et Fritz, 2021). Les IDE en quête de marché dans des secteurs tels que le commerce de détail, les technologies de l'information et de la communication (TIC), les services financiers et d'autres services aux consommateurs ont moins augmenté en Afrique que dans d'autres régions du monde, malgré des rendements plus élevés. Alors qu'elles dégagent de leurs activités sur le continent africain des rendements supérieurs à ceux engrangés dans d'autres régions du monde, des entreprises américaines opérant dans les secteurs du commerce de gros, de la finance et de l'assurance réalisent par exemple moins de 1 % de leurs investissements étrangers en Afrique (principalement en Égypte, au Nigéria et en Afrique du Sud) (Graphique 1.8).

Graphique 1.8. Parts et taux de rendement intra-sectoriels des investissements directs étrangers en provenance des États-Unis, par destination et secteur, 2017-21



Note : Les barres représentent les parts intra-sectorielles des stocks d'IDE en provenance des États-Unis par destination d'investissement et les losanges, les taux de rendement de ces IDE par secteur d'investissement, que l'on mesure en rapportant les bénéfices dégagés pendant l'année t à la moyenne des engagements durant l'année t et t-1 (CNUCED, 2019). Ce graphique présente les moyennes pour la période 2017-21 dans les secteurs et destinations sélectionnées. Les secteurs sont classés par ordre décroissant du stock total d'IDE.

Source : Calculs des auteurs d'après U.S. Bureau of Economic Analysis (2022), U.S. BEA (base de données), <https://apps.bea.gov/iTable/iTable.cfm?ReqID=2&step=1>.

StatLink <https://stat.link/d6e4pc>

La majorité des projets d'infrastructure dans les pays africains ne bénéficient pas des investissements nécessaires pour réussir, mais les spécificités de certains pays profitent aux investisseurs expérimentés. Dans le domaine des infrastructures, 80 % des projets échouent au stade de l'étude de faisabilité ou du plan d'affaires, seuls quelques-uns répondant aux attentes des investisseurs en matière de risque et de rendement (OCDE/ACET, 2020 ; McKinsey, 2020). L'Afrique affiche pourtant le taux de défaut le plus bas sur les dettes de financement de projets d'infrastructure, à 5.3 % contre 6.1 % en Asie et 10.1 % en Amérique latine (Kelhoffer, 2021). Les multinationales interrogées dans le cadre de ce rapport mettent en avant que leur expérience de certaines spécificités du continent leur permet d'y dégager des rendements plus élevés que dans d'autres régions du monde. Une fois couverts les coûts initiaux d'atténuation des risques (Encadré 1.4), un cercle vertueux peut ainsi se créer entre reconnaissance par les autres acteurs du marché, expertise opérationnelle, relations avec les gouvernements, économies d'échelle et innovation. Les nouveaux investisseurs s'appuient d'ailleurs souvent sur des intermédiaires expérimentés pour compenser le manque d'informations, créant un désavantage concurrentiel pour les petits investisseurs qui n'ont pas les moyens de s'offrir ce type de services.

Encadré 1.4. Stratégies d'atténuation des risques adoptées par les investisseurs en infrastructures

La mise en place de nombreuses mesures de vérification diligente et d'atténuation des risques contribue à expliquer le taux plus faible de sélection et de défaut des projets d'infrastructure dans les pays africains. Plusieurs gestionnaires d'actifs jouissant d'une certaine expérience sur le continent identifient ainsi les approches suivantes pour faire face aux défis caractéristiques des projets d'infrastructure :

- **La vérification diligente.** Les gestionnaires d'actifs opérant dans les pays africains sont souvent amenés à approfondir leur connaissance du terrain au fil du temps au prix de nombreuses recherches documentaires, de longs processus locaux de vérification diligente et d'importants efforts organisationnels (Deloitte, 2016). Si ces efforts au long cours améliorent le confort d'investissement dans la région et la qualité globale des projets d'infrastructure, l'importance de la mobilisation initiale à consentir décourage souvent les détenteurs d'actifs inexpérimentés ou de plus petite envergure.
- **Minimisation du risque.** Les gouvernements et institutions de financement du développement apportent souvent leur appui aux projets d'infrastructure en Afrique par le biais de cofinancements, de flux de revenus garantis ou de mesures de soutien au crédit. Sur la période 2015-20, les acteurs publics non nationaux (banques multilatérales de développement, institutions bilatérales de financement du développement, gouvernements d'autres pays d'Afrique ou de pays non africains, et fonds multilatéraux internationaux) constituaient les principales sources de financement des projets d'infrastructure dans une grande partie du continent (Lee et Gonzalez, 2022).
- **Contrôle du risque de change.** Les projets d'infrastructure, notamment dans le secteur de l'énergie, sont souvent rattachés au dollar américain ou à l'euro, ce qui minimise le risque de change. Le portefeuille de projets susceptibles d'être financés s'en trouve toutefois considérablement réduit. Dans des pays comme l'Éthiopie et le Zimbabwe, les dollars américains sont ainsi à la fois rares sur le marché et, lorsqu'ils sont disponibles, difficiles à rapatrier. En outre, la plupart des pays manquent de produits financiers adéquats sur les marchés en monnaie

Encadré 1.4. Stratégies d'atténuation des risques adoptées par les investisseurs en infrastructures (suite)

locale pour répondre aux besoins des investisseurs et financer les grands projets. Les investisseurs doivent donc souvent emprunter en devises étrangères pour financer des projets dont les flux de revenus sont en monnaie locale (Orbitt, 2020).

- **Stratégies de sortie.** La possibilité de se désengager des projets dans un délai donné est également un aspect dont se préoccupent la plupart des investisseurs ayant un horizon de placement à moyen terme (Deloitte, 2016). Selon une étude d'African Infrastructure Investment Managers, les conditions de sortie des investissements dans les infrastructures africaines se sont améliorées ces dernières années. Elles offrent de meilleures possibilités de refinancement une fois les projets opérationnels et générant des revenus. Néanmoins, l'étroitesse et le développement insuffisant des marchés financiers, le contrôle des capitaux et la faiblesse des cadres juridiques peuvent souvent ralentir le processus de sortie ou en augmenter le coût.

Source : Compilation des auteurs d'après Mercer (2018), *Investment in African Infrastructure: Challenges and Opportunities*, www.marshmcclennan.com/content/dam/mmc-web/insights/publications/2018/dec/innovations-in-infrastructure/Investment-in-African-Infrastructure/gl-2018-wealth-investment-opportunities-in-african-infrastructure-full-report-mercer.pdf et Eyraud, Pattillo et Selassie (14 juin 2021), « How to attract private finance to Africa's development », www.imf.org/en/Blogs/Articles/2021/06/14/blog-how-to-attract-private-finance-to-africa-s-development.

Les canaux d'investissement existants offrent un potentiel inexploité de soutien à l'intégration régionale et au développement durable de l'Afrique

Les apports financiers extérieurs et les sources nationales d'investissement peuvent être mieux mis au service d'une croissance durable

Les apports financiers extérieurs représentent une importante source de financement du développement du continent africain (Tableau 1.2). En 2021, comme les années précédentes, les IDE et les envois de fonds constituaient la plus grande part de ces apports (6.4 % du PIB de l'Afrique) ; leur potentiel d'appui à une croissance durable reste toutefois sous-exploité en raison de leur intégration limitée dans les activités productives du continent. L'APD et les investissements privés axés sur le développement durable (investissement d'impact et philanthropie) sont quant à eux encore limités et présentent des biais sectoriels et nationaux spécifiques (Encadré 1.5).

De même, parmi les sources intérieures d'investissement, les multinationales africaines et les investisseurs institutionnels du continent offrent un potentiel d'appui à une croissance durable et résiliente encore inexploité (Tableau 1.2). La mobilisation des ressources intérieures est essentielle pour élargir la marge de manœuvre budgétaire des gouvernements nationaux et réduire le poids de la dette, mais aussi attirer davantage d'investissements durables de la part du secteur privé.

Tableau 1.2. Sources extérieures et intérieures potentielles de financement du développement durable en Afrique

Extérieures/ intérieures	Sources	Montants	% du PIB de l'Afrique
Extérieures	Investissements directs étrangers	83 milliards USD (2021)	2.6 % (2021)
	Investissements de portefeuille	-9.7 milliards USD (2021)	-0.1 % (2021)
	Envois de fonds	96 milliards USD (2021)	3.8 % (2021)
	Aide publique au développement	65 milliards USD (2021)	2.5 % (2021)
	Investisseurs d'impact	24.3 milliards USD (2019) (actifs sous gestion investis en Afrique)	1.0 % (2019)
	Philanthropie privée	2.1 milliards USD (2018-19)	0.1 % (2019)
Intérieures	Recettes publiques	466 milliards USD (2021)	16.7 % (2021)
	Multinationales basées en Afrique	2.7 milliards USD (2021) (sorties d'IDE)	0.1 % (2021)
	Investisseurs institutionnels nationaux	1 800 milliards USD (2020) (actifs sous gestion basés en Afrique)	73.3 % (2020)

Note : Par « Montants », on entend les flux financiers durant la période de référence, à l'exception des catégories « Investisseurs d'impact » et « Investisseurs institutionnels nationaux », qui font référence aux stocks de fin de période (actifs sous gestion). Étant susceptibles de se recouper, les sources financières ne peuvent être agrégées. Les recettes publiques excluent les subventions et les dépenses liées au service de la dette. Les investisseurs d'impact (GIIN, 2020) et la philanthropie privée (OCDE, 2021b) sont considérés comme des sources de financement extérieures, dans la mesure où ils proviennent en grande partie de l'extérieur du continent africain.

Source : Compilation des auteurs d'après CNUCED (2022c), UNCTADstat (base de données), <https://unctadstat.unctad.org/EN/> ; FMI (2022b), *Balance of Payments and International Investment Position Statistics (BOP/IIP)* (base de données), <https://data.imf.org/?sk=7A51304B-6426-40C0-83DD-CA473CA1FD52> ; FMI (2022c), *Investment and Capital Stock Dataset (ICSD)* (base de données), <https://data.imf.org/?sk=1CE8A55F-CFA7-4BC0-BCE2-256EE65AC0E4> ; Banque mondiale-KNOMAD (2022), *Remittances* (base de données), www.knomad.org/data/remittances ; OCDE (2022a), *Comité d'aide au développement de l'OCDE* (base de données), <https://stats-1.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=TABLE2A> ; GIIN (2020), *Annual Impact Investor Survey*, <https://thegiin.org/assets/GIIN%20Annual%20Impact%20Investor%20Survey%202020.pdf> ; OCDE (2021b), *OECD Private Philanthropy for Development: Data for Action* (base de données), <https://oecd-main.shinyapps.io/philanthropy4development/> ; FMI (2022a), *Perspectives de l'économie mondiale* (base de données), www.imf.org/en/Publications/WEO/weo-database/2022/October ; Juvonen et al. (2019), « Unleashing the potential of institutional investors in Africa », *AfDB Working Papers*, n° 325, www.afdb.org/sites/default/files/documents/publications/wps_no_325_unleashing_the_potential_of_institutional_investors_in_africa_c_rv1.pdf.

Encadré 1.5. Sources extérieures de financement du développement durable en Afrique

L'aide publique au développement a augmenté pendant la pandémie de COVID-19, avec une priorité aux secteurs sociaux, notamment dans les pays africains à faible revenu. En 2020, 18 pays du continent ont bénéficié de la plus forte augmentation de leur niveau d'APD depuis 2015, venant en partie compenser la contraction des finances publiques. L'APD nette représentait en moyenne 9 % du PIB des pays africains à faible revenu en 2020, contre seulement 1.4 % et 0.5 % pour les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et supérieure. Conformément à la répartition de l'APD bilatérale des dix dernières années, plus de la moitié a été consacrée en 2020 aux secteurs sociaux, tels que la santé (28 %) et l'éducation (9 %), ou aux situations d'urgence humanitaire (20 %).

Les financements privés mobilisés par le biais de l'APD ont augmenté, même si les pays à faible revenu n'en ont pas été les principaux bénéficiaires. Entre 2012 et 2020, leur montant s'est ainsi trouvé multiplié par cinq en Afrique, passant de seulement 4 milliards USD à 22 milliards USD, dont environ trois quarts ciblés sur trois secteurs : les services bancaires et financiers (31 %), l'industrie, les mines et la construction (27 %), et l'énergie (20 %). Moins de 30 % des montants ainsi mobilisés étaient toutefois destinés à des pays à faible revenu (OCDE, 2022e).

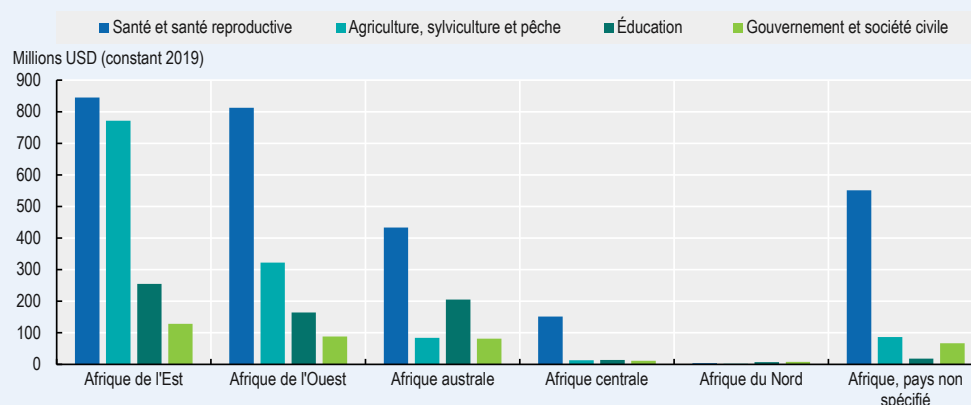
Malgré les risques perçus, l'intérêt des investisseurs institutionnels mondiaux pour l'investissement d'impact devrait croître, même si les actifs actuels se concentrent

Encadré 1.5. Sources extérieures de financement du développement durable en Afrique (suite)

majoritairement dans deux pays africains. Par investissement d'impact, on entend « les investissements réalisés dans l'intention de générer un impact social et environnemental positif et mesurable, parallèlement à un rendement financier »³. D'après l'enquête annuelle 2020 sur l'investissement d'impact (GIIN, 2020), les pays africains attirent plus de 21 % des actifs de ce type dans le monde (24.3 milliards USD) et 52 % des investisseurs d'impact prévoient d'augmenter leurs investissements sur le continent d'ici 2025. Jusqu'en 2015, environ 50 % des investissements d'impact étaient toutefois destinés à deux pays seulement : le Kenya et l'Afrique du Sud (GIIN, 2015, 2016). L'incertitude politique pourrait empêcher l'Afrique de réaliser pleinement son potentiel en la matière, 35 % des investisseurs d'impact percevant les risques-pays et de change comme d'importants obstacles.

L'Afrique reçoit une part plus importante des dons philanthropiques privés que les autres régions du monde, mais ses territoires les plus pauvres n'en sont pas les principaux bénéficiaires, et différents obstacles persistent. Entre 2016 et 2019, l'Afrique a attiré 39 % des flux philanthropiques transfrontaliers mondiaux, contre respectivement 33 % et 23 % pour l'Amérique latine et Caraïbes et l'Asie en développement. L'Afrique de l'Est a été le premier bénéficiaire des flux philanthropiques à destination de l'Afrique, avec des apports à hauteur de 2.4 milliards USD, suivie de l'Afrique de l'Ouest (1.7 milliard USD) (Graphique 1.9). Les dons philanthropiques transfrontaliers ne ciblent toutefois pas les régions les plus pauvres du continent : l'Afrique australe a par exemple un PIB (parités de pouvoir d'achat) par habitant trois fois supérieur à celui de l'Afrique centrale, mais a reçu plus de quatre fois plus d'apports philanthropiques par habitant. Les principaux freins aux apports philanthropiques à destination des pays africains sont l'incertitude politique, les exigences réglementaires, la volatilité des devises et le niveau perçu de corruption (Indiana University Lilly Family School of Philanthropy, 2022 ; Murisa, 2022).

Graphique 1.9. Flux philanthropiques transfrontaliers à destination de l'Afrique, par région et secteur, en millions USD, 2016-19



Source : Calculs des auteurs d'après OCDE (2021b), *OECD Private Philanthropy for Development: Data for Action* (base de données), <https://oecd-main.shinyapps.io/philanthropy4development/>.

StatLink  <https://stat.link/Onkcvu>

Une meilleure intégration des investissements directs étrangers dans les économies locales peut créer des emplois et des retombées profitables aux entreprises africaines

Les investissements directs étrangers peuvent contribuer au développement durable au-delà du capital investi et avoir des effets d'entraînement à long terme. Grâce à leurs retombées sur les fournisseurs locaux et les entreprises à capitaux nationaux, ainsi qu'à la formation de la main-d'œuvre, les IDE peuvent stimuler la croissance et l'innovation dans le pays d'accueil et contribuer à son développement durable (Encadré 1.6). Une récente étude montre que les IDE en Afrique ont une incidence limitée sur l'investissement privé local à court terme, mais créent en revanche des effets d'entraînement importants à long terme : une augmentation d'un point de pourcentage de la part des IDE dans le PIB entraîne une hausse de 0.3 % de l'investissement privé local dans un large échantillon de pays africains, avec toutefois des effets plus limités dans les pays exportateurs de produits de base non diversifiés (Diallo, Jacolin et Rabaud, 2021).

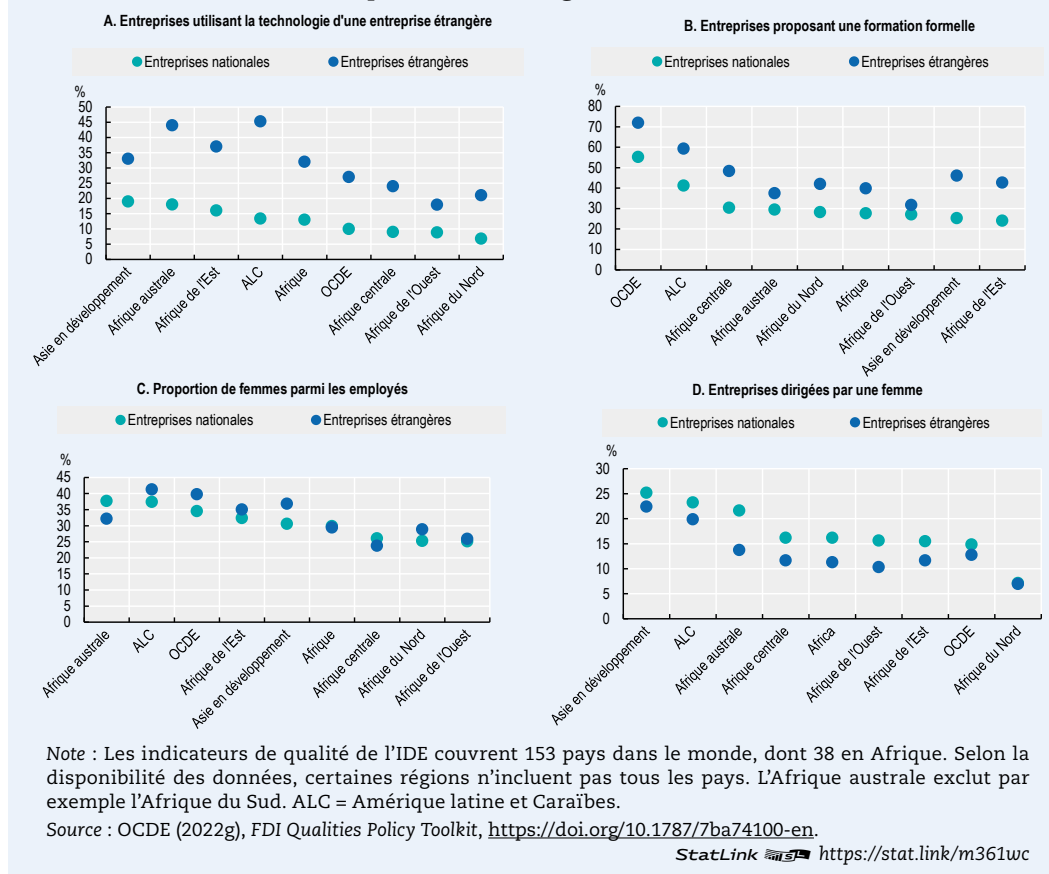
Encadré 1.6. Indicateurs de qualité de l'IDE de l'OCDE : quels résultats pour l'Afrique ?

Définis par l'OCDE, les indicateurs de qualité de l'IDE entendent donner un aperçu de la contribution de l'investissement direct étranger au développement durable, en ciblant notamment son impact sur la productivité, l'innovation, la qualité de l'emploi, les compétences, l'égalité femmes-hommes et la transition vers une économie bas carbone (OCDE, 2022f). Dans ce même cadre, une boîte à outils (OECD FDI Qualities Policy Toolkit) est également mise à disposition des pouvoirs publics afin de les aider à identifier les politiques et dispositions institutionnelles susceptibles d'améliorer l'impact des IDE sur le développement durable (OCDE, 2022g).

Grâce au transfert de technologies étrangères plus avancées, les IDE peuvent s'avérer particulièrement profitables aux économies des régions en développement et émergentes, dont les technologies nationales sont souvent moins évoluées. En Afrique, la part des entreprises étrangères utilisant des technologies en provenance de l'étranger s'élève à 32 %, contre 13 % pour les entreprises nationales, un écart plus faible qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes, mais plus marqué qu'en Asie en développement et dans les pays de l'OCDE (Graphique 1.10, Panel A). En offrant davantage de possibilités de formation à leurs employés, les entreprises étrangères opérant en Afrique contribuent de manière significative au développement des compétences (Graphique 1.10, Panel B). Dans la plupart des régions africaines, le taux d'emploi des femmes est similaire dans les entreprises étrangères et nationales, alors que la proportion de femmes à des postes de direction est plus élevée dans les entreprises nationales. Il semble donc que si l'IDE peut créer des opportunités d'emploi pour les femmes, les entreprises étrangères ne leur offrent toutefois pas nécessairement de meilleures perspectives de carrière (Graphique 1.10, Panels C et D).

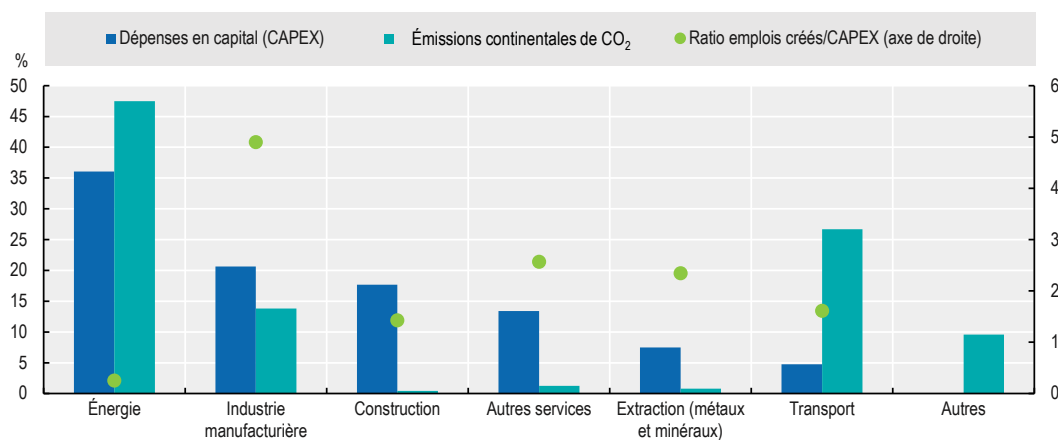
Encadré 1.6. Indicateurs de qualité de l'IDE de l'OCDE : quels résultats pour l'Afrique ? (suite)

Graphique 1.10. Indicateurs de qualité de l'IDE de l'OCDE : Afrique et autres régions du monde



Ces 20 dernières années, l'industrie du charbon, du pétrole et du gaz a attiré la plus grande part des IDE en faveur de nouveaux projets (« *greenfield* ») en Afrique, mais les tendances récentes font apparaître un attrait croissant pour les secteurs des services, comme le commerce de détail et les TIC. Sur la période 2003-20, la plus grande part des IDE en faveur de nouveaux projets sur le continent est allée au secteur de l'énergie (36 %), ciblant principalement les activités de l'industrie du charbon, du pétrole et du gaz (30 %), alors que celle des énergies renouvelables se limitait à 6 % du total. Provenant pour environ 60 % d'Europe et d'Amérique du Nord, ces investissements dans les énergies fossiles n'ont en moyenne créé que 0.25 emploi par million USD investi, tout en alimentant l'industrie la plus polluante d'Afrique, responsable de près de 50 % des émissions continentales de CO₂ depuis le début du siècle (Graphique 1.11). Certes source la plus importante de recettes publiques et de la moitié des exportations hors du continent de nombreux pays africains riches en ressources (AIE, 2022a), cette industrie n'a cependant pas contribué à la transformation productive et à l'intégration régionale. Ces dernières années, avec l'émergence de nouvelles technologies et l'essor des marchés de consommation nationaux, les nouveaux IDE se sont d'ailleurs moins concentrés sur les secteurs extractifs du continent, leur préférant le commerce de détail, les TIC, les services financiers et autres services aux consommateurs (CUA/OCDE, 2021).

Graphique 1.11. Investissements directs étrangers en faveur de nouveaux projets en Afrique, par secteur et indicateur de durabilité, 2003-20



Note : « Dépenses en capital, % » – part par secteur des dépenses en capital engagées au titre des IDE *greenfield* en Afrique ; « % des émissions continentales de CO₂ » – part par secteur des émissions continentales de CO₂ provenant de la combustion de combustibles fossiles ; « ratio emplois créés/CAPEX » – nombre d'emplois créés rapporté aux dépenses en capital engagées au titre des IDE *greenfield* en Afrique, par secteur. Le secteur de l'énergie couvre les activités d'extraction, de production et de fourniture de charbon, de pétrole, de gaz et d'énergie renouvelable ; celui de l'industrie manufacturière comprend toutes les autres activités manufacturières ainsi que l'agriculture et la pêche ; les « autres services » incluent le commerce de détail, les TIC, les services financiers et autres services ; la catégorie « Autres » est une catégorie résiduelle comprenant les ménages, les auto-producteurs non affectés et la consommation finale non spécifiés ailleurs.

Source : Calculs des auteurs d'après fDi Intelligence (2022), *fDi Markets* (base de données), www.fdiintelligence.com/fdi-markets et AIE (2022b), *Data and Statistics* (base de données), www.iea.org/data-and-statistics/data-tools/greenhouse-gas-emissions-from-energy-data-explorer.

StatLink  <https://stat.link/zhu9rp>

Les activités manufacturières du continent africain – notamment le textile, l'équipement industriel et électronique, et l'automobile – offrent le plus fort potentiel de création d'emplois, mais restent moins attractives aux yeux des investisseurs étrangers. Avec une part de 20,6 % des investissements étrangers en Afrique sur la période 2003-20, les IDE en faveur de nouveaux projets dans les activités manufacturières du continent ont en moyenne créé 5 emplois par million USD investi, le ratio le plus élevé de tous les secteurs. Ces activités produisent en outre une part relativement faible des émissions continentales de CO₂ (Graphique 1.11). Les sous-secteurs du textile, de l'équipement industriel et électronique et de l'automobile affichent les meilleurs résultats en termes de création d'emplois (avec respectivement 14, 10 et 9 emplois créés par million USD investi), mais n'ont attiré que 4,5 % des dépenses en capital engagées au titre des IDE *greenfield* en Afrique sur la période 2003-20⁴.

Les liens entre filiales locales des multinationales et fournisseurs nationaux peuvent stimuler les retombées positives des IDE sur la productivité. Ils peuvent en effet contribuer à la modernisation des entreprises nationales et petites et moyennes entreprises (Amendolagine et al., 2019 ; Javorcik et Spatareanu, 2008) à différents égards (Tableau 1.3).

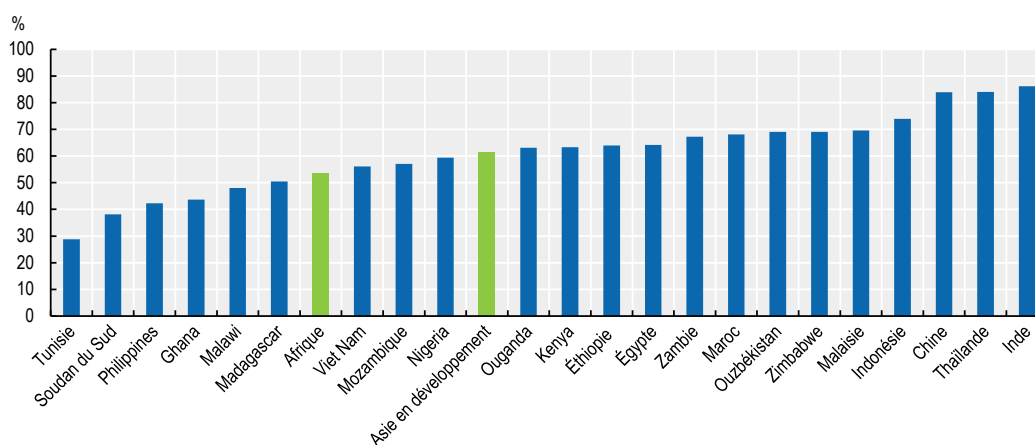
Tableau 1.3. Exemples de retombées positives d'entreprises étrangères sur les entreprises nationales

Canal	Description succincte	Exemple
Création de demande	Les entreprises étrangères ouvrent des débouchés commerciaux aux fournisseurs locaux	Une étude de la Banque mondiale sur les fournisseurs des multinationales au Rwanda (Qiang, Liu et Steenberg, 2021) montre que les liens d'approvisionnement avec les multinationales augmentent de 2 % la probabilité pour une entreprise nationale de devenir exportatrice. Cet effet est plus marqué dans les chaînes de valeur plus complexes qui exigent des normes-produits plus élevées et des interactions plus poussées, comme le textile, les produits chimiques et les services professionnels.
Transfert de connaissances et de technologies	Les entreprises étrangères offrent une formation et une assistance technique aux fournisseurs locaux	En 2022, Renault Trucks, Toyota Tsusho Corporation et Carrier Global Corporation se sont associés au Programme alimentaire mondial et au gouvernement du Ghana pour créer un centre de formation au transport à Accra. Celui-ci vise à renforcer les capacités de transport et de logistique en Afrique de l'Ouest en formant gratuitement (en ligne ou sur le terrain) jusqu'à 400 personnes par an (PAM, 2022).
Certification	Les entreprises étrangères facilitent les processus de certification de la qualité des intrants chez les fournisseurs locaux	En 2015, le fabricant zurichois Barry Callebaut a lancé un programme de certification visant à promouvoir l'agriculture durable au sein de sa chaîne d'approvisionnement en cacao. En février 2022, le programme comptait environ 121 000 agriculteurs au Ghana, 101 000 en Côte d'Ivoire, 19 000 au Cameroun et 1 700 au Nigéria (Cocoa Horizons, 2022).

Source : Compilation des auteurs d'après un examen de la littérature.

Les entreprises étrangères sont moins susceptibles de s'approvisionner localement en Afrique qu'en Asie, et l'ampleur de cet approvisionnement local varie également d'un pays à l'autre du continent. L'analyse des enquêtes de conjoncture de la Banque mondiale montre ainsi que les entreprises étrangères opérant dans les pays africains utilisent en moyenne moins d'intrants locaux que leurs homologues asiatiques (Graphique 1.12). Au niveau intra-africain, des facteurs sectoriels, la structure des chaînes de valeur et des considérations politiques peuvent expliquer les variations de ce type d'approvisionnement : en Éthiopie et au Maroc, les capacités des fournisseurs locaux de secteurs clés comme le textile et l'automobile permettent par exemple aux fabricants étrangers de s'approvisionner localement. Ces variations peuvent aussi découler des exigences légales et réglementaires, comme en Égypte (OCDE, 2020a) et en Tunisie (OCDE, 2021c).

Graphique 1.12. Approvisionnement local en intrants des entreprises manufacturières étrangères dans quelques pays d'Afrique et d'Asie, en % de l'approvisionnement total



Note : Les pays comptant moins de 50 répondants ont été exclus.

Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2022b), Enterprise Surveys (base de données), www.enterprisesurveys.org.

StatLink  <https://stat.link/m28zbf>

Le transfert des connaissances et technologies des multinationales dépend de la capacité d'absorption des petites et moyennes entreprises africaines, qui pâtissent

souvent d'un niveau élevé d'informalité et d'asymétrie d'information. La capacité d'absorption – c'est-à-dire l'écart productif et technologique entre entreprises nationales et étrangères – détermine la possibilité pour les entreprises locales de bénéficier des retombées technologiques des multinationales (Lugemwa, 2014 ; Vu, 2018). Une étude récente sur 100 entreprises manufacturières au Kenya met en évidence l'incidence statistiquement significative de cette capacité d'absorption sur la stimulation de la performance des entreprises par l'IDE : les entreprises ont ainsi besoin d'un certain niveau de connaissances et de capacités technologiques pour tirer pleinement profit des avantages de l'investissement étranger (Wanjere et al., 2021). Les investissements à destination des petites et moyennes entreprises africaines se heurtent toutefois souvent aux problématiques d'informalité et d'asymétrie d'information (Encadré 1.7).

Encadré 1.7. Investissement durable dans les petites et moyennes entreprises africaines : conjuguer financement et évaluation d'impact

Les multiples défis financiers auxquels sont confrontées nombre de petites et moyennes entreprises (PME) africaines les rendent moins attractives aux yeux des investisseurs traditionnels, en particulier dans l'optique d'investissements durables. Les besoins de capitaux des PME africaines oscillent généralement entre 2 000 et 100 000 USD, en fonction du niveau de revenu national. Or, ce segment dit de « mésofinancement » ne constitue pas un groupe cible bien établi pour les canaux de financement classiques : les PME sont ainsi souvent trop grandes pour la microfinance, mais trop petites et peu structurées pour attirer les banques et investisseurs traditionnels. La plupart des entrepreneurs ne sont en outre pas formés à la planification d'affaires, ne disposent pas de données financières documentées et – frein apparemment le plus important à l'accès au crédit – ne sont pas en mesure de fournir des garanties pour obtenir un crédit (terrains, bâtiments ou équipements, par exemple) (BEI, 2022). Certains entrepreneurs ne sont par ailleurs pas disposés à ouvrir leurs comptes aux investisseurs, craignant de voir leurs décisions remises en question ou peu familiers de ce type de procédure. En raison du manque de liquidités sur les marchés financiers, il peut être difficile pour les investisseurs de vendre leurs actions et de réaliser des sorties rentables, en particulier en Afrique francophone et dans ses pays les moins avancés. Autant de défis qui s'avèrent encore plus marqués lorsqu'il s'agit d'attirer des investissements durables visant le développement des PME, mais aussi l'amélioration de leurs pratiques sociales et environnementales.

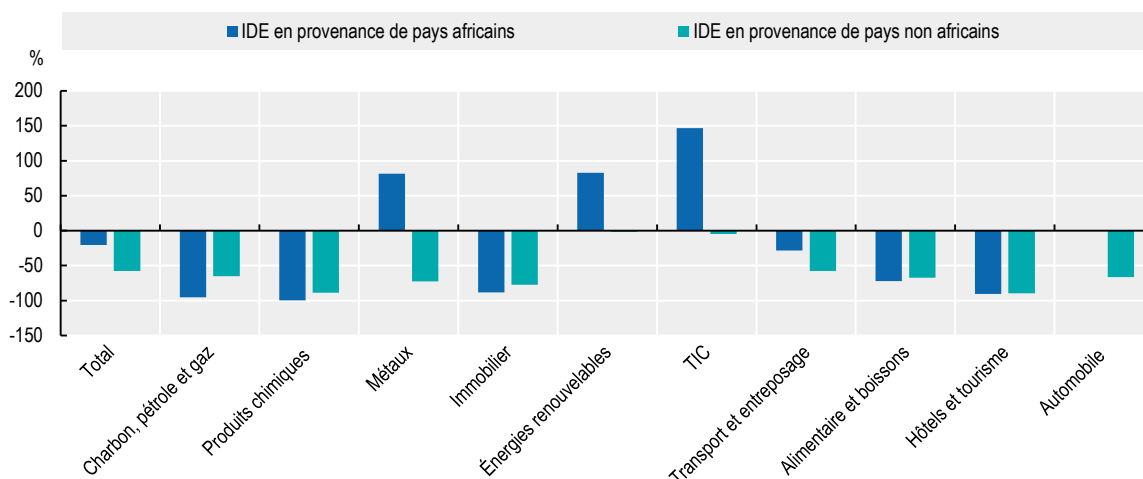
Si les PME restent peu attractives aux yeux des financiers traditionnels, les investisseurs spécialisés conjuguant financement et conseil aux entreprises peuvent leur fournir des investissements durables. Investisseurs & Partenaires (I&P), investisseur social ciblant les pays les moins avancés d'Afrique, propose ainsi des solutions dédiées aux start-ups et PME à fort potentiel (I&P, n.d. a ; Severino, 2018). Le groupe a élaboré une fiche d'impact lui permettant d'évaluer l'alignement des projets sur ses principaux objectifs (fourniture de biens et services essentiels, promotion de l'égalité femmes-hommes, impact environnemental, entre autres). Un audit environnemental et social lui permet d'évaluer les pratiques des entreprises et de définir un plan d'action afin d'atténuer les risques identifiés. À ce jour, I&P a réalisé plus de 150 investissements, dont 87 % dans les pays les moins avancés et environ 75 % contribuant directement aux ODD. Avec une croissance moyenne de l'emploi d'environ 50 % après investissement, ces microentreprises et PME ont maintenu ou créé près de 9 000 emplois directs (96 % de leurs employés bénéficiant d'une couverture médicale) et eu un impact indirect sur près de 50 000 autres personnes au sein des foyers de leurs salariés (I&P, n.d. b ; Coulibaly, 2022). L'expérience de cet investisseur montre que les PME peuvent certes rester moins rentables pour les investisseurs d'impact sur le plan financier, mais qu'elles apportent la plus forte valeur ajoutée en termes d'impacts sociaux et environnementaux.

La mobilisation des envois de fonds dans le cadre des investissements de la diaspora peut contribuer au développement des réseaux de production locaux. Selon le Fonds international de développement agricole (FIDA/Banque mondiale, 2015), jusqu'à 30 % des envois de fonds sont destinés à des activités économiques. Cependant, la plupart de ces transferts finissent, via les liens familiaux et sociaux, par financer des activités informelles et des micro, petites et moyennes entreprises plutôt que des produits d'investissement structurés. Différents obstacles en sont la cause, notamment le manque de connaissances sur les possibilités d'investissement et la faible confiance dans les systèmes réglementaires et politiques (Asquith et Opoku-Owusu, 2020). Les investissements de la diaspora peuvent soutenir le développement de réseaux de production locaux, dans la mesure où la plupart de ces investisseurs tendent à établir davantage de liens avec les fournisseurs locaux que les autres investisseurs étrangers (Amendolagine et al., 2013). Les programmes d'investissement structurés pourraient tirer parti de l'épargne annuelle de la diaspora, estimée à 33.7 milliards d'USD, en acheminant une partie de ces fonds vers des investissements productifs sur le continent. (Faal, 2019).

La croissance des investissements intra-africains peut favoriser la création d'emplois et l'intégration régionale

Les multinationales africaines ne représentent qu'une part minime des IDE en faveur de nouveaux projets sur le continent, mais ont revu à la hausse leurs investissements dans certains secteurs. De 2017 à 2021, les flux d'IDE intra-africains ne représentaient que 9 % des IDE en faveur de nouveaux projets sur le continent⁴. Néanmoins, en 2020-21, malgré un fort recul des IDE de création à destination de l'Afrique durant la pandémie de COVID-19, les investisseurs basés en Afrique ont renforcé leur participation à de nouveaux projets d'investissement dans les TIC, les énergies renouvelables et les métaux (Graphique 1.13), à l'instar de MTN Nigeria (filiale du groupe sud-africain MTN), qui annonçait en 2020 son intention d'investir plus de 1.6 milliard USD dans l'infrastructure du réseau 4G du pays jusqu'en 2023 (NIPC, 2020).

Graphique 1.13. Investissements directs étrangers en faveur de nouveaux projets en Afrique, par région de provenance et secteur, variation en % des dépenses en capital entre 2018-19 et 2020-21



Note : Le graphique présente les 10 premiers secteurs en termes de dépenses totales en capital en 2018-19. Les secteurs sont classés de gauche à droite par ordre décroissant des dépenses totales en capital en 2018-19. TIC = technologies de l'information et de la communication.

Source : Calculs des auteurs d'après fDi Intelligence (2022), fDi Markets (base de données), www.fdiintelligence.com/fdi-markets.

StatLink  <https://stat.link/3rumxo>

L'analyse réalisée pour le présent rapport met en évidence l'impact positif de la croissance des multinationales africaines dans les secteurs des services – comme la finance et le commerce de détail – sur la création d'emplois, mais aussi la forte domination des groupes sud-africains. Dans l'ensemble, les secteurs des services du continent allient un impact environnemental relativement faible à un potentiel de création d'emplois relativement fort (Graphique 1.11). Les IDE en faveur de nouveaux projets dans le commerce de détail créent par exemple en moyenne 5.6 emplois par million USD investi⁴. En Afrique du Sud, premier pays de provenance et de destination des IDE en Afrique en 2021, le secteur du commerce de détail représente 21.5 % de l'emploi total (Statistics South Africa, 2022), principalement en raison de la prépondérance de grandes entreprises nationales dans ce secteur. L'analyse des données de la base Orbis concernant 521 entreprises privées africaines cotées en bourse et possédant des filiales en Afrique met en évidence la position dominante des entreprises sud-africaines parmi les investisseurs intra-africains (Tableau 1.4). Elles représentent ainsi 34 % des entreprises de l'échantillon et les trois quarts du chiffre d'affaires et de la capitalisation boursière. Si 23 % des entreprises cotées basées en Afrique de l'échantillon opèrent dans le secteur manufacturier, la grande majorité (69 %) est active dans les secteurs des services, tels que la finance (29 %), le commerce de détail (8 %), l'immobilier (6 %) et les technologies de l'information et de la communication (6 %).

Tableau 1.4. Dix premières entreprises cotées basées en Afrique, par capitalisation boursière

Classement	Nom de l'entreprise	Pays	Secteur	Chiffre d'affaires (en millions USD)	Nombre d'employés	Capitalisation boursière (en millions USD)	% de filiales nationales	% de filiales continentales	% de filiales hors d'Afrique
1	Naspers Limited	Afrique du Sud	TIC	5 934	28 445	89 883	30 %	2 %	68 %
2	Firstrand Limited	Afrique du Sud	Finance et assurance	7 710	-	28 560	81 %	12 %	7 %
3	Standard Bank Group Limited	Afrique du Sud	Finance et assurance	8 426	49 224	21 180	54 %	32 %	14 %
4	Sasol Limited	Afrique du Sud	Manufacturier	14 275	28 949	19 108	56 %	4 %	41 %
5	Sanlam Limited	Afrique du Sud	Finance et assurance	6 892	-	12 726	56 %	32 %	12 %
6	MTN Group Limited	Afrique du Sud	TIC	11 455	16 390	12 294	17 %	56 %	27 %
7	Dangote Cement Plc	Nigéria	Manufacturier	3 378	17 747	10 040	8 %	89 %	4 %
8	Nedbank Group Limited	Afrique du Sud	Finance et assurance	3 667	-	9 915	62 %	22 %	16 %
9	Absa Group Limited	Afrique du Sud	Finance et assurance	5 404	35 267	9 782	66 %	28 %	6 %
10	Safaricom PLC	Kenya	TIC	2 593	5 852	9 646	70 %	20 %	10 %

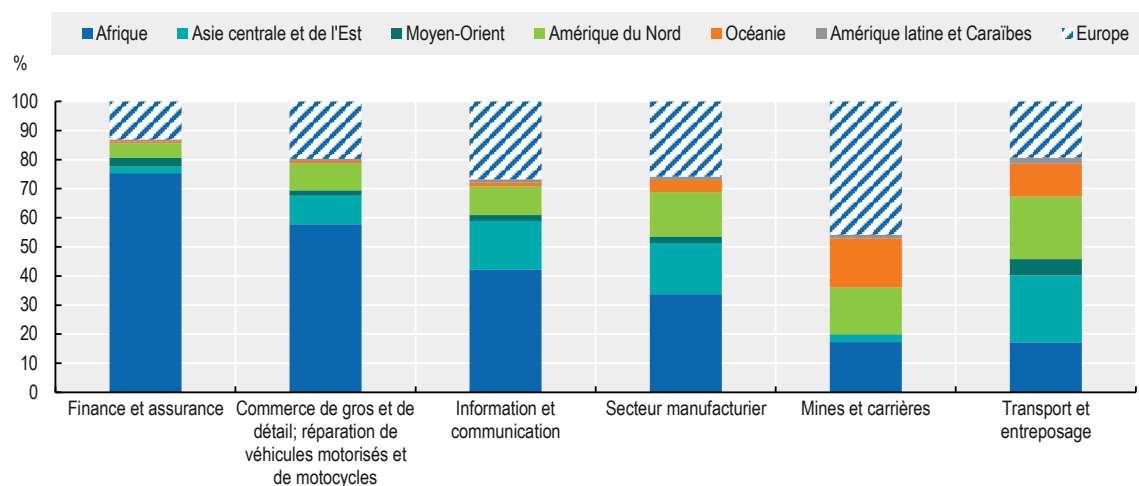
Note : Voir l'Annexe 1.B pour plus d'informations sur la méthodologie.

Source : Bureau van Dijk (2022), Orbis (base de données), www.bvdinfo.com/en-gb/our-products/data/international/orbis.

Les groupes africains des secteurs de la finance et de la vente de détail affichent en général une meilleure implantation géographique. D'après l'analyse de la base de données Orbis, les entreprises cotées basées en Afrique ont en moyenne créé 17 filiales sur le

continent, contre 8 pour les entreprises d'Europe occidentale, 4 pour celles d'Amérique du Nord et seulement 3 pour celles d'Asie. Les groupes africains détiennent les trois quarts des filiales opérant en Afrique dans le secteur financier, principalement des holdings financiers et des banques (Graphique 1.14). Si moins de 10 % des entreprises africaines cotées opèrent dans le secteur du commerce de détail – majoritairement dans l'alimentation et les boissons, et les matériaux de construction –, elles représentent toutefois plus de la moitié des filiales de commerce de détail du continent, signe de la domination de quelques grands groupes africains (comme Shoprite ou Pick n Pay).

Graphique 1.14. Filiales d'entreprises cotées actives en Afrique, par secteur et région d'origine des groupes



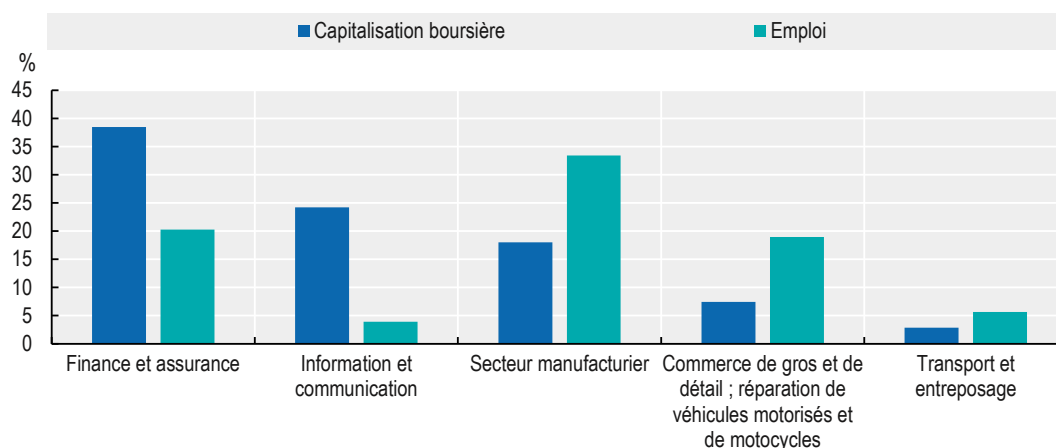
Note : Le graphique présente les six secteurs avec le plus grand nombre de filiales d'entreprises en Afrique. L'échantillon comprend 521 entreprises privées cotées basées en Afrique et 2 355 entreprises privées cotées non basées en Afrique mais disposant de filiales sur le continent. Voir l'Annexe 1.B pour plus d'informations sur la méthodologie.

Source : Calculs des auteurs d'après Bureau van Dijk (2022), Orbis (base de données), www.bvdinfo.com/en-gb/our-products/data/international/orbis.

StatLink  <https://stat.link/vjs16d>

Les activités manufacturières et le commerce de détail sont les secteurs les plus pourvoyeurs d'emplois, mais d'autres à forte valeur marchande, comme la finance et les TIC, peuvent être indirectement créateurs d'emplois. Le secteur manufacturier et le commerce de détail représentent plus de 50 % de l'emploi direct dans les entreprises cotées basées en Afrique. De leur côté, les secteurs de la finance et des TIC comptent pour plus de 60 % de la capitalisation boursière, mais créent moins d'un quart de l'emploi direct total, avec environ 500 000 salariés (Graphique 1.15). Ces deux secteurs peuvent toutefois être indirectement créateurs d'emplois en renforçant l'inclusion financière et la modernisation numérique dans le reste de l'économie (CUA/OCDE, 2021).

Graphique 1.15. Répartition de la capitalisation boursière et de l'emploi parmi les entreprises cotées basées en Afrique



Note : Le graphique présente les cinq premiers secteurs en termes de capitalisation boursière. L'échantillon comprend 521 entreprises privées cotées basées en Afrique. Voir l'Annexe 1.B pour plus d'informations sur la méthodologie.

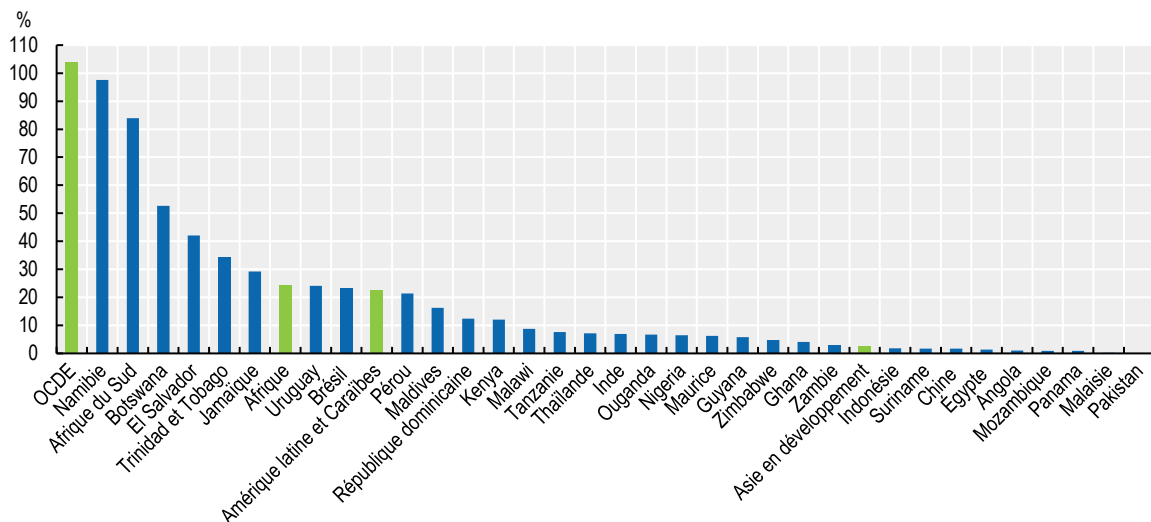
Source : Bureau van Dijk (2022), Orbis (base de données), www.bvdinfo.com/en-gb/our-products/data/international/orbis. StatLink  <https://stat.link/o4tlx1>

Les entreprises africaines qui se développent sur le continent ont souvent une meilleure connaissance des nouveaux environnements des affaires que les entreprises non africaines. La connaissance formelle et informelle de l'environnement des affaires aide souvent les pionniers régionaux à pénétrer les marchés voisins en facilitant les décisions d'investissement et en réduisant les coûts (Kathuria, Yatawara et Zhu, 2021). C'est fort de ces connaissances que Dangote Cement a par exemple réussi à concurrencer des entreprises historiques non africaines et à étendre ses activités dans dix pays africains (Banque mondiale, 2016). Les entreprises peuvent acquérir sur leur marché national des capacités qui leur permettront de se développer dans des pays dotés d'un cadre institutionnel similaire, atout essentiel pour réussir dans un contexte de marché difficile (Verhoef, 2011). Des recherches menées sur les stratégies d'implantation de trois entreprises sud-africaines – SABMiller, MTN et Massmart – pointent ainsi leur capacité à mettre en œuvre des stratégies non marchandes ainsi qu'à tirer parti de relations politiques pour éviter les écueils d'environnements institutionnels lacunaires (White, Kitimbo et Rees, 2019).

Les investisseurs institutionnels nationaux ont le potentiel, encore inexploité, de débloquer des sources de financement au service du développement durable

Les investisseurs institutionnels africains ont pris de l'ampleur, mais leurs investissements dans les actifs alternatifs restent négligeables. Selon les dernières estimations, ils détenaient en 2020 environ 1 800 milliards USD d'actifs sous gestion, une enveloppe en hausse de 48 % par rapport à 2017 (Juvonen et al., 2019). D'après les données de l'OCDE, les fonds de pension de 15 pays africains cumulaient 380 milliards USD d'actifs en 2020 – l'Afrique du Sud comptant pour près de 80 % de ce total (OCDE, 2021d) –, soit en moyenne 25 % du PIB pour l'Afrique (principalement sous l'impulsion de l'Afrique du Sud, de la Namibie et du Botswana), contre 22 % pour l'Amérique latine et les Caraïbes et 3 % pour l'Asie en développement (Graphique 1.16). Pourtant, l'analyse de cinq marchés de pensions africains (Afrique du Sud, Ghana, Kenya, Namibie et Nigéria) met en évidence la place négligeable des actifs alternatifs – infrastructures, immobilier, actifs verts et durables, capital-investissement et capital-risque, entre autres exemples –, qui y représentent moins de 3 % des portefeuilles (BAfD/IFC/MFW4A, 2022).

Graphique 1.16. Actifs sous gestion des fonds de pension, 2015-20, en % du PIB



Note : Les données pour l'OCDE couvrent 38 pays, celles pour l'Afrique 15 pays, l'Amérique latine et les Caraïbes 10 pays et l'Asie en développement 7 pays.

Source : Calculs des auteurs d'après OCDE (2021d), *Statistiques de l'OCDE sur les pensions* (base de données), <https://doi.org/10.1787/pension-data-en>.

StatLink  <https://stat.link/ghy749>

L'absence de cadres environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), les contraintes de capacité et le manque d'informations à disposition des investisseurs sont autant de freins à l'investissement durable dans les pays africains. Le continent africain ne s'est pas encore doté de cadres spécifiquement dédiés à l'investissement durable, à l'exception de la taxonomie ESG mise en place par l'Afrique du Sud en avril 2022. Les contraintes liées aux données et aux capacités de gestion compliquent l'évaluation précise des critères ESG, avec à terme un risque de mauvaise notation, voire d'exclusion des initiatives internationales d'investissement durable (OCDE, 2022b). Dans une enquête menée auprès de 70 banques africaines, 70 % d'entre elles reconnaissent le potentiel des prêts verts, mais 60 % voient dans les contraintes de capacités techniques un frein à leur mise en œuvre (BEI, 2022). À l'instar des tendances observées à l'échelle mondiale parmi les investisseurs institutionnels (OCDE, 2021a), la moitié des principaux fonds de pension africains fournissent des informations sur la place des critères de durabilité dans leurs investissements, mais ne donnent toutefois que des renseignements limités sur leurs stratégies spécifiques de mise en œuvre (Stewart, 2022).

Le renforcement de la gouvernance institutionnelle et de la coopération entre les pays peut aider les fonds souverains africains à mobiliser les capitaux privés au service de l'investissement durable. Les 30 fonds souverains africains gèrent au total 100 milliards USD d'actifs (Global SWF, 2022). Plusieurs d'entre eux ont créé des fonds de capital-investissement dédiés à des secteurs comme la santé et les énergies renouvelables afin de mobiliser les capitaux étrangers en faveur de projets d'investissement durable (Tableau 1.5). Dans une enquête récente menée auprès de cadres de fonds souverains africains, tous ont souligné l'importance de l'indépendance et de l'efficacité de la gouvernance institutionnelle pour instaurer un climat de confiance parmi les partenaires internationaux et nationaux. Parmi les répondants, 83 % ont en outre pointé les insuffisances de la collaboration actuelle entre les fonds souverains du continent et la forte marge de progression possible, y compris dans le cadre de la ZLECAf (IFSWF et Templeton, 2021). Pour y remédier, plusieurs fonds souverains africains (totalisant 12.6 milliards USD d'actifs sous gestion) ont créé en juin 2022 le Forum africain des investisseurs souverains,

nouvelle plateforme visant à renforcer la coordination et permettre ainsi une meilleure mobilisation des capitaux au service de l'investissement durable (BAfD, 2022).

Tableau 1.5. Exemples de projets d'investissement durable de fonds souverains africains

Fonds souverain	Pays	Actifs sous gestion (2020)	Projets d'investissement durable
Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques (Fonsis)	Sénégal	846 millions USD	Depuis 2017, Fonsis a mis en place quatre fermes solaires qui représentent aujourd'hui plus de 50 % de la capacité solaire du Sénégal, l'approvisionnement en énergie de près d'un million de foyers et une économie potentielle de 160 tonnes de dioxyde de carbone par an.
Ghana Infrastructure Investment Fund (GIIF)	Ghana	330 millions USD	En 2017, le GIIF a engagé 51 millions USD dans un partenariat public-privé avec une entreprise locale de TIC pour le déploiement de 880 km de câbles à fibre optique à l'intérieur des terres afin de faire bénéficier l'ouest du Ghana d'un réseau haut débit de qualité. Le projet a permis le raccordement de villes importantes et la création d'environ 12 000 emplois directs et indirects durant la phase de construction.
The Sovereign Fund of Egypt (TSFE)	Égypte	12.7 milliards USD	Le TSFE a signé plusieurs protocoles d'accord pour une enveloppe globale de 40 milliards USD d'investissement dans l'hydrogène vert avec différentes entreprises d'électricité et de transport (Furness, 2022).
Nigeria Sovereign Investment Authority (NSIA)	Nigéria	1.8 milliard USD	LA NSIA a investi 12.5 millions USD dans la modernisation, l'équipement, l'entretien et l'exploitation d'un centre de traitement ambulatoire du cancer, le premier de ce type au Nigéria. Y sont proposés des protocoles innovants de radiothérapie externe, de curiethérapie et de chimiothérapie, ainsi que des formations de premier plan pour les professionnels de l'oncologie. Depuis sa création en mai 2019, le centre a permis le traitement de plus de 4 000 patients.

Source : Compilation des auteurs d'après IFSWF et Templeton (2021), *Investing for Growth and Prosperity: In Africa Sovereign Wealth Funds Focus on G, S and E*, www.ifswf.org/sites/default/files/IFSWF_Africa_Paper_v2.pdf, et différentes recherches documentaires.

Les fonds de pension et les fonds souverains pourraient faire le choix d'investir dans des projets d'infrastructure africains, sous réserve que les critères de qualité soient respectés. Dans une étude de 2018 sur l'investissement institutionnel et le développement de projets commerciaux en Afrique, tous les fonds de pension et fonds souverains interrogés ont indiqué être prêts à investir dans des projets d'infrastructure africains générant déjà des revenus. Si seuls 11 % des fonds de pension ont fait part d'un intérêt pour les projets d'infrastructure en cours de développement, la plupart ont en revanche affirmé leur volonté d'investir indirectement dans la phase initiale de préparation des projets via des instruments de placement et des entités répondant strictement à leurs critères d'investissement, tels que les obligations de première catégorie, les fonds, les banques et les entreprises. La plupart des investisseurs interrogés ont en outre cité l'engagement du secteur public et la qualité de gestion de projet parmi les exigences à satisfaire en priorité (Danso and Samuels, 2018).

Annexe 1.A. Estimation du déficit de financement des Objectifs de développement durable de l'Afrique

L'estimation du déficit de financement des Objectifs de développement durable de l'Afrique s'appuie dans le présent rapport sur la méthodologie décrite dans l'ouvrage de l'OCDE *Global Outlook on Financing for Sustainable Development 2023* (OCDE, 2022b). S'il existe d'autres méthodes d'estimation (par exemple, CNUCED, 2022a), celle de l'OCDE présente l'avantage de pouvoir être reproduite avec des données disponibles pour la quasi-totalité des pays africains au fil du temps. Sur la base de projections initiales des besoins de financement annuels des pays africains pour atteindre les ODD et des ressources financières disponibles pour y répondre, réalisées en 2015 (CNUCED, 2014, 2016), ce rapport pose l'hypothèse d'un déficit de financement des Objectifs de développement durable de 200 milliards USD par an pour le continent africain jusqu'en 2030, dans un scénario où les conditions de financement restent constantes (CNUCED, 2020b). Conformément à l'approche retenue dans OCDE (2022b), ce niveau de déficit de référence est ajusté en fonction de l'évolution des principales sources de financement (extérieures et intérieures) de l'Afrique par rapport à 2015, année de la projection de référence (Tableau d'annexe 1.A.1).

Contrairement à l'approche retenue dans OCDE (2022b), ce rapport présente les financements disponibles et le déficit de financement des ODD pour la période 2015-21 (Graphique 1.3). La méthodologie s'écarte ainsi de celle adoptée dans OCDE (2022b), en ce sens que c'est l'année 2015 et non 2019 qui sert de référence, et que les mesures budgétaires exceptionnelles liées à la pandémie de COVID-19 ont été omises. Pour le calcul de l'aide publique au développement (APD), seules les données nettes ont été utilisées, et non celles de la base de données *Total Official Support for Sustainable Development* (TOSSD, 2022), qui ne sont pas disponibles pour la totalité des pays africains sur la période 2015-21.

Tableau d'annexe 1.A.1. Calcul du déficit de financement des Objectifs de développement durable de l'Afrique en 2020

Flux financiers	Valeur	Description	Source
Estimation de référence du déficit annuel de financement des Objectifs de développement durable	200.0 milliards USD	Déficit annuel moyen de financement des Objectifs de développement durable de l'Afrique, selon les projections de 2015	CNUCED, 2020b
+ Diminution des recettes publiques disponibles (hors subventions et service de la dette extérieure)	21.6 milliards USD	Évolution des recettes publiques entre 2015 et 2020	Calculs d'après FMI, 2022a, et Banque mondiale, 2022a
+ Diminution des entrées de capitaux	82.7 milliards USD	Évolution des entrées d'IDE, d'investissements de portefeuille et d'autres types d'investissements entre 2015 et 2020	FMI, 2022b
- Augmentation des envois de fonds	12.6 milliards USD	Évolution des flux d'envois de fonds entre 2015 et 2020	Banque mondiale-KNOMAD
- Augmentation de l'aide publique au développement	19.8 milliards USD	Évolution de l'aide publique au développement entre 2015 et 2020	OCDE, 2022a
Déficit de financement des Objectifs de développement durable en 2020	271.9 milliards USD		

Note : Les entrées de capitaux comprennent les investissements directs étrangers (IDE), les investissements de portefeuille et les autres entrées d'investissements enregistrés par le Fonds monétaire international dans le cadre de son système de comptabilité des actifs/passifs. La prudence est toutefois de mise lors de l'interprétation des chiffres relatifs aux entrées de capitaux, car certaines données sur les investissements de portefeuille sont manquantes.

Sources : Calculs et compilation des auteurs d'après OCDE (2022b), *Global Outlook on Financing for Sustainable Development 2023: No Sustainability Without Equity*, <https://doi.org/10.1787/fcbe6ce9-en> ; FMI (2022a), *Perspectives de l'économie mondiale* (base de données), www.imf.org/en/Publications/WEO/weo-database/2022/October ; OCDE (2022a), *Comité d'aide au développement de l'OCDE* (base de données), <https://stats1.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=TABLE2A> ; Banque mondiale (2022a), *Statistiques sur la dette internationale* (base de données), <https://databank.worldbank.org/source/international-debt-statistics> ; FMI (2022b), *Balance of Payments and International Investment Position Statistics (BOP/IIP)* (base de données), <https://data.imf.org/?sk=7A51304B-6426-40C0-83DD-CA473CA1FD52> ; CNUCED (2020b), « Economic Development in Africa Report 2020: Press Conference », communiqué de presse, <https://unctad.org/osgstatement/economic-development-africa-report-2020-press-conference> et Banque mondiale-KNOMAD (2022), *Remittances* (base de données), www.knomad.org/data/remittances.

Annexe 1.B. Analyse des entreprises africaines chefs de file

La base de données Orbis⁵

La base de données Orbis du Bureau van Dijk (BvD) – société de Moody's Analytics – fournit des informations financières et sur la structure du capital de plus de 400 millions d'entreprises publiques et privées cotées en bourse, dans plus de 100 pays à travers le monde. Ces données sont collectées auprès de plus de 160 fournisseurs d'informations gouvernementales et commerciales (registres nationaux des entreprises). Bien que BvD harmonise ses données dans un format standard « mondial », elles ne sont pas représentatives au niveau national (voir Kalemly-Ozcan et al., 2022 pour plus d'informations).

Critères de sélection de l'échantillon⁶

Afin d'extraire de la base de données Orbis un échantillon d'entreprises actives en Afrique, les critères de sélection suivants ont été appliqués :

- entreprises privées actives ayant des filiales (au moins 10 % de propriété directe)⁷ dans des pays africains
- entreprises dont le dernier exercice comptable ne remonte pas à plus de cinq ans (2017-21)
- entreprises cotées en bourse et enregistrées en qualité de propriétaire effectif mondial (*Global Ultimate Owner* [GUO])⁸.

Pour chaque entreprise, les comptes consolidés sont présentés. En cas d'indisponibilité, ce sont les comptes non consolidés qui sont indiqués.

Dans un souci de qualité des données (voir aussi OCDE, 2020b), l'analyse se concentre sur les entreprises cotées pour lesquelles on dispose d'informations plus complètes et de meilleure qualité, afin de permettre des analyses comparatives entre secteurs/pays.

Notes

1. République du Congo, Malawi, Mozambique, Sao Tomé-et-Principe, Somalie, Soudan, Zambie et Zimbabwe.
2. Burundi, Cameroun, Comores, Djibouti, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Kenya, République centrafricaine, Sierra Leone, Soudan du Sud et Tchad.
3. <https://thegiin.org/impact-investing/>.
4. Calculs des auteurs d'après fDi Intelligence (2022).
5. <https://www.nber.org/papers/w21558>.
6. Les données ont été téléchargées le 15 septembre 2022.
7. Le seuil de 10 % est établi conformément à la définition de l'OCDE de la relation d'IDE : <https://www.oecd.org/daf/inv/investment-policy/2487495.pdf>.
8. Dans la base de données Orbis, le propriétaire effectif mondial (Global Ultimate Owner [GUO]) est la personne ou l'entité se trouvant au sommet de la structure de propriété de l'entreprise. Ce critère est appliqué afin d'identifier le groupe d'entreprises et d'éviter la sélection de plusieurs entités appartenant au même groupe.

Références

- Ahouassou, A. (24 mai 2011), « African countries credit ratings: Key for effective resource mobilization on international capital markets », Banque africaine de développement, www.afdb.org/fr/news-and-events/african-countries-credit-ratings-key-for-effective-resource-mobilization-on-international-capital-markets-8023.
- AIE (2022a), *Africa Energy Outlook 2022*, Agence internationale de l'énergie, Paris, www.iea.org/reports/africa-energy-outlook-2022.
- AIE (2022b), « Greenhouse gas emissions from Energy Data Explorer », *Data and Statistics* (base de données), www.iea.org/data-and-statistics/data-tools/greenhouse-gas-emissions-from-energy-data-explorer (consulté en octobre 2022).
- Alfaro, L. et al. (2008), « Why doesn't capital flow from rich to poor countries? An empirical investigation », *Review of Economics and Statistics*, vol. 90/2, pp. 347-368, <https://doi.org/10.1162/rest.90.2.347>.
- Ameli, N. et al. (2021), « Higher cost of finance exacerbates a climate investment trap in developing economies », *Nature Communications*, vol. 12, <https://doi.org/10.1038/s41467-021-24305-3>.
- Amendolagine, V. et al. (2019), « Local sourcing in developing countries: The role of foreign direct investments and global value chains », *World Development*, vol. 113, pp. 73-88, <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2018.08.010>.
- Amendolagine, V. et al. (2013), « FDI and local linkages in developing countries: Evidence from sub-Saharan Africa », *World Development*, vol. 50, pp. 41-56, <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2013.05.001>.
- Andoh, F.K. et W.G. Cantah (2020), « Foreign Direct Investment in Sub-Saharan Africa: Is Tax Obligation Still an Issue? », *Global Business Review*, vol. 23/5, pp. 1236-1251, <https://doi.org/10.1177/0972150919890241>.
- ANRC (2021), *Lithium-Cobalt Value Chain Analysis for Mineral Based Industrialization in Africa*, Centre africain des ressources naturelles, Abidjan, www.afdb.org/pt/documents/lithium-cobalt-value-chain-analysis-mineral-based-industrialization-africa.
- Asiedu, E. (2002), « On the determinants of foreign direct investment to developing countries: Is Africa different? », *World Development*, vol. 30/1, pp. 107-119, <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.280062>.
- Asquith, P. et S. Opoku-Owusu (2020), « Diaspora investment to help achieve the SDGs in Africa: Prospects and trends », in *Foreign Direct Investment Perspective through Foreign Direct Divestment*, IntechOpen, Londres, www.intechopen.com/chapters/72728.
- AVCA (2022), *Venture Capital in Africa Report*, African Private Equity and Venture Capital Association, www.avca-africa.org/media/2967/62644-avca-venture-capital-in-africa-report-v13.pdf.
- BAFD (2022), « La Banque africaine de développement, Africa50 et le nouveau Forum africain des investisseurs souverains veulent mobiliser ensemble des capitaux dans des projets d'infrastructure », communiqué de presse, Banque africaine de développement, www.afdb.org/fr/news-and-events/press-releases/la-banque-africaine-de-developpement-africa50-et-le-nouveau-forum-africain-des-investisseurs-souverains-veulent-mobiliser-ensemble-des-capitaux-dans-des-projets-dinfrastructure-52678.

- BAfD/IFC/MFW4A (2022), *Gauging Appetite of African Institutional Investors for New Asset Classes*, Banque africaine de développement, Société financière internationale et Partenariat pour le développement du secteur financier en Afrique, www.mfw4a.org/sites/default/files/resources/gauging_appetite_of_african_institutional_investors_for_new_asset_classes_published.pdf.
- BAfD/OCDE/PNUD (2015), *Perspectives économiques en Afrique 2015 : Développement territorial et inclusion spatiale*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/aeo-2015-fr>.
- Banque mondiale (2022a), *Indicateurs du développement mondial* (banque de données), Banque mondiale, Washington DC, <https://databank.worldbank.org/source/international-debt-statistics> (consulté le 12 janvier 2023).
- Banque mondiale (2022b), *Enterprise Surveys* (base de données), www.enterprisesurveys.org (consulté en octobre 2022).
- Banque mondiale (2021), « Migration and remittances data », *Annual Remittances Data May 2021* (base de données), www.worldbank.org/en/topic/migrationremittancesdiasporaisues/brief/migration-remittances-data (consulté en octobre 2022).
- Banque mondiale (2016), *Breaking Down Barriers: Unlocking Africa's Potential through Vigorous Competition Policy*, Banque mondiale, Nairobi, <http://hdl.handle.net/10986/24688>.
- Banque mondiale-KNOMAD (2022), *Remittances* (base de données), Partenariat mondial pour les connaissances sur les migrations et le développement (KNOMAD), Banque mondiale, www.knomad.org/data/remittances (consulté le 19 décembre 2022).
- BCG (2022), *Global Asset Management 2022: From Tailwinds to Turbulence*, Boston Consulting Group, <https://web-assets.bcg.com/c8/5a/2f2f5d784302b945ba1f3276abbc/global-asset-management-2022-from-tailwinds-to-turbulence-may-2022.pdf>.
- BEI (2022), *La finance en Afrique : Naviguer en eaux troubles*, Banque européenne d'investissement, www.eib.org/attachments/lucalli/finance_in_africa_2022_fr.pdf.
- Bouchet, M. et al. (2003), *Country Risk Assessment: A Guide to Global Investment Strategy*, Wiley Finance, West Sussex, <https://developingfinance.org/download/Wiley-Finance-Country-Risk-Assessment-A-Guide-to-Global-Investment-Strategy.pdf>.
- Brenton, P., M.J. Ferrantino et M. Maliszewska (2022), *Reshaping Global Value Chains in Light of COVID-19: Implications for Trade and Poverty Reduction in Developing Countries*, Banque mondiale, Washington, DC, <https://doi.org/10.1596/978-1-4648-1821-9>.
- Bureau van Dijk (2022), *Orbis* (base de données), www.bvdinfo.com/en-gb/our-products/data/international/orbis (consulté en octobre 2022).
- Calderon, C. et al. (2019), « Drivers of gross capital inflows: Which factors are more important for sub-Saharan Africa? », *Policy Research Working Paper*, n° 8777, Banque mondiale, Washington, DC, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/31403>.
- CB Insights (2022), *State of Venture*, www.cbinsights.com/reports/CB-Insights_Venture-Report-Q2-2022.pdf.
- CENUA (2016), « Cadre stratégique de l'industrialisation verte en Afrique », in *Rapport économique sur l'Afrique 2016*, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Addis-Abeba, https://www.uneca.org/sites/default/files/chapterimages/era2016_chap4_en-rev6may.pdf.
- Cheung, Y.W. et al. (2012), « China's outward direct investment in Africa », *Review of International Economics*, vol. 20/2, John Wiley & Sons, Hoboken, <https://doi.org/10.1111/j.1467-9396.2012.01017.x>.
- Chikhi, L. (9 juillet 2022), « Algeria, Niger and Nigeria sign MoU for Saharan gas pipeline », Reuters, www.reuters.com/business/energy/algeria-niger-nigeria-sign-mou-saharan-gas-pipeline-2022-07-28/.
- CNUCED (2022a), « Financement du développement : mobiliser des ressources financières en faveur du développement durable après la pandémie de COVID-19 », note du Secrétaire de la CNUCED, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, https://unctad.org/system/files/official-document/tdb_efd5d2_en.pdf.
- CNUCED (2022b), « Regional trends: Africa », *Highlights of World Investment Report 2022*, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, New York, https://unctad.org/system/files/non-official-document/WIR2022-Regional_trends_Africa_en.pdf.
- CNUCED (2022c), « Investissement direct étranger : flux et stock entrants et sortants, annuel », UNCTADstat (base de données), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, <https://unctadstat.unctad.org/EN/> (consulté en octobre 2022).
- CNUCED (2020a), *World Investment Report 2020*, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Publications des Nations Unies, New York, https://unctad.org/system/files/official-document/wir2020_en.pdf.
- CNUCED (2020b), « Economic Development in Africa Report 2020: Press Conference », communiqué de presse, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, <https://unctad.org/osgstatement/economic-development-africa-report-2020-press-conference>.

- CNUCED (2019), « Global investment trends and prospects », in *World Investment Report 2019: Special Economic Zones*, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Publications des Nations Unies, New York, https://unctad.org/system/files/official-document/WIR2019_CH1.pdf.
- CNUCED (2016), *Rapport 2016 sur le développement économique en Afrique : Dynamique de la dette et le financement du développement en Afrique*, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Publications des Nations Unies, New York, https://unctad.org/system/files/official-document/aldcafrica2016_fr.pdf.
- CNUCED (2014), *World Investment Report 2014: Investing in the SDGs*, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Publications des Nations Unies, New York, https://unctad.org/system/files/official-document/wir2014_en.pdf.
- Cocoa Horizons (2022), *The Cocoa Snapshot: 21/22 Mid-Year Review*, www.cocoahorizons.org/sites/www.cocoahorizons.org/files/Cocoa%20Snapshot%2021-22%20Half%20Year%20EN.pdf.
- Collier, P. et C. Pattillo (2000), « Investment and Risk in Africa », in *Studies on the African Economies Series*, Palgrave Macmillan, Londres, https://doi.org/10.1007/978-1-349-15068-7_1.
- Coulibaly, N. (23 juillet 2022), « Entrepreneuriat durable : I&P veut faire émerger 500 champions africains d'ici à 2030 », JeuneAfrique, www.jeuneafrique.com/1362840/economie/entrepreneuriat-durable-ip-veut-faire-emerger-500-champions-africains-dici-a-2030/.
- CPI (2022), *Landscape of Climate Finance in Africa*, Climate Policy Initiative, San Francisco, www.climatepolicyinitiative.org/wp-content/uploads/2022/09/Landscape-of-Climate-Finance-in-Africa.pdf.
- CUA (2015), *Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons*, Commission de l'Union africaine, Addis-Abeba, https://au.int/sites/default/files/documents/36204-doc-agenda2063_popular_version_fr.pdf.
- CUA/CENUA (2021), *Africa sovereign Credit Rating Review: 2021 End of Year Outlook*, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Addis-Abeba, <https://hdl.handle.net/10855/47399>.
- CUA/OCDE (2022), *Dynamiques du développement en Afrique 2022 : Des chaînes de valeur régionales pour une reprise durable*, CUA, Addis-Abeba/Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/f92ecd72-fr>.
- CUA/OCDE (2021), *Dynamiques du développement en Afrique 2021 : Transformation digitale et qualité de l'emploi*, CUA, Addis-Abeba/Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/cd08eac8-fr>.
- CUA/OCDE (2019), *Dynamiques du développement en Afrique 2019 : Réussir la transformation productive*, Éditions OCDE, Paris/CUA, Addis-Abeba, <https://doi.org/10.1787/291046f7-fr>.
- CUA/OCDE (2018), *Dynamiques du développement en Afrique 2018 : Croissance, emploi et inégalités*, Éditions OCDE, Paris/CUA, Addis-Abeba, <https://doi.org/10.1787/9789264302525-fr>.
- Cuvellier, M. (24 janvier 2022), « Africa vs. The Rest of The World », Africa: The Big Deal, <https://thebigdeal.substack.com/p/africa-vs-the-rest-of-the-world>.
- Danso H. and B. Samuels (2018), « Benchmark for Investing in African Infrastructure Project Development (“I4PD Benchmark”)” in *Special Report Institutional Investment and Commercial Project Development in Africa*, www.africaninvestor.com/wp-content/uploads/2022/02/I4PD-Benchmark-Report-2018-Update-D15-2.pdf.
- Deloitte (2016), *Your Essential Guide to De-risking Africa: Unlocking the Value in Africa*, Deloitte www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/za/Documents/risk/ZA_De-risking%20Africa%20Brochure_FINAL_digi_spreads.pdf.
- Diallo, A., L. Jacolin et I. Rabaud (2021), « Foreign direct investment and domestic private investment in sub-Saharan African countries: Crowding-in or out », *Ferdi Working Papers*, n° 292, <https://ferdi.fr/dl/df-MtwJiRQa4ZgpWvN5BBwKh5X3/ferdi-p292-foreign-direct-investment-and-domestic-private-investment-in.pdf>.
- Ekeruche, M.A. (2022), *Africa's Rising Debt and the Emergence of New Creditors*, *African Debt Series*, vol. 2, FES UA/UA, Addis-Abeba, <https://library.fes.de/pdf-files/bueros/fes-ua/19365.pdf>.
- Evenett, S.J. et J. Fritz (2021), *Advancing Sustainable Development with FDI: Why Policy Must Be Reset*, CEPR Press, Londres, www.globaltradealert.org/reports/75.
- Eyraud, L., C. Pattillo et A.A. Selassie (14 juin 2021), « How to attract private finance to Africa's development », blog du FMI, www.imf.org/en/Blogs/Articles/2021/06/14/blog-how-to-attract-private-finance-to-africa-s-development.
- Faal, G. (2019), *Strategic, Business and Operational Framework for an African Diaspora Finance Corporation: African Union Legacy Project on Diaspora Investment, Innovative Finance and Social Enterprise in Africa*, Commission de l'Union africaine, Addis-Abeba, <https://au.int/sites/default/files/documents/40847-doc-EN - ADFC Business and Operational Framework - May 2019.pdf>.
- fDi Intelligence (2022), *fDi Markets* (base de données), www.fdiintelligence.com/fdi-markets (consulté le 19 septembre 2022).

- FIDA/Banque mondiale (2015), *The Use of Remittances and Financial Inclusion*, Fonds international de développement agricole, Rome, www.ifad.org/documents/38714170/40187309/gpfi.pdf/58ce7a06-7ec0-42e8-82dc-c069227edb79.
- FMI (2023), « List of LIC DSAs for PRGT-eligible countries », Fonds monétaire international, <https://www.imf.org/external/pubs/ft/dsa/dsalist.pdf>.
- FMI (2022a), *Perspectives de l'économie mondiale* (base de données), édition d'octobre 2022, Fonds monétaire international, www.imf.org/en/Publications/WEO/weo-database/2022/October (consulté en octobre 2022).
- FMI (2022b), *Balance of Payments and International Investment Position Statistics (BOP/IIP)* (base de données), Fonds monétaire international, <https://data.imf.org/?sk=7A51304B-6426-40C0-83DD-CA473CA1FD52> (consulté le 22 novembre 2022).
- FMI (2022c), *Investment and Capital Stock Dataset (ICSD)* (base de données), <https://data.imf.org/?sk=1CE8A55F-CFA7-4BC0-BCE2-256EE65AC0E4> (consulté en octobre 2022).
- FMI (2022d), *Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne*, Fonds monétaire international, Washington, DC, www.imf.org/en/Publications/REO/SSA/Issues/2022/04/28/regional-economic-outlook-for-sub-saharan-africa-april-2022.
- FMI (2021a), « Questions and Answers on Sovereign Debt Issues », page web du Fonds monétaire international, www.imf.org/en/About/FAQ/sovereign-debt (consulté le 12 janvier 2023).
- FMI (2021b), *Database of Fiscal Policy Responses to COVID-19*, Fonds monétaire international, www.imf.org/en/Topics/imf-and-covid19/Fiscal-Policies-Database-in-Response-to-COVID-19 (consulté en octobre 2022).
- Fofack, H. (2021), *The Ruinous Price for Africa of Pernicious' Perception Premiums*, Africa Growth Initiative at Brookings, www.brookings.edu/wp-content/uploads/2021/10/21.10.07_Perception-premiums.pdf.
- Fulghieri, P. et al. (2014), « The Economics of Solicited and Unsolicited Credit Ratings », *The Review of Financial Studies*, vol. 27/2, pp. 484-518, <https://doi.org/10.1093/rfs/hht072>.
- Furness, V. (2 août 2022), « How Egypt's sovereign fund plans to green the country's strategic infrastructure », *Capital Monitor*, <https://capitalmonitor.ai/regions/middle-east-and-africa/egypts-green-plans-sovereign-wealth-fund/>.
- GIIN (2020), *Annual Impact Investor Survey*, Global Impact Investing Network, <https://thegiin.org/assets/GIIN%20Annual%20Impact%20Investor%20Survey%202020.pdf>.
- GIIN (2016), *The Landscape for Impact Investing in Southern Africa*, Global Impact Investing Network, https://thegiin.org/assets/documents/pub/Southern%20Africa/GIIN_SouthernAfrica.pdf.
- GIIN (2015), *The Landscape for Impact Investing in East Africa*, Global Impact Investing Network, <https://thegiin.org/research/publication/the-landscape-for-impact-investing-in-east-africa/>.
- Global SWF (23 août 2022), « African SWFs: The art of patience », [https://globalswf.com/news/african-swfs-the-art-of-patience#:~:text=The%20biggest%20African%20SWF%20is,of%20around%20US\\$24100%20billion](https://globalswf.com/news/african-swfs-the-art-of-patience#:~:text=The%20biggest%20African%20SWF%20is,of%20around%20US$24100%20billion).
- I&P (non daté a), « Notre approche », page web d'Investisseurs & Partenaires, www.ietsp.com/fr/node/1963/#approche-section (consulté le 6 janvier 2023).
- I&P (non daté b), « Impact », page web d'Investisseurs & Partenaires, www.ietsp.com/fr/content/impact (consulté le 6 janvier 2023).
- Ideue, K. (2019), « Recent trends in foreign direct investment in sub-Saharan Africa », in *Connecting Asia and Africa: Challenges and Prospects*, Institute of Developing Economies, Chiba, www.ide.go.jp/library/Japanese/Publish/Reports/Seisaku/pdf/2018_1_10_001_ch03.pdf.
- IFSWF et F. Templeton (2021), *Investing for Growth and Prosperity: In Africa Sovereign Wealth Funds Focus on G, S and E*, International Forum of Sovereign Wealth Funds, www.ifswf.org/sites/default/files/IFSWF_Africa_Paper_v2.pdf.
- Indiana University Lilly Family School of Philanthropy (2022), *2022 Global Philanthropy Environment Index*, Indiana University Lilly Family School of Philanthropy, Indianapolis, www.developmentaid.org/api/frontend/cms/file/2022/04/IU2022GPEIGlobalReport-1.pdf.
- IRENA et BafD (2022), *Renewable Energy Market Analysis: Africa and its Regions*, Agence internationale pour les énergies renouvelables et Banque africaine de développement, Abou Dhabi et Abidjan, www.irena.org/publications/2022/Jan/Renewable-Energy-Market-Analysis-Africa.
- Jaspersen, F. et al. (2000), « Risk and private investment: Africa compared with other developing areas », in *Studies on the African Economies Series*, Palgrave Macmillan, Londres, https://doi.org/10.1007/978-1-349-15068-7_3.
- Javorcik, B.S. et M. Spatareanu (2008), « To share or not to share: Does local participation matter for spillovers from foreign direct investment? », *Journal of Development Economics*, vol. 85/(1-2), pp. 194-217, <https://doi.org/10.1016/j.jdevco.2006.08.005>.

- Juvonen, K. et al. (2019), « Unleashing the potential of institutional investors in Africa », *AfDB Working Papers*, n° 325, Banque africaine de développement, Abidjan, www.afdb.org/sites/default/files/documents/publications/wps_no_325_unleashing_the_potential_of_institutional_investors_in_africa_c_rv1.pdf.
- Kalemli-Ozcan, S. et al. (2022), « How to construct nationally representative firm level data from the Orbis Global Database: New facts and aggregate implications », *NBER Working Papers*, n° 21558, <https://doi.org/10.3386/w21558>.
- Kathuria, S., R.A. Yatawara et X. Zhu (2021), *Regional Investment Pioneers in South Asia: The Payoff of Knowing Your Neighbors*, Banque mondiale, Washington, DC, <https://doi.org/10.1596/978-1-4648-1534-8>.
- Kelhoffer, K. (septembre 2021), « Examining infrastructure as an asset class », *Moody's Analytics*, www.moodyanalytics.com/articles/2020/examining-infrastructure-as-an-asset-class.
- Kincer, J. et T. Moss (22 avril 2022), « Gas prices high, but renewables also at risk from rising interest rates », *Energy for Growth blog*, www.energyforgrowth.org/blog/gas-prices-high-but-renewables-also-at-risk-from-rising-interest-rates/.
- Lee, N. et M.C. Gonzalez (2022), « Stuck near ten billion: Public-private infrastructure finance in sub-Saharan Africa », *CGD Policy Paper 251 February 2022*, www.cgdev.org/sites/default/files/stuck-near-ten-billion-public-private-infrastructure-finance-sub-saharan-africa.pdf.
- Leimbach, M. et N. Bauer (2022), « Capital markets and the costs of climate policies », *Environmental Economics and Policy Studies*, vol. 24/3, pp. 397-420, <https://doi.org/10.1007/s10018-021-00327-5>.
- Lucas, R.E. (1990), « Why doesn't capital flow from rich to poor countries? », *The American Economic Review*, vol. 80/2, pp. 92-96, www.jstor.org/stable/2006549.
- Lugemwa, P. (2014), « Foreign direct investment and SME growth: Highlighting the need for absorptive capacity to support linkages between transnational corporations and SMEs in developing countries », *International Journal of Economics, Finance and Management Sciences*, vol. 2, n° 4, pp. 245-256, <http://dx.doi.org/10.11648/j.ijefm.20140204.1>.
- McKinsey (6 mars 2020), « Solving Africa's infrastructure paradox », *McKinsey & Company*, www.mckinsey.com/capabilities/operations/our-insights/solving-africas-infrastructure-paradox.
- McKinsey (15 février 2019), « Winning in Africa's agricultural market », *McKinsey & Company*, www.mckinsey.com/industries/agriculture/our-insights/winning-in-africas-agricultural-market.
- Mercer (2018), *Investment in African Infrastructure: Challenges and Opportunities*, www.marshmcclennan.com/content/dam/mmc-web/insights/publications/2018/dec/innovations-in-infrastructure/Investment-in-African-Infrastructure/gl-2018-wealth-investment-opportunities-in-african-infrastructure-full-report-merc.pdf.
- Murisa, T. (2022), « Region Report: Sub-Saharan Africa », 2022 Global Philanthropy Environment Index, SIVIO Institute, <https://scholarworks.iupui.edu/bitstream/handle/1805/27917/2022GPEISub-SaharanAfrica.pdf>.
- Mutize (13 février 2022), « Moody's has bought a leading African rating agency: Why it's bad news », *The Conversation*, <https://theconversation.com/moodys-has-bought-a-leading-african-rating-agency-why-its-bad-news-176827>.
- NBS (2022), « Environmental sustainability: Meaning, examples and importance », *Network for Business Sustainability*, <https://nbs.net/environmental-sustainability-meaning-examples-importance/>.
- Ndikumana, L. et J.K. Boyce (2003), « Public debts and private assets: Explaining capital flight from sub-Saharan African countries », *World Development*, vol. 31/1, pp. 107-130, [https://doi.org/10.1016/S0305-750X\(02\)00181-X](https://doi.org/10.1016/S0305-750X(02)00181-X).
- NIPC (2020), « MTN Nigeria to Invest 600bn in Network Expansion », *Nigeria Investment Promotion Commission*, www.nipc.gov.ng/2020/03/03/mtn-nigeria-to-invest-600bn-in-network-expansion/.
- OCDE (2022a), « Versements d'aide (APD) vers les pays et régions », *Comité d'aide au développement de l'OCDE (base de données)*, <https://stats-1.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=TABLE2A> (consulté le 15 décembre 2022).
- OCDE (2022b), *Global Outlook on Financing for Sustainable Development 2023: No Sustainability Without Equity*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/fcbe6ce9-en>.
- OCDE (2022c), *Financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés en 2016-2020 : Enseignements tirés d'une analyse désagrégée*, Le financement climatique et l'objectif des 100 milliards de dollars, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/6cbb535f-fr>.
- OCDE (2022d), *OECD Sovereign Borrowing Outlook 2022*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/b2d85ea7-en>.

- OCDE (2022e), « Mobilisation », *Flows Based on Individual Projects (CRS)* (base de données), Éditions OCDE, Paris, https://stats-1.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=DV_DCD_MOBILISATION (consulté en décembre 2022).
- OCDE (2022f), *FDI Qualities Indicators 2022*, www.oecd.org/fr/investissement/fdi-qualities-indicators.htm.
- OCDE (2022g), *FDI Qualities Policy Toolkit*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/7ba74100-en>.
- OCDE (2021a), *Mobilising Institutional Investors for Financing Sustainable Development in Developing Countries: Emerging Evidence of Opportunities and Challenges*, Éditions OCDE, Paris, www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/Mobilising-institutional-investors-for-financing-sustainable-development-final.pdf.
- OCDE (2021b), *Private Philanthropy for Development: Data for Action Dashboard*, Éditions OCDE, Paris, <https://oecd-main.shinyapps.io/philanthropy4development/> (consulté en novembre 2022).
- OCDE (2021c), « Politiques et programmes pour renforcer les liens d'affaires entre les PME et les multinationales au sein des CVM », in *Perspectives des politiques d'investissement au Moyen-Orient et en Afrique du Nord*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/efcc255a-fr>.
- OCDE (2021d), *Statistiques de l'OCDE sur les pensions* (base de données), <https://doi.org/10.1787/pension-data-en> (consulté en octobre 2022).
- OCDE (2020a), *OECD Investment Policy Reviews: Egypt 2020*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9f9c589a-en>.
- OCDE (2020b), « Coverage and representativeness of Orbis data », *Documents de travail de l'OCDE sur la science, la technologie et l'industrie*, n° 2020/06, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/c7bdaa03-en>.
- OCDE (2019), *Annual Survey of Large Pension Funds and Public Pension Reserve Funds*, www.oecd.org/finance/survey-large-pension-funds.htm (consulté le 17 février 2021).
- OCDE/ACET (2020), *Quality Infrastructure in 21st Century Africa: Prioritising, Accelerating and Scaling up in the Context of PIDA (2021-30)*, www.oecd.org/dev/Africa-Quality-infrastructure-21st-century.pdf.
- OCDE/Banque mondiale/ONU Environnement (2018), *Financing Climate Futures: Rethinking Infrastructure*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264308114-en>.
- ONU (2022), *Financing for Sustainable Development Report 2022*, Organisation des Nations Unies, New York, <https://developmentfinance.un.org/fsdr2022>.
- ONU DESA (2022), « World Population Prospects: The 2022 Revision », Organisation des Nations Unies (base de données), Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, New York, <https://population.un.org/dataportal/data/indicators/67/locations/903/start/2000/end/2030/table/pivotbylocation> (consulté en octobre 2022).
- ONU Pacte mondial (2022), « Social sustainability », page web, www.unglobalcompact.org/what-is-gc/our-work/social (consulté en octobre 2022).
- Onyeiwu, S. et H. Shrestha (2016), « Determinants of foreign direct investment in Africa », *Journal of Developing Societies*, vol. 20/1-2, pp. 89-106, <https://doi.org/10.1177/0169796X04048305>.
- Orbitt (3 juin 2020), « Managing currency risk in Africa: A playbook for decision-making », <https://orbitt.capital/managing-currency-risk-in-africa-a-playbook-for-decision-making/>.
- Osabutey, E.L.C. et C. Okoro (2015), « Political risk and foreign direct investment in Africa: The case of the Nigerian telecommunications industry », *Thunderbird International Business Review*, vol. 57/6, pp. 417-429, <https://doi.org/10.1002/tie.21672>.
- PAM (21 juillet 2022), « WFP and partners bring first-of-its-kind transport training centre to West Africa », Programme alimentaire mondial, www.wfp.org/news/wfp-and-partners-bring-first-its-kind-transport-training-centre-west-africa.
- Pandey, A. (14 septembre 2020), « Is Africa a victim of bias by international investors? », Deutsche Welle, www.dw.com/en/africa-imf-bias-discrimination-debt-international-investors/a-54564359.
- Pineau, C. (2 septembre 2014), « The African data gap: What it means for business », Devex, www.devex.com/news/the-african-data-gap-what-it-means-for-business-84246.
- Qiang, C.Z., Y. Liu et V. Steenberg (2021), *An Investment Perspective on Global Value Chains*, Banque mondiale, Washington, DC, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/35526>.
- RES4Africa (2022), *Sustainable Electricity for a Prosperous Africa, Renewable Energy Solutions for Africa*, https://static1.squarespace.com/static/609a53264723031eccc12e99/t/628cea0bc18a56354e4de110e/1653402171127/RES4Africa+5th+Flagship+Publication+2022+-+Sustainable+electricity+for+a+Prosperous+Africa_double+paged.pdf.
- Severino, J.M. (20 mars 2018), « Three things we have learned about investing in African small businesses and in fragile countries », blog de l'OCDE Development Matters, <https://oecd-development-matters.org/2018/03/20/three-things-we-have-learned-about-investing-in-african-small-businesses-and-in-fragile-countries/>.

- Smith, G. (3 octobre 2022), « African Eurobonds in Q3 2022 », LinkedIn, <https://www.linkedin.com/pulse/african-eurobonds-q3-2022-gregory-smith/>.
- Sovereign Group (2022), « Africa Union moves to set up Africa-owned credit rating agency », page web, www.sovereigngroup.com/news/news-and-views/africa-union-moves-to-set-up-africa-owned-credit-rating-agency/ (consulté en octobre 2022).
- Statistics South Africa (2022), « Quarterly employment statistics (QES) », Statistical Release P0277, Pretoria, www.statssa.gov.za/publications/P0277/P0277June2022.pdf.
- Stewart, F. (18 janvier 2022), « The elephant in the room: Bringing sustainable investment to Africa », World Bank Private Sector Development Blog, <https://blogs.worldbank.org/psd/elephant-room-bringing-sustainable-investment-africa>.
- TOSSD (2022), « TOSSD », Total Official Support for Sustainable Development (base de données), <https://tossd.online/> (consulté en octobre 2022).
- Trading Economics (2022), « Indicators: Credit Rating | Africa », Trading Economics (base de données), <https://tradingeconomics.com/country-list/rating?continent=africa> (consulté en Janvier 2023).
- U.S. Bureau of Economic Analysis (2022), « International data: Direct investment and MNE », U.S. BEA (base de données), <https://apps.bea.gov/iTable/?ReqID=2&step=1> (consulté en octobre 2022).
- Verhoef, G. (2011), « The globalisation of South African conglomerates, 1990-2009 », *Economic History of Developing Regions*, vol. 26/2, pp. 83-106, <https://doi.org/10.1080/20780389.2011.625242>.
- Vu, H.D. (2018), « Firm's absorptive capacity: The case of Vietnamese manufacturing firms », *Review of Economic Perspectives*, vol. 18/3, pp. 301-325, <https://doi.org/10.2478/revecp-2018-0015>.
- Wanjere, M. et al. (2021), « Mediating role of absorptive capacity on the relationship between foreign direct investment and local firm's performance », *European Journal of Business and Management Research*, vol. 6/5, pp. 256-263, <https://doi.org/10.24018/ejbmr.2021.6.5.1134>.
- White, L., A. Kitimbo et L. Rees (2019), « Institutions and the location strategies of South African firms in Africa », *Thunderbird International Business Review*, vol. 61/1, pp. 61-73, <https://doi.org/10.1002/tie.21965>.
- Wood Mackenzie (2021), « Off-Grid Renewable Investment », Wood Mackenzie (base de données), <https://datahub.woodmac.com/app/main#/dashboards/5d3a1511d249d18c0f001758> (consulté en octobre 2022).
- Yeboua, K. (2020), « Foreign direct investment and economic growth in Africa: New empirical approach on the role of institutional development », *Journal of African Business*, vol. 22/3, pp. 361-378, <https://doi.org/10.1080/15228916.2020.1770040>.



Chapitre 2

Politiques pour dynamiser l'investissement durable en Afrique

Ce chapitre identifie les actions prioritaires afin de permettre aux responsables politiques africains de mobiliser davantage d'investissements durables, tout en mettant mieux les ressources existantes au service du développement durable. Il donne tout d'abord un aperçu des moyens dont disposent les institutions africaines pour améliorer la disponibilité des informations et données indispensables à l'évaluation des risques et de la durabilité. Il examine ensuite comment les partenariats pilotés par les institutions africaines peuvent débloquer des financements au service des priorités de développement durable du continent. Il s'intéresse enfin au rôle que peuvent jouer des politiques d'intégration régionale efficaces dans la dynamisation de l'investissement durable.

EFFET BRIEF EN

Le continent africain fait face à un double défi : mobiliser davantage de ressources et veiller à les mettre effectivement au service de ses priorités de développement durable. Pour y parvenir, les gouvernements africains et l'ensemble des parties prenantes doivent collaborer, en ciblant leurs efforts autour de trois mesures prioritaires à même de dynamiser l'investissement durable en Afrique :

- L'amélioration de la disponibilité et de la comparabilité des données permettra de renforcer la confiance des investisseurs, la transparence et la redevabilité. L'amélioration des données macroéconomiques peut ainsi permettre de mieux aligner les notations de crédit de nombreux pays sur les risques réellement encourus. Les partenariats public-privé donnent en outre la possibilité aux organismes gouvernementaux de partager des données officielles et de marché qui renseigneront les procédures d'évaluation des risques menées par les investisseurs et réduiront ainsi les coûts de collecte d'informations. Enfin, les cadres mondiaux d'information sur la durabilité doivent être adaptés aux contextes africains et complétés par un soutien direct aux investisseurs et aux différents partenaires de la chaîne d'approvisionnement.
- Le renforcement des partenariats pilotés par les institutions africaines permettra une affectation plus efficace des financements au service du développement durable. La communauté internationale doit à ce titre respecter ses obligations et allouer des ressources aux institutions financières africaines faisant preuve d'une bonne gestion, en mettant par exemple à leur disposition des financements en faveur de l'adaptation au changement climatique ou en leur réaffectant des droits de tirage spéciaux. Les institutions financières locales peuvent en outre piloter le développement des projets et les instruments d'atténuation des risques, tout en veillant à l'alignement de toutes les initiatives sur les priorités nationales de développement. Des instruments innovants de financement du développement durable, comme les obligations vertes, sociales et durables, font par ailleurs leur apparition dans de nombreux pays et pourraient être généralisés. Enfin, le développement et l'interconnexion des marchés de capitaux et des bourses peuvent stimuler la croissance des entreprises africaines.
- La connexion et l'harmonisation des marchés régionaux, grâce à la mise en œuvre de politiques nationales, régionales et continentales efficaces, stimuleront l'investissement durable à grande échelle. Les cadres d'investissement nationaux restent à cet égard essentiels pour attirer les investissements durables, tandis que les projets d'investissement transfrontaliers réduisent les frictions commerciales et la fragmentation du marché. Compte tenu de leurs besoins spécifiques, les petites et moyennes entreprises doivent de leur côté être soutenues pour tirer le meilleur parti des opportunités d'investissement durable et s'intégrer dans les chaînes de valeur régionales pilotées par de plus grandes entreprises. Enfin, la réussite de la mise en œuvre du protocole de la Zone de libre-échange continentale africaine sur l'investissement nécessite un suivi efficace et des partenariats avec le secteur privé à l'échelon régional et continental.

Politiques pour dynamiser l'investissement durable en Afrique

L'information et les données améliorent l'allocation des ressources et la confiance des investisseurs

Renforcer les capacités statistiques nationales pour améliorer la transparence de la dette



Une meilleure transparence pourrait réduire les écarts de rendement des obligations souveraines africaines de **14,5 points de base** et le montant de la dette extérieure d'au moins **400 millions USD**

Améliorer la collecte des données sur la durabilité



Les **3** obstacles principaux freinant l'investissement durable :

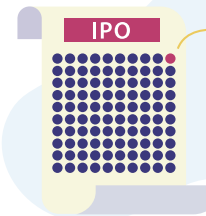
- 1) le manque de suivi au sein des chaînes d'approvisionnement
- 2) le manque de clarté des normes de durabilité
- 3) les difficultés de mesure

Des partenariats pilotés par les institutions africaines peuvent améliorer l'efficacité de la finance durable



Entre 2019 et 2020, **11,4 milliards**

USD ont été consacrés à l'**adaptation au changement climatique** en Afrique, un montant nettement inférieur aux 53 milliards USD nécessaires chaque année



Les introductions en bourse sur le continent africain ont compté pour moins de

1 %

des 1 500 milliards USD levés à l'échelle mondiale sur la période 2017-21

L'Afrique abrite

102

institutions financières de développement (IFD)



Soit **20 %** du total mondial



Cependant, les IFD africaines gèrent rarement des actifs valant plus de **2-3 %** du PIB de leur pays

Des politiques d'intégration régionale efficaces peuvent contribuer à l'augmentation des investissements durables



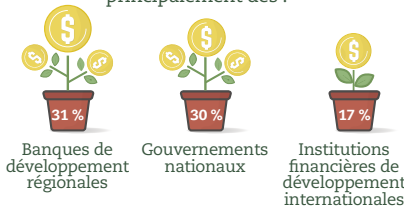
D'ici 2030, l'augmentation des échanges commerciaux dans le cadre de la **ZLECAf** nécessitera

411 milliards USD

d'investissement dans les équipements de transport



Les investissements dans les corridors de développement en Afrique proviennent principalement des :



Les gouvernements africains et l'ensemble des parties prenantes doivent collaborer afin de réduire le déficit de financement des Objectifs de développement durable du continent. L'affectation efficace des ressources existantes du continent au service des priorités de développement offre, à cet égard, le plus grand potentiel : les recettes publiques nationales s'élevaient ainsi à 466 milliards USD en 2021, soit 17 % du produit intérieur brut (PIB), et les actifs détenus par les investisseurs institutionnels africains, à 1 800 milliards USD en 2020, soit 73 % du PIB. La communauté internationale doit en outre assumer ses responsabilités et remplir ses obligations en matière de financement du développement durable. Enfin, les gouvernements africains, le secteur privé et la société civile doivent collaborer plus étroitement encore afin d'attirer davantage d'investissements durables dans les économies africaines.

Les pays africains font face à un double objectif : mobiliser davantage de ressources et veiller à les mettre effectivement au service de leurs priorités de développement durable. Ce chapitre propose à ce titre trois grands axes d'action qui permettraient aux responsables politiques de réaliser cet objectif en s'attaquant directement aux deux principaux défis identifiés dans le chapitre précédent (Tableau 2.1). Le chapitre 1 signalait ainsi le manque de confiance des investisseurs et le coût excessif du capital comme deux obstacles à l'investissement que les crises mondiales avaient exacerbés. Il pointait également la nécessité de cadres et d'instruments plus nombreux et solides pour permettre aux pays africains de tirer le meilleur parti de leurs atouts uniques et aux importants flux financiers existants – dont les propres ressources de l'Afrique – d'être mis plus directement au service du développement durable, à travers l'ensemble du continent.

Tableau 2.1. Principaux axes d'action pour la mobilisation et la meilleure affectation des investissements durables, en fonction des défis à relever

Défis	Objectifs	Axes d'action
Manque de confiance des investisseurs et coût élevé du capital	Éclairer l'évaluation des risques et de la durabilité	Renforcer les capacités statistiques nationales pour l'évaluation des risques-pays Éclairer les processus menés par les investisseurs de vérification diligente et d'évaluation des risques des projets en leur permettant d'avoir accès à des données détaillées Œuvrer en faveur de cadres de durabilité et de collectes de données adaptés au contexte local
	Mettre les partenariats pilotés par les institutions africaines au cœur de la mise en œuvre des cadres et instruments	Renforcer les marchés des capitaux et les bourses à l'échelon régional afin de soutenir la croissance des entreprises africaines Renforcer la capacité des institutions financières locales à aligner les financements du développement durable sur les priorités nationales Développer des instruments de financement innovants adaptés aux contextes locaux
Nécessité de cadres pour explorer les atouts du continent africain et mettre effectivement les investissements au service du développement durable	Améliorer l'intégration régionale pour optimiser les impacts	Harmoniser les politiques, améliorer les infrastructures numériques et les corridors de développement Aider l'intégration des petites et moyennes entreprises dans les chaînes de valeur régionales Assurer la mise en œuvre effective du Protocole de la Zone de libre-échange continentale africaine sur l'investissement

Source : Compilation des auteurs.

Les recommandations proposées dans ce chapitre se veulent un éventail d'options visant à stimuler un dialogue participatif impliquant la société civile africaine. L'idée est ainsi d'encourager un dialogue reposant sur des données concrètes en présentant des recommandations susceptibles de lever les principaux obstacles à l'investissement durable identifiés dans le chapitre précédent. Ce faisant, le chapitre vise à éclairer le débat au sein des forums organisés par et pour les responsables politiques africains, le secteur privé et la société civile. Les acteurs africains sont donc invités à s'approprier ces recommandations en les affinant et les adaptant à leurs propres objectifs et contextes.

Les stratégies nationales pourront, en fonction des priorités locales, adopter différentes combinaisons de ces recommandations. Révélant l'ampleur du déficit de financement des Objectifs de développement durable de l'Afrique, le chapitre 1 rappelle qu'il ne sera possible de le combler qu'à condition de relever tout un ensemble de défis complexes et de coordonner différentes sources de financement à l'échelle nationale, régionale, continentale et mondiale, souvent dans le cadre de partenariats multipartites. Loin de prétendre apporter une solution définitive et universelle, le présent chapitre s'attache plutôt à proposer un plan d'actions clés, chacune illustrée par des exemples concrets de politiques menées à travers l'ensemble du continent. Au final, la combinaison de recommandations qui s'avérera la meilleure pour les uns ne le sera pas nécessairement pour les autres, et l'efficacité de sa mise en œuvre passera par des adaptations supplémentaires aux différents contextes nationaux.

L'amélioration de la disponibilité des informations et des données permet une meilleure affectation des ressources et un regain de confiance des investisseurs

Un meilleur accès à l'information peut permettre d'améliorer l'évaluation des risques, de mieux distinguer les risques perçus des risques réels, de réduire les coûts de transaction et d'étayer l'évaluation des résultats en matière de durabilité (Tableau 2.2). Les investisseurs ont une connaissance insuffisante des possibilités d'investissement dans certains pays africains : ils ont besoin d'informations plus complètes, granulaires et fiables pour mieux appréhender la réalité des risques et prendre leurs décisions en toute connaissance de cause (chapitre 1). Les organismes publics et privés peuvent tout d'abord améliorer la communication des informations sur leurs dépenses et investissements afin d'accroître l'affectation des ressources africaines existantes aux activités en faveur du développement durable. La fourniture de données précises sur les risques-pays peut par ailleurs améliorer les notations souveraines et réduire le coût du capital, en particulier dans les secteurs à fort potentiel sur le plan de la durabilité. Les données sur les projets d'investissement peuvent en outre faciliter les processus de recherche d'opportunités et de vérification diligente, diminuant ainsi les freins à l'entrée de nouveaux investisseurs. La collecte de données sur les retombées des investissements durables doit enfin se faire dans le respect de cadres harmonisés aux niveaux régional et continental.

Tableau 2.2. Axes d'action et exemples pour améliorer la disponibilité des informations et des données

Axes d'action	Mesures	Exemples	Impact	Niveau
Renforcer les capacités statistiques nationales pour l'évaluation des risques-pays	Améliorer les capacités statistiques nationales sur le plan des indicateurs macroéconomiques, des recettes publiques nationales et du risque souverain	<i>Statistiques des recettes publiques en Afrique</i> , publication produite conjointement par le Centre de développement de l'OCDE, le Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE, le Forum sur l'administration fiscale africaine et la Commission de l'Union africaine	Cette publication annuelle présente un ensemble d'indicateurs comparables à l'échelle internationale sur la mobilisation des ressources intérieures dans 31 pays africains afin d'éclairer l'analyse et la réforme de leurs politiques fiscales (OCDE/ATAF/ CUA, 2022).	N
	Partager les données sur le risque souverain	Centres régionaux d'assistance technique en Afrique (AFRITAC) du Fonds monétaire international	Cinq centres de ce type œuvrent au renforcement des capacités statistiques macroéconomiques des ministères et des services de statistiques du continent africain. L'AFRITAC Est a par exemple soutenu l'harmonisation des données fiscales et des statistiques du PIB en Afrique de l'Est (FMI, n.d.).	R/C/M
	Imposer aux agences de notation des exigences en matière d'agrément et de divulgation	South African Credit Rating Services Act (loi sud-africaine relative aux services de notation de crédit)	L'Autorité européenne des marchés financiers estime la loi sud-africaine sur les services de notation de crédit aussi rigoureuse que les règles de l'Union européenne (UE) en la matière, permettant ainsi aux agences de l'UE de cautionner les notations émises par les six agences agréées en Afrique du Sud (FSCA, 2023 ; Pillay et Sikochi, 2022).	N

Tableau 2.2. Axes d'action et exemples pour améliorer la disponibilité des informations et des données (suite)

Axes d'action	Mesures	Exemples	Impact	Niveau
Éclairer, à l'aide de données détaillées, les processus menés par les investisseurs de vérification diligente et d'évaluation des risques des projets	Compiler des informations détaillées sur les projets d'investissement	<i>Global Emerging Markets Risk Database</i> (Base de données sur les risques des marchés émergents)	Cette base de données regroupe les données de banques multilatérales et d'institutions financières sur les défauts de crédit dans les marchés émergents. Bien qu'elle ait étendu sa couverture, jusqu'à présent, seules les entités liées au secteur public fournissent des données, les taux de recouvrement ne sont pas notifiés et les données sur les défauts ne peuvent pas être ventilées par pays, secteur ou type d'instrument de crédit (Lee, Forster et Paxton, 2021).	M
	Établir des partenariats avec des tiers pour permettre la fourniture de données sectorielles	African Automotive Data Network (AADN)	Par le biais de l'AADN, l'African Association of Automotive Manufacturers (Association africaine des constructeurs automobiles) compile des données détaillées sur les ventes de véhicules, la demande, les taux de motorisation et les usines d'assemblage (AADN, n.d.).	C
	Publier des informations techniques et juridiques actualisées et prospectives	Indice de réglementation de l'électricité (<i>Electricity Regulation Index</i> [ERI]) de la Banque africaine de développement	Les réglementations varient considérablement entre les secteurs énergétiques africains, seuls 27 des 43 pays analysés ayant mené en 2022 des études de coût de service et mis en œuvre des réglementations sur la qualité du service et le réseau de distribution. Neuf pays ne publient en outre aucune méthodologie tarifaire (BAfD, 2021).	C
En matière de durabilité, œuvrer en faveur de cadres et de collectes de données adaptés au contexte local	Renforcer le dialogue entre entreprises et pouvoirs publics afin de permettre un retour d'information sur les politiques et les obstacles à l'investissement	Digital for Development (D4D) Hub Union africaine - Union européenne (UA-UE)	Le Hub D4D UA-UE a lancé la plateforme en ligne D4D Access, destinée à favoriser le partage d'expériences entre acteurs africains et européens, au service d'une transformation digitale inclusive et durable. Le Hub D4D a facilité l'accord d'investissement France-Rwanda 2023 visant la modernisation et l'harmonisation de l'infrastructure réseau des administrations centrales et locales rwandaises (Hub D4D, 2023).	M
	Harmoniser et renforcer les méthodologies d'évaluation et d'information en matière de durabilité	Réformes mises en place par l'Égypte sur la divulgation des informations environnementales, sociales et de gouvernance (<i>environmental, social and governance</i> [ESG])	Depuis 2022, l'Autorité de régulation financière d'Égypte exige des rapports trimestriels de conformité ESG de la part de toutes les entreprises cotées à la Bourse égyptienne dont le capital émis est supérieur à 100 millions EGP (soit plus de 230 entreprises) (Atef, 2022).	N
	Donner aux entreprises la capacité de collecter des données sur les investissements durables	Investisseurs & Partenaires (I&P)	Investisseur social dédié aux micro, petites et moyennes entreprises, I&P évalue leurs pratiques à la lumière d'audits sociaux et environnementaux, et mesure leur impact en termes de durabilité. Le groupe a réalisé plus de 150 investissements qui ont permis le maintien ou la création de près de 9 000 emplois directs, dont environ 75 % contribuent directement aux Objectifs de développement durable (I&P, n.d.).	R

Note : N = national, R = régional, C = continental, M = mondial.

Source : Compilation des auteurs.

Le renforcement des capacités statistiques nationales peut améliorer l'évaluation des risques-pays et de la durabilité ainsi que la transparence de la dette

Le renforcement des capacités statistiques des pays africains peut améliorer la pertinence des évaluations des risques-pays. Malgré leur rôle essentiel dans l'évaluation du risque souverain, les indicateurs macroéconomiques, les données sur la mobilisation des recettes intérieures et celles relatives à la dette ne sont souvent pas disponibles sous une forme suffisamment approfondie et détaillée dans les pays africains (chapitre 1). En 2021, moins d'un tiers des pays africains (30 %) disposaient d'un plan statistique entièrement financé, contre près de la moitié des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (44 %) et des pays en développement d'Asie (47 %) (PARIS21, 2023). À l'aide de fonds supplémentaires, les organisations et partenariats internationaux, comme le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21), pourraient ainsi intensifier leurs

efforts de soutien aux capacités statistiques des ministères des Finances et des instituts de statistique en favorisant la mise en place de détachements de travailleurs, de communautés de pratique et de subventions (entre autres exemples, dont ceux présentés au Tableau 2.2). En parallèle, ils pourraient envisager de s'attacher plus directement à la fourniture de données actualisées pertinentes sur les risques-pays (en particulier sur la dette privée). Un suivi supplémentaire de la décision des chefs d'État africains d'allouer 0.15 % de leurs budgets nationaux aux capacités statistiques est en outre nécessaire (CUA/BAfD/CENUA/ACBF, 2017).

Les réglementations et les accords de partage de données peuvent améliorer la transparence et la cohérence des notations souveraines. Parallèlement aux efforts en faveur de la création d'une agence africaine de notation (UA, 2022a), la réglementation des agences de ce secteur peut garantir l'intégrité, la redevabilité, la bonne gouvernance et l'indépendance des activités de notation, afin d'assurer la qualité des notations et la bonne protection des investisseurs. Les régulateurs africains pourraient ainsi suivre l'exemple de la loi sud-africaine sur les services de notation de crédit, qui requiert l'agrément local des agences de notation et impose des exigences de divulgation concernant les structures de propriété et les méthodologies (Pillay et Sikochi, 2022). Les agences de notation et les institutions financières internationales peuvent en outre émettre des notations à long terme tenant compte des trajectoires de transition climatique, et faire preuve d'une plus grande transparence sur les composantes de leurs notations (fondées sur des modèles ou discrétionnaires) (Nations Unies, 2022). Il pourrait par ailleurs s'avérer utile de compiler les données des différentes notations des risques-pays, comme celles des agences de notation, des organismes de crédit à l'exportation et des banques de développement (par exemple, les revues de la performance du portefeuille par pays de la Banque africaine de développement [BAfD] [BAfD, n.d.] ou les évaluations de la performance des pays menées par l'IDA au sein de la Banque mondiale [IDA, 2022]).

Les gouvernements, services de statistiques et institutions financières du continent africain peuvent progresser sur le plan du suivi de l'affectation et de l'impact des financements en faveur du développement durable. Le chapitre 1 rappelle que la mobilisation de davantage d'investissements ne saurait suffire, à elle seule, à combler le déficit de financement des Objectifs de développement durable de l'Afrique. Les acteurs africains peuvent aussi apporter leur pierre à cet édifice en veillant à la meilleure affectation des ressources existantes au service du développement durable, ce qui requiert toutefois une compréhension plus fine des divers flux financiers. Il s'agirait ainsi de mettre en place des cadres d'évaluation de la durabilité pour l'ensemble des principaux flux financiers (recettes publiques, flux de capitaux, envois de fonds et aide publique au développement), en s'inspirant des critères de la finance durable (OCDE/PNUD, 2021), en complément des évaluations globales des résultats en matière de développement durable (CENUA/BAfD/UA/PNUD, 2022).

Les gouvernements africains peuvent partager leurs données avec les institutions internationales afin de permettre l'harmonisation des évaluations des risques-pays et de la durabilité, mais aussi le renforcement de la transparence de la dette. Le processus actuel de mise en œuvre de la deuxième Stratégie de l'Union africaine pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (CUA/BAfD/CENUA/ACBF, 2017) pourrait s'attacher plus directement aux données macroéconomiques et de durabilité ; STATAFRIC, l'institut panafricain de statistiques récemment créé dans le cadre de cette stratégie, est bien placé pour piloter un tel effort à plus long terme. Des organisations comme le Fonds monétaire international (FMI) pourraient en outre faciliter la collecte et l'agrégation des données (Mutize, 2022). Les organisations internationales et les agences de notation pourraient aussi coordonner leurs exercices de collecte de données afin de régulariser le flux de

données et d'éviter la duplication du travail des bureaux nationaux de statistiques, déjà sous pression. Les entités régionales, telles que les centres régionaux d'assistance technique en Afrique du FMI (FMI, n.d.), pourraient de leur côté servir de points de contact pour les données macroéconomiques, tandis que les groupes de réflexion du continent, comme Afrobarometer, contribueraient aux évaluations de la durabilité. Des données complètes sur la dette souveraine publique et privée peuvent également contribuer à une meilleure coordination de l'allègement de la dette entre les créanciers traditionnels et émergents (Encadré 2.1 ; Ekeruche, 2022). En investissant dans la transparence des données, il est possible de réduire de manière significative les coûts du service de la dette. Selon des recherches menées par la Banque mondiale, un grand nombre de pays africains auraient ainsi pu réduire les écarts de rendement de leurs obligations souveraines de 14.5 points de base si leur niveau moyen de transparence des données était équivalent à celui des pays plus performants (Kubota et Zeufack, 2020).

Encadré 2.1. Transparence de la dette en Afrique

Une plus grande transparence de la dette peut améliorer la capacité d'emprunt des gouvernements africains. Elle contribue en effet à améliorer les notations souveraines, réduire les coûts d'emprunt et augmenter les flux d'investissement. Au Burkina Faso, le renforcement des capacités du bureau national de gestion de la dette a ainsi permis la baisse des coûts d'emprunt pour tous les instruments de dette et la prorogation de cinq à dix ans de l'échéance des obligations (Banque mondiale, 2022a). En 2021, 40 % des pays à faible revenu n'avaient toutefois jamais publié de données sur leur dette ou n'avaient pas mis à jour ces données au cours des deux dernières années (Rivetti, 2021). La dernière révision des Statistiques de la Banque mondiale sur la dette internationale a procédé à l'ajout de près de 200 milliards USD d'engagements de prêts non notifiés auparavant, soit la plus forte augmentation en 50 ans. Dans 11 pays africains, cette révision dépasse de plus de 10 % l'encours de la dette initialement déclaré (Horn, Mihalyi et Nickol, 2022).

Les partenaires internationaux peuvent soutenir les gouvernements africains dans la communication des données sur leur dette et sa gestion. En donnant aux pays africains les moyens de communiquer les données sur leur dette, on peut aider les prêteurs publics et privés à passer outre leur réticence à divulguer leurs informations et faciliter ainsi l'évaluation des risques. Les initiatives multilatérales sur la gestion de la dette peuvent aider les gouvernements à établir des plans de développement chiffrés ainsi qu'à améliorer l'évaluation des projets et la gestion des investissements publics (BAfD, 2022a ; Banque mondiale/FMI, 2017). En 2021, l'OCDE a également lancé son Initiative pour la transparence de la dette afin de soutenir la communication volontaire de données détaillées sur les prêts commerciaux accordés aux pays à faible revenu (OCDE, 2023).

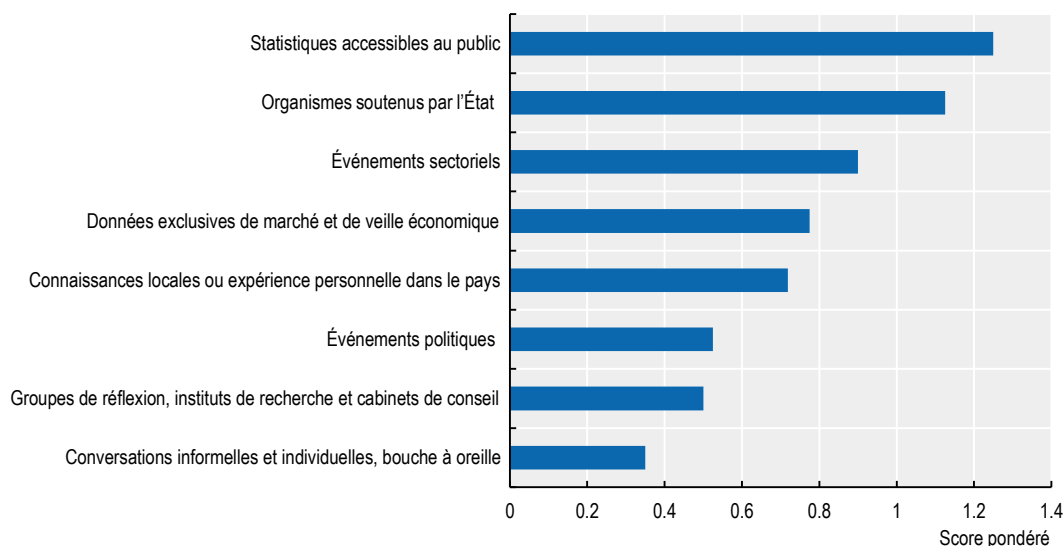
L'amélioration de la transparence des modalités d'émission de la dette pourrait faciliter sa restructuration. Les processus de restructuration de la dette ont été lents dans les cas de l'Éthiopie, du Tchad et de la Zambie. Des programmes de sauvetage comme le plan Brady ou l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés sont en effet difficilement applicables dans le paysage contemporain de la dette, plus fragmenté. L'initiative de suspension du service de la dette n'a par exemple vu qu'une participation limitée des créanciers privés, malgré leur importance croissante (Ekeruche, 2022). Des initiatives telles que l'inclusion de clauses d'action collective renforcées dans les émissions d'obligations souveraines peuvent néanmoins encourager la participation des créanciers privés aux processus de restructuration de la dette (CUA/OCDE, 2021). Un régulateur africain chargé de renforcer la transparence fiscale, la gestion budgétaire et la lutte contre les flux financiers illicites pourrait par ailleurs améliorer la transparence et la gestion de la dette (UA, 2022a).

Les investisseurs ont besoin de données détaillées pour éclairer leurs processus de vérification diligente et d'évaluation des risques

Des organismes publics tels que les agences de promotion de l'investissement (API) peuvent, en partenariat avec les acteurs privés, compiler et rendre publiques les informations et données. La réussite d'un investissement est tributaire de stratégies rigoureuses d'évaluation des risques et d'atténuation, avant la décision d'investir, mais aussi après (voir l'encadré 1.4 au chapitre 1). Or, selon l'enquête menée par la CUA et l'OCDE auprès d'investisseurs, ceux-ci souhaitent, outre l'expérience de terrain, obtenir davantage d'informations officielles et dédiées sur les incitations et les données statistiques (Graphique 2.1). Les API et autres organismes publics doivent répondre à ce besoin en mettant régulièrement à jour les données et en les présentant dans des formats adaptés au grand public (via des tableaux de bord interactifs, par exemple). Elles peuvent en outre compiler les enquêtes des chambres de commerce auprès des investisseurs et collaborer avec des fournisseurs de services de veille économique comme Asoko Insights. Les données à cibler en priorité sont celles sur les projets dans les secteurs stratégiques, la performance des investissements et les défauts de paiement, ou la coordination de l'assistance technique fournie par les organisations internationales.

Avec le soutien des pouvoirs publics et des bailleurs de fonds, les institutions universitaires et les associations professionnelles peuvent fournir des données détaillées sur les différents secteurs et chaînes de valeur. L'African Market Observatory assure ainsi le suivi des prix et des dynamiques du marché dans les chaînes d'approvisionnement agroalimentaire en Afrique australe et de l'Est (CCRED, n.d.), tandis que l'African Automotive Data Network compile des données détaillées sur l'industrie automobile à travers le continent (Tableau 2.2).

Graphique 2.1. Réponses à la question de l'enquête de la CUA/OCDE auprès des investisseurs « Parmi les sources d'information suivantes, lesquelles seraient à renforcer ? »



Note : n = 40. L'enquête a été menée en septembre 2022 auprès des réseaux des conseils d'affaires africains et du Forum des affaires UE-Afrique. Il s'agit ici d'un classement pondéré, où les trois réponses les mieux classées obtiennent un score de trois à un (le score le plus élevé allant à la réponse la mieux classée). Les exemples suivants d'« organismes soutenus par l'État » étaient fournis aux participants : « agences de promotion de l'investissement, de crédit à l'exportation et d'assurance des investissements ».

Source : Compilation des auteurs.

StatLink  <https://stat.link/904gbk>

Précieuses pour les investisseurs, les informations sur les politiques nationales, les risques et les plans de développement peuvent souvent être fournies par les régulateurs. Outre les politiques et réglementations en vigueur, les investisseurs évaluent les facteurs spécifiques de risques techniques et juridiques, tels que leur éligibilité aux incitations fiscales ou la fiabilité antérieure des plans d'action et des décisions réglementaires. Les plans détaillés de développement des infrastructures et les précédents de litiges juridiques entre investisseurs et régulateurs peuvent ainsi constituer de précieuses sources d'informations dans les secteurs très réglementés à fort potentiel de durabilité, comme l'énergie (RES4Africa/PwC Italy, 2021). Les régulateurs gagneraient donc à accroître la publication de ces informations au niveau national, tout en contribuant aux efforts panafricains de collecte de données, notamment via l'Observatoire africain de l'investissement, collaboration prévue entre la Commission de l'Union africaine et l'OCDE.

Les organismes publics peuvent approfondir le dialogue avec le secteur privé et les investisseurs institutionnels. Les investisseurs internationaux auraient tout à gagner de canaux supplémentaires de dialogue entre entreprises et pouvoirs publics leur permettant de partager leurs observations sur les politiques et les obstacles à l'investissement (points de contact faciles d'accès, processus formels de consultation ou événements interactifs, entre autres possibilités) (Tableau 2.2). En Ouganda, la Table ronde présidentielle des investisseurs permet ainsi de réunir investisseurs étrangers et ougandais, et de faciliter le dialogue entre les entreprises et le gouvernement, en donnant une place de premier plan aux secteurs clés de la stratégie nationale d'investissement.

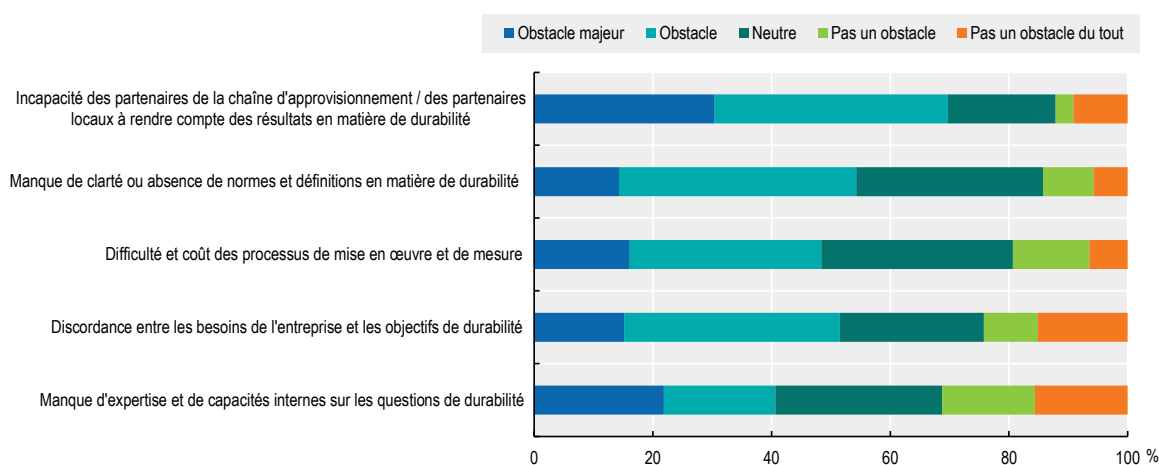
Des cadres adaptés au contexte local et un soutien direct aux investisseurs et aux partenaires de la chaîne d'approvisionnement peuvent améliorer la collecte et l'évaluation des données sur la durabilité

Le financement mondial de la lutte contre le changement climatique n'est pas adapté aux besoins, aux risques et à l'informalité des marchés africains. Ses normes internationales de conformité et d'information sont fragmentées et ont, pour la plupart, été élaborées hors d'Afrique (OCDE, 2022a). Alors que le continent est vulnérable aux effets du changement climatique dans plusieurs secteurs comme l'agriculture, l'eau, le tourisme, la pêche et la sylviculture, le financement mondial de la lutte contre le changement climatique tend à se concentrer sur des objectifs d'atténuation (réduction des émissions de gaz à effet de serre) plutôt que d'adaptation (réduction des effets du changement climatique) (Were, 2022a). Entre 2019 et 2020, les financements climatiques à destination de l'Afrique étaient ainsi consacrés à hauteur de 11.4 milliards USD à l'adaptation – une somme largement inférieure aux 52.7 milliards USD nécessaires tous les ans jusqu'en 2030 (GCA, 2022). L'expérience souvent limitée des fournisseurs de financement climatique du déploiement de solutions dans les pays africains exacerbe par ailleurs leur perception des risques, fait grimper le coût du capital et génère des produits financiers qui ne tiennent pas compte des risques climatiques locaux spécifiques ou de l'importance du secteur informel (Ameli et al., 2021 ; Mullan et Ranger, 2022 ; voir également les chapitres 1 et 6).

Les gouvernements africains peuvent encourager la collecte de données sur la durabilité via des cadres nationaux pouvant servir de base à une architecture continentale de financement du développement durable. Les résultats de l'enquête de la CUA et de l'OCDE auprès d'investisseurs suggèrent que les normes de mesure et le manque de capacité des parties prenantes constituent d'importants obstacles à la collecte et à l'évaluation systématiques des données sur la durabilité (Graphique 2.2). Les responsables politiques africains peuvent faciliter l'évaluation de la durabilité en imposant des obligations de divulgation aux assureurs et aux multinationales (notamment concernant les risques et les impacts climatiques, relativement faciles à mesurer), tout en donnant aux petites entreprises et à celles du secteur informel les moyens de collecter des données sur les

investissements durables en leur permettant d'accéder à des formations, incitations et bases de données (Tableau 2.2). L'État pourrait également subventionner la collecte de données sur les risques au sein des communautés les plus vulnérables, celles-ci étant les moins susceptibles de faire l'objet de produits privés de gestion des risques (Mullan et Ranger, 2022). Au fil du temps, les données ainsi collectées au niveau national peuvent alimenter des structures de financement durable communes, en particulier pour le financement de la lutte contre le changement climatique, dont les engagements internationaux croissants nécessitent des mécanismes pertinents de coordination et d'affectation à l'échelon national et régional (Were, 2022b ; chapitre 7).

**Graphique 2.2. Réponses à la question de l'enquête de la CUA/OCDE
auprès des investisseurs « Parmi les obstacles suivants, quels sont les principaux
rencontrés pour assurer la durabilité de vos investissements dans les pays africains ? »**



Note : n = 31 à 35. L'enquête a été menée en septembre 2022 auprès des réseaux des conseils d'affaires africains et du Forum des affaires UE-Afrique. Les différentes catégories d'obstacles sont classées en fonction de leur moyenne pondérée.

Source : Compilation des auteurs.

StatLink  <https://stat.link/sy3lx5>

Les API peuvent jouer un rôle plus important dans l'évaluation de la contribution des investissements au développement durable. Elles commencent d'ailleurs à définir des mesures et des indicateurs clés de performance (ICP) permettant de rendre compte de différentes dimensions de la durabilité tout en aidant les investisseurs et leurs partenaires des chaînes d'approvisionnement à la collecte et l'évaluation des données. Ce domaine d'action est nouveau pour les API du monde entier, et pas seulement du continent africain. Dans une récente enquête auprès des API des pays de l'OCDE, en moyenne seules 16 % d'entre elles déclarent ainsi suivre leur contribution aux Objectifs de développement durable à l'aide d'indicateurs spécifiques. Toujours selon cette enquête, les ICP les plus utilisés pour l'évaluation de la durabilité et de l'inclusivité des projets d'investissement sont la productivité et l'innovation, suivies de l'emploi. La moitié environ des API interrogées utilisent des ICP liés à la transition vers une économie bas carbone, tandis que les autres catégories d'ICP restent rares (OCDE, 2021a).

Le renforcement des partenariats pilotés par les institutions africaines peut améliorer l'efficacité du financement du développement durable

Les institutions financières et partenariats pilotés par des acteurs africains offrent la possibilité de mieux coordonner les financements en faveur du développement durable et d'assurer la conformité de leur affectation aux priorités de développement (Tableau 2.3).

Les actifs détenus par les investisseurs institutionnels africains peuvent contribuer au financement des investissements durables, alors que les marchés de capitaux de nombreux pays africains freinent les investissements transfrontaliers (chapitre 1). Le renforcement des liens entre les institutions financières africaines existantes et de leurs capacités pourrait permettre la mobilisation stratégique de financements à l'appui des priorités de développement. Des instruments de financement novateurs peuvent en outre contribuer à monétiser les actifs inexploités du continent et à améliorer la mobilisation des ressources intérieures. Le développement des marchés de capitaux africains peut par ailleurs débloquer des financements en soutien à la croissance des entreprises africaines et élargir la disponibilité des produits financiers pour les investisseurs locaux et étrangers.

Tableau 2.3. Axes d'action et mesures pour le renforcement des partenariats pilotés par les institutions africaines à l'appui du financement du développement durable

Axes d'action	Mesures	Exemples	Impact	Niveau
Renforcer les bourses et les marchés de capitaux régionaux en soutien à la croissance des entreprises africaines	Relier les marchés boursiers afin de réduire les coûts de transaction et d'accroître l'activité et la liquidité des marchés nationaux	African Exchanges Linkage Project (AELP)	Lancé en 2022, le projet AELP permet l'échange transfrontalier sans entrave de titres entre sept bourses africaines, d'une capitalisation d'environ 1 500 milliards USD (BAFD, 2022b).	R
	Faciliter les cotations pour débloquer des financements en faveur des entreprises locales	Programme ELITE de la Bourse de Casablanca	Au Maroc, le programme ELITE a certifié 20 entreprises locales, leur permettant de lever des capitaux sur les bourses nationales depuis fin 2018 (GENUA, 2020).	N
Accroître la capacité des institutions financières locales à mettre effectivement les financements du développement durable au service des priorités nationales	Améliorer la gouvernance et la capitalisation des institutions financières nationales	Émission d'une obligation bleue aux Seychelles	La Banque de développement des Seychelles, en collaboration avec un fonds de conservation et avec le soutien technique de la Banque mondiale, a cogéré l'émission d'une obligation bleue de 15 millions USD en vue de soutenir des projets de conservation marine et de pêche (Banque mondiale, 2019).	N
	Permettre l'accès, à un stade précoce, à des instruments de développement de projet, d'assistance technique et d'atténuation des risques alignés sur les priorités nationales de développement	Facilité de préparation de projet Africa50 (<i>Project Preparation Facility</i> [PPF])	La facilité PPF d'Africa50 est parvenue à boucler le financement d'une centrale solaire de 400 mégawatts en Égypte deux fois plus vite que les délais habituels pour ce type de projet (Nassiry et al., 2018).	C
Développer des instruments de financement innovants adaptés aux contextes locaux	Mettre en commun les actifs de grands et de petits investisseurs afin de minimiser les risques liés aux projets d'investissement	Consortium d'investissement des fonds de pension du Kenya (<i>Kenya Pension Funds Investment Consortium</i> [KPFIC])	Le KPFIC vise à lever au moins 250 millions USD auprès des 1 300 fonds de pension opérant dans le pays. En 2022, il était déjà parvenu à mobiliser 16 milliards KES (shilling kényan) (124 millions USD) pour le financement des infrastructures routières (Taarifa News, 2022).	N
	Promouvoir des solutions de financement en monnaie locale afin de réduire le risque de change et d'attirer les investisseurs locaux	InfraCredit Nigeria	InfraCredit octroie des garanties en monnaie locale pour le financement d'actifs d'infrastructure au Nigéria. Depuis 2017, il a mobilisé près de 110 milliards NGN (naira nigérian) (240 millions USD) auprès de fonds de pension nationaux, permis le bouclage financier de 9 projets d'infrastructure et créé environ 2 300 emplois (InfraCredit, 2023).	N
	Valoriser les ressources naturelles de l'Afrique pour mobiliser les financements en faveur de la lutte contre le changement climatique	Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (Central African Forest Initiative [CAFI])	En 2021, le Gabon est devenu le premier pays africain à recevoir des fonds (17 millions USD) de la CAFI pour ses efforts de réduction de la déforestation en 2016-17 (CAFI, 2021).	R
	Concevoir des cadres réglementaires adaptés en soutien à l'adoption d'instruments innovants	Règlement 29 en Namibie	En Namibie, le règlement 29 facilite les investissements des fonds de pension nationaux dans des entreprises non cotées via des instruments de placement ad hoc réglementés. Depuis son introduction en 2018, les investissements dans le capital-investissement ont augmenté de près de 50 % par rapport à 2017-18 (Banque mondiale, 2020).	N

Note : N = national, R = régional, C = continental, M = mondial.

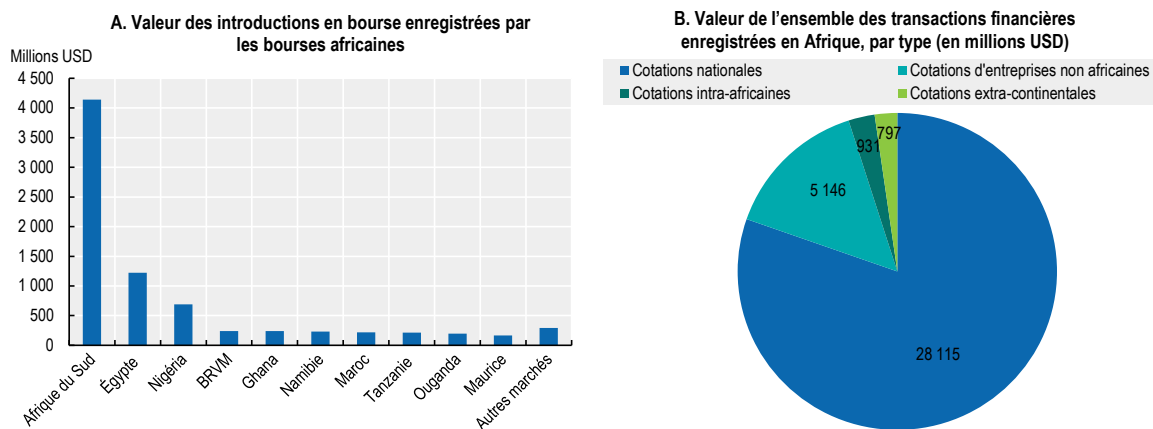
Source : Compilation des auteurs.

Le renforcement des marchés de capitaux soutiendra la croissance des entreprises africaines et élargira l'éventail des produits financiers à disposition des investisseurs

Le renforcement des marchés de capitaux locaux pourrait améliorer la gamme de produits investissables formels. À l'heure actuelle, la plupart des investisseurs institutionnels ciblent des actifs liquides et relativement sans risque, comme les titres à revenu fixe, les actions ou les obligations d'État, principalement en raison de la pénurie d'instruments d'investissement alternatifs. Au Kenya, le secteur des fonds de pension détient ainsi environ 75 % de ses actifs sous forme de titres à revenu fixe. En revanche, les pays dont les marchés de capitaux sont plus développés, comme Maurice et le Nigéria, allouent moins d'un tiers de leurs actifs aux titres d'État (SFI, 2021). Des initiatives régionales mises en œuvre avec les acteurs africains du secteur, notamment l'Africa Private Equity and Debt Programme, peuvent soutenir le développement des marchés de capitaux locaux et contribuer à la diversification des portefeuilles des investisseurs nationaux (FSD Africa, 2022).


Si l'activité des bourses africaines était comparable à celle des marchés boursiers des autres pays en développement, les entreprises africaines auraient accès à davantage de financements. Or, jusqu'à présent, la capitalisation boursière des 28 bourses nationales et 2 bourses régionales d'Afrique reste très en deçà de celle des économies en développement comparables. Sur la période 2017-21, les introductions en bourse sur le continent africain représentaient ainsi moins de 1 % des 1 500 milliards USD de celles enregistrées à l'échelle mondiale. Au cours de la même période, 77 % du capital total levé via des introductions en bourse africaines provenaient en outre de trois marchés uniquement (Afrique du Sud, Égypte et Nigéria), levant des fonds d'un montant cumulé de 6 milliards USD, en majeure partie dans les secteurs des services et des technologies de l'information et de la communication. Parmi l'ensemble des activités de levée de capitaux enregistrées sur les bourses africaines, 80 % étaient des cotations d'entreprises africaines sur des bourses nationales, 15 %, des cotations d'entreprises non africaines sur des bourses africaines, et le reste, des cotations intra-africaines et extra-continentales (5 % et 3 % respectivement) (Graphique 2.3).

Graphique 2.3. Activité des bourses africaines, 2017-21



Note : La BRVM (Bourse régionale des valeurs mobilières) est une bourse commune aux pays d'Afrique de l'Ouest suivants : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal et Togo. La catégorie « Autres marchés » comprend dix marchés de capitaux africains dont la valeur totale des introductions en bourse est inférieure à 100 millions USD sur la période 2017-21, à savoir le Botswana, le Malawi, la Tunisie, le Mozambique, la Zambie, le Rwanda, l'Algérie, la BVMAC (Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale), le Kenya et le Zimbabwe (classés par ordre décroissant de la valeur de leurs introductions en bourse). Par « transactions financières », on entend à la fois les introductions en bourse et les offres complémentaires (émission d'actions supplémentaires aux actionnaires existants ou aux nouveaux investisseurs) enregistrées sur les marchés boursiers. On distingue ici quatre types de transactions financières : i) les « cotations nationales », soit les entreprises africaines s'inscrivant à la cote d'une bourse nationale ; ii) les « cotations intra-africaines », soit les entreprises africaines s'inscrivant à la cote d'une bourse africaine distincte de leur bourse locale ; iii) les « cotations extra-continentales », soit les entreprises africaines s'inscrivant à la cote d'une bourse hors du continent africain ; et iv) les « cotations d'entreprises non africaines », soit les entreprises non africaines s'inscrivant à la cote d'une bourse africaine.

Source : PwC (2021), *African Capital Markets Watch 2021*, www.pwc.co.za/en/assets/pdf/africa-capital-markets-watch-2021.pdf.

StatLink  <https://stat.link/4zl8xp>

L'interconnexion des bourses peut réduire les coûts de transaction, accroître l'activité et renforcer l'intégration des marchés de capitaux. L'interconnexion des bourses nationales pourrait ainsi créer des opportunités de diversification et permettre des gains d'efficacité, tout en réduisant les coûts des investissements transfrontaliers (Soumaré et al., 2021). La bourse nationale de Maurice a par exemple mis en place des systèmes de transaction automatisés permettant la réalisation des opérations via des navigateurs web et une application mobile dédiée, mySEM (BAfD, 2022c). Au niveau régional, la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) a créé sa plateforme, « Capital Markets Infrastructure », permettant de relier quatre bourses nationales (Tanzanie, Rwanda, Burundi et Ouganda) et de ramener ainsi le délai de transaction des actions intercotées de plus d'un mois à seulement trois jours. Ces efforts d'interconnexion peuvent également jeter les bases d'un renforcement de l'intégration des marchés de capitaux, notamment via l'intercotation d'entreprises africaines ou la désignation de certaines bourses comme pôles régionaux (Cercle des Économistes, 2022).

L'amélioration de la transparence des conditions d'admission à la cote des bourses africaines pourrait permettre le déblocage de financements pour les petites entreprises. La longueur des procédures administratives d'admission à la cote, le manque de formation et de connaissances sur les marchés de capitaux, ainsi que le défaut général de transparence, limitent la capacité des entreprises nationales à accéder aux marchés de capitaux africains. Pour y remédier, les marchés boursiers pourraient mettre en place des programmes ciblés afin de faciliter la cotation des petites et moyennes entreprises (PME) ou des entreprises sectorielles. Depuis le début des années 2000, 15 pays africains ont ainsi créé des marchés alternatifs afin d'aider les PME à accéder aux capitaux à long terme (Johnson et Kotey, 2018). En 2018, la Bourse de Londres s'est quant à elle associée

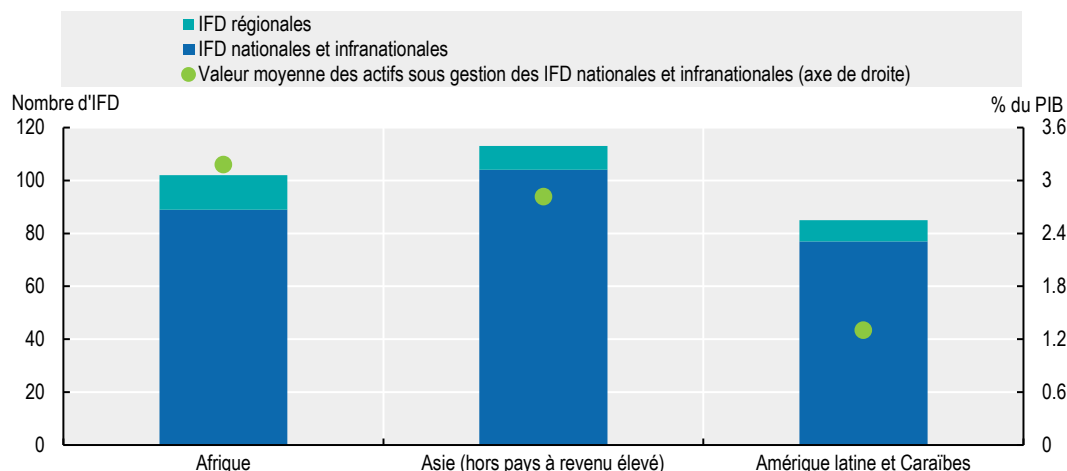
à celles du Maroc et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine pour lancer le programme ELITE qui, via l'offre d'un accompagnement et de conseils, entend faciliter l'accès des PME locales aux marchés de capitaux (CENUA, 2020).

Une gouvernance et des partenariats judicieux peuvent permettre aux institutions africaines de mieux mettre les financements du développement durable au service des priorités nationales

L'amélioration de la capitalisation des institutions financières de développement (IFD) africaines peut leur permettre de soutenir les objectifs de développement nationaux, notamment grâce à la réaffectation des droits de tirage spéciaux (DTS). Les IFD africaines gèrent rarement des actifs d'une valeur supérieure à 2 % ou 3 % du PIB (Graphique 2.4). Au vu des contraintes budgétaires des gouvernements africains, diversifier la capitalisation des IFD africaines renforcerait leur capacité à mobiliser les investissements. La communauté internationale pourrait envisager de réaffecter une partie des DTS du FMI à certaines institutions financières africaines faisant preuve d'une bonne gestion, afin de garantir un alignement effectif sur les priorités régionales (BAfD, 2022d). En 2021, les pays africains n'ont reçu que 5 % (33 milliards USD) de l'enveloppe globale exceptionnelle de 650 milliards USD de DTS débloquée en soutien à la reprise post-COVID-19. Alors que les économies du G20 se sont engagées à allouer 100 milliards USD de DTS aux économies en développement, la plupart de ces fonds doivent toutefois transiter par le Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et la croissance ou le Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité du FMI, sous forme de prêts concessionnels assortis de critères d'éligibilité restrictifs (CEPR, 2022).

Les IFD africaines sont bien placées pour servir d'intermédiaire entre les financements internationaux et les projets locaux, dans le respect des priorités nationales de développement durable. Au nombre de 102 à travers le continent (soit environ 20 % du total mondial [Graphique 2.4]), ces IFD régionales et nationales bénéficient ainsi, grâce à leur connaissance des marchés locaux, d'une situation privilégiée pour affecter stratégiquement les financements internationaux aux projets viables répondant aux priorités nationales de développement (voir l'exemple de l'Encadré 2.2 et le chapitre 7). Depuis 2011, la BAfD et d'autres prêteurs multilatéraux ont accordé, via le Fonds africain de garantie, 1.1 milliard USD de garanties à 161 IFD locales réparties dans 40 pays du continent, apportant ainsi leur soutien à l'octroi de prêts à des PME, des femmes et des jeunes ainsi qu'à divers projets d'adaptation des chaînes de valeur au changement climatique et d'atténuation (AGF, 2022). Si la plupart des IFD africaines sont multisectorielles (41 %), certaines ont cependant pour mission de cibler des secteurs ou groupes spécifiques tels que les microentreprises et les PME (26 %), le développement rural (10 %), le logement (8 %) ou les infrastructures (6 %) (Xu et al., 2021). Entre autres exemples, les efforts de la Banque de développement du Nigéria visant à alléger les contraintes financières des microentreprises et des PME ont ainsi abouti à la création de l'Impact Credit Guarantee, dispositif permettant aux banques commerciales nationales de garantir les prêts accordés aux PME (Fitch, 2021). Pendant la pandémie de COVID-19, les banques publiques de développement du continent africain ont par ailleurs fait preuve d'une grande capacité d'adaptation, avec la mise en œuvre de réponses anticycliques pour aider au maintien des investissements et un recentrage sur de nouveaux secteurs (comme la santé et la transition verte) (Attridge, Chen et Getzel, 2022). De nouvelles initiatives majeures d'investissement durable, telles que le programme d'investissement « Global Gateway » de l'Union européenne¹, chiffré à 150 milliards EUR, tireront sans nul doute avantage du pilotage et de la coordination des IFD nationales.

Graphique 2.4. Nombre et capitalisation des institutions financières de développement opérant dans les régions en développement



Source : Xu et al. (2021), « What are public development banks and development financing institutions? – Qualification criteria, stylized facts and development trends », *China Economic Quarterly International*, vol. 1/4, <https://doi.org/10.1016/j.ceqi.2021.10.001>.

StatLink  <https://stat.link/k42stw>

Encadré 2.2. Créer des opportunités d'investissement dans les pays lusophones du continent

Les pays africains de langue officielle portugaise (*Países Africanos de Língua Oficial Portuguesa [PALOP]*) – Angola, Cabo Verde, Guinée Bissau, Mozambique et São Tomé-et-Príncipe – sont en quête d'investissements durables. Les investissements privés y restent en effet très volatils, avec des entrées d'investissements directs étrangers (IDE) oscillant entre 10,7 % du PIB en 2015 et 0,8 % en 2021. Sur la période 2015-21, plus de 90 % des IDE en faveur de nouveaux projets ne ciblaient en outre que deux pays, l'Angola et le Mozambique, principalement dans les industries manufacturières et extractives, et plus de trois quarts des IDE provenaient de la République populaire de Chine (ci-après « Chine »), des pays européens et des États-Unis. Les pays PALOP sont donc à la recherche de nouvelles opportunités d'investissement durable, notamment dans les secteurs verts. Le producteur de papier Portucel a ainsi investi plus de 2,3 milliards USD dans des activités forestières durables au Mozambique, plantant plus de 20 millions d'arbres, soit un stock de carbone de 1,7 million de tonnes. Grâce à son programme de développement communautaire de 40 millions USD, cet investissement entend également contribuer à la sécurité alimentaire et à la création de revenus pour 7 000 foyers ruraux.

La coopération entre les IFD africaines et les partenaires internationaux présente des opportunités pour dépasser les obstacles et diversifier les portefeuilles de projets dans les pays PALOP. Plateforme d'investissement créée avec le soutien de la BAfD et du gouvernement portugais, le Pacte lusophone vise à stimuler la croissance du secteur privé dans les pays PALOP. Il s'appuie pour ce faire sur trois leviers : la réduction des coûts de financement, les instruments d'atténuation des risques et le renforcement des capacités pour améliorer l'attractivité financière des projets (BAfD, 2019). Les membres de ce Pacte ont mis en place des accords spécifiques en fonction des priorités nationales de développement des pays PALOP. À São Tomé-et-Príncipe, l'initiative Zuntámon vise par exemple à stimuler les secteurs de l'agriculture et du tourisme, en épaulant notamment les entreprises dirigées par des femmes et des jeunes. Elle devrait ainsi améliorer l'accès

Encadré 2.2. Créer des opportunités d'investissement dans les pays lusophones du continent (suite)

de 60 PME aux marchés grâce à l'offre de formations techniques et commerciales et à l'amélioration de l'accès aux financements, avec à la clef une augmentation moyenne des ventes de 10 % à l'horizon 2025 (BAfD, 2023). En septembre 2022, le gouvernement portugais et la BAfD ont signé un accord stipulant que le Portugal accordera jusqu'à 400 millions EUR de garanties destinées exclusivement aux projets financés par la BAfD dans le cadre du Pacte lusophone.

Les facilités de préparation de projets (FPP) africaines peuvent constituer des portefeuilles de projets viables sur le plan financier grâce à l'offre d'une assistance continue, notamment aux tout premiers stades de développement des projets. La généralisation des bonnes pratiques des FPP africaines peut en outre faciliter l'ensemble des étapes menant de l'étude de faisabilité à la clôture financière. La FPP de la plateforme d'investissement Africa50 a ainsi réussi à boucler le financement d'une centrale solaire de 400 MW en Égypte deux fois plus vite que les délais habituels pour ce type de projet (Nassiry et al., 2018). Les FPP nationales pourraient également rationaliser la préparation des projets en les confiant à des structures mondiales qui ne soutiennent souvent les projets qu'à partir du stade de la pré-faisabilité (CEPA, 2015). En Afrique du Sud, le Trésor national et la Banque de développement d'Afrique du Sud ont par exemple fourni un financement préparatoire à un stade précoce pour permettre le lancement du Programme « Renewable Energy IPP Procurement (REIPPP) », qui a ensuite réussi à mobiliser 14 milliards USD d'investissements du secteur privé (GIH, 2019).

L'amélioration de la gouvernance, de la transparence et de la gestion des risques renforce les performances des IFD locales. Des réformes de gouvernance peuvent aider les IFD africaines à mettre en œuvre des modèles axés sur les résultats et les protéger des interférences politiques (CENUA, 2022a). Les réformes de gouvernance de la Banque de développement de l'Ouganda ont ainsi permis la meilleure intégration des priorités de développement et la réduction de la proportion de prêts non productifs, passée de 60 % à moins de 10 % sur la période 2014-19 (Griffith-Jones, Attridge et Gouett, 2020). Les Normes, dispositifs prudentiels, et système d'évaluation, élaborés par l'Association des institutions africaines de financement du développement avec la contribution de banques centrales, commerciales et multilatérales, peuvent en outre aider les IFD africaines au suivi des performances. Les examens menés sur la période 2011-18 dans plus de 30 IFD africaines ont ainsi mis en évidence des améliorations significatives en matière d'indépendance de gestion, de transparence et de liquidité (AIAFD, 2017).

La coopération entre les IFD africaines et les différents acteurs internationaux peut améliorer le partage d'informations, la transparence et le renforcement des capacités. Le réseau des FPP du Consortium pour les infrastructures en Afrique regroupe 15 FPP mondiales et régionales dans l'objectif d'améliorer le partage d'informations et de données sur les projets, les pratiques de gouvernance et les possibilités de financement croisé (ICA, 2017). La coopération multilatérale peut contribuer à garantir que les fournisseurs de financement internationaux et les IFD africaines opèrent selon des règles transparentes afin d'améliorer l'affectation des financements en faveur du développement durable (Encadré 2.3). Parmi les différentes initiatives, citons le programme préparatoire du Fonds mondial pour le climat (FMC), qui fournit des subventions d'un montant pouvant aller jusqu'à 1 million USD par an et une assistance technique aux institutions locales à travers 35 pays africains afin de leur permettre de recevoir les accréditations nécessaires

pour l'obtention d'un financement du FMC (FMC, n.d.). Autre initiative de ce type, la Plateforme de co-garantie pour l'Afrique (PCG) vise à renforcer la capacité d'atténuation des risques en améliorant la coopération entre les IFD africaines, dont les organismes de crédit à l'exportation. À l'heure actuelle, le portefeuille de projets de la PCG, constitué conjointement avec l'Agence de développement de l'Union africaine - Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, comprend 20 projets d'une valeur de plus de 12 milliards USD dans des secteurs comme l'énergie, les infrastructures, l'agro-industrie et le commerce régional (BAfD, 2022e).

Encadré 2.3. Renforcer le partage d'informations entre les organismes de crédit à l'exportation et favoriser une meilleure affectation de leurs financements

Les organismes de crédit à l'exportation (OCE) s'avèrent particulièrement utiles aux pays africains en permettant la fourniture de financements et l'atténuation des risques. Ils représentent une importante source de financement pour le développement des pays du continent. Institutions financières investies d'un mandat public, ils fournissent divers instruments financiers, comme le soutien des taux d'intérêt, les garanties, l'assurance ou le refinancement. Ces instruments permettent d'atténuer les risques pour les exportateurs des pays d'origine des OCE cherchant à financer leurs projets sur des marchés étrangers.

Les OCE des pays membres de l'OCDE diffèrent des autres à plusieurs égards :

- À l'exception du Chili, du Costa Rica et de l'Islande, ils adhèrent à l'Arrangement de 1978 sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public. Ce cadre définit des conditions de financement communes et des principes relatifs à la lutte contre la corruption, à la viabilité de la dette et au devoir de diligence environnementale et sociale. Selon le Groupe sur les crédits à l'exportation de l'OCDE, l'Afrique a indirectement reçu une moyenne annuelle de 5.9 milliards USD² de crédits à l'exportation sur la période 2012-21, principalement dans les secteurs de l'énergie, du transport et de l'entreposage, des ressources minérales et de l'exploitation minière, et de l'industrie.
- Ces dernières années, les OCE ne relevant pas de l'accord de l'OCDE ont gagné en importance. En 2018, les activités réglementées par cet accord ne représentaient ainsi que 36 % de l'appui mondial au commerce, tandis que le rôle des OCE de Chine et d'Inde grandissait (EBF/BIAC/ICC, 2019). En Afrique, dix pays³ disposent d'OCE opérationnels octroyant des financements commerciaux aux exportateurs locaux, et deux OCE régionaux (la Banque africaine d'import-export et l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique) s'attachent à promouvoir le commerce et l'investissement à l'échelon régional.

La coopération multilatérale peut renforcer le partage d'informations entre les OCE et favoriser une meilleure affectation de leurs financements, notamment sur le plan des considérations climatiques et de durabilité. Les plateformes internationales telles que le Groupe de l'OCDE sur les crédits à l'exportation ou l'Union de Berne offrent ainsi des possibilités d'accroître la collaboration, la collecte d'informations et le partage des connaissances entre les OCE africains et non africains opérant sur le continent. Cette coopération multilatérale peut en outre favoriser une meilleure affectation des financements des OCE. Une enquête récente menée auprès de 32 OCE internationaux montre ainsi que bien qu'encore limitées, les considérations climatiques et de durabilité gagnent du terrain (OCDE, 2021b). Entre autres exemples figurent la création en 2021 par sept pays européens de la coalition « Export Finance for Future », visant l'alignement du financement des exportations sur l'Accord de Paris sur le climat, ou encore l'engagement de la Chine à cesser tout financement de projets liés au charbon, qui a conduit à l'annulation de projets de centrales électriques au charbon en Afrique du Sud, en Tanzanie et au Zimbabwe (CREA, 2022).

Il est essentiel que les gouvernements africains puissent avoir leur voix au chapitre dans les négociations internationales afin de garantir le respect des engagements en matière de climat et d'énergie. Le Groupe africain de négociateurs sur le changement climatique a ainsi joué un rôle clé dans les négociations de la COP27, menant à l'adoption du Bouclier mondial, un système d'assurance contre les pertes et dommages qui devrait permettre l'octroi d'une aide financière initiale de 200 millions USD aux pays les plus vulnérables au changement climatique (Werners et Okunola, 2023). Le renforcement de la coordination avec les partenaires internationaux sera en outre crucial pour garantir que les pays à revenu élevé respectent bien leurs engagements financiers en matière d'adaptation au changement climatique et les augmentent même au-delà des 25 milliards USD promis à l'horizon 2025 (Kabukura, 2022). Le financement international de la lutte contre le changement climatique devra par ailleurs s'aligner sur les priorités africaines et soutenir une transition énergétique juste et l'accès universel à l'énergie tout en réalisant les objectifs de création d'emplois et d'industrialisation (UA, 2022b).

Les instruments de financement innovants doivent s'adapter aux contextes locaux pour accroître les financements en faveur du développement durable

La mise en commun des actifs financiers des petits et grands investisseurs favorise l'atténuation des risques. Au niveau national, le Kenya Pension Fund Investment Consortium, qui regroupe les financements des 1 300 fonds de pension nationaux, a ainsi potentiellement débloqué plus d'un milliard USD d'investissements suite à une révision des règles d'investissement des fonds de pension leur permettant d'investir jusqu'à 10 % de leurs actifs dans les infrastructures. L'initiative a reçu le soutien de partenaires multilatéraux, attirant des investissements de fonds de pension internationaux aux côtés des nationaux (Davis et al., 2022). À l'échelon régional, d'autres initiatives, comme le Fonds d'accélération des infrastructures Africa50 et le Fonds panafricain de développement des infrastructures de la BAfD, offrent également des guichets uniques, notamment pour les mécanismes d'atténuation des risques, afin de faciliter le co-investissement dans le secteur des infrastructures. Les produits financiers communs peuvent par ailleurs permettre d'accéder à de plus petits investisseurs, comme ceux de la diaspora, à l'instar de l'Ethiopia's Diaspora Trust Fund (Fonds fiduciaire de la diaspora éthiopienne), parvenu à lever plus de 5 millions USD auprès de 25 000 personnes à travers 93 pays sur la période 2018-20 (EDTF, 2022).

Le financement en monnaie locale peut permettre d'améliorer la mobilisation des fonds auprès des investisseurs nationaux. Les solutions de financement en monnaie locale compensent le risque d'asymétrie actif-passif à l'échéance et peuvent rendre les projets plus viables et abordables pour les investisseurs locaux. La Nigerian Sovereign Investment Authority s'est par exemple associée à GuarantCo pour créer la Nigerian Infrastructure Credit Enhancement Facility (InfraCredit), qui octroie des garanties en monnaie locale pour le financement d'actifs d'infrastructure (Halland et al., 2021). Depuis 2017, InfraCredit a ainsi mobilisé 110 milliards NGN auprès de fonds de pension nationaux, permettant le bouclage financier de 9 projets d'infrastructure et la création d'environ 2 300 emplois dans le pays. Dans le même ordre d'idées, un partenariat entre la Banque ouest-africaine de développement et BPI France (organisme français de crédit à l'exportation) a facilité l'accès aux devises internationales et locales pour la couverture des coûts de la station d'épuration de la rivière La Mé, qui devrait fournir environ un tiers de l'eau potable d'Abidjan à l'horizon 2025.

L'exploitation du capital naturel de l'Afrique pourrait contribuer à accroître le financement de la lutte contre le changement climatique. Dans la plupart des pays du continent, le capital naturel (terres, forêts, capacité solaire et eau, notamment) représente 30 % à 50 % de la richesse nationale totale (PNUE, 2016). Pour protéger ces richesses et en retirer un avantage économique, les gouvernements africains recourent de plus en plus à des instruments innovants comme les obligations vertes, sociales et durables, ou

les crédits carbone (Dembele, Schwarz et Horrocks, 2021 ; chapitres 4, 5 et 6). Le Gabon est ainsi devenu le premier pays africain à recevoir des fonds (17 millions USD) pour ses efforts de réduction de la déforestation en 2016-17 (CAFI, 2021). L'émission d'obligations vertes dans neuf pays africains a en outre permis la mobilisation de 4.5 milliards USD sur la période 2014-21, tandis que la mise en œuvre de systèmes d'échange de crédits carbone pourrait débloquer jusqu'à 245 milliards USD (Wambui, 2022 ; Yu et al., 2021). L'Initiative des marchés du carbone en Afrique, lancée lors de la COP27, et des initiatives régionales comme les Alliances ouest- et est-africaines pour les marchés du carbone et le financement de la lutte contre le changement climatique, offrent par ailleurs deux exemples de cadres institutionnels pouvant contribuer à l'augmentation des financements en faveur du développement durable (BAFU, 2022).

La coopération entre régulateurs et investisseurs peut favoriser l'émergence d'actifs financiers innovants. Par le biais de plateformes et de forums public-privé, les organismes de réglementation peuvent œuvrer de concert avec les investisseurs institutionnels à l'amélioration de la clarté des réglementations et à la sensibilisation aux nouveaux instruments financiers (BAfD/IFC/MFW4A, 2022). Des régulateurs et près de 50 investisseurs institutionnels ont ainsi participé à des consultations lors de la phase de conception d'un nouveau produit d'obligation inclusive (Encadré 2.4). Autre exemple, en Namibie, le règlement 29 a contribué à remédier au faible développement des marchés de capitaux et aux problèmes de gouvernance. Il facilite l'investissement direct local des fonds de pension nationaux via des véhicules d'investissement dédiés réglementés et a plus que doublé les prises de participation dans des entreprises non cotées un an seulement après sa mise en œuvre (Gratcheva et Stewart, 2020).

Encadré 2.4. Concevoir des produits d'investissement innovants : l'exemple des obligations inclusives

Le programme d'obligations inclusives de la GENUA et de ses partenaires vise à fournir des financements abordables et durables aux PME, aux microentreprises et aux entreprises du secteur informel. Cette obligation inclusive mobilisera un large éventail de sources d'investissement, notamment les investisseurs institutionnels nationaux et internationaux, ainsi que l'épargne nationale et de la diaspora. L'État, les IFD et les bénéficiaires fourniront des garanties pour rassurer les investisseurs et réduire les taux d'intérêt, tandis que les institutions locales de microfinance gèreront les prêts accordés aux entreprises présentant des risques de défaut limités, en concertation avec des groupes d'entreprises et des coopératives.

Des consultations multipartites sont menées afin de garantir l'adéquation du programme aux contextes locaux, via :

- **la définition des priorités de développement avec les gouvernements** : les premières émissions d'obligations ciblent deux pays pilotes en Afrique centrale et de l'Ouest. Les secteurs pertinents ont été identifiés avec les gouvernements sur la base de leurs priorités nationales de développement dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) ; ont ainsi été mis en avant l'agriculture, les transports et le commerce transfrontalier.
- **la garantie de la faisabilité et de l'atténuation des risques avec les régulateurs**. Étant donné la nouveauté de ce type d'obligations, des études de faisabilité seront menées avec les régulateurs locaux afin de garantir aux autorités locales et aux investisseurs la viabilité du projet.
- **la sensibilisation des bénéficiaires et investisseurs**. Des ateliers techniques seront organisés pour mettre en place des pratiques de suivi (vérification diligente et rapports d'impact, entre autres) et informer les entrepreneurs et investisseurs des avantages de cette obligation.

Source : Compilation des auteurs à partir d'un entretien avec la GENUA.

Des politiques d'intégration régionale efficaces peuvent permettre la mobilisation d'investissements durables à grande échelle

Les projets d'intégration régionale et l'harmonisation des politiques d'investissement aux niveaux national, régional et continental peuvent dynamiser l'investissement durable et améliorer son affectation (Tableau 2.4). Il conviendrait ainsi de renforcer l'intégration des IDE dans les économies locales et d'accroître les investissements durables des entreprises chefs de file et des investisseurs institutionnels du continent, au vu de leur potentiel unique, exposé au chapitre 1. Pour ce faire, l'harmonisation des cadres nationaux d'investissement doit s'accompagner de projets d'intégration régionale efficaces, à même de réduire les barrières non tarifaires et de renforcer l'intégration des marchés. Acteurs économiques clés des chaînes de valeur régionales du continent, les PME ont par ailleurs besoin de soutien politique pour tirer pleinement profit des opportunités de l'investissement durable. Le protocole de la ZLECAf sur l'investissement peut également dynamiser l'investissement durable à l'échelle du continent, mais nécessite des mécanismes de suivi efficaces et des partenariats avec le secteur privé.

Tableau 2.4. Axes d'action et exemples pour renforcer l'intégration et l'harmonisation au niveau régional

Axes d'action	Mesures	Exemples	Impact	Niveau
Harmoniser les politiques, améliorer les infrastructures numériques et les corridors de développement	Adopter des cadres d'investissement durable	Loi rwandaise de 2021 sur la promotion et la facilitation de l'investissement	En janvier 2021, le Rwanda a promulgué une loi sur la promotion et la facilitation de l'investissement qui, grâce à l'introduction de nouveaux secteurs prioritaires et d'incitations fiscales, vise à améliorer la compétitivité et la productivité de l'économie, et à faire de Kigali un pôle d'investissement innovant et de startups (ALN, 2021).	N
	Réduire les obstacles aux projets d'investissement régionaux	Système panafricain de paiement et de règlement (PAPSS)	Le PAPSS vise à simplifier les transactions transfrontalières et à faciliter les paiements instantanés dans les 42 monnaies locales du continent africain. En juin 2022, le réseau PAPSS regroupait 8 banques centrales, 28 banques commerciales et 6 prestataires de services de paiement (Annexe 2.C).	C
	Renforcer les corridors de développement trans-frontaliers et les zones économiques spéciales	Corridor économique nord	Entre 2014 et 2015, suite à la mise en service de plusieurs postes frontaliers à guichet unique, le temps de transit des camions le long du corridor économique nord entre Mombasa et Kampala a été ramené de 18 à 4 jours (Nugent et Soi, 2020).	R
Aider les petites et moyennes entreprises à s'intégrer dans les chaînes de valeur régionales	Renforcer les liens entre multinationales et PME locales	Programme de développement de la chaîne d'approvisionnement au Ghana	Financé par l'USAID, le programme de développement de la chaîne d'approvisionnement au Ghana a permis la formation de 650 employés de 254 PME dans le cadre de 96 ateliers de formation, avec à la clef l'attribution de 78 nouveaux contrats, d'une valeur de 18.5 millions USD (PYXERA Global, 2018).	N
	Aider les PME locales à se conformer aux normes et certifications internationales	Alliance pour la qualité des produits en Afrique	Au Ghana, le projet a aidé fairafic, producteur de chocolat bio, à obtenir deux certifications de qualité en lui offrant une formation et un soutien financier. Ces certifications ont permis la progression des ventes de l'entreprise d'environ 20 %, notamment grâce aux exportations vers les États-Unis, la France et le Japon, ainsi que la création de 20 emplois directs et de 5 emplois indirects (Alliance pour la qualité des produits en Afrique, 2022).	N
Assurer la mise en œuvre effective du protocole de la ZLECAf sur l'investissement	Suivre les progrès réalisés au niveau national grâce à la coopération régionale	Fiche d'évaluation du climat d'investissement de la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest)	Mise en place dans le cadre du Projet d'amélioration du climat des affaires et de l'investissement en Afrique de l'Ouest, la fiche d'évaluation du climat d'investissement de la CEDEAO se veut un outil d'évaluation des réformes des États membres en matière d'investissement (CEDEAO, 2020).	R
	Mobiliser les réseaux régionaux du secteur privé pour stimuler l'investissement à l'échelle continentale	Cadre d'investissement de mille milliards de dollars pour l'Afrique	À travers l'initiative AfroChampions, l'Union africaine entend promouvoir la ZLECAf en proposant un mécanisme de financement mixte pour l'investissement dans des projets stratégiques (Sasi, 2022).	C

Note : N = national, R = régional, C = continental, M = mondial.

Source : Compilation des auteurs.

L'harmonisation des politiques, l'amélioration des infrastructures numériques et des corridors de développement peuvent stimuler l'investissement durable transfrontalier

L'harmonisation des politiques nationales d'investissement et des stratégies de transformation productive peut renforcer les possibilités de développement durable des pays africains. L'étroitesse des marchés intérieurs, l'importance des risques macroéconomiques, la faiblesse de l'environnement réglementaire et la fragilité des régimes d'autorisation et d'enregistrement accentuent les risques et les coûts de recherche d'opportunités d'investissement à des niveaux prohibitifs dans de nombreux pays africains (chapitre 1). La combinaison de cadres d'investissement (Annexe 2.A) et de stratégies de transformation productive peut toutefois y remédier. En plus d'identifier les priorités d'investissement et de clarifier leur contribution aux objectifs de développement durable, les stratégies de transformation productive couvrent tout un éventail de dimensions clés, des cadres réglementaires aux stratégies sectorielles d'industrialisation, en passant par les coûts logistiques et commerciaux, les paiements numériques, les tarifs douaniers et le développement des ressources humaines (CUA, 2019 ; CUA/OCDE, 2019, OCDE et al., 2021). Les gouvernements africains peuvent par ailleurs renforcer l'intégration des dimensions de durabilité dans leurs cadres d'investissement et stratégies de transformation productive en accordant par exemple une attention particulière aux IDE ou à la réglementation de secteurs comme l'énergie (Annexe 2.A et Annexe 2.B).

Les incitations fiscales destinées à attirer les investissements durables doivent être conçues avec soin et faire l'objet d'une évaluation systématique. Elles sont en effet susceptibles d'accroître la production, l'emploi, la productivité et d'autres objectifs de développement durable, mais peuvent, lorsqu'elles sont mal conçues, réduire la capacité de recouvrement de recettes fiscales, créer des distorsions économiques, entraver l'équité, augmenter les coûts administratifs et de mise en conformité, et possiblement induire une concurrence fiscale dommageable. Les taux de redondance (le pourcentage d'investisseurs déclarant qu'ils auraient investi même sans incitations fiscales) dépassent 70 % dans 10 des 14 économies en développement et émergentes considérées dans une étude de 2015 (FMI/OCDE/ONU/Banque mondiale, 2015). Des recherches menées dans sept pays africains montrent ainsi que les incitations fiscales réduisent les taux effectifs d'imposition des entreprises de 30 % en moyenne, tandis qu'une revue contextualisée détaillée des incitations existantes peut soutenir la conception d'un cadre incitatif cohérent (Celani, Dressler et Wermelinger, 2022).

L'infrastructure numérique est une composante clé de l'intégration des marchés. L'expansion d'infrastructures numériques telles que le Système panafricain de paiement et de règlement (Annexe 2.C) pourrait ainsi renforcer l'intégration régionale (CUA/OCDE, 2021, 2022). Le futur protocole de la ZLECAf sur le commerce électronique pourrait par ailleurs s'inspirer d'accords existants tels que l'Accord de partenariat sur l'économie numérique entre Singapour, la Nouvelle-Zélande et le Chili en incluant des dispositions sur les paiements numériques et en adoptant les normes internationales de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (AML/CFT) ainsi que d'échange de données électroniques (Elms, 2021).

L'amélioration des infrastructures de transport et de la logistique reste essentielle pour faciliter l'investissement transfrontalier. L'insuffisance des infrastructures de transport, la fragmentation des réglementations et les retards aux postes frontières continuent de peser sur les projets d'investissement dépendant de l'import-export. Des programmes comme le Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA) peuvent à cet égard dynamiser l'investissement et contribuer à la modernisation des réseaux d'infrastructures existants. Une étude récente de la CENUA estime en effet

à 411 milliards USD le coût des équipements requis d'ici 2030 par les différents modes de transport (routier, ferroviaire, aérien et maritime) afin de faire face à l'augmentation des échanges dans le cadre de la ZLECAf. Sur les 69 projets prévus dans le cadre du deuxième Plan d'action prioritaire du PIDA, un tiers concerne ainsi les infrastructures de transport à travers 44 pays (11 projets routiers, 6 ferroviaires, 5 maritimes/portuaires et 1 projet de poste-frontière) (CENUA, 2022b).

Les corridors régionaux de développement et les zones économiques spéciales (ZES) transfrontalières peuvent s'avérer des solutions à retombées rapides pour attirer des investissements régionaux durables. S'ils constituent un moyen important de pallier les déficits d'infrastructure du continent, les corridors de développement doivent néanmoins faire l'objet d'évaluations multidimensionnelles approfondies pour apporter des résultats véritablement durables (Encadré 2.5). De même, les ZES transfrontalières apparaissent comme un moyen efficace de mobiliser l'investissement privé. Celle de Musina-Makhado se situe par exemple près du poste frontière de Beitbridge entre l'Afrique du Sud et le Zimbabwe, porte d'entrée vers les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (Southern African Development Community [SADC]) et emplacement stratégique sur le corridor commercial nord-sud de la région. Elle a pour ambition de stimuler le commerce régional dans les secteurs de l'énergie et de l'industrie manufacturière, en particulier dans l'industrie métallurgique, tout en créant au moins 50 000 emplois au cours des dix prochaines années (CNUCED, 2021).

Encadré 2.5. Les corridors régionaux de développement en Afrique

Dans le cadre du programme de développement de l'Afrique, les corridors de développement transfrontaliers se présentent comme des solutions reconnues pour accélérer l'intégration régionale. Les corridors de développement englobent de vastes projets d'infrastructures matérielles et immatérielles dans des zones géographiques étendues, souvent transnationales, en quête d'investissements durables (Juffe-Bignoli et al., 2021). Dans le cadre du PIDA, l'Union africaine a placé ces corridors au premier rang des priorités de l'intégration régionale en Afrique (UA, 2017, 2020). Selon la base de données des corridors de développement africains, qui recueille des informations sur 79 corridors à travers le continent, les formes prévalentes d'infrastructure y sont les routes (35 %), suivies des ports maritimes (21 %), des chemins de fer de passagers et de marchandises (18 %) et des aéroports (8 %). La majorité des projets sont basés au Kenya (19 %), en Tanzanie (10 %), en Afrique du Sud et en République démocratique du Congo (9 % chacun). Le coût moyen d'un corridor se situe entre 3,5 et 4 milliards USD. Les banques régionales de développement et les gouvernements nationaux ont respectivement investi dans 31 % et 30 % des corridors de développement, suivi des banques multilatérales (11 %), de la communauté internationale du développement (6 %) et des communautés économiques régionales (5 %). Les entreprises privées et les banques nationales quant à elles n'investissent que dans une faible part de ces projets (4 % et 3 %, respectivement) (Thorn et al., 2022).

Si les corridors de développement peuvent faciliter le commerce transfrontalier, des évaluations complètes des pressions environnementales doivent toutefois présider aux projets actuels et futurs. Entre 2014 et 2015, suite à la mise en service de plusieurs postes frontaliers à guichet unique, le temps de transit des camions le long du corridor économique nord entre Mombasa et Kampala a par exemple été ramené de 18 à 4 jours (Nugent et Soi, 2020). Cependant, ces corridors soumettent également de vastes territoires à de nouvelles pressions environnementales. Une étude menée en 2015 sur 33 corridors prévus et existants à travers le continent montre ainsi que, collectivement, ils scinderaient plus de 400 zones protégées et pourraient en dégrader 1 800 autres en perturbant l'habitat à proximité ou à l'intérieur des réserves (Laurance et al., 2015).

Les petites et moyennes entreprises ont besoin de soutien politique pour accéder aux investissements durables le long des chaînes de valeur régionales

L'établissement de liens entre les multinationales et les PME locales prend du temps et nécessite un soutien politique, mais peut avoir des retombées durables. L'impact de ces liens avec les PME peut prendre jusqu'à 15 ans pour se concrétiser, car les entreprises chefs de file ont besoin de temps pour investir des ressources financières, humaines et technologiques dans leurs partenariats commerciaux (Jenkins et al., 2007). L'établissement de liens directs avec les multinationales requérant de satisfaire des normes élevées parfois difficiles à atteindre pour les PME, les grandes entreprises nationales locales peuvent ici jouer un rôle d'intermédiaire. Les responsables politiques peuvent par ailleurs déployer des services de soutien complémentaires afin de favoriser la création de liens au sein des chaînes de valeur (CUA/OCDE, 2022 ; OCDE, 2021c), en fonction des objectifs et des paramètres de mise en œuvre (Tableau 2.5). Une fois ces liens établis, les services de soutien peuvent tirer parti de la position des entreprises chefs de file dans les chaînes de valeur pour canaliser les investissements vers les PME et inscrire celles-ci sur une trajectoire de durabilité (voir des exemples de l'industrie agroalimentaire d'Afrique de l'Ouest au chapitre 7).

Tableau 2.5. Exemples d'instruments politiques pour promouvoir les liens entre multinationales et PME locales

Instruments politiques	Description	Défis de mise en œuvre	Exemples
Programmes de développement des fournisseurs	Améliorer la qualité de la base de fournisseurs dans les secteurs stratégiques afin de mieux répondre aux exigences des investisseurs étrangers	<ul style="list-style-type: none"> Complexité et coût de gestion et de mise en œuvre 	Financé par l'USAID, le programme de développement de la chaîne d'approvisionnement au Ghana a permis la formation de 650 employés de 254 PME dans le cadre de 96 ateliers de formation, avec à la clef l'attribution de 78 nouveaux contrats, d'une valeur de 18.5 millions USD (PYXERA Global, 2018).
Mise en relation et fourniture de données	Réduire les asymétries d'information entre entreprises étrangères et nationales	<ul style="list-style-type: none"> Nécessité d'une base de fournisseurs adéquate Coût de mise en œuvre et d'actualisation 	En Tunisie, des organismes publics proposent des services de mise en relation et une base de données des fournisseurs locaux comprenant des informations sur les entreprises ayant obtenu des certifications de qualité (OCDE, 2021c).
Incitations fiscales ciblées	Intégrer des groupes d'entreprises au niveau local	<ul style="list-style-type: none"> Nécessité d'une base de fournisseurs adéquate Coût fiscal et administratif Risque de concurrence faussée 	Le programme d'investissement stratégique de l'Afrique du Sud offre une déduction d'amortissement initiale de 50 % ou 100 % aux entreprises étrangères établissant des liens avec des entreprises nationales (Sabha, Liu et Willem, 2020).
Incitations non fiscales ciblées	Réduire les obstacles réglementaires et administratifs pour faciliter les liens	<ul style="list-style-type: none"> Nécessité d'une base de fournisseurs adéquate Nécessité de capacités institutionnelles et de mécanismes de coopération efficaces 	L'Égypte a assoupli les procédures réglementaires et administratives incombant aux entreprises locales qui approvisionnent des entreprises dans des zones bénéficiant de régimes d'exonération de droits de douane (OCDE, 2020).
Zones économiques spéciales et pôles industriels inclusifs	Favoriser les liens par le biais d'agglomérations industrielles polyvalentes ouvertes aux entreprises locales	<ul style="list-style-type: none"> Nécessité d'une base de fournisseurs adéquate Complexité et coût de gestion et de mise en œuvre Nécessité de capacités institutionnelles 	Au Kenya, l'Export Business Accelerator, lancé en 2013, apporte un soutien aux PME souhaitant établir leurs activités dans la zone franche d'exportation d'Athi River. Le nombre d'entreprises locales y est ainsi passé de 25 % en 2012 à 38 % en 2018 (CNUCED, 2021).

Source : Compilation des auteurs à partir d'un examen de la littérature.

Sous l'impulsion des acteurs privés, le développement commercial et l'établissement de partenariats au sein des chaînes d'approvisionnement peuvent contribuer à l'amélioration de la capacité de production des PME et faciliter les liens, comme l'illustrent les exemples suivants :

- Le programme d'accélération et d'incubation d'entreprises du Centre africain pour la transformation économique, ACET Business Transform vise à accompagner une sélection de PME ghanéennes dans leur trajectoire d'intégration aux chaînes de valeur mondiales. Il propose des services de mentorat assurés par des cadres d'entreprises chefs de file, permettant ainsi aux PME locales d'avoir accès à leurs connaissances et réseaux d'affaires⁴.
- En août 2021, Ethiopian Airlines et DHL ont signé un protocole d'accord avec l'African Electronic Trade Group pour la création de l'East African Smart Logistics and Fulfilment Hub à l'aéroport international Bole d'Addis-Abeba. Ce partenariat vise à intégrer l'ensemble des activités commerciales et logistiques (commerce électronique en ligne, entreposage, transport et livraison porte-à-porte) au sein d'une plateforme polyvalente afin de promouvoir l'offre de services abordables pour les PME et de favoriser le commerce régional (UA, 2021)⁵.

L'harmonisation des normes de qualité et des certifications peut permettre aux entreprises locales de profiter des opportunités d'investissement régionales. Les partenaires internationaux peuvent fournir une assistance technique aux gouvernements et aider directement les producteurs locaux à respecter les normes internationales et obtenir des certifications (Encadré 2.6).

Encadré 2.6. Alliance pour la qualité des produits en Afrique

L'Alliance pour la qualité des produits en Afrique vise à aider, dans une sélection de pays, les entreprises et institutions locales opérant dans les secteurs liés à l'export à se conformer aux normes internationales ou à obtenir des certifications. L'Agence allemande de coopération internationale pour le développement (GIZ) et l'Institut national allemand de métrologie (PTB) ont lancé ce projet en 2019 dans le cadre de l'Initiative spéciale sur la formation et la création d'emplois du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ). Axé sur huit pays – Côte d'Ivoire, Égypte, Éthiopie, Ghana, Maroc, Rwanda, Sénégal et Tunisie –, il se propose notamment de :

- Faciliter l'adoption par les entreprises locales des normes et certifications internationales afin de permettre l'établissement de relations fournisseur à long terme avec les entreprises européennes tout en créant des emplois locaux (voir l'exemple de fairafri au Tableau 2.4).
- Soutenir les institutions gouvernementales des pays partenaires afin d'améliorer leur infrastructure qualité. Via le renforcement des capacités techniques, l'apprentissage par les pairs et le dialogue public-privé, le projet aide par exemple l'Office rwandais de normalisation à améliorer ses tests de résidus de pesticides sur les produits agricoles. En adhérant aux normes internationales, les producteurs agricoles rwandais devraient ainsi voir leur compétitivité renforcée.

Source : Contributions du BMZ et de la GIZ.

La mise en œuvre effective du protocole de la ZLECAf sur l'investissement constitue un jalon essentiel de l'harmonisation du paysage de l'investissement durable en Afrique

Le protocole de la ZLECAf sur l'investissement vise à harmoniser le paysage de l'investissement à travers le continent africain. On dénombre en effet à l'heure actuelle 852 traités bilatéraux d'investissement entre pays africains et entre pays africains et non africains (CENUA/UA/BAfD/CNUCED, 2019). Dans le sillage du Code panafricain d'investissement, instrument non contraignant introduit en 2017 pour guider les

investissements intracontinentaux, le Protocole de la ZLECAf sur l'investissement vise ainsi à i) faciliter et protéger l'investissement durable, ii) gérer le règlement des différends et iii) favoriser la coopération à l'appui de la promotion et de la facilitation de l'investissement. Il prévoit en outre la création d'une Agence panafricaine d'investissement, chargée de faciliter la mobilisation de ressources financières, le développement commercial et l'offre d'une assistance technique aux États, aux agences nationales de promotion de l'investissement et au secteur privé (Tralac, 2021). Conclu en octobre 2022 et adopté par le Conseil des ministres de la ZLECAf, le projet de protocole sera ensuite soumis à l'Assemblée des chefs d'État pour examen et adoption (IISD, 2022).

La mise en œuvre de la ZLECAf pourrait stimuler les investissements mondiaux et intra-africains dans les secteurs stratégiques et améliorer la rémunération des femmes. La libéralisation des échanges et l'harmonisation de la législation sur l'investissement, la concurrence et les droits de propriété intellectuelle dans le cadre de la ZLECAf pourraient ainsi augmenter de 122 % le stock d'IDE à destination de l'Afrique et provenant des autres continents, et de 68 % celui provenant des autres pays africains, par rapport aux niveaux de 2017 (Echandi, Maliszewska et Steenbergen, 2022). Loin d'être systématique, la concrétisation de ces gains dépend en partie des capacités de production locales. La suppression des barrières pourrait en outre stimuler l'investissement dans les chaînes de valeur à fort potentiel, comme l'automobile, les services et les produits pharmaceutiques. Le secrétariat de la ZLECAf, Afreximbank et l'Association africaine des constructeurs automobiles ont ainsi œuvré de concert à la création d'un Pacte automobile panafricain (*Pan-African Auto Pact [PAAP]*), visant pour l'heure à mettre en relation les constructeurs automobiles commerciaux afin de permettre une progression des ventes de véhicules de 1 à 5 millions d'unités à l'horizon 2035 (AAAM/Deloitte, 2020 ; CUA/OCDE, 2022 : chapitre 3). Par ailleurs, plus de 50 % des femmes d'une grande partie du continent travaillant dans l'agriculture, l'augmentation des investissements dans ce secteur grâce à l'intégration régionale pourrait améliorer leur rémunération d'au moins 10 % par rapport aux niveaux actuels (PNUD/Secrétariat de la ZLECAf, 2021 ; Banque mondiale, 2022b).

Les expériences des communautés économiques régionales du continent et d'autres régions du monde sont riches d'enseignements sur la coordination des politiques et le suivi des progrès. Des mécanismes de suivi régionaux peuvent ainsi s'avérer utiles à la bonne mise en œuvre du protocole de la ZLECAf sur l'investissement au niveau national. Les initiatives régionales antérieures apportent, à cet égard, de précieux éclairages (Tableau 2.6).

Tableau 2.6. Exemples de mécanismes de suivi d'initiatives régionales en matière de commerce et d'investissement

Initiatives régionales	Description
Unités de libre-échange de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)	Le mécanisme de suivi de la Zone de libre-échange de l'ASEAN (AFTA) a conduit à la création d'unités nationales de libre-échange dans les capitales de la plupart des pays membres de l'Association. Ces unités sont chargées de veiller à la légifération et à la mise en œuvre effectives des réductions tarifaires au niveau national (ASEAN, 2012).
Cadre de l'UE pour le filtrage des investissements directs étrangers	En 2020, l'Union européenne a mis en place un cadre de filtrage des investissements directs étrangers, qui établit des points de contact officiels et des canaux sécurisés dans chacun de ses États membres et au sein de la Commission européenne, tout en favorisant le partage d'informations, l'analyse et la coordination des actions (CE, 2020).
Fiche d'évaluation du climat d'investissement de la CEDEAO	Mise en place dans le cadre du Projet d'amélioration du climat des affaires et de l'investissement en Afrique de l'Ouest, la fiche d'évaluation du climat d'investissement de la CEDEAO se veut un outil d'évaluation des réformes des États membres en matière d'investissement. Le projet contribue, grâce à cet outil, au renforcement de l'intégration régionale, en particulier sur le plan de l'investissement régional au sein du marché commun de la CEDEAO (CEDEAO, 2020).
Cadre d'investissement de la SADC	En collaboration avec l'OCDE, le Secrétariat de la SADC a mis au point un ensemble d'indicateurs destinés à l'évaluation et au suivi des progrès de ses États membres dans la mise en œuvre de son Cadre d'investissement. Le Secrétariat de la SADC assume la responsabilité de ce suivi, tout en déléguant des fonctions spécifiques de notification à des points de contact nationaux dédiés dans chacun de ses États membres (OCDE/SADC, 2017).

Source : Compilation des auteurs.

Le renforcement des échanges avec les représentants du secteur privé, comme l'encourage l'initiative AfroChampions, pourrait créer de nouveaux débouchés d'investissement. Forte de cette initiative, l'Union africaine entend stimuler l'investissement privé dans des domaines d'activité clés. Ce « cadre d'investissement de mille milliards de dollars pour l'Afrique », comme aiment à le nommer certains, propose un mécanisme de financement mixte pour l'investissement dans des projets stratégiques, sous le signe de la collaboration entre développeurs de projets, investisseurs, financiers, multinationales, PME, associations professionnelles, gouvernements, organismes régionaux et institutions de financement du développement (Sasi, 2022).

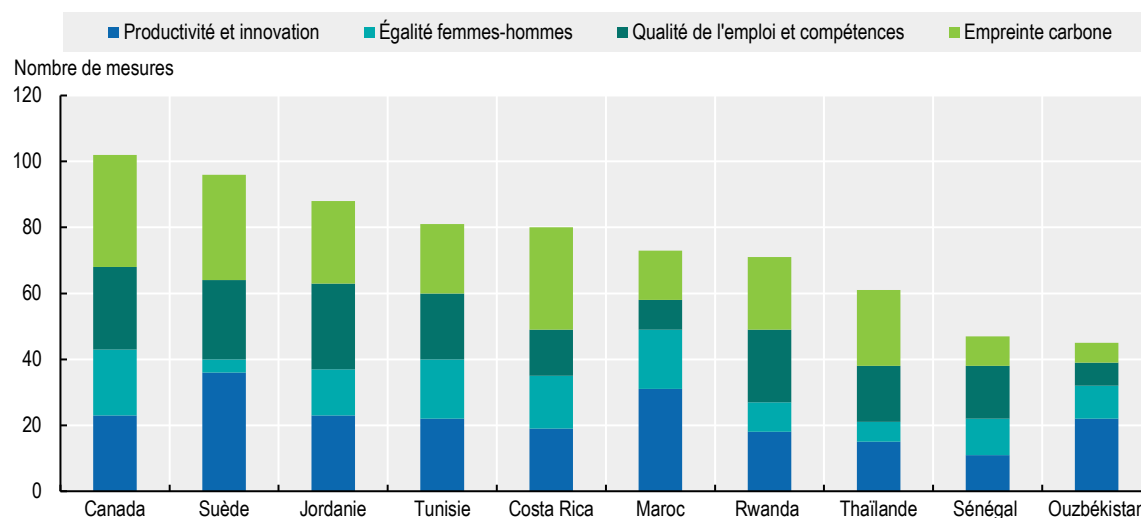
Annexe 2.A. Cadre d'action de l'OCDE pour l'investissement et boîte à outils pour des politiques au service d'investissements étrangers de qualité dans les pays africains

L'OCDE travaille avec de nombreux pays du monde entier à l'amélioration de leur climat d'investissement grâce à son Cadre d'action pour l'investissement (CAI) (OCDE, 2015). Bénéficiant d'un soutien multilatéral, cet instrument complet a été élaboré en 2006, puis mis à jour en 2015. Il rappelle l'importance de la cohérence des politiques, d'une approche associant l'ensemble de l'administration et du respect des principes fondamentaux d'État de droit, de transparence, de non-discrimination et de protection des droits de propriété. Près de 40 examens des politiques de l'investissement ont déjà été menés à la lumière de ce cadre, dont 10 en Afrique : le Maroc en est actuellement à son deuxième examen, Maurice et la Zambie en ont sollicité un second, et le Rwanda a soumis une première demande.


S'appuyant sur les indicateurs de qualité de l'IDE de l'OCDE (encadré 1.6 au chapitre 1), une boîte à outils (FDI Qualities Policy Toolkit [OCDE, 2022b]) vient également compléter le CAI en s'intéressant à l'impact de l'investissement direct étranger sur l'emploi, les compétences, les PME, l'innovation et l'égalité femmes-hommes. Cette boîte à outils est le fruit d'une revue détaillée des politiques et dispositions institutionnelles déterminant l'impact des IDE sur le développement durable dans dix pays, dont le Maroc, le Rwanda, le Sénégal et la Tunisie (Graphique d'annexe 2.A.1). En Afrique, des examens de la qualité de l'IDE sont par ailleurs prévus en 2023 pour l'Égypte et la Tunisie.

Entre autres atouts, ces examens des politiques de l'investissement et de la qualité de l'IDE permettent la constitution d'un groupe de travail interministériel et la consultation du secteur privé et d'autres parties prenantes. Cette approche garantit ainsi l'appropriation des propositions de réforme par les gouvernements concernés et les différentes parties prenantes. Lancé en octobre 2022, le *FDI Qualities Guide for Development Co-operation* (OCDE, 2022c) vise par ailleurs à renforcer le rôle de la coopération au développement dans la mobilisation de l'investissement direct étranger et l'amélioration de ses impacts.

Graphique d'annexe 2.A.1. Mesures ciblées pour la promotion d'un investissement direct étranger durable dans une sélection de pays



Source : Revue des politiques et dispositions institutionnelles à impact sur la qualité de l'IDE, à partir de OCDE (2022b), FDI Qualities Policy Toolkit, <https://doi.org/10.1787/7ba74100-en>.

StatLink  <https://stat.link/r0cu84>

Annexe 2.B. Efficacité de la réglementation dans le secteur de l'énergie en Afrique

L'aggravation de la situation financière des services publics de l'énergie a eu un impact négatif sur l'efficacité de la réglementation (BAfD, 2021). Confrontés à la limitation des budgets, les organismes publics et les régulateurs africains ont en effet souvent du mal à se départir de l'héritage institutionnel qui privilégie la production de combustibles fossiles, et peinent à mettre en œuvre des réglementations techniquement complexes davantage tournées vers le long terme (Pueyo, 2018 ; RES4Africa, 2022 ; CENUA, 2016). Aux yeux des investisseurs privés, les régulateurs de l'énergie de nombreux pays du continent ne remplissent pas des fonctions essentielles telles que l'octroi de licences, la fixation des prix de gros et la gestion du réseau ; ils estiment en outre que les pays manquent d'indépendance, de capacités et de mécanismes de redevabilité, comme le règlement des différends (BAfD, 2021 ; RES4Africa/PwC Italie, 2021). Les investisseurs privés dans les énergies renouvelables jugent en conséquence les risques réglementaires plus élevés que leurs homologues du secteur public (RES4Africa/PwC Italie, 2021).

L'efficacité de la réglementation, qu'il est possible de jauger à l'aune de l'existence de plans énergétiques détaillés et d'autres bonnes pratiques, est un facteur déterminant pour attirer les investissements dans les systèmes énergétiques africains (Falchetta et al., 2021). L'une des priorités immédiates pour l'ensemble des régulateurs africains de l'énergie est ainsi d'établir de plans énergétiques nationaux détaillés fixant des objectifs spécifiques pour le développement de sources d'énergie renouvelables et de nouvelles infrastructures (telles que les interconnexions de réseaux), ainsi que pour la coordination de l'approvisionnement en électricité avec les pays limitrophes (AIE, 2022 ; RES4Africa, 2022 ; chapitres 3 et 5). Différentes bonnes pratiques peuvent par ailleurs attirer les investissements, notamment la restructuration des tarifs, les enchères inversées et les accords normalisés d'achat d'électricité, tandis que les marchés et taxes carbone pourront être explorés par les régulateurs plus avancés, à l'instar de l'Afrique du Sud, de la Côte d'Ivoire et du Sénégal (AIE, 2022 ; OCDE/Banque mondiale/PNUF, 2018 ; chapitre 3). L'Agence marocaine pour le développement durable offre à ce titre un exemple prometteur : outre l'administration des appels d'offres, elle se positionne comme un acheteur d'électricité de premier plan et un pôle au service des requêtes et questions des investisseurs (AIE, 2022).

Chaque pays se caractérise par ses problématiques énergétiques spécifiques et son niveau individuel de préparation pour la définition d'objectifs – deux facteurs que les responsables politiques doivent impérativement prendre en compte (voir les chapitres 3 et 5 sur le secteur des énergies renouvelables en Afrique australe et de l'Est). Pueyo (2018) note ainsi qu'au Ghana, le manque de fiabilité d'un intermédiaire et la volatilité macroéconomique et réglementaire freinent les investissements dans les énergies renouvelables, tandis qu'au Kenya, ce sont la faible demande, les réseaux lacunaires, la gouvernance des services publics de l'énergie et les droits fonciers qui constituent les principaux obstacles. Les pays producteurs de combustibles fossiles doivent par exemple s'employer simultanément à décarboner leurs industries extractives et à définir des stratégies de sortie, tout en tirant parti des engagements pris par les producteurs d'énergie traditionnelle en matière d'énergies renouvelables et de réduction des émissions de carbone (OCDE, à paraître). Il est donc essentiel pour les responsables politiques de faire preuve de souplesse et d'établir leurs priorités en fonction des problèmes spécifiques de leur pays et de leur région. Il leur faut en outre toujours garder à l'esprit les différents niveaux de préparation des pays. Les quelques pays africains ayant déjà fixé des objectifs en matière d'énergies renouvelables et établi les premières chaînes de valeur locales (notamment l'Afrique du Sud, l'Égypte, le Kenya et le Maroc) peuvent ainsi désormais se concentrer sur des réformes qui seront logiquement différentes de celles des pays où ces préalables fondamentaux ne sont pas encore en place (RES4Africa, 2022).

Annexe 2.C. Système panafricain de paiement et de règlement

L'absence en Afrique d'une infrastructure de paiement continentale intégrée pour les transactions transfrontalières a un coût considérable. Seuls 20 % des paiements transfrontaliers intra-africains sont compensés sur le continent. Le reste transite par des banques étrangères, où les devises africaines sont échangées contre des dollars, des livres ou des euros, puis reconverties dans une autre devise africaine. Une fois pris en compte les frais bancaires et de transfert standard, le coût total de ce processus se chiffre à 5 milliards USD par an pour le continent (PAPSS, 2022).

Dans ce contexte, le Système panafricain de paiement et de règlement (*Pan-African Payment and Settlement System [PAPSS]*) entend simplifier les paiements transfrontaliers entre les 42 monnaies locales africaines. Développé conjointement par le Secrétariat de la ZLECAF et la Banque africaine d'import-export (Afreximbank), il vise à rationaliser et sécuriser les flux monétaires transfrontaliers à travers le continent. Sa plateforme permet la centralisation des contrôles de validation, réduisant ainsi la nécessité de recourir à des intermédiaires coûteux à l'étranger. Le système cible des délais de transaction de moins de deux minutes, à moindres frais.

Le déploiement continental du PAPSS est en cours. En 2022, la phase pilote s'est achevée dans les six pays de la Zone monétaire ouest-africaine : Gambie, Ghana, Guinée, Libéria, Nigéria et Sierra Leone. En juin 2022, le réseau regroupait 8 banques centrales, 28 banques commerciales et 6 prestataires de services de paiement (Leadership, 2022).

Notes

1. https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/stronger-europe-world/global-gateway/eu-africa-global-gateway-investment-package_en.
2. Cette moyenne exclut les contrats d'achat d'avions soutenus par la CEA, qui relèvent de règles spécifiques et représentent en moyenne 577 millions USD par an.
3. Afrique du Sud, Algérie, Égypte, Ghana, Maroc, Nigéria, Sénégal, Soudan, Tunisie et Zimbabwe.
4. D'après un entretien avec des représentants de l'ACET.
5. Confirmé lors d'un entretien avec des représentants de l'African Electronic Group.

Références

- AAAM/Deloitte (2020), *Africa Automotive Forum, rapport de synthèse*, African Association of Automotive Manufacturers/Deloitte, www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/za/Documents/za_AAAM-Africa-Automotive-Forum-2020-Summary.pdf.
- AADN (n.d.), « About », page web de l'Africa Automotive Data Network, <http://africaautomotivedata.network.co.za/> (consulté le 2 février 2023).
- AIAFD (2017), *Report on the 7th Peer Review with the AADFI Prudential Standards, Guidelines and Rating System (PSGRS) in 2017*, Association des institutions africaines de financement du développement, Abuja, https://adfi-ci.org/wp-content/uploads/2022/05/aadfi_doc_en_20171114082330.pdf.
- AIE (2022), *Africa Energy Outlook 2022*, Agence internationale de l'énergie, www.iea.org/reports/africa-energy-outlook-2022.
- Alliance pour la qualité des produits en Afrique (2022), « Audrey : plus d'emplois dans la production de chocolat grâce aux certifications », <https://www.allianceforproductquality.de/fr/projekte/schokoladenproduktion-zertifizierungen/>.
- ALN (2021), « Impact of Rwanda's new investment facilitation and promotion law on doing business », Legal Alert, African Legal Network, www.rfl.rw/docs/LEGAL_ALERT_ALN.pdf.
- Ameli, N. et al. (2021), « Higher cost of finance exacerbates a climate investment trap in developing economies », *Nature Communications*, vol. 12, <https://doi.org/10.1038/s41467-021-24305-3>.
- ASEAN (2012), « AFTA and National AFTA Units », page web, Association des nations de l'Asie du Sud-est, <https://asean.org/afta-and-national-afta-units/>.
- Atef, N.A. (2022), « Scaling up sustainable finance and investment in the Middle East and North Africa », in *Scaling Up Sustainable Finance and Investment in the Global South*, Centre for Economic

- Policy Research (CEPR) Press, Londres, https://cepr.org/system/files/publication-files/175477-scaling_up_sustainable_finance_and_investment_in_the_global_south.pdf.
- Attridge, S., Y. Chen et B. Getzel (2022), « Weathering the storm: African public development banks' response to Covid-19 and their recovery rôle », *ODI Working Paper*, Overseas Development Institute, Londres, https://cdn.odi.org/media/documents/ODI_Working_paper_Weathering_the_storm_African_public_development_banks_response.pdf.
- BAfD (2023), « Sao Tome et Principe - Initiative Zuntamon du pacte lusophone - Phase I », Banque africaine de développement, <https://projectsportal.afdb.org/dataportal/VProject/show/P-ST-H00-003> (consulté le 2 février 2023).
- BAfD (2022a), « La Banque africaine de développement va lancer une Académie de gestion des finances publiques pour renforcer les capacités des pays africains », article de la Banque africaine de développement, 9 juin, www.afdb.org/fr/news-and-events/press-releases/la-banque-africaine-de-developpement-va-lancer-une-academie-de-gestion-des-finances-publiques-pour-renforcer-les-capacites-des-pays-africains-52334.
- BAfD (2022b), « La Banque africaine de développement et l'Association des bourses de valeurs africaines lancent l'e-plateforme AELP, qui relie sept marchés de capitaux africains, d'une capitalisation boursière de 1 500 milliards de dollars », article de la Banque africaine de développement, 8 décembre, www.afdb.org/fr/news-and-events/press-releases/la-banque-africaine-de-developpement-et-l'association-des-bourses-de-valeurs-africaines-lancent-le-plateforme-aelp-qui-relie-sept-marches-de-capitaux-africains-dune-capitalisation-boursiere-de-1-500-milliards-de-dollars-57246.
- BAfD (2022c), « Mauritius: National bourse launches new automated trading platform », article de la Banque africaine de développement, 20 mai, www.afdb.org/en/news-and-events/press-releases/mauritius-national-bourse-launches-new-automated-trading-platform-51728.
- BAfD (2022d), « President Macky Sall and African Development Bank Group head Dr Akinwumi Adesina call for substantial support for Africa's low-income countries », article de la Banque africaine de développement, 17 septembre, www.afdb.org/fr/news-and-events/president-macky-sall-and-african-development-bank-group-head-dr-akinwumi-adesina-call-substantial-support-africas-low-income-countries-54845.
- BAfD (2022e), « Africa Investment Forum : exploiter les garanties et les assurances pour combler le déficit de financement sur le continent - La Plateforme de co-garantie pour l'Afrique ouvre la voie », article de la Banque africaine de développement, 27 octobre, www.afdb.org/fr/news-and-events/africa-investment-forum-exploiter-les-garanties-et-les-assurances-pour-combler-le-deficit-de-financement-sur-le-continent-la-plateforme-de-co-garantie-pour-lafrique-ouvre-la-voie-55838.
- BAfD (2021), *Electricity Regulatory Index for Africa 2021*, Groupe de la Banque africaine de développement, Abidjan, <https://africa-energy-portal.org/sites/default/files/2021-12/08122021%20ERI%20report%202021.pdf>.
- BAfD (2019), *The Lusophone Development Compact: Accelerating Sustainable, Inclusive and Private Sector Growth*, Banque africaine de développement, www.afdb.org/sites/default/files/news_documents/lusophone_compact_brochure_en.pdf.
- BAfD (n.d.), « Revue de la performance du portefeuille pays », page web de la Banque africaine de développement, www.afdb.org/fr/documents/project-operations/country-portfolio-performance-review (consulté le 2 février 2023).
- BAfD/IFC/MFW4A (2022), *Gauging Appetite of African Institutional Investors for New Asset Classes*, Banque africaine de développement/Société financière internationale/Making Finance Work for Africa, www.mfw4a.org/sites/default/files/resources/gauging_appetite_of_african_institutional_investors_for_new_asset_classes_-_published.pdf.
- BAFU (2022), « Bilateral climate agreements », page web, Federal Office for the Environment (FOEN), www.bafu.admin.ch/bafu/en/home/themen/thema-klima/klimawandel-stoppen-und-folgen-meistern/klima--internationales/staatsvertraege-umsetzung-klimauebereinkommen-von-paris-artikel6.html (consulté le 2 février 2022).
- Banque mondiale (2022a), « Why one African country opted for full disclosure on debt », article de la Banque mondiale, 10 juillet, www.worldbank.org/en/news/feature/2022/07/10/why-one-african-country-opted-for-full-disclosure-on-debt.
- Banque mondiale (2022b), « Free trade deal boosts Africa's economic development », article de la Banque mondiale, 30 juin, www.worldbank.org/en/topic/trade/publication/free-trade-deal-boosts-africa-economic-development.
- Banque mondiale (2020), *Leveraging Pension Fund Investment for Domestic Development: Namibia's Regulation 29 Approach*, Finance, Competitiveness and Innovation Insight, Banque mondiale, Washington, DC, <https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/document-detail/125241594367606090/leveraging-pension-fund-investment-for-domestic-development-namibia-s-regulation-29-approach>.

- Banque mondiale (2019), « Case study - Seychelles: Introducing the world's first sovereign blue bond », Produits financiers de la BIRD, page web, Trésorerie de la Banque mondiale, <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/242151559930961454-0340022019/original/CasestudyBlueBondSeychellesfinal6.7.2019.pdf>.
- Banque mondiale/FMI (2017), *The Medium-Term Debt Management Strategy: An Assessment of Recent Capacity Building*, Banque mondiale/Fonds monétaire international, <https://documents1.worldbank.org/curated/en/300771500775277965/pdf/Board-Paper-2017-MTDS-Assessment-of-Recent-Capacity-Building-Final-Clean-06272017.pdf>.
- CAFI (2021), « Le Gabon, premier pays d'Afrique à recevoir des paiements pour la préservation de sa forêt », Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale, www.cafi.org/countries/gabon/gabon-first-africa-receive-payments-preserved-rainforests.
- CCRED (n.d.), « African Market Observatory (AMO): What do we do », page web du Centre for Competition, Regulation and Economic Development, www.competition.org.za/africanmarketobservatory (consulté le 2 février 2023).
- CE (2020), « Le mécanisme européen de filtrage des investissements directs étrangers devient pleinement opérationnel », communiqué de presse, Commission européenne, https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_1867.
- CEDEAO (2020), « ECOWAS launches 'Improved Business & Investment Climate in West Africa Project' website », communiqué de presse, Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, <https://ecowas.int/ecowas-launches-improved-business-investment-climate-in-west-africa-project-website/>.
- Celani, A., L. Dressler et M. Wermelinger (2022), « Building an Investment Tax Incentives database: Methodology and initial findings for 36 developing countries », *Documents de travail de l'OCDE sur l'investissement international*, n° 2022/01, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/18151957>.
- CENUA (2022a), *Assessing the Effectiveness of National Development Banks in Africa*, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Addis-Abeba, <https://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/49159/b12021684.pdf?sequence=1&isAllowed=y>
- CENUA (2022b), *The African Continental Free Trade Area and Demand for Transport Infrastructure and Services*, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Addis-Abeba, <https://hdl.handle.net/10855/47596>.
- CENUA (2020), « Tapping into the potential of African markets », in *Economic Report on Africa 2020: Innovative Finance for Private Sector Development in Africa*, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Addis-Abeba, https://uneca.org/sites/default/files/chapterimages/CHAPTER%204_TAPPING%20INTO%20THE%20POTENTIAL%20OF%20AFRICAN%20MARKETS_ERA2020.pdf.
- CENUA (2016), « Cadre stratégique de l'industrialisation verte en Afrique », in *Rapport économique sur l'Afrique 2016*, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Addis-Abeba, www.un.org/africarenewal/sites/www.un.org.africarenewal/files/Rapport_economique_sur_Afrique_2016.pdf.
- CENUA/BAFD/UA/PNUD (2022), *2020 Africa Sustainable Development Report*, Union africaine, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Banque africaine de développement et Programme des Nations Unies pour le développement, New York, www.afdb.org/en/documents/2020-africa-sustainable-development-report.
- CENUA/UA/BAFD/CNUCED (2019), *Assessing Regional Integration in Africa (ARIA IX): Next Steps for the African Continental Free Trade Area*, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Union africaine, Banque africaine de développement et Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Addis-Abeba, https://archive.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/aria9_report_en_4sept_fin.pdf.
- CEPA (2015), *Mobilising Finance for Infrastructure: A study for the Department for International Development*, Cambridge Economic Policy Associates Ltd, https://assets.publishing.service.gov.uk/media/57a0897fe5274a31e0000e8/61319-DfID_1_Synthesis_Report_Final.pdf.
- CEPR (2022), *The Case for More Special Drawing Rights: Rechanneling Is No Substitute for a New Allocation*, Center for Economic Policy and Research, <https://cepr.net/report/the-case-for-more-special-drawing-rights/>.
- Cercle des Économistes (2022), *Relançons le Débat Économique 2022*, https://lecercladeseconomistes.fr/wp-content/uploads/2022/05/rldc_16_cercle_unionafricaine.pdf?sequence=1&isAllowed=y.
- CNUCED (2021), *Guide sur les zones économiques spéciales en Afrique : Vers une diversification économique à travers le continent*, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, https://unctad.org/system/files/official-document/diaeia2021d3_en.pdf.

- CREA (2022), « Briefing: 12.8 GW of Chinese overseas coal projects cancelled, but 19 GW could still go ahead », Centre for Research on Energy and Clean Air, <https://energyandcleanair.org/2022-chinese-overseas-coal/>
- CUA (2019), *What Public Policies are Good for Productive Transformation in Africa?*, Département des affaires économiques de la Commission de l'Union africaine, Addis-Abeba, https://au.int/sites/default/files/newsevents/workingdocuments/35970-wd-1.1.new_paper_stc_transformation_productive_eng.pdf.
- CUA/BAFD/CENUA/ACBF (2017), *Strategy for the Harmonization of Statistics in Africa 2017-2026 (SHaSA 2)*, https://au.int/sites/default/files/documents/34580-doc-34577-doc-shasa_ii_strategy_eng_full_web.pdf.
- CUA/OCDE (2022), *Dynamiques du développement en Afrique 2022 : Des chaînes de valeur régionales pour une reprise durable*, CUA, Addis-Abeba/Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/f92ecd72-fr>.
- CUA/OCDE (2021), *Dynamiques du développement en Afrique 2021 : Transformation digitale et qualité de l'emploi*, CUA, Addis-Abeba/Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/0a5c9314-en>.
- CUA/OCDE (2019), *Dynamiques du développement en Afrique 2019 : Réussir la transformation productive*, CUA, Addis-Abeba/Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/291046f7-fr>.
- D4D Hub (2023), « Rwanda and France sign new deal to improve digital public services and support innovations with high development potential », <https://d4dhub.eu/fr/news/rwanda-and-france-sign-new-deal-to-improve-digital-public-services-and-support-innovations-with-high-development-potential>.
- Davis, R.M. et al. (2022), « Mobilising long-term finance in the Global South: Lessons from the 'South' and 'North' », in *Scaling Up Sustainable Finance and Investment in the Global South*, CEPR Press, Londres, https://cepr.org/system/files/publication-files/175477-scaling_up_sustainable_finance_and_investment_in_the_global_south.pdf.
- Dembele, F., R. Schwarz et P. Horrocks (2021), *Scaling up Green, Social, Sustainability and Sustainability-linked Bond Issuances in Developing Countries*, Éditions OCDE, Paris, www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/blended-finance-principles/documents/scaling-up-green-social-sustainability-sustainability-linked-bond-issuances-developing-countries.pdf.
- Echandi, R., M. Maliszewska et V. Steenberg (2022), *Making the Most of the African Continental Free Trade Area: Leveraging Trade and Foreign Direct Investment to Boost Growth and Reduce Poverty*, Banque internationale pour la reconstruction et le développement/Banque mondiale, Washington, DC, <https://documents1.worldbank.org/curated/en/099305006222230294/pdf/P1722320bf22cd02c09f2b0b3b320afc4a7.pdf>.
- EDTF (2022), « Building a better Ethiopia together », Ethiopian Diaspora Trust Fund, www.ethiopia-trustfund.org/ (consulté le 26 octobre 2022).
- Ekeruche, M.A. (2022), *Africa's Rising Debt and the Emergence of New Creditors: A Review of the Trends, Challenges and Prospects (2000 – 2021)*, African Debt Series, vol. 2, <https://library.fes.de/pdf-files/bueros/fes-ua/19365.pdf>.
- Elms, D. (2021), *Increasing Access and Interoperability of Cross-border E-payments in Asia*, Hinrich Foundation, https://static1.squarespace.com/static/5393d501e4b0643446abd228/t/606ea7b0363d76436e5ce51a/1617864635266/E-payments+in+Asia_Hinrich+Foundation.pdf.
- Falchetta, G. et al. (2021), « The role of regulatory, market and governance risk for electricity access investment in sub-Saharan Africa », *Energy for Sustainable Development*, vol. 62, <https://doi.org/10.1016/j.esd.2021.04.002>.
- FBE/BIAC/ICC (2019), *Joint Business Position on the Modernisation of the OECD Arrangement: Ensuring a Global Level Playing Field*, Fédération bancaire de l'Union européenne/Business at OECD/Chambre de commerce internationale, www.ebf.eu/wp-content/uploads/2019/11/Final-version-Joint-business-position-on-Future-of-OECD-Arrangement.pdf.
- Fitch (2021), *The Revival of African National Development Banks*, Fitch Rating Special Report, <http://www.fitchratings.com/research/banks/the-revival-of-african-national-development-banks-19-04-2021>.
- FMC (n.d.), « Overview », page web du Fonds mondial pour le climat, www.greenclimate.fund/readiness (consulté le 2 février 2023).
- FMI (n.d.), « Regional Technical Assistance Centers », page web du Fonds monétaire international, www.imf.org/external/np/exr/key/rtacs.htm (consulté le 2 février 2023).
- FMI/OCDE/ONU/Banque mondiale (2015), *Options for Low Income Countries' Effective and Efficient Use of Tax Incentives for Investment: A Report to the G-20 Development Working Group by the IMF, OECD, UN and World Bank*, Fonds monétaire international, OCDE, Organisation des Nations Unies et Banque mondiale, www.oecd.org/tax/options-for-low-income-countries-effective-and-efficient-use-of-tax-incentives-for-investment.pdf.

- FSCA (2023), « Registered Credit Rating Agencies », page web, Financial Sector Conduct Authority, www.fsc.co.za/Regulated%20Entities/Pages/Credit-Rating-Agencies.aspx (consulté le 2 février 2023).
- FSD Africa (2022), « Africa Private Equity and Debt Programme », page web, <https://fsdafrica.org/projects/africa-private-equity-and-debt-programme/>.
- GCA (2022), *State and Trends in Adaptation in Africa 2022*, Global Center on Adaptation, Rotterdam, <https://gca.org/reports/sta22/>.
- GIH (2019), *Leading Practices in Governmental Processes Facilitating Infrastructure Project Preparation*, Global Infrastructure Hub, https://cdn.gihub.org/umbraco/media/2344/gih_project-preparation_full-document_final_art_web.pdf.
- Gratcheva, E.M. et F.E. Stewart (2020), *Leveraging Pension Fund Investment for Domestic Development: Namibia's Regulation 29 Approach*, Groupe de la Banque mondiale, Washington, DC, <http://documents.worldbank.org/curated/en/125241594367606090/Leveraging-Pension-Fund-Investment-for-Domestic-Development-Namibia-s-Regulation-29-Approach>.
- Griffith-Jones, S., S. Attridge et M. Gouett (2020), *Securing Climate Finance through National Development Banks*, Overseas Development Institute, https://cdn.odi.org/media/documents/200124_ndbs_web.pdf.
- Halland, H. et al. (2021), « Mobilising institutional investor capital for climate-aligned development », *Documents d'orientation de l'OCDE sur le développement*, n° 35, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/e72d7e89-en>.
- Horn, S., D. Milhalyi et P. Nickol (3 mars 2022), « Systematic underreporting of public debt statistics: 50 years of evidence and recent progress », *Blogs de la Banque mondiale*, <https://blogs.worldbank.org/developmenttalk/systematic-underreporting-public-debt-statistics-50-years-evidence-and-recent>.
- I&P (n.d.), « Impact », page web d'Investisseurs & Partenaires, www.ietp.com/fr/content/impact (consulté le 6 janvier 2023).
- ICA (2017), « Réseau des Facilités de Préparation des Projets pour l'Afrique (PPFN) », Consortium pour les infrastructures en Afrique, www.icafrica.org/fr/project-preparation/project-preparation-facilities-network-ppfn/ (consulté le 3 février 2023).
- IDA (2022), « Évaluations de la performance des pays IDA (CPR) », page web de l'Association internationale de développement, <https://ida.worldbank.org/en/financing/resource-management/ida-country-performance-ratings> (consulté le 2 février 2023).
- IISD (26 décembre 2022), « Le protocole sur l'investissement de la ZLECAf a été conclu », *Investment Treaty News*, www.iisd.org/itm/fr/2022/12/26/afcfta-protocol-on-investment-was-concluded/.
- InfraCredit (2023), site web d'Infrastructure finance, <https://infracredit.ng/> (consulté le 28 février 2023).
- Jenkins, B. et al. (2007), *Business Linkages: Lessons, Opportunities, and Challenges*, International Finance Corporation, International Business Leaders Forum et Kennedy School of Government, Harvard, www.hks.harvard.edu/sites/default/files/centers/mrcbg/programs/crj/files/report_16_BUSINESS%20LINKAGESFINAL.pdf.
- Johnson, B. et R.A. Kotey (2018), « The influence of small and medium enterprises (SMEs) listing on the Ghana Alternative Market (GAX): Prevailing factors », *Academic Journal of Economic Studies*, vol. 4/4, pp. 142-156, <http://hdl.handle.net/10419/215860>.
- Juffe-Bignoli, D. et al. (2021), « Mitigating the impacts of development corridors on biodiversity: A global review », *Frontiers in Ecology and Evolution*, vol. 9, <https://doi.org/10.3389/fevo.2021.683949>.
- Kabukura, W. (2022), « As Africa's climate warms, rich countries pledge more funds », *Public Broadcasting Service*, 5 septembre, <http://www.pbs.org/newshour/world/as-africas-climate-warms-rich-countries-pledge-more-funds>.
- Kubota, M. et A. Zeufack (2020), « Assessing the returns on investment in data openness and transparency », *World Bank Policy Research Working Paper*, n°9139, Banque mondiale, Washington, DC, <https://openknowledge.worldbank.org/entities/publication/5dad280a-b4a8-538b-a34b-407980c8a848>.
- Laurance, W.F. et al. (2015), « Estimating the environmental costs of Africa's massive 'development corridors' », *Current Biology*, vol. 25/24, pp. 3202-3208, www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0960982215013093.
- Leadership (6 octobre 2022), « PAPSS goes live as FBN, Ghana Bank consummate 1st transaction », <https://leadership.ng/papss-goes-live-as-fbn-ghana-bank-consummate-1st-transaction/> (consulté le 26 octobre 2022).
- Lee, N., G. Forster et S. Paxton (29 juin 2021), « MDBs could do more to build markets just by releasing more data », article de blog du Center for Global Development, www.cgdev.org/blog/mdbs-could-do-more-build-markets-just-releasing-more-data.

- Mullan, M. et N. Ranger (2022), « Climate-resilient finance and investment: Framing paper », *OECD Environment Working Papers*, n° 196, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/223ad3b9-en>.
- Mutize, M. (2022), « Moody's has bought a leading African rating agency: Why it's bad news », *The Conversation*, 13 février, <https://theconversation.com/moodys-has-bought-a-leading-african-rating-agency-why-its-bad-news-176827>.
- Nassiry, D. et al. (2018), *Clean Energy Project Preparation Facilities: Mapping the Global Landscape*, Overseas Development Institute, <https://cdn.odi.org/media/documents/12504.pdf>.
- Nugent P. et I. Soi (2020), « One-stop border posts in East Africa: State encounters of the fourth kind », *Journal of Eastern African Studies*, vol. 14/3, pp. 433-454, www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/17531055.2020.1768468.
- OCDE (2023), « OECD Debt Transparency Initiative », page web de l'OCDE, www.oecd.org/finance/debt-transparency/ (consulté le 2 février 2023).
- OCDE (2022a), *Global Outlook on Financing for Sustainable Development 2023: No Sustainability Without Equity*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/fcbe6ce9-en>.
- OCDE (2022b), *FDI Qualities Policy Toolkit*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/7ba74100-en>.
- OCDE (2022c), *FDI Qualities Guide for Development Co-operation: Strengthening the Role of Development Co-operation for Sustainable Investment*, Les outils de l'OCDE pour le développement, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/7f251bac-en>.
- OCDE (à paraître), *Un cadre et un financement équitables pour la transition des pays reposant sur les industries extractives (EFFECT)*, Les outils de l'OCDE pour le développement, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2021a), *Together or Apart: Investment Promotion Agencies' Prioritisation and Monitoring and Evaluation for Sustainable Investment Promotion*, OECD Investment Insights, <http://www.oecd.org/daf/inv/investment-policy/Investment-Insights-Investment-Promotion-Prioritisation-OECD.pdf?via%3Dihub>.
- OCDE (2021b), *Responses to the Survey of Climate-related and Sustainability-related Policies and Practices*, Groupe de travail de l'OCDE sur les crédits et garanties de crédit à l'exportation, [www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=TAD/ECG\(2021\)10&docLanguage=En](http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=TAD/ECG(2021)10&docLanguage=En).
- OCDE (2021c), « Liens d'affaires entre les PME et les multinationales au sein des chaînes de valeur mondiales », dans *Perspectives des politiques d'investissement au Moyen-Orient et en Afrique du Nord*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/a15d072a-fr>.
- OCDE (2020), *OECD Investment Policy Reviews: Egypt 2020*, Examens de l'OCDE des politiques de l'investissement, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9f9c589a-en>.
- OCDE (2015), « Cadre d'action pour l'investissement (CAI) », page web, <https://www.oecd.org/investment/pfi.htm> (consulté le 1 février 2022).
- OCDE et al. (2021), *Production Transformation Policy Review of Egypt: Embracing Change, Achieving Prosperity*, Les voies de développement, Centre de développement de l'OCDE, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/302fec4b-en>.
- OCDE/ATAF/CUA (2022), *Statistiques des recettes publiques en Afrique 2022*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/ea66fbde-en-fr>.
- OCDE/Banque mondiale/PNUÉ (2018), *Financing Climate Futures: Rethinking Infrastructure*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264308114-en>.
- OCDE/PNUD (2021), *OECD-UNDP Impact Standards for Financing Sustainable Development*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/744f982e-en>.
- OCDE/SADC (2017), *Role of Monitoring for Implementation: Advancing Investment Policy Reforms in the Southern African Development Community*, OCDE, Paris/Communauté de développement de l'Afrique australe, Gaborone.
- ONU (2022), *Financing for Sustainable Development Report 2022*, Organisation des Nations Unies, New York, <https://developmentfinance.un.org/fsdr2022>.
- PAPSS (2022), « Connecting payments: Accelerating Africa's trade », présentation du Système panafricain de paiement et de règlement à la Commission de l'Union africaine et l'OCDE, événement virtuel, Enhancing Cross-border Digital Payment Systems for Africa's Regional Trade and Integration, 28 juin 2022.
- PARIS21 (2023), *Statistical Capacity Monitor* (base de données), Paris, <https://statisticalcapacitymonitor.org/> (consulté le 28 février 2023).
- Pillay, S. et A. Sikochi (2022), « The credit rating agency market in Africa », *Harvard Business School Working Paper*, n° 22-074, www.hbs.edu/faculty/Pages/item.aspx?num=62480.
- PNUD/Secrétariat de la ZLECAf (2021), *Futures Report 2021*, Programme des Nations Unies pour le développement et Secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine, www.undp.org/africa/publications/futures-report-2021.

- PNUE (2016), « Is Africa's natural capital the gateway to finance its development? », article du Programme des Nations Unies pour l'environnement, 21 septembre, www.unep.org/news-and-stories/story/africas-natural-capital-gateway-finance-its-development.
- Pueyo, A. (2018), « What constrains renewable energy investment in Sub-Saharan Africa? A comparison of Kenya and Ghana », *World Development*, vol. 109, pp. 85-100, <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2018.04.008>.
- PwC (2021), *Africa Capital Markets Watch 2021*, PricewaterhouseCoopers, www.pwc.co.za/en/assets/pdf/africa-capital-markets-watch-2021.pdf.
- PYXERA Global (2018), *Ghana Supply Chain Development Program* – PYXERA, <https://vdocuments.mx/ghana-supply-chain-development-program-pyxera-supply-chain-development-program.html?page=1>.
- RES4Africa (2022), *Sustainable Electricity for a Prosperous Africa*, Renewable Energy Solutions for Africa, https://static1.squarespace.com/static/609a53264723031eccc12e99/t/628cea0bc18a56354e4e110e/1653402171127/RES4Africa+5th+Flagship+Publication+2022+-+Sustainable+electricity+for+a+Prosperous+Africa_double+paged.pdf.
- RES4Africa/PwC Italy (2021), *Investor Survey on Sub Saharan Africa*, RES4Africa and PricewaterhouseCoopers Italy, https://static1.squarespace.com/static/609a53264723031eccc12e99/t/6180ffb91e351d4c7fcdd981/1635844031170/Investor+survey+on+Sub+Saharan+Africa_RES4Africa+PwC+%281%29.pdf.
- Rivetti, D. (2021), *Debt Transparency in Developing Economies*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://documents.worldbank.org/curated/en/74388163526394087/Debt-Transparency-in-Developing-Economies>.
- Sabha, Y., Y. Liu et D. Willem (2020), *Investment Linkages and Incentives: Promoting Technology Transfer and Productivity Spillovers from Foreign Direct Investment (FDI)*, FCI in Focus, Banque mondiale, Washington, DC, <http://documents.worldbank.org/curated/en/354781589316916550/Investment-Linkages-and-Incentives-Promoting-Technology-Transfer-and-Productivity-Spillovers-from-Foreign-Direct-Investment-FDI>.
- Sasi, I. (20 avril 2022), « AfCFTA operationalization: The USD 1 trillion investment framework », article de Fie-Consult, <https://fieconsult.com/afcfta-operationalization-the-usd-1-trillion-investment-framework/>.
- SFI (2021), *How the COVID-19 Crisis is Impacting African Pension Fund Approaches to Portfolio Management*, Société financière internationale, www.ifc.org/wps/wcm/connect/61e14b0d-b283-4f8f-8d17-4bce3f54d4a1/African+pension+funds_FINAL-10-9-20.pdf?MOD=AJPERES&CVID=nkeOGIJ.
- Soumaré, I. et al. (2021), « Capital market development in sub-Saharan Africa: Progress, challenges and innovations », *ODI Working Paper 2*, programme de recherche conjoint FSD Africa-ODI pour le développement du secteur financier en Afrique, Overseas Development Institute, Londres, https://cdn.odi.org/media/documents/ODI_Working_Paper_2_Capital_markets_development_in_SSA_FINAL_clean.pdf.
- Taarifa News (2022), « KEPFIC to inject Kshs16B into infrastructure projects this year », <https://taarifa.news.co.ke/kepfic-to-inject-kshs16b-into-infrastructure-projects-this-ye/>.
- Thorn, J.P.R. et al. (2022), « The African Development Corridors Database: A new tool to assess the impacts of infrastructure investments », *Scientific Data*, vol. 9/679, www.nature.com/articles/s41597-022-01771-y.
- Tralac (2021), *Protocol on Investment to the Agreement Establishing the African Continental Free Trade Area*, Trade Law Centre NPC, www.tralac.org/documents/resources/cfta/4613-protocol-on-investment-to-the-agreement-establishing-the-afcfta-zero-draft-november-2021/file.html.
- UA (2022a), « Ministers of Finance conclude discussions on access to finances; debt restructuring and Africa's credit rating », communiqué de presse, Union africaine, <https://au.int/en/pressreleases/20220726/ministers-finance-conclude-discussions-access-finances-debt-restructuring-and>.
- UA (2022b), « Africa speaks with unified voice as AU Executive Council adopts African Common Position on Energy Access and Just Energy Transition », communiqué de presse, Union africaine, <https://au.int/en/pressreleases/20220722/africa-speaks-unified-voice-au-executive-council-adopts-african-common>.
- UA (2021), « Ethiopian Airlines A-e Trade Group, sign MoU to establish East African smart logistics and fulfilment hub at ADD to support AfCFTA », communiqué de presse, Union africaine, <https://au.int/en/pressreleases/20210803/ethiopian-airlines-e-trade-group-sign-mou-establish-east-african-smart>.
- UA (2020), *The Integrated Corridor Approach - "A Holistic Infrastructure Planning Framework to establish PIDA-PAP 2"*, note stratégique, Union africaine, https://pp2.au-pida.org/wp-content/uploads/2020/04/English-Strategic-Note_Integrated-Corridor-Approach-and-Selection-Criteria-AUC.pdf.

- UA (2017), « Infrastructure corridors are key to Africa's intra-regional trade, job creation: Stakeholders agree at PIDA Session », communiqué de presse, Union africaine, <https://au.int/en/pressreleases/20171127/infrastructure-corridors-are-key-africa%E2%80%99s-intra-regional-trade-job-creation>.
- Wambui, R. (2022), « Scaling up sustainable finance and investment in the Global South: A case study of sub-Saharan Africa », in *Scaling Up Sustainable Finance and Investment in the Global South*, CEPR Press, Londres, https://cepr.org/system/files/publication-files/175477-scaling_up_sustainable_finance_and_investment_in_the_global_south.pdf.
- Were, A. (2022a), « How can Africa benefit from the private sector's growing interest in climate finance? », article de OECD Development Matters, 17 mars, <https://oecd-development-matters.org/2022/03/17/how-can-africa-benefit-from-the-private-sectors-growing-interest-in-climate-finance/>.
- Were, A. (2022b), « The impacts of climate change continue to compromise the livelihoods of hundreds of millions of Africans », blog de FSD Kenya, 21 octobre, www.fsdkenya.org/blogs-publications/blog/how-to-develop-a-green-project-pipeline-in-africa/.
- Werners, S. et O.H. Okunola (2023), « COP27 in review: Climate talks delivered big gains for Africa, but also several challenges », *The Conversation*, 4 janvier, <https://theconversation.com/cop27-in-review-climate-talks-delivered-big-gains-for-africa-but-also-several-challenges-196582>.
- Xu, J. et al. (2021), « What are public development banks and development financing institutions?—Qualification criteria, stylized facts and development trends », *China Economic Quarterly International*, vol. 1/4, <https://doi.org/10.1016/j.ceqi.2021.10.001>.
- Yu, S. et al. (2021), « The potential role of Article 6 compatible carbon markets in reaching net-zero », *IETA Working Paper*, University of Maryland et International Emissions Trading Association, www.ieta.org/resources/Resources/Net-Zero/Final_Net-zero_A6_working_paper.pdf.



Chapitre 3

Investir dans les énergies renouvelables pour le développement durable en Afrique australe

Ce chapitre dresse un aperçu du paysage de l'investissement durable en Afrique australe (Afrique du Sud, Angola, Botswana, Eswatini, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Zambie et Zimbabwe), en prêtant une attention particulière au secteur des énergies renouvelables. Il montre dans un premier temps en quoi les multiples crises mondiales ont exacerbé les besoins d'investissements, et met en évidence le potentiel inexploité des sources de financement de la région pour stimuler une croissance durable. Il examine ensuite le rôle clé que peuvent jouer les investissements dans le secteur des énergies renouvelables pour le développement social, économique et environnemental, mais aussi les principaux freins qui entravent les investissements indispensables à la sécurité énergétique et une transition énergétique juste. Il identifie enfin différentes priorités d'action à même de promouvoir l'investissement dans le secteur des énergies renouvelables en Afrique australe.

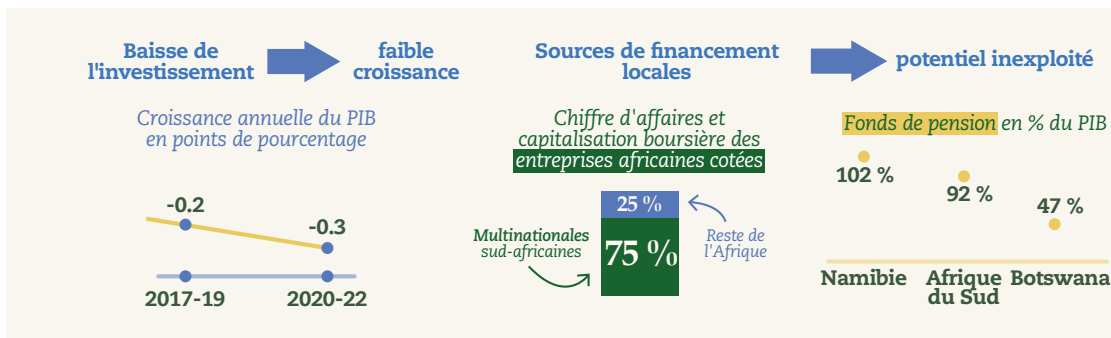
EFFETES EN

L'atonie de l'investissement public et privé a contribué à la faible croissance du produit intérieur brut (PIB) en Afrique australe, tandis que les crises mondiales ont exacerbé les besoins d'investissement de la région. Les sources de financement intérieures de l'Afrique australe recèlent toutefois un potentiel encore inexploité pour stimuler l'investissement durable. Le marché régional des fonds de pension est en effet le plus important du continent et les multinationales sud-africaines comptent à elles seules pour 75 % du chiffre d'affaires et de la capitalisation boursière des entreprises africaines cotées en bourse. Pour autant, malgré les ressources disponibles, les investissements ne se concrétisent ni à l'échelle requise, ni dans les secteurs essentiels au développement durable.

Le secteur de l'énergie en offre un parfait exemple. Les investissements dans les énergies renouvelables peuvent contribuer à améliorer la sécurité énergétique, à lutter contre la pauvreté énergétique et à faire progresser le développement durable en Afrique australe. Les énergies renouvelables réduisent considérablement les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) et génèrent des retours sur investissement positifs sur le plan social et économique, à l'instar du solaire qui crée deux fois plus d'emplois d'exploitation et de maintenance que les combustibles fossiles. Malgré les récents chocs mondiaux, le secteur des énergies renouvelables s'est développé, mais les investissements nécessaires pour assurer un accès universel à l'énergie propre restent conséquents. La transition énergétique de l'Afrique du Sud nécessitera ainsi à elle seule environ 250 milliards USD ces 30 prochaines années ; et sur la période 2016-20, 79 % de la population urbaine d'Afrique australe avait accès à l'électricité, contre seulement 26 % en zone rurale. L'amélioration de l'accès à une énergie d'un coût abordable et l'accélération de la transition énergétique juste de la région passent donc par la mobilisation des financements publics et privés dans les projets d'énergie renouvelable.

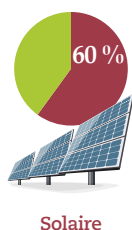
Ce chapitre identifie dans cette optique trois priorités d'action à même d'aider les responsables politiques de l'Afrique australe à promouvoir les investissements dans les énergies renouvelables : renforcer la coopération régionale pour harmoniser les cadres réglementaires et stimuler les investissements dans les infrastructures d'énergie renouvelable ; réduire les risques de l'investissement privé dans les projets d'énergie renouvelable, notamment grâce aux partenariats public-privé et aux institutions de financement du développement ; et adopter des politiques et des solutions de financement dédiées afin d'améliorer l'accès à l'énergie propre dans les zones rurales.

Afrique australe



Potentiel des énergies renouvelables pour le développement durable

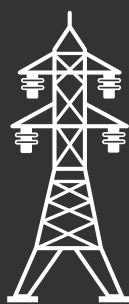
Part de l'Afrique australe dans la capacité installée du continent :



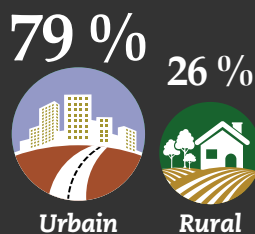
L'énergie solaire crée **deux fois plus d'emplois** dans les domaines de l'exploitation et de la maintenance que les combustibles fossiles



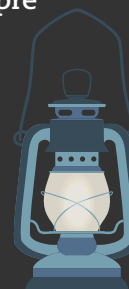
Davantage d'investissements permettrait de garantir la sécurité énergétique et l'accès universel à l'énergie propre



Accès à l'électricité (en % de la population), 2016-20



Les **pannes de courant prolongées** dues au système énergétique basé sur le charbon de l'Afrique du Sud ont contribué à réduire la croissance de **2 points de pourcentage** en 2023



Prochaines étapes



Harmoniser les cadres réglementaires et dynamiser les initiatives régionales dans les infrastructures d'énergie renouvelable



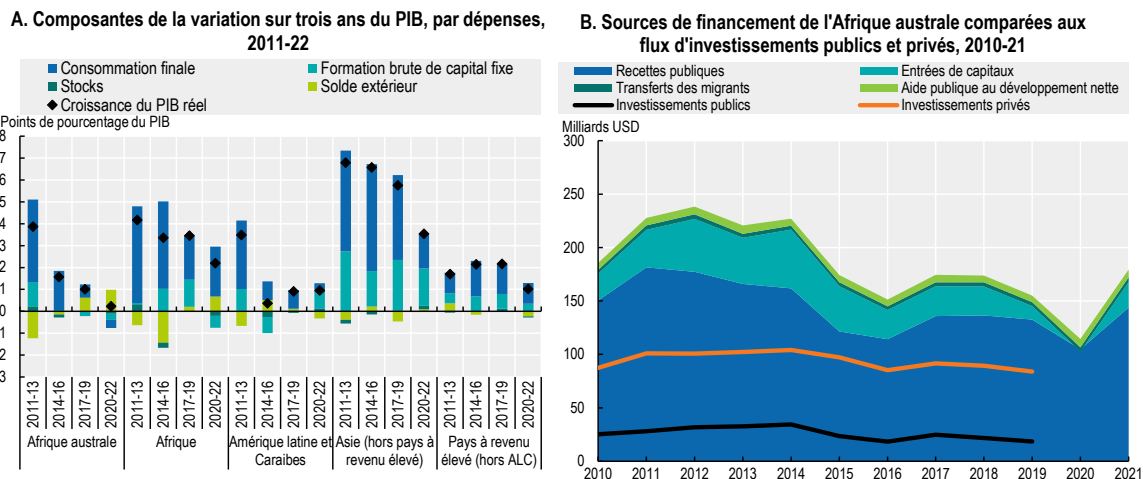
Renforcer les partenariats public-privé et le financement du développement conformément aux priorités nationales en matière d'énergie



Adopter des politiques ciblées pour permettre le développement des projets d'énergie renouvelable hors réseau dans les zones rurales

Profil régional de l’Afrique australe

Graphique 3.1. Composantes de la croissance économique et sources de financement en Afrique australe

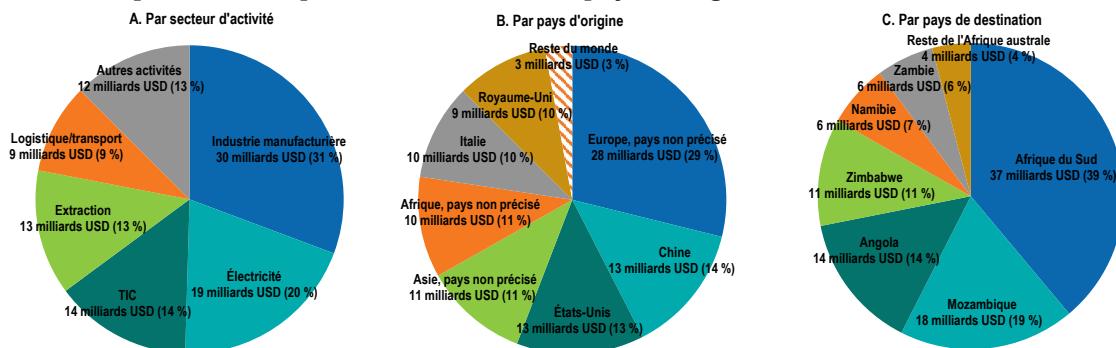


Note : Les composantes de la croissance du produit intérieur brut (PIB) sont calculées sur une base annuelle en utilisant la croissance annuelle réelle du PIB pour estimer l'augmentation en dollars US réels. Les chiffres agrégés sont calculés en prenant la moyenne des chiffres nationaux pondérés par le PIB en dollars PPA (parité de pouvoir d'achat). Les composantes de la croissance triennale du PIB ont été calculées en faisant la différence entre la moyenne géométrique de la croissance annuelle du PIB réel sur la période considérée et la croissance du PIB réel lorsque chacune des composantes est mise à zéro pour chaque année. Le solde extérieur correspond à la différence entre importations et exportations. Les importations contribuent négativement au PIB. La catégorie « Pays à revenu élevé » désigne les pays dits « à revenu élevé » dans la classification de la Banque mondiale des pays par groupes de revenu, hors Amérique latine et Caraïbes. Les recettes publiques comprennent toutes les recettes publiques fiscales et non fiscales, moins le service de la dette et les subventions perçues. Les entrées de capitaux comprennent les investissements directs étrangers (IDE), les investissements de portefeuille et autres entrées d'investissements enregistrés par le Fonds monétaire international dans le cadre de son système de comptabilité des actifs/passifs. Une certaine prudence est de mise lors de l'interprétation des chiffres relatifs aux entrées de capitaux, car certains chiffres pour 2021 et les entrées de portefeuille sont manquants.

Sources : Calculs des auteurs d'après FMI (2022a), *Perspectives de l'économie mondiale* (base de données), www.imf.org/en/Publications/WEO/weo-database/2022/October ; OCDE (2022a), *Comité d'aide au développement de l'OCDE* (base de données), <https://stats-1.oecd.org/index.aspx?DataSetCode=TABLE2A> ; Banque mondiale (2022a), *Indicateurs du développement mondial* (base de données), <https://data.worldbank.org/products/wdi> ; FMI (2022b), *Balance of Payments and International Investment Position Statistics (BOP/IIP)* (base de données), <https://data.imf.org/?sk=7A51304B-6426-40C0-83DD-CA473CA1FD52> ; FMI (2022c), *Investment and Capital Stock Dataset (ICSD)* (base de données), <https://data.imf.org/?sk=1CE8A55F-CFA7-4BC0-BCE2-256EE65AC0E4> ; et Banque mondiale-KNOMAD (2022), *Remittances* (base de données), www.knomad.org/data/remittances.

StatLink <https://stat.link/xgin30>

Graphique 3.2. Investissements directs étrangers en faveur de nouveaux projets en Afrique australe, par secteur d'activité, pays d'origine et de destination, 2017-22



Note : La base de données fDi Markets est utilisée uniquement à des fins d'analyse comparative. Elle ne permet pas de déduire les montants d'investissement réels, car ces données se basent sur les annonces initiales de projets d'investissement, dont une partie ne se concrétise pas.

Source : Calculs des auteurs d'après fDi Intelligence (2022), fDi Markets (base de données), www.fdiintelligence.com/fdi-markets.
StatLink <https://stat.link/4dz6fw>

L'Afrique australe doit mobiliser des investissements à la fois plus importants et de meilleure qualité à l'appui du développement durable

Les crises qui ébranlent actuellement le monde entier exacerbent les besoins d'investissement de l'Afrique australe

Ces dernières années, le recul des investissements a participé à la faible croissance du PIB en Afrique australe. La région a enregistré le taux de croissance annuel moyen¹ le plus faible de l'Afrique sur la période 2020-22 (0.3 %, contre 2.3 % à l'échelle du continent dans son ensemble). Principalement tirée par l'Afrique du Sud, qui comptait pour 68 % du PIB de la région en 2021, la croissance annuelle du PIB régional a stagné autour de 1 % en 2017-19, avant de s'effondrer à -5.7 % en 2020 pendant la pandémie de COVID-19. Le recul des investissements a réduit la croissance annuelle du PIB de l'Afrique australe de 0.2 point de pourcentage sur la période 2017-19, et de 0.3 point de pourcentage sur la période 2020-22 (Graphique 3.1, Panel A). Durant la pandémie (entre 2019 et 2020), la formation brute de capital fixe a chuté de 23 % dans la région, atteignant son niveau le plus faible depuis 2006, principalement sous l'effet de la baisse des investissements en Afrique du Sud (64 %), en Zambie (14 %) et en Angola (13 %). Les prévisions tablent de leur côté sur une croissance du PIB réel régional de 1.4 % en 2023 et 2.4 % en 2024 (FMI, 2023a).

La pandémie de COVID-19 a réduit encore davantage les flux d'investissement et accentué le risque de la dette souveraine. Les investissements publics et privés étaient déjà en baisse avant la pandémie de COVID-19 (Graphique 3.1, Panel B). En 2020-21, l'Afrique du Sud, premier bénéficiaire d'investissements directs étrangers (IDE) de la région (recevant 48 % du total des IDE à destination de l'Afrique australe sur la période 2015-19)² a subi d'importantes sorties de capitaux. Sous l'effet de la plus forte aversion au risque des investisseurs internationaux (voir chapitre 1), les ventes nettes d'obligations souveraines libellées en monnaie locale par des non-résidents ont fait baisser les flux d'investissements de portefeuille ; l'IDE a de son côté diminué de 39 % en 2020, avant d'atteindre toutefois un niveau record en 2021, reflétant l'évolution de la croissance intérieure (Goel et Miyajima, 2021 ; CNUCED, 2022a, 2021). La région a par ailleurs attiré davantage d'aide publique au développement (APD) et d'envois de fonds durant la pandémie : en 2020, l'APD a ainsi augmenté de 27 % en base annuelle, en raison principalement de l'augmentation des apports à destination de l'Afrique du Sud, du Malawi et du Mozambique, tandis que la hausse des envois de fonds a essentiellement profité au Zimbabwe. Les recettes publiques ont quant à elles connu un rebond en 2021, représentant en moyenne 25 % du PIB en 2020-21, leur niveau pré-pandémie. L'augmentation des dépenses publiques engagées pour faire face aux effets de la pandémie a cependant entraîné une hausse de 13 points de pourcentage du ratio moyen dette/PIB de la région entre 2019 et 2020. Selon le Fonds monétaire international (FMI), en février 2023, quatre des huit pays africains en situation de surendettement se trouvaient ainsi en Afrique australe (Malawi, Mozambique, Zambie et Zimbabwe) (FMI, 2023b).

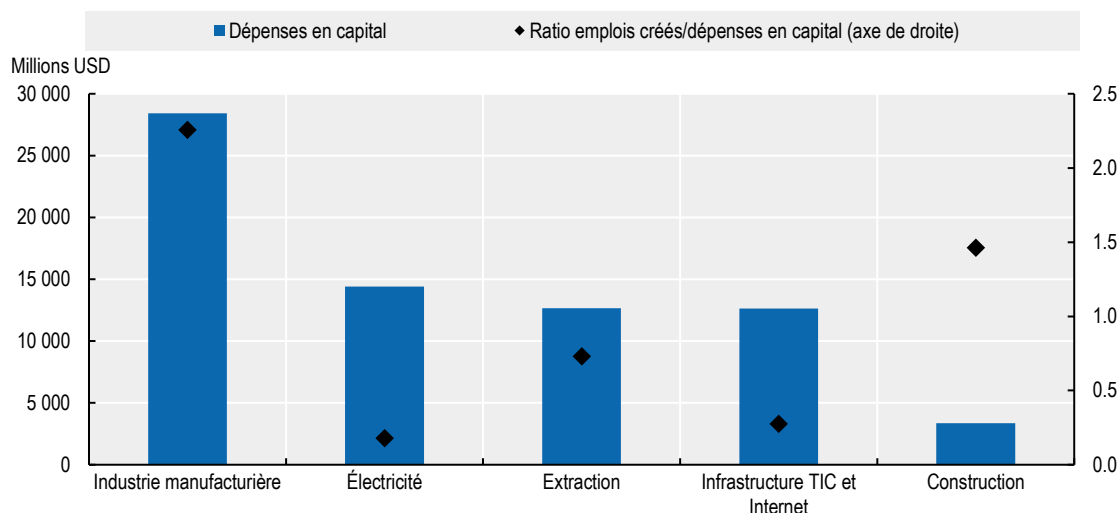
Les répercussions des conflits internationaux exacerbent la vulnérabilité de certains pays aux chocs extérieurs. Contribuant à la hausse des prix mondiaux des denrées alimentaires et de l'énergie, ils créent un climat de profonde incertitude économique dans la région : les importations nettes de denrées alimentaires et de carburant représentent ainsi plus de 5 % du PIB au Botswana, au Lesotho et au Zimbabwe (AIE, 2022a), tandis que l'Afrique du Sud, le Malawi, le Mozambique et la Namibie importent plus de 30 % de leur blé directement de Russie et d'Ukraine (CNUCED, 2022b). Même en Angola, premier exportateur de pétrole de la région, l'augmentation des recettes publiques grâce à la hausse des prix mondiaux du brut a été partiellement neutralisée par la dépendance du pays aux importations de pétrole raffiné et par le coût des subventions aux carburants (Kozul-Wright, 2023 ; Ver Angola, 2023).

La résilience de la région ne pourra s'améliorer sans investissement dans l'adaptation au changement climatique, l'atténuation de ses effets et l'accès aux énergies propres. Le Malawi, le Mozambique et le Zimbabwe comptaient ainsi en 2019 parmi les cinq pays du monde les plus exposés aux phénomènes météorologiques extrêmes (Eckstein, Künzel et Schäfer, 2021). L'économie sud-africaine, basée sur le charbon, est par ailleurs le premier émetteur de CO₂ du continent : en 2020, le pays représentait 4.8 % de la population africaine, 11 % du PIB du continent et 32.7 % de ses émissions de CO₂ (AIE, 2022a) ; on estime en outre que les coûts économiques associés aux fréquentes pannes de courant ont réduit le PIB du pays de 1 % à 1.3 % par an depuis 2007 (Gbadamosi, 2023).


Les sources de financement extérieures et intérieures peuvent être mieux mises au service du développement durable

Malgré la forte attractivité du secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) de l'Afrique du Sud aux yeux des investisseurs étrangers, davantage d'investissements productifs sont nécessaires dans l'ensemble de la région pour impulser une croissance durable. Sur la période 2017-22, l'Afrique du Sud, l'Angola et le Mozambique ont attiré plus de 70 % des dépenses en capital engagées au titre des IDE *greenfield* dans la région (Graphique 3.2, Panel C). En Afrique du Sud, c'est le secteur des TIC qui a concentré la plus grande part des IDE, tandis qu'en Angola et au Mozambique, la plupart des IDE sont allés aux secteurs de la fabrication, de l'énergie et de l'extraction. En moyenne, ce sont les investissements étrangers dans le secteur de la fabrication qui présentent le plus fort potentiel de création d'emplois dans la région, avec plus de deux emplois créés par million USD investi (Graphique 3.3). Ce ratio est toutefois environ trois fois inférieur à celui de l'Afrique de l'Est et deux fois inférieur à celui de l'Afrique du Nord. Le secteur automobile de l'Afrique du Sud présente un fort potentiel de création d'emplois, grâce à ses liens étroits avec les pays voisins (CUA/OCDE, 2022, chapitre 3). Les investissements à destination des autres pays (comme l'Angola, le Mozambique et le Zimbabwe) visent quant à eux principalement le traitement du charbon, du pétrole et du gaz, ainsi que les produits chimiques, avec à la clef une plus faible création d'emplois et une plus forte empreinte environnementale (voir également le chapitre 1).

Graphique 3.3. Investissements directs étrangers en faveur de nouveaux projets en Afrique australe, dépenses en capital et création d'emplois, par secteur d'activité, 2017-21

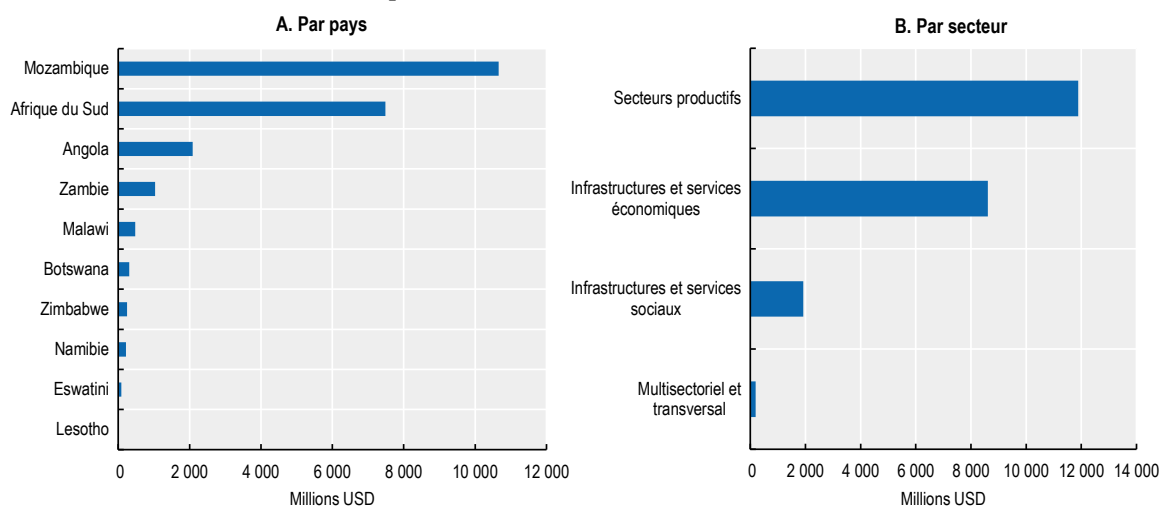


Note : TIC = technologies de l'information et de la communication. Le graphique représente les cinq premiers secteurs d'activité en termes de dépenses en capital sur la période 2017-21.

Source : Calculs des auteurs à partir de fDi Intelligence (2022), fDi Markets (base de données), www.fdiintelligence.com/fdi-markets. StatLink  <https://stat.link/8dzju5>

Si l'APD peut contribuer à la durabilité sociale, sa capacité à mobiliser les financements privés dans les pays les plus vulnérables reste en revanche limitée. En 2020, pendant la pandémie de COVID-19, 75 % des flux d'APD à destination de la région ciblaient les infrastructures et services sociaux (comme la santé et l'éducation), et l'APD faisait un bond de 58 % par rapport à 2019³. Cependant, entre 2012 et 2020, la plus grande part des financements privés mobilisés via l'APD est allée aux infrastructures et aux secteurs productifs d'Afrique australe (Graphique 3.4). Sur la période 2018-20, le Mozambique était le seul pays le moins avancé parmi les 20 premiers bénéficiaires de financements privés mobilisés par l'APD, les plus gros volumes s'y concentrant en 2020 dans quelques grands projets de gaz naturel liquéfié (Bartz-Zuccala et al., 2022). Aujourd'hui, seuls 30 % environ de l'APD parviennent aux 20 pays présentant le plus grand déficit d'accès à l'électricité. Pour soutenir l'action climatique, l'APD doit donc s'engager davantage en faveur des projets d'énergie propre dans les pays à faible revenu (Moreira Da Silva, 2021 ; OCDE, 2019).

Graphique 3.4. Financements privés mobilisés via l'aide publique au développement en Afrique australe, 2012-20, en millions USD



Source : Calculs des auteurs à partir d'OCDE (2022b), « Mobilisation », OECD.Stat (base de données), https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=DV_DCD_MOBILISATION.

StatLink  <https://stat.link/7yno8v>

L'investissement d'impact⁴ se concentre essentiellement en Afrique du Sud, qui s'est dotée de différentes politiques environnementales, sociales et de gouvernance (*environmental, social and governance [ESG]*). Selon les dernières données disponibles (GIIN, 2016), près des trois quarts des capitaux d'impact investis dans la région sont ainsi allés à l'Afrique du Sud (principalement dans les secteurs de l'énergie et de la finance), pour une enveloppe globale de 29.1 milliards USD (dont plus de 24.2 milliards USD en provenance d'institutions de financement du développement). C'est près de 15 fois le montant investi en Zambie, deuxième pays de la région en termes de capitaux d'impact investis. On notera que l'Afrique du Sud a adopté, au cours des dix dernières années, différents instruments politiques afin d'encourager les investisseurs institutionnels à intégrer les facteurs ESG dans leurs stratégies d'action (GIIN, 2020).

Les grands investisseurs institutionnels nationaux, comme les fonds de pension, offrent un potentiel encore inexploité pour l'investissement d'impact dans la région. Le marché régional des fonds de pension est le plus important du continent, le total des actifs des plans d'épargne retraite représentant 102 % du PIB en Namibie (2020), 92 % en Afrique du Sud (2018) et 47 % au Botswana (2019)⁵. Des barrières réglementaires et commerciales freinent toutefois les investisseurs institutionnels, y compris sur les marchés les plus

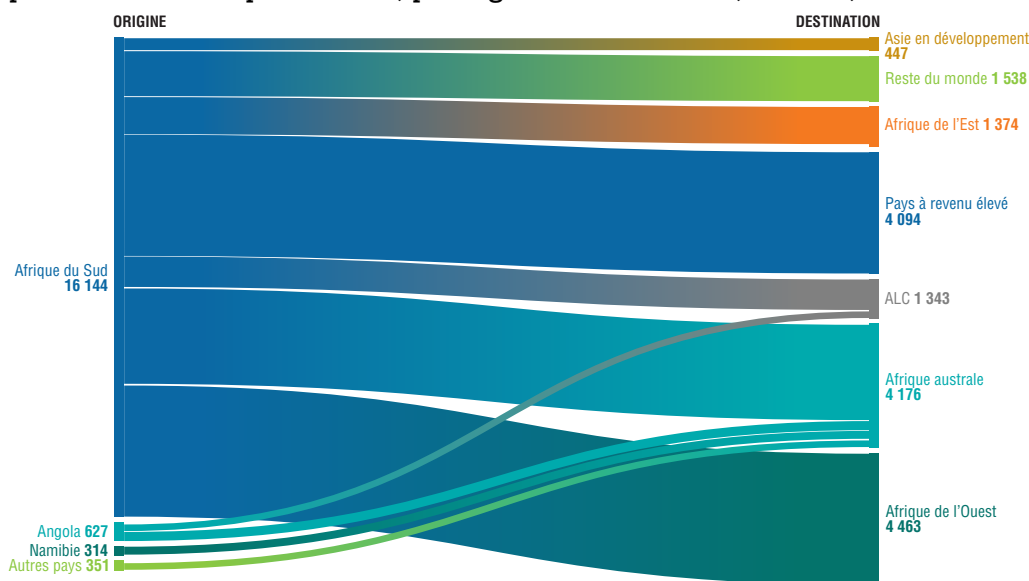
développés. D'après une récente enquête menée auprès de 139 fonds de pension en Afrique du Sud (comptant pour 74 % des actifs sous gestion du pays), la plupart voient ainsi dans le manque de produits et de projets d'investissement d'impact le principal obstacle à l'investissement dans des actifs verts et climatiques, suivi par les difficultés de suivi et de notification des impacts des investissements (SFI, 2020a).

Les investissements intra-régionaux restent limités, mais les multinationales sud-africaines peuvent stimuler l'investissement à grande échelle

Les IDE à destination de la région proviennent principalement de pays à revenu élevé, tandis que les flux d'IDE intra-régionaux demeurent limités. Sur la période 2017-21, les IDE en faveur de nouveaux projets dans la région provenaient ainsi en majeure partie de pays à revenu élevé et ciblaient principalement l'Afrique du Sud, l'Angola et le Mozambique (par ordre décroissant). À l'instar des chiffres relevés à l'échelle du continent, seuls 11 % des dépenses en capital engagées au titre des IDE *greenfield* en Afrique australe proviennent d'autres pays africains, dont 5 % de pays de la région⁶.

Les groupes d'entreprises basés en Afrique du Sud opérant dans les secteurs de la finance, des TIC et du commerce de détail peuvent stimuler l'investissement durable à l'échelle régionale et continentale. Sur le plan des sorties d'IDE en faveur de nouveaux projets, l'Afrique du Sud se distingue comme le plus grand investisseur africain, à la fois sur le continent (9 milliards USD et 31 % des IDE intra-africains sur la période 2017-21) et hors de celui-ci (7 milliards USD et 58 % des IDE africains hors du continent sur cette même période), sous l'impulsion des activités d'internationalisation de ses grands groupes d'entreprises. Dans bien des cas, leurs dépenses en capital au titre de ces IDE s'étendent à d'autres pays africains, principalement en Afrique australe et de l'Ouest (Graphique 3.5). Les entreprises basées en Afrique du Sud représentent 75 % du chiffre d'affaires et de la capitalisation boursière des entreprises cotées en bourse sur le continent⁷ et opèrent principalement dans les secteurs de la finance, des TIC et du commerce de détail (Graphique 3.6).

Graphique 3.5. Investissements directs étrangers en faveur de nouveaux projets en provenance d'Afrique australe, par région de destination, 2017-21, en millions USD

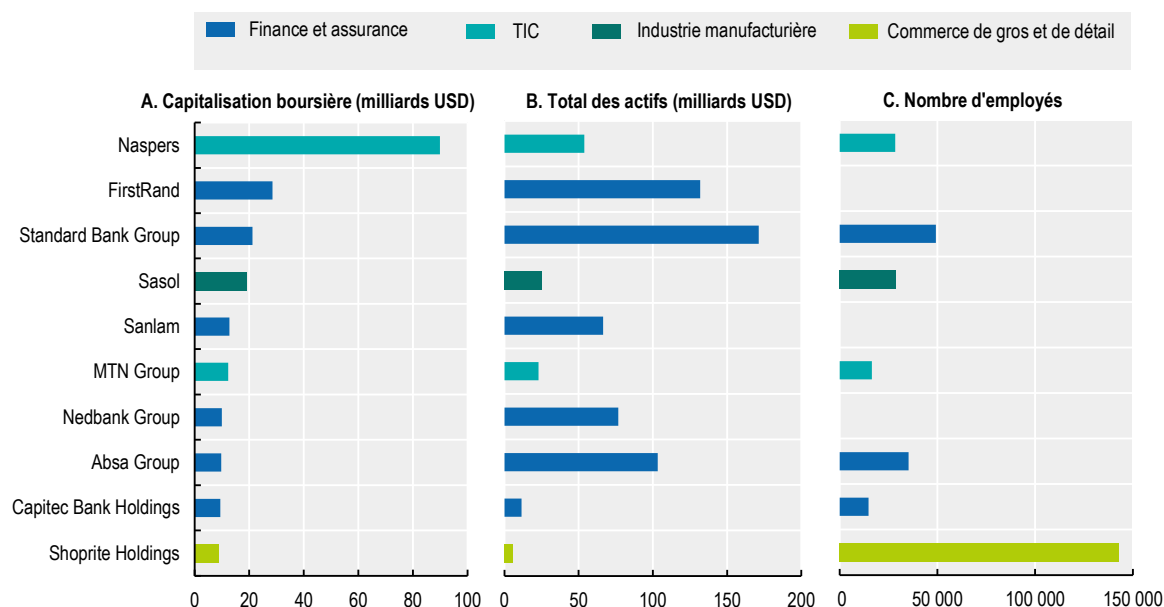


Note : La catégorie « Autres pays » comprend le Botswana (282 millions USD), le Zimbabwe (66 millions USD) et la Zambie (3,5 millions USD), tandis que la catégorie « Reste du monde » englobe les pays d'Afrique centrale (94 millions USD), d'Afrique du Nord (82 millions USD) et d'autres régions non précisées dans le graphique (1 362 millions USD).

Source : Calculs des auteurs à partir de fDi Intelligence (2022), fDi Markets (base de données), www.fdiintelligence.com/fdi-markets.

StatLink <https://stat.link/anm1fz>

Graphique 3.6. Dix premières entreprises d'Afrique australe en termes de capitalisation boursière



Note : TIC = technologies de l'information et de la communication. Les entreprises listées ici sont les dix entreprises privées cotées en bourse basées dans la région présentant la capitalisation boursière la plus élevée selon la base de données Orbis. Source : Calculs des auteurs à partir des données de Bureau van Dijk (2022), Orbis (base de données), www.bvdinfo.com/en-gb/our-products/data/international/orbis.

StatLink <https://stat.link/q6e8yb>

L'investissement dans le potentiel énergétique renouvelable de l'Afrique australe peut faire progresser la région sur la voie d'un développement inclusif et durable

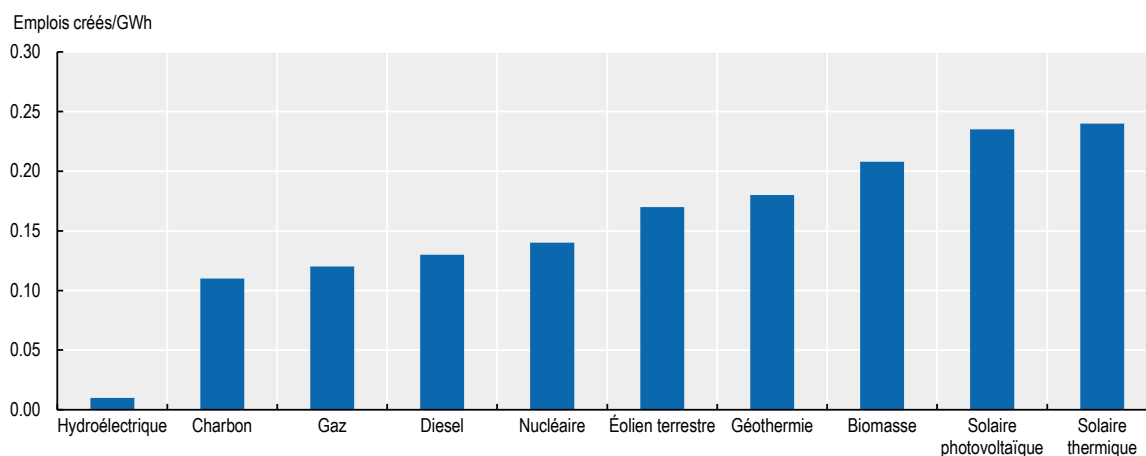
Les investissements dans les énergies renouvelables peuvent contribuer au développement économique, social et environnemental de l'Afrique australe

En Afrique australe, le marché en plein essor des énergies renouvelables offre un immense potentiel. La région concentre ainsi environ 60 % de la capacité solaire installée du continent, 40 % de sa capacité éolienne installée et 33 % de sa capacité hydroélectrique renouvelable. En 2021, la capacité totale d'électricité renouvelable installée de la région atteignait 21,4 gigawatts (GW), en hausse de 37 % depuis 2017⁸. L'Afrique du Sud mène la transition énergétique de la région, avec d'importants investissements dans le solaire, l'éolien et l'hydrogène vert, qui contribueront à réduire sa forte dépendance au charbon. Le Mozambique et la Zambie renforcent leur capacité hydroélectrique, la Namibie investit dans le solaire, l'éolien et l'hydrogène vert, tandis que le Botswana et l'Angola commencent le déploiement d'installations solaires. L'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) estime les capacités techniques installables de la région à 908 GW pour le solaire et 53 GW pour l'éolien, en partant de l'hypothèse d'un facteur d'utilisation des terres de 1 % (IRENA/BAfD, 2022).

Le secteur des énergies renouvelables peut créer de nombreux emplois. En 2021, le secteur des énergies renouvelables de l'Afrique australe représentait environ 19 % du total des emplois liés aux énergies renouvelables à l'échelle du continent⁹. En Afrique du Sud, les technologies des énergies renouvelables créent plus d'emplois d'exploitation et de maintenance que les combustibles fossiles (Graphique 3.7). Dans le sillage de son

Programme d’approvisionnement auprès des producteurs indépendants d’énergie renouvelable, les emplois liés aux énergies renouvelables ont doublé dans le pays, passant de 31 207 en 2016-17 à 63 291 en 2021. Ces emplois relevaient toutefois pour 75 % du secteur de la construction, où les contrats à court terme sont souvent de mise, et pour 25 % seulement des domaines de l’exploitation et de la maintenance, aux contrats de plus longue durée (IRENA/OIT, 2022 ; CUA/OCDE, 2022). En raison de leurs liens avec d’autres secteurs productifs, les investissements dans les énergies renouvelables peuvent créer des emplois dans différents secteurs industriels (acier, fibre de verre et équipement électrique, entre autres) et services de soutien (juridiques, financiers et d’ingénierie, notamment). Selon une récente étude, l’injection de 4 milliards USD dans la production d’énergies renouvelables en Afrique du Sud pourrait ainsi créer plus de 30 000 emplois d’ici 2030 à travers l’ensemble de la chaîne de valeur énergétique (GreenCape, 2021).

Graphique 3.7. Emplois d’exploitation et de maintenance créés par gigawattheure, selon la source d’énergie, en Afrique du Sud

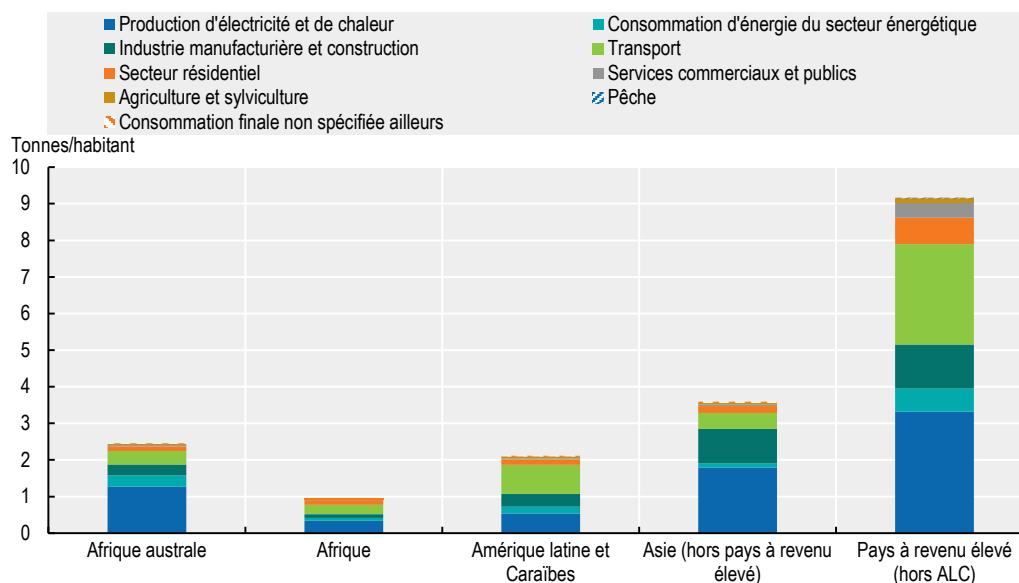


Source : COBENEFITS (2019), *Future Skills and Job Creation through Renewable Energy in South Africa: Assessing the Co-benefits of Decarbonising the Power Sector*, <https://www.cobenefits.info/wp-content/uploads/2019/03/COBENEFITS-Study-South-Africa-Employment.pdf>.

StatLink  <https://stat.link/ifm21y>

Le secteur de l’énergie de l’Afrique australe est l’un des principaux émetteurs de carbone du continent. En Afrique australe, les émissions de gaz à effet de serre par habitant (2.5 tonnes d’équivalent CO₂ par habitant) sont supérieures à celles de l’Afrique dans son ensemble (0.9) et de l’Amérique latine et des Caraïbes (2.1), mais restent inférieures à celles de l’Asie en développement (3.6) et des pays à revenu élevé (9.2) (Graphique 3.8). Par rapport aux autres régions du continent, l’Afrique australe affiche en outre les plus grandes parts d’émissions d’équivalent CO₂ dans les secteurs de l’énergie (58.3 %) et de la production d’électricité et de chaleur (51.3 %). D’autres secteurs tributaires de l’énergie, comme les services commerciaux et publics (49.0 %), la fabrication et la construction (37.9 %), et l’agriculture et la sylviculture (37.8 %), sont également de gros émetteurs à l’échelle continentale¹⁰.

Graphique 3.8. Émissions de gaz à effet de serre en Afrique australe, en tonnes d'équivalent CO₂ par habitant, 2020



Note : ALC = Amérique latine et Caraïbes.

Source : OCDE (2022c), « GHG Emissions from fuel combustion (summary) », IEA CO₂ Emissions from Fuel Combustion Statistics: Greenhouse Gas Emissions from Energy (base de données), <https://doi.org/10.1787/445ec5dd-en>.

StatLink <https://stat.link/aqlpve>

L'utilisation des énergies renouvelables dans la région est associée à une réduction des émissions de CO₂. Les chercheurs estiment ainsi qu'en Afrique du Sud, une augmentation de 1 % de la consommation d'hydroélectricité entraîne une baisse de 0.52 % des émissions de CO₂ (Udeagha et Ngepah, 2021). Avec une production de 513 gigawattheures par an, le parc éolien de Kangnas (Cap-Nord, Afrique du Sud) suffit quant à lui à répondre aux besoins d'énergie de 155 000 foyers sud-africains, évitant ainsi l'émission de 550 000 tonnes de carbone par an (GWEC, 2022).

Le développement des énergies renouvelables sans combustion et des technologies de biocarburants durables doit s'accélérer pour permettre une réduction significative des émissions de carbone, en particulier en Afrique du Sud. Sur la période 2010-20, la part moyenne des énergies sans combustion dans la production d'énergie renouvelable en Afrique australe (21 %) arrive en deuxième position après l'Afrique de l'Est (35 %). Toutefois, malgré une tendance à la hausse depuis 2010, la part des énergies sans combustion dans la production totale d'énergie n'était en 2020 que de 2 % en Afrique australe, soit légèrement au-dessus de celle du continent (1.9 %), mais bien en deçà de celle de l'Amérique latine et des Caraïbes (10 %) et de l'Asie en développement (6.3 %)¹¹. Les investissements dans les sources d'énergie sans combustion doivent en outre s'accompagner du développement de technologies de biocarburants durables afin de permettre une réduction significative des émissions de carbone (Stafford et al., 2019).

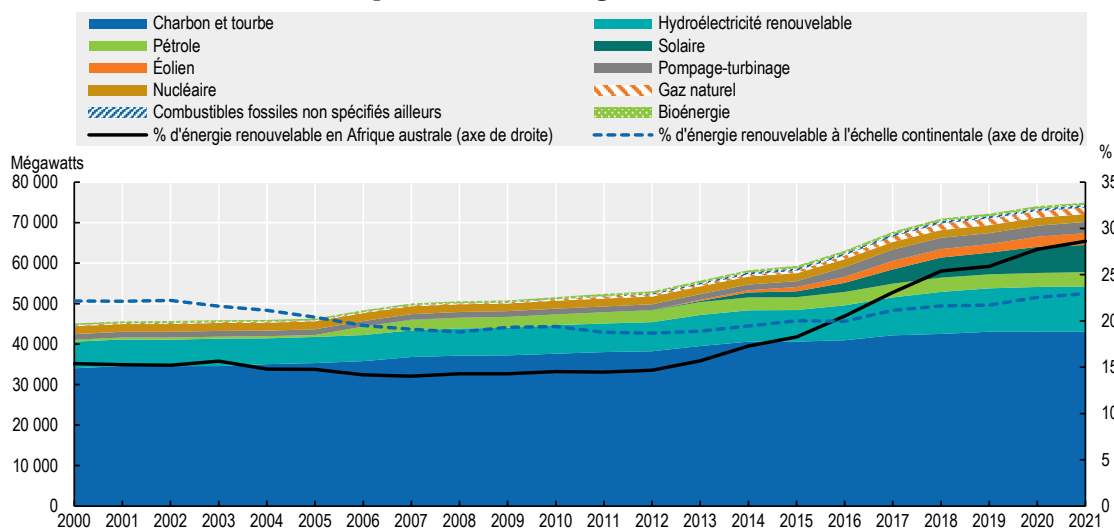
Les énergies renouvelables peuvent soutenir la croissance économique en générant des retours sur investissement positifs et en améliorant la résilience aux chocs économiques. À l'échelle de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Espoir, Sunge et Bannor (2023) mettent ainsi en évidence l'impact plus important (0.55 %) sur la croissance économique d'une augmentation de 1 % de la consommation d'énergie renouvelable qu'une augmentation équivalente de la consommation d'énergie non renouvelable (impact de 0.47 %). Selon Wang et al. (2018), l'effet bénéfique des énergies renouvelables sur la croissance économique est toutefois plus notable dans les pays aux

risques globaux plus faibles et aux environnements économiques plus stables. Dans le même ordre d'idées, un récent rapport fait état de rendements de portefeuille à long terme plus élevés pour les énergies renouvelables que pour celles non renouvelables dans les économies émergentes et en développement, mais aussi d'importants écarts de rendement par rapport aux économies avancées (AIE/CCFI, 2021). On notera par ailleurs que les investissements dans les énergies renouvelables ont été bien moins impactés par les chocs économiques provoqués par la pandémie de COVID-19, comme en témoignent les dépenses en capital engagées au titre des IDE *greenfield* en Afrique du Sud, globalement en baisse de 19 % entre 2018-19 et 2020-21, mais en hausse de 72 % dans le secteur des énergies renouvelables¹².

La mobilisation de l'investissement public et privé dans les énergies renouvelables peut améliorer la sécurité énergétique

L'Afrique du Sud est aux avant-postes de l'investissement dans les énergies renouvelables dans la région, mais son système énergétique inefficace, basé sur le charbon, continue de causer des préjudices socio-économiques parmi les plus vulnérables. Entre 2012 et 2021, la part des énergies renouvelables dans la capacité électrique totale de l'Afrique australe a fait un bond, passant de 14,7 % à 28,6 % et devançant ainsi la moyenne continentale (23 %) (Graphique 3.9). L'Afrique australe a été le principal bénéficiaire des investissements dans les énergies renouvelables sur le continent, attirant plus de 40 % (22,4 milliards USD) des flux totaux sur la décennie 2010-20, dont 60 % (13,5 milliards USD) pour le solaire et 35 % (7,8 milliards USD) pour l'éolien. L'Afrique du Sud est de son côté parvenue, grâce à son Programme d'approvisionnement auprès des producteurs indépendants d'énergie renouvelable, à attirer 85 % des investissements dans les énergies renouvelables de la région entre 2010 et 2020. En 2020, elle représentait, avec 5,9 GW, 57 % de la capacité solaire installée du continent (IRENA/BAfD, 2022). Néanmoins, son système énergétique obsolète et mal géré, basé sur le charbon, continue d'entraîner des pannes de courant prolongées qui, d'après les estimations, réduiraient la croissance du pays de 2 points de pourcentage en 2023, avec de graves conséquences socio-économiques pour les plus vulnérables (Bhargav, Gumbi et Winning, 2023 ; De Jonghe, 2022).

Graphique 3.9. Capacité électrique installée en Afrique australe, par source d'énergie, 2000-21



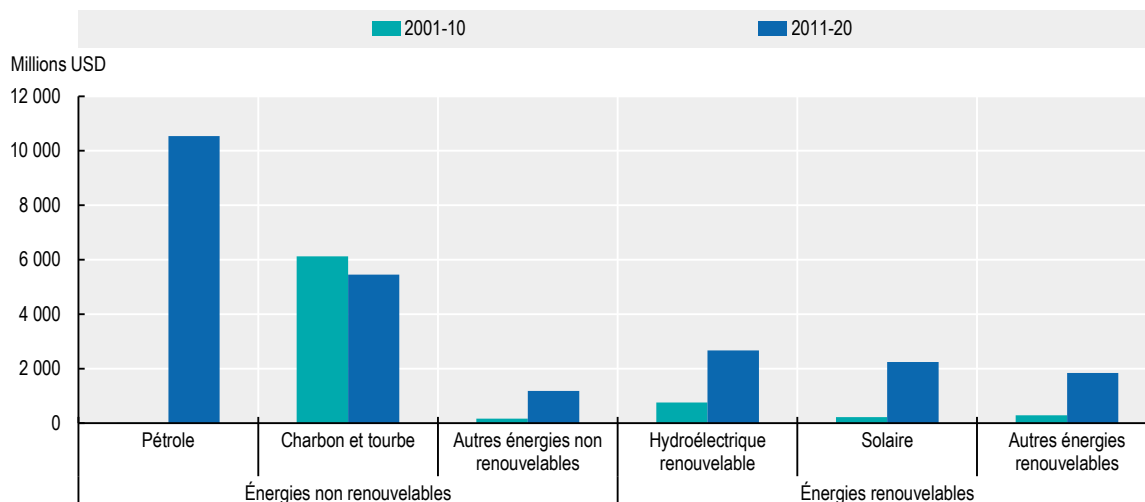
Source : Calculs des auteurs à partir d'IRENA (2022a), IRENASTAT (base de données), https://pxweb.irena.org/pxweb/en/IRENASTAT/IRENASTAT_Power%20Capacity%20and%20Generation/RECAP_2022_cycle2.px/.

StatLink <https://stat.link/fderez5>

L'allocation des fonds publics pourrait être améliorée pour accélérer le développement des énergies propres en Afrique australe. Ces dix dernières années, les énergies non renouvelables ont reçu plus de financements publics que les énergies renouvelables, malgré l'augmentation des investissements dans la production d'énergie solaire. Les flux cumulés d'investissements publics dans la production totale d'énergie, chiffrés à 23.9 milliards USD, sont ainsi allés pour 44 % au secteur pétrolier (en Angola) et pour seulement 28 % aux énergies renouvelables dans l'ensemble de la région (principalement dans l'hydroélectricité et le solaire) (Graphique 3.10). Or, si l'Angola investissait dans son immense potentiel hydroélectrique, solaire et éolien, il pourrait atteindre son objectif d'électrification de 60 % d'ici 2025 (Ayukegba, 2022). Sonangol, l'ancien concessionnaire de carburant angolais, cherche d'ailleurs à diversifier ses sources d'énergie dans le cadre de sa nouvelle stratégie de transition énergétique, passant d'entreprise pétrolière et gazière à entreprise d'énergie (ITA, 2022).

La baisse des coûts des technologies d'énergies renouvelables offre la possibilité de réduire la dépendance de la région à l'hydroélectricité et d'améliorer sa résilience aux chocs extérieurs. La faible diversification des investissements publics dans les énergies renouvelables restreint le bouquet énergétique de la région (Graphique 3.10). La présence de grands fleuves sur le continent y a permis l'utilisation de l'énergie hydroélectrique depuis de nombreuses décennies, à l'instar du fleuve Zambèze qui alimente en énergie hydroélectrique l'Afrique du Sud, le Mozambique, la Zambie et le Zimbabwe. En 2021, l'hydroélectricité représentait ainsi 15 % de la capacité électrique totale de l'Afrique australe et 52 % de sa capacité électrique renouvelable. Au Malawi, au Mozambique et en Zambie, la part de l'hydroélectricité dans la production d'électricité dépasse même 80 % (IRENA/BAfD, 2022). Cette source d'énergie est toutefois de plus en plus vulnérable aux chocs climatiques, rappelant l'impératif d'analyses coûts-avantages approfondies des installations, qu'elles soient nouvelles ou anciennes (AIE, 2020). Dans le même temps, la baisse des coûts d'installation de technologies énergétiques alternatives comme l'éolien et le solaire peut être l'occasion d'investir dans la diversification du bouquet énergétique renouvelable existant (Graphique 3.11). Selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), « si les coûts poursuivent leur baisse, l'Afrique pourrait [ainsi] produire 5 000 mégatonnes d'hydrogène par an à moins de 2 USD le kilogramme, soit l'équivalent de la demande mondiale d'énergie primaire actuelle » (AIE, 2022a). Le gouvernement namibien a de son côté récemment lancé une nouvelle stratégie visant à fournir jusqu'à 12 tonnes d'hydrogène vert par an d'ici 2050, et à faire ainsi du pays le premier fournisseur d'hydrogène vert du continent. Cette initiative, qui nécessitera 190 milliards USD d'investissements, devrait permettre la création de 600 000 emplois à l'horizon 2040 (Rust et Ossenbrink, 2022).

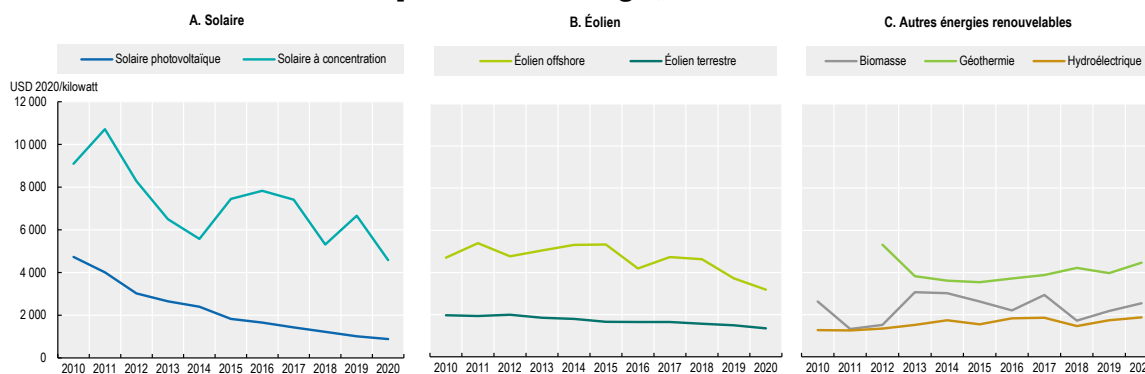
Graphique 3.10. Flux cumulés d'investissements publics dans les énergies renouvelables et non renouvelables en Afrique australe, 2001-20, en millions USD



Source : Calculs des auteurs à partir d'IRENA (2022a), IRENASTAT (base de données), https://pxweb.irena.org/pxweb/en/IRENASTAT/IRENASTAT_Power%20Capacity%20and%20Generation/RECAP_2022_cycle2.px/.

StatLink <https://stat.link/cbg5ru>

Graphique 3.11. Moyenne mondiale pondérée des coûts totaux des capacités installées par source d'énergie, 2010-20



Source : IRENA (2021), Renewable Power Generation Costs in 2020, https://www.irena.org/-/media/Files/IRENA/Agency/Publication/2021/Jun/IRENA_Power_Generation_Costs_2020.pdf?rev=c9e8dfcd1b2048e2b4d30fef671a5b84.

StatLink <https://stat.link/5h1b9k>

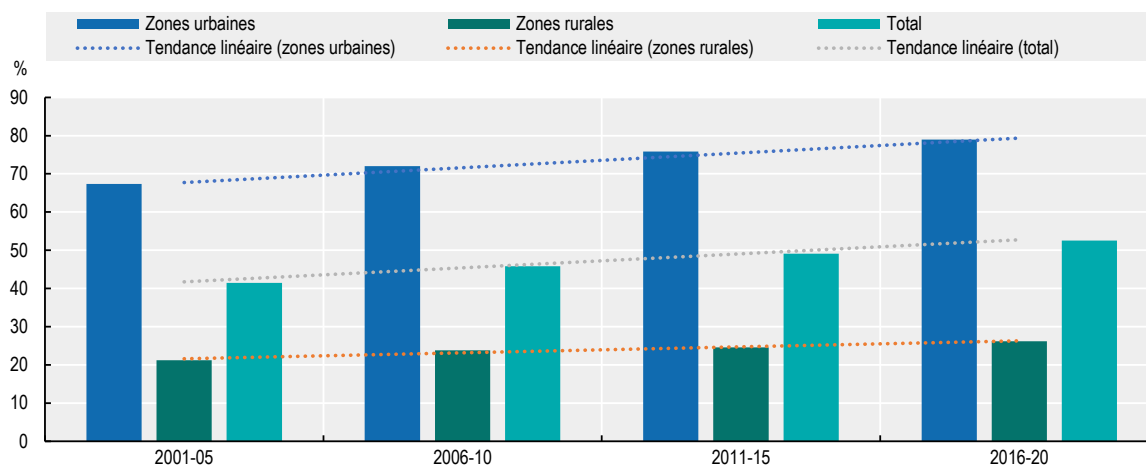
L'importance des risques et l'inefficacité des services publics d'énergie découragent l'investissement privé dans de nombreux pays de la région. L'investissement public par le biais des entreprises publiques occupe une place plus importante dans les investissements énergétiques en Afrique que dans d'autres régions du monde, la plupart des projets du continent peinant à attirer les capitaux privés en raison des risques politiques, juridiques et économiques (AIE, 2022a ; IRENA/BAfD, 2022 ; voir également les chapitres 1 et 5). Or, les pertes d'exploitation estimées de l'ensemble des entreprises publiques d'énergie du continent dépassaient 150 milliards USD en 2020. Pour attirer les investissements privés, les capacités des autorités locales en charge de l'énergie doivent au préalable être renforcées grâce à l'amélioration de la gouvernance, de la transparence des réglementations et de l'efficacité des incitations (AIE, 2022a).

Le manque d'instruments des marchés des capitaux et la rigidité des réglementations freinent les investissements des grands investisseurs institutionnels de la région. Une étude récente montre que les investisseurs institutionnels basés en Afrique représentent 3.6 % des investisseurs institutionnels mondiaux investissant directement dans des projets d'énergie renouvelable, contre près de 0 % de ceux qui investissent indirectement via des fonds pour les énergies renouvelables. Les instruments des marchés des capitaux nécessaires aux investissements de portefeuille indirects (tels que les fonds pour les énergies renouvelables ou les obligations vertes) sont en effet moins répandus sur les marchés africains (IRENA, 2020). En outre, la rigidité des régimes réglementaires est souvent perçue comme un obstacle majeur à l'investissement des fonds de pension dans les infrastructures. Ainsi, si l'Afrique du Sud, le Botswana et la Namibie sont les plus grands marchés de fonds de pension du continent en pourcentage du PIB (voir plus haut et le chapitre 1), le système de pension sud-africain est plus avancé en termes de financement des infrastructures, tandis que ceux du Botswana et de la Namibie sont moins enclins à ce type d'investissements, en partie à cause de réglementations plus contraignantes (Sy, 2017).

L'augmentation des investissements dans les solutions d'énergie renouvelable hors réseau peut contribuer à réduire le fossé rural-urbain en matière d'accès à l'énergie

Les solutions d'énergie renouvelable hors réseau peuvent améliorer l'accès à l'électricité dans les zones rurales et créer des opportunités pour les petites entreprises. En moyenne, sur la période 2016-20, 53 % de la population d'Afrique australe avait accès à l'électricité, contre 41 % en 2001-05, mais d'importants écarts persistent entre zones urbaines (79 %) et rurales (26 %) (Graphique 3.12). Des investissements conséquents dans des solutions d'énergie renouvelable hors réseau, mobiles et à petite échelle, peuvent à cet égard contribuer à améliorer l'accès à l'énergie propre dans les zones rurales, tout en créant des opportunités pour les petits investisseurs et entrepreneurs. Les solutions hors réseau permettent notamment d'abandonner le bois et le charbon de bois au profit de sources d'énergie plus propres pour la cuisson (CCA, 2021), avec d'importants bénéfices en termes de réduction de la pollution de l'air, de diminution du nombre de décès prématurés et d'opportunités pour les petits entrepreneurs (Encadré 3.1).

Graphique 3.12. Accès à l'électricité en Afrique australe, en part moyenne de la population sur cinq ans, selon la localisation



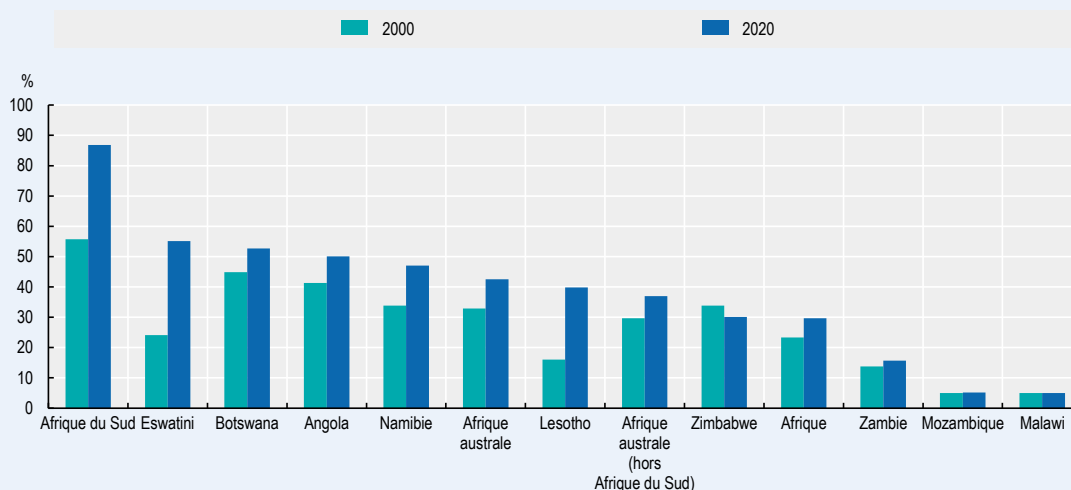
Source : Compilation des auteurs à partir de Banque mondiale (2022a), *Indicateurs du développement mondial* (base de données), <https://data.worldbank.org/products/wdi>.

StatLink  <https://stat.link/gxvqhp>

Encadré 3.1. Accès à la cuisson propre en Afrique australe

La cuisson propre – l'utilisation de moyens de cuisson modernes et de combustibles propres pour cuisiner – est une solution transversale à même de faire progresser différents objectifs de durabilité comme la santé, la protection du climat, l'accès à une énergie d'un coût abordable et l'autonomisation des femmes (CCA, n.d.). Dans les pays d'Afrique australe (hors Afrique du Sud), le coût social estimé par habitant des décès prématurés dus à la pollution de l'air domestique en 2019 était environ 2.5 fois plus élevé qu'en Afrique du Sud et 1.5 fois plus élevé que la moyenne continentale¹³. En 2020, 87 % de la population sud-africaine avait accès à la cuisson propre, contre une moyenne de 37 % dans les autres pays d'Afrique australe et de 30 % à l'échelle du continent. Depuis 2000, cette part a augmenté de 31 points de pourcentage en Afrique du Sud, alors qu'elle n'a progressé que de 7 points de pourcentage en moyenne dans les autres pays d'Afrique australe sur la même période (Graphique 3.13).

Graphique 3.13. Part de la population ayant accès à la cuisson propre en Afrique australe, 2000 et 2020



Note : Au Malawi et au Mozambique, la part notifiée est inférieure à 5 %.

Source : AIE (2021a), *World Energy Outlook-2021*, www.iea.org/reports/world-energy-outlook-2021 à partir d'OMS (2021), *Household Energy Database*, www.who.int/data/gho/data/themes/air-pollution/who-household-energy-db et d'AIE (2021b), *World Energy Balances 2021* (base de données), www.iea.org/data-and-statistics/data-product/world-energy-balances.

StatLink  <https://stat.link/d1s8in>

L'investissement dans les solutions de cuisson propres peut contribuer à la durabilité sociale et environnementale, tout en créant des opportunités pour les petits entrepreneurs, comme en attestent les exemples du Mozambique et de la Zambie :

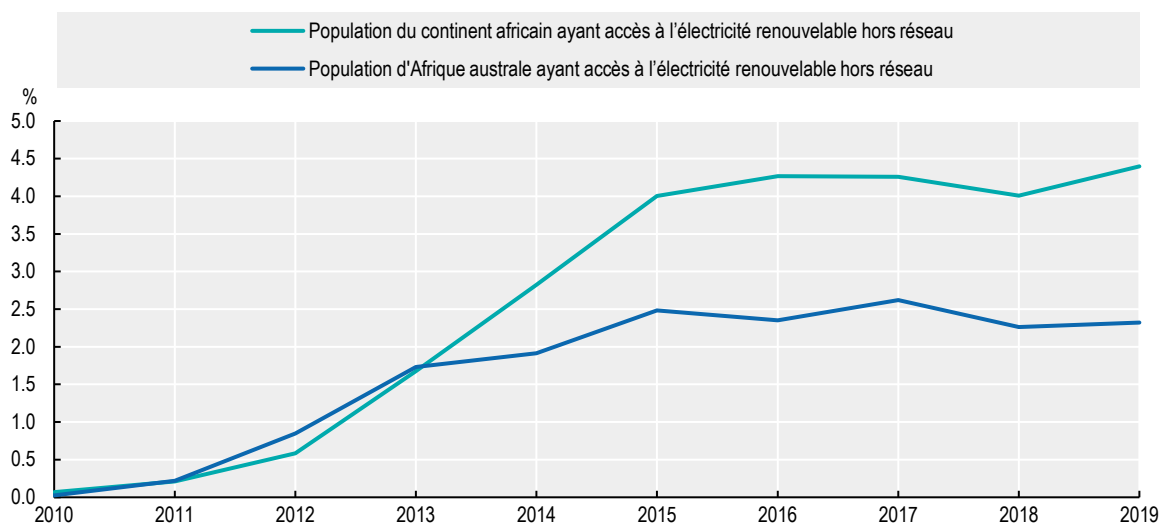
- **Mozambique.** En 2012, la PME CleanStar Mozambique (CSM) a conçu un réchaud à éthanol permettant de réduire la pollution de l'air intérieur et la déforestation dues à l'utilisation du bois et du charbon de bois pour la cuisson. Le projet de l'entreprise prévoit une chaîne de valeur commençant par un programme d'agriculture contractuelle générant des revenus pour les petits exploitants agricoles qui fournissent les matières premières à l'usine de CSM. Les combustibles à base d'éthanol et les réchauds sont ensuite produits et distribués. Avec la fourniture de 25 000 réchauds par an, CMS devrait permettre d'éviter la déforestation de 14 000 hectares de forêt et d'économiser 169 000 tonnes de carbone (CCA, 2022).

Encadré 3.1. Accès à la cuisson propre en Afrique australe (suite)

- **Zambie.** En 2019, l'entreprise sociale Emerging Cooking Solutions Zambia a bénéficié d'un financement d'un million EUR de la part du fonds Energy and Environment Partnership Africa afin d'étendre l'utilisation de son fourneau de cuisson propre en Zambie. Chacun de ses équipements permet d'économiser 4 tonnes de CO₂ et 50 EUR par an, tout en améliorant la santé des familles. Le projet vise à remplacer dans 20 000 foyers le charbon de bois par des granulés de biomasse produits de manière durable et devrait créer 100 emplois directs (EEP Africa, 2021).

La faiblesse des investissements dans les capacités de production d'électricité renouvelable hors réseau en Afrique australe y explique la progression plus lente de l'accès à l'électricité hors réseau que sur le reste du continent (Graphique 3.14). Sur la période 2010-20, l'Afrique australe n'a ainsi attiré que 3 % (52 millions USD) des investissements dans les énergies renouvelables hors réseau sur le continent. Le Mozambique et la Zambie ont en outre concentré à eux seuls 65 % des engagements à destination de la région (IRENA/BAfD, 2022). En Afrique du Sud, le coût prohibitif de l'énergie et des installations, ainsi que l'absence de solutions contractuelles dédiées (comme les contrats d'achat d'énergie verte) pour les fournisseurs d'énergie freinent par ailleurs l'adoption des solutions hors réseau (Engineering News, 2022).

Graphique 3.14. Part de la population ayant accès à l'électricité renouvelable hors réseau, à l'échelle continentale et en Afrique australe, 2010-19



Note : L'électricité renouvelable hors réseau comprend l'électricité produite par les mini-réseaux, les installations solaires domestiques, les lampes solaires, l'hydroélectricité et le biogaz (IRENA, 2022a).

Source : Calculs des auteurs à partir d'IRENA (2022a), IRENASTAT (base de données), https://pxweb.irena.org/pxweb/en/IRENASTAT/IRENASTAT_Power%20Capacity%20and%20Generation/RECAP_2022_cycle2.px/ et ONU DESA (2022), « World Population Prospects: The 2022 Revision », Organisation des Nations Unies (base de données), <https://population.un.org/dataportal/data/indicators/67/locations/903/start/2000/end/2030/table/pivotbylocation>.

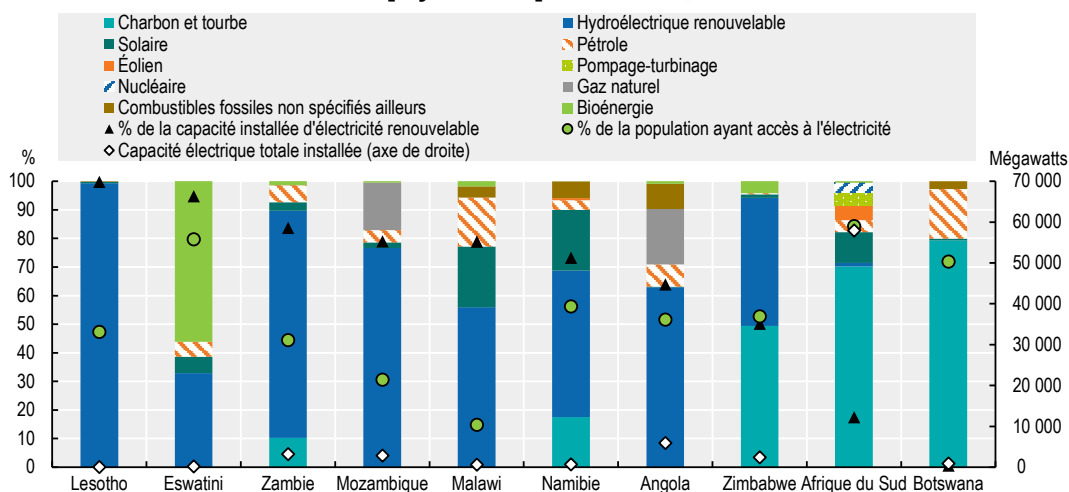
StatLink  <https://stat.link/pos0ci>

Les politiques publiques peuvent stimuler l'investissement dans le secteur des énergies renouvelables en Afrique australe

La sécurité énergétique et une transition énergétique juste en Afrique australe passent par la mise en œuvre de politiques coordonnées adaptées aux contextes nationaux et locaux. Comme le rappellent les sections précédentes, les investissements dans les énergies renouvelables peuvent renforcer la sécurité énergétique et réduire les émissions de carbone en Afrique australe. Ils peuvent améliorer l'accès des plus vulnérables à l'énergie propre, avec de nombreuses retombées bénéfiques sur le plan social et économique. Chacun des pays de la région se singularise toutefois par ses propres caractéristiques d'accès à l'énergie et de capacité de production (Graphique 3.15). C'est pourquoi des solutions politiques individualisées sont nécessaires pour parvenir à relever les défis et saisir les opportunités de chacun des contextes nationaux. Dans cette optique, cette section soumet aux responsables politiques trois axes d'action prioritaires à même de promouvoir l'investissement dans les énergies renouvelables à travers la région :

- **Renforcer la coopération régionale pour harmoniser les cadres réglementaires et dynamiser l'investissement dans les infrastructures d'énergie renouvelable.** Une coopération plus étroite entre tous les pays d'Afrique australe est essentielle pour fixer des objectifs de transition énergétique réalistes, évaluer les besoins d'investissement, harmoniser les procédures réglementaires et assurer une mise en œuvre et un suivi efficaces des politiques. Les initiatives régionales d'infrastructures transfrontalières peuvent accélérer l'adoption des énergies renouvelables.
- **Réduire les risques de l'investissement privé dans les projets d'énergie renouvelable, notamment grâce aux partenariats public-privé et aux institutions de financement du développement.** Les pays dotés d'une grande capacité de production de combustibles fossiles et de cadres réglementaires plus avancés (comme l'Afrique du Sud et l'Angola) pourront par exemple tirer le meilleur parti des partenariats public-privé pour accélérer leur transition vers la production d'une énergie propre ; tandis que la coopération internationale peut, via les institutions de financement du développement, jouer un rôle majeur dans la mobilisation des capitaux privés dans les pays plus vulnérables présentant un fort potentiel d'énergies renouvelables, mais un accès à l'électricité et des capacités réglementaires plus limités (comme le Malawi, le Mozambique, la Zambie et le Zimbabwe).
- **Adopter des politiques et des solutions de financement dédiées afin d'améliorer l'accès à l'énergie propre dans les zones rurales.** En Angola, au Malawi, au Mozambique et en Zambie, moins de 15 % de la population rurale a accès à l'électricité (Banque mondiale, 2022a). La mise en place de politiques et d'instruments de financement dédiés peut contribuer au développement des solutions d'énergie renouvelable hors réseau (mini-réseaux, installations autonomes) et à l'amélioration de l'accès à l'énergie propre dans les zones rurales, tout en créant des opportunités pour les petits entrepreneurs.

Graphique 3.15. Capacité électrique installée et accès à l'électricité dans les pays d'Afrique australe, 2020-21



Note : Les données sur la capacité électrique installée se réfèrent à 2021, tandis que celles sur l'accès à l'électricité se réfèrent à 2020.

Source : Calculs des auteurs à partir d'IRENA (2022a), IRENASTAT (base de données), https://pxweb.irena.org/pxweb/en/IRENASTAT/IRENASTAT_Power%20Capacity%20and%20Generation/RECAP_2022_cycle2.px/ et Banque mondiale (2022a), Indicateurs du développement dans le monde (base de données), <https://data.worldbank.org/products/wdi>.

StatLink <https://stat.link/m9crs3>

La coopération régionale est essentielle pour harmoniser les cadres réglementaires et dynamiser l'investissement dans les infrastructures d'énergie renouvelable

L'harmonisation des cadres réglementaires et la mise en œuvre de plans d'action à l'échelon régional peuvent contribuer à réduire les obstacles à l'investissement (comme le coût élevé du capital) à travers les pays d'Afrique australe. Comme expliqué au chapitre 1, le coût moyen pondéré du capital pour les projets énergétiques peut être jusqu'à sept fois plus élevé en Afrique qu'en Europe et en Amérique du Nord (AIE, 2022a). Presque toutes les politiques des pays d'Afrique australe en matière d'énergies renouvelables (Tableau 3.1) pointent ainsi le coût initial du capital comme principal frein à l'investissement dans ce secteur ; parmi les autres obstacles majeurs, l'inadéquation des cadres réglementaires pour l'approvisionnement en énergie renouvelable, la limitation des options de financement et le manque de personnel qualifié pour la conception, l'installation et l'entretien des systèmes d'énergie renouvelable. La coordination régionale sur ces différentes questions offre donc une importante marge d'action. C'est dans cet ordre d'idées que les ministres de la SADC en charge de l'énergie ont adopté en juillet 2017 à Eswatini la stratégie et le plan d'action 2016-30 pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (*Renewable Energy and Energy Efficiency Strategy and Action Plan [REESAP]*). L'objectif est ainsi de fournir aux États membres de la SADC un cadre pour l'élaboration de leurs propres stratégies et plans d'action, en leur proposant notamment des orientations stratégiques communes sur les cadres réglementaires et institutionnels, les mécanismes de financement et le renforcement des capacités. Toujours à cette fin, le Centre de la SADC pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique a été créé pour chapeauter un programme régional intégré (SACREEE, 2019). La mise en œuvre coordonnée et efficace du REESAP à l'échelon national apparaît donc essentielle pour améliorer le paysage de l'investissement dans les énergies renouvelables à travers l'ensemble de la région.

La plupart des pays d'Afrique australe se sont fixés des objectifs en matière d'énergies renouvelables dans le cadre de leurs politiques nationales, mais leurs calendriers et spécifications varient (Tableau 3.1). Les 16 pays de la SADC ont soumis des contributions déterminées au niveau national (CDN) dans le cadre de l'Accord de Paris. Sur ces 16 CDN, toutes, à l'exception de celle du Botswana, comportent des objectifs en matière d'énergies renouvelables, mais seules 11 sont quantifiables, avec une cible cumulée de 29.6 GW de capacité installée d'ici 2030 (Muñoz Cabré et al., 2020).

Tableau 3.1. Objectifs en matière d'énergies renouvelables dans le cadre des politiques nationales de quelques pays d'Afrique australe

Pays	Objectifs en matière de transition énergétique	Politiques nationales
Angola	D'ici 2025 : 5 000 mégawatts (MW) de grand hydroélectrique, 500 MW de biomasse, 100 MW de solaire, 100 MW d'éolien et 100 MW de petit hydroélectrique.	Stratégie 2014 de l'Angola en matière d'énergies renouvelables
Botswana	D'ici 2025 : 100 MW de solaire photovoltaïque (PV). D'ici 2030 : 25 % d'énergies renouvelables.	Plans nationaux de développement 2007 et 2016 (PND 10 et 11)
Eswatini	D'ici 2030 : 50 % d'énergies renouvelables dans la production électrique.	Plan directeur 2034 pour l'énergie
Mozambique	D'ici 2043 : 4 900 ca. MW d'hydroélectrique, 530-980 MW de solaire et 150-270 MW d'éolien.	Plan directeur intégré 2018 des infrastructures énergétiques
Namibie	D'ici 2030 : 49 % à 70 % d'électricité renouvelable. Dans le scénario à 70 % : 530 MW de solaire photovoltaïque, 349 MW d'éolien, 347 MW d'hydroélectrique, 150 MW de solaire thermodynamique et 40 MW de biomasse.	Politique nationale 2016 en matière d'énergies renouvelables
Afrique du Sud	D'ici 2030 : 39.7 % de capacité de production renouvelable, 17 742 MW d'éolien, 8 288 MW de solaire photovoltaïque, 4 600 MW d'hydroélectrique et 600 MW de solaire thermodynamique.	Plan de ressources intégré 2019 pour l'électricité
Zambie	D'ici 2030 : 2 015 MW d'énergie renouvelable connectée au réseau et 1 886 gigawattheures d'énergie renouvelable hors réseau fournie par des mini-réseaux photovoltaïques et des installations solaires domestiques.	Stratégie et plan d'action 2022 pour les énergies renouvelables
Zimbabwe	D'ici 2030 : 26.5 % d'électricité renouvelable, 1 575 MW de solaire photovoltaïque, 275 MW de bioénergie, 150 MW de petit hydroélectrique, 100 MW d'éolien, 250 000 chauffe-eau solaires, 8 000 biodigesteurs domestiques et 288 biodigesteurs institutionnels.	Politique nationale 2019 en matière d'énergies renouvelables

Source : Compilation des auteurs à partir de Muñoz Cabré et al. (2020), *Expanding Renewable Energy for Access and Development: The Role of Development Finance Institutions in Southern Africa*, et de recherches documentaires.

Les responsables politiques doivent renforcer la coopération régionale pour accélérer la transition vers les énergies renouvelables. Le plan 2017 de pool énergétique de l'Afrique australe prévoit ainsi un scénario à hypothèse haute de 53 % d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique à l'horizon 2040, défini comme objectif stratégique de haut niveau réalisable pour les pays de la SADC (Muñoz Cabré et al., 2020). Dans cette hypothèse, les pays de la SADC auraient besoin de 2.4 milliards USD d'investissements annuels pour gagner 2.8 GW supplémentaires par an jusqu'en 2040. Les pays d'Afrique australe peuvent en outre planifier des actions coordonnées, comme le Corridor des énergies propres en Afrique (Encadré 3.2), pour attirer davantage d'investissements dans les pools régionaux d'énergies propres.

Encadré 3.2. Le Corridor des énergies propres en Afrique

Le Corridor des énergies propres en Afrique (*Africa Clean Energy Corridor [ACEC]*) est une initiative régionale visant à accélérer le développement des énergies renouvelables et de leur commerce transfrontalier au sein des pools énergétiques de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe. Lancé en 2014 par 19 pays d'Afrique australe et de l'Est, il a depuis lors impliqué plus de 30 gouvernements, organisations régionales, partenaires de développement et institutions financières. Forte des succès de l'Afrique australe et de l'Est, l'Afrique de l'Ouest a lancé à son tour en 2016 son propre corridor.

L'ACEC s'articule autour de cinq grands piliers :

- i) zonage et évaluation des ressources pour identifier les sites de production d'énergie renouvelable dans les zones à fort potentiel de ressources et voies de transmission appropriées
- ii) planification nationale et régionale pour envisager l'ensemble des options rentables en matière d'énergies renouvelables
- iii) création de cadres favorables à l'investissement afin d'ouvrir les marchés et de réduire les coûts de financement
- iv) renforcement des capacités de planification, d'exploitation, de maintenance et de gestion de réseaux électriques et de marchés à plus forte composante d'électricité renouvelable
- v) information et sensibilisation du public sur la contribution du corridor à la fourniture d'une énergie sûre, durable et d'un coût abordable.

En créant un vaste marché régional de l'électricité, l'ACEC pourrait attirer à l'horizon 2030 jusqu'à 25 milliards USD d'investissements par an dans la production et 15 milliards USD dans l'infrastructure réseau. Une fois pleinement effective, l'initiative pourrait, toujours d'ici 2030, satisfaire 40 % à 50 % des besoins énergétiques de l'Afrique australe et de l'Est, multiplier par 2.5 la fourniture d'électricité et réduire de 310 mégatonnes le niveau annuel d'émissions de CO₂.

Sources : AU/IRENA (n.d.), « Africa Clean Energy Corridor / West Africa Clean Energy Corridor », document de travail, https://au.int/sites/default/files/newsevents/workingdocuments/33313-wd-africa_clean_energy_corridor_west_africa_clean_energy_corridor_e.pdf et PNUE (2020), « Clean Energy Corridors in Africa », https://climateinitiativesplatform.org/index.php/Clean_Energy_Corridors_in_Africa.

Les partenariats public-privé et les institutions de financement du développement peuvent contribuer à réduire les risques des investissements dans les énergies renouvelables

Les partenariats public-privé peuvent faciliter la mobilisation des ressources nécessaires aux projets d'énergie renouvelable. Le coût de la décarbonation du secteur de l'énergie dépasse en effet les capacités financières des gouvernements de la région. On chiffre ainsi la transition énergétique de l'Afrique du Sud à environ 250 milliards USD sur les 30 prochaines années (Reuters, 2022), soit un montant annuel de 8.3 milliards USD que le gouvernement sud-africain ne saurait, à lui seul, mobiliser. C'est là que les partenariats public-privé peuvent jouer un rôle intéressant, en permettant l'accès des gouvernements aux financements, technologies et compétences du secteur privé, et par là même une meilleure répartition des risques entre entités publiques et privées (Banque mondiale, 2022b). Les co-entreprises entre services publics d'énergie et acteurs privés semblent à ce titre des solutions efficaces pour le financement des projets d'énergie renouvelable dans la région. En novembre 2022, lors de la COP27, SkyPower Global et le gouvernement du Zimbabwe ont par exemple signé un accord sur un projet d'énergie solaire photovoltaïque de 500 mégawatts à 400 millions USD, qui devrait permettre l'apport de 1.5 milliard USD au PIB du Zimbabwe et la création de 14 000 emplois/année (Khaleej Times, 2022).

Les pays disposent de tout un ensemble d'instruments politiques pour encourager l'investissement privé dans les énergies renouvelables, comme l'illustrent les exemples d'Afrique australe présentés au Tableau 3.2.

Tableau 3.2. Exemples d'instruments politiques visant à encourager l'investissement privé dans les énergies renouvelables dans les pays d'Afrique australe

Instrument politique	Brève description	Exemple
Tarifs de rachat des énergies renouvelables (Renewable Energy Feed-in Tariffs [REFIT])	Contrats à long terme avec les producteurs d'énergie renouvelable, généralement basés sur le coût de production de la technologie d'énergie renouvelable (Couture et al., 2010)	En Namibie, un programme provisoire de tarifs de rachat a été annoncé en septembre 2015 dans le but d'augmenter les investissements dans les sources d'énergie non hydroélectriques. Quatorze projets de 5 MW ont été retenus et ont atteint la phase d'exploitation commerciale dans les 12 à 24 mois (IRENA/BAfD, 2022).
Appels d'offres publics	Accord d'achat d'électricité conclu par le gouvernement avec le soumissionnaire retenu à l'issue d'un appel d'offres pour l'installation d'une certaine capacité de production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables. La sélection finale se fait au terme de l'évaluation de toutes les offres sur la base du prix et d'autres critères (IRENA, 2013)	Lancé en 2010, le Programme sud-africain d'approvisionnement auprès des producteurs indépendants d'énergie renouvelable est une procédure d'appel d'offres concurrentielle basée sur le marché visant à faciliter l'investissement privé dans la production d'énergie renouvelable. En 2021, il a permis la signature d'accords avec 93 producteurs indépendants pour une capacité totale de 7.308 GW (TaiyangNews, 2021).
Comptage net	Mécanisme de facturation créditant les propriétaires d'installations d'énergie solaire pour l'électricité qu'ils injectent sur le réseau (SEIA, n.d.).	La réglementation du Zimbabwe de 2022 sur le comptage net permet aux ménages et entreprises d'injecter jusqu'à 5 MW de leur excédent d'électricité sur le réseau (RenewAfrica.Biz, 2022).
Incitations à l'investissement	Incitations fiscales, financières et autres pour promouvoir l'investissement privé dans les énergies renouvelables	En 2022, l'Angola a introduit des incitations fiscales à destination des entreprises opérant dans la production et la vente d'énergie renouvelable, notamment une réduction de 35 % de l'impôt sur le revenu des sociétés et une réduction de 60 % de l'impôt sur le revenu des investissements (PLMJ, 2022).

Source : Compilation des auteurs à partir de recherches documentaires.

Les programmes d'approvisionnement auprès des producteurs d'énergie indépendants (PEI)¹⁴ sont une solution efficace pour promouvoir l'investissement dans les énergies renouvelables, mais nécessitent de solides cadres réglementaires. De plus en plus prisés en Afrique pour mobiliser l'investissement privé dans les énergies renouvelables, ces mécanismes de marchés publics nécessitent cependant des cadres réglementaires et institutionnels bien établis, et restent concentrés dans quelques pays. Le Programme sud-africain d'approvisionnement auprès des producteurs indépendants d'énergie renouvelable se distingue comme la principale stratégie de promotion des investissements dans les énergies renouvelables en Afrique australe, attirant 80 % des investissements dans les PEI de la région en 2020 (IRENA/BAfD, 2022).

Le passage des tarifs de rachat des énergies renouvelables (*Renewable Energy Feed-in Tariffs [REFIT]*) aux enchères peut réduire le risque lié aux investissements dans les énergies renouvelables pour les gouvernements, mais l'utilisation combinée de ces deux instruments s'avèrera, dans certains cas, plus judicieuse. De nombreux pays délaissent les tarifs de rachat des énergies renouvelables au profit des enchères. Les REFIT imposent en effet un risque plus élevé aux gouvernements et peuvent ne pas refléter le prix réel du marché. Si les enchères conviennent aux projets bien établis, elles transfèrent néanmoins la majeure partie du risque aux investisseurs (IRENA, 2018). L'Afrique du Sud est ainsi passée des REFIT aux enchères avec succès (Eberhard et Kåberger, 2016). Toutefois, la plupart des autres pays de la région ne disposent pas de son cadre financier, juridique et réglementaire, ni des avantages découlant de sa taille, qui leur garantiraient des résultats similaires. Pour la majorité d'entre eux, les enchères seraient donc plus profitables en complément des REFIT qu'en remplacement de ceux-ci.

Le comptage net peut répondre à la demande de projets d'énergie renouvelable à petite échelle, mais nécessite des réglementations claires au niveau local. La croissance

démographique et le nombre de plus en plus important de petites et moyennes entreprises en Afrique australe ont amplifié la demande de projets d'énergie renouvelable décentralisés à petite échelle. Le comptage net, qui permet aux propriétaires d'installations d'énergie renouvelable de se voir créditer l'énergie qu'ils injectent sur le réseau (SEIA, n.d.), peut non seulement stimuler l'investissement dans les énergies renouvelables, mais aussi favoriser l'efficacité énergétique. L'Afrique du Sud et la Namibie ont été les premiers pays d'Afrique australe à utiliser le comptage net dans le cadre de leur politique d'énergie renouvelable (SFI, 2020b). Les travaux de recherche rappellent toutefois l'importance de réglementations nationales claires pour prévenir les difficultés de gestion des solutions de comptage net au niveau local (Roux et Shanker, 2018).

Les institutions de financement du développement peuvent contribuer à réduire les risques liés à l'investissement dans les énergies renouvelables. La pandémie de COVID-19 a aggravé l'endettement des pays d'Afrique australe, augmentant par là même le risque financier des investissements dans les énergies renouvelables. Les institutions de financement du développement peuvent, à cet égard, servir de fer de lance à la mobilisation des acteurs du secteur privé et des investisseurs institutionnels en faveur des investissements dans les énergies renouvelables. Pour réduire les risques de crédit et de change, pour ne citer que ceux-là, elles peuvent ainsi proposer différents instruments financiers, comme des garanties pour les projets d'énergie renouvelable, des co-investissements, des co-financements ou des dettes subordonnées (Masamba et al., 2022 ; OCDE, 2021b). Elles peuvent en outre apporter un soutien technique et contribuer au renforcement des capacités afin de favoriser le développement de projets bancables moins risqués. Le programme « Scaling Solar » du Groupe de la Banque mondiale, mis en œuvre en Zambie en 2015-16, propose par exemple un modèle standardisé et reproductible d'appel d'offres pour le solaire photovoltaïque qui, à l'aide de différents instruments d'atténuation des risques, permet des tarifs concurrentiels et une mise en œuvre rapide des projets (IRENA/BAfD, 2022).

La collaboration entre investisseurs institutionnels et fournisseurs de financement du développement au niveau local peut contribuer à la mobilisation des capitaux en faveur des investissements dans les énergies renouvelables. Le succès de la mobilisation des capitaux privés – y compris auprès d'investisseurs institutionnels – en faveur des investissements durables résulte principalement d'initiatives de collaboration à l'échelon local, souvent sous la forme de fonds d'investissement stratégiques et de banques vertes (Halland et al., 2021). La Climate Finance Facility (CFF) de la Banque de développement d'Afrique australe (Development Bank of Southern Africa [DBSA]) en offre un bon exemple. Lancé en 2019, ce mécanisme de prêt spécialisé a été conçu pour encourager l'investissement privé dans les projets d'infrastructure climatique (électricité hors réseau, mini-réseaux, installations solaires urbaines décentralisées, efficacité énergétique et hydrique, notamment) en Afrique du Sud, en Eswatini, au Lesotho et en Namibie. Il s'agit de la première banque verte sur un marché émergent. Le projet a bénéficié d'une levée de fonds initiale de 110 millions USD via la DBSA et le Fonds vert pour le climat des Nations Unies, et devrait, sur les 20 ans de sa durée, permettre une réduction d'environ 30 millions de tonnes d'équivalent CO₂, préserver environ 23 000 emplois grâce à l'installation de systèmes d'eau efficaces et bénéficier indirectement à plus de 400 000 personnes (Convergence, 2019).

L'adoption de politiques et de solutions de financement dédiées peut améliorer l'accès à l'énergie propre dans les zones rurales

Le développement des solutions d'énergie renouvelable hors réseau et en mini-réseau nécessite des politiques et des réglementations dédiées. Les principaux aspects réglementaires à statuer pour les solutions d'énergie renouvelable hors réseau comprennent les exigences en matière de licences et d'autorisations (dont les normes de

qualité), les cadres tarifaires et les implications de l'arrivée du réseau principal (IRENA, 2016). Un nombre croissant de pays africains ont par ailleurs mis en place des politiques dédiées aux mini-réseaux (ONU, 2020). Les initiatives politiques spécifiques restent toutefois jusqu'à présent moins répandues en Afrique australe (IRENA/BAfD, 2022), hormis quelques exceptions prometteuses, comme au Mozambique (Encadré 3.3), qui pourraient être adaptées à d'autres pays de la région.

Encadré 3.3. Initiatives politiques en faveur du développement de solutions d'énergie renouvelable hors réseau au Mozambique

En 2021, 40 % seulement de la population du Mozambique avait accès à l'électricité : 36 % à partir du réseau principal et 4 % via des solutions hors réseau (BAfD, 2021). Le gouvernement s'est fixé pour objectif d'atteindre un taux d'accès de 100 % d'ici 2030, avec 68 % de la population connectée au réseau national et 32 % à des solutions d'accès hors réseau (Zitamar, 2022).

En septembre 2021, il a adopté une nouvelle politique réglementant la fourniture d'énergie hors réseau. Celle-ci vise, par un régime amélioré, à attirer les investissements privés dans les installations solaires domestiques et autres solutions énergétiques autonomes en zones rurales. En plus d'attiser l'intérêt du secteur privé, elle entend aussi mobiliser différents programmes d'incitation de partenaires internationaux (Laakso et Petric, 2022), à l'instar de ceux présentés ci-après :

- Fondé en 2019, BRILHO est un programme de 35.5 millions USD visant à améliorer l'accès à l'énergie grâce aux installations solaires domestiques, mini-réseaux verts et solutions de cuisson améliorées, au profit de 1.9 million de Mozambicains et de 17 000 petites entreprises du pays à l'horizon 2024. Au premier trimestre 2022, il avait ainsi permis le raccordement de plus de 80 000 foyers à des installations solaires (Zitamar, 2022).
- Beyond the Grid Fund for Africa (BGFA) est une initiative internationale multi-donneurs visant à inciter les fournisseurs de services énergétiques à développer des activités durables innovantes et à accélérer l'accès à une énergie hors réseau propre et d'un coût abordable dans les zones périurbaines et rurales. Lancé en 2021, son deuxième cycle de financement allouera une enveloppe totale de 6.7 millions EUR de financements basés sur les résultats à différents fournisseurs privés d'énergie hors réseau (Beyond the Grid, 2021).

Source : Compilation des auteurs.

Des politiques de soutien peuvent contribuer à développer l'utilisation de biogaz durable et d'un coût abordable dans les zones rurales. Produit à partir des résidus agricoles et forestiers, ainsi que des déjections animales, le biogaz est l'une des solutions pour réduire la consommation de combustibles fossiles et contribuer à la transition vers un système énergétique zéro émission nette (AIE, 2022c). Fin 2019, 410 000 Africains l'utilisaient pour la cuisson domestique. Ces dix dernières années, sa production a toutefois connu une baisse continue (jusqu'à devenir négative en 2019), attribuée au manque d'entretien, à la pénurie de matières premières ou au coût initial d'installation des biodigesteurs (IRENA/BAfD, 2022). La promotion de l'utilisation du biogaz au moyen de digesteurs à faible coût, la mise en place de politiques et de cadres institutionnels adéquats et l'offre de solutions de financement peuvent faciliter la diffusion des technologies du biogaz et contribuer ainsi à renforcer la sécurité énergétique en Afrique australe (Kaifa et Parawira, 2019).

La mise en œuvre de politiques flexibles en matière d'énergies renouvelables peut contribuer aux objectifs d'énergie propre et de développement rural. La limitation du recours aux incitations territorialement indifférenciées, l'adoption d'un cadre politique flexible et la prise en compte des caractéristiques et besoins spécifiques des

communautés rurales sont des préalables indispensables pour promouvoir l'accès à l'énergie propre et le développement économique dans les zones rurales (OCDE, 2012). Les conflits d'utilisation des terres y ralentissent par exemple souvent l'adoption des énergies renouvelables (Groenendaal, 2018). L'agrovoltaïque – l'utilisation simultanée d'une terre pour la production d'énergie solaire photovoltaïque et l'agriculture (Dinesh et Pearce, 2016) – peut alors constituer une solution innovante pour résoudre ces conflits, tout en servant simultanément les objectifs d'énergie propre et de sécurité alimentaire. Depuis 2014, l'usine Food and Energy (F&E) de la société SUNfarming, en Afrique du Sud, mène ainsi des recherches scientifiques sur les plantes alimentaires et les herbes poussant sous ses modules photovoltaïques. Aujourd'hui, ses installations servent également à l'offre de programmes de formation certifiés aux étudiants locaux et à la production d'aliments sains (légumes, fruits, herbes médicinales) pour les communautés à faible revenu de la région, tout en permettant la production d'énergie solaire neutre en carbone (Matich, 2022).

Il apparaît essentiel de développer la capacité des investisseurs et des intermédiaires financiers locaux à s'engager dans les projets d'énergie renouvelable hors réseau dont la région a tant besoin. Sur la période 2007-19, les investissements des pays développés représentaient 85 % des engagements en faveur de projets d'énergie renouvelable hors réseau dans la plupart des pays africains (IRENA/CPI, 2020). Lancé en juin 2019, le « Southern African Renewable Energy Investment and Growth Programme » expérimente une approche visant à faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises rurales exploitant l'énergie solaire aux financements climatiques, notamment en monnaie locale : le programme soutient actuellement quatre institutions de financement locales en Tanzanie et trois en Zambie pour l'octroi de financements climatiques aux petites et moyennes entreprises vertes (REEEP, n.d.).

Les communautés énergétiques auraient tout à gagner de mesures renforçant l'appropriation locale des projets énergétiques. Les communautés énergétiques développent des solutions innovantes au niveau local permettant la diffusion de la production d'énergies renouvelables et de leur utilisation à l'échelle d'une communauté (Hargreaves et al., 2013). Une étude menée sur ces communautés dans 46 pays africains alerte toutefois sur l'insuffisance globale de leur capacité d'action pour la mise en œuvre et la gestion de leurs propres projets énergétiques. Aujourd'hui se pose en effet la question de l'appropriation de ces projets énergétiques communautaires, la plupart étant détenus uniquement par l'État ou en partenariat avec les élites. La mise en place de plateformes participatives apparaît à ce titre essentielle pour permettre à chaque citoyen de s'impliquer dans la planification, la mise en œuvre et la gestion de ces communautés énergétiques (Ambole et al., 2021).

Notes

1. Il s'agit de la moyenne géométrique des taux de croissance de 2020, 2021 et 2022, ou de la variation annualisée entre 2019 et 2022.
2. Calculs des auteurs à partir d'UNCTADstats (2022).
3. Calculs des auteurs à partir d'OCDE (2022b).
4. Par investissement d'impact, on entend « les investissements réalisés dans l'intention de générer un impact social et environnemental positif et mesurable, parallèlement à un rendement financier » (GIIN, 2023).
5. Calculs des auteurs à partir d'OCDE (2021a).
6. Calculs des auteurs à partir de fDi Intelligence (2022).
7. Calculs des auteurs à partir de Bureau van Dijk (2022). Consulter l'Annexe 1.B au chapitre 1 pour plus d'informations sur les méthodologies employées.
8. Calculs des auteurs à partir d'IRENA (2022a).

9. Calculs des auteurs à partir d'IRENA (2022b).
10. Calculs des auteurs à partir d'OCDE (2022c).
11. Calculs des auteurs à partir d'AIE (2022b). Les sources d'énergie sans combustion comprennent les sources d'énergie dites « renouvelables » dans la base de données de l'Agence internationale de l'énergie, et excluent celles reposant sur la combustion de combustibles, comme les biocarburants et les déchets municipaux. Les données relatives à l'Afrique australe n'incluent pas le Lesotho et le Malawi.
12. Calculs des auteurs à partir de fDi Intelligence (2022).
13. Calculs des auteurs à partir de Roy (à paraître).
14. « Un producteur d'électricité indépendant est une entité, autre qu'un service public d'électricité, qui possède ou exploite des installations pour produire de l'électricité destinée à être vendue à un service public, un acheteur du gouvernement central et des utilisateurs finaux » (SAIPPA, n.d.).

Références

- AIE (2022a), *Africa Energy Outlook 2022*, Agence internationale de l'énergie, Paris, www.iea.org/reports/africa-energy-outlook-2022.
- AIE (2022b), « Renewables Information », *Agence internationale de l'énergie* (base de données), www.iea.org/data-and-statistics/data-product/renewables-information (consulté en octobre 2022).
- AIE (2022c), « The role of biogas and biomethane in pathway to net zero », *IEA Position Paper*, Agence internationale de l'énergie, Paris, www.iea.org/data-and-statistics/data-product/renewables-information (consulté en octobre 2022).
- AIE (2021a), *World Energy Outlook – 2021*, Agence internationale de l'énergie, Paris, www.iea.org/reports/world-energy-outlook-2021.
- AIE (2021b), « World Energy Balances 2021 », *Agence internationale de l'énergie* (base de données), www.iea.org/data-and-statistics/data-product/world-energy-balances.
- AIE (2020), *Climate Impacts on African Hydropower*, Agence internationale de l'énergie, Paris, www.iea.org/reports/climate-impacts-on-african-hydropower.
- AIE/CCFI (2021), *Clean Energy Investing: Global Comparison of Investment Returns*, Agence internationale de l'énergie/Centre for Climate Finance & Investment, https://iea.blob.core.windows.net/assets/ef1d6b50-66a6-478c-990e-ee227e2dd89b/Clean_Energy_Investing_-_Global_Comparison_of_Investment_Returns.pdf.
- Ambole, A. et al. (2021), « A review of energy communities in sub-Saharan Africa as a transition pathway to energy democracy », *Sustainability*, vol. 13/4, <https://doi.org/10.3390/su13042128>.
- Ayukegba, V. (14 avril 2022), « Angola targets 60% electrification by 2025 driven by renewables », *Energy Capital & Power*, <https://energycapitalpower.com/angola-targets-60-electrification-by-2025-driven-by-renewables/>.
- BAfD (2021), *Country Priority Plan and Diagnostic of the Electricity Sector – Mozambique*, Groupe de la Banque africaine de développement, www.afdb.org/sites/default/files/2021/11/22/mozambique.pdf.
- Banque mondiale (2022a), *Indicateurs du développement mondial* (base de données), <https://data.worldbank.org/products/wdi> (consulté le 12 avril 2022).
- Banque mondiale (2022b), « Partenariats public-privé – Vue d'ensemble », page web, [Partenariats public-privé : vue d'ensemble \(banquemondiale.org\)](https://www.banquemondiale.org/fr/partnerships) (consulté le 13 février 2023).
- Banque mondiale-KNOMAD (2022), *Remittances* (base de données), Global Knowledge Partnership on Migration and Development et Banque mondiale, www.knomad.org/data/remittances (consulté le 19 décembre 2022).
- Bartz-Zuccala, W. et al. (2022), *Scaling Up Blended Finance in Developing Countries*, OCDE, Paris, www.oecd.org/dac/scaling-up-blended-finance-in-developing-countries.pdf.
- Beyond the Grid (8 juillet 2021), « Strong private sector interest in the calls in Mozambique and Uganda », article, <https://beyondthegridd.org/news/strong-private-sector-interest-in-the-calls-in-mozambique-and-uganda/>.
- Bhargav, A., K. Gumbi et A. Winning (26 janvier 2023), « South Africa trims rate hikes as power cuts slash growth prospects », article de *Reuters*, www.reuters.com/world/africa/south-africas-central-bank-raises-main-lending-rate-725-percent-2023-01-26/.
- Bureau van Dijk (2022), *Orbis* (base de données), www.bvdinfo.com/en-gb/our-products/data/international/orbis (consulté en octobre 2022).
- CCA (2022), « CleanStar Mozambique », page web de l'annuaire sectoriel de la Clean Cooking Alliance, <https://cleancooking.org/sector-directory/cleanstar-mozambique/> (consulté le 28 novembre 2022).

- CCA (8 janvier 2021), « Leveraging off-grid solar infrastructure for modern cooking », Clean Cooking Alliance, <https://cleancooking.org/news/01-08-2021-leveraging-off-grid-solar-infrastructure-for-modern-cooking/>.
- CCA (n.d.), « The Value of Clean Cooking », page web de la Clean Cooking Alliance, <https://cleancooking.org/the-value-of-clean-cooking/> (consulté le 13 février 2023).
- CNUCED (2022a), *World Investment Report 2022*, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Publications des Nations Unies, New York, <https://unctad.org/webflyer/world-investment-report-2022>.
- CNUCED (2022b), *The Impact on Trade and Development of the War in Ukraine*, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, https://unctad.org/system/files/official-document/oginf2022d1_en.pdf.
- CNUCED (2021), *World Investment Report 2021*, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Publications des Nations Unies, New York, <https://unctad.org/webflyer/world-investment-report-2021>.
- COBENEFITS (2019), *Future Skills and Job Creation through Renewable Energy in South Africa: Assessing the Co-benefits of Decarbonising the Power Sector*, graphique 2, p. 12, www.cobenefits.info/wp-content/uploads/2019/03/COBENEFITS-Study-South-Africa-Employment.pdf.
- Convergence (2019), *Case Study: Climate Finance Facility*, Green Bank Network, https://greenbanknetwork.org/wp-content/uploads/2019/07/Convergence_Climate_Finance_Facility_Case_Study_2019.pdf.
- Couture, T.D. et al. (2010), *A Policymaker's Guide to Feed-in Tariff Policy Design*, NREL, www.nrel.gov/docs/fy10osti/44849.pdf.
- CUA/OCDE (2022), *Dynamiques du développement en Afrique 2022 : Des chaînes de valeur régionales pour une reprise durable*, CUA, Addis-Abeba/Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/2e3b97fd-en>.
- De Jonghe, O. (7 septembre 2022), « The state of renewable energy in South Africa », blog de The Borgen Project, <https://borgenproject.org/renewable-energy-in-south-africa/>.
- Dinesh, H. et J. Pearce (2016), « The potential of agrivoltaic systems », *Renewable and Sustainable Energy Reviews*, vol. 54, pp. 299-308, https://hal.science/hal-02113575/file/The_potential_of_agrivoltaic_systems.pdf.
- Eberhard, A. et T. Kåberger (2016), « Renewable energy auctions in South Africa outshine feed-in tariffs », *Energy Science & Engineering*, vol. 4, <https://doi.org/10.1002/ese3.118>.
- Eckstein, D., V. Künzel et L. Schäfer (2021), *Global Climate Risk Index 2021*, Germanwatch, www.germanwatch.org/sites/default/files/Global%20Climate%20Risk%20Index%202021_2.pdf.
- EEP Africa (2021), *Tier 4 Clean-Cooking with Paygo*, Energy and Environment Partnership Trust Fund, https://eepafrica.org/wp-content/uploads/2022/02/2021_EEP_ResultsBrochure_FINAL.pdf.
- Engineering News (8 juin 2022), « Is going off grid SA's biggest energy myth? », Media Statement, www.engineeringnews.co.za/article/is-going-off-grid-sas-biggest-energy-myth-2022-06-08.
- Espoir, D.K., R. Sunge et F. Bannor (2023), « Renewable and non-renewable electricity consumption, economic growth and climate change: Evidence from a panel of selected African countries », *Energy Nexus*, vol. 9, <https://doi.org/10.1016/j.nexus.2022.100165>.
- fDi Intelligence (2022), *fDi Markets* (base de données), www.fdiintelligence.com/fdi-markets (consulté en août 2022).
- FMI (2023a), *Perspectives de l'économie mondiale* (base de données), édition d'avril 2023, Fonds monétaire international, www.imf.org/en/Publications/WEO/weo-database/2023/April (consulté en avril 2023).
- FMI (2023b), « List of LIC DSAs for PRGT-eligible countries », Fonds monétaire international, www.imf.org/external/pubs/ft/dsa/dsalist.pdf.
- FMI (2022a), *Perspectives de l'économie mondiale* (base de données), édition d'octobre 2022, Fonds monétaire international, www.imf.org/en/Publications/WEO/weo-database/2022/October (consulté en octobre 2022).
- FMI (2022b), *Balance of Payments and International Investment Position Statistics (BOP/IIP)* (base de données), Fonds monétaire international, <https://data.imf.org/?sk=7A51304B-6426-40C0-83DD-CA473CA1FD52> (consulté le 22 novembre 2022).
- FMI (2022c), *Investment and Capital Stock Dataset (ICSD)* (base de données), Fonds monétaire international, <https://data.imf.org/?sk=1CE8A55F-CFA7-4BC0-BCE2-256EE65AC0E4> (consulté en octobre 2022).
- Gbadamosi, N. (25 janvier 2023), « How South Africa's energy crisis became an economic crisis », *Foreign Policy*, <https://foreignpolicy.com/2023/01/25/south-africa-energy-crisis-corruption-anc/>.
- GIIN (2023), site web d'Impact Investing, <https://thegiin.org/impact-investing/> (consulté le 24 février 2023).

- GIIN (2020), *Annual Impact Investor Survey*, Global Impact Investing Network, <https://thegiin.org/assets/GIIN%20Annual%20Impact%20Investor%20Survey%202020.pdf>.
- GIIN (2016), *The Landscape for Impact Investing in Southern Africa*, Global Impact Investing Network, https://thegiin.org/assets/documents/pub/Southern%20Africa/GIIN_SouthernAfrica.pdf.
- Goel, R. et K. Miyajima (2021), « Analyzing capital flow drivers using the 'at-risk' framework: South Africa's case », *Documents de travail du FMI*, n° 2021/253, www.imf.org/en/Publications/WP/Issues/2021/10/22/Analyzing-Capital-Flow-Drivers-Using-the-At-Risk-Framework-South-Africas-Case-497224.
- GreenCape (2021), *The South African Renewable Energy Master Plan: Emerging Actions Discussion Document*, https://green-cape.co.za/assets/SAREM-Emerging-Actions-Discussion-Doc_20211103_ntt-1.pdf.
- Groenendaal, B. (2018), « S.Africa: Land expropriation effects on renewable energy investment », *ESI Africa*, www.esi-africa.com/top-stories/s-africa-land-expropriation-effects-on-renewable-energy-investment/.
- GWEC (2022), *Capturing Green Recovery Opportunities from Wind Power in Developing Economies*, Global Wind Energy Council, https://gwec.net/wp-content/uploads/2022/02/REPORT_Capturing-Green-Recovery-Opportunities-from-Wind-Power-in-Developing-Economies.pdf.
- Halland, H. et al. (2021), « Mobilising institutional investor capital for climate-aligned development », *Documents d'orientation de l'OCDE sur le développement*, n° 35, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/e72d7e89-en>.
- Hargreaves, T. et al. (2013), « Grassroots innovations in community energy: The role of intermediaries in niche development », *Global Environmental Change*, vol. 23/5, www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0959378013000381.
- IRENA (2022a), « Installed renewable electricity capacity (MW) by region/country/area, technology and year », IRENASTAT (base de données), https://pxweb.irena.org/pxweb/en/IRENASTAT/IRENASTAT_Power%20Capacity%20and%20Generation/RECAP_2022_cycle2.px/ (consulté en octobre 2022).
- IRENA (2022b), « Renewable Energy Employment by Country », *Statistics Data* (base de données), www.irena.org/Data/View-data-by-topic/Benefits/Renewable-Energy-Employment-by-Country (consulté en février 2023).
- IRENA (2021), *Renewable Power Generation Costs in 2020*, Agence internationale pour les énergies renouvelables, Abou Dhabi, www.irena.org/-/media/Files/IRENA/Agency/Publication/2021/Jun/IRENA_Power_Generation_Costs_2020.pdf?rev=c9e8dfcd1b2048e2b4d30fef671a5b84
- IRENA (2020), *Mobilising Institutional Capital for Renewable Energy*, Agence internationale pour les énergies renouvelables, Abou Dhabi, www.irena.org/-/media/Files/IRENA/Agency/Publication/2020/Nov/IRENA_Mobilising_Institutional_Capital_2020.pdf.
- IRENA (2018), *Renewable Energy Auctions: Cases from Sub-Saharan Africa*, Agence internationale pour les énergies renouvelables, Abou Dhabi, www.irena.org/-/media/Files/IRENA/Agency/Publication/2018/Apr/IRENA_Auctions_Sub-Saharan_Africa_2018.pdf.
- IRENA (2016), *Policies and Regulations for Private Sector Renewable Energy Mini-grids*, Agence internationale pour les énergies renouvelables, Abou Dhabi, www.irena.org/-/media/Files/IRENA/Agency/Publication/2016/IRENA_Policies_Regulations_minigrids_2016.pdf?rev=1fbca1c70aad4b31b49cc7cd96f06e92.
- IRENA (2013), *Renewable Energy Auctions in Developing Countries*, <https://ppp.worldbank.org/public-private-partnership/library/renewable-energy-auctions-developing-countries-irena-2013>.
- IRENA/BAfD (2022), *Renewable Energy Market Analysis: Africa and Its Regions*, Agence internationale pour les énergies renouvelables et Banque africaine de développement, Abou Dhabi et Abidjan, www.irena.org/-/media/Files/IRENA/Agency/Publication/2022/Jan/IRENA_Market_Africa_2022.pdf?rev=bb73e285a0974bc996a1f942635ca556.
- IRENA/CPI (2020), *Global Landscape of Renewable Energy Finance 2020*, Agence internationale pour les énergies renouvelables, Abou Dhabi, www.irena.org/-/media/Files/IRENA/Agency/Publication/2020/Nov/IRENA_CPI_Global_finance_2020.pdf?rev=7b096feb04e7473abdd0f2425ee71036.
- IRENA/OIT (2022), *Renewable Energy and Jobs: Annual Review 2022*, Agence internationale pour les énergies renouvelables/Organisation internationale du travail, Abou Dhabi/Genève, <https://www.irena.org/publications/2022/Sep/Renewable-Energy-and-Jobs-Annual-Review-2022>.
- ITA (2022), « Angola Energy Transition », page web, International Trade Administration, www.trade.gov/market-intelligence/angola-energy-transition (consulté le 13 février 2023).
- Kaifa, J. et W. Parawira (2019), « A study of the current state of biogas production in Zimbabwe: Lessons for Southern Africa », *Advances in Biotechnology & Microbiology*, vol. 13/3, Juniper Publishers, Irvine, <https://juniperpublishers.com/aibm/pdf/AIBM.MS.ID.555865.pdf>.

- Khaleej Times (17 novembre 2022), « SkyPower inks solar climate deal with Zimbabwe », article, www.khaleejtimes.com/business/skypower-inks-solar-climate-deal-with-zimbabwe.
- Kozul-Wright, A. (19 février 2023), « Year of war in Ukraine left developing nations picking up pieces », article d'Al Jazeera, www.aljazeera.com/economy/2023/2/19/a-year-of-war-in-ukraine-has-left-developing-countries-picking-up-pieces.
- Laakso, M. et S. Petric (23 mai 2022), « An increased role for private sector: Mozambique's new regulatory policy in the off-grid energy sector », Brookings, www.brookings.edu/blog/africa-in-focus/2022/05/23/an-increased-role-for-private-sector-mozambiques-new-regulatory-policy-in-the-off-grid-energy-sector/.
- Masamba, M. et al. (2022), *Renewable Energy Transitions in a Period of Debt Distress in Southern Africa: The Role of Development Finance Institutions*, SADC Development Finance Resource Centre, www.bu.edu/gdp/files/2022/06/GDP_SADC_Report_2022_EN_FIN.pdf.
- Matich, B. (6 août 2022), « The long read: Farming the southern sun », PV Magazine, www.pv-magazine-india.com/2022/08/06/the-long-read-farming-the-southern-sun/.
- Moreira da Silva, J. (3 novembre 2021), « Leapfrogging to green: The world's energy transition depends on support to developing countries », The Forum Network, www.oecd-forum.org/posts/leapfrogging-to-green-the-world-s-energy-transition-depends-on-support-to-developing-countries.
- Muñoz Cabré M. et al. (2020), *Expanding Renewable Energy for Access and Development: The Role of Development Finance Institutions in Southern Africa*, Global Development Policy Center, Boston University, Boston, www.bu.edu/gdp/files/2020/11/GDP_SADC_Report_EN_Nov_16.pdf.
- OCDE (2022a), « Versements d'aide (APD) vers les pays et régions [CAD2a] », OECD.Stat (base de données), <https://stats-1.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=TABLE2A> (consulté en octobre 2022).
- OCDE (2022b), « Mobilisation », OECD.Stat (base de données), https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=DV_DCD_MOBILISATION (consulté en décembre 2022).
- OCDE (2022c), « GHG Emissions from fuel combustion (summary) », IEA CO2 Emissions from Fuel Combustion Statistics: Greenhouse Gas Emissions from Energy (base de données), <https://doi.org/10.1787/445ec5dd-en> (consulté le 3 septembre 2022).
- OCDE (2021a), *Statistiques de l'OCDE sur les pensions* (base de données), <https://doi.org/10.1787/pension-data-en> (consulté en octobre 2022).
- OCDE (2021b), « De-risking institutional investment in green infrastructure: 2021 progress update », *OECD Environment Policy Papers*, n° 28, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/357c027e-en>.
- OCDE (2019), *Aligning Development Co-operation and Climate Action: The Only Way Forward*, Objectif développement, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/5099ad91-en>.
- OCDE (2012), *Linking Renewable Energy to Rural Development*, Études de l'OCDE sur la croissance verte, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264180444-en>.
- OMS (2021), « Household Energy Database », *Organisation mondiale de la santé* (base de données), www.who.int/data/gho/data/themes/air-pollution/who-household-energy-db.
- ONU DESA (2022), « World Population Prospects: The 2022 Revision », *Organisation des Nations Unies* (base de données), Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, New York, <https://population.un.org/dataportal/data/indicators/67/locations/903/start/2000/end/2030/table/pivotbylocation> (consulté en octobre 2022).
- ONUDI (2020), *Clean Energy Mini-Grid Policy: Development Guide*, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, www.unido.org/sites/default/files/files/2021-03/CEMG_Development_Guide_EN.pdf.
- PLMJ (2022), « Angola: Tax Benefits Code », News, www.plmj.com/xms/files/03_Novidades_legislativas/2022/04_abril/N_Colab_RVA-PLMJ_Tax_Benefits_Code.pdf.
- PNUE (2020), « Clean Energy Corridors in Africa », page web de la Climate Initiatives Platform, Programme des Nations Unies pour l'environnement, https://climateinitiativesplatform.org/index.php/Clean_Energy_Corridors_in_Africa.
- REEEP (n.d.), « Southern African Renewable Energy Investment and Growth Programme (SOARING) », page web de Renewable Energy and Energy Efficiency Partnership, www.reeep.org/southern-african-renewable-energy-investment-and-growth-programme-soaring.
- RenewAfrica.Biz (31 mars 2022), « Zimbabwe: Up to 5MW can now be fed to the grid through net metering », article, <https://renewafrica.biz/regional-news/southern-africa/zimbabwe-up-to-5mw-can-now-be-fed-to-the-grid-through-net-metering/>.
- Reuters (26 mai 2022), « S.Africa needs \$250 bln over three decades for clean energy transition – report », article, www.reuters.com/business/sustainable-business/safrica-needs-250-bln-over-three-decades-clean-energy-transition-report-2022-05-26/.

- Roux, A. et A. Shanker (2018), *Net Metering and PV Self-consumption in Emerging Countries*, Agence internationale de l'énergie, https://iea-pvps.org/wp-content/uploads/2020/01/T9_NetMeteringAndPVDevelopmentInEmergingCountries_EN_Report.pdf.
- Roy, R. (à paraître), « Africa's developmental path as a solution to the problem of air pollution in Africa », document de référence pour *Dynamiques du développement en Afrique 2023*.
- Rust, J. et L. Ossenbrink (12 février 2022), « Germany eyes Namibia's green hydrogen », article de la *Deutsche Welle*, <https://p.dw.com/p/4KPay>.
- SACREEE (2019), « REESAP – Southern Africa Renewable Energy and Energy Efficiency Strategy and Action Plan », publication du Centre de la SADC pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, www.sacreee.org/document/reesap-southern-africa-renewable-energy-and-energy-efficiency-strategy-and-action-plan.
- SAIPPA (n.d.), « What does SAIPPA do? », page web de la South African Independent Power Producers Association, www.saippa.org.za/ (consulté le 13 février 2023).
- SEIA (n.d.), « Net Metering », page web de la Solar Energy Industries Association, www.seia.org/initiatives/net-metering (consulté le 13 février 2023).
- SFI (2020a), *Sustainable Finance Practices in South African Retirement Funds: Opportunities to Unlock Investment in Green and Climate Finance and Support a Resilient Economy*, Société financière internationale, Washington, DC, www.ifc.org/wps/wcm/connect/93d586c6-fe64-439e-907a-d067e640e8ec/South+AfricaRetirementFunds-SustainableFinance040221.pdf?MOD=AJPERES&CVID=nu3gl6v.
- SFI (2020b), *Regulatory and Tariff Review for Distributed Generation in the Commercial and Industrial Sectors in Southern Africa*, Société financière internationale, Washington, DC, www.ifc.org/wps/wcm/connect/090c58a2-2b98-482e-8c6d-b5931ed793e2/202006-Regulatory-Tariff-Review-Southern-Africa.pdf?MOD=AJPERES&CVID=nbDqIvA.
- Stafford, W.H.L. et al. (2019), « Biofuels technology development in Southern Africa », *Development Southern Africa*, vol. 36/2, Taylor & Francis Group, Londres, <https://doi.org/10.1080/0376835X.2018.1481732>.
- Sy, A.N.R. (2017), *Leveraging African Pension Funds for Financing Infrastructure Development*, The Brookings Institute, www.brookings.edu/wp-content/uploads/2017/03/global_20170314_african-pension-funds.pdf.
- TaiyangNews (29 octobre 2021), « 2.6 GW renewable energy capacity for South African auction », article, <https://taiyangnews.info/markets/south-africa-concludes-reipp-p-round-5/>.
- UA/IRENA (n.d.), « Africa Clean Energy Corridor / West Africa Clean Energy Corridor », document de travail, https://au.int/sites/default/files/newsevents/workingdocuments/33313-wd-africa_clean_energy_corridor_west_africa_clean_energy_corridor_e.pdf (consulté le 13 février 2023).
- Udeagha, M. et N. Ngepah (2021), « Disaggregating the environmental effects of renewable and non-renewable energy consumption in South Africa: Fresh evidence from the novel dynamic ARDL simulations approach », *Economic Change and Restructuring*, vol. 55, <https://doi.org/10.1007/s10644-021-09368-y>.
- UNCTADstats (2022), *Manuel de statistiques* (base de données), <https://unctadstat.unctad.org/FR/Index.html> (consulté en octobre 2022).
- Ver Angola (30 janvier 2023), « Fitch Solutions: withdrawal of fuel subsidies in Angola is the biggest risk to stability », article, www.verangola.net/va/en/012023/Energy/34233/Fitch-Solutions-withdrawal-of-fuel-subsidies-in-Angola-is-the-biggest-risk-to-stability.htm.
- Wang, Q. et al. (2018), « Renewable energy and economic growth: New insight from country risks », *Energy*, vol. 238, www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0360544221022660.
- Zitamar (22 décembre 2022), « Mozambique looks to off-grid systems to provide energy for all », article, <https://zitamar.com/mozambique-looks-to-off-grid-systems-to-provide-energy-for-all/#:~:text=In%20the%20first%20quarter%20of,energy%20to%20meet%20household%20needs>.



Chapitre 4

Investir dans les écosystèmes naturels pour le développement durable en Afrique centrale

Ce chapitre s'intéresse à la mobilisation d'investissements durables dans les neuf pays d'Afrique centrale : Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe et Tchad. Il analyse les flux financiers reçus par la région et leur allocation vers des activités durables et favorisant l'intégration régionale. Puis, il propose une étude de cas sur le potentiel de la monétisation des écosystèmes naturels pour attirer les investissements et participer à la transformation productive de la région. Il dresse un état des lieux des écosystèmes naturels ainsi que des mécanismes de monétisation existants, puis analyse les principaux défis freinant leur développement. Enfin, ce chapitre propose des politiques publiques permettant d'accroître quantitativement et qualitativement la monétisation des écosystèmes naturels en Afrique centrale.

EFFET BRI B N E

Le fort potentiel des écosystèmes naturels d'Afrique centrale doit permettre d'augmenter les investissements durables dans les économies locales. Monétiser les services écosystémiques fournis par ces ressources – tels que la séquestration du carbone par les forêts, estimée à plus de 344 000 milliards USD – pourrait permettre de mobiliser davantage de financement pour le développement durable.

Malgré ce potentiel, les pays d'Afrique centrale peinent à valoriser leur capital naturel. En 2019-20, ils ont perçu 1.5 milliards USD, soit seulement 5.3 % des financements climatiques attribués au continent et 0.2 % des financements mondiaux. La faiblesse des cadres institutionnels et de gouvernance, ainsi que les contraintes techniques locales font partie des facteurs freinant la capacité des gouvernements locaux à mettre en place des mécanismes de monétisation des écosystèmes naturels efficaces.

Trois actions prioritaires sont à envisager par les acteurs nationaux, régionaux et internationaux pour accroître la monétisation des écosystèmes naturels : 1) améliorer la comptabilité de la valeur du capital naturel de l'Afrique centrale pour mieux informer les investisseurs et les parties prenantes ; 2) mettre en place des cadres institutionnels adaptés à la monétisation des écosystèmes naturels ; et 3) promouvoir les mécanismes de financement innovants en concertation avec les acteurs communautaires, politiques et financiers.

Afrique centrale

L'Afrique centrale attire moins d'investissements durables que les autres régions africaines

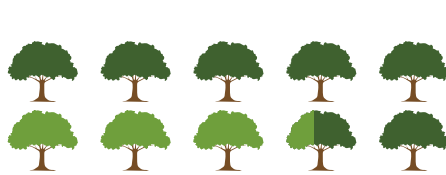
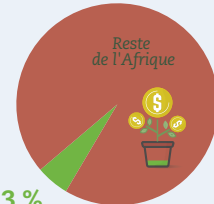
Les flux d'investissements en faveur de nouveaux projets

-23 %
2012-16 2017-22



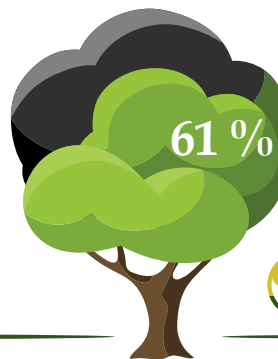
En 2019-20, les pays d'Afrique centrale ont perçu **1.5 milliard** USD en financements climatiques

soit **5.3 %** des financements climatiques vers l'Afrique



35 % de la superficie forestière du continent est abritée en Afrique centrale

soit **5.5 %** de la superficie forestière mondiale



soit **11 %** des stocks mondiaux

De multiples mécanismes financiers permettent de monétiser les écosystèmes naturels

Crédits carbone



soit **29 %** de la richesse totale du monde en 2018

Écotourisme



950 000 km² - environ **18 %** des terres et **8 %** de la surface marine de la région sont protégées

plus que la moyenne africaine et mondiale

Prochaines étapes



Améliorer l'évaluation du capital naturel pour informer les investisseurs et les parties prenantes



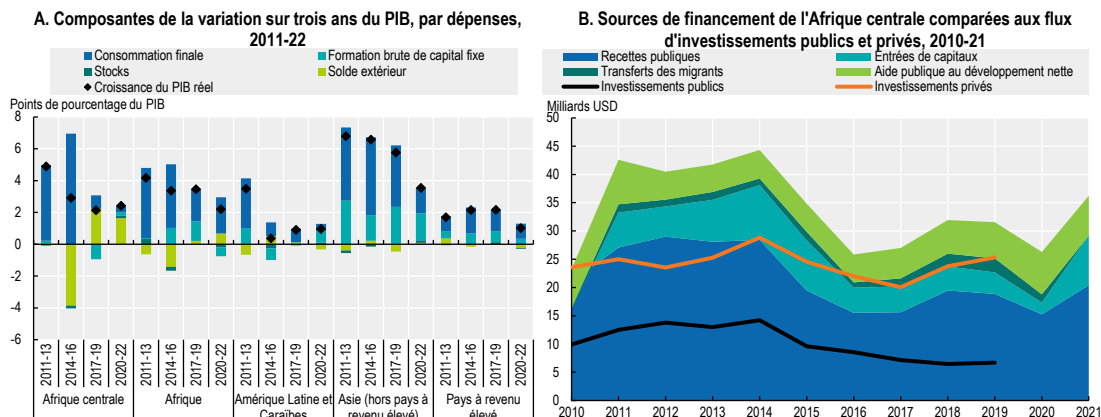
Établir des cadres institutionnels pour la monétisation des écosystèmes naturels



Garantir le développement local de mécanismes de monétisation des écosystèmes

Profil régional de l’Afrique centrale

Graphique 4.1. Composantes de la croissance économique et sources de financement en Afrique centrale

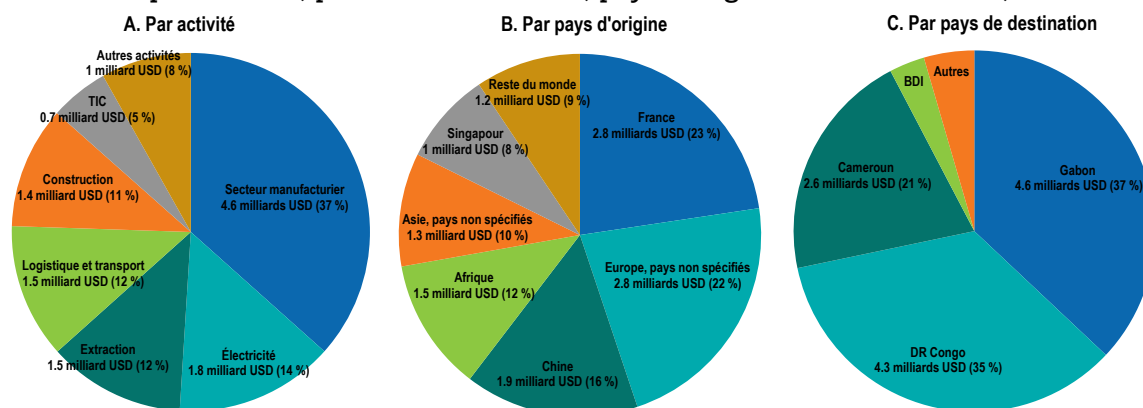


Note : Les composantes de la croissance du produit intérieur brut (PIB) sont calculées sur une base annuelle en utilisant la croissance annuelle réelle du PIB pour estimer l'augmentation en dollars US réels. Les chiffres agrégés sont calculés en prenant la moyenne des chiffres nationaux pondérés par le PIB en dollars PPA (parité de pouvoir d'achat). Les composantes de la croissance triennale du PIB ont été calculées en faisant la différence entre la moyenne géométrique de la croissance annuelle du PIB réel sur la période considérée et la croissance du PIB réel lorsque chacune des composantes est mise à zéro pour chaque année. Le solde extérieur correspond à la différence entre importations et exportations. Les importations contribuent négativement au PIB. La catégorie « Pays à revenu élevé » désigne les pays dits « à revenu élevé » dans la classification de la Banque mondiale des pays par groupes de revenu, hors Amérique latine et Caraïbes. Les recettes publiques comprennent toutes les recettes publiques fiscales et non fiscales, moins le service de la dette et les subventions perçues. Les entrées de capitaux comprennent les investissements directs étrangers (IDE), les investissements de portefeuille et autres entrées d'investissements enregistrés par le Fonds monétaire international dans le cadre de son système de comptabilité des actifs/passifs. Une certaine prudence est de mise lors de l'interprétation des chiffres relatifs aux entrées de capitaux, car certains chiffres pour 2021 et les entrées de portefeuille sont manquants.

Source : Calculs des auteurs d'après FMI (2022a), *Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2022* (base de données), www.imf.org/en/Publications/WEO/weo-database/2022/October ; OCDE (2022a), *Comité d'aide au développement de l'OCDE* (base de données), <https://stats-2.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=TABLE2A> ; Banque mondiale (2022a), *Indicateurs du développement mondial* (base de données), <https://data.worldbank.org/products/wdi> ; FMI (2022b), *Balance of Payments and International Investment Position Statistics (BOP/IIP)* (base de données), <https://data.imf.org/?sk=7A51304B-6426-40C0-83DD-CA473CA1FD52> ; FMI (2022c), *Investment and Capital Stock Dataset (ICSD)* (base de données), <https://data.imf.org/?sk=1CE8A55F-CFA7-4BC0-BCE2-256EE65AC0E4> ; et Banque mondiale-KNOMAD (2022), *Remittances* (base de données), www.knomad.org/data/remittances.

StatLink <https://stat.link/dnj1y9>

Graphique 4.2. Investissements directs étrangers en faveur de nouveaux projets en Afrique centrale, par secteur d'activité, pays d'origine et de destination, 2017-22



Note : La base de données *fDi Markets* est utilisée uniquement à des fins d'analyse comparative. Elle ne permet pas de déduire les montants d'investissement réels, car ces données se basent sur les annonces initiales de projets d'investissement, dont une partie ne se concrétise pas. TIC = technologies de l'information et de la communication. BDI = Burundi.

Source : Calculs des auteurs basés sur *fDi Intelligence* (2022), *fDi Markets* (base de données), www.fdiintelligence.com/fdi-markets.

StatLink <https://stat.link/uwd90q>

L'Afrique centrale bénéficie de moins d'investissements durables que les autres régions africaines, malgré son potentiel unique

Les flux financiers doivent être stimulés pour assurer le développement durable en Afrique centrale

L'investissement a peu contribué à la croissance de l'Afrique centrale depuis les années 2010. La forte croissance démographique de la région peut en partie expliquer la forte croissance tirée par la consommation sur les périodes 2011-13 et 2014-16 (Graphique 4.1). Entre 2015 et 2016, la chute des prix du pétrole a reconfiguré l'équilibre entre ces différentes composantes de la croissance. La balance commerciale a contribué négativement à la croissance au cours de l'année 2015 où la valeur des exportations de pétrole de l'Afrique centrale a soudainement chuté, puis a contribué positivement lorsque ces exportations ont lentement rebondi. Une baisse de 32 % des investissements publics et de 14 % des investissements privés (la plus importante du continent) a également suivi le choc des prix de 2015, sans rattrapage jusqu'en 2019, entraînant une contribution négative de la formation brute de capital fixe (FBCF) à la croissance du PIB sur la période 2017-19.

La décroissance du secteur extractif due à la baisse des prix du pétrole a été un facteur déterminant de la réduction des investissements dans la région. Le total des entrées de capitaux (les entrées d'investissements directs étrangers, d'investissements de portefeuille et d'autres types d'investissement, Graphique 4.1) était en moyenne de 7.5 milliards USD entre 2011 et 2015, mais de seulement 3.8 milliards USD en moyenne entre 2016 et 2020. Toutefois, les économies d'Afrique centrale restent fortement dépendantes des industries extractives, principalement la production pétrolière, dont la chute des prix en 2015 a été suivie non seulement d'une baisse de la croissance du PIB, mais aussi d'un recul des investissements en faveur de nouveaux projets de 59 % entre 2011-15 et 2016-21.

La pandémie de COVID-19 a fragilisé les finances publiques dans la plupart des pays d'Afrique centrale. Avant la pandémie, la mobilisation des recettes publiques restait relativement faible suite au choc de 2015 (ayant entraîné une baisse d'environ 30 %). Selon l'analyse de viabilité de la dette du FMI et de la Banque mondiale de février 2023, la plupart des pays d'Afrique centrale étaient ou en situation de surendettement (République du Congo et Sao Tomé-et-Principe), ou bien en situation de risque élevé de surendettement (Burundi, Cameroun, République centrafricaine et Tchad) (FMI/Banque mondiale, 2023). En 2020, les pays de la région ont notamment fait face à une augmentation de la dette brute des administrations publiques de 5.5 points de pourcentage du PIB (de 39.9 % à 45.3 %) en moyenne suite à la pandémie de COVID-19. En 2022, la majorité des pays d'Afrique centrale continuaient à se classer parmi les États aux contextes « fragiles », à l'exception du Gabon et de Sao Tomé-et-Principe (OCDE, 2022b). Selon le FMI, les recettes totales des pays d'Afrique centrale devraient toutefois augmenter de 41 % en 2023 par rapport à leur niveau de 2019, ce qui pourrait contribuer à améliorer la situation.

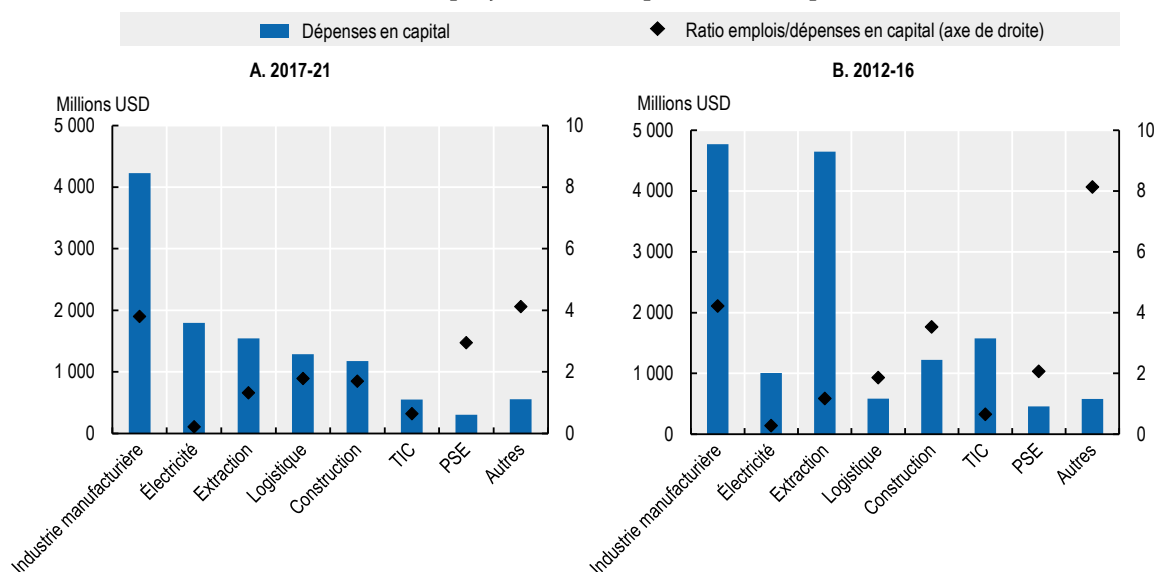
La hausse du prix du pétrole a des répercussions contrastées sur les économies de la région. Les prix du pétrole ont atteint un niveau inégalé depuis dix ans en juillet 2022, entraînant une augmentation de la valeur des exportations de pétrole équivalente à 6 points de pourcentage du PIB de l'Afrique centrale. Le maintien des prix du pétrole à un niveau élevé attendu au cours des prochaines années pourrait conduire à un rebond des investissements en Afrique à court et moyen terme (Banque mondiale, 2022b). Ce réinvestissement dans les combustibles fossiles aurait toutefois des conséquences négatives sur l'environnement et freinerait le développement durable de la région. En outre, les répercussions de cette hausse des prix sont contrastées. Elles sont en effet positives dans la majorité des pays d'Afrique centrale exportateurs nets de pétrole (Cameroun, Tchad, Guinée équatoriale, Gabon et République du Congo), mais négatives sur les économies des quatre autres pays.

L'Afrique centrale reste vulnérable à de multiples risques, au-delà des prix du pétrole. Les conflits internationaux récents affectent notamment les chaînes d'approvisionnement alimentaires dans la région. Par exemple, le Burundi, la République du Congo et la République démocratique du Congo (RD Congo) reçoivent la majorité de leurs importations de blé de Russie et d'Ukraine (CNUCED, 2022). Le changement climatique accroît également l'instabilité et exacerbe les conflits dans une région où le développement est déjà entravé par des conditions fragiles (National Intelligence Council, 2021).

L'investissement est insuffisamment alloué à des activités durables

Les investissements en faveur de nouveaux projets se sont détournés des industries extractives au profit de l'industrie manufacturière, de l'électricité et de la logistique, mais les montants globaux ont fortement diminué. La valeur totale des IDE en faveur de nouveaux projets vers l'Afrique centrale a chuté de 23 % entre 2012-16 et 2017-22, principalement en raison d'une baisse de 67 % des flux dans le secteur extractif (Graphique 4.3). Une grande partie de cette baisse était antérieure à la crise du COVID-19 : le total des flux liés aux IDE en faveur de nouveaux projets vers l'Afrique centrale était 40 % plus élevé en 2020 et 2021 qu'il ne l'était en 2017-18. La création d'emplois liés aux investissements a également reculé, passant de 2.6 emplois à 2.3 emplois par million USD investis. Même dans l'industrie manufacturière, le ratio d'emplois est passé de 4.2 emplois à 3.8 emplois par million USD investis.

Graphique 4.3. Intensité en emplois des flux d'investissements dans de nouveaux projets en Afrique centrale, par activité

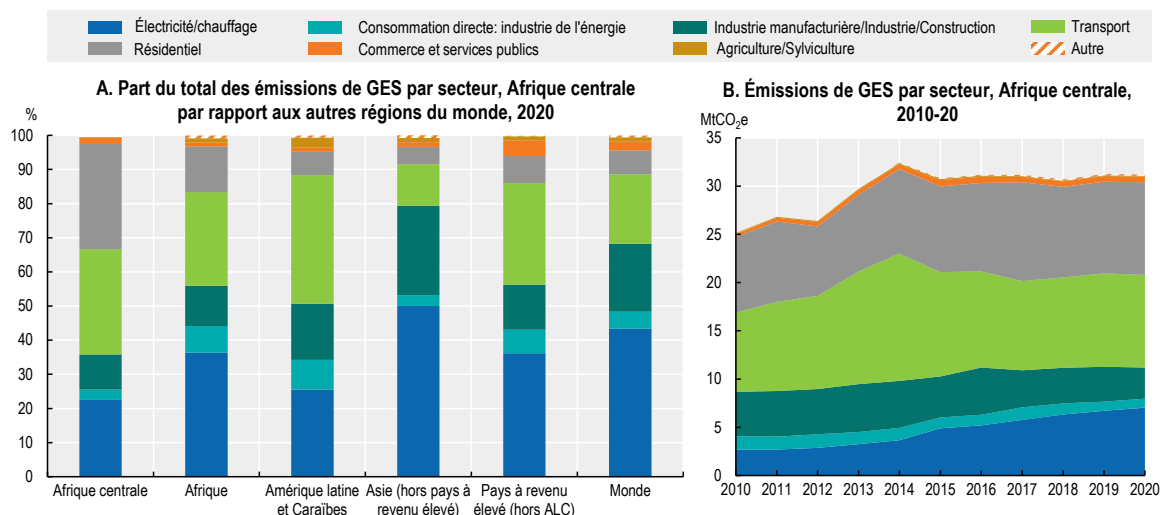


Note : TIC = Technologies de l'information et de la communication, PSE = Prestation de services aux entreprises.

Source : Calculs des auteurs basés sur fDi Intelligence (2022), *fDi Markets* (base de données), www.fdiintelligence.com/fdi-markets, StatLink  <https://stat.link/sfgmqe>

L'Afrique centrale dispose des économies les moins intensives en carbone d'Afrique. En 2020, les pays d'Afrique centrale ont produit 31 millions de tonnes d'équivalent en dioxyde de carbone (MtCO₂e), soit seulement 2.5 % des émissions produites par l'Afrique et 0.1 % des émissions mondiales. Selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), les émissions de gaz à effet de serre (GES) de la région proviennent davantage de sources résidentielles que de la production d'électricité par rapport au reste de l'Afrique et du monde. Cependant, depuis 2000, les émissions de GES issues de la production d'électricité augmentent, et ce, malgré une diminution des émissions totales de la région depuis 2014 (Graphique 4.4).

Graphique 4.4. Émissions de GES par secteur en Afrique centrale

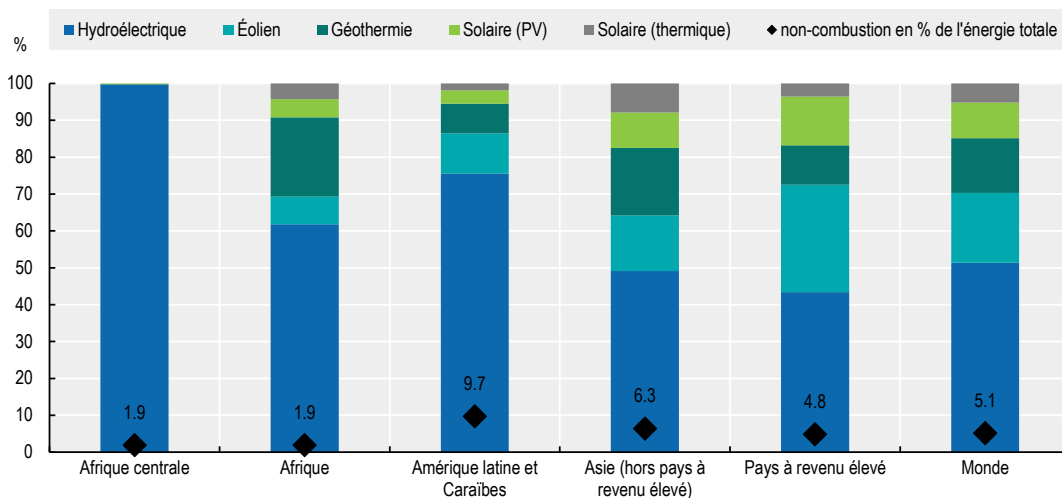


Source : AIE (2021), GHG Emissions from fuel combustion (summary) (base de données), <http://dotstat.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=GHG#>.

StatLink <https://stat.link/espvy7>

L'Afrique centrale dépend moins des combustibles fossiles pour la production d'électricité que les autres régions africaines. Environ 78 % de la production d'électricité provient de l'énergie hydroélectrique, le reste dépend de combustibles fossiles. Toutefois, l'Afrique centrale ne produit que 3 % de l'électricité continentale, laissant 72 % de sa population, soit 118 millions d'habitants, sans accès à l'électricité en 2020. De plus, l'électricité renouvelable ne répond qu'à une faible partie des besoins en énergie (chauffage, cuisson, mobilité) de la région (Graphique 4.5).

Graphique 4.5. Production sans combustion d'électricité et de chaleur en Afrique centrale et dans le monde, 2020



Note : Les sources d'énergie sans combustion comprennent les sources d'énergie déclarées comme renouvelables par l'AIE, mais excluent les sources d'énergie reposant sur la combustion de combustibles tels que les biocarburants, et les déchets. L'AIE ne considère pas l'énergie nucléaire comme une énergie renouvelable.

Source : AIE (2021), GHG Emissions from fuel combustion (summary) (base de données), <http://dotstat.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=GHG#>.

StatLink <https://stat.link/o3andq>

Les investissements dans les services sociaux et infrastructures restent également limités en Afrique centrale. Les dépenses publiques et privées dans la santé et l'éducation en Afrique centrale s'élevaient respectivement à 3.7 % et 2.3 % du PIB en 2019, soit moins que dans les autres régions du continent, à l'exception de l'Afrique de l'Ouest. Les pays riches en pétrole, tels que la République du Congo, la Guinée équatoriale, le Gabon et la RD Congo, affichent les plus faibles niveaux de dépenses dans la santé et l'éducation en pourcentage du PIB. Toutefois, l'aide publique au développement (APD) allouée aux infrastructures et services sociaux en 2020 représentait 1.6 % du PIB de l'Afrique centrale, une proportion bien plus élevée que dans les autres régions africaines, mais insuffisante pour répondre aux besoins et compenser le manque d'investissements publics dans ces domaines.

L'intégration régionale rendra la région plus attractive aux investissements durables

L'intégration régionale demeure faible en Afrique centrale, ce qui limite le potentiel de développement de l'investissement intrarégional. L'intégration régionale de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) demeure inférieure à celle des autres communautés économiques régionales, avec quelques disparités selon les pays (Tableau 4.1).

Tableau 4.1. Les indices d'intégration régionale en Afrique centrale en 2019

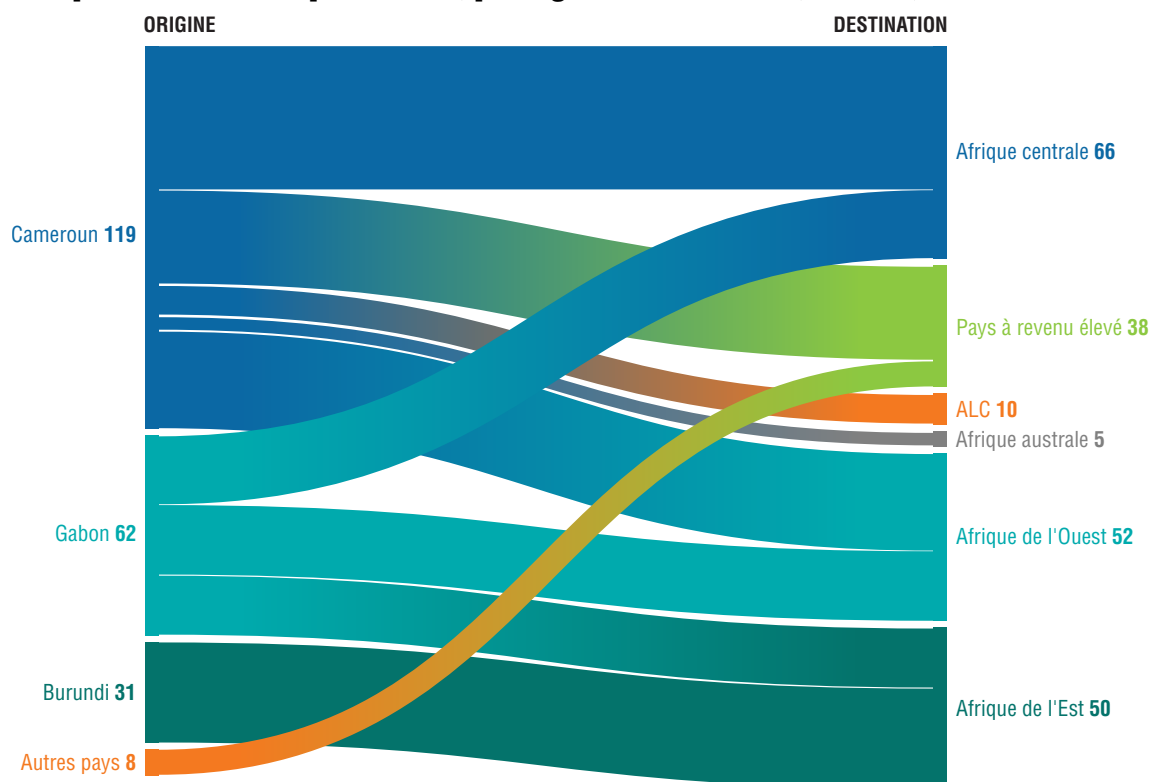
Pays	Intégration commerciale	Intégration des infrastructures	Intégration productive	Libre circulation des personnes	Intégration macroéconomique	Moyenne
Burundi	0.12	0.25	0.08	0.06	0.49	0.2
Cameroun	0.38	0.79	0.87	0.16	0.81	0.6
République du Congo	0.9	0.43	0.43	0.54	0.77	0.61
Gabon	0.5	0.83	0.39	0.54	0.79	0.61
Guinée équatoriale	0.37	0.37	0.32	0.38	0.80	0.44
République centrafricaine	0.31	0.15	0.17	0.63	0.75	0.40
RD Congo	0.08	0.11	0.27	0.47	0.60	0.30
Sao Tomé-et-Principe	0.31	0.15	0.17	0.63	0.75	0.40
Tchad	0.41	0.18	0.54	0.78	0.00	0.38
CEEAC	0.37	0.36	0.36	0.51	0.61	0.44

Note : L'Indice de l'intégration régionale en Afrique (IIRA) mesure à quel point les pays africains honorent les engagements qu'ils ont pris dans le cadre d'initiatives d'intégration panafricaines, telles que l'Agenda 2063 ou le Traité d'Abuja. L'IIRA porte sur les cinq dimensions d'intégration régionale suivantes : commerciale, productive, macroéconomique, des infrastructures, et la libre circulation des personnes. L'indice s'étend sur une échelle minimum-maximum de 0 à 1.

Source : Adapté de CUA/BAD/CEA (2019), *Indice de l'intégration régionale en Afrique – édition 2019*, www.integrate-africa.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/ARII-FR-Report2019-FIN-R15_11jun20.pdf.

La majorité des investissements en faveur de nouveaux projets à destination de l'Afrique centrale proviennent de pays à revenu élevé. Entre 2017 et 2021, les principales sources d'investissement étrangers dans de nouveaux projets (par ordre décroissant) étaient la République populaire de Chine (ci-après « Chine »), la France, Singapour, les Pays-Bas et l'Allemagne. Seulement un dixième des flux d'investissements entrants provenaient d'autres pays africains. Les investissements sortants de la région sont 50 fois inférieurs aux investissements entrants. L'Afrique centrale émettait 0.06 % des investissements sortants en faveur de nouveaux projets à destination du continent entre 2017 et 2021, avec le Cameroun à l'origine de plus de la moitié de ces flux (Graphique 4.6). En effet, la région dispose de moins de sociétés multinationales régionales investissant dans les autres pays d'Afrique centrale que les autres régions africaines.

Graphique 4.6. Investissements directs étrangers en faveur de nouveaux projets en provenance d'Afrique centrale, par région de destination, 2017-21, en millions USD



Note : « Autres pays » inclut la République du Congo (7 millions USD) et la Guinée équatoriale (1 million USD). « Pays à revenu élevé » désigne les pays dits « à revenu élevé » dans la classification de la Banque mondiale des pays par groupes de revenu, hors Amérique latine et Caraïbes (ALC).

Source : Calculs des auteurs basés sur fDi Intelligence (2022), fDi Markets (base de données), www.fdiintelligence.com/fdi-markets.

StatLink  <https://stat.link/s8jakf>

La monétisation des écosystèmes naturels attirera plus d'investissements durables en Afrique centrale

Pour mobiliser des financements, les décideurs politiques doivent comprendre le potentiel économique des écosystèmes naturels. C'est notamment le cas en Afrique centrale, où est situé l'un des plus grands écosystèmes intacts au monde, d'une immense valeur pour la biosphère terrestre comme pour l'économie mondiale. Pourtant, bien que la préservation de ces écosystèmes demande d'importants investissements, les investissements durables restent inférieurs en Afrique centrale au reste du continent. La monétisation des écosystèmes permettrait ainsi de mobiliser les financements nécessaires à leur protection, tout en assurant le développement économique des pays de la région – notamment en facilitant la transformation productive, la numérisation ou la participation aux chaînes de valeur mondiales.

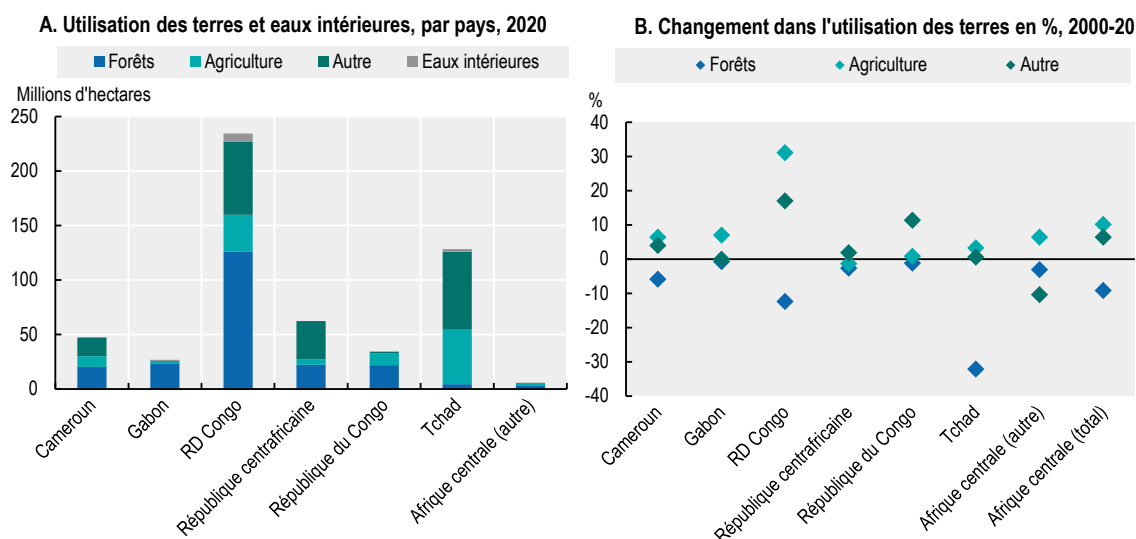
La valorisation des écosystèmes naturels d'Afrique centrale souffre de la concurrence plus lucrative d'activités destructrices de l'environnement

La monétisation des écosystèmes naturels en Afrique centrale permet d'accroître leur contribution au développement économique durable. L'attribution de valeurs monétaires à la nature et à l'environnement (parfois appelées dans la littérature française « monétarisation » – voir par exemple Bouscasse et al. [2011]) – peut justifier leur protection

et permettre la mobilisation de ressources supplémentaires. Si les écosystèmes naturels d'Afrique centrale ne génèrent pas de retour financier pour les investisseurs, ceux-ci seront tentés de se tourner vers des activités susceptibles de générer des rendements plus élevés, comme l'agriculture ou le logement. Les forêts tropicales et les rivières d'Afrique centrale sont reconnues comme ayant une valeur écologique et économique d'importance mondiale. Pourtant elles peinent à attirer des investissements significatifs, et la déforestation ne ralentit pas.

Les écosystèmes naturels d'Afrique centrale perdent du terrain car d'autres formes d'utilisation des terres ont une valeur commerciale plus élevée. Selon la FAO (2021a), en 2020, les forêts d'Afrique centrale couvraient 221 millions d'hectares (ha), soit 41 % de la superficie terrestre de la région, et représentaient 35 % des terres forestières d'Afrique (Graphique 4.7). Ce chiffre est toutefois en recul de 9 % par rapport à 2000, et les terres agricoles et urbaines ont augmenté de 10 % et 131 %, respectivement. Ce déclin s'est produit malgré le doublement des aires protégées dans les pays de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC)¹ depuis le début des années 2000 (Doumenge et al., 2021). Le taux de dégradation des forêts a notamment augmenté depuis 2017, sous l'impulsion de l'agriculture, de la construction d'infrastructures et de la croissance démographique. La population de l'Afrique centrale a notamment augmenté de 87 % entre 2000 et 2020, et devrait augmenter de 119 % entre 2020 et 2050, selon les projections de l'ONU (2022a).

Graphique 4.7. Utilisation des terres et des eaux intérieures en Afrique centrale



Source : FAO (2021a), *Données de l'alimentation et de l'agriculture* (FAOStat) (base de données), www.fao.org/faostat/fr/#home. StatLink <https://stat.link/4bmxlf>

L'Afrique centrale possède des atouts majeurs pour monétiser ses écosystèmes naturels

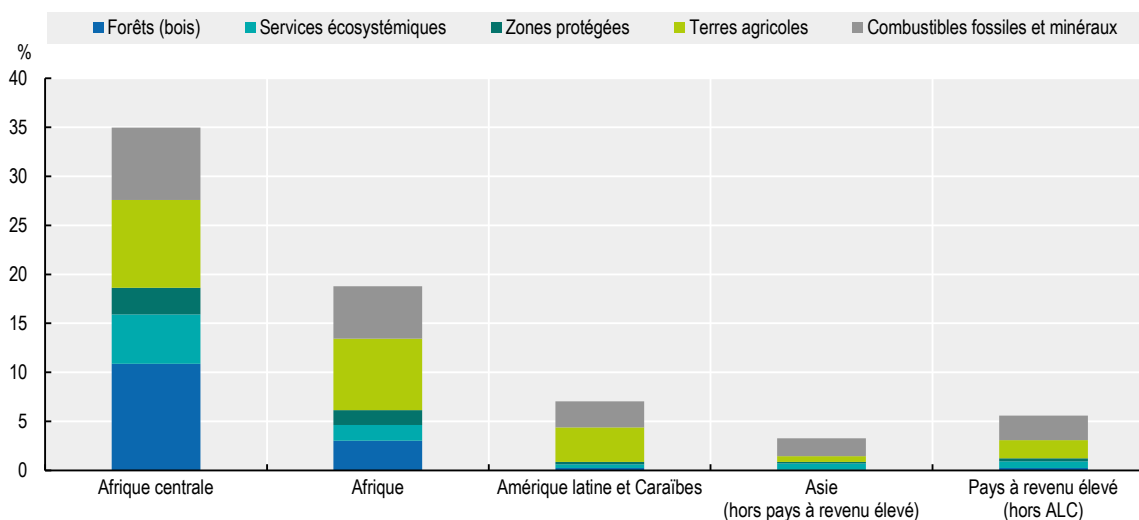
Plus que dans toute autre région d'Afrique ou du monde, les forêts stockent une importante partie de la richesse de l'Afrique centrale. Selon une estimation de la Banque mondiale (2021) visant à calculer la valeur totale du capital humain, du capital physique et du capital naturel dans les économies mondiales :

- Le capital stocké dans les écosystèmes naturels d'Afrique centrale était de 394 milliards USD en 2018, soit 26.6 % du PIB de la région. Ce chiffre dépasse les 383 milliards USD de valeur attribués à la pêche, à l'agriculture, aux combustibles fossiles et aux minéraux combinés dans la région.

- Les forêts, aires protégées et services écosystémiques d'Afrique centrale représentent 19 % de la richesse totale de la région, contre 6 % pour l'Afrique dans son ensemble et environ 1 % pour les autres régions du monde (Graphique 4.8).
- La richesse attribuée aux écosystèmes naturels d'Afrique centrale en 2018 provient à 58 % de la production future de bois, à 27 % des services écosystémiques (loisirs ; chasse et pêche ; produits forestiers non ligneux ; protection des bassins versants – voir Encadré 4.1) et à 15 % des ressources naturelles protégées.

Ces estimations ne tiennent toutefois pas compte de la valeur des écosystèmes naturels d'Afrique centrale dans la séquestration du carbone atmosphérique. De plus, elles dépendent de facteurs socio-économiques : des revenus plus élevés et des populations plus importantes proches des forêts augmentent la valeur des services écosystémiques.

Graphique 4.8. Répartition du capital naturel en pourcentage de la richesse nationale (hors actifs extérieurs), 2018



Note : Les pays pour lesquels une comptabilité complète de la richesse nationale n'était pas disponible ont été exclus du calcul. Cela comprend onze pays africains, dont la Guinée équatoriale, en Afrique centrale. « Revenu élevé (hors ALC) » comprend les pays classés par la Banque mondiale dans la catégorie des pays à revenu élevé selon le revenu national brut (RNB) pour l'année 2022 sans compter les pays de l'Amérique latine et Caraïbes (ALC).

Source : Banque mondiale (2021), *The Changing Wealth of Nations 2021: Managing Assets for the Future*, <http://hdl.handle.net/10986/36400>.

StatLink  <https://stat.link/ao0ckl>

Les forêts d'Afrique centrale sont particulièrement précieuses en tant que réservoirs de carbone. Bien que l'Afrique centrale n'abrite que 35 % de la superficie forestière de l'Afrique, elle contient 62 % du stock de carbone dans la biomasse du continent, soit 11 % des stocks mondiaux (Graphique 4.9). Ces chiffres ne tiennent pas compte du potentiel de stockage de carbone dans la couche arable du sol des forêts, qui ajouterait environ 41 % de stocks de carbone supplémentaires dans les forêts de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale (FAO, 2021b). Les tourbières du bassin central du Congo représentent un stock supplémentaire de 30 Gt de carbone (Brown, 2017).

Encadré 4.1. Les services écosystémiques : concept et méthode d'évaluation économique

Les services écosystémiques font référence aux bénéfices tirés des écosystèmes naturels. Ceux-ci peuvent inclure des bénéfices tangibles, tels que l'amélioration de la qualité de l'air et de l'eau, et des bénéfices intangibles, tels que leur valeur esthétique pouvant inspirer l'art. La Classification internationale commune des services écosystémiques (CICES) liste trois catégories principales de services écosystémiques (Tableau 4.2).

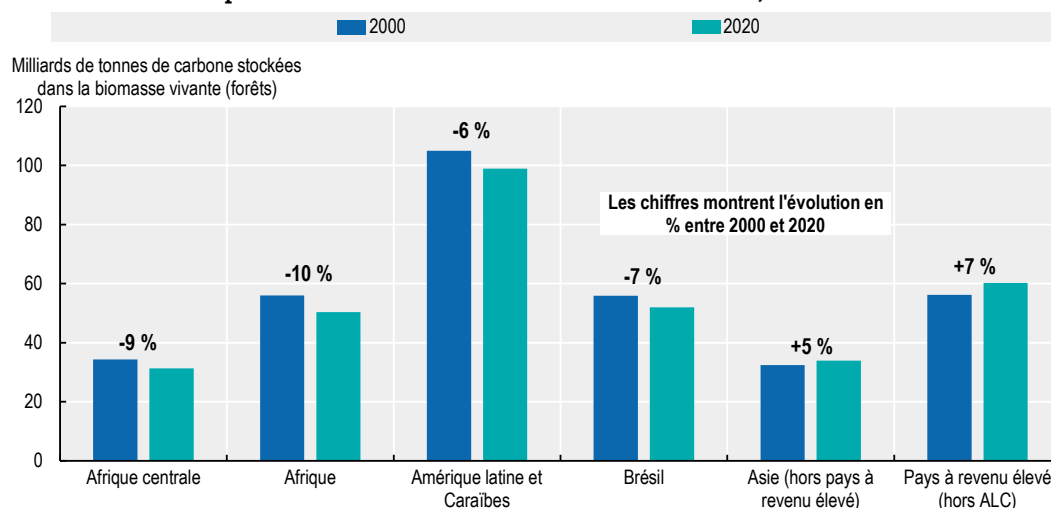
Tableau 4.2. Services écosystémiques listés dans la Classification internationale commune des services écosystémiques (CICES)

Catégories de services écosystémiques	Biens et services écosystémiques
Services d'approvisionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Alimentation • Eau douce • Combustibles • Fibres • Produits biochimiques et pharmaceutiques • Ressources génétiques • Ressources ornementales
Services de régulation et de maintenance	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir la composition gazeuse de l'atmosphère • Réguler le climat local et global • Contrôler l'érosion • Réguler le débit de l'eau • Purifier l'eau et décomposer les déchets • Réguler les maladies • Contrôler les ravageurs et les maladies des cultures / du bétail • Polliniser les plantes • Offrir une protection contre les tempêtes • Recycler les nutriments • Maintenir la production primaire • Production d'oxygène grâce à la photosynthèse
Services culturels	<ul style="list-style-type: none"> • Expériences spirituelles et religieuses • Éducation et culture • Valeur esthétique • Loisir • Tourisme

Source : Compilation des auteurs basée sur Dasgupta (2021), *The Economics of Biodiversity: the Dasgupta Review*, https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/962785/The_Economics_of_Biodiversity_The_Dasgupta_Review_Full_Report.pdf.

L'évaluation économique des services écosystémiques permet de quantifier ces bénéfices en unité monétaire. Par exemple, la contribution économique des écosystèmes peut être évaluée sur la base des coûts qu'engendrerait la construction d'infrastructures de remplacement suite à leur perte. Cette approche ne représente toutefois qu'une des nombreuses méthodes d'évaluation existantes (ONU, 2005). Selon Dasgupta (2021), de plus en plus de pays incorporent des estimations du capital naturel et des services écosystémiques dans leurs évaluations économiques. Ces évaluations peuvent contribuer à la mise en place de systèmes de « paiements pour services écosystémiques » reposant sur l'attribution de rémunérations en contrepartie de la préservation de l'environnement.

Graphique 4.9. Les deux plus grands puits de carbone au monde, en Afrique centrale et dans la forêt amazonienne, sont en déclin



Note : « Revenu élevé (hors ALC) » comprend les pays classés par la Banque mondiale dans la catégorie des pays à revenu élevé selon le revenu national brut (RNB) pour l'année 2022 sans compter les pays de l'Amérique latine et Caraïbes (ALC).

Source : FAO (2021a), *Données de l'alimentation et de l'agriculture (FAOStat)* (base de données), www.fao.org/faostat/fr/#home.

StatLink <https://stat.link/x91hlt>

Les forêts d'Afrique centrale restées intactes ont maintenu une importante capacité de stockage du carbone (Hubau et al., 2020). En effet, la capacité d'absorption de carbone atmosphérique des forêts amazoniennes non dégradées est en déclin depuis les années 1990 en raison de l'augmentation de la mortalité des arbres, attribuée aux changements climatiques (Brienen et al., 2015).

La valeur du carbone actuellement séquestré en Afrique centrale dépasserait 344 000 milliards USD. Cependant, les modes de calcul de cette valeur changent radicalement selon les scénarios climatiques envisagés.

- Le coût social du carbone, autrement dit le coût projeté pour la société du rejet d'une quantité supplémentaire de dioxyde de carbone dans l'atmosphère, pourrait atteindre 307 dollars par tonne de dioxyde de carbone (tCO₂) (Kikstra et al., 2021). Rejeter dans l'atmosphère les 31.3 milliards de tonnes de carbone séquestrées dans les forêts d'Afrique centrale créerait des dommages mondiaux équivalents à 35 200 milliards USD².
- Si les dommages économiques du carbone libéré sont supposés persister, le coût social du carbone peut dépasser 3 000 USD par tonne, soit 344 000 milliards USD pour le carbone séquestré en Afrique centrale.

Bien que les coûts de la pollution par le carbone sont théoriquement extrêmement élevés, les prix du carbone déterminés par les marchés varient et peuvent être largement inférieurs. La Banque mondiale (2022c) recense 67 prix du carbone à travers le monde, avec une moyenne de 30 USD par tonne d'équivalent CO₂ (tCO₂e), mais variant de 0.08 USD tCO₂e à 137 USD tCO₂e. Le Gabon prévoit de vendre 90 millions de tonnes de crédits carbone pour un prix allant de 25 USD à 35 USD par tonne de CO₂ séquestrée (Njoroge, 2022). À ce prix, le stock total de forêts d'Afrique centrale est évalué entre 2 870 et 4 000 milliards USD, tandis que la réduction nette annuelle du stock forestier d'Afrique centrale vaut entre 17 milliards USD et 24 milliards USD par an.

En contrepartie de la valeur monétaire associée aux écosystèmes d'Afrique centrale en tant que puits de carbone, la préservation de leur biodiversité représente une préoccupation mondiale. Le Fonds mondial pour la nature (WWF) estime que l'inaction face à la destruction de la biodiversité coûtera 479 milliards USD par an au niveau mondial, soit 10 000 milliards USD d'ici à 2050 (Roxburgh et al., 2020). La préservation de la forêt amazonienne coûte entre 1.7 et 2.8 milliards USD par an. À ce tarif, le bassin du Congo, qui équivaut à environ 30 % de la superficie des forêts amazoniennes, serait estimé entre 500 et 800 millions USD par an. L'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale (CAFI) estime la préservation des forêts gabonaises à 150 millions USD.

De multiples mécanismes financiers permettent de monétiser les écosystèmes naturels

Les financements publics

Environ 68 % des financements climatiques mondiaux proviennent des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux (CPI, 2022). La majorité financent la réduction des émissions de GES dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) à travers des fonds tels que le Fonds vert pour le climat (GCF), le Fonds pour l'Amazonie, le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCBF) ou encore la CAFI (Watson et Schalatek, 2020). Les pays bénéficiaires développent une stratégie nationale REDD+ proposant des initiatives mesurées, notifiées et vérifiées, et perçoivent des financements indexés sur les résultats qu'ils obtiennent. Toutefois, très peu de projets pilotes REDD+ ont perçu ces paiements (Nouvelles des forêts, 2020). Le Gabon fait figure d'exception avec le versement en 2021 de 17 millions USD pour ses efforts de réduction de la déforestation sur la période 2016-17 (ONU, 2021). Lors de la COP 26, un financement collectif d'au moins 1.5 milliard USD entre 2021 et 2025 a été annoncé pour soutenir ses efforts de protection et de maintien des forêts et des tourbières du bassin du Congo.

Les gouvernements d'Afrique centrale commencent à allouer une partie des revenus issus d'activités nuisibles à l'environnement vers des financements durables. Au Gabon par exemple, le FGIS est financé à 10 % par la réallocation des recettes pétrolières ; il gère environ 2 milliards USD d'actifs et vise à atteindre une décarbonisation nette nulle à l'horizon 2050 (Encadré 4.2). En Guinée équatoriale, le gouvernement attribue également 0.5 % de ses revenus pétroliers au Fonds de réserve pour les générations futures (Yonga, 2014). D'autres pays, tels que le Cameroun, la Guinée équatoriale et le Tchad, ont également introduit des taxes environnementales destinées à mobiliser des ressources supplémentaires tout en décourageant les comportements polluants. Toutefois les recettes mobilisées ne dépassaient pas 0.5 % de leur PIB en 2020 (OCDE/ATAF/CUA, 2022).

Encadré 4.2. Les forêts du Gabon dans le Fonds gabonais d'investissements stratégiques (FGIS)

Créé en 2019, le FGIS a un engagement écologique et économique. Il intervient dans trois secteurs stratégiques : le financement des infrastructures, l'accompagnement des petites et moyennes entreprises (PME) et le soutien aux secteurs sociaux. Sa démarche est guidée par trois principes fondamentaux : la durabilité de l'impact, l'innovation et l'atténuation des risques pour ses parties prenantes. Le FGIS est le premier fonds souverain africain à rejoindre la Net-Zero Asset Owner Alliance créée par les Nations Unies. Il a également adhéré à la Coalition One Planet des fonds souverains (OPSWF), au Réseau international des fonds souverains (IFSWF) et au Forum des investisseurs souverains africains (ASIF). Avec ces engagements écologiques, et plus de 2 milliards USD d'actifs sous gestion, le FGIS a pour ambition d'atteindre des émissions nettes de gaz à effet de serre nulles sur son portefeuille d'ici 2050, de fixer des objectifs intermédiaires tous les cinq ans et de présenter un rapport de suivi annuel.

Encadré 4.2. Les forêts du Gabon dans le Fonds gabonais d'investissements stratégiques (FGIS) (suite)

Les forêts du Gabon jouent un rôle central dans ses objectifs écologiques mais servent aussi de sources de financement durable. La forêt couvre plus de 88 % du territoire gabonais, soit le plus large couvert forestier d'Afrique centrale. Malgré le déclin général du couvert forestier d'Afrique centrale, le Gabon est le seul pays de la région à démontrer que ses forêts absorbent davantage de carbone qu'elles n'en émettent. Les forêts gabonaises sont ainsi un puits net de carbone absorbant plus de 100 millions tCO₂/an, selon son niveau d'émissions de référence pour les forêts (NERF) déposé auprès de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (Eba'a Atyi et al., 2022). Vu l'importance écologique, le premier des trois objectifs stratégiques du « Plan vert » est de gérer durablement la forêt gabonaise et de positionner le Gabon comme un leader mondial du bois tropical certifié. Le second consiste à valoriser le potentiel agricole et garantir la sécurité alimentaire, tandis que le troisième vise à promouvoir une exploitation et une valorisation durables des ressources halieutiques.

Les obligations vertes

Des mécanismes innovants, tels que les obligations vertes, commencent à être introduits pour financer des projets de développement. Le marché des obligations vertes demeure limité en Afrique (Tableau 4.3), mais il attire l'attention des décideurs politiques d'Afrique centrale. Entre 2014 et 2022, l'émission de 25 obligations vertes dans 9 pays africains a permis de mobiliser 4.5 milliards USD, soit 0.2 % du marché mondial (Climate Bonds Initiative, 2022). Le Gabon prévoit l'émission d'une obligation verte souveraine à travers le FGIS d'une valeur comprise entre 100 et 200 millions USD pour financer la construction de centrales hydroélectriques (Afrimag, 2022). À l'échelle régionale, la Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale (COSUMAF) a également exprimé sa volonté d'introduire des obligations vertes, sociales et durables à la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (BVMC) dans les prochaines années. Apprendre des expériences d'autres pays ayant émis des obligations vertes, en Afrique comme le Maroc ou l'Égypte (Chapitre 6), ou en Amérique latine tels qu'en Colombie ou en Uruguay (OCDE et al., 2022), permettrait de déployer ces outils plus efficacement.

Tableau 4.3. Total des obligations vertes par région, en cumul, par ordre décroissant de valeur, 2014-22

Région	Marchés des obligations vertes	Nombre d'émetteurs	Nombre de transactions	Valeur (en milliards USD)
Afrique	9	23	25	4.5
Amérique du Nord	2	872	5 629	382.2
Amérique latine	14	107	195	32.8
Asie-Pacifique	23	1 224	1 827	458.6
Europe	33	1 151	2 434	867.4
Total	79	3 377	10 110	1 745.5

Source : Climate Bonds Initiative (2022), *Climate Bonds Interactive Data Platform* (base de données), www.climatebonds.net/market/data/.

Les crédits carbone

Le large couvert forestier de l'Afrique centrale permet de monétiser les services écosystémiques d'absorption du carbone à travers la mise en place de crédits carbone. Dans le bassin du Congo, la valeur des services d'élimination du carbone de la forêt est estimée à l'équivalent de 55 milliards USD par an, soit 36 % du PIB des six pays qui abritent la forêt – Cameroun, République centrafricaine, République du Congo, RD Congo, Guinée équatoriale et Gabon (CGDEV, 2022). En RD Congo par exemple, le puits de carbone agroforestier Ibi Batéké (PCIAB) permet de concilier une exploitation durable des forêts et une rémunération de 184 000 USD liée à l'absorption de carbone, qui est reversée aux coopératives agroforestières locales (Eba'a Atyi, 2022). Le Gabon espère également mobiliser 2 milliards USD grâce à la vente de crédits carbone. Le pays prévoit d'allouer 25 % de ces fonds à la gestion forestière et aux communes rurales, 25 % au FGIS, 25 % au service de la dette du Gabon, et 25 % au budget national pour l'éducation, la santé et la résilience climatique (Ngounou, 2022).

La gestion durable des ressources dans les secteurs agricoles, forestiers et miniers

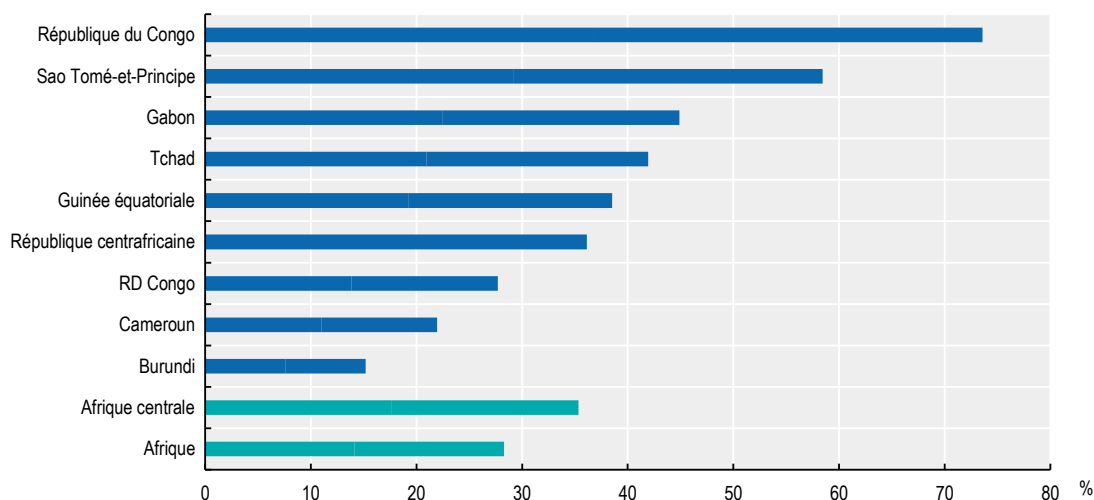
Une gestion durable des ressources naturelles peut favoriser l'intégration aux chaînes de valeurs tout en préservant les écosystèmes. Sur la période 2015-20, les secteurs agricoles (agriculture, sylviculture et pêche) ont contribué en moyenne à 17 % du PIB de la région et le secteur extractif à 31 %. L'adoption de pratiques agricoles régénératives permettrait d'augmenter les rendements de 13 % au moins, tout en réduisant l'érosion des sols de 30 % et en augmentant le carbone dans les sols de 20 % (Africa Regenerative Agriculture Study Group, 2021). Cela permettrait de séquestrer l'équivalent de 4.4 GtCO₂ par an, ainsi que 106 MtCO₂e supplémentaires en restaurant les terres dégradées par la sylviculture. Par ailleurs, la demande grandissante de métaux rares représente une opportunité pour certains pays de la région, mais nécessite la mise en place de règles de protection sociale et environnementale (CUA/OCDE, 2022).

L'écotourisme


L'écotourisme peut soutenir les communautés locales et participer à la diversification des activités économiques. En République du Congo par exemple, les revenus générés par l'écotourisme dans le parc protégé d'Odzala-Kokoua contribuent à l'économie locale sous forme de salaires, de prestations de services et de projets communautaires, notamment la diversification agricole, l'élevage, le développement d'infrastructures et la livraison de matériel médical à des centres de santé (Doumenge et al., 2021).

Les aires protégées se sont étendues dans la région mais restent sous tension. Le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les objectifs d'Aichi (CDB, 2010) prévoyaient de protéger au moins 17 % des surfaces terrestres et 10 % des surfaces marines et côtières mondiales à partir de 2020 au moyen des réseaux d'aires protégées bénéficiant d'un statut international. Actuellement en Afrique centrale, 206 aires protégées occupent plus de 950 000 km², soit environ 18 % des terres et 8 % de la surface marine de la région – plus que la moyenne africaine et mondiale d'environ 14 % (Graphique 4.10). Malgré ces efforts, 55 % des aires protégées de la région restent menacées par des permis d'exploitation pétrolières, gazières et minières (Doumenge et al., 2021).

Graphique 4.10. Aires terrestres et marines protégées par pays d'Afrique centrale (en pourcentage de la superficie nationale)



Note : Aires protégées nationales et internationales reconnues par la World Database on Protected Areas (base de données mondiale des aires protégées, WDPA).

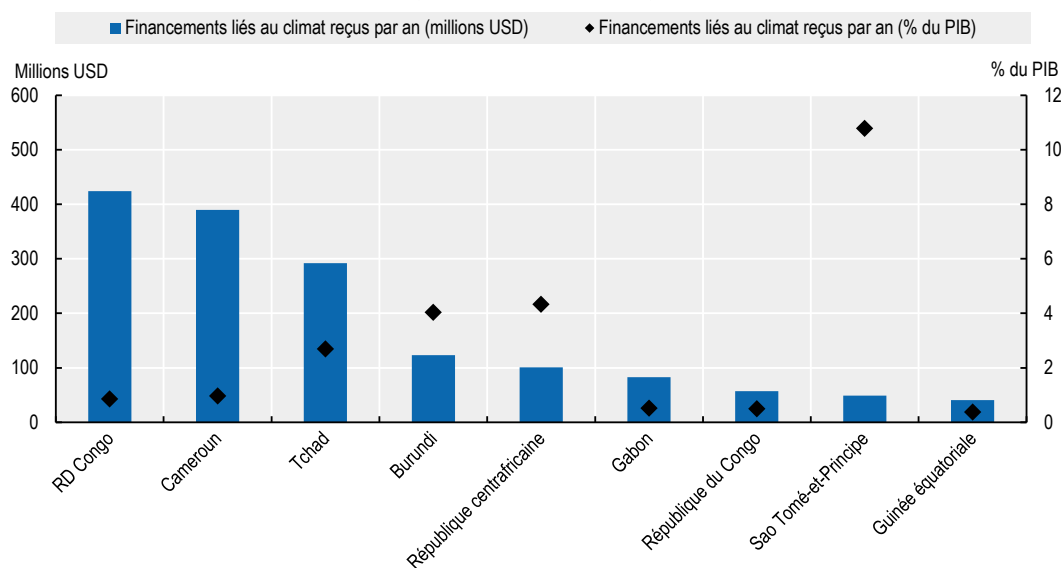
Source : PNUE-WCMC/UICN (2023), Base de données mondiale des aires protégées (base de données), <https://doi.org/10.34892/6fwd-af11>. StatLink  <https://stat.link/shxrgp>

Les obstacles à la monétisation des écosystèmes naturels

Les pays d'Afrique centrale ne reçoivent qu'une faible proportion des financements climatiques mondiaux. En 2019-20, ils ont perçu 1.5 milliard USD, soit seulement 5.3 % des financements climatiques attribués au continent et 0.2 % des financements climatiques mondiaux. La RD Congo et le Cameroun en ont été les principaux bénéficiaires (Graphique 4.11). Sao Tomé-et-Principe a reçu des financements équivalant à 10 % de son PIB sur la période, mais ne représentant que 48 millions USD, soit environ 3 % des financements reçus par la région. Contrairement aux autres régions, plus de la moitié des financements (54 %) visaient des projets d'adaptation au changement climatique, majoritairement dans les secteurs de l'agriculture, la sylviculture, la pêche et l'utilisation des terres (CPI, 2022).

Les risques liés à la corruption constituent un frein majeur à la monétisation des écosystèmes et aux investissements en faveur du climat en Afrique centrale. L'évaluation des initiatives et mécanismes de monétisation des écosystèmes souligne les problèmes de gouvernance affectant la région. Par exemple, l'évaluation de la mise en place de l'initiative REDD+ au Cameroun révèle l'absence de mécanisme d'examen indépendant pour éviter la falsification des données alimentant les évaluations d'impact environnemental et social nécessaires à la validation de projets REDD+ (TI, 2016). En RD Congo, l'audit national sur les concessions d'exploitation forestière industrielle de l'Inspection générale des finances a révélé l'attribution d'au moins 18 concessions illégales (Ligodi, 2022). Au niveau régional, la CAFI a souligné les bonnes pratiques du fonds en matière de transparence et de lutte contre la corruption, mais une mise en œuvre difficile en raison des multiples acteurs impliqués dans sa gouvernance (TI, 2020).

Graphique 4.11. Financements liés au climat reçus par l'Afrique centrale (moyenne 2019-20)



Source : CPI (2022), *Landscape of Climate Finance in Africa*, www.climatepolicyinitiative.org/wp-content/uploads/2022/09/Landscape-of-Climate-Finance-in-Africa.pdf.

StatLink <https://stat.link/wkso0e>

Les contraintes techniques locales et la multiplicité des normes de certification du carbone forestier compliquent la mise en place d'un marché carbone volontaire. Les capacités de mise en œuvre des certifications carbone restent faibles dans la région, ce qui affecte la crédibilité des initiatives telles que REDD+, notamment dans le calcul de scénarios de référence sur lesquels se basent les paiements sur les résultats (Brimont, 2016). En RD Congo par exemple, le projet agroforestier Ntsio regroupant 5 500 ha et 260 fermes agroforestières, n'a pas pu bénéficier des certifications carbone en raison des contraintes techniques auxquelles font face les producteurs locaux pour assurer la gestion de transactions carbone (Eba'a Atyi, 2022). Les différentes normes de certification utilisent diverses méthodes de mesure des résultats et d'évaluation du prix du carbone (Angelsen et al., 2019). Par exemple, les projets d'atténuation certifiés par le Verified Carbon Standard (VCS) obtiennent un prix moyen quatre fois supérieur à celui du Gold Standard (Tableau 4.4).

Tableau 4.4. Standards et certifications du carbone séquestré utilisés dans la rémunération des projets REDD+

Normes	Parts de marché volontaire du carbone	Prix de la tCO ₂ e	Exemples de projet REDD+ en Afrique centrale
Verified Carbon Standard (VCS)	81 %	4.8 USD/tCO ₂ e	<ul style="list-style-type: none"> Projet Pikounda Nord REDD+ (Congo) Projet Mai N'dombe REDD+ (RD Congo)
Gold Standard	19 %	12.2 USD/tCO ₂ e	<ul style="list-style-type: none"> Projet de reboisement EcoMakala Virunga REDD+ (RD Congo)
Standards Climat, Communauté & Biodiversité (CCB)	moins de 1 %	5.4 USD/tCO ₂ e	<ul style="list-style-type: none"> Projet Jadora-Isangi REDD+ (RD Congo) Projet Mai N'dombe REDD+ (RD Congo)
Plan Vivo	moins de 1 %	7 USD/tCO ₂ e	<ul style="list-style-type: none"> Projet forestier Trinational de la Sangha. (République centrafricaine et Cameroun)

Note : On distingue en général le *marché carbone volontaire*, qui s'adresse à toutes les entreprises souhaitant compenser leur activités (sans obligation), du *marché du carbone réglementé*, qui rend obligatoire la compensation pour les entreprises les plus polluantes des pays signataires du protocole de Kyoto.

Source : Auteurs, basé sur Tsayem Demaze, Sufo-Kankeu et Sonwa (2020), « Analyse des discours et des promesses de la mise en œuvre de la déforestation évitée en Afrique centrale », www.cifor.org/publications/pdf_files/articles/ASufoKankeu2001.pdf; et Eba'a Atyi et al. (2022), *Les forêts du bassin du Congo : état des forêts 2021*, www.cifor.org/publications/pdf_files/Books/Etat-des-forets-2021.pdf.

L'impact social des politiques de préservation des écosystèmes est inégalement pris en compte. L'exploitation forestière est l'un des principaux viviers d'emplois dans les zones rurales de la région ; elle contribue à l'amélioration des revenus des populations locales. En Afrique centrale, la sylviculture emploie plus de 200 000 personnes directement et indirectement (ATIBT, 2020). Au Gabon, le secteur forestier est le premier employeur privé du pays, et le deuxième employeur après l'État. Par ailleurs, les forêts de l'Afrique centrale conservent une importance culturelle pour les peuples autochtones, qui utilisent parfois des essences forestières dans des rites traditionnels. La mise en place d'aires protégées peut limiter les pratiques culturelles des peuples autochtones, nuire aux chasseurs-cueilleurs et aux populations transhumantes et nomades. Un arbitrage doit permettre de compenser les populations locales devant renoncer à certains de leurs droits d'usage afin de protéger des services environnementaux (Lescuyer, Karsenty et Eba'a Atyi, 2008).

Le développement d'activités durables, telles que l'écotourisme ou l'agriculture régénérative, est limité par le manque d'infrastructures et l'insécurité. Le nombre de visiteurs au sein des réserves protégées de la région reste bas en raison de la faiblesse des infrastructures et du manque de qualifications dans le secteur touristique. De plus, les problèmes sécuritaires ont eu de larges répercussions sur la fréquentation touristique des parcs de Waza au Cameroun ou de Virunga en RD Congo (Doumenge et al., 2021).

La mise en œuvre de pratiques agricoles régénératrices nécessite le soutien des gouvernements, des entreprises agroalimentaires ou des organisations non gouvernementales (ONG) pour former les producteurs locaux. Le groupe Nestlé s'est ainsi engagé à investir 1.2 million USD sur cinq ans pour promouvoir l'agriculture régénérative dans toute sa chaîne d'approvisionnement en fournissant une assistance technique, un soutien à l'investissement et des primes pour les produits issus de l'agriculture régénérative. Au Tchad, LVMH s'est associé à l'alliance pour la bioéconomie circulaire dans un projet d'agroforesterie régénératrice aux côtés de 500 producteurs locaux de coton (CBA, 2022).

Les gouvernements d'Afrique centrale disposent de plusieurs leviers politiques pour concilier la monétisation et la préservation des écosystèmes naturels

Améliorer l'évaluation de la valeur du capital naturel pour informer les investisseurs et les parties prenantes

Améliorer l'évaluation du capital naturel

Les politiques nationales de mobilisation des investissements durables seront plus efficaces si elles peuvent s'appuyer sur des estimations fiables du capital naturel. De nombreuses données existent déjà sur les écosystèmes mondiaux, cependant les décideurs politiques doivent mieux comprendre leur valeur économique pour les investisseurs, pour leur propre planification, mais aussi pour promouvoir ces ressources auprès de partenaires. L'élaboration et la communication d'estimations fiables de la richesse en ressources renouvelables aideront les décideurs à renforcer leur transparence et leur crédibilité, tout en identifiant les lacunes dans les données les plus pertinentes pour eux.

Les gouvernements d'Afrique centrale peuvent s'appuyer sur les efforts internationaux existants pour développer les comptes de capital naturel. La Banque mondiale inclut des estimations du capital naturel renouvelable et non renouvelable dans sa comptabilisation publiée dans *L'évolution des richesses des nations 2021* (Banque mondiale, 2021). Cependant, la comptabilité nationale systématique des ressources naturelles est moins répandue. Les comptes de capital naturel pour les États-Unis ne datent que de 2016, tandis que

les pays européens ne se sont concentrés sur les comptes écosystémiques qu'au cours de la dernière décennie (Bagstad et al., 2021). Le Gabon est l'un des dix pays à adhérer à la Déclaration de Gaborone pour le développement durable en Afrique, dont l'un des principaux engagements est l'intégration du capital naturel dans la comptabilité nationale et le développement (Gaborone Declaration for Sustainability in Africa, 2012). Le concept et la méthodologie du Système de comptabilité économique et environnementale (SCEE) s'inspirent du Système de comptabilité nationale (SCN). Jusqu'à présent, seuls deux pays d'Afrique centrale, le Burundi et le Cameroun, sur 92 pays du monde, ont rejoint le Comité des exportations des Nations Unies sur l'environnement, à partir de 2022 (ONU, 2022b).

Une meilleure comptabilité du capital naturel renouvelable permet aussi de mieux évaluer la valeur des services écosystémiques et d'améliorer les arbitrages sur l'impact de certaines activités économiques. La comptabilité des ressources naturelles sert également à attirer l'attention sur les problèmes environnementaux et peut améliorer les efforts pour identifier les opportunités d'investissement plus écologiques, ainsi qu'aider les investisseurs à estimer et promouvoir la nature durable de leurs investissements. Elle peut aussi permettre de mieux évaluer les pertes engendrées par l'exploitation illégale des ressources naturelles (exploitation minière illégale, braconnage, pêche non réglementée, dégradation de l'environnement). En République centrafricaine par exemple, une enquête de terrain révèle que plus de 95 % de la production d'or n'est pas légitimement documentée (USAID, 2019).

Prendre en compte l'état actuel des connaissances climatiques et biologiques

L'évaluation de la valeur du capital naturel dépend en grande partie des connaissances scientifiques, lesquelles doivent être tenues à jour. Les climatologues collectent constamment de nouvelles lectures de température et d'atmosphère qui alimentent les modèles climatiques, tout en affinant leur compréhension des mécanismes à l'origine du réchauffement climatique. De plus, environ 18 000 espèces sont découvertes chaque année et une majorité demeure inconnue de la science, aussi la valeur des écosystèmes dépend-elle donc également du moment de l'évaluation.

Les nouvelles découvertes en biologie continuent d'avoir des implications importantes sur les estimations de la valeur du capital naturel. Les tourbières du bassin du Congo et leur potentiel en séquestration du carbone ne sont mondialement connus que depuis 2017 (Brown, 2017). De même, les services rendus par les éléphants pour séquestrer le carbone dans les forêts tropicales africaines ne sont connus que depuis peu – ils contribuent en effet à augmenter la biomasse forestière en favorisant la croissance d'arbres plus massifs. En 2020, le Fonds monétaire international (Chami et al., 2020) a estimé à plus de 150 milliards USD la valeur totale des services de captage du carbone des éléphants des forêts d'Afrique (sur une base de 25 USD la tonne métrique de carbone). En d'autres termes, un seul éléphant de forêt vaudrait 1.75 million USD.

Exploiter les nouvelles technologies et infrastructures informatiques pour accéder aux données et les partager

Une demande croissante de données sur l'environnement nécessite l'exploitation de nouvelles technologies permettant d'augmenter la génération et l'analyse de ces données. La CNUCED évoque une « révolution des données » pour améliorer la mobilisation et l'accréditation des sources non officielles qui peuvent compléter des sources de données traditionnelles (Africanews, 2022 ; IHSN, 2003). Une enquête récente auprès des utilisateurs de technologies de conservation a mis en évidence les trois nouveaux outils les plus importants pour la conservation : l'intelligence artificielle, l'ADN environnemental et les capteurs en réseau (Speaker, 2021). En dehors d'Afrique, l'Uruguay offre un exemple

d'utilisation des nouvelles technologies dans le cadre des obligations souveraines liées à la durabilité (SSLB), pour mieux évaluer le capital naturel, suivre les efforts de durabilité et mobiliser le financement durable, grâce aux outils d'imageries satellitaires et de télédétection cartographique (Ministère de l'Économie et des Finances d'Uruguay, 2022).

Intégrer la valeur des écosystèmes naturels dans les institutions locales, nationales et régionales

Développer un système de cogestion des écosystèmes, en attribuant les rôles appropriés aux acteurs locaux, nationaux et internationaux

Les communautés isolées peuvent participer à la gestion des écosystèmes locaux et bénéficier des avantages financiers qui en découlent. Cela pourrait signifier obtenir une part des crédits carbone ou des droits exclusifs sur certains produits forestiers. Par exemple, une initiative REDD+ dans la province de Mai Ndombe en RD Congo s'appuie sur des agriculteurs locaux pour planter des arbres et réserver des terres afin de renverser la dégradation des forêts locales. Les consultations initiales ont impliqué plus de 15 000 locaux. Quelque 3 772 agriculteurs locaux ont reçu des paiements de donateurs internationaux par le biais du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCBF), en échange de leurs services pour préserver les écosystèmes, dont la plantation de 1.3 million d'acacias et la restauration forestière de plus de 4 000 ha (Banque mondiale, 2018). En 2018, le projet de construction de la centrale hydroélectrique de Nachtigal, au Cameroun, comprenait des paiements compensatoires aux populations perdant l'accès aux terres forestières en raison de l'inondation causée par le barrage.

L'intégration des intérêts autochtones dans la propriété foncière pourrait faire l'objet d'une attention particulière. Les droits fonciers des populations locales restent une question sensible lorsqu'il s'agit de préserver la durabilité écologique d'un couvert forestier. Des agriculteurs locaux ont ainsi déclaré avoir perdu l'accès à leurs champs lorsque Total a mis en œuvre un projet de plantation d'acacias sur 40 000 ha sur les plateaux Batéké au Congo (Quashie-Idun et Howard, 2022). La mise en œuvre de manuels de procédures, comprenant par exemple la cartographie participative, peut permettre l'identification des terres des peuples autochtones. Par ailleurs, la reconnaissance juridique des cas de travaux forcés et d'expropriation des terres, ainsi que l'instauration de sanctions dissuasives, devraient être renforcées dans la région.

Les gouvernements d'Afrique centrale intègrent les intérêts locaux et autochtones dans les lois concernant la gestion des écosystèmes naturels. La loi n° 2021/014 du 9 juillet 2021 d'organisation de l'accès aux ressources génétiques au Cameroun garantit « l'implication des populations autochtones et communautés locales dans le partage des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques ou connaissances traditionnelles associées ». La République centrafricaine est le premier pays africain à ratifier la Convention n°169 de l'Organisation internationale du travail (OIT) en 2010 (OIT, 2023). Cette convention donne aux communautés autochtones le droit d'être consultées avant un engagement dans les activités de prospection ou d'exploitation des ressources naturelles sur leurs terres. En 2010, ce même pays a été l'un des premiers à adopter une loi protégeant les droits des peuples autochtones (IWGIA, 2011). La publication de rapports réguliers par les institutions locales et les ONG pourrait permettre un meilleur suivi de la mise en œuvre des régulations, ainsi que l'attribution de sanctions si nécessaire.

S'associer aux efforts internationaux pour créer des certifications pour les investissements durables, tout en identifiant les cas d'écoblanchiment

Les institutions internationales prennent des mesures pour remédier aux allégations environnementales frauduleuses susceptibles de diluer la demande d'investissements durables ou d'éroder leur soutien. Le Secrétaire général de l'ONU a d'ailleurs réclamé une « tolérance zéro » pour l'écoblanchiment (ONU, 2022c). En 2021, la Commission européenne a, quant à elle, examiné les allégations environnementales d'une sélection de sites internet, et conclu que la moitié de ces sites faisait des déclarations sans preuve (Commission européenne, 2021a). L'OCDE, pour sa part, conseille les entreprises pour éviter l'écoblanchiment, en insistant notamment sur l'importance de produire des plans de transition d'entreprise crédibles (OCDE, 2022c).

À mesure que les certifications se multiplient, les standards vont évoluer. En 2022, un accord européen a été trouvé sur un projet de règlement interdisant la participation de l'Union européenne (UE) aux chaînes de valeur susceptibles de contribuer à la déforestation (Oeschger, 2022 ; Commission européenne, 2021b). Ainsi, la participation des industries forestières d'Afrique centrale aux chaînes de valeur mondiales requerra plus de certifications de durabilité (CUA/OCDE, 2022 ; Chapitre 4). Le plan d'action *Forest law enforcement, Governance & Trade* (FLEGT) de l'UE propose un mécanisme de certification plus strict pour décourager l'exploitation forestière illégale (Eba'a Atyi et al., 2022). Ce programme promeut le commerce légal de bois en proposant aux pays tiers producteurs de signer des accords de partenariats volontaires (APV) leur assurant un accès privilégié aux marchés de l'UE, et en interdisant la mise sur le marché de l'UE de bois récolté illégalement. Cinq des dix pays ayant signé des accords avec l'UE se trouvent en Afrique centrale : Cameroun, République centrafricaine, République du Congo, RD Congo et Gabon (VPA Africa-Latin America Facility, 2023).

Promouvoir de nouveaux mécanismes de financement pour monétiser les écosystèmes naturels

Les gouvernements d'Afrique centrale peuvent rechercher de nouvelles opportunités dans les instruments financiers. Par exemple, la Banque des règlements internationaux (BIS Innovation Hub, 2022) a proposé d'ajouter des intérêts sur les résultats d'atténuation (MOI) aux obligations vertes. Ce mécanisme permet de suivre et de financer les engagements écologiques attachés aux obligations vertes. Lorsque des obligations vertes sont achetées, les MOI doivent être remboursés en unités de résultat d'atténuation ou en crédit carbone. Les protocoles d'entente devront être élaborés de manière internationalement reconnue, sur la base d'actifs réels. Un plus grand commerce de ces instruments peut accroître la demande de préservation des forêts d'Afrique centrale.

Les programmes de soutien à la diaspora peuvent permettre d'accroître les flux et d'élargir la base du financement des écosystèmes. Les transferts monétaires des migrants ne représentent qu'une source limitée de financement – environ 1 % du PIB de l'Afrique centrale sur la période 2015-20. Ils pourraient toutefois être davantage mobilisés vers des investissements productifs et durables, notamment sous l'impulsion des programmes d'information, de cofinancement et d'assistance technique mis en place par les partenaires internationaux et les pays d'accueil. Par exemple, la France a créé la plateforme MEET Africa qui fournit une assistance technique pour la création d'entreprises de la diaspora, cofinancée par l'UE et l'Agence française de développement (AFD) (Meet Africa, 2022). En 2022, le gouvernement du Cameroun a, pour sa part, annoncé la mise en place d'un fonds d'appui à l'entrepreneuriat des jeunes de la diaspora (Investir au Cameroun, 2022).

Les gouvernements peuvent encourager les innovations financières en créant un environnement propice, en fournissant un financement de démarrage, et en incorporant

ces innovations dans leurs programmes et investissements. Les considérations d'empreinte carbone et d'impacts sur la biodiversité peuvent être intégrées dans la planification nationale – dégagant des synergies avec les acteurs privés. Les gouvernements peuvent mobiliser des financements catalyseurs pour créer la demande en utilisant des financements verts pour leurs propres budgets et en se désengageant des investissements dans des activités écologiquement nuisibles. Associer les crédits carbone aux grands projets d'infrastructures peut ajouter une composante écologique aux grands investissements ou aux projets intrarégionaux, lesquels peuvent être certifiés par des mécanismes africains comme le label qualité du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA).

La coopération internationale peut aider les institutions locales à tirer parti des crédits carbone. Par exemple, l'initiative pour les marchés du carbone en Afrique (ACMI) lancée lors de la COP 27 vise à soutenir le développement de marchés volontaires du carbone, à mobiliser 6 milliards USD et à créer 30 millions d'emplois d'ici 2030. Le Gabon et le Burundi sont signataires (ACMI, 2022). Au niveau régional, la Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale (COSUMAF) a rejoint en 2022 le réseau banque et finance durables de la Banque mondiale, qui propose des mécanismes innovants et stables de finance durable, comme l'émission d'obligations vertes et bleues (COSUMAF, 2022).

Lorsque les renégociations sur les dettes s'avèrent nécessaires, il est important de favoriser de futurs investissements durables. Au niveau mondial, la valeur nominale totale de la dette traitée par le biais d'échanges dette-nature s'élève à environ 3.7 milliards USD, dont seulement 318 millions USD en Afrique. En Afrique centrale, seul le Cameroun a bénéficié en 2006 de ce type d'initiatives. La Banque africaine de développement (BAfD, 2022) souligne la difficulté de mener ces initiatives, notamment en RD Congo, principalement en raison des problèmes de gouvernance. Attribuer certaines ressources directement à des fonds de protection de la nature indépendants – tels que le Fonds Okapi, premier fonds fiduciaire privé de conservation du pays – peut constituer une alternative.

Notes

1. La Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) comprend tous les pays d'Afrique centrale, telle que définie par le traité d'Abuja, avec l'addition du Rwanda.
2. La combustion d'une tonne de carbone produit 44/12 de tCO₂.

Références

- ACMI (2022), *Africa Carbon Markets Initiative (ACMI): Roadmap Report*, Sustainable Energy for All (SEforALL), Africa Carbon Markets Initiative, www.seforall.org/publications/africa-carbon-markets-initiative-roadmap-report.
- Africanews (2022), « RDC's government confirms general census is going ahead », *Africanews*, www.africanews.com/2022/01/10/rdc-s-government-confirms-general-census-is-going-ahead/, (consulté le 10 janvier 2022).
- Africa Regenerative Agriculture Study Group (2021), *Regenerative Agriculture: An opportunity for businesses and society to restore degraded land in Africa*, Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), Gland, www.iucn.org/sites/default/files/2022-06/regenerative_agriculture_in_africa_report_2021.pdf.
- Afrimag (2022), *Le Gabon émettra des green bonds de 200 millions de dollars*, <https://afrimag.net/le-gabon-emettra-des-green-bonds-de-200-millions-de-dollars/>.
- AIE (2021), *Greenhouse Gas Emissions from Energy Data Explorer* (summary) (base de données), Agence internationale de l'énergie, Paris, www.iea.org/data-and-statistics/data-tools/greenhouse-gas-emissions-from-energy-data-explorer (consulté le 23 septembre 2022).
- Angelsen, A. et al. (2019), *REDD+ : la transformation. Enseignements et nouvelles directions*, Centre de recherche forestière internationale (CIFOR), Bogor, www.cifor.org/knowledge/publication/7447.

- ATIBT (2020), *Rapport d'activité 2020*, Association technique internationale des bois tropicaux, Nogent-sur-Marne, www.atibt.org/files/upload/Activity_report/ATIBT-RAPPORT-ACTIVITE-2020.pdf.
- Bagstad, K. J. et al. (2021), « Lessons learned from development of natural capital accounts in the United States and European Union », *Ecosystem Services*, vol. 52, <https://doi.org/10.1016/j.ecoser.2021.101359>.
- BAfD (2022), *Échanges dette-nature : Faisabilité et pertinence stratégique pour le secteur des ressources naturelles en Afrique*, Banque africaine de développement, Abidjan, Côte d'Ivoire, www.afdb.org/fr/documents/echanges-dette-nature-faisabilite-et-pertinence-strategique-pour-le-secteur-des-ressources-naturelles-en-afrique.
- Banque mondiale (2022a), *Indicateurs du développement mondial* (base de données), Banque mondiale, Washington, DC, <https://datatopics.worldbank.org/world-development-indicators/> (consulté le 12 avril 2022).
- Banque mondiale (2022b), *Commodity Markets Outlook: Pandemic, war, recession: Drivers of aluminum and copper prices* (octobre), Banque mondiale, Washington, DC, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/38160?locale-attribute=fr>.
- Banque mondiale (2022c), *Carbon Pricing Dashboard* (base de données), Banque mondiale, Washington, DC, https://carbonpricingdashboard.worldbank.org/map_data.
- Banque mondiale (2021), *The Changing Wealth of Nations 2021: Managing Assets for the Future*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://hdl.handle.net/10986/36400>.
- Banque mondiale (2018), « Initiative REDD+ dans la province de Mai Ndombe en RDC », Note d'information, Banque mondiale, Washington, DC, www.banquemondiale.org/fr/country/drc/brief/fact-sheet-mai-ndombe-redd-initiative-in-drc.
- Banque mondiale-KNOMAD (2022), *Remittances* (base de données), The Global Knowledge Partnership on Migration and Development (KNOMAD), Banque mondiale, www.knomad.org/data/remittances (consulté le 19 décembre, 2022).
- BIS Innovation Hub (2022), *Project Genesis 2.0: Smart Contract-based Carbon Credits attached to Green Bonds*, BIS Innovation Hub, Hong Kong, www.bis.org/publ/othp58.pdf.
- Bouscasse et al. (2011), *Évaluation économique des services rendus par les zones humides - Enseignements méthodologiques de monétarisation*, Collection « Études et documents » du Service de l'Économie, de l'Évaluation et de l'Intégration du Développement Durable (SEEIDD) du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD), Paris, France, <https://hal.inrae.fr/hal-02596502>.
- Brienen, R. et al. (2015), « Long-term decline of the Amazon carbon sink », *Nature*, vol. 519, pp. 344-348, <https://doi.org/10.1038/nature14283>.
- Brimont, L. (2016), « La performance des projets REDD+ : prédire le pire et promettre le meilleur? », Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI), 28 septembre 2016, www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/billet-de-blog/la-performance-des-projets-redd.
- Brown, G. (2017), « World's largest tropical peatland found in Congo basin », *The Guardian*, 11 janvier 2017, www.theguardian.com/environment/2017/jan/11/worlds-largest-peatland-vast-carbon-storage-capacity-found-congo.
- CBA (2022), « CBA and LVMH announce major new project », Circular Bioeconomy Alliance, 7 novembre 2022, <https://circularbioeconomyalliance.org/sustainable-cotton-growing-in-africa/>.
- CDB (2010), *Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi*, Convention sur la diversité biologique, Montréal, www.cbd.int/doc/strategic-plan/2011-2020/Aichi-Targets-FR.pdf.
- CGDEV (2022), *How Much Should the World Pay for the Congo Forest's Carbon Removal?* Center for Global Development, Washington, DC, www.cgdev.org/sites/default/files/how-much-world-pay-congo-forest-carbon-removal.pdf.
- Chami, R. et al. (2020), « Le travail de l'ombre des éléphants », *Finance & Development*, December 2020, vol. 57, no. 004, Fonds monétaire international (FMI), Washington, DC, www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/fre/2020/12/pdf/how-african-elephants-fight-climate-change-ralph-chami.pdf.
- Climate Bonds Initiative (2022), *Climate Bonds Interactive Data Platform* (base de données), www.climatebonds.net/market/data/.
- CNUCED (2022), « The Impact on Trade and Development of the War in Ukraine : UNCTAD Rapid Assessment – 16 March 2022 », Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Genève, https://unctad.org/system/files/official-document/osginf2022d1_en.pdf.
- Commission européenne (2021a), « Passage au crible de sites web pour lutter contre l'écoblanchiment » : la moitié des allégations environnementales ne sont pas étayées par des preuves », Communiqué de presse, Commission européenne, https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_21_269.

- Commission européenne (2021b), « Questions et réponses sur les nouvelles règles applicables aux produits “Zéro déforestation” » Commission européenne, https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/qanda_21_5919.
- COSUMAF (2022), « La Cosumaf rejoint le Réseau banque et finance durables du Groupe de la Banque mondiale », Communiqué de presse, Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale, <https://cosumaf.org/actualite/la-cosumaf-rejoint-le-reseau-banque-et-finance-durables-du-groupe-de-la-banque-mondiale/>.
- CPI (2022), *Landscape of Climate Finance in Africa*, Climate Policy Initiative, San Francisco, www.climatepolicyinitiative.org/wp-content/uploads/2022/09/Landscape-of-Climate-Finance-in-Africa.pdf.
- CUA/BAD/CEA (2019), *Indice de l'intégration régionale en Afrique – édition 2019*, Commission de l'Union africaine, Addis-Abeba ; Banque africaine de développement, Abidjan ; et Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies, Addis-Abeba, www.integrate-africa.org/fileadmin/afdb/Documents/ARII-FR-Report2019.pdf.
- CUA/OCDE (2022), *Dynamiques du développement en Afrique 2022 : Des chaînes de valeur régionales pour une reprise durable*, Commission de l'Union Africaine, Addis-Abeba/Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/f92ecd72-fr>.
- Dasgupta, P. (2021), *The Economics of Biodiversity: The Dasgupta Review*, le Trésor de Sa Majesté du Royaume-Uni, www.gov.uk/government/publications/final-report-the-economics-of-biodiversity-the-dasgupta-review.
- Doumenge, C. et al. (2021), « Écotourisme et aires protégées en Afrique centrale : un avenir en commun », in *Aires protégées d'Afrique centrale – État 2020*, OFAC-COMIFAC et Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), Gland et Yaoundé, www.observatoire-comifac.net/publications/edap.
- Eba'a Atyi, R. et al. (2022), *Les forêts du bassin du Congo : état des forêts 2021*, Centre de recherche forestière internationale (CIFOR), Bogor, www.cifor.org/publications/pdf_files/Books/Etat-des-forets-2021.pdf.
- FAO (2021a), *Données de l'alimentation et de l'agriculture (FAOStat) (base de données)*, www.fao.org/faostat/fr/#home (consulté le 18 novembre 2021).
- FAO (2021b), *Évaluation des ressources forestières mondiales 2020: Rapport principal*, Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation, Rome, <https://doi.org/10.4060/ca9825fr>.
- fDi Intelligence (2022), *fDi Markets (base de données)*, www.fdiintelligence.com/fdi-markets (consulté en août 2022).
- FMI (2022a), *Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2022 (base de données)*, Fonds monétaire international, Washington, DC, www.imf.org/en/Publications/WEO/weo-database/2022/October.
- FMI (2022b), *Balance of Payments and International Investment Position Statistics (BOP/IIP) (base de données)*, Fonds monétaire international, Washington, DC, <https://data.imf.org/?sk=7A51304B-6426-40C0-83DD-CA473CA1FD52>.
- FMI (2022c), *Investment and Capital Stock Dataset (ICSD) (base de données)*, Fonds monétaire international, Washington, DC, <https://data.imf.org/?sk=1CE8A55F-CFA7-4BC0-BCE2-256EE65AC0E4>.
- FMI/Banque mondiale (2023), *List of LIC DSAs for PRGT-Eligible Countries as of February 28, 2023*, Fonds monétaire international, Washington, DC, <https://www.imf.org/external/pubs/ft/dsa/dsalist.pdf>.
- Gaborone Declaration for Sustainability in Africa (2012), « Ecosystem Valuation and Natural Capital Accounting », Déclaration de Gaborone sur le développement durable en Afrique, www.gaboronedeclaration.com/nca.
- Hubau, W. et al. (2020). « Asynchronous carbon sink saturation in African and Amazonian tropical forests », *Nature*, n° 579, pp. 80-87, <https://doi.org/10.1038/s41586-020-2035-0>.
- IHSN (2003), « Recensement général de la population et de l'habitation de 2003 », International Household Survey Network, <https://catalog.ihsn.org/catalog/4083/study-description>.
- Investir au Cameroun (2022), « Entrepreneuriat : le Cameroun lance des consultations pour la création d'un fonds d'appui aux jeunes de la diaspora », *Investir au Cameroun*, 14 octobre 2022, www.investiraucameroun.com/gestion-publique/1410-18579-entrepreneuriat.
- IWGIA (2011), « Congolese Law on indigenous peoples' rights translated into English », International Work Group for Indigenous Affairs, 31 octobre 2011, <https://www.iwgia.org/en/republic-of-congo/1452-congolese-law-on-indigenous-peoples-rights-transla.html>.
- Kikstra, J. S. et al. (2021), « The social cost of carbon dioxide under climate-economy feedbacks and temperature variability », *Environmental Research Letters*, vol. 16, n° 9, <https://doi.org/10.1088/1748-9326/ac1d0b>.

- Lescuyer, G., A. Karsenty et R. Eba'a Atyi (2008), « Un nouvel outil de gestion durable des forêts d'Afrique centrale : les paiements pour services environnementaux », in *Les Forêts du Bassin du Congo – État des Forêts 2008*, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, pp. 131143, <https://data.europa.eu/doi/10.2788/32456>.
- Ligodi, P. (2022), « RDC : les ONG de défense de l'environnement demandent des sanctions après l'audit de l'IGF », Radio France internationale, 10 avril 2022, www.rfi.fr/fr/afrique/rdc-ong-environnement-sanctions.
- Meet Africa (2023), www.meetafrica.fr/en/ (consulté le 13 février 2023).
- Ministère de l'Économie et des Finances d'Uruguay (2022), *Uruguay's Sovereign Sustainability-Linked Bond (SSLB) Framework*, Ministère de l'Économie et des Finances d'Uruguay, Montevideo, http://sslb.uy/mef.gub.uy/innovaportal/file/30690/20/uruguay_sslb_framework_2.pdf.
- National Intelligence Council (2021), *Climate Change and International Responses Increasing Challenges to US National Security Through 2040*, National Intelligence Council, Office of the Director of National Intelligence, Washington, DC, NIC-NIE-2021-10030-A, www.dni.gov/files/ODNI/documents/assessments/NIE_Climate_Change_and_National_Security.pdf.
- Ngounou, B. (2022), « Gabon : le pays obtient la certification au crédit carbone de la CCNUCC », *Afrika21*, 1^{er} novembre 2022, www.afrika21.africa/gabon-le-pays-obtient-la-certification-au-credit-carbone-de-la-ccnucc/.
- Njoroge, J. (2022), « Gabon's Carbon Credit Sale - Silver Bullet for Economic Revival? », *The Exchange Africa*, 1^{er} novembre 2022, <https://allafrica.com/stories/202211020075.html>.
- Nouvelles des forêts (2020), « REDD+ : qu'en est-il des rémunérations et récompenses prévues pour les déforestations évitées en Afrique centrale ? », *Nouvelles des forêts*, Centre de recherche forestière internationale (CIFOR), <https://forestsnews.cifor.org/REDD+>.
- OCDE (2022a), « Aid (ODA) disbursements to countries and regions », *Comité d'aide au développement de l'OCDE* (base de données), <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=TABLE2A> (consulté le 10 septembre 2022).
- OCDE (2022b), *States of Fragility 2022*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/c7fedf5e-en>.
- OCDE (2022c), *OECD Guidance on Transition Finance : Ensuring Credibility of Corporate Climate Transition Plans*, Green Finance and Investment, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/7c68a1ee-en>.
- OCDE et al. (2022), *Latin American Economic Outlook 2022: Towards a Green and Just Transition*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/3d5554fc-en>.
- OCDE/ATAF/CUA (2022), *Statistiques des recettes publiques en Afrique 2022*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/ea66fbde-en-fr>.
- Oeschger, A. (2022), « EU Paves Way for Landmark Deforestation-free Products Regulation », *SDG Knowledge Hub - International Institute for Sustainable Development*, 8 décembre 2022, <https://sdg.iisd.org/news/eu-paves-way-for-landmark-deforestation-free-products-regulation/>.
- OIT (2023), « Ratifications de C169 - Convention (n°169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989 », *Normlex* (base de données), Organisation internationale du travail, Genève, www.ilo.org/dyn/normlex/fr/ (consulté le 13 février 2023).
- ONU (2022a), *World Population Prospects 2022, Online Edition* (base de données), Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, Organisation des Nations Unies, New York, <https://population.un.org/wpp/Download/Standard/Population/>.
- ONU (2022b), « 2022 Global Assessment Results », *Système de comptabilité économique et environnementale* (base de données), Organisation des Nations Unies, New York, <https://seea.un.org/content/2022-global-assessment-results-1>.
- ONU (2022c), *Le SG réclame une « tolérance zéro » pour l'écoblanchiment*, www.un.org/fr/delegate/le-sg-r%C3%A9clame-une-%C2%AB-tol%C3%A9rance-z%C3%A9ro-%C2%BB-pour-1%E2%80%99%C3%A9coblanchiment.
- ONU (2021), « Gabon receives payment for reducing CO2 emissions », site du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, Organisation des Nations Unies, New York, <https://www.un.org/osaa/news/gabon>.
- ONU (2005), « Rapports des évaluations mondiales », *Évaluation des écosystèmes pour le millénaire*, Organisation des Nations Unies, New York, www.millenniumassessment.org/fr/Global.html.
- PNUE-WCMC/UICN (2023), *Base de données mondiale des aires protégées* (base de données), Centre mondial de surveillance pour la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement, Cambridge, Royaume-Uni/Union internationale pour la conservation de la nature, France, <https://doi.org/10.34892/6fwd-af11> (consulté le 13 février 2023).
- Quashie-Idun, S. et E. Howard (2022), « How are we going to live? Families dispossessed of their land to make way for Total's Congo offsetting project », *Unearthed*, 12 décembre 2022 <https://unearthed.greenpeace.org/2022/12/12/total-congo-offsetting-land-dispossessed/>.

- Roxburgh, T. et al. (2020), *Global Futures: Assessing the Global Economic Impacts of Environmental Change to Support Policy-Making*, janvier 2020, <https://www.wwf.org.uk/globalfutures>.
- Speaker, T. (2021), « A global community-sourced assessment of the state of conservation technology », *Conservation Biology*, vol. 36, n° 3, <https://doi.org/10.1111/cobi.13871>.
- TI (2020), *Governance Assessment : Central African Forest Initiative (CAFI) & DRC's National REDD+ Fund (FONAREDD)*, Transparency International, Berlin, https://images.transparencycdn.org/images/2020_Report_GovernanceAssessmentCAFI_English.pdf.
- TI (2016), *La REDD+ et les risques de corruption – Les forêts d'Afrique : Synthèse des évaluations du Cameroun, du Ghana, de Zambie et du Zimbabwe*, Transparency International, Berlin, https://images.transparencycdn.org/images/2016_REDDCorruptionRisksAfrica_FR.pdf.
- Tsayem Demaze, M., R. Sufo-Kankeu et D.J. Sonwa (2020), « Analyse des discours et des promesses de la mise en œuvre de la déforestation évitée en Afrique centrale », *International Forestry Review*, vol. 22, n° 2, www.cifor.org/publications/pdf_files/articles/ASufoKankeu2001.pdf.
- USAID (2019), « Key findings of research on the artisanal gold sector in the Central African Republic », The United States Agency for International Development, Washington, DC, www.land-links.org/wp-content/uploads/2020/05/USAID-AMPR-Summary-of-Gold-Sector-Findings_clean_FINAL.pdf.
- VPA Africa-Latin America Facility (2023), <https://flegtvpafacility.org/countries/> (consulté le 13 février 2023).
- Watson, C. et L. Schalatek (2020), « Climate Finance Thematic Briefing: REDD+ Finance », Heinrich-Böll-Stiftung Washington, DC et Overseas Development Institute, Londres, <https://climatefundupdate.org/wp-content/uploads/2020/03/CFF5-2019-ENG-DIGITAL.pdf>.
- Yonga, R. (2014), *Guide des Fonds Souverains Africains*, African Markets, www.african-markets.com/pdf/fr/Guide_des_Fonds_Souverains_Africains_FR.pdf.



Chapitre 5

Investir dans les énergies renouvelables pour le développement durable en Afrique de l'Est

Ce chapitre s'intéresse aux tendances et dynamiques d'investissement en Afrique de l'Est (Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Maurice, Ouganda, Rwanda, Seychelles, Somalie, Soudan, Soudan du Sud et Tanzanie), en prêtant une attention particulière au secteur des énergies renouvelables. Mettant tout d'abord en évidence le rôle clé de l'investissement comme moteur de la récente croissance de l'Afrique de l'Est, il signale toutefois son engagement encore trop limité envers les objectifs de durabilité sociale et environnementale. Il examine le vaste potentiel de la région sur le plan des énergies renouvelables, tout en pointant l'insuffisance des investissements actuels pour répondre aux besoins d'accès à l'énergie de la région. Il passe en revue les principaux obstacles à l'investissement freinant la croissance du marché des énergies renouvelables, et souligne le potentiel des entreprises innovantes pour accélérer leur adoption et contribuer à la transformation productive de la région. Il se clôt enfin par une série de recommandations en vue de stimuler l'investissement dans les énergies renouvelables en Afrique de l'Est.

EFFET BRE B N E

Divers investissements publics et privés ont contribué à la forte croissance économique de l'Afrique de l'Est, et les sources de financement de la région ont fait preuve d'une bonne résilience face à la pandémie de COVID-19. L'investissement étranger, le financement du développement, les crédits à l'exportation et les entreprises chefs de file de la région ont tous été vecteurs de développement durable, mais restent concentrés dans les plus grands pays de la région.

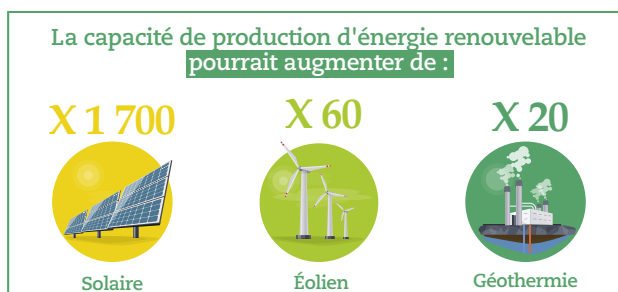
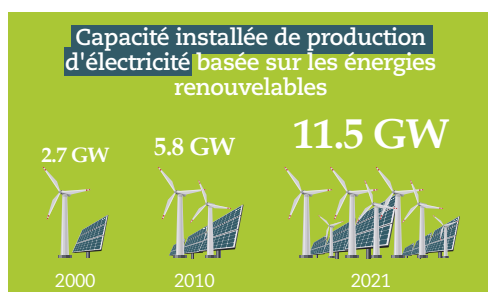
Malgré le développement du secteur des énergies renouvelables en Afrique de l'Est, son potentiel en termes d'investissement durable reste en grande partie inexploité. Le secteur peut en effet jouer un rôle central dans l'objectif de la région d'élargir l'accès à l'électricité et la cuisson propre, tout en soutenant l'entrepreneuriat et la transformation productive ; fin 2020, seuls 49 % de la population avait accès à l'électricité et 14 % à la cuisson propre. Malgré les multiples atouts de l'Afrique de l'Est sur le plan des énergies renouvelables – dont de vastes ressources hydroélectriques, éoliennes, solaires et géothermiques –, 4 % seulement des investissements directs étrangers en faveur de nouveaux projets dans la région sont allés à ce secteur sur la période 2017-22, contre 17 % à l'échelle du continent.

L'inefficacité de la réglementation du secteur de l'énergie, les lacunes des infrastructures énergétiques et l'instabilité des conditions macroéconomiques, exacerbées par les récents chocs mondiaux, entament la confiance des investisseurs dans la plupart des pays d'Afrique de l'Est. Des entreprises innovantes se développent toutefois à travers la région, offrant la possibilité d'attirer davantage d'investissements dans les énergies renouvelables et de soutenir la transformation productive.

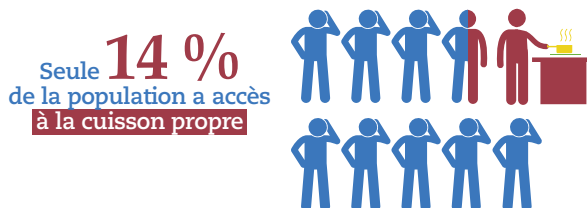
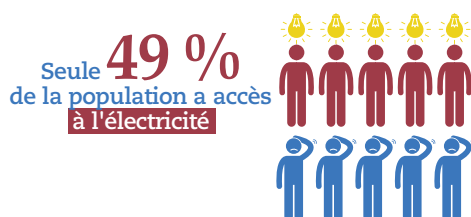
Dans ce contexte, trois priorités d'action s'offrent aux responsables politiques de l'Afrique de l'Est pour promouvoir l'investissement dans les énergies renouvelables :

- renforcer les cadres réglementaires et les capacités des services publics d'énergie afin d'améliorer la confiance des investisseurs dans le secteur des énergies renouvelables
- renforcer les institutions et instruments financiers locaux afin de mobiliser davantage de ressources en faveur des projets d'énergie renouvelable
- approfondir l'intégration régionale par des projets d'infrastructure afin de soutenir l'émergence et l'expansion des entreprises innovantes.

Afrique de l'Est



Investir dans les énergies renouvelables peut renforcer l'accès à l'électricité et soutenir l'entrepreneuriat



Les flux financiers publics dans les projets d'énergie renouvelable se sont élevés à **seulement 900 millions USD** par an entre 2015 et 2020

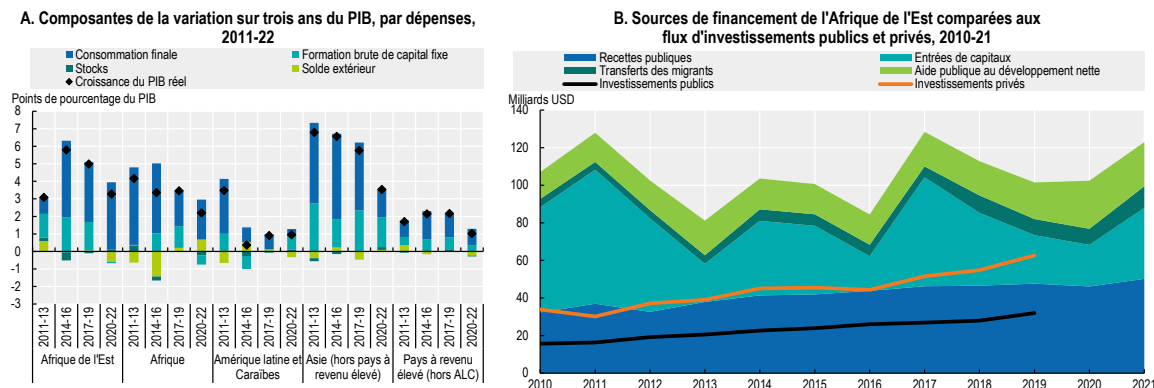
L'Afrique de l'Est a besoin d'environ **66 milliards USD** par an pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris d'ici 2030

Prochaines étapes

- Consolider les cadres réglementaires et les capacités des services publics d'énergie afin d'améliorer la confiance des investisseurs
- Renforcer les institutions financières locales afin de mobiliser davantage de ressources en faveur des projets d'énergie renouvelable
- Associer les politiques d'intégration régionale à des programmes de promotion des entreprises innovantes

Profil régional de l'Afrique de l'Est

Graphique 5.1. Composantes de la croissance économique et sources de financement en Afrique de l'Est

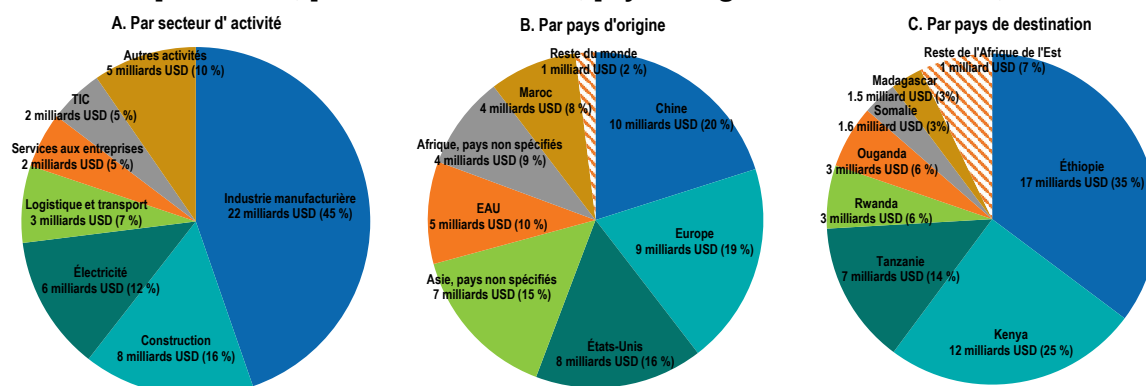


Note : Les composantes de la croissance du produit intérieur brut (PIB) sont calculées sur une base annuelle en utilisant la croissance annuelle du PIB réel pour estimer l'augmentation en dollars US réels. Les chiffres agrégés sont calculés en prenant la moyenne des chiffres nationaux pondérée par le PIB en dollars PPA (parité de pouvoir d'achat). Les composantes de la croissance triennale du PIB ont été calculées en faisant la différence entre la moyenne géométrique de la croissance annuelle du PIB réel sur la période considérée et la croissance du PIB réel lorsque chacune des composantes est mise à zéro pour chaque année. Le solde extérieur correspond à la différence entre importations et exportations. Les importations contribuent négativement au PIB. La catégorie « Pays à revenu élevé » désigne les pays dits « à revenu élevé » dans la classification de la Banque mondiale des pays par groupes de revenu, hors Amérique latine et Caraïbes. Les recettes publiques comprennent toutes les recettes publiques fiscales et non fiscales, moins le service de la dette et les subventions perçues. Les entrées de capitaux comprennent les investissements directs étrangers (IDE), les investissements de portefeuille et autres entrées d'investissements enregistrés par le Fonds monétaire international dans le cadre de son système de comptabilité des actifs/passifs. Une certaine prudence est de mise lors de l'interprétation des chiffres relatifs aux entrées de capitaux, car certains chiffres pour 2021 et les entrées de portefeuille sont manquants.

Sources : Calculs des auteurs d'après FMI (2022a), *Perspectives de l'économie mondiale* (base de données), www.imf.org/en/Publications/WEO/weo-database/2022/October ; OCDE (2022a), *Comité d'aide au développement de l'OCDE* (base de données), <https://stats-1.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=TABLE2A> ; Banque mondiale (2022a), *Indicateurs du développement mondial* (base de données), <https://data.worldbank.org/products/wdi> ; FMI (2022b), *Balance of Payments and International Investment Position Statistics (BOPI/IP)* (base de données), <https://data.imf.org/?sk=7A51304B-6426-40C0-83DD-CA473CA1FD52> ; FMI (2022c), *Investment and Capital Stock Dataset (ICSD)* (base de données), <https://data.imf.org/?sk=1CE8A55F-CFA7-4BC0-BCE2-256EE65AC0E4> ; et Banque mondiale-KNOMAD (2022), *Remittances* (base de données), www.knomad.org/data/remittances.

StatLink <https://stat.link/i674wh>

Graphique 5.2. Investissements directs étrangers en faveur de nouveaux projets en Afrique de l'Est, par secteur d'activité, pays d'origine et de destination, 2017-22



Note : La base de données *fDi Markets* est utilisée uniquement à des fins d'analyse comparative. Elle ne permet pas de déduire les montants d'investissements réels, car ces données se basent sur les annonces initiales de projets d'investissement, dont une partie ne se concrétise pas. TIC = technologies de l'information et de la communication.

Source : Calculs des auteurs d'après *fDi Intelligence* (2022), *fDi Markets* (base de données), www.fdiintelligence.com/fdi-markets.

StatLink <https://stat.link/rsp7cm>

Divers flux d'investissement sont d'importants vecteurs de croissance et de développement durable en Afrique de l'Est, mais ne ciblent que quelques pays

L'investissement a contribué à la forte croissance économique de la région

Par rapport à l'ensemble du continent, la croissance du produit intérieur brut (PIB) de l'Afrique de l'Est a été plus élevée, et les investissements y ont contribué plus fortement. L'Afrique de l'Est enregistre systématiquement une croissance plus élevée que les autres régions du continent, tendance qui s'est maintenue pendant la pandémie de COVID-19, avec une croissance du PIB à 0.7 % en 2020, 5.4 % en 2021 et 4.3 % en 2022, contre -1.7 %, 4.9 % et 3.8 % pour le continent (FMI, 2023a). Les investissements (formation brute de capital fixe) sont en hausse depuis dix ans et ont bien plus contribué à la récente croissance du PIB en Afrique de l'Est (1.6 point de pourcentage en 2017-19 et -0.1 point de pourcentage en 2020-22) que sur l'ensemble du continent (1.2 et -0.5 point de pourcentage pour les mêmes périodes) (Graphique 5.1, Panel A).

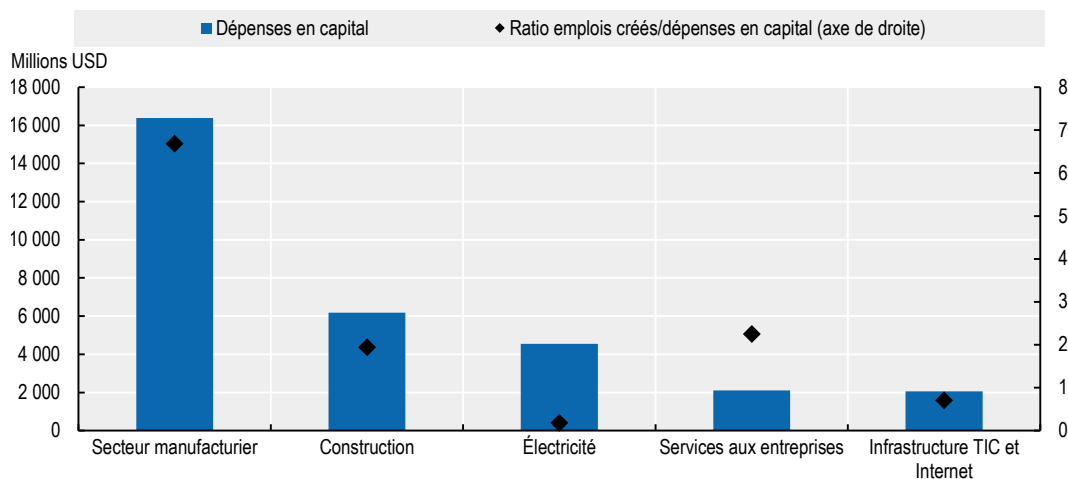
À l'exception des entrées de capitaux, les sources de financement ont été stables en Afrique de l'Est, les recettes publiques y faisant preuve d'une plus grande résilience que dans les autres régions du continent. Pendant la pandémie de COVID-19, les recettes publiques ont ainsi été plus stables en Afrique de l'Est (+2 % entre 2018-19 et 2020-21) que sur le continent dans son ensemble (-6 % pour la même période). À l'instar des tendances observées à l'échelle du continent, l'aide publique au développement (APD) et les envois de fonds ont quant à eux augmenté pendant la pandémie (de 30 % et 6 % respectivement), compensant ainsi en partie le recul des entrées de capitaux (-7 %) (Graphique 5.1, Panel B).

Les investissements directs étrangers (IDE) à destination de l'Afrique de l'Est sont de provenances diverses, ceux de la République populaire de Chine (ci-après « Chine ») et des Émirats arabes unis occupant toutefois une part plus importante que dans d'autres régions du continent. La Chine (10 milliards USD), l'Europe (9 milliards USD) et les États-Unis (8 milliards USD) totalisent les plus grandes parts d'IDE en faveur de nouveaux projets (« *greenfield* ») en Afrique de l'Est sur la période 2017-22. Fait notable, 10 % (5 milliards USD) des IDE à destination de la région proviennent des Émirats arabes unis, soit plus de la moitié des IDE en provenance de l'ensemble des pays du continent hors Afrique de l'Est (Graphique 5.2, Panel B). En février 2023, le Fonds monétaire international (FMI) considérait deux pays d'Afrique de l'Est en situation de surendettement (Somalie et Soudan) et cinq autres (Comores, Djibouti, Éthiopie, Kenya et Soudan du Sud) à risque élevé de le devenir (FMI, 2023b).

Les investissements privés et publics ciblent tout un éventail de secteurs, mais restent concentrés dans les plus grands pays de la région

Le secteur manufacturier est le premier bénéficiaire d'IDE *greenfield*, les services aux entreprises occupant aussi une place relativement importante. Entre 2017 et 2021, le secteur manufacturier (dont la transformation du charbon, du pétrole et du gaz) a ainsi attiré plus d'IDE en faveur de nouveaux projets que les quatre secteurs suivants réunis (16.4 milliards USD, contre 14.9 milliards USD). Les montants absolus des investissements correspondent globalement aux ratios sectoriels emplois créés/dépenses en capital. L'Afrique de l'Est est en outre la seule région du continent où les services aux entreprises figurent parmi les cinq premiers secteurs bénéficiaires d'IDE (Graphique 5.3).

Graphique 5.3. Investissements directs étrangers en faveur de nouveaux projets en Afrique de l'Est, dépenses en capital et création d'emplois, par secteur d'activité, 2017-21



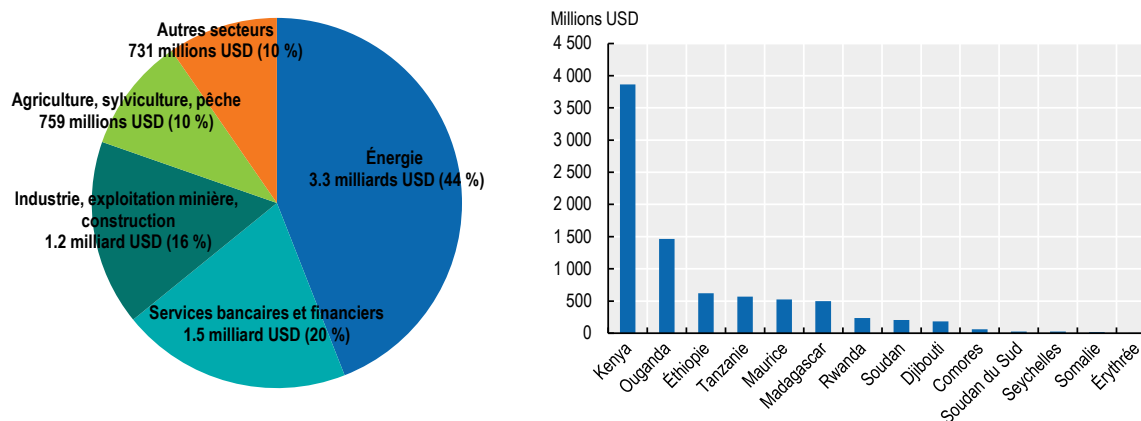
Note : Le graphique représente les cinq premiers secteurs d'activité en termes de dépenses en capital. Il couvre la période 2017-21 et indique donc des dépenses en capital au titre du secteur de l'électricité différentes de celles présentées au graphique 5.2. TIC = technologies de l'information et de la communication.

Source : Calculs des auteurs à partir de fDi Intelligence (2022), fDi Markets (base de données), www.fdiintelligence.com/fdi-markets.

StatLink  <https://stat.link/b3l2v6>


Les financements privés mobilisés via le financement du développement et les crédits à l'exportation ciblent des secteurs différents, mais se concentrent les uns comme les autres sur les quatre plus grands pays de la région. Sur la période 2012-20, 8.3 milliards USD de financements privés ont été mobilisés via le financement du développement dans la région, dont la plus grande part est allée au secteur de l'énergie (40 %), suivi des services bancaires et financiers (20 %). Le Kenya est de loin le premier bénéficiaire de ces financements (3.9 milliards USD), suivi de l'Ouganda (1.5 milliard USD), de l'Éthiopie (0.6 milliard USD) et de la Tanzanie (0.6 milliard USD) (Graphique 5.4). Selon le Groupe de l'OCDE sur les crédits à l'exportation, les crédits à l'exportation accordés par les pays de l'OCDE à l'Afrique de l'Est se sont quant à eux portés à un total de 6.64 milliards USD sur la période 2012-21, ciblant principalement la construction (47 %), le transport et l'entreposage (23 %), la santé (7 %) et l'industrie (7 %), avec la Tanzanie première bénéficiaire (2.1 milliards USD), suivie du Kenya (1.9 milliard USD), de l'Éthiopie (1.6 milliard USD) et de l'Ouganda (0.5 milliard USD).

Graphique 5.4. Financements privés mobilisés via l'aide publique au développement en Afrique de l'Est, 2012-20



Note : La catégorie « Autres secteurs » comprend les secteurs suivants (par ordre d'importance) : politiques et réglementations commerciales ; secteurs multisectoriels/transversaux ; éducation ; santé ; tourisme ; approvisionnement en eau et assainissement ; services aux entreprises et autres services ; autres infrastructures et services sociaux ; gouvernement et société civile ; politiques/programmes démographiques ; santé reproductive et aide humanitaire ; et allocations non spécifiées.

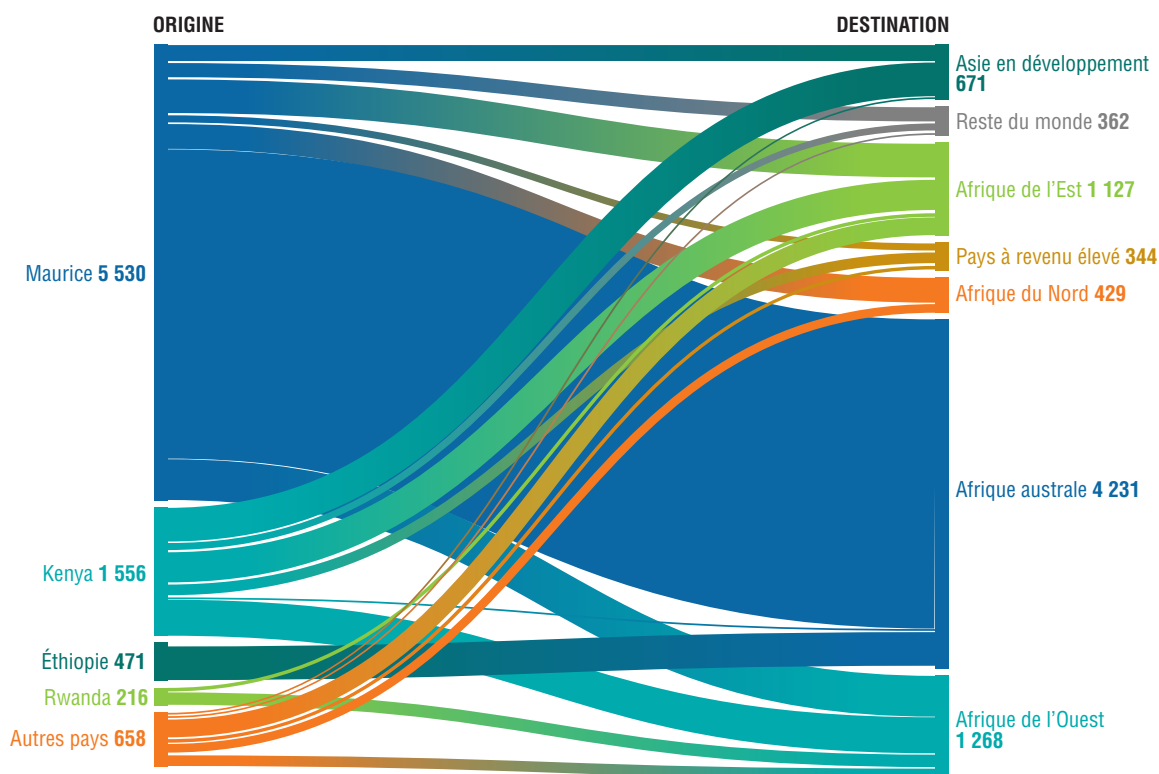
Source : OCDE (2022c), « Mobilisation », OECD.Stat (base de données), https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=DV_DCD_MOBILISATION.

StatLink  <https://stat.link/pa9s02>

L'APD et les apports philanthropiques ciblent principalement les secteurs sociaux, en particulier l'éducation, la santé, l'agriculture et l'action humanitaire. Ils viennent compléter des dépenses publiques plus limitées dans ces domaines. En 2019, les dépenses publiques de santé ne représentaient ainsi que 1.4 % du PIB en Afrique de l'Est, en deçà des parts consenties en Afrique du Nord (2.2 %) et en Afrique australe (3.8 %). L'APD et les apports philanthropiques se concentrent toutefois essentiellement sur l'Éthiopie, le Kenya, le Rwanda et la Tanzanie qui, comptant pour 62 % de la population est-africaine, ont reçu 55 % de l'APD et 81 % des apports philanthropiques à destination de la région.

L'Afrique de l'Est est mieux intégrée dans les flux d'investissement intra-africains que les autres régions du continent, grâce aux grandes multinationales du secteur de la finance et de l'assurance à Maurice et au Kenya. Les IDE *greenfield* en provenance des pays d'Afrique de l'Est sont ainsi dominés par les transactions de Maurice (5.5 milliards USD), principalement à destination de l'Afrique australe, suivie de l'Afrique de l'Ouest et des autres pays d'Afrique de l'Est. Les IDE *greenfield* en provenance du Kenya (1.6 milliard USD) se répartissent quant à eux de manière plus uniforme entre les autres pays d'Afrique de l'Est (397 millions USD), l'Asie en développement (422 millions USD) et l'Afrique de l'Ouest (436 millions USD) (Graphique 5.5). Les sociétés financières et d'assurance dont le siège est au Kenya ou à Maurice dominent également les plus grandes entreprises de la région. Les entreprises en contact direct avec le consommateur qui ont une forte empreinte régionale (comme la Kenya Commercial Bank) emploient le plus grand nombre de personnes, bien en deçà toutefois des détaillants dont le siège se situe hors de la région (comme le sud-africain Shoprite, qui opère en Afrique de l'Est). Le Kenya est par ailleurs le pays de la région aux plus grands investisseurs institutionnels : les actifs sous gestion des fonds de pension y représentent 12 % du PIB en 2015-20, la quatrième part la plus élevée du continent après la Namibie (98 %), l'Afrique du Sud (84 %) et le Botswana (53 %)¹.

Graphique 5.5. Investissements directs étrangers en faveur de nouveaux projets en provenance d'Afrique de l'Est, par région de destination, 2017-21, en millions USD



Note : La catégorie « Autres pays » comprend Madagascar (160 millions USD), les Seychelles (150 millions USD), Djibouti (146 millions USD), le Soudan (105 millions USD), la Tanzanie (87 millions USD) et le Soudan du Sud (2 millions USD), tandis que la catégorie « Reste du monde » englobe les pays d'Afrique centrale (276 millions USD), d'Amérique latine et des Caraïbes (ALC) (33 millions USD) et d'autres régions non précisées dans ce graphique (52 millions USD). La catégorie « Pays à revenu élevé » désigne quant à elle les pays dits « à revenu élevé » dans la classification de la Banque mondiale des pays par groupes de revenu, hors Amérique latine et Caraïbes.

Source : Calculs des auteurs à partir de fDi Intelligence (2022), fDi Markets (base de données), www.fdiintelligence.com/fdi-markets.

StatLink  <https://stat.link/Sou6ap>

La mobilisation des investissements dans le secteur des énergies renouvelables en Afrique de l'Est peut améliorer l'accès à l'énergie propre et contribuer à la transformation productive

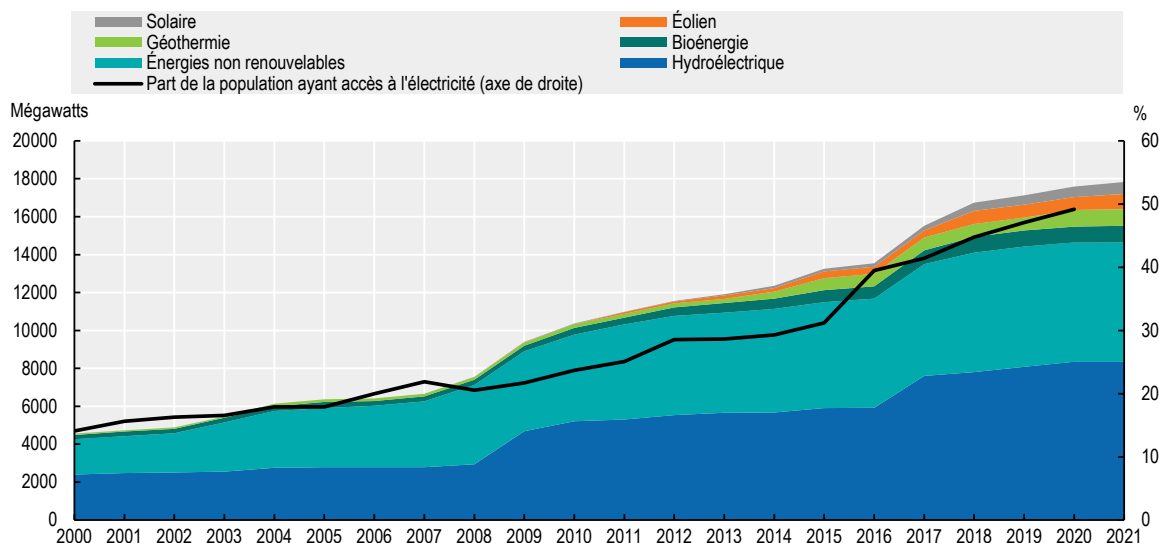
Malgré le vaste potentiel de l'Afrique de l'Est sur le plan des énergies renouvelables, les investissements actuels sont insuffisants pour répondre aux besoins d'accès à l'énergie de la région

Dotée d'une grande diversité de ressources énergétiques, l'Afrique de l'Est dispose d'un potentiel unique sur le plan des énergies renouvelables. Les réserves encore inexploitées d'énergie renouvelable de la région couvrent ainsi autant l'hydroélectricité que l'éolien, le solaire et la géothermie (AIE, 2022). La région bénéficie d'une irradiation solaire annuelle moyenne de 2 100 kilowattheures (KWh) par mètre carré et de vitesses de vents de 5.5 mètres par seconde, en moyenne, pouvant même aller jusqu'à 8 mètres par seconde en Éthiopie, au Kenya et en Somalie. Sur la base d'une utilisation de seulement 1 % des terres propices au développement de projets énergétiques, les capacités techniquement installables s'élèvent à 1 067 gigawatts pour le solaire et 47.2 pour l'éolien

(IRENA/BAfD, 2022). La région des Grands Lacs et le bassin du Nil offrent de leur côté un vaste potentiel hydroélectrique, tandis que la vallée du Rift recèle le plus fort potentiel géothermique du continent (IRENA, 2022a). La région n'utilise toutefois actuellement que moins de 5 % de sa capacité géothermique, principalement au Kenya et en Éthiopie (Kincer, 2021).

Malgré la croissance rapide du marché des énergies renouvelables en Afrique de l'Est, le solaire et l'éolien ne représentent encore qu'une part limitée de la production d'électricité. La capacité de production d'électricité de la région à partir d'énergies renouvelables s'élevait à 11.5 gigawatts (GW) en 2021 – plus de quatre fois plus qu'en 2000 (2.7 GW) et près de deux fois plus qu'en 2010 (5.8 GW). En 2021, les énergies renouvelables comptaient ainsi pour 65 % de la capacité totale de production d'électricité de l'Afrique de l'Est. Cette croissance a été principalement portée par l'essor de l'hydroélectrique au début des années 2000, ensuite rejoint par la géothermie, la bioénergie, l'éolien et le solaire. Malgré leur immense potentiel, le solaire et l'éolien ne sont exploités que depuis peu et ne représentent encore qu'une part limitée de la capacité totale de la région (3.5 % et 4.5 %, respectivement) (Graphique 5.6). Forte de sa vaste capacité hydroélectrique, l'Éthiopie est devenue exportatrice d'électricité et le pays africain comptant le plus grand nombre d'emplois dans le domaine des énergies renouvelables (environ 57 800 en 2021 [IRENA, 2022b]). Dans la région, le Kenya se démarque aussi par la diversité de son bouquet énergétique renouvelable (Graphique 5.7).

Graphique 5.6. Capacité électrique installée et accès à l'électricité en Afrique de l'Est, par source d'énergie, 2000-22

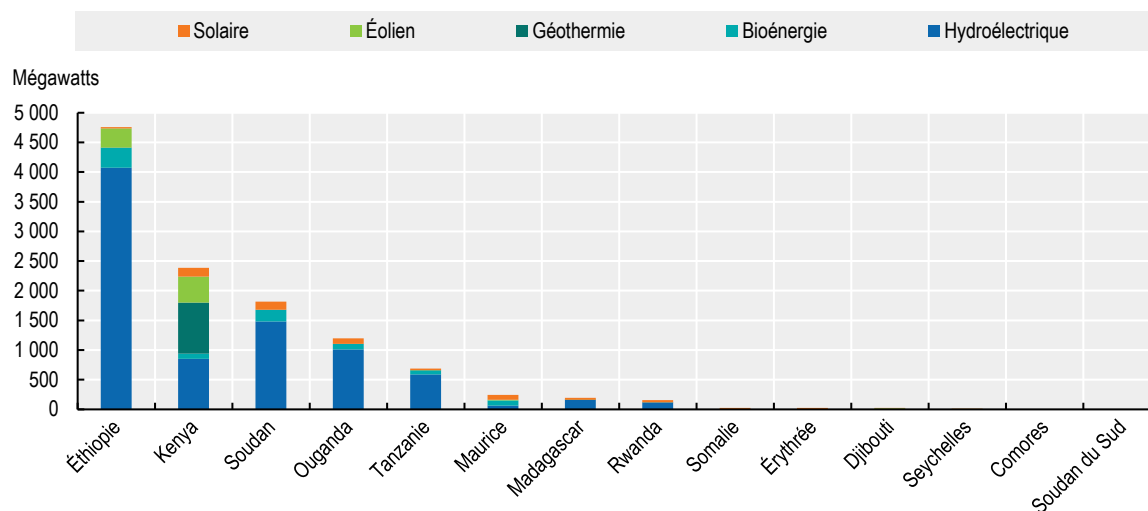


Note : Le « solaire » englobe le solaire photovoltaïque et thermodynamique ; l'« éolien », l'éolien terrestre et en mer ; la « bioénergie », les biocarburants solides et liquides et le biogaz ; l'« hydroélectrique », l'hydroélectrique renouvelable et le pompage-turbinage ; et les « énergies non renouvelables », le charbon et la tourbe, le pétrole, le gaz naturel, les combustibles fossiles non spécifiés ailleurs, le nucléaire, les déchets municipaux non renouvelables et les autres énergies non renouvelables.

Source : Compilation des auteurs à partir d'IRENA (2022a), IRENASTAT (base de données), https://pxweb.irena.org/pxweb/en/IRENASTAT?_gl=1*fltyzn*_ga*MTA3NTM0NzYxLjE2NjE3NzAyNzQ.*_ga_7W6ZEF19K4*MTY3ODI4NTgxNC40NC4xLjE2NzgyODU4MzguMzYuMC4w et Banque mondiale (2022a), Indicateurs du développement mondial (base de données), <https://data.worldbank.org/products/wdi>.

StatLink <https://stat.link/x1ys2o>

Graphique 5.7. Capacité électrique installée à partir de sources d'énergie renouvelables en 2021, par pays



Note : Le « solaire » englobe le solaire photovoltaïque et thermodynamique ; l'« éolien », l'éolien terrestre et en mer ; la « bioénergie », les biocarburants solides et liquides et le biogaz ; et l'« hydroélectrique », l'hydroélectrique renouvelable et le pompage-turbinage.

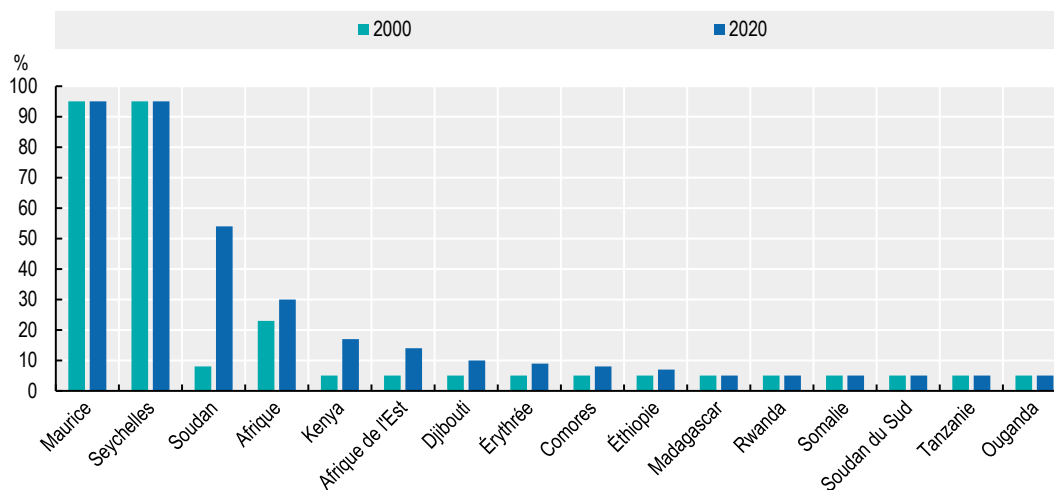
Source : Compilation des auteurs à partir d'IRENA (2022a), IRENASTAT (base de données), https://pxweb.irena.org/pxweb/en/IRENASTAT?_gl=1*fltyzn*_ga*MTA3NTM0NzYxLjE2NjE3NzAyNzQ.*_ga_7W6ZEF19K4*MTY3ODI4NTgxNC40NC4xLjE2NzgyODU4MzguMzYuMC4w

StatLink <https://stat.link/194aoc>


Malgré les importants progrès réalisés, la moitié de la population d'Afrique de l'Est (environ 200 millions de personnes) n'a toujours pas accès à l'électricité, et la pollution due aux sources d'énergie non renouvelables reste problématique. En partie grâce à l'essor des énergies renouvelables, les taux d'accès à l'électricité ont considérablement augmenté dans la région entre 2000 et 2020 (Graphique 5.6). Le Kenya et le Rwanda ont ainsi connu une électrification parmi les plus rapides du monde ; en 2022, ils défiaient même le recul post-pandémique de l'accès à l'électricité dans la région en stabilisant, voire en réduisant, le nombre de leurs habitants sans accès à l'électricité (AIE, 2022). En 2020, seuls 49 % de la population est-africaine avaient toutefois accès à l'électricité, six pays de la région figurant parmi les 20 pays aux taux d'accès les plus faibles du monde. Si la production d'électricité s'opère désormais essentiellement à partir de sources d'énergie renouvelables, l'utilisation des combustibles fossiles dans le secteur résidentiel et des transports a entraîné une hausse des émissions de gaz à effet de serre, avec quatre pays d'Afrique de l'Est parmi les dix plus gros émetteurs du continent sur la période 2010-20².

Encore très répandue, l'utilisation du bois et du charbon de bois pour la cuisson comporte des risques immédiats pour la santé, en particulier dans les communautés rurales et urbaines démunies (AIE, 2022). En 2020, seuls 14 % de la population d'Afrique de l'Est avaient ainsi accès à la cuisson propre (Graphique 5.8), et en 2019, le nombre de décès prématurés dus à la pollution de l'air domestique par million d'habitants s'élevait à 1 724 en Somalie et 1 124 en Érythrée, soit respectivement trois et deux fois plus que la moyenne continentale (Roy, à paraître).

Graphique 5.8. Part de la population ayant accès à la cuisson propre en Afrique de l'Est, 2000 et 2020



Source : AIE (2021a), *World Energy Outlook 2021*, www.iea.org/reports/world-energy-outlook-2021 à partir d'OMS (2021), *Household Energy Database*, www.who.int/data/gho/data/themes/air-pollution/who-household-energy-db et AIE (2021b), *World Energy Balances 2021* (base de données), www.iea.org/data-and-statistics/data-product/world-energy-balances.

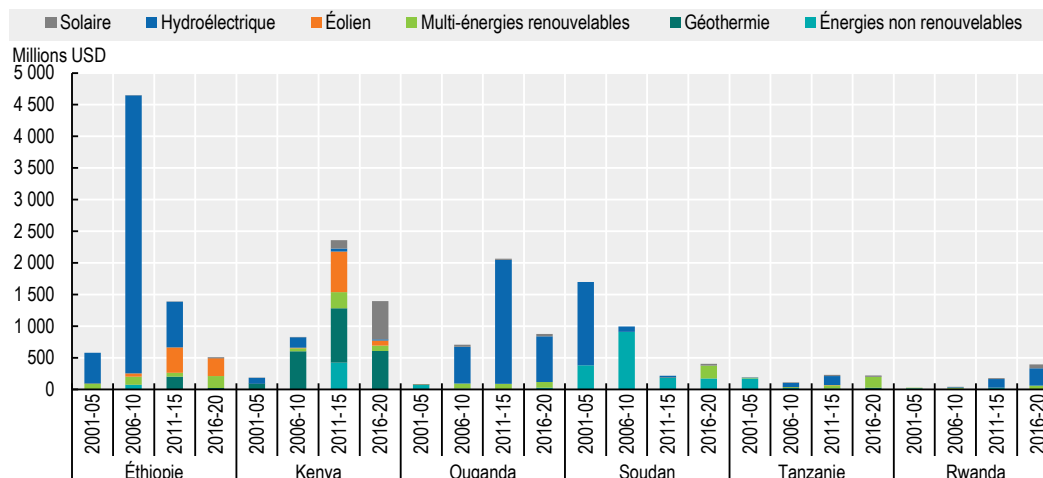
StatLink  <https://stat.link/sx4dcg>

Les technologies hors réseau et mini-réseau basées sur les énergies renouvelables contribuent à élargir l'accès à l'électricité dans les zones rurales et reculées d'Afrique de l'Est, mais les récentes crises mondiales impactent négativement leur coût. En 2019, les solutions décentralisées d'accès à l'énergie, comme les technologies hors réseau et mini-réseau (installations domestiques autonomes et solaires, notamment), alimentaient en électricité 38,5 millions de personnes, la région enregistrant quatre fois plus d'installations de ce type que l'Afrique de l'Ouest et huit fois plus que l'Afrique australe (IRENA/BAfD, 2022). L'Éthiopie et le Kenya sont les marchés les plus attractifs de la région pour les solutions hors réseau, représentant à eux seuls près de 30 % du marché mondial du solaire hors réseau en 2021, avec 19 millions de personnes au Kenya, et 8 millions en Éthiopie, raccordées via des solutions de ce type (AIE, 2022). Au Rwanda, les solutions solaires hors réseau alimentent en électricité 15 % des ménages et 7 % de la population totale, soit le taux d'accès à l'électricité hors réseau le plus élevé du continent et le troisième au monde (GIZ/IRENA, 2020). Si les technologies hors réseau et mini-réseau offrent un réel potentiel, en particulier dans les zones rurales, leur coût reste toutefois un obstacle majeur. Les perturbations des chaînes d'approvisionnement et l'inflation dans le sillage de la pandémie de COVID-19 et des conflits internationaux ont ainsi rendu le coût de ces solutions inaccessible pour une grande partie des consommateurs, ralentissant par là même leur adoption (AIE, 2022).

Les investissements dans le secteur des énergies renouvelables en Afrique de l'Est ne sont pas à la hauteur de son potentiel en termes d'élargissement de l'accès à l'électricité et de réduction de la pollution. Les investissements, privés comme publics, sont ainsi restés relativement faibles. Seuls 4 % des dépenses en capital engagées au titre des IDE *greenfield* en Afrique de l'Est ont bénéficié à des projets d'énergie renouvelable sur la période 2017-22, contre 17 % à l'échelle du continent³. Les financements publics des projets d'énergie renouvelable sont quant à eux encore plus limités, se chiffrant à 5,6 milliards USD sur la période 2015-20, soit 900 millions USD par an, le montant le plus faible (334 millions USD) revenant à l'année 2020⁴, la première de la pandémie. Le financement public sous-exploite particulièrement le potentiel éolien et solaire, seuls l'Éthiopie et le Kenya ayant consenti des investissements substantiels dans ces technologies au cours des dernières années

(Graphique 5.9). À titre de comparaison, le montant combiné des contributions déterminées au niveau national des pays d'Afrique de l'Est pour atteindre l'objectif de l'Accord de Paris d'un réchauffement climatique limité à 1.5 °C d'ici 2030 s'élève à 65.96 milliards USD par an entre 2020 et 2030 (BAfD, 2022).

Graphique 5.9. Six premiers pays d'Afrique de l'Est en termes d'investissement public dans les sources d'énergie renouvelables, 2001-20, en millions USD



Note : Le « solaire » englobe le solaire photovoltaïque et thermodynamique ; l'« hydroélectrique », l'hydroélectrique renouvelable et le pompage-turbinage ; l'« éolien », l'éolien terrestre et en mer ; les « énergies non renouvelables », le charbon et la tourbe, le pétrole, le gaz naturel, les combustibles fossiles non spécifiés ailleurs, le nucléaire, les déchets municipaux non renouvelables et les autres énergies non renouvelables ; et les « multi-énergies renouvelables », les investissements publics dans plus d'une technologie d'énergie renouvelable.

Source : Compilation des auteurs à partir d'IRENA (2022a), IRENASTAT (base de données), https://pxweb.irena.org/pxweb/en/IRENASTAT?_gl=1*fltysn*_ga*MTA3NTM0NzYxLjE2NjE3NzAyNzQ.*_ga_7W6ZEF19K4*MTY3ODI4NTgxNC40NC4xLjE2NzgyODU4MzguMzYuMC4w.

StatLink  <https://stat.link/82kqc9>

Les obstacles structurels et les récentes crises freinent l'investissement dans les énergies renouvelables dans les pays d'Afrique de l'Est

L'insuffisance des réglementations, le manque de projets bancables, la complexité des conditions de financement et les lacunes des infrastructures énergétiques constituent autant d'obstacles structurels majeurs à la plupart des investissements privés et internationaux. Des entretiens auprès de multinationales et une analyse documentaire approfondie ont permis d'identifier une série d'obstacles entravant systématiquement les investissements dans les énergies renouvelables (Tableau 5.1 ; voir aussi le chapitre 1). Les investisseurs et sources industrielles interrogés mentionnent ainsi les facteurs suivants comme principaux freins à l'IDE et d'autres formes d'investissement privé : les restrictions réglementaires à la participation privée et la mauvaise mise en œuvre des réformes (en Éthiopie et au Kenya, notamment) ; le comportement monopsonne des services publics ; le risque élevé de contrepartie et autres intérêts acquis (en Tanzanie et en Ouganda, entre autres) ; la détérioration ou l'opacité du profil de crédit souverain (en Éthiopie, par exemple) ; et le manque de projets bancables (aux Seychelles et en Tanzanie, notamment). À quelques rares exceptions près, les investisseurs privés – qu'ils soient du pays ou d'ailleurs sur le continent ou dans le monde – se heurtent tous à des obstacles similaires. De leur côté, les organismes philanthropiques et les institutions internationales de financement du développement sont en général moins impactés par la plupart de ces obstacles, même si la mise en œuvre des réformes, la stabilité politique, et les problèmes de gouvernance et de capacité spécifiques aux projets, influent aussi sur leurs décisions d'investissement.

Tableau 5.1. Obstacles aux investissements dans les énergies renouvelables en Afrique de l'Est, selon les types d'investisseurs

Obstacles aux investissements		Investisseurs privés non africains	Investisseurs privés africains	Investisseurs privés nationaux	Organismes philanthropiques	Institutions internationales de financement du développement
Environnement réglementaire et institutionnel défavorable	Restrictions à la production et la distribution d'énergie privées et basées sur le marché	x	x	x		
	Mise en œuvre lacunaire et incohérente des réformes	x	x	x		x
	Comportement monopsonne des services publics et des entreprises d'État, risque de contrepartie	x	x	x		
	Conflits politiques et problèmes de sécurité	x	x	x	x	
	Conflits liés aux droits fonciers	x	x	x	x	
Manque de projets bancables	Problèmes de gouvernance	x	x	x		x
	Limitation des projets en termes de capacités	x			x	x
	Manque de compétences	x	x	x		
Conditions de financement difficiles	Faiblesse du système national de financement	x	x	x		x
	Risque de crédit souverain	x	x			
	Coûts initiaux élevés			x		
Infrastructures lacunaires	Infrastructure de réseau inadéquate	x	x	x		

Note : Par « investisseurs privés », on entend les multinationales, banques et investisseurs institutionnels et de portefeuille.
Source : Synthèse des auteurs à partir d'entretiens auprès de producteurs d'énergie multinationaux et d'une analyse documentaire de la littérature grise et académique.

Les récentes crises ont mis un coup de frein aux investissements dans les projets à travers la région, au détriment de l'accès à l'électricité et à la cuisson propre. L'onde de choc des récentes crises mondiales, et de la détérioration des conditions macroéconomiques en découlant, n'a pas été sans répercussions sur la confiance globale des investisseurs, la stabilité financière des services publics, et les fournisseurs d'équipements et de technologies hors réseau, freinant ainsi les projets d'infrastructure et d'accès à l'énergie dans toute l'Afrique de l'Est (AIE, 2022 ; voir également le chapitre 1). Seuls quelques pays, notamment le Kenya, ont pu faire progresser les raccordements au réseau électrique en 2020-21, principalement dans le cadre de la finalisation de projets lancés avant la pandémie de COVID-19. Les taux d'accès à l'électricité et à la cuisson propre ont donc reculé, en particulier là où la croissance démographique a été plus forte que le nombre de nouveaux raccordements, comme en Éthiopie, à Madagascar, en Ouganda et en Tanzanie (AIE, 2022).

Les défis et opportunités d'investissement dans les énergies renouvelables varient considérablement d'un pays à l'autre de la région, selon la taille du marché, les niveaux d'accès à l'énergie et le degré d'indépendance énergétique. Si tous les pays d'Afrique de l'Est se heurtent à des obstacles de taille pour attirer les investissements dans le secteur des énergies renouvelables, trois groupes se dessinent toutefois, en fonction des défis et opportunités d'investissement rencontrés :

- **Groupe 1 : Développer et diversifier les marchés des énergies renouvelables.** L'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda et la Tanzanie sont les pays de la région où la croissance de la production d'énergie renouvelable a été la plus forte (BAfD, 2022). Le Kenya, l'Éthiopie et l'Ouganda ont ainsi bénéficié à eux seuls de 66 % des dépenses en capital engagées au titre des IDE en faveur de nouveaux projets d'énergies renouvelables en Afrique de l'Est sur la période 2017-22⁵. Le Kenya, en particulier, a su diversifier sa production d'énergie renouvelable, et figure de ce fait parmi les cinq premières destinations mondiales pour les investissements dans les énergies propres en 2019 (Business Daily, 2019). De son côté, le Rwanda est également inclus dans le groupe 1 malgré son PIB bien plus faible, en raison de la part de ce PIB qu'il consacre aux énergies renouvelables, qui le place parmi les cinq premiers

du monde à cet égard (AIE, 2022). Les pays du groupe 1 ont dans l'ensemble su adopter des stratégies énergétiques nationales, mettre à jour leurs réglementations et s'engager dans le commerce régional de l'énergie (BAfD, 2021). Leur défi consiste donc désormais à accroître et diversifier plus rapidement leur production d'énergie renouvelable, en s'appuyant pour ce faire sur des investissements publics ciblés et la levée des obstacles susceptibles de freiner les investisseurs privés.

- **Groupe 2 : Élargir l'accès à l'énergie.** Les Comores, Djibouti, l'Érythrée, Madagascar, la Somalie, le Soudan et le Soudan du Sud offrent des opportunités d'investissement privé plus limitées. Selon la base de données *fDi Markets*, seuls Djibouti et Madagascar ont ainsi attiré des IDE en faveur de nouveaux projets d'énergies renouvelables sur la période 2017-22, recevant à eux deux 9 % des IDE à destination de l'Afrique de l'Est⁶. Les pays du groupe 2 doivent s'attacher à élargir l'accès à l'énergie et remplacer les sources d'énergie polluantes par d'autres plus propres lorsque les possibilités sont rentables et d'un coût abordable ; ils continuent cependant de recourir aux énergies renouvelables combustibles (biocarburants), voire aux combustibles fossiles, lorsque nécessaire pour accroître l'accès à l'énergie. Ils doivent se concentrer sur les fondamentaux réglementaires, en se dotant par exemple de régimes tarifaires transparents et prévisibles (BAfD, 2021).
- **Groupe 3 : Atteindre l'indépendance énergétique grâce aux énergies renouvelables.** Petits États insulaires, Maurice et les Seychelles constituent, en tant que pays à revenu élevé, des destinations attrayantes pour l'investissement privé. Ils ont ainsi bénéficié de 25 % des dépenses en capital engagées au titre des IDE en faveur de nouveaux projets d'énergies renouvelables en Afrique de l'Est sur la période 2017-22⁷. Leurs taux d'accès à l'électricité et à la cuisson propre sont élevés, et leurs systèmes de réglementation du secteur l'énergie, bien développés. Ces pays peuvent s'attacher à mobiliser davantage d'investissements privés en faveur des projets d'énergies renouvelables afin de réduire leur dépendance aux importations de combustibles fossiles et de renforcer leur résilience. Des projets innovants, comme celui de centrales solaires flottantes, offrent à cet égard une perspective intéressante, en mettant judicieusement à profit les atouts naturels et financiers de ces pays (Largue, 2020).

L'essor d'entreprises innovantes dynamise le secteur des énergies renouvelables de la région, au profit de sa transformation productive

Les entreprises innovantes et leurs modèles d'affaires contribuent à développer et améliorer la production et la distribution des énergies renouvelables en Afrique de l'Est. Portées par le succès de start-ups comme M-Kopa Solar au Kenya, différentes entreprises privées locales ont su saisir les opportunités des chaînes de valeur des énergies renouvelables – de la fabrication de dispositifs et composants au transport, en passant par le développement d'infrastructures, ou encore l'accès à l'électricité et la cuisson propre et leur distribution directe (Tableau 5.2). On ne compte ainsi plus les exemples de fabricants et assembleurs de panneaux solaires (Strauss Energy et Solinc au Kenya), d'éoliennes (Millennium Engineers en Ouganda), d'appareils de cuisson propre (Acacia Innovations au Kenya) et de dispositifs de distribution d'électricité (Juabar en Tanzanie). Ces entreprises ont notamment su créer des modèles d'affaires innovants face aux défis des systèmes énergétiques existants (systèmes d'électricité prépayée ou appareils de cuisson propre par abonnement, entre autres), axés sur des groupes cibles spécifiques (chaînes de valeur agricoles, par exemple), œuvrant par là même aux objectifs de transformation productive et de durabilité environnementale. Les modèles d'affaires innovants basés sur le marché proviennent presque exclusivement des pays du groupe 1, en raison de la taille de leur marché, de leurs efforts de libéralisation de leurs systèmes énergétiques et des talents entrepreneuriaux à leur disposition. Dans les pays du groupe 2, des projets innovants subventionnés contribuent au développement durable (voir l'Encadré 5.1).

Tableau 5.2. Exemples d'entreprises innovantes et de leurs modèles d'affaires dans le secteur des énergies renouvelables en Afrique de l'Est

Segment de la chaîne de valeur	Entreprise	Modèle d'affaires	Groupe cible	Portée du marché	Industrialisation	Création d'emplois	Innovation	Digitalisation	
Secteur manufacturier et assemblage	Strauss Energy, start-up kényane de fabrication de tuiles innovantes produisant de l'énergie solaire (installations photovoltaïques intégrées au bâti)	Recouvrement des coûts sur trois ans grâce à la revente de la production d'électricité excédentaire	M, I+C	N	x	x	x		
	Solinc, premier fabricant, assembleur et distributeur de panneaux solaires du Kenya et de l'Afrique de l'Est	Prépaiement via des revendeurs et entreprises	C	R	x	x	x		
Fourniture d'infrastructures	Groupe Filatex, premier producteur de mini-réseaux et d'infrastructures d'énergie renouvelable de Madagascar (plus de 10 000 emplois)	Entretien des toitures des zones industrielles	M, I+C	C	x	x	x		
	PowerGen, fournisseur kényan d'énergie renouvelable propre et l'un des principaux développeurs de mini-réseaux à l'échelle mondiale	10 000 raccordements au réseau	M, I+C	C	x	x	x	x	
	Power Point Systems, développeur d'infrastructures (réseaux et mini-réseaux) et fournisseur d'installations électriques au Kenya	Fournisseur diversifié	I+C, O	C	x	x	x	x	
	CrossBoundary Energy, société kényane primée qui a financé à hauteur de plus de 100 millions USD des projets d'infrastructure d'énergies renouvelables	Financement de projets	I+C	C	x	x	x		
Distribution et accès	M-KOPA Solar, fournisseur kényan d'installations solaires domestiques	Prépaiement	M	R		x	x		
	Juabar, fournisseur tanzanien de kiosques solaires pour la recharge des téléphones portables dans les communautés non raccordées au réseau	Franchise	C	N		x	x		
	Acacia Innovations, fournisseur kényan d'appareils de cuisson propre pour les écoles, récompensé par le prix ODD7	Abonnement	O	N				x	
	Solagen Power Ltd, fournisseur kényan d'énergie solaire	B2C+B2B	M, C, O	R	x	x			
	Energy Systems Ltd, fournisseur ougandais d'énergie solaire, notamment dans les zones non raccordées au réseau	B2C+B2B	M, I+C, O	N	x	x			
	Empower Renewable Energy, fournisseur soudanais d'accès à l'énergie renouvelable	Fournisseur diversifié	M, I+C, O	C	x	x	x		
	SunCulture, fournisseur kényan de services d'irrigation solaire et de services auxiliaires aux petits exploitants agricoles	Fourniture sur mesure	I+C	R		x	x	x	
	Power OffGrid, fournisseur somalien de solutions solaires intelligentes pour les agriculteurs et autres personnes vivant dans des communautés non raccordées au réseau	Plateforme de financement d'actifs PayGo, Goat4kWh	M, C	N			x	x	x
	Transport	Ampersand, opérateur rwandais de mobilité électrique	Covoiturage	C	R		x		
BasiGo, assembleur et fournisseur kényan d'e-bus alimentés par des énergies renouvelables		Paiement à la conduite	C	C	x	x	x	x	

Notes : ODD7 = Objectif de développement durable 7 : Énergie propre et d'un coût abordable. B2C+B2B = *business to consumer* (commerce entre entreprises et particuliers) et *business to business* (commerce entre entreprises). Groupes cibles : M = ménages ; I+C = industrie et commerce ; O = organisations. Portée : N = nationale ; R = régionale ; et C = continentale.
Source : Compilation des auteurs à partir d'un examen de la littérature.

Encadré 5.1. Programmes d'énergie solaire et de cuisson propre en faveur des zones rurales

Les programmes d'énergie solaire et de cuisson propre offrent de multiples avantages aux communautés rurales d'Afrique de l'Est. Ils permettent la fourniture directe de solutions aux écoles, hôpitaux, dispensaires, camps de réfugiés ou marchés nocturnes.

Power OffGrid Somalia fournit ainsi des solutions solaires et d'énergie propre aux communautés rurales non raccordées au réseau et difficiles d'accès de Jowhar, en Somalie. Ses services innovants et abordables d'énergie renouvelable hybride et intelligente, ainsi que sa plateforme PayGo de financement d'actifs pour les communautés non bancarisées, Goat4kWh, permettent aux éleveurs et agriculteurs d'utiliser leur bétail comme capital pour financer leur électrification. L'entreprise améliore ainsi l'accès de milliers de ménages somaliens à l'électricité, l'eau potable et la cuisson propre (Impakter, 2019).

Les femmes des zones rurales du continent peuvent œuvrer en qualité de cheffes de communauté, d'entrepreneuses ou de formatrices à la promotion de l'accès à l'électricité solaire et aux appareils de cuisson propre réduisant les émissions. Le « Maasai Stoves and Solar Project » a ainsi formé des femmes tanzaniennes à des emplois de distribution et d'installation de panneaux solaires et de fourneaux pour les maisons traditionnelles en terre. Selon Ligami (2017), ce type d'initiatives de transition vers les énergies propres permet, outre la diminution des émissions et des décès dus à la pollution intérieure, de contribuer à la réduction de la pauvreté.

La digitalisation a permis le développement des énergies renouvelables grâce à de nouveaux modèles d'affaires et au partage des données. Elle a ainsi amélioré la production des énergies renouvelables (avec, par exemple, la digitalisation de l'éolien et de l'hydroélectrique), leur distribution (réseaux intelligents et boutiques en ligne) et leur utilisation (compteurs intelligents, plateformes mobiles et applications d'efficacité énergétique) (Tableau 5.2). La baisse des coûts des composants digitaux, comme les capteurs, et des technologies de stockage des données a en outre permis la création de nouveaux modèles d'affaires dans les domaines de l'analyse des données, de la cybersécurité, de l'efficacité opérationnelle et des contrôles de la distribution et du stockage des énergies renouvelables (GE, 2018). Plexus Energy au Kenya, Power OffGrid en Somalie et Energy Monitoring Ltd en Ouganda illustrent bien l'essor en Afrique de l'Est de ces nouveaux fournisseurs de solutions digitales dédiées aux énergies renouvelables (Wilson, 2021). À plus grande échelle, des modèles météorologiques synthétiques (comme le « Renewable Energy Space Analytics Tool » [RE-SAT] ou le « Small Islands Developing States' Digital Toolkit »), issus d'une collaboration entre le gouvernement des Seychelles, l'Agence internationale de l'énergie (AIE), le Secrétariat du Commonwealth et d'autres partenaires internationaux, permettent la fourniture de données et d'autres informations à titre de bien public (The Commonwealth, 2021).

Certains fournisseurs d'infrastructures énergétiques d'Afrique de l'Est se démarquent comme chefs de file, tandis que des multinationales régionales bien établies se positionnent comme investisseurs. De grandes entreprises d'infrastructure de réseau (comme PowerGen et Group Filatex), des fournisseurs de financement d'infrastructures (comme CrossBoundary Energy) et des producteurs régionaux et continentaux d'énergie renouvelable (comme Power Point Systems et Group Filatex) commencent à asseoir leur ancrage régional (Tableau 5.2), tandis que la diversification de Safaricom (Kenya) dans la production d'énergie solaire et éolienne et le financement par la Mauritius Commercial Bank de projets d'électrification à partir de sources d'énergie renouvelables attestent bien de la volonté des plus grandes multinationales de la région de saisir les opportunités d'investissement de ce secteur (International Finance, 2022).

L'essor de la demande des utilisateurs commerciaux d'énergie et des projets de développement vert favorise le développement de projets de production et de distribution d'énergie renouvelable sur mesure à grande échelle. Face aux coûts élevés de déploiement et à la recherche par les clients commerciaux (comme les détaillants et l'hôtellerie) d'alternatives à l'accès à l'énergie du réseau, les modèles d'affaires axés sur les énergies renouvelables gagnent du terrain en Afrique de l'Est. Le détaillant SunCulture, au Kenya, fournit ainsi des solutions d'irrigation solaire aux agriculteurs (BII, n.d.), tandis que les parcs industriels et les nouvelles « villes vertes » ont désormais la possibilité d'intégrer dans leur approvisionnement énergétique des sources d'énergie renouvelables sur site. La ville verte de Kigali, au Rwanda, sous la houlette du Fonds vert rwandais (FONERWA) et avec le soutien financier de la banque de développement allemande KfW, mise ainsi sur les effets d'entraînement positifs des investissements dans les énergies renouvelables sur la durabilité sociale et environnementale (Nkurunziza, 2021).

Les politiques publiques peuvent renforcer le secteur des énergies renouvelables en Afrique de l'Est et contribuer à dynamiser l'investissement

Pour stimuler l'investissement dans le secteur des énergies renouvelables en Afrique de l'Est, les responsables politiques doivent améliorer la réglementation énergétique, renforcer les investissements publics et soutenir l'intégration régionale et les entreprises chefs de file de la région (Tableau 5.3). Vu le rôle essentiel que les investissements privés à petite et grande échelle continueront à jouer pour mieux exploiter le potentiel de production d'énergie renouvelable de l'Afrique de l'Est, les responsables politiques doivent en priorité s'attacher à améliorer la réforme des réglementations et à développer le secteur des énergies renouvelables de la région. Ensuite, les ressources publiques, déjà limitées, doivent faire l'objet d'un investissement d'autant plus stratégique et innovant, ce qui nécessite de renforcer les capacités des institutions financières et publiques. Enfin, l'intégration régionale peut être approfondie en promouvant les projets à grande échelle menés par les gouvernements et en encourageant les investissements des entreprises régionales chefs de file et des entreprises innovantes.

Tableau 5.3. Principales recommandations politiques aux pays d'Afrique de l'Est, selon leur groupe

Domaine d'action	Recommandation	Groupe 1 :			Groupe 2 :	Groupe 3 :								
		Éthiopie	Kenya	Ouganda	Rwanda	Tanzanie	Comores	Djibouti	Érythrée	Madagascar	Somalie	Soudan	Soudan du Sud	Maurice
Cadres et capacités réglementaires	Élaborer un cadre réglementaire doté de plans sectoriels et d'incitations crédibles, en s'appuyant sur l'expérience des autres pays de la région											X		
	Veiller à la mise en œuvre rigoureuse et cohérente des réformes	X												
	Procéder à l'évaluation régulière du cadre réglementaire, en tirant les enseignements pertinents et en répondant aux préoccupations des investisseurs		X							X				X
Investissements publics et mécanismes financiers innovants	Mettre en place des engagements et instruments financiers à long terme pour les investissements publics et institutionnels		X											X
	Créer une obligation verte souveraine en soutien aux investissements nationaux		X											X
	Résoudre les conflits et fournir une assurance contre les risques politiques ainsi que d'autres outils d'atténuation des risques		X						X					
Intégration régionale, entreprises chefs de file et innovation entrepreneuriale	Renforcer la gouvernance et les capacités institutionnelles pour soutenir le développement de propositions bancables et l'accès aux possibilités de financement		X						X					X
	Approfondir les projets infrastructurels régionaux afin de faciliter le transport et le commerce transfrontaliers de l'énergie		X						X					X
	Harmoniser les réglementations afin d'encourager le développement de chaînes de valeur et de marchés transfrontaliers		X											
	Faciliter l'émergence d'un plus grand nombre d'entreprises spécialisées dans les énergies renouvelables et renforcer l'entrepreneuriat local et le financement communautaire		X											
	Faire des services publics et des entreprises d'État des chefs de file et partenaires fiables pour les autres entreprises		X						X					X
	Augmenter les investissements dans les infrastructures de réseau et établir des partenariats avec les investisseurs privés et les institutions de financement du développement pour promouvoir un accès décentralisé à l'énergie		X						X					

Source : Compilation des auteurs à partir d'un examen de la littérature.

Le renforcement des cadres réglementaires et des capacités des services publics d'énergie peut contribuer au développement du secteur des énergies renouvelables de la région

Si la plupart des pays d'Afrique de l'Est ont lancé d'importantes réformes réglementaires et des projets pilotes institutionnels en faveur des énergies renouvelables, leur pleine mise en œuvre reste toutefois à concrétiser. Toute une série d'initiatives politiques prometteuses ont ainsi vu le jour à travers la région, en particulier dans les pays du groupe 1 (Tableau 5.4), également dotés de cadres réglementaires plus complets que ceux du groupe 2 (Tableau 5.5).

Tableau 5.4. Exemples de politiques visant à renforcer les capacités institutionnelles et les cadres réglementaires dans le domaine des énergies renouvelables en Afrique de l'Est

Exemple	Objectif	Impact
Réformes réglementaires et incitations fiscales pour les investisseurs privés au Kenya	Renforcer le cadre juridique du secteur des énergies renouvelables	Le Kenya a gagné 52 places en 5 ans dans le classement de l'Indice de facilité de faire des affaires de la Banque mondiale et est devenu une puissance régionale en matière d'énergies renouvelables (RES4Africa et PWC, 2021).
Mécanisme de paiement de primes « Global Energy Transfer Feed-in-Tariff » (GET FIT) en Ouganda	Améliorer l'accès des producteurs d'énergie indépendants (PEI) au marché	Les paiements supplémentaires de GET FIT ont permis d'améliorer la viabilité financière des projets privés de production d'énergie renouvelable à petite échelle et contribué aux opérations de 17 PEI, qui ont produit un total de 158 mégawatts, soit 760 GW/heure par an (KfW et Multiconsult, 2021).
Fonds de développement du marché hors réseau, doté de 40 millions USD, à Madagascar	Accélérer et mener à bien le processus d'électrification durable grâce aux technologies solaires hors réseau	Le Fonds, avec le soutien de la Banque mondiale, a fourni un financement par emprunt à des distributeurs de solutions solaires, ainsi qu'à des institutions finançant les utilisateurs finaux ou les distributeurs (Banque mondiale, 2018), suivant ainsi l'exemple d'autres pays de la région, notamment le Kenya et le Rwanda.
Projet d'amélioration de la gouvernance et des opérations du secteur de l'électricité (PAGOSE) à Madagascar	Promouvoir l'innovation au sein des services publics et des entreprises d'État afin d'améliorer leurs opérations et leur viabilité financière	Financé par la Banque mondiale, ce projet a introduit un processus d'appel d'offres international transparent, la digitalisation des processus opérationnels des organismes publics, ainsi que des cadres juridiques pour les raccordements au réseau (Banque mondiale, 2018).
Projet pilote Twaake en Ouganda	Combiner technologies centralisées et décentralisées pour parvenir à un accès universel à l'électricité	« Utilities 2.0 Twaake », le projet pilote d'intégration énergétique de la principale compagnie d'électricité d'Ouganda, Umeme, a permis la mise en place d'un réseau intelligent et interactif, facilitant l'offre de solutions énergétiques propres, la gestion des revenus et les économies de coûts (Wilson, 2021).

Source : Compilation des auteurs à partir d'un examen de la littérature.

Tableau 5.5. Cadres réglementaires dans le secteur des énergies renouvelables en Afrique de l'Est

Domaine réglementé	Groupe 1					Groupe 2							Groupe 3	
	Éthiopie	Kenya	Rwanda	Tanzanie	Ouganda	Comores	Djibouti	Érythrée	Madagascar	Somalie	Soudan	Soudan du Sud	Maurice	Seychelles
Plan directeur ou feuille de route pour l'électrification/l'énergie couvrant les zones rurales			X	X	X		X	X	X		X			X
Engagement en matière de contributions déterminées au niveau national	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Objectifs en matière d'énergies renouvelables et de diversification du bouquet énergétique	X	X	X	X		X			X	X	X		X	X
Réformes en matière de participation du secteur privé		X		X		X			X					X
Octroi de licences et passation de marchés énergétiques transparents basés sur des enchères		X			X								X	
Accès dégroupé à l'utilisateur par les services publics	X	X		X										X
Régulateur indépendant	X	X		X		X	X							
Incitations fiscales et subventions pour les énergies renouvelables	X		X	X									X	X
Différenciation des tarifs de rachat en fonction de la technologie et de la taille de l'installation		X											X	

Source : Compilation des auteurs à partir de BAfD (2021) et de recherches documentaires.

Les gouvernements d'Afrique de l'Est doivent évaluer régulièrement l'efficacité de leurs cadres réglementaires en matière d'énergies renouvelables, en s'appuyant notamment sur le point de vue des investisseurs. Ces auto-évaluations systématiques peuvent ainsi

permettre de mieux cerner les résultats des politiques mises en œuvre et d'identifier les aspects nécessitant encore d'être améliorés. Sur suggestion des investisseurs, l'Ouganda a par exemple remplacé sa politique initiale de tarif de rachat (feed-in-tariff [FiT]) par un mécanisme plus attractif de paiement de primes, le « Global Energy Transfer Feed-in-Tariff » (GET FiT) (KfW et Multiconsult, 2021). La recherche du dialogue avec les investisseurs, ainsi que de leur contribution et de leur adhésion active, peut aider à mieux comprendre leur perception des risques et permettre ainsi la mise en place de politiques plus efficaces et pertinentes (RES4Africa et PWC, 2021).

Les pays d'Afrique de l'Est peuvent tirer les enseignements des différentes initiatives réglementaires couronnées de succès, et s'en inspirer. Les pays du groupe 2 dont les politiques en matière d'énergies renouvelables restent incomplètes (Tableau 5.5) pourront ainsi adapter à leur contexte les réglementations et législations de ceux du groupe 1, notamment les plans nationaux d'électrification et de cuisson propre, qui précisent les modalités de distribution (réseau, décentralisation) et des technologies de cuisson propre (cuisson électrique et granulés de biomasse). Les pays du groupe 1 pourront, de leur côté, s'inspirer mutuellement de leurs nouvelles initiatives, à l'instar des obligations vertes, sociales et durables (Dembele, Schwarz et Horrocks, 2021 ; voir également le chapitre 2). Le choix du Kenya de libeller son tarif de rachat en dollars américains pourrait, par exemple, s'avérer utile aux responsables éthiopiens, qui se sont heurtés à différentes difficultés découlant de leur politique de tarif de rachat libellé en birr éthiopien, notamment la perte du soutien de la Société financière internationale au projet « Scaling Solar » (RES4Africa et PWC, 2021).

Les services publics d'énergie d'Afrique de l'Est pourraient être réformés afin de faciliter l'accès des fournisseurs d'énergie renouvelable au marché et l'adoption de technologies de réseaux intelligents. Les réformes enjoignant les services publics à dégrouper l'accès aux utilisateurs finaux et permettre la participation du secteur privé à la production et à la distribution d'électricité (transfert d'énergie, comptage net et possibilité de vente directe aux clients pour les producteurs d'électricité indépendants) pourraient être développées et approfondies. Les responsables politiques peuvent en outre encourager les services publics à adopter des technologies de réseaux intelligents facilitant l'intégration harmonieuse et efficace des sources d'énergie centralisées et décentralisées dans des réseaux intelligents et interactifs (Blankers, 2022 ; ESI Africa, 2022). Le projet pilote « Utilities 2.0 Twaake » de la principale compagnie d'électricité ougandaise, Umeme, en collaboration avec Power for All et la Fondation Rockefeller, a ainsi récemment confirmé les bénéfices de la digitalisation de ses réseaux en termes de gestion des revenus, d'efficacité et de décarbonation (Smith, 2021).

Le renforcement des institutions et instruments financiers locaux peut permettre de mobiliser davantage de ressources en faveur des projets d'énergie renouvelable

Les responsables politiques de l'Afrique de l'Est peuvent accroître le financement des énergies renouvelables par la priorisation des investissements publics à long terme, la mise en place d'obligations vertes et le renforcement des capacités institutionnelles de développement de projets bancables. La viabilité des conditions de financement passe par l'atténuation effective des effets des coûts initiaux élevés, du coût du capital et des risques d'investissement. Les engagements budgétaires, les fonds verts et les outils de préparation de projets constituent, à cet égard, des solutions intéressantes (Tableau 5.6).

Tableau 5.6. Exemples de politiques visant à renforcer les systèmes financiers locaux pour une meilleure mobilisation et allocation des ressources en faveur des projets d'énergie renouvelable en Afrique de l'Est

Exemple	Objectif	Impact
Engagement budgétaire décennal de l'Ouganda	Soutenir l'investissement public dans les énergies renouvelables et réduire les risques de l'investissement privé	Allocation de 5.4 milliards USD sur dix ans pour le financement de 2 471 mégawatts d'énergie renouvelable à partir de sources hydroélectriques, solaires, géothermiques et de biomasse (BAfD, 2022).
Fonds vert rwandais	Déployer de nouveaux financements innovants, notamment des financements verts, afin d'atténuer les coûts initiaux et de stimuler les investissements nationaux	Le Fonds a permis l'investissement de 40 milliards USD dans 35 projets, la création de plus de 137 500 emplois verts et l'accès de 57 500 ménages à l'énergie propre hors réseau (ONU, 2022).
Boîte à outils pour les PEID, Seychelles	Favoriser le développement des capacités internes pour la préparation de propositions de projet convaincantes	Destinée aux petits États insulaires en développement, cette boîte à outils numérique propose un accompagnement efficace pour la préparation de propositions de projets bancables (Wilson, 2021).

Source : Compilation des auteurs à partir d'un examen de la littérature.

Des instruments financiers adaptés et des engagements budgétaires à long terme de la part des gouvernements et des investisseurs institutionnels d'Afrique de l'Est peuvent élargir l'accès aux financements et rassurer les investisseurs. L'atténuation des effets des coûts initiaux élevés, des pressions inflationnistes et de la dépréciation monétaire sur les investissements nationaux dans les énergies renouvelables grâce au déploiement d'instruments financiers adaptés aux besoins des pays peut permettre le déblocage et la mobilisation de financements locaux supplémentaires (BAfD, 2022). Des facilités dédiées et des institutions de financement mixte – telles que les fonds climatiques nationaux, les banques vertes, ou encore les institutions régionales comme la Facilité pour l'inclusion énergétique, portée par la Banque africaine de développement, et le Fonds pour l'énergie durable en Afrique – peuvent alors contribuer à la gestion de ces ressources. Des engagements à long terme permettent en outre de sécuriser les investisseurs dans leur prise de décisions, à l'instar du Rwanda, qui s'est engagé à réaliser des investissements publics durables pour stimuler la production, la distribution et l'accès aux énergies renouvelables via une obligation verte et un fonds pour les énergies renouvelables de 40 milliards USD, ou encore de l'Ouganda et de son engagement budgétaire décennal de 5.4 milliards USD pour le financement des projets d'énergie renouvelable (BAfD, 2022). Les investisseurs institutionnels peuvent également jouer un rôle important : en 2021, la Retirement Benefits Authority du Kenya s'est ainsi engagée à allouer 229 milliards USD à des actifs d'infrastructure dans le secteur local des énergies renouvelables sur la période 2021-26 (US Embassy Kenya, 2020).

De nouveaux instruments financiers peuvent être mobilisés pour les investissements dans les énergies renouvelables. Des instruments de financement innovants dédiés à la résilience climatique et à la transition énergétique juste se prêtent souvent bien aux projets d'énergie renouvelable, notamment les obligations vertes, sociales et durables, les échanges dette-climat ou encore la dette liée au climat. Les gouvernements peuvent améliorer leur éligibilité à ce type d'instruments en renforçant les capacités internes et l'expertise technique de leurs institutions financières, régulateurs et services publics. Les revenus générés par les crédits carbone pourront, par exemple, être mis au service de nouveaux investissements dans des projets d'énergie renouvelable, ou encore cofinancer ou subventionner les coûts d'investissement initiaux, comme les appareils de cuisson propre pour les utilisateurs finaux (BAfD, 2022).

Les institutions financières locales peuvent améliorer leur collaboration avec les institutions de financement du développement et les partenaires internationaux afin de développer des projets bancables, adaptés à la taille des marchés locaux. Les institutions financières locales (comme les banques de développement) peuvent aider à la coordination des mécanismes de financement et d'appui des institutions de financement

du développement et d'autres partenaires internationaux (chapitre 2). Dans les pays du groupe 2, notamment, il sera essentiel de renforcer les capacités des institutions locales à accéder à l'aide internationale et l'allouer de manière efficace, car les projets bancables resteront rares du fait de la taille limitée des marchés. Des subventions d'assistance technique, des stages financés et des échanges de personnel, ainsi que des subventions de préparation de projet accordées par les partenaires de développement (à l'instar du Fonds pour l'énergie durable en Afrique), pourront favoriser ce processus (SEFA, 2021). Le Programme régional du rift est-africain de développement de la géothermie (« African Rift Geothermal Development Facility » [ARGeo]) constitue, à ce titre, un exemple instructif de projet à fort impact. Lancé en 2010 par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, il vise à développer le potentiel encore inexploité des ressources géothermiques et réduire les émissions de gaz à effet de serre dans plusieurs pays d'Afrique de l'Est. Grâce à une assistance technique pour les études d'exploration de surface, il a permis la réduction des risques associés à l'exploration des ressources et la mobilisation de 300 millions USD d'investissements en Éthiopie, au Kenya, en Tanzanie et en Ouganda, tout en œuvrant au renforcement des réseaux régionaux et à la création du Centre d'excellence africain pour la géothermie (GEF, 2021).

Les politiques d'intégration régionale peuvent faciliter l'émergence et l'expansion des entreprises innovantes

Les responsables politiques de l'Afrique de l'Est peuvent approfondir l'intégration régionale et soutenir la croissance des entreprises de la région. Au vu de la petite taille de la plupart des marchés des énergies renouvelables de la région, l'intégration régionale revêt une importance primordiale. Le dynamisme du secteur émergent des énergies renouvelables en Afrique de l'Est offre à la région une occasion unique de compléter ses projets d'intégration régionale à grande échelle par des programmes dédiés de promotion des entreprises (Tableau 5.7).

Tableau 5.7. Exemples de politiques visant à faciliter l'émergence et l'expansion régionale d'entreprises innovantes dans le secteur des énergies renouvelables en Afrique de l'Est

Exemple	Objectif	Impact
Projet de ligne de transmission Zambie-Tanzanie-Kenya	Accroître le commerce régional et panafricain de l'énergie	Grâce au projet de ligne de transmission Zambie-Tanzanie-Kenya, plus de 2 200 km de ligne de transmission bidirectionnelle de 400 mégawatts seront mis en place entre Kabwe en Zambie et Isinya au Kenya d'ici 2026, augmentant ainsi la capacité de transmission régionale de 2 550 mégawatts et renforçant la coopération avec les pays du Pool énergétique de l'Afrique australe (Banque mondiale, 2022b).
Projet de renforcement d'un marché régional durable de l'énergie	Harmoniser le cadre réglementaire régional et les conditions du marché	Ce projet impliquant la région de l'Afrique de l'Est, de l'Afrique australe et de l'Océan Indien (<i>Eastern Africa, Southern Africa and Indian Ocean</i> [EA-SA-IO]) a élaboré 12 lignes directrices régionales pour la promotion des énergies renouvelables et des initiatives d'efficacité énergétique, et formé 363 fonctionnaires régionaux afin de leur permettre d'aligner les législations nationales des États membres sur le cadre réglementaire régional harmonisé qu'ils ont adopté (Osemo, 2022).
Fonds rwandais pour les énergies renouvelables	Stimuler l'entrepreneuriat pour optimiser les opportunités dans le domaine des énergies renouvelables	Géré par la Banque de développement du Rwanda, ce fonds a accordé des prêts à faible coût, des participations directes et des subventions à des sociétés, des banques commerciales et des entreprises du solaire pour l'achat d'installations solaires domestiques hors réseau, le développement de mini-réseaux et le soutien aux technologies de cuisson propre (Nkurunziza, 2021).
Initiative pour l'adaptation de l'Afrique	Renforcer la collaboration continentale et intersectorielle sur l'adaptation au changement climatique	Les investissements menés par ce partenariat public-privé permettent aux pays africains d'atteindre leurs objectifs de résilience, facilitant ainsi la transition énergétique (PNUE, 2021).
Principe 8 de la politique ougandaise en matière d'énergies renouvelables : « Participation des parties prenantes et populations démunies »	Promouvoir l'accès universel aux énergies renouvelables, au service de la transformation sociale	Le Programme d'accès des populations démunies des zones urbaines et rurales à l'électricité prévoit expressément l'extension des futurs projets de raccordement aux plus démunis et aux femmes à des coûts subventionnés (Banque mondiale, 2021).

Source : Compilation des auteurs.

Les gouvernements et les institutions régionales d'Afrique de l'Est peuvent intensifier la promotion du commerce transfrontalier de l'énergie, notamment grâce aux projets d'infrastructure (voir également l'encadré 3.2 au chapitre 3). Créé en 2005, le Pool énergétique de l'Afrique de l'Est (*Eastern Africa Power Pool [EAPP]*) vise à renforcer les échanges transfrontaliers d'énergie et à assurer le fonctionnement du réseau électrique interconnecté de plusieurs pays d'Afrique de l'Est et d'autres pays du continent (EAPP, n.d.). Il pourrait réduire les coûts du commerce de l'énergie de 18.6 milliards USD dans l'hypothèse d'un scénario de forte intégration, avec de nouveaux projets d'interconnexion de grande envergure à l'appui de plans d'énergie renouvelable optimisés au niveau régional. Dans cette hypothèse, la dépendance de l'Afrique de l'Est au gaz passerait de 63 % à 58 % (Remy et Chattopadhyay, 2020), tandis que le coût nivelé plus faible de l'énergie pourrait permettre aux utilisateurs finaux de la région de réaliser des économies de 10 % (Castellano et al., 2015). Des projets d'infrastructure transfrontaliers, comme le projet d'autoroute de l'électricité Kenya-Éthiopie ou le projet de ligne de transmission Zambie-Tanzanie-Kenya (Tableau 5.7), œuvrent en ce sens.

Les initiatives d'intégration régionale offrent la possibilité de renforcer l'harmonisation des cadres réglementaires et des règles du marché pour les producteurs d'électricité et les groupes organisés du secteur privé. L'EAPP a établi les règles de base en matière de réglementation et de gouvernance du marché régional de l'énergie (Deloitte, 2015). La Zone de libre-échange continentale africaine peut de son côté améliorer l'harmonisation des réglementations énergétiques et commerciales, stimulant ainsi l'offre et la demande d'énergies renouvelables (Yavarhoussen, 2020), en accélérant notamment l'interconnexion des réseaux. Certaines institutions régionales pourront se charger de la mise en œuvre de l'intégration des marchés et de l'harmonisation des réglementations, à l'instar du Centre est-africain pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique de la Communauté d'Afrique de l'Est, qui peut fournir une assistance technique et veiller à la mobilisation plus active des groupes organisés du secteur privé de la région.

Le soutien aux entreprises innovantes présente de nombreux avantages pour le développement durable. Les mesures ciblées pouvant favoriser l'émergence de nouvelles entreprises, l'expansion de celles existantes et la création d'emplois le long des chaînes de valeur des énergies renouvelables comprennent ainsi les incitations financières, les garanties partielles de risques et les financements mixtes pour les financements d'expansion. Avec le soutien de la Société financière internationale, le programme « Scaling Solar » aide par exemple les gouvernements à préparer et structurer leurs projets, et fournit aux développeurs de projets des services de documentation et de réduction des risques (SFI, 2023). Essentielle, l'innovation entrepreneuriale dans le secteur des énergies renouvelables peut contribuer à élargir l'accès à l'électricité et la cuisson propre, favoriser la transition énergétique et créer des emplois de qualité, participant ainsi à poser les jalons d'un développement plus durable (Tiedeman, 2022)⁸.

Notes

1. Calculs des auteurs à partir d'OCDE (2021).
2. Calculs des auteurs à partir d'OCDE (2022b).
3. Calculs des auteurs à partir de fDi Intelligence (2022). Les données de 2022 ne sont disponibles que jusqu'en mai.
4. Calculs des auteurs à partir d'IRENA (2022a).
5. Calculs des auteurs à partir de fDi Intelligence (2022). Les données de 2022 ne sont disponibles que jusqu'en mai.
6. Calculs des auteurs à partir de fDi Intelligence (2022). Les données de 2022 ne sont disponibles que jusqu'en mai.

7. Calculs des auteurs à partir de fDi Intelligence (2022). Les données de 2022 ne sont disponibles que jusqu'en mai.
8. Si l'on ne dispose pas des estimations pour l'Afrique de l'Est, les énergies renouvelables hors réseau ou décentralisées pourraient créer 3.4 millions d'emplois rien qu'en Inde d'ici à 2030 (IRENA/OIT, 2022).

Références

- AIE (2022), *Africa Energy Outlook 2022*, Agence internationale de l'énergie, Paris, www.iea.org/reports/Africa-energy-outlook-2022.
- AIE (2021a), *World Energy Outlook 2021*, Agence internationale de l'énergie, Paris, www.iea.org/reports/world-energy-outlook-2021.
- AIE (2021b), « World Energy Balances 2021 », Agence internationale de l'énergie (base de données), www.iea.org/data-and-statistics/data-product/world-energy-balances.
- BAfD (2022), *Perspectives économiques en Afrique 2022 : Soutenir la résilience climatique et une transition énergétique juste en Afrique*, Banque africaine de développement, Abidjan, www.afdb.org/fr/documents/perspectives-economiques-en-afrique-2022.
- BAfD (2021), *Electricity Regulatory Index for Africa 2021*, Groupe de la Banque africaine de développement, Abidjan, <https://africa-energy-portal.org/sites/default/files/2021-12/08122021%20ERI%20report%202021.pdf>.
- Banque mondiale (2022a), *Indicateurs du développement mondial* (base de données), <https://data.worldbank.org/products/wdi> (consulté en avril 2022).
- Banque mondiale (2022b), « AFR RI-3A Tanzania-Zambia Transmission Interconnector (P163752) », <https://documents1.worldbank.org/curated/en/099074001312362436/pdf/P1637520d5d2ff0f0090cd0ce7da89154d2.pdf>.
- Banque mondiale (2021), *The Renewable Energy Policy for Uganda*, Banque mondiale, Washington, DC, <https://ppp.worldbank.org/public-private-partnership/library/renewable-energy-policy-uganda>.
- Banque mondiale (14 juin 2018), « Madagascar - Electricity Sector Operations and Governance Improvement Project – Additional financing », Groupe de la Banque mondiale, Washington, DC, www.worldbank.org/en/news/loans-credits/2018/06/14/madagascar-electricity-sector-operations-and-governance-improvement-project-additional-financing.
- Banque mondiale-KNOMAD (2022), *Remittances* (base de données), Global Knowledge Partnership on Migration and Development et Banque mondiale, www.knomad.org/data/remittances (consulté le 19 décembre 2022).
- BII (n.d.), « How a Kenyan Company is helping farmers with irrigation », British International Investment, www.bii.co.uk/en/sustainable-investing/solar-powered-irrigation-kenya/.
- Blankers, C. (14 juillet 2022), « Can we build net-zero data centres in Africa? », Bizcommunity, www.bizcommunity.africa/Article/410/640/229679.html.
- Business Daily (8 décembre 2019), « Kenya rises to the top five in global clean energy ranking », *Business Daily Africa*, www.businessdailyafrica.com/bd/economy/kenya-rises-to-the-top-five-in-global-clean-energy-ranking-2273126.
- Castellano, A. et al. (2015), *Brighter Africa: The Growth Potential of the Sub-Saharan Electricity Sector*, McKinsey, www.icafrica.org/fileadmin/documents/Knowledge/Energy/McKensey-Brighter_Africa_The_growth_potential_of_the_sub-Saharan_electricity_sector.pdf.
- Deloitte (2015), « The roadmap to a fully integrated and operational East African Power Pool », Deloitte, www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/ke/Documents/energy-resources/ER_Power%20TL.pdf.
- Dembele, F., R. Schwarz et P. Horrocks (2021), *Scaling up Green, Social, Sustainability and Sustainability-linked Bond Issuances in Developing Countries*, Éditions OCDE, Paris, www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/blended-finance-principles/documents/scaling-up-green-social-sustainability-sustainability-linked-bond-issuances-developing-countries.pdf.
- EAPP (n.d.), « Facilitating longterm development of electricity market in the region », site web de l'East African Power Pool, <https://eappool.org/>.
- ESI Africa (2 août 2022), « Why the digital grid is key to RE integration », ESI Africa, www.esi-africa.com/renewable-energy/why-the-digital-grid-is-key-to-re-integration/.
- fDi Intelligence (2022), *fDi Markets* (base de données), www.fdiintelligence.com/fdi-markets (consulté en août 2022).
- FMI (2023a), *World Economic Outlook Database*, Édition avril 2023, International Monetary Fund, www.imf.org/en/Publications/WEO/weo-database/2022/April (consulté en avril 2023).

- FMI (2023b), « List of LIC DSAs for PRGT-eligible countries », Fonds monétaire international, www.imf.org/external/pubs/ft/dsa/dsalist.pdf.
- FMI (2022a), *Perspectives de l'économie mondiale* (base de données), édition d'octobre 2022, Fonds monétaire international, www.imf.org/en/Publications/WEO/weo-database/2022/October (consulté en octobre 2022).
- FMI (2022b), *Balance of Payments and International Investment Position Statistics (BOP/IIP)* (base de données), Fonds monétaire international, <https://data.imf.org/?sk=7A51304B-6426-40C0-83DD-CA473CA1FD52> (consulté le 22 novembre 2022).
- FMI (2022c), *Investment and Capital Stock Dataset (ICSD)* (base de données), Fonds monétaire international, <https://data.imf.org/?sk=1CE8A55F-CFA7-4BC0-BCE2-256EE65AC0E4> (consulté en octobre 2022).
- GE (2018), *Digitization of Energy Transmission & Distribution in Africa: The Future of Energy in Sub-Saharan Countries*, Frost & Sullivan, www.gegridsolutions.com/press/gepress/2018/wp-digitization.pdf.
- GEF (2021), « African Rift Geothermal Development Facility (ARGeo) », page web, Programme des Nations Unies pour l'environnement, www.thegef.org/projects-operations/projects/2119.
- Impakter (26 avril 2019), « Power offgrid: Innovating the energy market in Somalia », Medium, <https://medium.com/@impakter.com/power-offgrid-innovating-the-energy-market-in-somalia-cc3bc502cf1a>.
- International Finance (2020), « Safaricom to diversify into energy, to supply power to the national grid », International Finance, <https://internationalfinance.com/safaricom-diversify-energy-supply-power-national-grid/>.
- IRENA (2022a), IRENASTAT (base de données), https://pxweb.irena.org/pxweb/en/IRENASTAT?gl=1*fltyzn*ga*MTA3NTM0NzYxLjE2NjE3NzAyNzQ.*ga_7W6ZEF19K4*MTY3ODI4NTgxNC40NC4xLjE2NzgyODU4MzguMzYuMC4w (consulté en octobre 2022).
- IRENA (2022b), « Renewable Energy Employment by Country », *Statistics Data* (base de données), www.irena.org/Data/View-data-by-topic/Benefits/Renewable-Energy-Employment-by-Country (consulté en mars 2023).
- IRENA/BAfD (2022), *Renewable Energy Market Analysis: Africa and Its Regions*, Agence internationale pour les énergies renouvelables et Banque africaine de développement, Abou Dhabi et Abidjan, www.irena.org/-/media/Files/IRENA/Agency/Publication/2022/Jan/IRENA_Market_Africa_2022.pdf?rev=bb73e285a0974bc996a1f942635ca556.
- IRENA/OIT (2022), *Renewable Energy and Jobs: Annual Review 2022*, Agence internationale pour les énergies renouvelables/Organisation internationale du travail, Abou Dhabi/Genève, www.irena.org/publications/2022/Sep/Renewable-Energy-and-Jobs-Annual-Review-2022.
- KfW et Multiconsult (2021), *Get FiT Uganda Annual Report 2021*, KfW Group, www.getfit-uganda.org/annual-reports/annual-report-2021/.
- Kincer, J. (juillet 2021), « What's the status of East Africa's geothermal market? », *Energy for Growth Hub*, www.energyforgrowth.org/wp-content/uploads/2021/07/Whats-the-status-of-East-Africas-geothermal-market-.pdf.
- Largue, P. (4 juillet 2020), « Seychelles to build world's largest floating solar plant », *Renewable Energy World*, www.renewableenergyworld.com/solar/seychelles-to-build-worlds-largest-floating-solar-plant/?topic=245866.
- Ligami, C. (2017), « Renewable energy projects are uplifting Maasai women », *Earth Island Journal*, www.earthisland.org/journal/index.php/articles/entry/renewable_energy_projects_uplifting_maasai_women.
- Nkurunziza, M. (1^{er} novembre 2021), « How can Rwanda make the most of the global clean energy investment platform? », *The New Times*, www.newtimes.co.rw/article/190795/News/how-can-rwanda-make-the-most-of-the-global-clean-energy-investment-platform.
- OCDE (2022a), « Versements d'aide (APD) vers les pays et régions », *OECD.Stat* (base de données), <https://stats-1.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=TABLE2A> (consulté en octobre 2022).
- OCDE (2022b), « GHG Emissions from fuel combustion (summary) », *IEA CO2 Emissions from Fuel Combustion Statistics: Greenhouse Gas Emissions from Energy* (base de données), <https://doi.org/10.1787/445ec5dd-en> (consulté le 3 septembre 2022).
- OCDE (2022c), « Mobilisation », *OECD.Stat* (base de données), https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=DV_DCD_MOBILISATION (consulté en février 2023).
- OCDE (2021), *Statistiques de l'OCDE sur les pensions* (base de données), <https://doi.org/10.1787/pension-data-en>.
- OMS (2021), « Household Energy Database », *Organisation mondiale de la santé* (base de données), www.who.int/data/gho/data/themes/air-pollution/who-household-energy-db.

- ONU (2022), « Rwanda Green Fund – FONERWA », page web, Organisation des Nations Unies, <https://unfccc.int/climate-action/momentum-for-change/financing-for-climate-friendly-investment/rwanda-green-fund-fonerwa>.
- Osemo, W. (8 juin 2022), « Comoros to have a national energy regulation board », Marché commun de l'Afrique orientale et australe, www.comesa.int/comoros-to-have-a-national-energy-regulation-board/.
- PNUE (2021), « African Adaptation Initiative (AAI) », page web, Programme des Nations Unies pour l'environnement, 22 septembre 2021, [https://climateinitiativesplatform.org/index.php/African_Adaptation_Initiative_\(AAI\)](https://climateinitiativesplatform.org/index.php/African_Adaptation_Initiative_(AAI)).
- Remy, T. et D. Chattopadhyay (2020), « Promoting better economics, renewables and CO2 reduction through trade: A case study for the Eastern Africa Power Pool », *Energy for Sustainable Development*, vol. 57, 2020, pp. 81-97, <https://doi.org/10.1016/j.esd.2020.05.006>.
- RES4Africa/PwC Italy (2021), *Investor Survey on Sub Saharan Africa*, RES4Africa et PricewaterhouseCoopers Italy, https://static1.squarespace.com/static/609a53264723031eccc12e99/t/6180ffb91e351d4c7fcdd981/1635844031170/Investor+survey+on+Sub+Saharan+Africa_RES4Africa+PwC+%281%29.pdf.
- Roy, R. (à paraître), « Africa's developmental path as a solution to the problem of air pollution in Africa », document de référence pour *Dynamiques du développement en Afrique 2023*.
- SEFA (2021), *Sustainable Energy Fund for Africa (SEFA) - Annual Report 2021*, Fonds pour l'énergie durable en Afrique, www.afdb.org/en/documents/sustainable-energy-fund-africa-sefa-annual-report-2021.
- SFI (2023), « Scaling solar », page web, Société financière internationale, www.ifc.org/wps/wcm/connect/news_ext_content/ifc_external_corporate_site/news+and+events/news/scaling-solar (consulté le 17 mars 2023).
- Smith, T. (29 juin 2021), « Uganda: Integrated energy and approach to create energy for all », ESI Africa, www.esi-africa.com/business-and-markets/uganda-integrated-energy-approach-to-create-energy-for-all/.
- The Commonwealth (10 novembre 2021), « New toolkit to boost clean energy investments in small island nations », The Commonwealth, <https://thecommonwealth.org/press-release/new-toolkit-boost-clean-energy-investments-small-island-nations>.
- Tiedeman, M. (27 juin 2022), « Harnessing renewable energy for climate-friendly development », RTI International, www.rti.org/insights/harnessing-renewable-energy-for-climate-friendly-development.
- US Embassy Kenya (2020), « U.S. announces new Kenyan pension consortium to mobilize investment in large scale infrastructure projects », US Embassy Kenya, <https://ke.usembassy.gov/united-states-announces-new-kenyan-pension-consortium-to-mobilize-investment-in-large-scale-infrastructure-projects/>.
- Wilson, C. (3 novembre 2021), « Seychelles: Mobilising the “Tools” for renewable energy investment in the Seychelles », AllAfrica, <https://allafrica.com/stories/202111050484.html>.
- Yavarhousen, H. (15 septembre 2020), « Innovation is imperative for Africa's renewable energy », Energy Voice, www.energyvoice.com/opinion/265093/madagascar-africa-solar-demand/.



Chapitre 6

Investir dans l'action climatique pour le développement durable en Afrique du Nord

Ce chapitre s'intéresse à la mobilisation d'investissements durables dans les six pays d'Afrique du Nord : Algérie, Égypte, Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie. Il analyse les flux financiers reçus par la région, en particulier leur allocation à des activités durables et favorisant l'intégration régionale. Puis, il propose une analyse du potentiel des marchés de la finance durable pour attirer les investissements en faveur de l'action climatique dans la région. Il dresse un état des lieux de la vulnérabilité des économies nord-africaines face au changement climatique et identifie les besoins de financement nécessaires pour un développement durable. Enfin, ce chapitre propose des politiques publiques permettant le développement et l'intégration des marchés de la finance durable en Afrique du Nord.

FIN

Le changement climatique a d'importantes répercussions socio-économiques sur les pays d'Afrique du Nord, réduisant de 5 % à 15 % la croissance du PIB par habitant chaque année. La région est notamment plus exposée aux risques liés aux hausses de températures, entraînant sécheresses, stress hydrique et incendies, par rapport au reste du continent. Elle dispose toutefois d'atouts pour encourager la transition énergétique tels que sa capacité potentielle de production d'électricité solaire et éolienne, qui représente environ 3 fois la capacité totale de l'Europe en 2021.

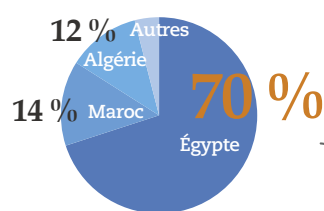
Cependant, les pays d'Afrique du Nord peinent à attirer les financements climatiques. Sur la période 2019-20, ils ont perçu une moyenne de 5.8 milliards USD par an, soit un montant largement inférieur aux plus de 39 milliards USD annuels nécessaires d'ici à 2030 pour faire face au changement climatique. Le développement de mécanismes financiers innovants tels que les obligations vertes ont néanmoins permis à l'Égypte et au Maroc de mobiliser 1.1 milliard USD entre 2016 et 2021. La faible coordination institutionnelle et le manque de cadres réglementaires adaptés à la finance durable freinent néanmoins l'essor de ce type d'instruments dans la région.

Trois leviers peuvent être actionnés par les décideurs politiques pour mobiliser les investissements en faveur de l'action climatique : 1) améliorer l'identification des besoins de financements et leur allocation en fonction des priorités nationales ; 2) mettre en place des cadres réglementaires inclusifs et favorables à la finance durable ; et 3) soutenir le développement du marché de la finance durable par la coopération régionale.

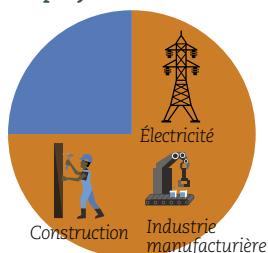
Afrique du Nord

Des investissements inégalement répartis

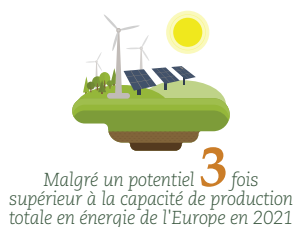
Répartition des IDE en faveur de nouveaux projets



75 % des IDE dans de nouveaux projets ont ciblé :



Seuls $\frac{1}{4}$ des IDE dans l'énergie va aux énergies renouvelables



Financement de l'action climatique : le compte n'y est pas

38.9 milliards USD

le montant annuel nécessaire pour la mise en œuvre sur 2020-30 des contributions nationales déterminées (CDNs) dans le cadre de l'Accord de Paris par les pays d'Afrique du Nord



5.8 milliards USD

le montant annuel reçu par les pays d'Afrique du Nord en moyenne sur la période 2019-20

L'émission d'obligations vertes en **Égypte** et au **Maroc** entre 2016-21 a permis de mobiliser



1.1 milliard USD

25 % du montant cumulé mobilisé par tout le continent

Le financement mixte (*blended finance*) en faveur de l'action climatique en Afrique du Nord



Prochaines étapes



Améliorer l'évaluation des besoins de financement sur la base des priorités nationales et multisectorielles



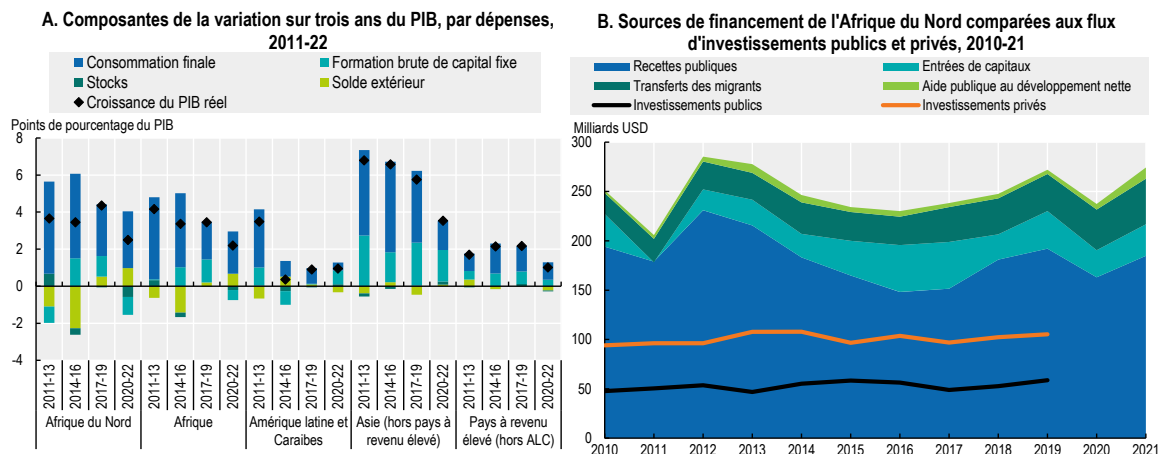
Mettre en place des cadres réglementaires favorables à la finance durable



Soutenir le développement des marchés de la finance durable

Profil régional de l'Afrique du Nord

Graphique 6.1. Composantes de la croissance économique et sources de financement en Afrique du Nord

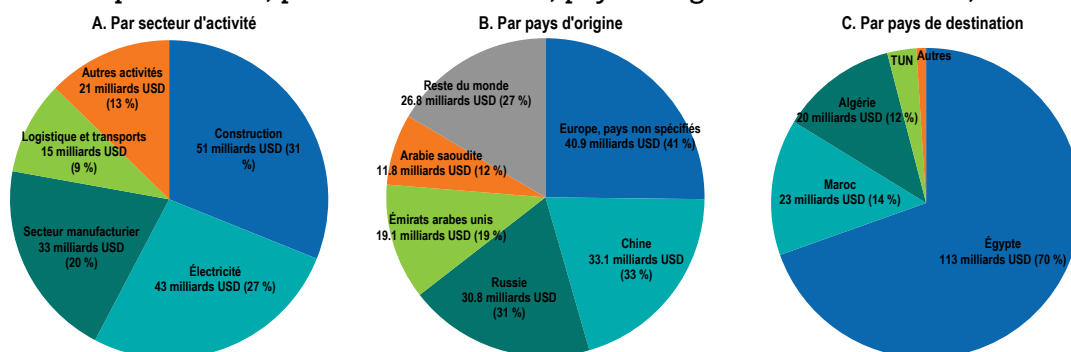


Note : Les composantes de la croissance du produit intérieur brut (PIB) sont calculées sur une base annuelle en utilisant la croissance annuelle réelle du PIB pour estimer l'augmentation en dollars US réels. Les chiffres agrégés sont calculés en prenant la moyenne des chiffres nationaux pondérés par le PIB en dollars PPA (parité de pouvoir d'achat). Les composantes de la croissance triennale du PIB ont été calculées en faisant la différence entre la moyenne géométrique de la croissance annuelle du PIB réel sur la période considérée et la croissance du PIB réel lorsque chacune des composantes est mise à zéro pour chaque année. Le solde extérieur correspond à la différence entre importations et exportations. Les importations contribuent négativement au PIB. La catégorie « Pays à revenu élevé » désigne les pays dits « à revenu élevé » dans la classification de la Banque mondiale des pays par groupes de revenu, hors Amérique latine et Caraïbes. Les recettes publiques comprennent toutes les recettes publiques fiscales et non fiscales, moins le service de la dette et les subventions perçues. Les entrées de capitaux comprennent les investissements directs étrangers (IDE), les investissements de portefeuille et autres entrées d'investissements enregistrés par le Fonds monétaire international dans le cadre de son système de comptabilité des actifs/passifs. Une certaine prudence est de mise lors de l'interprétation des chiffres relatifs aux entrées de capitaux, car certains chiffres pour 2021 et les entrées de portefeuille sont manquants.

Source : Calculs des auteurs d'après FMI (2022a), *Perspectives de l'économie mondiale*, octobre 2022 (base de données), www.imf.org/en/Publications/WEO/weo-database/2022/October ; OCDE (2022a), *Comité d'aide au développement de l'OCDE* (base de données), <https://stats-1.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=TABLE2A> ; Banque mondiale (2022a), *Indicateurs du développement mondial* (base de données), <https://data.worldbank.org/products/wdi> ; FMI (2022b), *Balance of Payments and International Investment Position Statistics (BOP/IIP)* (base de données), <https://data.imf.org/?sk=7A51304B-6426-40C0-83DD-CA473CA1FD52> ; FMI (2022c), *Investment and Capital Stock Dataset (ICSD)* (base de données), <https://data.imf.org/?sk=1CE8A55F-CFA7-4BC0-BCE2-256EE65AC0E4> ; et Banque mondiale-KNOMAD (2022), *Remittances* (base de données), www.knomad.org/data/remittances.

StatLink <https://stat.link/mttpaq2>

Graphique 6.2. Investissements directs étrangers en faveur de nouveaux projets en Afrique du Nord, par secteur d'activité, pays d'origine et de destination, 2017-22



Note : La base de données *fDi Markets* est utilisée uniquement à des fins d'analyse comparative. Elle ne permet pas de déduire les montants d'investissement réels, car ces données se basent sur les annonces initiales de projets d'investissement, dont une partie ne se concrétise pas. TUN = Tunisie.

Source : Calculs des auteurs basés sur *fDi Intelligence* (2022), *fDi Markets* (base de données), www.fdiintelligence.com/fdi-markets.

StatLink <https://stat.link/wnmfrx>

Les investissements durables restent inégalement répartis en Afrique du Nord

Les financements pour le développement de l'Afrique du Nord ont souffert des crises récentes

La contribution des investissements à la croissance du produit intérieur brut (PIB) de l'Afrique du Nord a diminué malgré une demande régionale dynamique. La pandémie de COVID-19 a affecté la contribution des investissements publics et privés (formation brute de capital fixe ou FBCF) à la croissance du PIB en Afrique du Nord, qui est passée d'une contribution positive de 1.1 point de pourcentage par an sur la période 2017-19 à une contribution négative de -1 point de pourcentage en 2020-22 (Graphique 6.1). La consommation privée a toutefois continué à contribuer positivement à la croissance, passant de 2.8 points de pourcentage en 2017-19, à 3.1 points de pourcentage en 2020-22. Cette consommation résiliente illustre l'important potentiel de la demande régionale pour les entreprises locales.

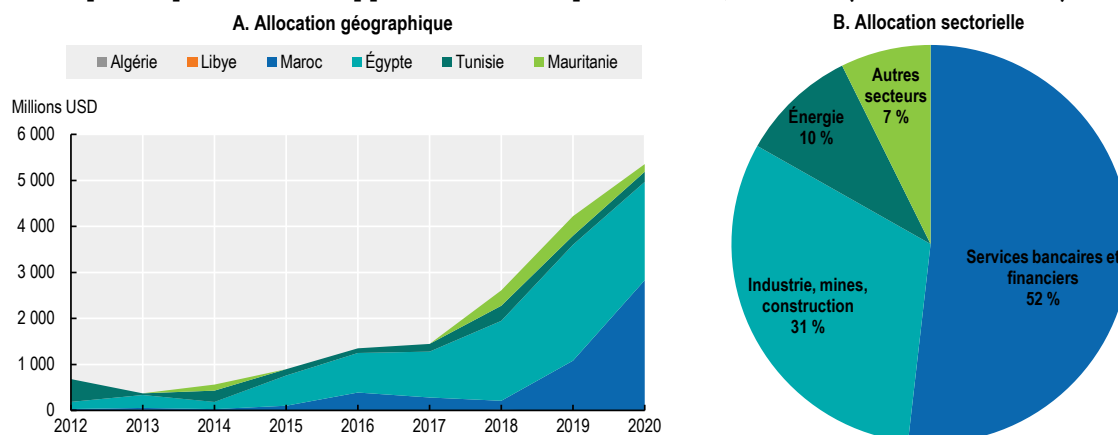
Les recettes intérieures se sont contractées en raison de la pandémie de COVID-19, dans un contexte de hausse des niveaux d'endettement. De 2016 à 2019, les gouvernements ont mobilisé des recettes supplémentaires grâce à la reprise des prix du pétrole après la chute de 2015 et à de vastes réformes fiscales. Toutefois, les recettes publiques se sont contractées en 2020 en raison des mesures mises en place pour réduire l'impact économique, sanitaire et social de la pandémie. Les niveaux d'endettement ont augmenté dans la plupart des pays, ce qui a conduit la Mauritanie, par exemple, à participer à l'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD) du G20 de juin à décembre 2020, et à la restructuration bilatérale de sa dette. Plusieurs agences de notation ont progressivement baissé la note souveraine de la Tunisie de 2020 à 2023 tandis que Moody's a récemment abaissé la note de l'Égypte en 2023 (BAfD, 2022a ; Moody's, 2023a, 2023b). Bien que la hausse des cours des matières premières bénéficie aux pays exportateurs de la région, la hausse de l'inflation mondiale et la crise des taux d'intérêt pourraient peser davantage sur le poids de la dette dans la région.

Les entrées financières extérieures ont diminué en 2020, à l'exception des envois de fonds (Graphique 6.1). Les envois de fonds continuent de représenter la plus grande source de flux financiers externes dans la région, dépassant 5 % du PIB au Maroc, en Égypte et en Tunisie en 2020. En revanche, les autres flux financiers demeurent limités et fluctuants. Les flux d'investissements directs étrangers (IDE) en faveur de nouveaux projets ont baissé depuis 2018, ne représentant que 1.3 % du PIB de l'Afrique du Nord en 2020-21 contre plus de 2 % auparavant. D'autre part, les investissements de portefeuille sont restés volatiles, évoluant de 7 % du PIB de la région en 2017 à seulement 1 % en 2020-21, en partie en raison de l'instabilité politique de certains pays, des risques macroéconomiques mondiaux, ainsi que des perturbations de l'offre et des contractions de la demande au niveau mondial.

L'allocation des investissements reste inégale dans les secteurs durables

La répartition géographique des financements privés étrangers est déséquilibrée dans la région. L'Afrique du Nord est le deuxième plus grand bénéficiaire d'IDE en faveur de nouveaux projets du continent africain, derrière l'Afrique australe. Entre 2017 et 2022, l'Égypte a reçu plus de 70 % des flux d'IDE de la région, suivie du Maroc (14 %) et de l'Algérie (12 %) (Graphique 6.2). L'affectation des financements privés mobilisés par les interventions des banques de développement et des institutions financières de développement reflète l'allocation des IDE à travers la région, ciblant majoritairement l'Égypte et le Maroc. Ces financements mixtes ont presque été multipliés par dix sur la période 2012-20 (Graphique 6.3, Panel A). Environ la moitié des financements mixtes a été allouée aux services bancaires et financiers, un secteur prometteur pour la région. Le reste a majoritairement bénéficié à l'industrie et à la production d'énergie renouvelable (Graphique 6.3, Panel B).

Graphique 6.3. Financements privés mobilisés par des interventions de financement public pour le développement en Afrique du Nord, 2012-20 (en millions USD)



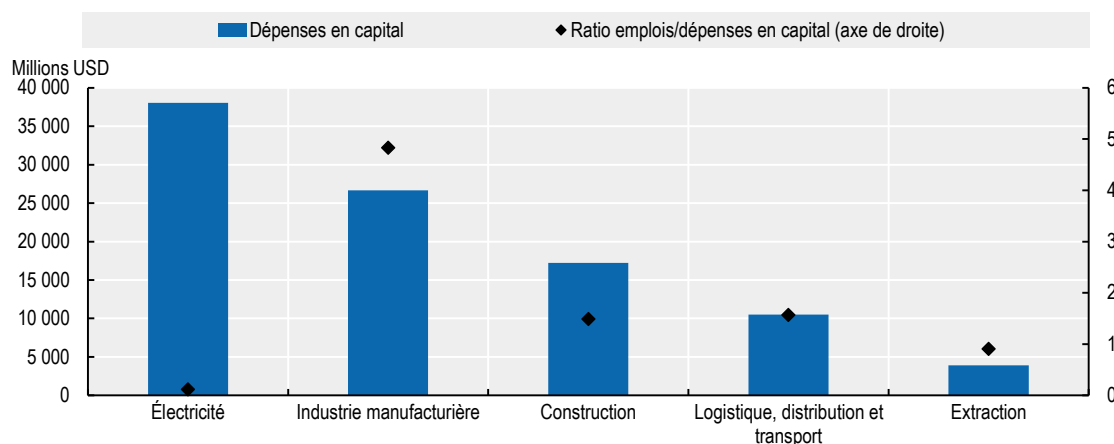
Note : « Autres secteurs » comprend (par ordre de grandeur) : multisectoriel/transversal ; autres infrastructures et services sociaux ; éducation ; agriculture, sylviculture et pêche ; santé ; approvisionnement en eau et assainissement ; politiques et réglementations commerciales ; allocation non spécifiée ; tourisme ; services aux entreprises et autres services ; gouvernement et société civile et politiques/programmes en matière de population et de santé reproductive.

Source : OCDE (2022b), « Mobilisation », OECD.stat (base de données), https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=DV_DCD_MOBILISATION.

StatLink <https://stat.link/7dpxf3>

Les investissements étrangers vers l'Afrique du Nord donnent des résultats mitigés en matière de création d'emplois. Environ trois quarts (78 %) des IDE en faveur de nouveaux projets reçus entre 2017-22 ont ciblé les secteurs de la construction, de l'électricité et de l'industrie manufacturière (Graphique 6.2). L'industrie manufacturière offre le ratio emplois/dépenses en capital le plus élevé, avec plus de quatre emplois créés par million de dollars investi, contrastant avec les autres secteurs (Graphique 6.4). Des investissements plus importants dans les énergies renouvelables, notamment dans le cadre de la sortie des combustibles fossiles, pourraient également créer plus d'emplois (chapitre 1 ; CUA/OCDE, 2022). En effet, un scénario de réchauffement climatique limité à 1.5°C pourrait générer 3 % d'emplois supplémentaires d'ici 2030 en Afrique du Nord, et ce, malgré les pertes d'emplois dans le secteur des combustibles fossiles, et 1.4 % d'emplois supplémentaires d'ici 2050 par rapport à un scénario de maintien du statu quo (IRENA/BAfD, 2022).

Graphique 6.4. Investissements directs étrangers en faveur de nouveaux projets en Afrique du Nord, dépenses en capital et création d'emplois, par secteur d'activité, 2017-21



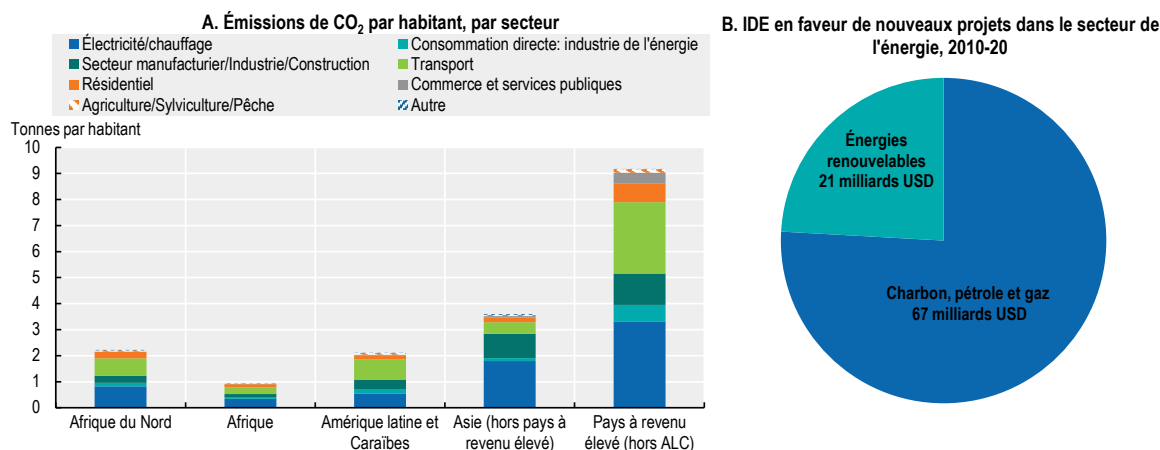
Note : Le graphique présente les principales activités commerciales par dépenses en capital sur la période 2017-21.

Source : Calculs des auteurs basés sur fDi Intelligence (2022), fDi Markets (base de données), www.fdiintelligence.com/fdi-markets.

StatLink <https://stat.link/3zr7nw>

Jusqu'à présent, les investissements étrangers visent principalement des secteurs ayant des impacts négatifs sur l'environnement. Actuellement, l'Afrique du Nord ne représente que 1.5 % des émissions mondiales de dioxyde de carbone (CO₂), avec des niveaux d'émissions par habitant similaires à ceux de l'Afrique australe et de la région Amérique latine et Caraïbes (ALC). Plus de la moitié des émissions totales proviennent de la production d'électricité et du transport, deux secteurs qui attirent d'importants financements privés. Par exemple, plus de la moitié des 14 milliards USD alloués par l'intermédiaire des agences de crédit à l'exportation de l'OCDE sur la période 2012-21 sont allés au secteur de l'énergie, suivi par l'industrie (27 %), puis les transports et le stockage (19 %). Compte tenu des importantes dotations en ressources de l'Algérie, de la Libye et de la Mauritanie, environ trois quarts des IDE dans le secteur de l'énergie ont ciblé des projets autour du charbon, du pétrole et du gaz au cours de la dernière décennie (Graphique 6.5). Toutefois, la plupart des pays de la région ont placé les énergies renouvelables parmi leurs secteurs prioritaires d'investissement et mettent en œuvre des politiques visant à attirer les investissements vers la production d'énergie durable (OCDE, 2021a).

Graphique 6.5. Émissions de CO₂ et investissements dans le secteur de l'énergie en Afrique du Nord



Source : AIE (2022), Data and Statistics (base de données), www.iea.org/data-and-statistics/data-tools/greenhouse-gas-emissions-from-energy-data-explorer ; fDi Intelligence (2022), fDi Markets (base de données), www.fdiintelligence.com/fdi-markets.

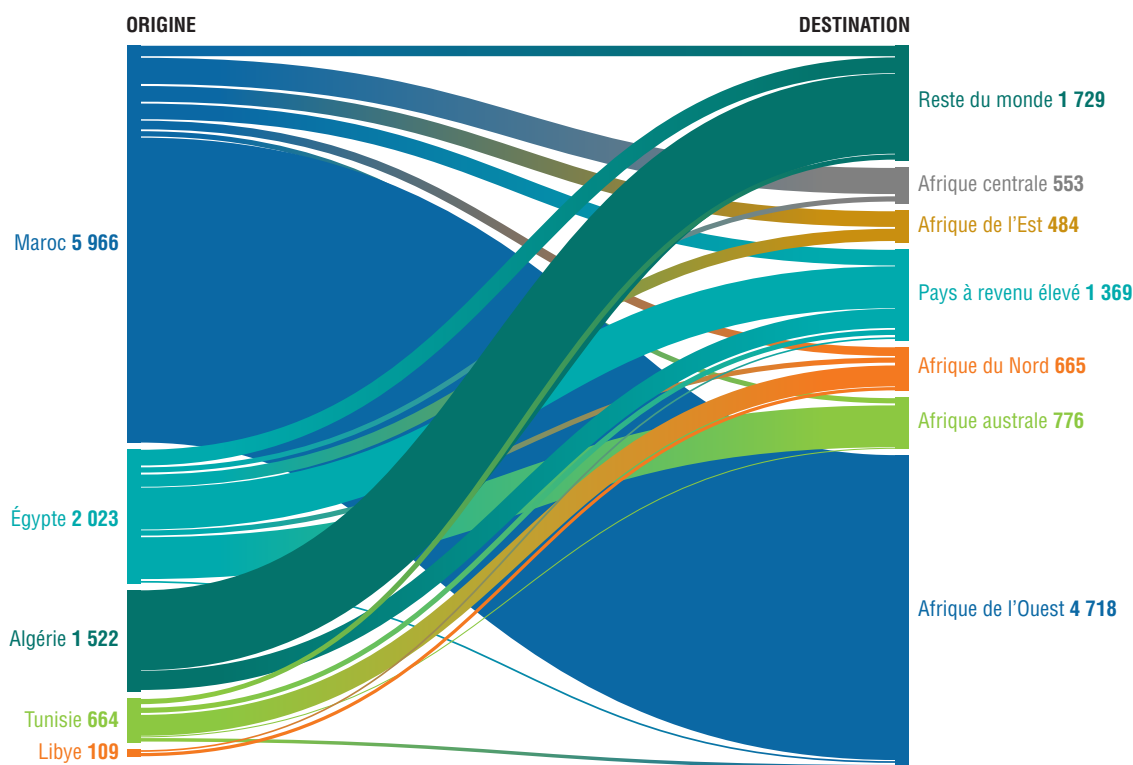
StatLink  <https://stat.link/zxde0i>

L'aide publique au développement (APD) et la philanthropie visent des secteurs plus durables, mais représentent des sources de financement limitées. En 2020, l'APD destinée à l'Afrique du Nord constituait moins de 1 % du PIB de la région, laquelle est constituée presque uniquement de pays à revenus intermédiaires (qui perçoivent proportionnellement moins d'aide que les économies moins avancées). Cependant, cette même année, le Maroc et l'Égypte ont reçu les montants d'APD les plus élevés, qui ne représentent toutefois que 0.4 % et 1.6 % de leurs PIB respectifs. En revanche, l'APD représentait 7 % du PIB de la Mauritanie en 2020, le seul pays à faible revenu d'Afrique du Nord. Sur la période 2011-20, la majorité de l'APD a ciblé des services socio-économiques tels que l'éducation (18 %), la santé (15 %) et l'énergie (13 %) (OCDE, 2022a). Les flux philanthropiques restent limités, atteignant environ 150 millions USD, principalement orientés vers le gouvernement et la société civile, comme les organisations non gouvernementales (ONG) locales, suivis par la protection de l'environnement (OCDE, 2021b).

L'Afrique du Nord dispose d'un important potentiel pour stimuler les investissements intra-africains

Les IDE sortants de l'Afrique du Nord mettent en évidence le potentiel d'une intensification de l'intégration continentale. Les investissements entrants en faveur de nouveaux projets proviennent, pour l'essentiel et par ordre de grandeur, d'Europe, de la République populaire de Chine (ci-après « Chine »), de Russie et du Moyen-Orient, tandis que les IDE intra-africains ne représentent que 1.3 % du total sur la période 2017-22 (Graphique 6.2). En revanche, une majorité des flux liés à de nouveaux projets d'investissements sortants d'Afrique du Nord ont ciblé d'autres pays africains sur la même période (Graphique 6.6). Le Maroc représentait plus de 50 % des investissements sortants et avait la plus grande portée continentale (supérieure à l'Afrique du Sud), ciblant principalement des pays d'Afrique de l'Ouest mais aussi d'Afrique centrale et de l'Est. L'Égypte, deuxième investisseur, ciblait principalement les pays à haut revenu et l'Afrique australe, tandis que la Tunisie investissait surtout dans la région. Les flux d'investissement algériens ciblaient des destinations non africaines, au Moyen-Orient et dans d'autres pays à revenu élevé.

Graphique 6.6. Investissements directs étrangers en faveur de nouveaux projets en provenance d'Afrique du Nord, par région de destination, 2017-21, en millions USD



Note : « Reste du monde » inclut les pays d'Asie en développement (370 millions USD), d'Amérique latine et Caraïbes (131 millions USD) et d'autres régions non spécifiées dans le graphique (1 228 millions USD).

Source : Calculs des auteurs basés sur fDi Intelligence (2022), fDi Markets (base de données), www.fdiintelligence.com/fdi-markets.

StatLink  <https://stat.link/yn9uzh>

Les principales entreprises régionales pourraient étendre leurs activités dans les secteurs de la fabrication et des services financiers en Afrique. Parmi les 147 entreprises privées nord-africaines cotées en bourse et ayant des filiales en Afrique qui figurent dans la base de données Orbis, 89 sont basées en Égypte, 35 en Tunisie, 22 au Maroc et une en

Algérie (Bureau van Dijk, 2022). Plus de la moitié de ces entreprises opèrent dans les secteurs de l'industrie manufacturière (28 %) et des services financiers (26 %), suivis par l'immobilier, les technologies de l'information et de la communication, et le commerce de détail, secteurs représentant un fort potentiel pour le développement des chaînes de valeur régionales. L'Afrique du Nord compte également de nombreuses entreprises d'État. Si la plupart d'entre elles souffrent d'un endettement élevé (FMI, 2021), certaines offrent des sources supplémentaires d'investissements durables dans la région et le continent. Le groupe marocain OCP, par exemple, s'associe aux gouvernements d'Afrique de l'Ouest pour fournir des programmes de renforcement des capacités aux agriculteurs locaux et renforcer la résilience des écosystèmes agricoles (OCP, n.d.).

Le déficit de financements en Afrique du Nord ne permet pas de répondre à l'urgence de la crise climatique

La plupart des pays d'Afrique du Nord ont présenté leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) en faveur de l'action climatique

Les pays d'Afrique du Nord sont relativement mieux préparés au changement climatique que le reste du continent, mais demeurent vulnérables. Ces pays peuvent être répartis en trois groupes, selon leur indice de résilience au changement climatique – notamment en fonction de l'intensité des variations de température – et de leur niveau de préparation à ses effets négatifs. Le premier groupe, composé de la Mauritanie, est le plus vulnérable et le moins préparé pour faire face aux conséquences du changement climatique au niveau de la région. Le deuxième groupe, moins vulnérable, est composé de la Libye, de l'Égypte et de l'Algérie. Le dernier groupe, le mieux préparé à faire face au changement climatique, est composé du Maroc et de la Tunisie (Université de Notre Dame, 2020). La majorité des pays d'Afrique du Nord sont classés dans la catégorie « vulnérabilité faible, préparation forte ». La région reste toutefois très vulnérable aux conséquences du changement climatique en raison de sa forte exposition aux hausses de températures, qui entraînent sécheresses, stress hydrique et incendies (BAfD, 2022a ; Cos et al., 2022). Les indicateurs de vulnérabilité physique au changement climatique (PVCCI) mesurant l'exposition des pays aux chocs climatiques confirment cette tendance (Tableau 6.1).

Tableau 6.1. Classification des pays d'Afrique du Nord selon les indicateurs de vulnérabilité physique au changement climatique (PVCCI), 1950-2016

	Indice PVCCI	Risques relatifs aux chocs progressifs liés au changement climatique		Risques relatifs à l'intensification de chocs récurrents liés au changement climatique		
		Inondations	Aridité	Précipitations	Températures	Tempêtes
Algérie	61.2	0.6	82.5	84.9	68.6	0.1
Égypte	61.7	5.0	81.9	85.4	71.0	0.0
Libye	62.6	1.1	83.0	85.4	73.7	0.0
Maroc	58.7	0.9	82.9	81.1	61.2	4.8
Mauritanie	64.7	1.0	83.1	84.5	83.1	0.0
Tunisie	61.1	3.6	86.5	81.9	66.8	0
Afrique du Nord (moyenne)	61.7	2.0	83.3	83.9	70.7	0.8
Reste de l'Afrique (moyenne)	54.7	2.4	55.4	70.5	78.3	7.5

Note : Le PVCCI est un indicateur composite qui mesure à la fois l'exposition de 191 pays aux chocs climatiques et la taille des chocs. Il est composé de cinq dimensions, qui font référence aux risques d'inondation, d'aridité, de chocs thermiques, de chocs pluviométriques et de cyclones. Pour chacun de ces risques, on mesure le degré d'exposition à ces chocs et leur ampleur probable. Les composantes du PVCCI ont ensuite été normalisées sur une échelle de 0 à 100 à l'aide d'une formule standard minimum-maximum. Le Maroc a l'indice le plus faible de la région (58.7), il est donc le pays le moins vulnérable d'Afrique du Nord. La Mauritanie a les scores les plus élevés de la région, c'est donc le pays le plus vulnérable d'Afrique du Nord (classé par ailleurs dixième en termes de vulnérabilité physique au changement climatique au niveau mondial).

Source : Cornier et al. (2018), *Indicateur de vulnérabilité physique au changement climatique* (base de données), <https://ferdi-indicators.shinyapps.io/PVCCI/>.

Le changement climatique aura de fortes répercussions socio-économiques en Afrique du Nord. La perte annuelle de croissance du PIB par habitant due au changement climatique est évaluée entre 5 % et 15 % sur la période 1986-2015 (BAfD, 2022a). Le changement climatique affecte les secteurs productifs. Ainsi, en Égypte, où le secteur agroalimentaire représente environ 20 % des exportations et un tiers des emplois, la production pourrait reculer de 5.7 % d'ici 2050 – soit une chute supérieure aux 4.4 % prévus pour le reste du monde. Les populations égyptiennes les plus pauvres risquent d'être les plus touchées, les effets du changement climatique sur l'agriculture et la santé pourraient entraîner une augmentation de 0.8 % de la population vivant sous le seuil de 4 USD par jour d'ici à 2030 (Banque mondiale, 2022b). Les activités liées à la pêche risquent également d'être affectées par le réchauffement climatique, qui modifie la disponibilité en micronutriments et les niveaux d'oxygène dans l'eau, impactant les moyens de subsistance d'environ 300 000 personnes en Mauritanie (ITA, 2022), tandis que les sécheresses pourraient entraîner le déplacement d'environ 2 millions d'habitants des zones rurales – également les plus pauvres – d'ici à 2050 au Maroc (Banque mondiale, 2022b, c, d).

La transition vers la neutralité carbone en Afrique du Nord pourrait contribuer à la relance économique post-COVID-19 et renforcer la résilience de la région face aux crises. En 2022, les conflits mondiaux et les épisodes de sécheresse ont exacerbé la situation économique déjà fragile de l'Afrique du Nord, mettant en péril la sécurité alimentaire de la région. Cette situation a révélé la dépendance de certains pays aux chaînes d'approvisionnements alimentaires mondiales. L'Égypte, par exemple, dépendait à plus de 80 % de l'Ukraine et de la Russie pour ses importations de blé (PNUD, 2022). Renforcer la résilience des pays de la région aux chocs climatiques et extérieurs offre néanmoins des opportunités. Au Maroc, les restrictions aux exportations d'engrais implémentées au niveau international ont stimulé les profits liés à la vente de fertilisant du groupe OCP de 83 % entre 2021 et 2022 (atteignant 3.6 milliards USD), et incité les investissements, notamment dans la production d'engrais verts (Les inspirations Éco, 2023 ; Mousjid, 2022). En outre, des investissements dans les énergies renouvelables pourraient contribuer à pallier la crise énergétique qui affecte notamment les pays européens (El-Katiri, 2023).

La plupart des pays d'Afrique du Nord ont présenté leurs CDN dans le cadre de l'Accord de Paris. Ces contributions comprennent des mesures d'adaptation destinées à réduire l'impact du changement climatique et des mesures d'atténuation pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), avec l'objectif de limiter le réchauffement mondial à un niveau inférieur à 1.5°C. À ce jour, tous les pays d'Afrique du Nord, à l'exception de la Libye, ont soumis leurs CDN. Ils évaluent leurs besoins de financement à 389 milliards USD pour leur mise en œuvre sur la période 2020-30. La réalisation de ces engagements reste majoritairement conditionnelle au soutien financier de la communauté internationale dans la plupart des pays de la région (Tableau 6.2).

Tableau 6.2. Contributions déterminées au niveau national (CDN) établies par les pays d'Afrique du Nord

Pays	Date de soumission	Besoins estimés de financement (milliards USD)	Engagement de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'adaptation aux changements climatiques
Algérie	2017	N/A	Réduire de 7 % ses émissions de GES avec ses propres moyens, et de 22 % avec un soutien financier et technologique international.
Égypte	2017 et 2022	246 milliards USD • Adaptation : 50 • Atténuation : 196	Réduire ses émissions de GES de 33 % dans le secteur d'électricité, de 65 % dans le secteur du pétrole et gaz, et de 7 % dans le secteur de transport.
Maroc	2016 et 2021	78.8 milliards USD • Adaptation : 40 • Atténuation : 38.8	Réduire de 18.3 % ses émissions de GES par ses propres moyens, et de 45.5 % avec un soutien financier et technologique international.
Mauritanie	2017 et 2021	46.6 milliards USD • Adaptation : 10.6 • Atténuation : 34.3 • Activités complémentaires : 1.7	Réduire ses émissions de GES de 22.3 % à horizon 2030, jusqu'à 92 % avec l'appui de la communauté internationale.
Tunisie	2017 et 2021	19.4 milliards USD • Adaptation : 4.3 • Atténuation : 14.4 • Activités complémentaires : 0.7	Réduire ses émissions de GES de 45 % à l'horizon 2030 par rapport à son niveau de 2010.

Note : La Libye n'a pas soumis de CDN.

Source : Compilation des auteurs d'après CCNUCC (n.d.), *Registre des contributions déterminées au niveau national* (base de données), <https://unfccc.int/fr/NDCREG>.

Les pays de la région ont également mis en place des stratégies nationales et sectorielles pour réaliser ces objectifs.

- **L'Algérie** a élaboré un Plan national climat (PNC) 2020-30 portant sur 155 projets, en complément d'autres plans tels que le Plan national d'actions pour l'environnement et le développement durable (PNAEDD), la Stratégie et le Plan d'action nationale pour la biodiversité (SPANB), et la Stratégie nationale de gestion intégrée des déchets (SNGID) à l'horizon 2035 (République algérienne démocratique et populaire, 2015 et 2019).
- **L'Égypte** a adopté en 2022 la Stratégie nationale sur le changement climatique à horizon 2050, qui vise notamment à : 1) améliorer la gouvernance et la gestion des projets d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ; 2) améliorer le cadre réglementaire des financements verts par la promotion de banques vertes nationales et les lignes de crédit vertes en donnant la priorité aux mesures d'adaptation ; 3) promouvoir la recherche scientifique, le transfert de technologie, la gestion des connaissances et la sensibilisation pour lutter contre le changement climatique ; et 4) faciliter la diffusion d'informations parmi les institutions gouvernementales et les citoyens (République arabe d'Égypte, 2022).
- **Le Maroc** a élaboré son Plan climat national 2020-30 (PCN) et ses déclinaisons au niveau territorial, les Plans climats régionaux (PCR). Il a élaboré un cadre stratégique constitué, entre autres, de la Charte nationale de l'environnement et du développement durable ; de la Stratégie nationale de développement durable ; et du Plan national de l'eau. En 2021, le Maroc a publié sa Stratégie de développement bas carbone à l'horizon 2050 destinée à parvenir à une vision intégrée et partagée, établissant ainsi les principales orientations de l'économie et de la société marocaines entre 2020 et 2050, et envisageant des transformations économiques et sociales profondes dans un monde neutre en carbone (Royaume du Maroc, 2021a et b).
- **La Mauritanie** a établi en 2020 son Programme national d'adaptation (PNA), qui couvre la protection et la conservation des écosystèmes ; la gestion durable des parcours ; la conservation de la biodiversité ; la pêche et l'aquaculture ; l'habitat et l'urbanisme ; l'agriculture et la sécurité alimentaire (y compris : amélioration

génétique, santé, eau, gestion du littoral, prévention des événements climatiques extrêmes, infrastructures et éducation) (République islamique de Mauritanie, 2021).

- **La Tunisie** a publié en 2022 sa Stratégie de développement neutre en carbone et résilient aux changements climatiques à l'horizon 2050, qui comprend principalement la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) et la Stratégie nationale de résilience aux changements climatiques (SNRCC). La SNRCC englobe tous les secteurs et domaines d'interventions avec une attention particulière portée à l'eau, l'agriculture, les écosystèmes et les ressources naturelles, l'aménagement du littoral, la santé, le tourisme, l'aménagement du territoire et les villes, ainsi que les problématiques de genre (République tunisienne, 2021a, b et 2022).

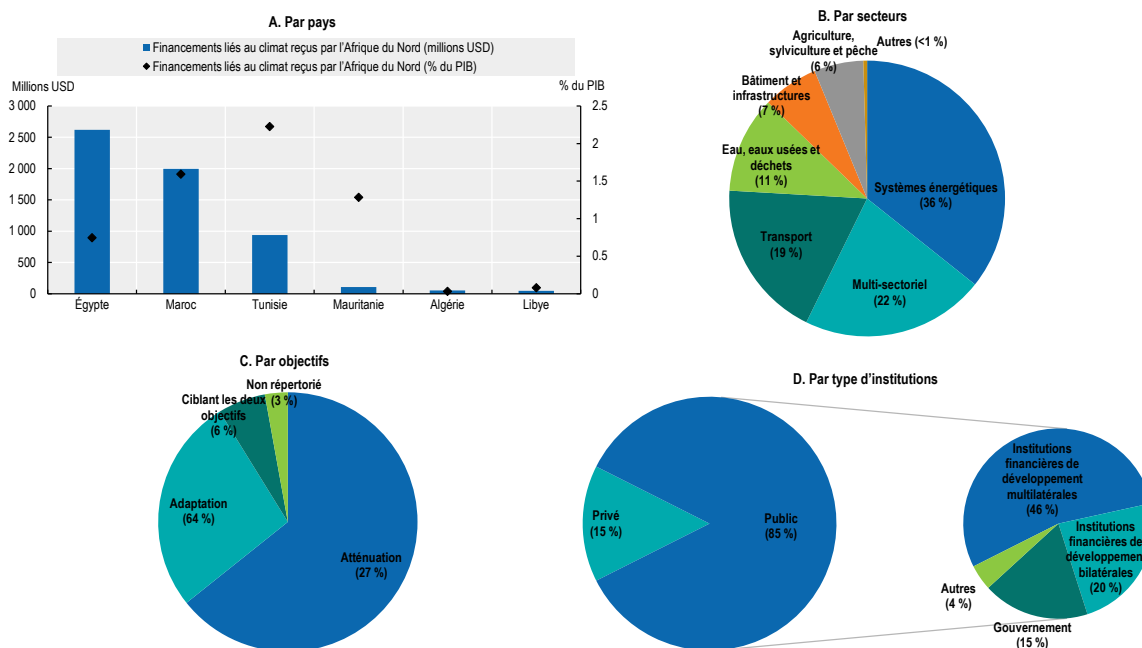
Les pays d'Afrique du Nord orientent principalement leurs stratégies d'atténuation vers le secteur des énergies renouvelables (CUA/OCDE, 2022). L'Algérie a pour objectif d'atteindre une part de 27 % d'énergies renouvelables dans la production nationale d'électricité d'ici 2030, le Maroc vise 52 %, et l'Égypte 42 % (à l'horizon 2035 pour cette dernière). Grâce à leur position géographique stratégique et à leurs environnements propices aux énergies solaires et éoliennes, les pays de l'Afrique du Nord pourraient fournir aux pays développés des solutions d'atténuation des changements climatiques. En 2021, les recettes d'exportations marocaines en électricité vers ces pays ont augmenté de près de 700 % en un an, soit environ 565 millions MAD (dirhams marocains). En considérant un indice d'occupation des terres de 1 % en faveur des énergies renouvelables, l'Afrique du Nord affiche un potentiel de production d'électricité de 2 792 gigawatts (GW) pour le solaire et 223 GW pour l'éolien, soit plus de 12 fois la capacité de production d'électricité installée en Afrique et environ 3 fois la capacité totale de l'Europe en 2021 (IRENA/BAfD, 2022). D'autres opportunités pourraient renforcer leurs offres exportables d'énergies renouvelables, notamment celles liées à l'hydrogène vert (UA/ASI/BEI, 2022). Toutefois, de telles stratégies requièrent une évaluation minutieuse, tenant compte des besoins énergétiques locaux et des dépendances technologiques qu'elles pourraient engendrer (CEO/TNI, 2022).

Les besoins en financement pour les projets d'adaptation au changement climatique sont toutefois susceptibles d'être sous-estimés. Malgré leur vulnérabilité aux conséquences du changement climatique, les pays d'Afrique du Nord estiment que 73 % des besoins de financements proviennent des projets d'atténuation et ne réservent que 27 % des financements à l'investissement dans les actions d'adaptation (Tableau 6.2). Au-delà des enjeux humains et de productivité, la prise en compte des besoins d'adaptation au changement climatique sera également cruciale pour assurer la stabilité financière de ces pays. Au Maroc, par exemple, l'exposition directe et indirecte des banques aux risques liés aux sécheresses et inondations est estimée à 35 % du total des actifs, majoritairement dans les secteurs agricoles, touristiques et immobiliers (Banque mondiale, 2022c).

Le déficit de financements climatiques entrave la réalisation des objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique en Afrique du Nord

Les pays d'Afrique du Nord font face à un déficit de financements climatiques important. Sur la période 2019-20, ils ont reçu une moyenne de 5.8 milliards USD de financements climatiques par an, soit un montant largement inférieur aux plus de 39 milliards USD annuels nécessaires d'ici à 2030 d'après leurs CDN, et équivalent à 19 % des financements mobilisés par le continent africain, et seulement 1 % des financements mondiaux (CPI, 2022). L'Égypte, le Maroc et la Tunisie ont reçu la majorité des financements de projets climatiques en Afrique du Nord. Les autres pays de la région ont reçu moins de 2 % chacun (Graphique 6.7, Panel A). Le secteur énergétique a capté 36 % du total, contre 19 % pour le transport, 11 % pour les déchets, 7 % pour le bâtiment et les infrastructures et 6 % pour l'agriculture, les forêts et la pêche (Graphique 6.7, Panel B). Les financements ont majoritairement bénéficié aux mesures d'atténuation (Graphique 6.7, Panel C).

Graphique 6.7. Financements liés au climat reçus par l'Afrique du Nord (moyenne 2019-20)



Note : La catégorie « Autres » du Panel B inclut le secteur des technologies de l'information et des communications et de l'industrie. La catégorie « Autres » du Panel D couvre les entreprises d'État, les agences de crédit à l'exportation, les fonds multilatéraux pour le climat et les institutions financières de développement nationales.

Source : Adaptation des auteurs d'après CPI (2022), *Landscape of Climate Finance in Africa* (base de données), www.climatepolicyinitiative.org/publication/landscape-of-climate-finance-in-africa/.

StatLink  <https://stat.link/l7o6dj>

Diversifier les sources de financements en faveur de la lutte contre le changement climatique reste crucial compte tenu du déficit de financement. Environ 85 % des financements climatiques reçus en 2019-20 proviennent du secteur public, notamment des institutions financières de développement bilatérales et multilatérales, ainsi que des fonds climatiques multilatéraux (Graphique 6.7, Panel D). La région bénéficie de larges programmes d'investissements, tels que l'initiative de la Grande muraille verte incluant la Mauritanie qui prévoit le reverdissement de 100 millions d'hectares au Sahel et sud du Sahara pour lutter contre la désertification. Ce projet, lancé en 2007 et bénéficiant de l'appui de nombreux bailleurs de fonds, a toutefois rencontré des difficultés d'implémentation en raison du manque de pilotage et de financement. En 2021, la communauté internationale s'est engagée à relancer le projet en investissant 12 milliards USD sur les cinq prochaines années (One Planet Summit, 2021). La réalisation des engagements de la communauté internationale, notamment ceux pris au cours des conférences des Nations Unies sur les changements climatiques ([COP] Encadré 6.1), sera cruciale pour soutenir l'action contre le changement climatique.

Encadré 6.1. Le bilan contrasté des conférences des Nations Unies sur les changements climatiques (COP) organisées en Afrique du Nord

L'Afrique du Nord a accueilli deux éditions de la COP, qui ont permis quelques progrès, sans pour autant atteindre leurs objectifs plus ambitieux :

- La COP 22 organisée au Maroc en 2016 a été marquée par la ratification officielle de l'Accord de Paris engageant notamment les pays développés à allouer 100 milliards USD par an aux pays en développement à l'horizon 2020. Toutefois, cette COP n'est pas parvenue à accorder les participants sur la répartition de ces financements entre projets d'adaptation et d'atténuation.
- La COP 27 organisée en Égypte en 2022 a réaffirmé l'engagement en faveur de l'Accord de Paris, sans pour autant parvenir à un engagement concret de réduction des combustibles fossiles de la part des principaux émetteurs mondiaux de GES. Un accord entre la Chine, les États-Unis, l'Inde et l'Union européenne couvrirait 64 % des futures émissions de CO₂ dans le monde, tandis que son élargissement à tous les membres du G20 en couvrirait 85 % (FMI, 2021). La COP 27 s'est clôturée sur un accord décisif portant sur la mise en place d'un fonds global dédié aux pertes et préjudices, destiné à compenser les dégâts irréversibles causés par le réchauffement climatique dans les pays les plus vulnérables (CCNUCC, 2022).

Les COP 22 et 27 ont permis la mise en place d'initiatives favorables à la mobilisation de flux financiers et au développement des marchés financiers verts à l'échelle du continent. À l'échelle nationale, la COP 22 a été l'occasion pour le Maroc de développer un cadre réglementaire propice à la mobilisation de financements climatiques, avec l'établissement d'une feuille de route pour allier le secteur financier marocain au développement durable. À l'échelle régionale, la COP 22 a permis la ratification de l'engagement de Marrakech pour la promotion des marchés de capitaux verts en Afrique (*Marrakech Pledge for Fostering Green Capital Markets in Africa*) par 25 pays. La COP 27 a été marquée par le lancement d'initiatives continentales, dont l'Alliance pour l'infrastructure verte en Afrique ou l'Initiative pour les marchés du carbone en Afrique, qui pourraient servir de bases pour renforcer la mobilisation d'investissements durables dans la région.

Les pays d'Afrique du Nord pourraient mobiliser davantage de financements pour l'action climatique en développant leurs marchés de la finance durable

La mobilisation de financements durables peut se faire à travers de multiples mécanismes financiers. La finance durable regroupe l'ensemble des processus, modes de gestion et réglementations financières liant les intérêts économiques, sociaux et environnementaux de la collectivité à moyen et long terme. Elle vise ainsi à réaliser les Objectifs de développement durable (ODD) à travers différents mécanismes financiers (Tableau 6.3). La finance verte désigne l'ensemble des activités et des opérations financières orientées vers les investissements intégrant un objectif explicite de préservation de l'environnement en œuvrant en faveur de la transition énergétique et de la lutte contre le réchauffement climatique.

Tableau 6.3. Sélection d'instruments financiers permettant la mobilisation de financements durables

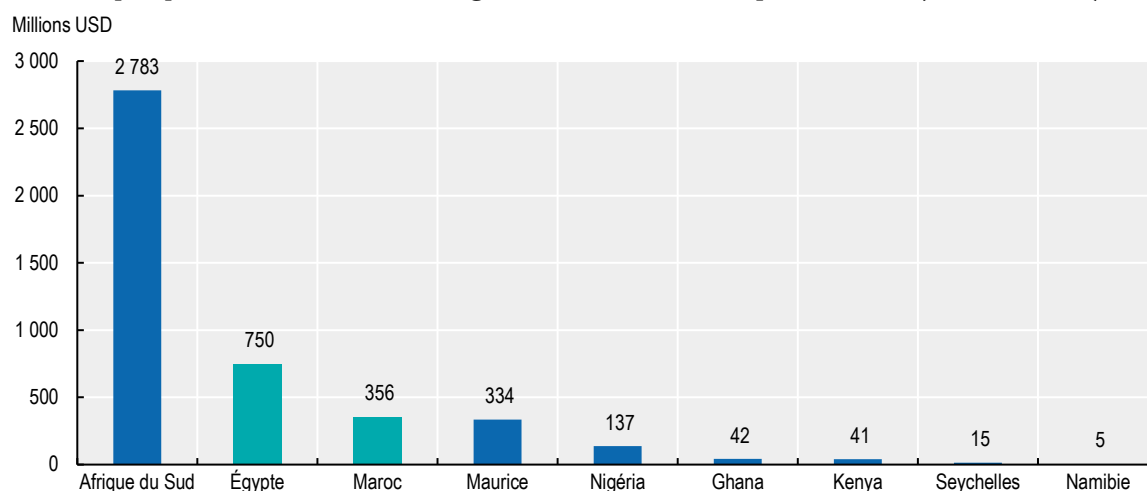
Mécanismes financiers	Définition	Exemples en Afrique du Nord
Financement mixte (<i>blended finance</i>)	Allocation stratégique de financements publics destinée à orienter les flux de capitaux privés vers la réalisation des ODD grâce à des mécanismes de réduction des risques (lignes de crédit, garanties, opérations de couverture, prêts syndiqués, produits d'assurance et actions subordonnées, etc.).	Les financements privés mobilisés par l'intervention de financement public pour le développement, alloués en faveur de l'action climatique, sont passés de 91 millions USD en moyenne sur la période 2012-16 à 447 millions USD sur 2017-21 (OCDE, 2022b).
Financement basé sur les performances ou résultats	Versements de paiements à un gouvernement, à une organisation ou à un individu conditionné à la réalisation d'objectifs prédéterminés et mesurables.	Au Maroc, le programme Emploi financement basé sur les résultats cible les populations en difficulté d'insertion sur le marché de l'emploi. Ce programme s'inscrit dans le cadre du Compact II, conclu entre le Maroc et les États-Unis, dont la mise en œuvre a été confiée à l'Agence MCA-Morocco.
Obligations durables (vertes, bleues, sociales)	Obligations liant le taux d'intérêt appliqué à la contribution aux ODD (objectifs climatiques et/ou sociaux).	L'Afrique du Nord a mobilisé 25 % du volume cumulé des obligations vertes en Afrique durant la période 2014-21.
Sukuk verts	Obligations conformes à la loi islamique permettant de rémunérer l'investisseur en fonction de la performance environnementale du projet et de rembourser progressivement le capital investi.	En 2018, le Maroc a lancé un sukuk souverain, d'une valeur de 104.2 millions USD sursouscrit 3.6 fois. En 2020, l'Égypte a vu l'émission des premiers sukuk du secteur privé à hauteur de 127 millions USD pour le développement immobilier (PNUE, 2021).

Source : Compilation des auteurs.

Focus sur l'émission d'obligations vertes en Afrique du Nord

Certains pays d'Afrique du Nord participent depuis peu au marché des obligations vertes. Depuis 2014, le marché international des obligations vertes a connu une forte croissance, passant d'un montant cumulé de 37 milliards USD à 1 745 milliards USD en 2022. Par région, l'Europe se positionne en premier émetteur avec une part d'environ 50 % du volume cumulé sur la période 2014-22, suivie de l'Asie-Pacifique et de l'Amérique du Nord avec des parts respectives de 26 % et 21 %. Bien que la part de l'Afrique reste marginale (0.3 % du total émis sur le marché international), l'Afrique du Nord se détache avec l'émission d'obligations vertes à hauteur de 1.1 milliard USD, soit 25 % du montant cumulé du continent sur la même période (Graphique 6.8).

Graphique 6.8. Émissions d'obligations vertes en Afrique, 2014-21 (millions USD)



Source : Adaptation des auteurs d'après Climate Bonds Initiative (2022), *Climate Bonds Initiative Data Platform* (base de données), www.climatebonds.net/market/data/.

StatLink  <https://stat.link/xl04zh>

Les réformes initiées lors de la COP 22 ont permis au Maroc d'ouvrir la voie avec l'émission de deux obligations vertes (Encadré 6.1). La première émission a été réalisée en 2016 par l'Agence marocaine pour l'énergie durable (MASEN) auprès de parties prenantes nationales (notamment la Caisse marocaine des retraites et la Société centrale de réassurance) et de banques commerciales (Al Barid Bank et Attijariwafa Bank) pour cofinancer le projet solaire photovoltaïque Noor à hauteur de 1.15 milliard MAD. La même année, la Banque marocaine du commerce extérieur (actuelle Bank of Africa) a émis des obligations vertes pour des projets de production d'énergie renouvelable à hauteur de 500 millions MAD (50 millions USD). En 2017, la Banque centrale populaire, soutenue par la Société financière internationale et Proparco, a émis la première obligation verte du pays en devises étrangères (135 millions EUR) destinée à refinancer des investissements dans l'efficacité énergétique. Depuis 2018, cinq obligations vertes ont été émises par des entreprises publiques (Office national des chemins de fer), du secteur privé (Al Ormane, Casablanca Finance City Authority) et des acteurs municipaux (ville d'Agadir) pour financer des projets tels que l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et les transports et bâtiments durables.

En 2020, l'Égypte a émis la première obligation verte souveraine libellée en devises étrangères de la région. L'approbation du cadre juridique pour l'émission d'obligations vertes par l'autorité de régulation financière égyptienne en 2018 a permis au gouvernement de développer sa première obligation souveraine en 2020, avec l'appui de la Banque mondiale. Cette émission à hauteur de 750 millions USD vise à financer des projets dans les secteurs des transports (46 % des fonds mobilisés) et de la gestion durable de l'eau et des eaux usées (54 %) (Ministère des Finances de la République arabe d'Égypte, 2021). En 2021, la Commercial international Bank a lancé, également avec le soutien de la Société financière internationale, la première émission d'obligations vertes du secteur privé d'un montant de 100 millions USD pour développer des projets de transformation industrielle à haut rendement énergétique (SFI/HSBC, 2022). Les obligations vertes émises par des sociétés privées sont plus susceptibles de fournir un financement privé supplémentaire pour l'investissement (PNUE, 2022). En 2022, le groupe norvégien Scatec Solar, en partenariat avec Africa50, s'est d'ailleurs engagé à refinancer six centrales solaires égyptiennes à travers l'émission d'une obligation verte d'un montant de 334.5 millions USD.

La mobilisation de financements durables se heurte toutefois à des obstacles dans le reste de la région. Le manque d'informations et de données sur les opportunités d'investissement et les risques climatiques reste un frein majeur à l'investissement dans la région, en particulier pour les projets d'adaptation au changement climatique (BAfD, 2022a). La mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire clair, comme établi en Égypte et au Maroc, pourrait permettre aux autres pays de la région de tirer parti de mécanismes financiers innovants pour attirer davantage d'investissements durables. Une gestion adéquate des finances publiques et l'appui de la communauté internationale seront également indispensables pour assurer la mise en place de mécanismes de financement mixtes dans les pays les plus vulnérables, tels que la Mauritanie.

Leviers politiques pour soutenir le développement des marchés de la finance durable en Afrique du Nord

Améliorer l'identification des besoins de financement et leur allocation en fonction des priorités nationales

Une transition verte requiert une meilleure coordination institutionnelle afin d'évaluer les besoins de financement et d'établir les priorités d'allocation. De nombreux pays ont adopté une approche sectorielle dans leurs stratégies d'action face au changement

climatique, rendant difficiles l'identification des priorités et l'allocation efficace des financements. Au Maroc par exemple, le Plan national de l'eau ne tient pas compte des besoins en eau du Plan national de déploiement de l'hydrogène vert. De même, le développement de solutions de dessalement de l'eau devrait être accordé au déploiement des énergies renouvelables, en tenant compte de la demande émanant des autres secteurs (comme les transports et l'industrie) (Banque mondiale, 2022c).

Réformer la gestion des finances publiques et assurer le suivi de la mise en œuvre des stratégies nationales permettra de renforcer leur crédibilité et d'améliorer l'allocation des financements. La majorité des gouvernements de la région n'ont pas instauré d'obligations légales ou réglementaires d'intégrer la lutte contre le changement climatique dans les instruments de gestion des finances publiques. Aussi est-il difficile d'évaluer dans quelle mesure les engagements inconditionnels pris dans le cadre des CDN sont également pris en compte dans les budgets nationaux. Une taxonomie verte permettrait aux pouvoirs publics de clarifier le caractère durable des activités économiques et de limiter le risque d'écoblanchiment à travers l'attribution des labels verts. Ceci permettrait d'affecter en priorité les ressources publiques vers des interventions intégrant une dimension climatique, de façon à envoyer aux acteurs du marché un signal fort et crédible sur la volonté des autorités de faire avancer cette transition verte.

Des réformes fiscales et la création de marchés volontaires du carbone constitueraient également des sources de financement pour l'adaptation au changement climatique.

- Une fiscalité environnementale permettrait de mobiliser des revenus supplémentaires pour financer la transition verte et l'adaptation des pays de la région au changement climatique, tout en décourageant les comportements polluants. L'Égypte, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie par exemple, ont introduit des taxes environnementales ces dernières années, principalement dans le secteur de l'énergie et des transports. Toutefois, les recettes mobilisées ne dépassaient pas 1.5 % de leur PIB en 2020 et pourraient être étendues à d'autres secteurs (OCDE/ATAF/CUA, 2022).
- L'établissement d'une taxe carbone ou d'un marché de crédits carbone pourrait également être envisagé. Réformer l'utilisation des subventions aux combustibles fossiles et introduire une taxe carbone sur les combustibles fossiles équivalant à 30 EUR par tonne de CO₂ (estimation basse des dommages climatiques causés par une tonne de CO₂ émise actuellement) pourrait générer des recettes supplémentaires estimées à 4.6 % du PIB en Égypte et 1.7 % au Maroc (OCDE, 2021c). Les gouvernements d'Afrique du Nord pourraient s'appuyer sur l'Initiative pour les marchés du carbone en Afrique (ACMI) établie dans le cadre de la COP 27 pour créer un système de certification de crédits carbone crédible à l'échelle continentale (ACMI, 2022).

Une transition énergétique juste doit être séquencée stratégiquement de façon à en limiter les effets négatifs sur les économies locales. La mise en œuvre de réformes des taxes et des subventions sur l'énergie doit être conçue et séquencée avec soin afin d'éviter des effets secondaires involontaires – par exemple, les problèmes d'accessibilité financière des énergies ou les pertes d'emplois dans le secteur des combustibles fossiles. À ce titre, le Cadre et financement équitables pour la transition des pays reposant sur les industries extractives (EFFECT) propose une boîte à outils aux décideurs politiques des pays producteurs de combustibles fossiles et des pays en développement riches en ressources minérales afin de tracer des voies de transition vers une économie à faible émission de carbone, conformément à leurs priorités nationales de développement. EFFECT identifie des moyens d'atténuer les impacts de la transition sur les industries des combustibles fossiles, les travailleurs et les ménages pauvres, et de prévenir les risques de verrouillage carbone et d'actifs échoués. Cette initiative s'organise autour de trois piliers

interconnectés incluant : i) la décarbonisation des industries extractives et la gestion des incertitudes, ii) la planification de sortie durable de l'énergie fossile et iii) le changement systémique et la décarbonisation de l'ensemble de l'économie (OCDE, à paraître).

Tirer parti des institutions locales pour le changement climatique améliorera l'adéquation entre les financements reçus et les besoins nationaux. Les institutions locales sont idéalement placées pour acheminer les financements vers les projets ayant les plus grands besoins, tout en proposant des mécanismes de minimisation des risques ainsi que des services (informations sur les conditions du marché local, etc.). La Tunisie pourrait, par exemple, élargir le mandat de son Fonds pour la transition énergétique (FTE), pour le moment limité à l'octroi de subventions (BAfD, 2021). Les institutions locales peuvent bénéficier d'initiatives telles que le programme de préparation du Fonds vert pour le climat (GCF), qui fournit des subventions et une assistance technique afin de développer des stratégies et recevoir les accréditations nécessaires pour obtenir des financements internationaux. La Mauritanie, par exemple, a bénéficié de l'appui du GCF pour la formulation de son Plan national d'adaptation en 2018 (GCF, 2018).

Les partenaires régionaux et internationaux peuvent soutenir le développement de projets bancables afin d'attirer davantage d'investissements dans la région. Par exemple, le Plan solaire méditerranéen proposait un mécanisme d'assistance technique à tous les pays de la région (à l'exception de la Mauritanie) visant à soutenir la préparation de projets dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, et à mobiliser les financements d'institutions européennes (BEI, 2015). En 2023, la Banque africaine de développement (BAfD) prévoit également de lancer le Fonds africain pour la facilité de financement vert (AG3F) doté de 1.5 milliard USD, qui fournira des subventions d'assistance technique pour aider les gouvernements locaux et les institutions financières à concevoir des facilités de financement vert et à développer des portefeuilles de projets durables en adéquation avec l'Accord de Paris (BAfD, 2022b).

Faciliter la mise en place de cadres réglementaires inclusifs et favorables à la finance durable

Les banques centrales et les autorités de régulation financière peuvent coordonner l'établissement d'un cadre réglementaire pour intégrer le changement climatique au système financier national. Les expériences du Maroc et de l'Égypte peuvent constituer un exemple. La publication de feuilles de route nationales a notamment permis l'émission d'obligations vertes dans ces deux pays. Ces réformes se sont notamment appuyées sur des processus consultatifs inclusifs (PNUE, 2021). Au Maroc par exemple, la banque centrale a mobilisé l'association des banques et cinq autres régulateurs financiers nationaux pour rédiger sa Feuille de route pour l'alignement du secteur financier marocain sur le développement durable (Banque Al-Maghrib et al., 2016). Par ailleurs, en 2022, le Conseil des marchés financiers de la Tunisie s'est associé à la Société internationale de finance (SIF) de la Banque mondiale afin d'établir son Guide d'émission d'obligations vertes, socialement responsables et durables en Tunisie (CMF/SFI, 2022) garantissant ainsi un cadre d'évaluation et de financement des projets.

Les régulateurs financiers pourraient également imposer la publication de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). La bourse égyptienne est devenue la deuxième bourse au monde à adopter, dès 2010, un indice de durabilité ESG. Dès 2012, elle a été l'une des quatre bourses à mettre en place l'initiative de la Bourse durable des Nations Unies destinée à améliorer la transparence et l'engagement des entreprises cotées sur les questions ESG (PNUE, 2021). Depuis 2022, l'autorité de régulation exige par ailleurs que les entreprises cotées à la bourse égyptienne et celles opérant dans les activités financières non-bancaires fournissent des informations ESG sur une base trimestrielle

dans leurs rapports de conformité (Ashraf Atef, 2022). Au Maroc, la banque centrale a mis en place en 2021 des exigences de publication des informations ESG et climatiques, qui obligent les banques à estimer leur exposition aux risques climatiques physiques et de transition (liés à l'impact direct du changement climatique et aux implications économiques de la transition vers un modèle bas carbone) selon différents scénarios de changement climatique (PNUE, 2021).

Renforcer l'inclusion financière permettrait d'élargir l'accès aux financements durables aux populations les plus pauvres. Les populations les plus exposées aux risques climatiques, notamment en zones rurales, sont également les plus éloignées de l'accès aux financements. Selon le *Global Findex*, environ 70 % des populations les plus pauvres d'Afrique du Nord ne disposaient pas de compte bancaire en 2021 (Banque mondiale, 2021). Adapter les politiques d'inclusion financière à ces populations sera donc crucial pour assurer l'efficacité des stratégies d'adaptation au changement climatique. Au Maroc par exemple, la Stratégie nationale d'inclusion financière vise notamment à améliorer l'accès au financement, en particulier des jeunes, des femmes, et au sein de la population rurale, tout en favorisant les solutions de financement vertes. Elle vise également le développement de mécanismes de financement alternatifs tels que le paiement mobile, la microfinance et l'assurance inclusive (PNUE, 2021). De plus, les solutions de microfinance digitale des start-ups locales pourraient contribuer à réduire l'exclusion financière de ces populations. Les bacs à sable réglementaires (ou cadres réglementaires d'expérimentation) permettent de tester de nouvelles solutions digitales pour faciliter l'accès aux financements, comme cela a été fait en Tunisie par exemple (CUA/OCDE, 2021).

Soutenir le développement du marché de la finance durable par la coopération régionale

La coopération régionale peut soutenir le renforcement des capacités des régulateurs et des prestataires de services financiers. En 2021, l'Égypte a lancé le Centre régional pour la finance durable (RCSF) destiné à renforcer les capacités et sensibiliser les institutions financières de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord à la finance durable. Cela passe notamment par la fourniture d'assistance technique sur des sujets liés à l'intégration des normes ESG, l'application des recommandations du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat du G20 (TFCD), et la prise en compte des risques climatiques. Le RCSF encourage également à réorienter les flux de capitaux privés vers le financement des ODD (Ashraf Atef, 2022). Au niveau international, le Maroc, la Tunisie, l'Égypte et la Mauritanie participent au Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS), une plateforme permettant le partage des bonnes pratiques de gestion des risques climatiques et la mise en œuvre d'un cadre réglementaire favorable à la finance verte.

L'intégration des marchés financiers pourrait également permettre le développement de la finance durable dans d'autres pays de la région. L'intégration des marchés financiers dans le cadre plus large de l'intégration continentale (Jedlane et Saidane, 2012) permettrait de compenser le faible développement des systèmes financiers dans certains pays de la région. Par exemple, l'interconnexion des bourses nationales permettrait de diversifier les instruments financiers disponibles, tout en réduisant les coûts des investissements transfrontaliers. En 2022, les bourses de l'Égypte et du Maroc ont notamment rejoint le projet d'interconnexion des bourses africaines lancé par l'Association des bourses de valeurs africaines et la BAfD, visant à faciliter les échanges transfrontaliers entre les bourses africaines et certaines sociétés de courtage (BAfD, 2022c).

Références

- ACMI (2022), *Africa Carbon Markets Initiative (ACMI): Roadmap Report*, Sustainable Energy for All (SEforALL), Africa Carbon Markets Initiative, www.seforall.org/publications/africa-carbon-markets-initiative-roadmap-report.
- AIE (2022), « Greenhouse Gas Emissions from Energy Data Explorer », *Data and Statistics* (base de données), Agence Internationale de l'énergie, Paris, www.iea.org/data-and-statistics/data-tools/greenhouse-gas-emissions-from-energy-data-explorer (consulté en octobre 2022).
- Ashraf Atef, N. (2022), « Scaling up sustainable finance and investment in the Middle East and North Africa », in *Scaling Up Sustainable Finance and Investment in the Global South*, Centre for Economic Policy Research (CEPR) Press, Londres, <https://cepr.org/system/files/publication-files/175477-scaling-up-sustainable-finance-and-investment-in-the-global-south.pdf>.
- BAfD (2022a), *Perspectives économiques en Afrique du Nord 2022*, Banque africaine de développement, Abidjan, www.afdb.org/fr/documents/perspectives-economiques-en-afrique-du-nord-2022.
- BAfD (2022b), « La Banque africaine de développement lance un modèle de déploiement des financements verts à travers le continent », Banque africaine de développement, Abidjan, www.afdb.org/fr/news-and-events/la-banque-africaine-de-developpement-lance-un-modele-de-deploiement-des-financements-verts-travers-le-continent-56904.
- BAfD (2022c), « La Banque africaine de développement et l'Association des bourses de valeurs africaines lancent l'e-plateforme AELP, qui relie sept marchés de capitaux africains, d'une capitalisation boursière de 1 500 milliards de dollars », Banque africaine de développement, Abidjan, www.afdb.org/fr/news-and-events/press-releases/la-banque-africaine-de-developpement-et-l-association-des-bourses-de-valeurs-africaines-lancent-le-plateforme-aelp-qui-relie-sept-marches-de-capitaux-africains-dune-capitalisation-boursiere-de-1-500-milliards-de-dollars-57246.
- BAfD (2021), *Potential for Green Banks & National Climate Change Funds in Africa – Scoping Report*, Banque africaine de développement, Abidjan, www.afdb.org/en/documents/potential-green-banks-national-climate-change-funds-africa-scoping-report.
- Banque Al-Maghrib et al. (2016), *Feuille de route pour l'alignement du secteur financier marocain sur le développement durable – Feuille de route du secteur financier marocain pour l'émergence de la finance durable en Afrique*, Bank Al-Maghrib, Rabat, www.acaps.ma/sites/default/files/feuille-de-route-globale.pdf.
- Banque mondiale (2022a), *Indicateurs du développement mondial* (base de données), Banque mondiale, Washington, DC, <https://data.worldbank.org/products/wdi> (consulté en janvier 2023).
- Banque mondiale (2022b), *Egypt Country Climate and Development Report*, CCDR Series, Banque mondiale, Washington, DC, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/38245>.
- Banque mondiale (2022c), *Rapport Climat et Développement au Maroc*, CCDR Series, Banque mondiale, Washington, DC, https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/38240/Morocco_CCDR_FR_version.pdf.
- Banque mondiale (2022d), *Région du G5 Sahel : Rapport National sur le Climat et le Développement*, CCDR Series, Banque mondiale, Washington, DC, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/37620>.
- Banque mondiale (2021), *The Global Findex Database 2021: Financial Inclusion, Digital Payments, and Resilience in the Age of COVID-19*, Banque mondiale, Washington, DC, <https://www.worldbank.org/en/publication/globalfindex>.
- Banque mondiale-KNOMAD (2022), *Remittances* (base de données), Global Knowledge Partnership on Migration and Development et Banque mondiale, Washington, DC, www.knomad.org/data/remittances (consulté le 19 décembre 2022).
- BEI (2015), *Initiative de préparation des projets du Plan solaire méditerranéen (IPP-PSM)*, Banque européenne d'investissement, Luxembourg, www.eib.org/attachments/country/femip_msp_ppi_fr.pdf.
- Bureau van Dijk (2022), *Orbis* (base de données), www.bvdinfo.com/en-gb/our-products/data/international/orbis (consulté en octobre 2022).
- CCNUCC (2022), « La COP 27 parvient à un accord décisif sur un nouveau fonds "pertes et préjudices" pour les pays vulnérables », Communiqué de presse, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, <https://unfccc.int/fr/news/la-cop-27-parvient-a-un-accord-decisif-sur-un-nouveau-fonds-pertes-et-prejudices-pour-les-pays>.
- CCNUCC (n.d.), *Registre des contributions déterminées au niveau national* (base de données), Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, <https://unfccc.int/fr/NDCREG>.
- CEO/TNI (2022), *L'hydrogène d'Afrique du Nord : La réalité des plans d'importation d'hydrogène vert de l'UE*, Corporate European Observatory et Transnational Institute, www.tni.org/files/2022-10/FR_Green_Hydrogen.pdf.

- Climate Bonds Initiative (2022), *Climate Bonds Interactive Data Platform* (base de données), www.climatebonds.net/market/data/ (consulté en janvier 2023).
- CMF/SFI (2022), « Guide d'émission d'obligations vertes, socialement responsables et durables en Tunisie », Conseil du Marché Financier et Société financière internationale, Tunis et Washington, DC, www.cmf.tn/?q=publication-par-le-cmf-du-guide-d-emission-d-obligations-vertes-socialement-responsables-et-durables.
- Cornier, A. et al. (2018), *Indicateur de vulnérabilité physique au changement climatique* (base de données), Fondation pour les études et recherches sur le développement international (Ferdi), <https://ferdi-indicators.shinyapps.io/PVCCI/> (consulté en février 2023).
- Cos, J. et al. (2022), « The Mediterranean climate change hotspot in the CMIP5 and CMIP6 projections », *Earth System Dynamics*, vol. 13, n° 1, European Geosciences Union, Munich, pp. 321-340, <https://doi.org/10.5194/esd-13-321-2022>.
- CPI (2022), *Landscape of Climate Finance in Africa* (base de données), Climate Policy Initiative, www.climatepolicyinitiative.org/publication/landscape-of-climate-finance-in-africa/ (consulté le 7 février 2023).
- CUA/OCDE (2022), *Dynamiques du développement en Afrique 2022 : Des chaînes de valeur régionales pour une reprise durable*, CUA, Addis-Abeba/Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/f92ecd72-fr>.
- CUA/OCDE (2021), *Dynamiques du développement en Afrique 2021 : Transformation digitale et qualité de l'emploi*, CUA, Addis-Abeba/Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/cd08eac8-fr>.
- El-Katiri, L. (2023), « Sunny side up : Maximising the European Green Deal's potential for North Africa and Europe », site du Conseil européen pour les relations internationales (ECFR), Paris, <https://ecfr.eu/publication/sunny-side-up-maximising-the-european-green-deals-potential-for-north-africa-and-europe/>.
- fDi Intelligence (2022), *fDi Markets* (base de données), www.fdiintelligence.com/fdi-markets (consulté le 7 février 2023).
- FMI (2022a), *Perspectives de l'économie mondiale, édition d'octobre 2022*, Fonds monétaire international, Washington, DC, www.imf.org/en/Publications/WEO/weo-database/2022/October (consulté le 7 février 2023).
- FMI (2022b), *Balance of Payments and International Investment Position Statistics (BOP/IIP)* (base de données), Fonds monétaire international, Washington, DC, <https://data.imf.org/?sk=7A51304B-6426-40C0-83DD-CA473CA1FD52> (consulté le 7 février 2023).
- FMI (2022c), *Investment and Capital Stock Dataset (ICSD)* (base de données), Fonds monétaire international, Washington, DC, <https://data.imf.org/?sk=1CE8A55F-CFA7-4BC0-BCE2-256EE65AC0E4> (consulté le 7 février 2023).
- FMI (2021), *Finance & Development*, vol. 58, n°3, Fonds monétaire international, Washington, DC, www.imf.org/fr/Publications/fandd/issues/2021/09.
- GCF (2018), *Readiness grant agreement – with the Islamic Republic of Mauritania*, Green Climate Fund (GCF), www.greenclimate.fund/document/readiness-grant-agreement-mauritania-mrt-rs-001.
- IRENA/BAFD (2022), *Renewable Energy Market Analysis : Africa and Its Regions*, Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) et Banque africaine de développement, Abou Dabi et Abidjan, www.irena.org/-/media/Files/IRENA/Agency/Publication/2022/Jan/IRENA_Market_Africa_2022.pdf.
- ITA (2022), « Fisheries », *Mauritania Country Commercial Guide*, Agence pour le commerce international (ITA), Washington, DC, www.trade.gov/country-commercial-guides/mauritania-fisheries.
- Jedlane N. et D. Saidane (2012), « Intégration financière et gouvernance régionale en Afrique du Nord », Nations Unies, Commission économique pour l'Afrique (CEA-AN), Casablanca, <http://dx.doi.org/10.13140/RG.2.2.32661.73440>.
- Les Inspirations Éco (2023), « Sustainability : la stratégie gagnante d'OCP », *Les Inspirations Éco*, Horizon Press S.A., Casablanca, <https://leseco.ma/maroc/sustainability-la-strategie-gagnante-docp.html>.
- Ministère des Finances de la République arabe d'Égypte (2021), *Egypt Sovereign Green Bond Allocation & Impact Report*, <https://assets.mof.gov.eg/files/a3362b50-574c-11ec-9145-6f33c8bd6a26.pdf>.
- Moody's (2023a), « Moody's downgrades Tunisia's ratings to Caa2 with a negative outlook, concluding its review », Moody's Investors Service, New York, <https://ratings.moodys.com/ratings-news/398103>.
- Moody's (2023b), « Moody's downgrades Egypt's ratings to B3, changes outlook to stable », Moody's Investors Service, New York, <https://ratings.moodys.com/ratings-news/398535https://www.moodys.com/research/Moodys-downgrades-Egypt-s-ratings-to-B3-changes-outlook-to-stable-PR-473012>.

- Mousjid, B. (2022), « Engrais : Covid-19, guerre en Ukraine... une "aubaine" pour OCP », *Jeune Afrique*, Paris, www.jeuneafrique.com/1348134/economie/engraisaf-covid-19-guerre-en-ukraine-une-aubaine-pour-ocp/
- OCDE (2022a), Comité d'aide au développement de l'OCDE (base de données), <https://stats-1.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=TABLE2A>
- OCDE (2022b), « Mobilisation », OECD.stat (base de données), Éditions OCDE, Paris, https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=DV_DCD_MOBILISATION (consulté le 7 février 2023).
- OCDE (2021a), *Perspectives des politiques d'investissement au Moyen-Orient et en Afrique du Nord*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/efcc255a-fr>.
- OCDE (2021b), *Philanthropie privée pour le développement : Tableau de bord des données pour l'action*, Éditions OCDE, Paris, <https://oecd-main.shinyapps.io/philanthropy4development/> (consulté en février 2023).
- OCDE (2021c), *Taxer la consommation d'énergie au service du développement durable : Opportunités de réforme de la fiscalité et des subventions énergétiques dans certaines économies émergentes et en développement*, Éditions OCDE, Paris, www.oecd.org/fr/fiscalite/politiques-fiscales/taxer-la-consommation-energie-au-service-du-developpement-durable.htm.
- OCDE (à paraître), *Un cadre et un financement équitables pour la transition des pays reposant sur les industries extractives (EFFECT)*, Les outils de l'OCDE pour le développement, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/2747c199-fr>.
- OCDE/ATAF/CUA (2022), *Statistiques des recettes publiques en Afrique 2022*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/ea66fbde-en-fr>.
- OCP (n.d), « Partenariats nationaux », Groupe OCP Africa, Casablanca, Maroc, <https://www.ocpafrika.com/fr/partenariats-nationaux>
- One Planet Summit (2021), « Accélérateur de la Grande muraille verte », www.oneplanetsummit.fr/les-coalitions-82/accelerateur-de-la-grande-muraille-verte-193.
- PNUD (2022), *The impact of the war in Ukraine on sustainable development in Africa*, Programme des Nations Unies pour le développement, New York, www.undp.org/africa/publications/impact-war-ukraine-sustainable-development-africa.
- PNUE (2022), *Nouvelle démarche pour développer la finance privée en faveur du Climat et des ODD en Égypte & au Maroc*, Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement, www.unepfi.org/wordpress/wp-content/uploads/2022/03/Unlocking-Private-Finance-for-Climate-FR.pdf.
- PNUE (2021), *Promoting Sustainable Finance and Climate Finance in the Arab Region*, Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement, www.unepfi.org/themes/climate-change/promoting-sustainable-finance-and-climate-finance-in-the-arab-region-2/.
- République algérienne démocratique et populaire (2019), *Plan National Climat*, Comité National Climat (CNC), www.me.gov.dz/telechargement/plan-national-climat/.
- République algérienne démocratique et populaire (2015), *Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) – Algérie*, NDC Registry, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), <https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/AlgerieNDC2015.pdf>.
- République arabe d'Égypte (2022), *Egypt's First Updated Nationally Determined Contributions*, NDC Registry, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), <https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-07/EgyptUpdatedNDC.pdf>.
- République islamique de Mauritanie (2021), *Contribution déterminée au niveau national (CDN) actualisée – Mauritanie*, NDC Registry, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), <https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/CDN-Mauritania.pdf>.
- République tunisienne (2022), *Stratégie de Développement Neutre en Carbone et Résilient aux Changements Climatiques à l'horizon 2050*, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), <https://unfccc.int/sites/default/files/reSource/StratTunisie.pdf>.
- République tunisienne (2021a), *Contribution Déterminée au niveau National (CDN) actualisée – Tunisie*, NDC Registry, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), <https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/Tunisia%20Update%20NDC-french.pdf>.
- République tunisienne (2021b), *Update of the Nationally Determined Contribution of Tunisia : Executive Summary*, NDC Registry, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), <https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-08/CDN.pdf>.
- Royaume du Maroc (2021a), *Contribution déterminée au niveau national (CDN) actualisée – Maroc*, NDC Registry, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/Moroccan_updated_NDC_Fr.pdf.
- Royaume du Maroc (2021b), *Stratégie Bas Carbone à Long Terme Maroc 2050*, Ministère de la Transition énergétique et du Développement durable, https://unfccc.int/sites/default/files/reSource/MAR_LTS_Dec2021.pdf.

- Royaume du Maroc (2020), *Plan Climat National à Horizon 2030*, Secrétariat d'État auprès du ministre de l'Énergie, des Mines et du Développement durable, Casablanca, www.environnement.gov.ma/images/Climat/PCN1-min.pdf.
- SFI/HSBC (2022), *Emerging Market Real Economy Sustainable Bonds – current and potential issuance*, Société financière internationale, Groupe Banque mondiale, Washington, DC, <https://www.environmental-finance.com/assets/files/IFC/emerging-market-real-economy-sustainable-bonds.pdf>.
- UA/ASI/BEI (2022), *Africa's extraordinary green hydrogen potential*, Union Africaine, Addis-Abeba, Alliance solaire internationale, Banque européenne d'investissement, Luxembourg, www.eib.org/attachments/press/africa-green-hydrogen-flyer.pdf.
- Université de Notre Dame, (2020) « ND-GAIN Matrix », Notre Dame-Global Adaptation Initiative Country Index (base de données), <https://gain.nd.edu/our-work/country-index/matrix/> (consulté le 7 février 2023).



Chapitre 7

Investir dans les chaînes de valeur agroalimentaires pour le développement durable en Afrique de l'Ouest

Ce chapitre identifie différents axes d'action à même de renforcer l'investissement durable dans le secteur agroalimentaire de l'Afrique de l'Ouest, retenu en raison de sa forte contribution à l'emploi et à la croissance économique de la région. Il examine tout d'abord les flux d'investissements à destination et en provenance de la région, ainsi que leur répartition entre les différents secteurs et pays (Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo), propose ensuite une analyse approfondie des potentiels et limites du secteur agroalimentaire en Afrique de l'Ouest, et se conclut par une série de suggestions concrètes à l'attention des responsables politiques de la région qui souhaiteraient attirer davantage d'investissements durables.

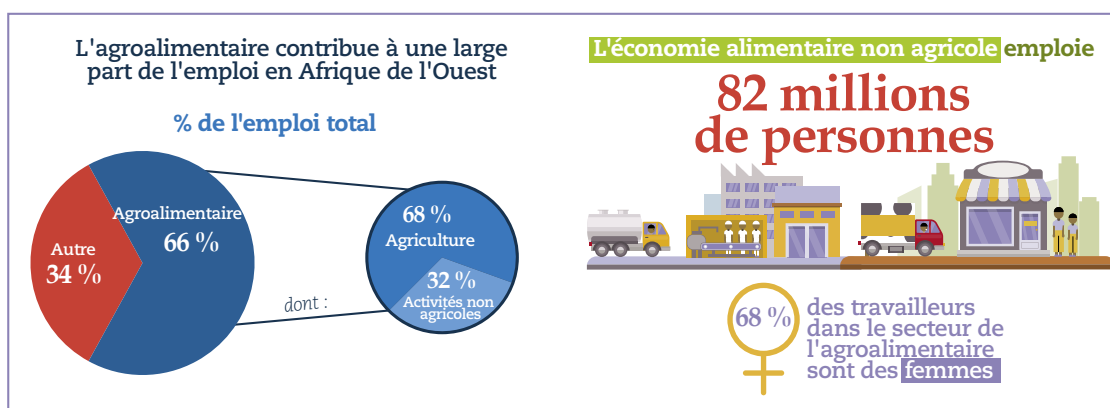
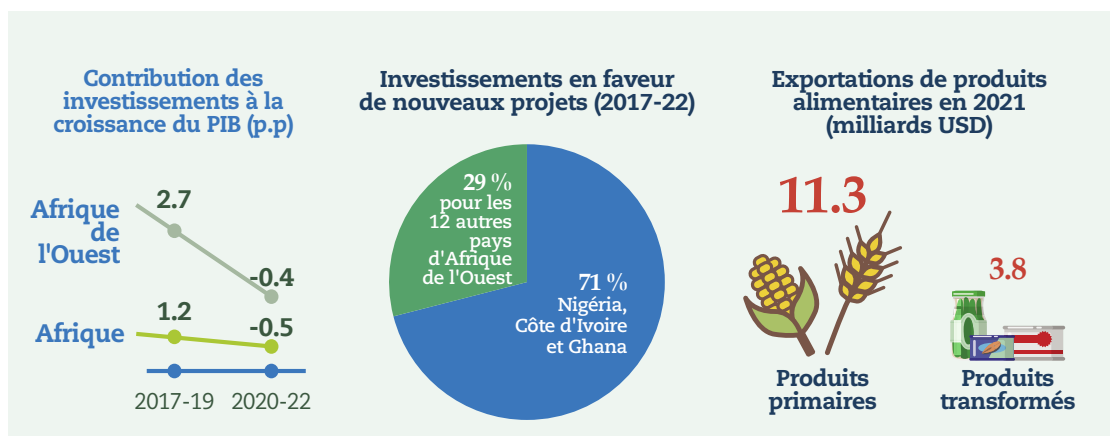
EFFET BRIEF EN

Les récentes crises mondiales ont ralenti la croissance, alourdi la dette et freiné les investissements dans les pays d'Afrique de l'Ouest, portant aussi un coup aux investissements durables dans le secteur agroalimentaire de la région (agriculture, transformation alimentaire, conditionnement, transport, distribution et vente au détail), malgré son vaste potentiel en termes de création d'emplois, de réduction de la pauvreté et de transformation productive.

La croissance de la demande intérieure et intra-régionale de produits alimentaires transformés reste un facteur de développement potentiel des chaînes de valeur agroalimentaires de l'Afrique de l'Ouest. Le financement du secteur agricole de la région par le crédit intérieur, les institutions de financement du développement et les gouvernements a toutefois stagné, avec un total cumulé de 10.3 milliards USD en 2021, en deçà des 10.8 milliards USD de 2018, avant la pandémie de COVID-19. De leur côté, les investissements directs étrangers (IDE) dans l'agro-industrie, malgré leur rôle clé dans les investissements capitalistiques, ressortent à moins de 1.8 milliard USD par an entre 2017 et 2022. Par ailleurs, entre 2010 et 2020, seuls 4% des financements du développement à destination du secteur agricole sont allés aux activités agro-industrielles, et 12% à la protection de l'environnement. Les investissements privés informels jouent quant à eux un rôle plus important en Afrique de l'Ouest que dans d'autres régions du continent, mais ont des effets limités sur la productivité et peuvent être source de risques et de vulnérabilités pour les fournisseurs informels. L'immense potentiel du secteur agroalimentaire pour stimuler l'industrialisation et contribuer à la création d'emplois, aux moyens de subsistance, à la sécurité alimentaire et au renforcement des chaînes de valeur régionales reste donc largement sous-exploité.

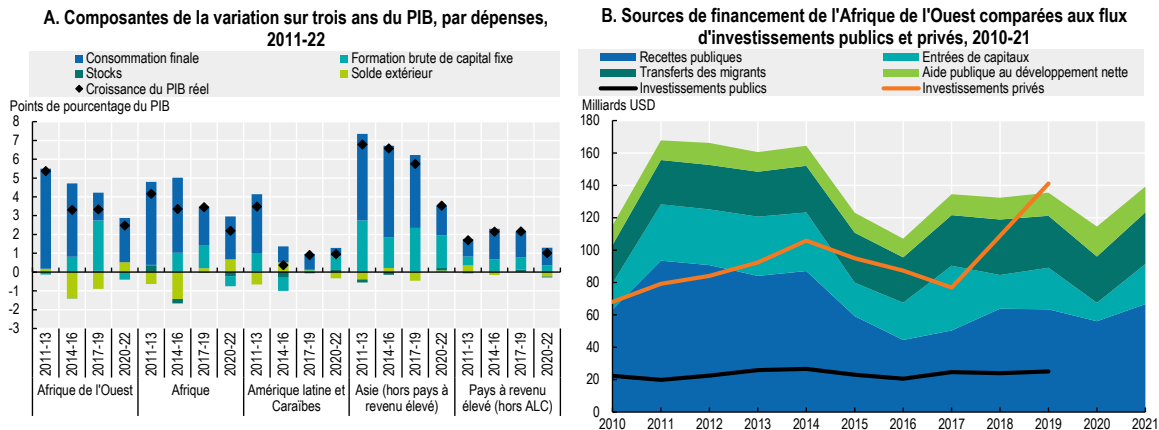
Dans ce contexte, les responsables politiques pourraient privilégier trois grands axes d'action : les institutions financières publiques peuvent améliorer l'accès des petits exploitants agricoles à des produits financiers axés sur la productivité et la durabilité ; les politiques d'intégration régionale et les programmes territorialisés peuvent jouer des rôles complémentaires dans le renforcement des chaînes de valeur agro-alimentaires ; et les agropoles, organismes de soutien, bailleurs de fonds internationaux et partenaires techniques, qui améliorent tous directement les capacités des petites entreprises et des entreprises informelles et renforcent les liens au sein des chaînes de valeur agroalimentaires, peuvent voir leur rôle étendu.

Afrique de l'Ouest



Profil régional de l'Afrique de l'Ouest

Graphique 7.1. Composantes de la croissance économique et sources de financement en Afrique de l'Ouest

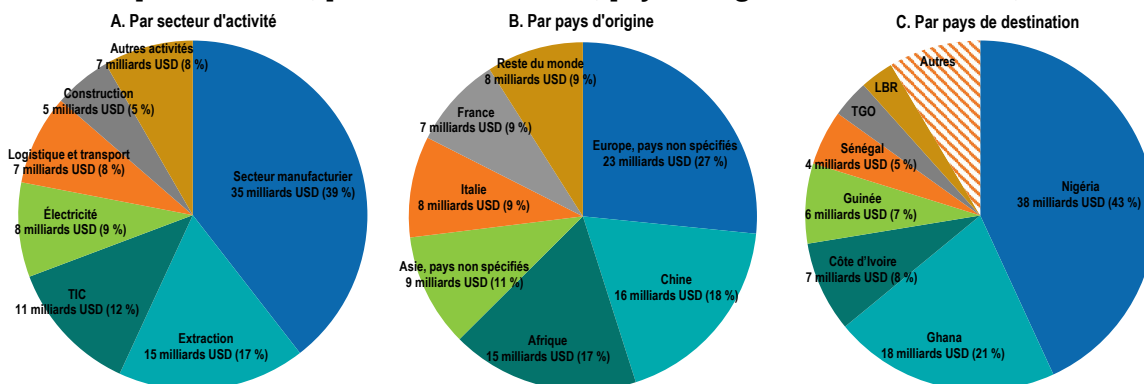


Note : Les composantes de la croissance du produit intérieur brut (PIB) sont calculées sur une base annuelle en utilisant la croissance annuelle du PIB réel pour estimer l'augmentation en dollars US réels. Les chiffres agrégés sont calculés en prenant la moyenne des chiffres nationaux pondérée par le PIB en dollars PPA (parité de pouvoir d'achat). Les composantes de la croissance triennale du PIB ont été calculées en faisant la différence entre la moyenne géométrique de la croissance annuelle du PIB réel sur la période considérée et la croissance du PIB réel lorsque chacune des composantes est mise à zéro pour chaque année. Le solde extérieur correspond à la différence entre importations et exportations. Les importations contribuent négativement au PIB. La catégorie « Pays à revenu élevé » désigne les pays dits « à revenu élevé » dans la classification de la Banque mondiale des pays par groupes de revenu, hors Amérique latine et Caraïbes. Les recettes publiques comprennent toutes les recettes publiques fiscales et non fiscales, moins le service de la dette et les subventions perçues. Les entrées de capitaux comprennent les investissements directs étrangers (IDE), les investissements de portefeuille et autres entrées d'investissements enregistrés par le Fonds monétaire international dans le cadre de son système de comptabilité des actifs/passifs. Une certaine prudence est de mise lors de l'interprétation des chiffres relatifs aux entrées de capitaux, car certains chiffres pour 2021 et les entrées de portefeuille sont manquants.

Sources : Calculs des auteurs d'après FMI (2022a), *Perspectives de l'économie mondiale* (base de données), www.imf.org/en/Publications/WEO/weo-database/2022/October ; OCDE (2022a), *Comité d'aide au développement de l'OCDE* (base de données), <https://stats-1.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=TABLE2A> ; Banque mondiale (2022a), *Indicateurs du développement mondial* (base de données), <https://data.worldbank.org/products/wdi> ; FMI (2022b), *Balance of Payments and International Investment Position Statistics (BOP/IIP)* (base de données), <https://data.imf.org/?sk=7A51304B-6426-40C0-83DD-CA473CA1FD52> ; FMI (2022c), *Investment and Capital Stock Dataset (ICSD)* (base de données), <https://data.imf.org/?sk=1CE8A55F-CFA7-4BC0-BCE2-256EE65AC0E4> ; et Banque mondiale-KNOMAD (2022), *Remittances* (base de données), www.knomad.org/data/remittances.

StatLink <https://stat.link/9ai6nv>

Graphique 7.2. Investissements directs étrangers en faveur de nouveaux projets en Afrique de l'Ouest, par secteur d'activité, pays d'origine et de destination, 2017-22



Note : La base de données *fDi Markets* est utilisée uniquement à des fins d'analyse comparative. Elle ne permet pas de déduire les montants d'investissements réels, car ces données se basent sur les annonces initiales de projets d'investissement, dont une partie ne se concrétise pas. TIC = technologies de l'information et de la communication. TGO = Togo, LBR = Libéria.

Source : Calculs des auteurs basés sur *fDi Intelligence* (2022), *fDi Markets* (base de données), www.fdiintelligence.com/fdi-markets.

StatLink <https://stat.link/e5nlp>

Les crises récentes ont freiné l'investissement en Afrique de l'Ouest, et les investissements durables ne profitent qu'à un nombre limité de pays et secteurs

La pandémie de COVID-19 a temporairement inhibé les investissements et la croissance, tout en augmentant la dette souveraine

La crise sanitaire a ralenti les investissements et la croissance dans les pays d'Afrique de l'Ouest, et la reprise reste à stabiliser. Au début de la pandémie de COVID-19, en 2020, le produit intérieur brut (PIB) de la région s'est contracté de 0.6 %, avant de rebondir à 4.4 % en 2021, une fois le choc économique initial passé. En 2022, alors que les perturbations du commerce international, l'inflation des prix des denrées alimentaires et de l'énergie et le resserrement des conditions budgétaires ralentissaient la reprise, les prévisions continuaient de tabler sur une croissance robuste, à 3.9 % (FMI, 2023a). Avant la crise sanitaire, l'investissement privé avait connu une forte progression, doublant presque, de 76.8 milliards USD en 2017 (7.9 % du PIB) à 141.1 milliards USD (9.6 % du PIB) en 2019 (Graphique 7.1, Panel B). L'investissement (formation brute de capital fixe) est ainsi devenu le principal moteur de la croissance du PIB sur la période 2017-19, y contribuant à hauteur de 2.7 points de pourcentage. Durant la pandémie, les désinvestissements se sont néanmoins répercutés négativement sur le PIB de la région, le faisant fléchir de 0.4 point de pourcentage entre 2020 et 2022 (Graphique 7.1, Panel A).

L'année 2020 a vu la contraction de l'ensemble des flux financiers extérieurs, à l'exception de l'aide publique au développement (APD), avant leur rebond en 2021 aux niveaux d'avant la crise. Les apports financiers extérieurs à destination de l'Afrique de l'Ouest ont ainsi reculé, passant de 72 milliards USD en 2019 à 60 milliards USD en 2020, tandis que l'APD augmentait de 29 %, pour atteindre 18.4 milliards USD (2.8 % du PIB), son niveau le plus élevé depuis 2011 (Graphique 7.1, Panel B). Tous les flux extérieurs ont ensuite connu un rebond en 2021, avec des investissements directs étrangers (IDE) à 13.8 milliards USD en 2021, leur plus haut niveau depuis 9 ans, et des investissements de portefeuille grimant à 9.1 milliards USD, comme en 2017 (Graphique 7.1, Panel B).

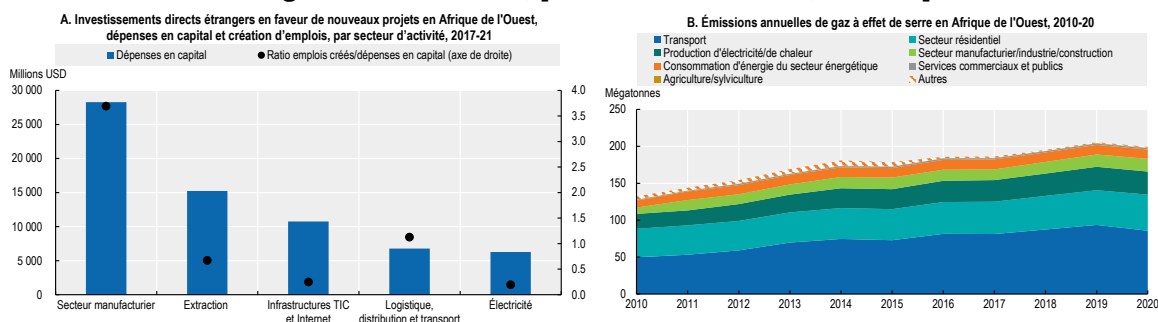
Les déficits budgétaires et les pressions de la dette souveraine s'accroissent en Afrique de l'Ouest. Face à la crise du COVID-19, de nombreux gouvernements ont adopté des mesures d'allègement fiscal ou d'aide sociale en soutien aux populations vulnérables et à l'activité économique pendant et après les périodes de confinement. En 2021, la mobilisation des recettes intérieures a connu une légère hausse, passant de 10 % à 11 % du PIB, tandis que les dépenses ont augmenté de 4 %, portant le déficit budgétaire de la région à 47 % du PIB. Bien que présentes dans toute l'Afrique de l'Ouest, les inquiétudes concernant la dette souveraine sont moins prononcées que dans d'autres régions africaines. Selon le Fonds monétaire international (FMI, 2023b), 4 pays sur 15 (Gambie, Ghana, Guinée-Bissau et Sierra Leone) présentent un risque élevé de surendettement. Le Ghana en particulier, aux prises avec d'importantes pressions, a entamé des négociations avec le FMI dans l'espoir d'obtenir un soutien financier début 2023 (AfricaNews, 2023).

Les investissements durables ne profitent qu'à un nombre limité de pays et secteurs

Créateurs d'emplois, les IDE en faveur de nouveaux projets (« *greenfield* ») ciblent toutefois des secteurs aux résultats environnementaux mitigés. Le Nigéria, la Côte d'Ivoire et le Ghana ont à eux seuls bénéficié de 71 % des IDE *greenfield* à destination de la région entre 2017 et 2022 (Graphique 7.2, Panel C). La plus grande part (39 %) est allée au secteur manufacturier, avec environ quatre emplois créés par milliard USD investi, soit le ratio le plus élevé tous secteurs d'activité confondus (Graphique 7.3, Panel A). Les activités

d'extraction et d'exploitation minière ont été le deuxième secteur le plus prisé par l'IDE sur la même période. Au cours des dix dernières années, le secteur des transports a lui aussi reçu une part importante d'IDE, mais a contribué plus que tout autre à l'augmentation globale des émissions de gaz à effet de serre. Le Nigéria, premier bénéficiaire d'IDE en Afrique de l'Ouest sur la période 2017-22, compte à lui seul pour 68 % des émissions totales de la région (Graphique 7.3, Panel B).

Graphique 7.3. Création d'emplois par les investissements directs étrangers *greenfield* et émissions de gaz à effet de serre, par secteur d'activité, en Afrique de l'Ouest



Note : TIC = technologies de l'information et de la communication.

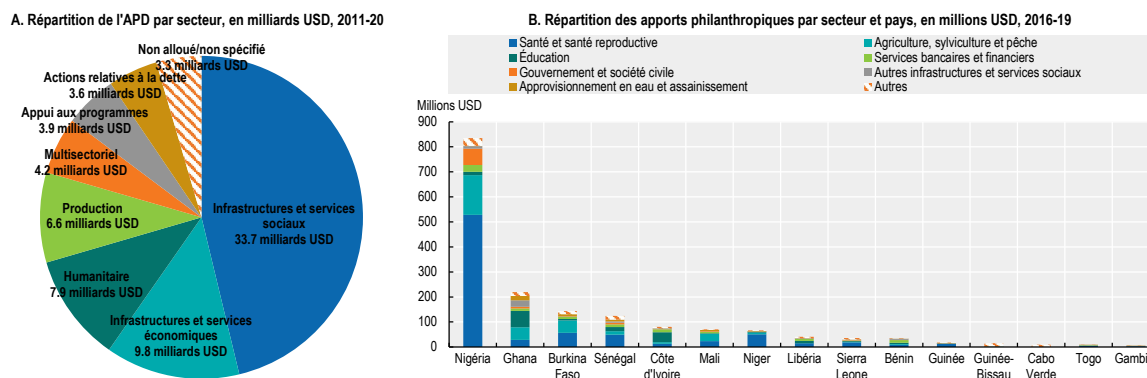
Source : Calculs des auteurs à partir de fDi Intelligence (2022), fDi Markets (base de données), www.fdiintelligence.com/fdi-markets et AIE (2022), Data and Statistics (base de données), www.iea.org/data-and-statistics/data-tools/greenhouse-gas-emissions-from-energy-data-explorer.

StatLink <https://stat.link/vshfpa>

Pour leur plus grande part, les IDE en faveur de nouveaux projets en Afrique de l'Ouest proviennent de l'extérieur de la région et du continent. Sur la période 2017-21, 56 % provenaient ainsi de pays à revenu élevé, suivis de l'Asie (21 %), principalement sous l'impulsion d'importants investissements de la République populaire de Chine (ci-après « Chine »). Les autres régions d'Afrique comptent de leur côté pour 17 % du total de ces IDE, essentiellement en provenance d'Afrique australe et d'Afrique du Nord, et à destination du Nigéria. Au niveau intra-régional, c'est le Togo qui est le premier bénéficiaire de ces investissements, pour majeure partie en provenance du Nigéria (Graphique 7.6).

L'APD et les apports philanthropiques viennent compléter des investissements publics limités dans les secteurs sociaux, mais restent concentrés sur un seul pays. Les dépenses publiques de santé ne représentaient que 0.8 % du PIB en 2019, une part plus faible que dans toute autre région du continent, hormis l'Afrique centrale. Les dépenses publiques d'éducation n'étaient pas bien plus conséquentes, comptant pour seulement 1.6 % du PIB, et également plus faibles que partout ailleurs sur le continent. À l'inverse, 46 % des 72 milliards USD d'APD à destination de la région sur la période 2011-20 sont allés aux infrastructures et services sociaux (santé, éducation, société civile, approvisionnement en eau et assainissement) (Graphique 7.4, Panel A), et environ 48 % des apports philanthropiques sur la période 2016-19 ciblaient le secteur de la santé et de la santé reproductive (Graphique 7.4, Panel B). Ces apports – APD comme philanthropie – sont néanmoins restés fortement axés sur le Nigéria.

Graphique 7.4. Répartition de l'aide publique au développement et des apports philanthropiques à destination de l'Afrique de l'Ouest



Note : Sont représentés dans ce graphique les huit secteurs ayant bénéficié de la part la plus importante d'APD et d'apports philanthropiques ; la catégorie « Autres » englobe les secteurs restants.

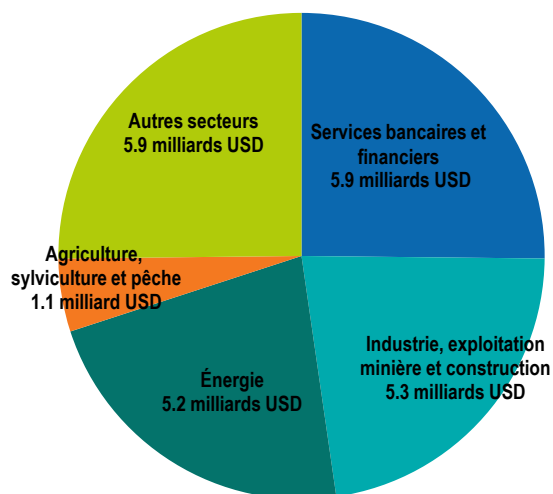
Source : Calculs des auteurs à partir d'OCDE (2022a), Comité d'aide au développement de l'OCDE (base de données), <https://stats-1.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=TABLE2A> ; et OCDE (2021a), *Private Philanthropy for Development: Data for Action Dashboard* (base de données), <https://oecd-main.shinyapps.io/philanthropy4development/>.

StatLink <https://stat.link/gkateu>

D'autres sources de financement privé, comme l'investissement d'impact et les investisseurs institutionnels nationaux, se développent en Afrique de l'Ouest. Les institutions de financement du développement comptaient pour environ 97 % des investissements d'impact dans la région entre 2005 et 2015 (GIIN, 2015). Au Nigéria, des changements réglementaires, notamment la réglementation des actifs des fonds de pension en 2006, ont permis à ceux-ci d'augmenter leur enveloppe d'actifs sous gestion (Juvonen et al., 2019 ; National Pension Commission, 2006), qui atteignait ainsi 32,3 milliards USD en 2020 (OCDE, 2021b). Au Ghana, les fonds de pension ont également connu une croissance régulière, avec un cumul de 4,7 milliards USD en 2021, portant le pays au rang de deuxième marché de fonds de pension de la région (Nyang'oro et Njenga, 2022 ; OCDE, 2021b). La Nigerian Sovereign Wealth Authority (Fonds souverain nigérian) disposait en 2021 de 3 milliards USD d'actifs sous gestion, le montant le plus élevé de tous les fonds souverains d'Afrique de l'Ouest, suivie du Fonds souverain d'investissements stratégiques du Sénégal (FONSIS) et du Ghana Heritage Fund, à respectivement 0,8 et 0,7 milliard USD d'actifs sous gestion (SWFI, n.d.).

L'Afrique de l'Ouest a mobilisé d'importants financements mixtes, à destination de secteurs à fort comme à faible potentiel de durabilité. Sur la période 2012-20, en moyenne 2,4 milliards USD de financements privés ont ainsi été mobilisés chaque année via des institutions de financement du développement ou des banques de développement, plus que dans toute autre région du continent, hormis l'Afrique australe. À l'instar des IDE *greenfield*, ces financements mixtes sont allés pour majeure partie au Nigéria (37 %), au Ghana (24 %) et à la Côte d'Ivoire (15 %), suivis du Sénégal (7 %) et de la Guinée (6 %). Si des parts significatives ont bénéficié à des secteurs à fort potentiel global de durabilité (comme l'énergie, les services bancaires et financiers, ou encore l'agriculture, la sylviculture et la pêche), c'est toutefois un secteur au piètre bilan de durabilité environnementale et sociale – l'industrie, l'exploitation minière et la construction – qui a été le deuxième le plus prisé (Graphique 7.5 ; voir le chapitre 1).

Graphique 7.5. Financements privés en Afrique de l'Ouest mobilisés via l'aide publique au développement, par secteur, en milliards USD, 2012-20



Note : La catégorie « Autres secteurs » comprend les secteurs suivants (par ordre d'importance) : gouvernement et société civile ; politiques et réglementations commerciales ; secteurs multisectoriels/transversaux ; approvisionnement en eau et assainissement ; éducation ; santé ; services aux entreprises et autres services ; tourisme ; autres infrastructures et services sociaux ; allocations non spécifiées ; politiques/programmes démographiques et santé reproductive et aide humanitaire.

Source : Calculs des auteurs à partir d'OCDE (2022b), « Mobilisation », OECD.Stat (base de données), https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=DV_DCD_MOBILISATION.

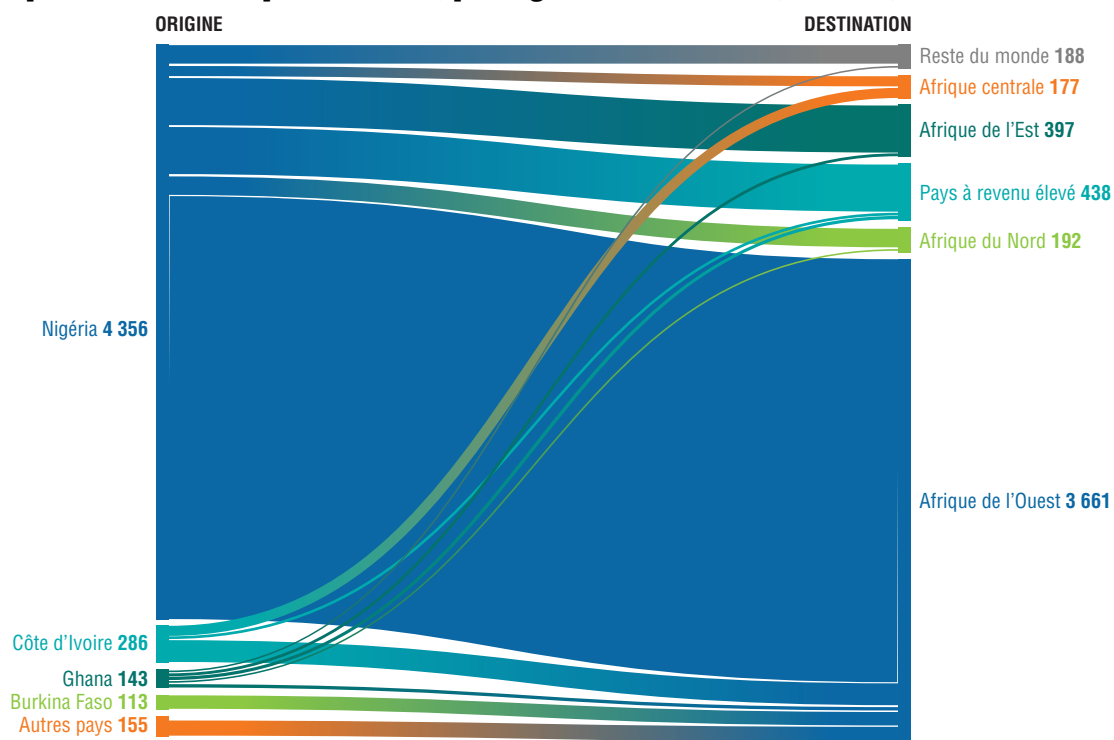
StatLink  <https://stat.link/lutv3n>

L'Afrique de l'Ouest est moins bien intégrée dans les exportations et investissements intra-africains que les autres régions du continent

Les exportations intra-régionales et intra-continetales sont moins importantes en Afrique de l'Ouest qu'en Afrique australe. Environ 57 % des exportations officielles de pays d'Afrique de l'Ouest vers d'autres pays africains sont restées dans la région entre 2014 et 2016, tandis que sur la même période, les exportations intra-régionales comptaient pour environ 85 % des exportations des pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (Southern African Development Community [SADC]) vers d'autres pays africains. Avant la pandémie de COVID-19, le Sénégal était en outre le seul pays d'Afrique de l'Ouest parmi les dix premiers exportateurs intra-africains, alors que trois pays de la région figuraient dans les dix derniers (CNUCED, 2019).

Le Nigéria domine les investissements intra-régionaux et compte le plus grand nombre d'entreprises cotées en bourse de la région. Les sorties d'IDE *greenfield* de pays d'Afrique de l'Ouest se destinent principalement à d'autres pays d'Afrique de l'Ouest (40 %), suivis des pays à revenu élevé (29 %) et de l'Afrique de l'Est (14 %). Le Nigéria représente à lui seul 86 % des sorties d'IDE de la région (Graphique 7.6) et compte 15 des 20 premières entreprises privées cotées en bourse d'Afrique de l'Ouest (en termes de capitalisation boursière), dont 8 dans le secteur de la finance et de l'assurance.

Graphique 7.6. Investissements directs étrangers en faveur de nouveaux projets en provenance d'Afrique de l'Ouest, par région de destination, 2017-21, en millions USD



Note : La catégorie « Autres pays » comprend le Togo (76 millions USD), le Sénégal (46 millions USD) et le Mali (34 millions USD), tandis que la catégorie « Reste du monde » englobe les pays d'Afrique australe (50 millions USD), de l'Asie en développement (137 millions USD) et de l'Amérique latine et des Caraïbes (1 million USD).

Source : Calculs des auteurs à partir de fDi Intelligence (2022), fDi Markets (base de données), www.fdiintelligence.com/fdi-markets.
StatLink <https://stat.link/9pdeih>

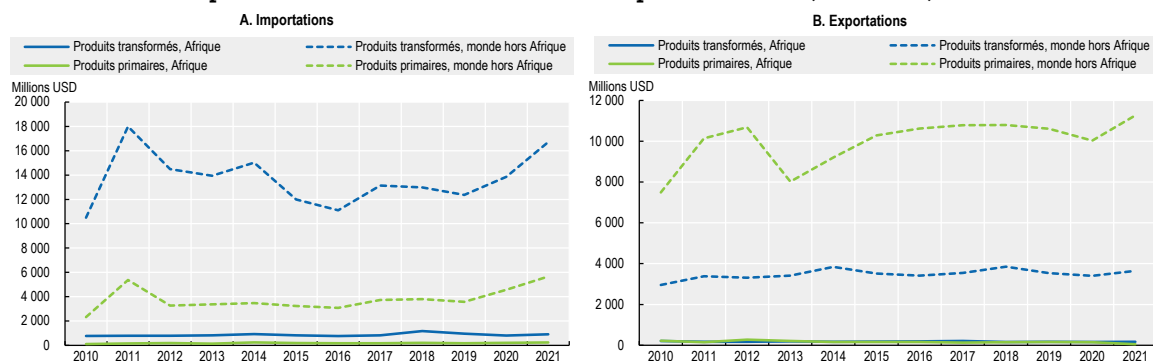
L'investissement durable dans le secteur agroalimentaire peut stimuler la transformation productive de l'Afrique de l'Ouest

Le secteur agroalimentaire de l'Afrique de l'Ouest contribue à l'emploi et aux moyens de subsistance à travers toute la région, en particulier dans les populations rurales ; d'où l'importance pour l'investissement durable de le prioriser. En Afrique de l'Ouest, la valeur ajoutée moyenne de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche représentait 24.4 % du PIB en 2021, contre 16.5 % à l'échelle du continent et 4.3 % à celle du monde (Banque mondiale, 2021). Fin 2020, le secteur agricole contribuait à hauteur d'environ 25 % au PIB de la région et de 45 % à l'emploi. Le secteur agroalimentaire dans son ensemble (agriculture plus transformation alimentaire, conditionnement, transport, distribution et vente au détail) représente 66 % de l'emploi total dans la région. L'économie alimentaire non agricole emploie 82 millions de personnes, principalement dans le commerce de détail et de gros (68 %) et la transformation alimentaire (22 %), un segment encore amené à se développer davantage (Allen, Heinrigs et Heo, 2018). L'investissement dans le secteur agroalimentaire et sa main-d'œuvre offre aux pays d'Afrique de l'Ouest la possibilité de créer des synergies à long terme entre durabilité et résilience économiques, sociales et environnementales (Ali et al., 2020). Environ 53 % de la population ouest-africaine vit en zones rurales, où se concentrent la plupart des activités agricoles. Parmi les femmes occupant un emploi, 68 % travaillent dans l'économie alimentaire : elles comptent pour 88 % de l'emploi dans les services de restauration hors domicile, 83 % dans la transformation alimentaire et 72 % dans la commercialisation des produits alimentaires (Allen, Heinrigs et Heo, 2018).

Premier producteur agricole primaire mondial pour un large éventail de produits, l'Afrique de l'Ouest continue toutefois d'afficher de faibles taux d'exportation. Depuis les années 1980, la valeur de la production agricole des pays d'Afrique de l'Ouest n'a cessé d'augmenter, principalement sous l'impulsion des produits agricoles non céréaliers (Graphique 7.7). En 2020, sur les 319 milliards USD de la valeur totale de la production agricole du continent, près de 125 milliards (39 %) étaient ainsi attribuables à l'Afrique de l'Ouest¹, avec plusieurs pays de la région parmi les premiers producteurs mondiaux de tout un ensemble de produits agricoles (CUA/OCDE, 2019). Sur la période 2019-21, la production mondiale d'igname (95 %) et de niébé (85 %) était en majeure partie attribuable à l'Afrique de l'Ouest, et sept des 15 premiers produits agricoles de la région représentaient 50 % de la production du continent. Seule une part minime (moins de 1 %) de la plupart des produits alimentaires d'Afrique de l'Ouest est toutefois exportée, à l'exception notable des fèves de cacao (73 %) (Tableau 7.1).

Les échanges de produits alimentaires et de boissons entre les pays d'Afrique de l'Ouest et les autres pays stagnent depuis 2010, tandis que les importations de produits transformés en provenance de pays non africains ont récemment augmenté. Entre 2010 et 2020, le niveau des importations et exportations de produits alimentaires et de boissons est resté constant en Afrique de l'Ouest, ces échanges s'opérant pour une part bien plus importante avec des pays non africains qu'avec d'autres pays du continent. La région occupe certes une place de premier plan pour l'exportation de produits alimentaires primaires vers les pays non africains, mais importe une grande partie de ses produits transformés de ceux-ci (Graphique 7.7). Entre 2016 et 2020, les pays d'Afrique de l'Ouest ont ainsi importé pour près de 60 milliards USD de produits alimentaires, dont environ 67 % semi-transformés ou transformés (Badiane et al., 2022). Les céréales et produits à base de céréales, la viande et les produits laitiers, le sucre transformé et les boissons non alcoolisées sont les principaux produits importés.

Graphique 7.7. Importations et exportations de produits alimentaires et de boissons primaires et transformés en Afrique de l'Ouest, 2010-21, en millions USD

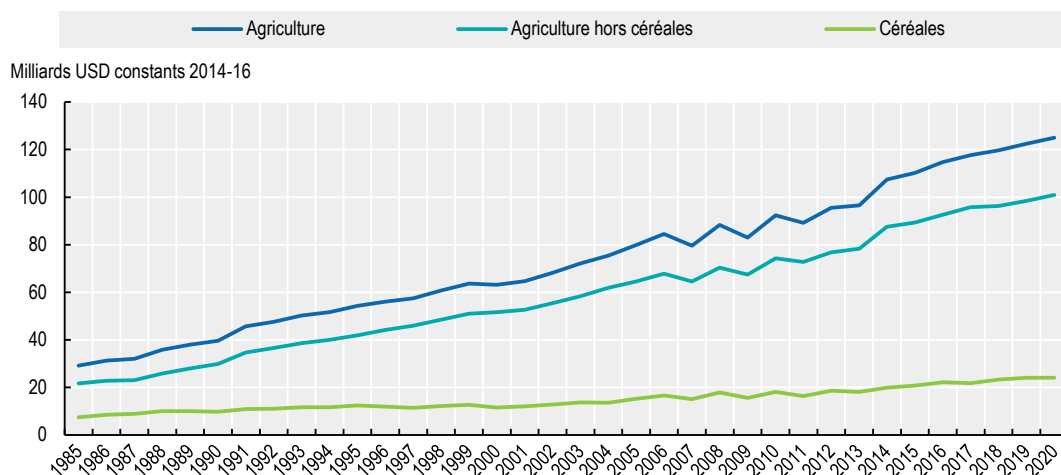


Source : Calculs des auteurs à partir de CEPII (2023), BACI: International Trade Database at the Product-Level (base de données), www.cepii.fr/CEPII/en/bdd_modele/bdd_modele_item.asp?id=37.

StatLink  <https://stat.link/e7nf85>

La production agroalimentaire de l'Afrique de l'Ouest est en baisse pour certains produits, alors que les prix des denrées alimentaires de base augmentent à l'échelle mondiale. Les récentes crises ont rappelé avec force la dépendance de l'Afrique de l'Ouest aux importations de certains produits et intrants agroalimentaires, notamment les céréales (Graphique 7.8). Dans certaines régions rurales du Sahel, la production céréalière a ainsi chuté d'environ un tiers en 2022, en partie à cause de pénuries d'engrais (Oxfam, 2022), tandis que l'onde de choc des conflits internationaux dans la chaîne d'approvisionnement a fait exploser les prix du blé, en hausse de 60 % en juin 2022 par rapport à janvier 2021 (Banque mondiale, 2022b).

Graphique 7.8. Valeur brute de la production agricole et céréalière en Afrique de l'Ouest, 1985-2020, en milliards USD constants 2014-16



Source : Calculs des auteurs à partir de FAOSTAT (2022a), Production (base de données), www.fao.org/faostat/en/#data/QV.

StatLink <https://stat.link/nua98r>

Tableau 7.1. Quinze premiers produits agricoles d'Afrique de l'Ouest en termes de volume de production, 2019-21

Produit agricole	Production totale en 2019-21 (millions de tonnes)	Part dans la production du continent	Part dans la production mondiale	Pays au volume de production le plus élevé (part dans la production régionale)	Pourcentage exporté	Part dans les exportations du continent	Part dans les exportations mondiales
Manioc frais	303	52 %	33 %	Nigéria (59 %)	0 %	0 %	0 %
Ignames	215	97 %	95 %	Nigéria (71 %)	0.1 %	100 %	37 %
Maïs	79	29 %	2 %	Nigéria (48 %)	1 %	5 %	0 %
Œufs frais	70	29 %	1 %	Nigéria (66 %)	0.002 %	3 %	0 %
Riz	62	56 %	3 %	Nigéria (40 %)	0.01 %	13 %	0 %
Huile, noix de palme	53	77 %	4 %	Nigéria (56 %)	n.d.	n.d.	n.d.
Sorgho	39	47 %	22 %	Nigéria (51 %)	0 %	11 %	0 %
Plantains et bananes de cuisson	32	33 %	24 %	Ghana (45 %)	1 %	55 %	3 %
Autres légumes frais, n.c.a.	29	46 %	3 %	Nigéria (70 %)	0.3 %	14 %	1 %
Arachides non décortiquées	28	57 %	18 %	Nigéria (48 %)	1 %	76 %	15 %
Mil	28	70 %	31 %	Niger (32 %)	0.2 %	67 %	4 %
Niébé sec	23	88 %	85 %	Nigéria (48 %)	0.03 %	8 %	2 %
Canne à sucre	22	8 %	0 %	Côte d'Ivoire (28 %)	0.01 %	2 %	0 %
Patates douces	17	20 %	6 %	Nigéria (70 %)	0.3 %	18 %	2 %
Tomates	16	25 %	3 %	Nigéria (68 %)	0.2 %	1 %	0 %

Note : n.d. = non disponible ; n.c.a. = non classé ailleurs.

Source : Calculs des auteurs à partir de FAOSTAT (2022b), Commerce (base de données), www.fao.org/faostat/en/#data/TCL et FAOSTAT (2022c), Production (base de données), www.fao.org/faostat/en/#data/QCL.

En forte croissance démographique, l'Afrique de l'Ouest affiche des dépenses alimentaires élevées et une demande croissante de produits alimentaires transformés

La population de la région augmente et les ménages consacrent une part importante de leurs dépenses à l'alimentation. En Afrique de l'Ouest, la population en âge de travailler a ainsi progressé en moyenne de 2.8 % par an, contre 1.2 % pour l'Asie du Sud-Est et 1.3 % pour

l'Amérique latine et les Caraïbes, et la région comptera 520 millions d'habitants d'ici 2030. Les dépenses alimentaires des ménages ouest-africains restent élevées : en 2021, les consommateurs consacraient ainsi 59 % de leurs dépenses à l'alimentation au Nigéria, 39 % au Ghana et en Côte d'Ivoire, contre 56 % au Kenya, 50 % en Angola, 45 % au Cameroun, 44 % en Ouganda, 41 % en Éthiopie, 27 % en Tanzanie et 20 % en Afrique du Sud (USDA ERS, 2021).

L'essor de la classe moyenne urbaine en Afrique de l'Ouest accroît la demande de produits alimentaires industriels et transformés, dont une large part est actuellement importée. En 2020, les 75 grandes agglomérations urbaines (au moins 300 000 habitants) de la région totalisaient plus de 93 millions d'habitants, en tête de toutes les régions du continent (OCDE/CENUA/BAfD, 2022). Le plus grand pouvoir d'achat de la classe moyenne urbaine crée une forte demande d'aliments transformés, relativement plus faciles à transporter, stocker et préparer (Allen et Heinrigs, 2016). Des groupes de discussion organisés à Lagos (Nigéria) et Accra (Ghana) pointent ainsi la préférence des consommateurs urbains pour les aliments locaux, mais leur insatisfaction envers le conditionnement, la présentation, l'innocuité et la qualité des produits alimentaires transformés localement, qui les pousse à se tourner vers les produits importés, plus faciles à préparer (Badiane et al., 2022 ; Hollinger et Staatz, 2015 ; Encadré 7.1).

Encadré 7.1. L'alimentation infantile : une chaîne de valeur pleine de promesses pour le continent africain

La demande de produits d'alimentation infantile devrait continuer à augmenter sur tout le continent, alors que la dépendance aux importations reste élevée. Les pays africains importent actuellement dix fois plus de produits alimentaires pour les moins de 3 ans qu'ils n'en exportent. Aujourd'hui chiffrées à 570 millions EUR, ces importations devraient ainsi dépasser 1.1 milliard EUR d'ici 2026. D'après une étude menée entre 2021 et 2022 auprès des entreprises de la chaîne de valeur de l'alimentation infantile, 16 % recevaient des intrants en provenance de producteurs africains (ITC, 2022a).

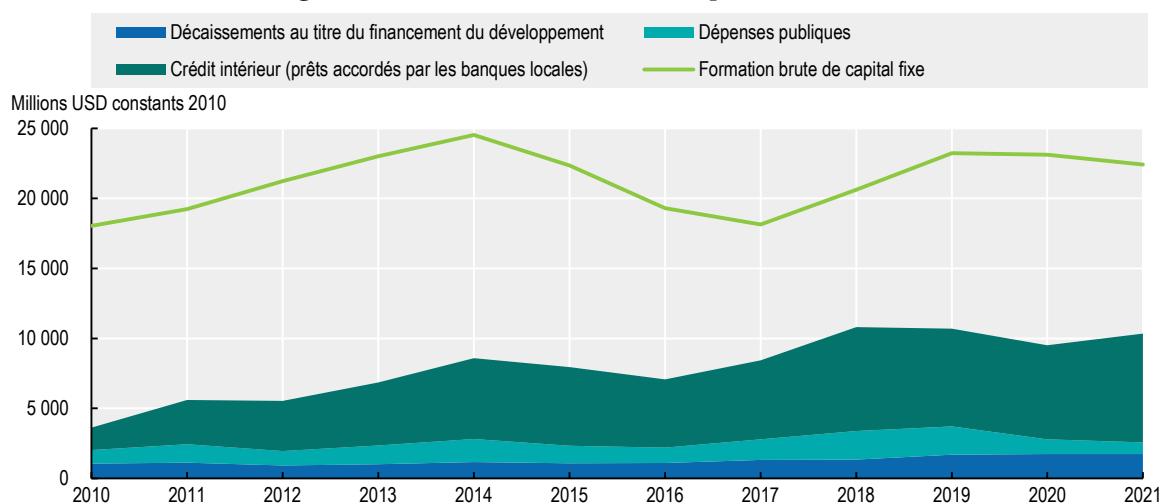
Un conditionnement plus respectueux de l'environnement permettrait aux producteurs africains de gagner en compétitivité. Bien que les produits du secteur africain de l'alimentation infantile soient souvent mieux adaptés aux préférences des consommateurs locaux et plus abordables que les marques importées, la moindre qualité de leur transformation et de leur conditionnement peut leur faire perdre en attractivité. Les emballages biodégradables et les systèmes de consigne (pour les bouteilles, par exemple) offrent, à cet égard, un potentiel encore inexploité. D'après une étude du Centre du commerce international (*International Trade Centre* [ITC]), la chaîne de valeur de l'alimentation infantile est ainsi la seule des quatre examinées pour laquelle entreprises clientes comme consommateurs se disent prêts à payer davantage pour des produits plus respectueux de l'environnement (ITC, 2022a).

L'accès au crédit, la logistique de transport et les difficultés à retenir les professionnels qualifiés freinent le développement des producteurs africains d'aliments infantiles. Les acteurs locaux commencent néanmoins à contester la position dominante d'entreprises multinationales comme Nestlé, qui occupe actuellement à elle seule 52 à 55 % du marché de l'alimentation infantile en Afrique de l'Ouest. Sous la houlette de femmes, l'entreprise nigériane BabyGrubz propose ainsi une gamme de produits pour les prématurés et les bébés souffrant de malnutrition. L'entreprise, dont les processus d'approvisionnement et de transformation s'opèrent à 100 % au Nigéria, prévoit l'exportation prochaine de ses produits vers les pays voisins. Au Nigéria comme ailleurs sur le continent, les producteurs d'aliments infantiles se heurtent toutefois à différents problèmes, notamment la rétention des talents, l'absence d'évaluations rigoureuses de l'innocuité des produits et la fragmentation des réglementations en matière d'étiquetage, de conditionnement et de durée de conservation (ITC, 2022a).

Les investissements formels dans le secteur agroalimentaire stagnent et ne ciblent pas suffisamment les activités d'aval

En Afrique de l'Ouest, le financement du secteur agricole par le crédit intérieur, le financement du développement et les dépenses publiques est resté largement inchangé. Malgré sa volatilité, le crédit intérieur (prêts accordés par les banques locales) représente de loin la principale source formelle de financement du secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche de la région (6.7 milliards USD en 2020), tandis que les décaissements au titre du financement du développement et les dépenses publiques sont plus limités (respectivement 1.7 milliard USD et 1.1 milliard USD en 2020) (Graphique 7.9).

Graphique 7.9. Financement du secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche en Afrique de l'Ouest par différents canaux formels, en regard de la formation brute de capital fixe, 2010-21



Note : Les chiffres de 2021 pour les décaissements au titre du financement du développement n'étant pas disponibles, ce sont les valeurs de 2020 qui sont utilisées.

Source : FAOSTAT (2022d), Investissement (base de données), www.fao.org/faostat/en/#data/CISP

StatLink  <https://stat.link/d3has2>

L'investissement public dans le secteur agricole n'a pas augmenté et s'est montré volatil. Dans le cadre de son suivi du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), l'Agence de développement de l'Union africaine-Nouveau partenariat économique pour le développement de l'Afrique attribue à l'Afrique de l'Ouest une note de 3.47 sur 10, pointant ainsi la mauvaise position de la région pour atteindre l'objectif du PDDAA d'allouer 10 % des budgets publics à l'agriculture, comme réaffirmé dans la Déclaration de Malabo sur la transformation de l'agriculture en Afrique (UA/AUDA-NEPAD, 2020 ; CUA/OCDE, 2022)². Dans la plupart des pays de la région, la part des budgets publics consacrée au secteur agricole est ainsi instable ou en baisse depuis 2001. Seuls le Sénégal et le Burkina Faso ont dépassé l'objectif des 10 %, à respectivement 11 % et 10.5 % (AUDA-NEPAD, 2017). La Côte d'Ivoire (1.9 %), le Nigéria (2.2 %) et la Sierra Leone (4.9 %) occupent de leur côté le bas du classement, tandis que le Bénin affiche une part de 9.3 % (AUDA-NEPAD, 2017).

Par rapport à d'autres régions africaines, les investissements privés informels jouent un rôle plus important en Afrique de l'Ouest que le crédit ou le financement du développement, limitant ainsi la productivité et introduisant des risques pour les fournisseurs informels. La formation brute de capital fixe (FBCF) – une mesure du total des actifs fixes financés par l'ensemble des investissements – dans le secteur de l'agriculture,

de la sylviculture et de la pêche de la région représentait ainsi plus du double des montants combinés du crédit intérieur, des décaissements au titre du financement du développement et des dépenses publiques en 2020 (23.1 milliards USD, contre 9.5 milliards USD ; Graphique 7.9). Les investissements privés informels apparaissent donc comme la plus grande source de financement de la production agricole de la région. La FBCF a également augmenté beaucoup plus rapidement en Afrique de l'Ouest qu'ailleurs sur le continent, et la part de la région dans la FBCF totale de l'Afrique est bien plus importante que ses parts dans le crédit et le financement du développement à destination de la production agricole (Tableau 7.2). La plupart des investissements privés intérieurs sont mobilisés par les organisations d'agriculteurs et se concentrent principalement en amont (production) des chaînes de valeur agroalimentaires. Si le financement privé informel joue un rôle important pour les petits exploitants, il ne contribue cependant généralement pas à l'amélioration de la productivité et peut créer des risques, avec notamment des taux d'intérêt excessifs ou une faible responsabilité financière.

Tableau 7.2. Crédit intérieur, décaissements au titre du financement du développement et formation brute de capital fixe dans le secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, Afrique et Afrique de l'Ouest, 2010-20

	Afrique	Afrique de l'Ouest (part du total de l'Afrique)
Crédit intérieur		
Total (en milliards USD)	186.2	55.9 (30.0 %)
Taux de croissance annuel moyen	7.5 %	14.9 %
Décaissements au titre du financement du développement		
Total (en milliards USD)	49.6	13.5 (27.3 %)
Taux de croissance annuel moyen	6.9 %	18.2 %
Formation brute de capital fixe		
Total (en milliards USD)	411.9	232.8 (56.5 %)
Taux de croissance annuel moyen	3.9 %	6.5 %

Source : Calculs des auteurs à partir de FAOSTAT (2022d), *Investissement* (base de données), <https://www.fao.org/faostat/en/#data/CISP>.

Les IDE et les financements mixtes sont volatiles et se concentrent sur les grandes économies d'Afrique de l'Ouest, laissant apparaître un manque généralisé de financements pour les investissements capitalistiques dans la productivité agricole et les activités d'aval, comme la transformation. Essentiels aux activités d'aval (transport, transformation, logistique, vente au détail), les investissements formels à grande échelle du secteur privé dans ces segments restent toutefois rares en Afrique de l'Ouest (Encadré 7.2). Les IDE en faveur de l'agro-industrie en Afrique de l'Ouest sont ainsi inférieurs aux dépenses publiques au titre de la production agricole, avec des dépenses en capital annoncées pour les projets d'IDE de 9 milliards USD sur la période 2017-22, soit 1.8 milliard USD par an en moyenne. Au cours de cette même période, les IDE à destination de l'Afrique de l'Ouest ont ciblé presque exclusivement les agro-industries du Nigéria (52 %), du Togo (22 %), de la Côte d'Ivoire (15 %) et du Ghana (10 %), moins de 1 % allant à tous les autres pays de la région considérés dans leur ensemble³. Les financements mixtes gagnent quant à eux en importance, mais restent faibles en proportion des montants d'investissement globaux : sur la période 2017-20, le financement du développement a ainsi mobilisé chaque année en moyenne 228.8 millions USD de financements privés en faveur du secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche de la région⁴.

Encadré 7.2. Production et transformation de la volaille en Afrique de l'Ouest

La volaille est une source de protéines de base en Afrique de l'Ouest, mais sa production et sa consommation ne se concentrent que dans quelques pays. La viande de volaille représente plus de 70 % de la consommation totale de viande en Afrique de l'Ouest, et sa demande ne cesse d'augmenter avec la croissance démographique. En 2021, les trois premiers producteurs (Côte d'Ivoire, Nigéria et Sénégal) comptaient pour 58 % des volumes de production, et trois pays (Bénin, Ghana et Nigéria) totalisaient 52 % de la consommation. Par le passé, le Nigéria produisait à lui seul 68 % du tonnage d'œufs de toute la région du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO-OCDE/CEDEAO, 2008).

Alors que la demande de produits avicoles à valeur ajoutée augmente en Afrique de l'Ouest, la production ne parvient pas à satisfaire la demande intérieure. Dans toute la région, les consommateurs semblent délaisser les produits avicoles de base au profit de produits à plus forte valeur ajoutée. Les petits exploitants, qui dominent le secteur avicole, n'ont toutefois pas accès aux intrants, équipements et infrastructures adéquats (Adeyonu et al., 2021). Outre le peu de soutien dont il bénéficie sous forme d'investissements publics dans les infrastructures de transformation et de conditionnement, le secteur de l'élevage manque de politiques à même de stimuler le commerce régional des produits animaux (Amadou et al., 2012). Le secteur pâtit de coûts de production élevés, de contraintes de capacité et d'une faible productivité (Boimah et al., 2022). Les investissements peuvent, dans ce contexte, renforcer la chaîne de valeur de la volaille en palliant les lacunes en matière de production, de transformation, de commercialisation et d'équipements/intrants (Salla, 2017), faute de quoi les pays d'Afrique de l'Ouest continueront de dépendre des importations pour satisfaire leur demande intérieure en produits avicoles (CSAO-OCDE/CEDEAO, 2008).

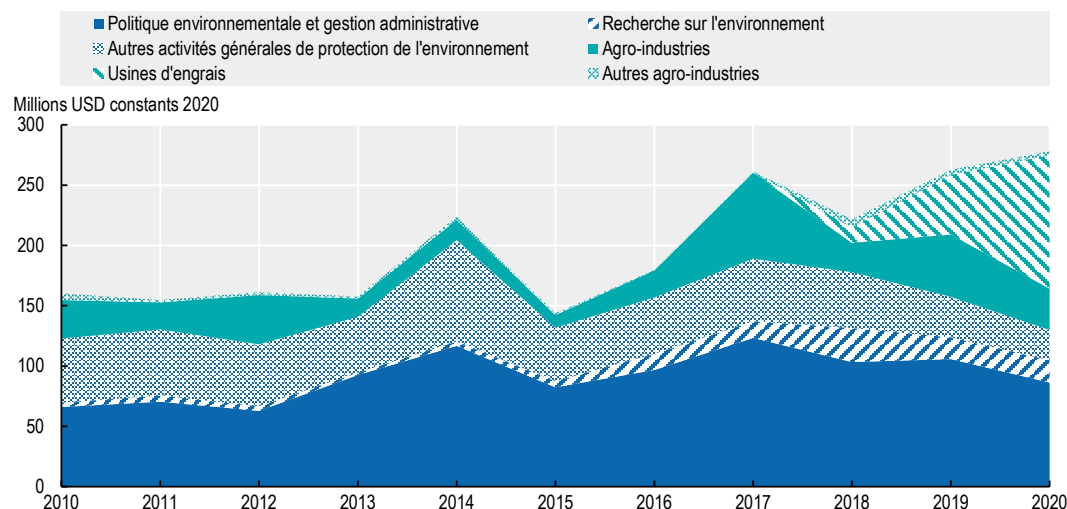
Des solutions existent pour améliorer la productivité et la compétitivité du secteur de la volaille en Afrique de l'Ouest, et en réduire les coûts de production. La levée des obstacles infrastructurels et l'amélioration de l'approvisionnement en intrants peuvent ainsi augmenter la productivité, tandis que le développement de produits avicoles à valeur ajoutée, comme les viandes transformées, contribuera à renforcer la compétitivité du secteur (Eeswaran et al., 2022). L'Afrique de l'Ouest importe une grande quantité d'intrants avicoles (aliments pour animaux, poussins d'un jour, etc.) pour répondre à sa demande. Le développement de la production locale de ces intrants peut donc également contribuer à renforcer la compétitivité, et l'amélioration de l'accès à d'autres intrants de qualité (aliments, œufs d'incubation, vaccins), à réduire les coûts de production (Boimah et al., 2022).

Les investissements à grande échelle font souvent défaut, en particulier dans les segments d'aval de la chaîne de valeur. Les investissements dans le secteur avicole ouest-africain sont en majorité locaux, informels et à petite échelle, et lorsqu'ils existent, les investissements à grande échelle se concentrent généralement sur la fourniture d'intrants en amont, à l'instar du programme « Rearing for Food and Jobs » (RFJ), au Ghana, qui a permis la fourniture, à un prix subventionné à 50 %, de 72 967 coquelets à 729 petits exploitants et de 43 183 poussins d'un jour à 25 autres éleveurs de volaille (Boimah et al., 2022).

Fortement axés sur la production agricole primaire, les financements du développement en faveur du secteur agricole négligent les activités d'aval et la protection de l'environnement. En Afrique de l'Ouest, les activités agro-industrielles, comme la transformation, la production laitière et les usines d'engrais, n'ont ainsi reçu que 546 millions USD de financements du développement sur la période 2010-20, soit 4 % des flux totaux à destination du secteur agricole de la région, et la protection de l'environnement, près de 1.7 milliard USD (soit 12 %)⁵. Si la production d'engrais reçoit désormais davantage de soutien, les financements du développement à l'appui de la transformation et d'autres

activités agro-industrielles ont en revanche stagné. Les engagements environnementaux se sont de leur côté principalement concentrés sur la recherche et l'administration, au détriment d'interventions directes dans les chaînes d'approvisionnement (Graphique 7.10).

Graphique 7.10. Financements du développement en faveur de l'agro-industrie et de la protection de l'environnement en Afrique de l'Ouest, 2010-20, en millions USD constants 2020



Note : La catégorie « Agro-industries » comprend la transformation des produits alimentaires de base, les produits laitiers, les abattoirs et leur équipement, la transformation et la conservation de la viande et du poisson, les huiles et les graisses, les raffineries de sucre, les boissons et le tabac, ainsi que la production d'aliments pour animaux. La catégorie « Autres agro-industries » englobe quant à elle les activités artisanales, les textiles, le cuir et ses substituts, les activités forestières et les engrais minéraux. Enfin, la catégorie « Autres activités générales de protection de l'environnement » regroupe la biodiversité, la protection de la biosphère, l'éducation et la formation à l'environnement, et la protection des sites.

Source : Calculs des auteurs à partir de FAOSTAT (2022e), Investissement (base de données), www.fao.org/faostat/en/#data/EA.

StatLink  <https://stat.link/k7lbtz>

À l'heure actuelle, les investissements restent souvent inaccessibles aux petits exploitants agricoles et sont entravés par l'informalité, la fragmentation et les droits fonciers

Les petits exploitants agricoles se heurtent à d'importants obstacles pour accéder aux financements qui leur permettraient d'améliorer leur productivité et la qualité de leurs produits. Le principal obstacle entre petits producteurs et centres de consommation urbains n'est désormais plus la distance géographique, mais plutôt le degré de sophistication exigé par une part croissante des consommateurs, toujours plus friands de produits prêts à cuisiner ou à manger (Badiane et al., 2022). Les petits exploitants (pour majorité des entreprises informelles) se heurtent en effet à tout un ensemble d'obstacles les empêchant d'accéder aux financements dont ils auraient besoin pour améliorer la valeur de leur production (Encadré 7.3). Atténuer ces barrières peut avoir des effets conséquents : au Nigéria, plus de 80 % des agriculteurs entrent dans la catégorie des petits exploitants (Mgbenka et Mbah, 2016). On compte notamment parmi ces obstacles :

- Les exigences élevées en matière de garanties entravent l'accès des petits exploitants agricoles et des entrepreneurs agroalimentaires au crédit, les empêchant ainsi d'investir dans l'amélioration de leurs pratiques et technologies. Les petits exploitants agricoles et les entrepreneurs agroalimentaires peinent souvent à trouver les garanties adéquates pour obtenir des prêts (le manque de clarté des droits fonciers peut notamment constituer un frein, en particulier pour

les femmes victimes de normes sociales discriminatoires [OCDE, 2021c]) et le financement bancaire de l'amélioration de la productivité et de l'innovation reste donc faible (SFI, 2019). Au Burkina Faso, où les petits exploitants dominent l'industrie agroalimentaire, moins de 4 % des prêts bancaires ciblent ainsi le secteur agricole, malgré sa contribution à hauteur de 27 % au PIB du pays (SFI, 2019).

- **Les pénuries d'intrants (comme les engrais) et l'augmentation de leur prix nuisent aux petits exploitants agricoles.** L'onde de choc des conflits internationaux en 2022 a fait tripler le coût des engrais (Banque mondiale, 2022b). L'Afrique de l'Ouest dépend des importations d'engrais, avec par exemple la fourniture par la Russie de plus de 50 % de la potasse à la Côte d'Ivoire, au Mali, au Niger, au Sénégal et à la Sierra Leone en 2021. En avril 2022, seuls 46 % des besoins en engrais étaient ainsi satisfaits en Afrique de l'Ouest et au Sahel (PAM, 2022). Or, les pénuries d'engrais et leur coût élevé risquent de réduire leur utilisation et, du même coup, les rendements (PAM, 2022 ; Banque mondiale, 2022b). Les petits exploitants agricoles, les communautés rurales et les exploitations familiales, qui peinent à accéder aux financements et sont éloignés des grandes zones urbaines, apparaissent à cet égard particulièrement vulnérables (Oxfam, 2022).
- **Le manque d'informations sur les produits financiers et les études de marché entrave la capacité des petits acteurs des chaînes de valeur agroalimentaires à transformer leur production.** Les barrières linguistiques freinent la diffusion des informations sur les financements durables disponibles, et donc leur utilisation, comme l'illustre le cas des fonds verts, dont les informations sont souvent fournies uniquement en anglais (Lipton, 2022). Les petites et moyennes entreprises (PME) ne disposent en outre généralement pas des investissements nécessaires pour mener une étude plus approfondie des tendances de la consommation alimentaire et concevoir ainsi les stratégies qui leur permettraient de mieux capter la demande (FAO, 2015).

Encadré 7.3. La chaîne de valeur du manioc en Afrique de l'Ouest

L'Afrique de l'Ouest est un grand producteur de manioc, qui joue un rôle essentiel dans la sécurité alimentaire de la région. Denrée vivrière de base en Afrique de l'Ouest, le manioc peut en effet, grâce à sa résistance à la sécheresse et aux mauvaises conditions des sols, atténuer les risques pesant sur la sécurité alimentaire (Hershey et al., 2000 ; Howeler et al., 2013). Dans la région, sa production se concentre donc principalement sur la satisfaction de la forte demande intérieure, comme dans le delta du Niger au Nigéria, où environ 80 % de la demande de manioc est intérieure (PIND, 2011). Au Ghana, il s'agit de la denrée vivrière la plus consommée, avec une consommation annuelle de 152 kg par habitant (Acheampong et al., 2021). En 2020, la production de manioc de l'Afrique de l'Ouest représentait 33 % et 52 % des volumes de production mondiaux et africains, respectivement (CUA/OCDE, 2022). Le Nigéria est le premier producteur de la planète, comptant à lui seul pour 23.5 % de la production mondiale. Malgré une production élevée, la région peine toutefois à capter la demande internationale (émanant en partie de la diaspora), le manioc d'Afrique de l'Ouest ne représentant ainsi que 0.33 % des exportations mondiales de manioc (ITC, 2022b).

Le manque de crédits abordables empêche la pleine réalisation du potentiel de rendement du manioc. En Sierra Leone, seuls 2 % des agriculteurs ont ainsi accès au crédit, canaux informels compris. En outre, 80 % de ceux parvenant à y accéder subissent des retards dus à la complexité des processus administratifs (Coulibaly et al., 2014). La levée des freins au financement, notamment grâce aux institutions de micro-finance et aux financements du développement, peut aider à l'acquisition de variétés de manioc à meilleur rendement, ainsi que d'engrais, pesticides et autres équipements agricoles (Coulibaly et al., 2014 ; MoFA of Ghana, 2019). Par

Encadré 7.3. La chaîne de valeur du manioc en Afrique de l'Ouest (suite)

exemple, au Ghana, qui affiche les taux de productivité les plus élevés de la région, avec un rendement moyen de 21 tonnes métriques par hectare (Mt/ha) (Acheampong et al., 2021), la productivité reste toutefois inférieure au potentiel de rendement, estimé à 45 Mt/ha (MoFA of Ghana, 2019). L'amélioration de l'accès des agriculteurs au crédit pourrait donc augmenter la production tout en contribuant à la sécurité alimentaire.

L'augmentation de la production régionale de dérivés du manioc à valeur ajoutée peut remplacer certains produits d'importation. Servant d'intrant dans de nombreux produits alimentaires (nouilles, desserts traditionnels, édulcorants), le manioc peut aussi être utilisé dans différentes industries non alimentaires, en substitution de produits largement importés. La majeure partie de l'amidon à usage industriel en Afrique de l'Ouest est ainsi importée, pour un montant total de 51.3 millions USD en 2020 (OCDE, 2020), alors que l'amidon de manioc pourrait parfaitement s'y substituer ; tout comme la farine de manioc de haute qualité peut être utilisée à la place de la farine de blé (CABRI, 2019 ; ITC, 2022b), ou encore l'éthanol à base de manioc peut remplacer l'éthanol destiné aux secteurs des boissons, de l'alimentation, des produits pharmaceutiques et du secteur manufacturier, comme l'illustrent avec succès les distilleries Allied Atlantic au Nigéria et l'usine d'alcool YUEN au Bénin (ITC, 2022b).

L'investissement dans les équipements agricoles, les installations post-récolte et les services de transport tout au long de la chaîne de valeur du manioc peut contribuer à atténuer l'incertitude des prix et les perturbations de l'approvisionnement. La volatilité des prix du marché, le faible accès au financement des équipements et le manque de services de lutte contre les maladies et les nuisibles constituent des freins majeurs à l'augmentation de la production des petits exploitants (Adebayo et Silberberge, 2020 ; Coulibaly et al., 2014). La volatilité des prix du marché en particulier accentue les besoins des producteurs en installations de stockage, qui leur permettent de conserver leurs récoltes jusqu'au retour de prix plus favorables. La volatilité induite de l'offre intérieure oblige à importer des produits dérivés, entravant ainsi l'émergence de nouveaux centres de transformation industriels (Adebayo et Silberberge, 2020). Le sous-investissement dans les infrastructures routières peut en outre entraîner des retards de transport, au risque d'abîmer les cargaisons, la récolte du manioc se faisant souvent pendant la saison des pluies (CABRI, 2019). Les coûts de transport du manioc frais représentent par ailleurs 5 à 10 % des coûts variables totaux de la transformation (ITC, 2022b). La résolution des problèmes de transport en améliorant la résistance des routes aux conditions climatiques saisonnières difficiles, et en localisant les producteurs et transformateurs à proximité des marchés, contribuerait donc à renforcer la chaîne de valeur du manioc. Des initiatives comme le « Root and Tuber Improvement and Marketing Programme », au Ghana, ont rencontré un certain succès en travaillant avec des groupes de producteurs de manioc pour améliorer leurs pratiques productives, malgré différents défis sur le plan du financement et de l'efficacité (MoFA of Ghana, n.d.).

Pour la plupart petites, informelles et fragmentées, les entreprises du secteur de la transformation et de la distribution des produits alimentaires ne représentent pas des cibles d'investissement attrayantes. En Afrique, le secteur de la transformation alimentaire se caractérise par la présence de quelques grandes entreprises à forte productivité du travail, mais d'une myriade de micro- et petites entreprises informelles à faible productivité (ReSAKSS, 2022). Au Ghana, plus de 70 % de la transformation des produits agricoles relève ainsi de petites entreprises informelles : 85 % des entreprises agro-alimentaires du pays sont des micro-entreprises ; 7 %, de très petites entreprises ; 5 %, de petites entreprises ; et seulement 3 %, des entreprises de taille moyenne. Les réseaux de distribution informels de l'Afrique de l'Ouest sont en outre mal outillés pour faire face à l'essor de la demande et de l'offre. Les acteurs du marché informel tels que les

petites échoppes, les marchés de rue, les stands de nourriture, les marchands ambulants et les vendeurs de rue dominent la distribution alimentaire (Allen, Heinrigs et Heo, 2018). Or, ces entreprises informelles et micro-entreprises ne représentent pas des opportunités d'investissement viables, et limitent l'augmentation des capacités en amont de la chaîne.

L'expérience du marché et l'expertise formelle globalement limitées des entreprises informelles réduisent les bénéfices et entravent l'innovation de produit. L'omniprésence des entreprises informelles limite l'innovation technique, le transfert de connaissances, le contrôle de la qualité, la création de valeur ajoutée et les liens le long des chaînes de valeur agroalimentaires (Owoo et Lambon-Quayefio, 2018). Les coopératives offrent certes un moyen d'organiser les entreprises informelles, mais ne permettent pas les mêmes économies d'échelle et la même efficacité de mise en œuvre des technologies que les grandes entreprises formelles. La plupart des chaînes de valeur de la transformation des produits alimentaires de base en Afrique de l'Ouest sont actuellement dans leur phase initiale ou sur le point d'entrer dans une phase de développement. Sans innovation dans les technologies de production et amélioration des pratiques commerciales, le nombre d'entreprises continue d'augmenter et les bénéfices de diminuer. Une masse critique d'entreprises dotées de capacités solides en matière d'innovation de produit, de méthodes de production, de gestion interne, de ventes et de marketing reste donc à créer (Badiane et al., 2022).

En Afrique de l'Ouest, des inégalités persistent entre hommes et femmes en matière de droits fonciers, notamment pour les terres agricoles. Trois des huit pays africains où, en vertu de la loi, le mari a, en sa qualité de chef de famille, le contrôle et la propriété des actifs et des biens (dont les parcelles et terres agricoles) se trouvent ainsi en Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale et Guinée-Bissau) (OCDE, 2021c).

Les projets d'irrigation offrent un formidable potentiel d'investissement durable. On a longtemps considéré que seuls les projets d'irrigation à grande échelle du continent permettaient de générer de bons rendements financiers et de stimuler la croissance de la productivité agricole. Or, d'après des estimations récentes, dans une grande partie de l'Afrique, le taux de rendement interne des investissements dans les projets d'irrigation à grande échelle n'est que de 7 à 17 %, tandis que celui des projets à petite échelle se situe entre 26 et 28 % (Abebrese, 2017).

De bonnes interactions entre les grandes enseignes de supermarchés et les producteurs locaux peuvent améliorer la productivité et la durabilité des chaînes de valeur agroalimentaires en Afrique de l'Ouest

Les supermarchés peuvent contribuer à la transformation des chaînes de valeur agroalimentaires de l'Afrique de l'Ouest, pour autant que certaines conditions clés soient réunies. Les chaînes de valeur agroalimentaires constituent l'interface entre les producteurs agricoles des zones rurales et la population en plein essor des consommateurs urbains, à la demande alimentaire en constante évolution (Barret et al., 2022). Quatre acteurs centraux du marché sont indispensables à la transformation des chaînes de valeur agroalimentaires : les organisations de producteurs, le secteur public, l'agro-industrie et la finance (Elbehri, 2013). Les détaillants sophistiqués, en particulier les supermarchés, occupent quant à eux une position stratégique, tout en jouant le rôle d'intermédiaire financier. Reardon, Liverpool-Tasie et Minten (2021) pointent ainsi le rôle de premier plan joué par les supermarchés, aux côtés des grandes entreprises agroalimentaires, dans la transformation du secteur en Amérique latine, en Europe centrale et orientale et en Asie. Si l'Afrique de l'Ouest offre d'importants débouchés commerciaux aux supermarchés, deux conditions essentielles – la stabilité de l'environnement macroéconomique et la fiabilité de l'exécution des contrats – y font toutefois souvent défaut.

Les supermarchés peuvent structurer les chaînes de valeur locales, réduisant ainsi la fragmentation et améliorant l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement. La fragmentation des chaînes de valeur agroalimentaires de l'Afrique de l'Ouest est source de pertes d'efficacité limitant la productivité du travail. Au Ghana, l'augmentation de la part d'emploi du secteur du commerce de gros et de détail, passée de 17 % en 2000 à 25 % en 2010, n'a par exemple pas entraîné de hausse correspondante de la production économique (BAfD/OCDE/PNUD, 2016). Les supermarchés peuvent à cet égard jouer un rôle intéressant. Ils créent en effet souvent des liens en amont avec les producteurs agricoles, permettant ainsi la suppression des coûts intermédiaires et une mise en lien direct avec les marchés urbains (Barrett et al., 2022 ; Reardon, Liverpool-Tasie et Minten, 2021). L'achat direct des produits en vrac auprès des producteurs primaires (ici les agriculteurs) leur permet de les commercialiser dans leurs points de vente à un prix relativement abordable, tout en réduisant les coûts de transport et en contribuant ainsi à l'atténuation de l'empreinte écologique de la chaîne de valeur agroalimentaire. Ils investissent aussi parfois directement dans la transformation, à l'instar de Friesland Campina WAMCO (filiale multinationale au Nigéria) et de son programme de développement laitier. Ce grand fabricant de produits laitiers intervient ainsi directement auprès des agriculteurs locaux afin de les aider, grâce à son soutien technique, à améliorer le rendement par vache, la qualité du lait cru et les conditions d'hygiène, ainsi que l'alimentation, l'élevage et la gestion de l'exploitation.

L'interaction des supermarchés avec les producteurs locaux peut contribuer à l'amélioration de la qualité des produits. Les supermarchés ont en effet généralement des exigences de qualité, du fait notamment de leur visibilité auprès des régulateurs et des organismes de normalisation de la qualité. Certains supermarchés servent en outre d'intermédiaires pour l'exportation de produits alimentaires bruts locaux, comme l'igname et le manioc, en forte demande à l'international, mais cultivés uniquement dans certaines régions, notamment en Afrique de l'Ouest. Les producteurs locaux sont alors incités à respecter des normes de qualité plus élevées, afin de satisfaire aux normes des systèmes d'approvisionnement nationaux des supermarchés et aux exigences produit des marchés d'exportation. Si les exigences de qualité peuvent varier selon les différents segments du marché intérieur, la certification d'innocuité est, elle, commune à tous les produits d'un type donné (BAfD/OCDE/PNUD, 2014 ; Weatherspoon et Reardon, 2003).

Les supermarchés peuvent néanmoins présenter des risques sur le plan de la durabilité, en particulier de l'inclusion sociale, mais des stratégies d'atténuation sont possibles.

- **Exclusion des producteurs ne satisfaisant pas le niveau d'efficacité attendu :** Lorsqu'ils achètent en gros, les supermarchés tablent sur des tarifs préférentiels et des économies d'échelle que les petits producteurs et fournisseurs d'intrants ne sont pas en mesure d'assurer. Des solutions politiques adaptées sont alors nécessaires pour atténuer les effets de taille et garantir l'inclusion des petits exploitants vulnérables dans les chaînes de valeur agroalimentaires. L'une d'elles consisterait à fixer des critères pour l'intégration en amont des supermarchés (c'est-à-dire l'inclusion des producteurs dans les opérations des supermarchés, par exemple via une gestion combinée des stocks). Pouvant être calibrés en fonction de la taille des supermarchés, ces critères contribueraient à minimiser la répercussion des coûts des supermarchés sur les producteurs dès lors qu'ils ont un intérêt à leur réussite. L'application coordonnée de réglementations fiscales et commerciales par les gouvernements ouest-africains pourrait en outre stimuler l'investissement des grandes enseignes de supermarchés dans les producteurs locaux et leur accompagnement, à l'heure où certaines d'entre elles préfèrent encore parfois importer leurs produits de l'extérieur de la région.

- **Effets d'éviction des normes de qualité** : Face à l'introduction de normes de qualité plus strictes par les supermarchés, les petits producteurs, qui ne peuvent souvent pas assumer les coûts de mise en conformité sans aide extérieure, risquent de se retrouver exclus. Les partenariats public-privé peuvent alors soutenir le renforcement des capacités des petits acteurs de la chaîne de valeur agroalimentaire afin d'atténuer ce risque. Le manque de connaissances, de compétences et de capacités entravant l'efficacité des investissements, des interventions ciblées sont nécessaires pour développer les compétences des agriculteurs, renforcer les programmes formels de formation dans le domaine agricole (ingénierie agricole, conservation des aliments, nutrition, entre autres) et investir dans les activités de recherche-développement.
- **Pression sur la productivité** : Face aux exigences accrues des supermarchés envers les petits producteurs en termes de volume, certains d'entre eux risquent, s'ils ne sont pas en mesure d'atteindre les niveaux de production requis, de se trouver exclus des segments d'aval plus développés des chaînes de valeur agroalimentaires. Des politiques de réseaux peuvent contribuer à atténuer ce risque, en incitant tout d'abord les petits exploitants à mettre en commun leur production afin d'atteindre les objectifs de production, mais en décourageant aussi tout comportement de monopsonne (tirer profit d'une position d'acheteur unique) du côté des supermarchés en les incitant à renforcer leurs liens avec les fournisseurs. Dans de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest, les petits marchés de quartier sont un lieu incontournable des activités commerciales quotidiennes. La mise en œuvre de politiques favorisant la connexion de ces marchés fragmentés permettrait d'améliorer les normes, la quantité et la qualité des produits, ainsi que l'efficacité des marchés.
- **Empreinte environnementale** : Les supermarchés représentent, d'après diverses estimations, une source majeure de risques environnementaux. Sont ainsi pointés du doigt des taux de consommation de plastiques à usage unique par habitant extrêmement élevés en Afrique de l'Ouest, principalement attribuables aux emballages des commerces de détail (Jambeck et al., 2018 ; Miezah et al., 2015). Au vu de ces éléments, les politiques doivent donc inciter les supermarchés à se joindre aux efforts de durabilité environnementale. En investissant dans des systèmes de gestion des déchets et en collaborant avec d'autres acteurs de la chaîne de valeur, notamment les financiers, ils peuvent par exemple contribuer à rendre les chaînes de valeur agroalimentaires plus respectueuses de l'environnement (Adam et al., 2020). Si une telle transformation passe par la gestion des déchets, elle ne saurait toutefois se faire sans l'évolution d'autres domaines dans lesquels les chaînes de valeur agroalimentaires ont une empreinte environnementale. Le groupe Shoprite offre à cet égard un exemple instructif : il a obtenu en août 2022 des prêts d'un montant total d'environ 208 millions USD à l'appui de sa stratégie globale de durabilité, visant notamment l'augmentation de la part d'énergies renouvelables dans sa consommation totale d'électricité, le recyclage des cartons et plastiques, la promotion de l'emballage durable et l'efficacité énergétique.

Les politiques de soutien à la transformation productive du secteur agroalimentaire en Afrique de l'Ouest peuvent stimuler l'investissement durable

Forte et en pleine expansion, la demande locale et régionale de produits alimentaires de qualité offre une occasion unique d'impulser la transformation durable du secteur agroalimentaire en Afrique de l'Ouest. Elle permet aux pays de la région d'œuvrer à l'amélioration de l'efficacité et des normes de durabilité de la production et des chaînes

d'approvisionnement, et de renforcer leur résilience aux chocs mondiaux grâce à l'intégration régionale (CUA/OCDE, 2022). Le secteur agroalimentaire de la région offre ainsi un cadre unique de convergence des objectifs de durabilité économique, sociale et environnementale.

Au vu de la diversité des économies ouest-africaines, la transformation des chaînes de valeur agroalimentaires de la région ne pourra se faire sans l'adoption d'approches contextualisées et coordonnées. Les pays devront, dans la mesure du possible, mobiliser l'investissement privé, tout en faisant appel, le cas échéant, aux financements publics et du développement. Ce chapitre a mis en évidence les importantes différences intra-régionales de capacité de production (voir le Tableau 7.1), à la lumière desquelles les actions pourront être adaptées. L'équilibre à trouver entre investissements publics et privés variera ainsi d'un pays à l'autre :

- À l'heure actuelle, les investissements privés ciblent principalement les agro-industries de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Nigéria et du Togo, qui attirent la plus grosse part des IDE à destination de la région. Ces pays pourront s'orienter vers les cofinancements et le partage des risques entre secteur public et privé, ainsi que les mesures d'échelle, mettant à profit leurs vastes marchés et leur attractivité sur le plan de l'investissement étranger.
- Le Bénin, le Burkina Faso, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, le Niger, le Sénégal et la Sierra Leone comptent parmi les pays les moins avancés, aux marchés intérieurs pour la plupart plus limités. Ces économies pourront opter pour la spécialisation des produits et l'intégration dans les marchés et chaînes de valeur de pays plus importants (comme la chaîne de valeur de la mangue séchée du Mali à Koulikoro et Sikasso). Elles peuvent, pour ce faire, être soutenues par un accès préférentiel à l'aide au développement, des investissements publics stratégiques et des partenariats avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et des économies plus importantes de la région (programmes d'échange de compétences, notamment).
- L'État insulaire du Cabo Verde pourra, quant à lui, mettre à profit ses ressources marines.

Les institutions financières nationales peuvent améliorer l'accès des petits exploitants au financement des activités d'aval et à l'assurance

Malgré les problèmes de gouvernance, les institutions financières publiques restent d'importantes sources de financement pour les producteurs agricoles. Les banques de développement agricole financées par l'État et les systèmes de garantie des crédits agricoles se sont répandus dans les années 1970, mais n'ont, pour la plupart, pas obtenu les résultats escomptés et ont dû cesser leurs activités. Parmi les raisons de ces piètres performances, le traitement préférentiel accordé aux grands exploitants agricoles et aux personnes jouissant de certaines relations politiques, les détournements de fonds, la faiblesse des taux de remboursement des prêts et le déséquilibre de dépenses fortement axées sur l'achat d'intrants et de produits agricoles (Domke, 2022 ; Salami et Arawomo, 2013). Les gouvernements ont toutefois mis en œuvre des réformes pour permettre aux banques de développement agricole de fournir des services financiers viables et durables à tous les segments des populations rurales. Les institutions financières nationales, régionales, continentales et mondiales – telles que la Banque de développement agricole du Ghana, la Banque de développement de l'Afrique de l'Ouest, la Banque africaine de développement (BAfD) et le Fonds international de développement agricole (FIDA) – continuent d'ailleurs de fournir des services financiers essentiels aux producteurs agricoles, souvent jugés non solvables par les banques commerciales.

Voici quelques exemples de programmes de financement agricole en Afrique de l'Ouest parvenant à conjuguer l'octroi de crédits à une formation à la productivité et des exigences de durabilité :

- Le FIDA a cofinancé le Projet d'appui au mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques (ProMIFA) au Togo, qui prévoit l'octroi de financements agricoles aux PME et petits exploitants sur la période 2019-25. Initialement axé sur les principales chaînes de valeur agropastorales (notamment riz, maraîchage, maïs et élevage de volailles), ce projet vise à renforcer les connaissances financières et la maîtrise des plans d'affaires chez ses bénéficiaires, principalement des femmes et des jeunes. Il est conforme aux priorités du Plan de développement national quinquennal du pays pour la période 2018-22 et met en œuvre l'un des piliers stratégiques de la feuille de route 2025 du ministère de l'Agriculture : l'accélération du mécanisme d'incitation au financement agricole (FIDA, 2018).
- NSIA Banque Côte d'Ivoire et la Banque de développement du Ghana veillent à l'intégration de critères de durabilité dans le financement agricole, en évaluant diverses composantes sociales et environnementales à tous les stades du crédit (Anesvad Foundation, 2020 ; MoF of Ghana, 2022).
- L'Initiative ouest-africaine pour une agriculture intelligente face au climat (*West African Initiative for Climate-Smart Agriculture [WAIGSA]*) est un fonds de financement mixte piloté par l'Afrique de l'Ouest visant à encourager l'adoption de ce type de pratiques agricoles chez les petits exploitants. Regroupant des capitaux publics et concessionnels, le fonds permet l'octroi aux organisations d'agriculteurs et aux agro-industries de prêts pouvant aller jusqu'à 1 million USD à des taux d'intérêt subventionnés. Il aurait permis d'améliorer la sécurité alimentaire de 90 000 ménages agricoles à travers la région (Climate Finance Lab, n.d.).

Les instruments de financement apportant un soutien global aux activités d'aval des chaînes de valeur agroalimentaires doivent être renforcés. Pour pallier les déficiences des chaînes de valeur, d'importants financements et une coordination étroite entre bailleurs de fonds et bénéficiaires peuvent être nécessaires (Encadré 7.4). Voici trois instruments de financement en usage :

- Le Fonds africain pour la sécurité alimentaire (*Africa Food Security Fund [AFSF]*) a été créé pour répondre aux besoins des PME agricoles n'entrant pas dans le champ des grands fonds d'investissement privés et des banques commerciales. Il se concentre principalement sur la transformation, la distribution et la fourniture d'intrants agricoles tels que les engrais et les services agronomiques. Il investit dans des PME à fort potentiel de croissance des chaînes de valeur agroalimentaires en vue d'améliorer la sécurité alimentaire à travers le continent. Son portefeuille, d'une valeur de 100 millions USD, est géré par Zebu Investment Partners et soutenu par des investissements de la Banque africaine de développement, de British International Investment et de la Banque européenne d'investissement. La plupart des interventions de l'AFSF ont lieu en Afrique de l'Ouest – compte tenu de la taille de sa population par rapport au reste du continent –, en particulier dans des pays défavorisés comme le Mali et le Sénégal. Au moins 20 emplois directs devraient être créés par million USD investi, au bénéfice de plus de 14 000 petits exploitants agricoles, principalement des femmes (BAfD, 2019 ; BII, n.d.).
- Au Ghana, l'Outgrower and Value Chain Fund, en vigueur depuis 2011, fournit des crédits abordables pour des investissements à moyen et long terme autour d'une triade impliquant une association de cultivateurs sous-traitants, un opérateur technique ou un acheteur, et une banque participante. Les programmes de sous-

traitance sont des accords contractuels conclus entre d'une part, des agriculteurs, à titre individuel ou collectif, et d'autre part, des entreprises ayant besoin d'un approvisionnement stable en produits agricoles (Felgenhauer et Wolter, 2009). Ces relations commerciales coordonnées entre producteurs, transformateurs et négociants permettent l'intégration dans la chaîne de valeur agricole.

- En 2022, la BAFD a débloqué une enveloppe de 127 millions USD pour désenclaver les zones à fort potentiel d'agriculture, de sylviculture et d'élevage à l'est du Niger. Ce projet entend également soutenir les chaînes de valeur agricoles grâce à la création de centres pour les agriculteurs et à l'installation d'unités de laiterie (BAFD, 2022).

Les produits d'assurance agricole peuvent renforcer la résilience des agriculteurs aux chocs climatiques et catastrophes naturelles, tout en améliorant leur accès au crédit. Les institutions financières étant plus enclines à accorder des prêts aux agriculteurs assurés, les systèmes d'assurance peuvent aider les producteurs à développer et améliorer leurs activités. Le continent africain affiche toutefois une part minime (0,5 %) dans le secteur mondial de l'assurance agricole. À titre de comparaison, l'Amérique du Nord (55 %), l'Europe et l'Asie (20 % chacune) comptent à elles seules pour la quasi-totalité des primes d'assurance agricole dans le monde (Fonta et al., 2018). Les systèmes d'assurance indicelle climatique pourraient néanmoins changer la donne. Au lieu de se fonder sur les pertes déclarées, ils se basent sur des taux prédéterminés en cas de périodes prolongées de sécheresse, d'inondations, d'ouragans, etc. Malgré leur faible taux de pénétration sur le continent – dû à l'implication limitée des ménages agricoles dans les premières étapes des initiatives pilotes –, l'adoption de ce type de produits progresse en Afrique de l'Ouest. Créé en 2019, OKO Mali propose par exemple des produits d'assurance indicels aux petits producteurs de maïs et de coton ne bénéficiant pas de services bancaires. Accessible via une simple interface mobile, il fournit des solutions d'assurance abordables aux agriculteurs de Côte d'Ivoire, du Mali et de l'Ouganda, et assure un règlement immédiat des sinistres (OKO, n.d.).

Encadré 7.4. Rôle des partenariats public-privé dans l'augmentation de la valeur ajoutée de la production rizicole au Sénégal

Conjuguant soutien stratégique et pratique, les partenariats public-privé peuvent s'avérer des outils efficaces pour améliorer la compétitivité et l'inclusivité des chaînes de valeur agroalimentaires. La chaîne de valeur du riz en offre un exemple intéressant. La production rizicole locale ne couvre qu'environ 60 % de la demande intérieure dans les 15 pays membres de la CEDEAO. En 2021, les importations de riz ont ainsi coûté à l'Afrique de l'Ouest environ 3,7 milliards USD (Dione et Toto, 2022).

Il apparaît donc essentiel de soutenir la production locale, en particulier dans les pays où la demande intérieure est forte, comme au Sénégal. Dans ce pays affichant une consommation annuelle moyenne de riz par habitant de 85 kg (FCPB, 2022), le gouvernement a par exemple soutenu la création d'une entreprise privée de transformation et de distribution de la production rizicole locale, dirigée par un consortium réunissant un réseau de négociants importateurs, des organisations de producteurs et des transformateurs. Ces investissements ont notamment rapidement permis l'amélioration de la qualité de la production rizicole et des capacités de transformation (Elbehri, 2013). En complément des investissements dans les activités de transformation, le Fonds commun pour les produits de base (FCPB) du Sénégal apporte un soutien financier de 1,46 million USD aux rizeries locales et à leurs petits fournisseurs, tout en veillant à la construction de canaux d'irrigation et à la modernisation des équipements (FCPB, 2022).

Le numérique élargit les possibilités d'accès des petits exploitants au crédit agricole. Compte tenu des taux d'accès au numérique relativement élevés parmi les petits exploitants agricoles, les solutions numériques offrent aux institutions financières un potentiel encore largement inexploité pour permettre l'accès des entreprises agroalimentaires et producteurs agricoles informels à leurs produits de crédit et d'assurance. Parmi les différentes initiatives d'inclusion des canaux numériques, la plateforme SABEX de la Sterling Bank, au Nigéria, est une solution blockchain permettant aux agriculteurs d'utiliser leur production comme garantie, de stocker leurs récoltes dans des installations dédiées et de réaliser des transactions commerciales (Sterling, n.d.). Des partenariats avec des plateformes numériques telles que Thriv'Afric, au Nigéria, qui collectent des données complètes sur les transactions de crédit, peuvent par ailleurs améliorer la cote de solvabilité des agriculteurs et éviter ainsi la nécessité de garanties.

Les politiques d'intégration régionale et les programmes territorialisés peuvent jouer des rôles complémentaires dans le renforcement des chaînes de valeur agroalimentaires

La suppression progressive des droits de douane intra-africains dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine offre non seulement aux pays d'Afrique de l'Ouest la possibilité d'intensifier leurs échanges commerciaux, mais aussi d'encourager les investissements dans les segments d'aval des chaînes de valeur agroalimentaires. Dans l'ensemble, l'Afrique de l'Ouest présente un niveau plus élevé d'intégration en amont des chaînes de valeur agroalimentaires pour les exportations hors de la région que pour celles intra-régionales. Une part plus importante de ses exportations sert donc d'intrants pour les exportations des pays non ouest-africains, attestant du rôle prépondérant des produits agricoles dans les exportations de l'Afrique de l'Ouest (CUA/OCDE, 2022). La réduction des barrières commerciales intra- et extra-régionales devrait permettre l'augmentation des rendements des investissements stratégiques dans les chaînes de valeur agroalimentaires nationales spécialisées (dont la transformation).

La CEDEAO fournit un cadre de politique agricole régionale. Adoptée en 2005, la politique agricole de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (*Economic Community of West Africa Agricultural Policy [ECOWAP]*) soutient ainsi le développement de programmes agricoles à travers la région. Elle propose notamment un système de suivi et d'évaluation en ligne afin de faciliter la collecte des données, l'analyse et le partage des connaissances. Sa mise en œuvre repose sur trois axes complémentaires : i) la formulation de plans nationaux d'investissement agricole ; ii) la formulation d'un plan régional d'investissement agricole pour la mise en place de programmes régionaux dédiés à des thématiques spécifiques, comme la gestion des ressources naturelles partagées ; et iii) l'élaboration de politiques régionales et d'instruments politiques dédiés (CEDEAO, n.d.). Les évaluations réalisées dans le cadre du processus d'examen « ECOWAP+10 » s'interrogent néanmoins sur la cohérence et la coordination de la mise en œuvre de cette politique, et appellent à davantage d'attention sur les segments post-récoltes et commercialisation des chaînes de valeur agricoles (Oxfam, 2015 ; CSAO/OCDE, 2015).

Les pays peuvent coordonner leurs stratégies agro-industrielles par le biais de l'ECOWAP. Les pays se sont engagés dans divers types de stratégies industrielles axées sur l'exportation. Les cultures de rente destinées à l'exportation, comme l'industrie du coton au Burkina Faso, se sont ainsi avérées utiles comme source de devises étrangères dans les économies les plus pauvres, mais n'ont eu qu'un impact limité sur la réduction de la pauvreté, en raison d'une transformation locale insuffisante. Le Sénégal offre à cet égard un exemple riche d'enseignements : comptant parmi les pays les moins avancés, il est toutefois parvenu à établir des chaînes de valeur alimentaires résilientes (comme le riz et les légumes frais) répondant à la fois aux besoins des consommateurs locaux et à la

demande régionale croissante d'exportations agricoles. Il a pour ce faire mis en place des politiques ciblées pour les entrepreneurs locaux, ainsi que des partenariats public-privé et des centres de services agricoles. La duplication des stratégies n'est toutefois pas sans risques. Dans les années 2000, la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest dépendaient ainsi des importations de volailles bon marché en provenance de l'Union européenne, ce qui a déstabilisé leur capacité de production nationale. Bien utilisée, l'ECOWAP peut aider les pays de la région à éviter les conflits commerciaux et faciliter l'expansion et la spécialisation.

Les programmes territorialisés visant à encourager les investissements durables dans les activités d'aval de la chaîne de valeur agroalimentaire doivent figurer au centre des plans de développement nationaux et des stratégies régionales. Ces programmes offrent aux responsables politiques des outils pour soutenir l'industrialisation des chaînes de valeur agroalimentaires par les économies d'échelle et la spécialisation (infrastructures de production à grande échelle et échange de connaissances, par exemple), ainsi que les synergies multisectorielles (création d'infrastructures partagées, notamment) (Tableau 7.3). Il est essentiel de les intégrer dans les stratégies régionales et continentales, telles que le Programme des agro-parcs africains communs (*Common African Agro-Parks Programme* [CAAP]) de l'Union africaine, l'une des initiatives concrètes prises pour la mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, dans la droite ligne de l'Agenda 2063 et de l'engagement pris à Malabo de tripler les échanges intra-africains dans les secteurs de l'agriculture et des services (UA, 2021).

Tableau 7.3. Outils de promotion des investissements dans le secteur agricole

Outil de promotion des investissements	Objectif global	Niveau géographique	Rôle de l'investissement public	Profil du groupe cible
Agro-pôles	- Liaison entre les réseaux	Régional ou provincial, à proximité de la zone de production	Croissance des économies d'agglomération et promotion de l'action collective	Entreprises multinationales et nationales de l'agro-industrie, et entreprises de construction
Parcs agro-industriels (notamment parcs agro-technologiques, parcs scientifiques et parcs agro-éco-industriels)	- Création de valeur ajoutée - Transformation agroalimentaire verte - Recherche et innovation	Urbain, facilité d'accès à la zone de production	Mise en commun des infrastructures, installations logistiques et services dédiés	Entreprises de l'agro-industrie, prestataires de services spécialisés et entreprises de logistique
Zone spéciale de transformation agro-industrielle	- Transformation - Promotion des exportations et des IDE	Urbain, souvent à proximité d'une zone portuaire	Cadres économiques et réglementaires avantageux, mise en commun des infrastructures et des services	Entreprises de l'agro-industrie, prestataires de services spécialisés et entreprises de logistique
Incubateurs agricoles	- Entrepreneurat et innovation	Urbain	Infrastructures communes et services dédiés pour la création et l'accompagnement des nouvelles entreprises agroalimentaires	Start-up de l'agro-industrie, capital-risque et investisseurs providentiels
Corridors agricoles	- Planification intégrée des interventions en matière d'infrastructures et d'agro-industrie	Régional, national ou supranational ; agglomération linéaire s'étendant sur des centaines ou des milliers de kilomètres	Investissements dans les infrastructures, réformes des politiques commerciales et réglementaires, et plans de développement sectoriels	Entreprises multinationales et nationales de l'agro-industrie, et entreprises de construction, etc.

Source : Compilation des auteurs à partir de FAO (2017), *Territorial Tools for Agro-industry Development: A Sourcebook*, www.fao.org/3/i6862e/i6862e.pdf.

Les stratégies nationales des pays d'Afrique de l'Ouest peuvent poursuivre le développement des zones spéciales de transformation agro-industrielle, qui leur offrent la possibilité de produire des exportations à plus forte valeur ajoutée. L'efficacité et la productivité peuvent ainsi se trouver renforcées par l'amélioration des liens entre la production post-récolte et l'apport de valeur ajoutée au sein de l'agro-pôle. La zone transfrontalière du Triangle SKBo, créée en 2018 à cheval sur les régions de

Bobo-Dioulasso (Burkina Faso), Korhogo (Côte d'Ivoire) et Sikasso (Mali), vise par exemple à attirer les investissements privés dans l'agro-industrie et l'industrie minière, sur plus de 6 millions d'hectares (CUA/OCDE, 2019 ; CNUCED, 2021). Au Nigéria, le programme de 538 millions USD de zones spéciales de transformation agro-industrielle et la zone de libre-échange de Lekki en sont d'autres exemples.

La levée des obstacles infrastructurels est un préalable indispensable à l'amélioration du commerce intra-régional au sein des chaînes de valeur agroalimentaires (CUA/OCDE, 2022). Dans les pays d'Afrique de l'Ouest, les lacunes sur le plan infrastructurel sont importantes et varient considérablement (PPIAF, 2022). Les outils de promotion des investissements agricoles (Tableau 7.3) peuvent s'avérer une approche efficace pour combler les lacunes infrastructurelles spécifiques au secteur agroalimentaire, dans la mesure où ils concourent à différentes chaînes de valeur en fournissant des infrastructures et des services d'appui gérés de manière centralisée. En Côte d'Ivoire, le Projet de pôle agro-industriel dans le nord prévoit ainsi la mise en place de cinq sites appelés à servir de centres de stockage, de conditionnement secondaire et de transformation primaire pour les produits agricoles ; il comprend en outre la construction de barrages, de routes rurales, de centres de santé et d'écoles, ainsi que d'infrastructures pour la pêche et la production animale (BAfD, 2023 ; Fonds OPEP, 2021).

Les plans nationaux d'investissement agricole (PNIA) peuvent mettre davantage l'accent sur l'agro-alimentaire et les chaînes d'approvisionnement rurales et urbaines, notamment via les réseaux de distribution et de logistique dans les villes intermédiaires. Les PNIA suivant les cadres de la CEDEAO en sont actuellement à leur deuxième génération (expiration vers 2025-26). Les prochaines générations pourraient mieux cibler les investissements dans les activités d'aval des chaînes de valeur agroalimentaires. La connexion des chaînes d'approvisionnement rurales et urbaines par le biais des PNIA pourrait transformer des secteurs à valeur ajoutée comme l'agro-alimentaire, la stratégie de marque et le marketing. Dans son deuxième PNIA (2018-21), le Ghana se fixait par exemple comme objectif d'augmenter la transformation secondaire et tertiaire locale des fèves de cacao à 50 % de la production annuelle, contre 30 % en 2017-18 (MoFA of Ghana, 2018). Dans le cadre des PNIA, des villes intermédiaires à l'emplacement stratégique peuvent également être promues pôles logistiques (accueillant par exemple des installations de stockage pour les produits agricoles périssables). Les villes peuvent en outre accroître la productivité des chaînes de valeur industrielles et agricoles en fournissant différentes infrastructures, notamment des routes et des réseaux de transport (BAfD/OCDE/PNUD, 2015 ; OCDE/PSI, 2020).

Agropoles, structures d'appui, bailleurs de fonds internationaux et partenaires techniques peuvent tous contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et des pratiques agricoles

Les agropoles peuvent offrir une solution efficace de soutien à la sécurité alimentaire, comme l'illustre l'exemple du Bénin. Depuis le début des années 2000, une quarantaine d'agropoles ont été créées à travers le continent africain pour assurer la sécurité alimentaire et accélérer la transition d'une agriculture de subsistance à un développement agro-industriel. Les agropoles du Bénin se démarquent à ce titre par leur réussite. Dans le cadre de sa stratégie de transformation du secteur agricole, le gouvernement béninois a ainsi identifié 13 produits agricoles prioritaires. Depuis 2016, le Programme national de développement de la filière Ananas encourage la production durable et la compétitivité de l'ananas dans les agropoles afin de valoriser son potentiel local (Jones, 2021). En 2021, l'ananas pain de sucre du plateau d'Allada au Bénin est ainsi devenu la première indication géographique protégée du pays par l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle. Bien qu'il s'agisse là d'un réel succès, la plupart des pays de la région n'ont

pas d'agence spécialisée dans la sécurité alimentaire à même de superviser l'industrie de transformation de l'ananas ou restent à la traîne en matière de certification des produits (normes de l'Organisation internationale de normalisation [ISO], entre autres) (Schreinemachers et al., 2022).

Avec des financements supplémentaires, les structures d'appui, tels que la recherche agricole, les incubateurs agricoles et les associations interprofessionnelles, pourraient réorienter le soutien aux petits exploitants vers des pratiques soucieuses de productivité et de durabilité. La recherche agricole pourrait notamment jouer un rôle essentiel dans l'amélioration du développement des produits des entreprises agro-alimentaires (Owoo et Lambon-Quayefio, 2018). Les incubateurs agricoles peuvent quant à eux promouvoir la qualité des produits : ils sont propices à l'innovation, regroupant entrepreneurs, équipes pluridisciplinaires et expérimentées d'experts et de tuteurs, organismes de recherche et investisseurs (FAO, 2017). De leur côté, les associations interprofessionnelles des pays francophones d'Afrique de l'Ouest peuvent contribuer à la mise en commun de ressources et d'informations pour les PME, mais sont confrontées à des problèmes de financement (Shepherd et al., 2009). Un soutien public leur serait bénéfique et leur permettrait, en cascade, de contribuer au développement des PME. Des programmes comme la Carte de recommandations d'engrais et de semences pour l'Afrique de l'Ouest, plateforme en ligne fournissant des informations sur les semences améliorées, les recommandations d'engrais appropriés et les bonnes pratiques agricoles en fonction de chaque zone agro-écologique (FeSeRWAM, n.d.), peuvent contribuer à la diffusion des pratiques agricoles les plus récentes auprès des agriculteurs d'Afrique de l'Ouest.

Les fermes Shonga, dans l'État de Kwara au Nigéria, se sont illustrées par leur succès. Elles ont invité 13 agriculteurs commerciaux du Zimbabwe à venir développer l'élevage laitier, l'aviculture et les cultures de rente, avec des ressources financières provenant de cinq banques nigérianes via l'entité ad hoc « Shonga Farms Holding Limited » (SFH). Leur réussite tient principalement au juste équilibre trouvé entre aide publique et investissement privé majoritaire. Elles emploient jusqu'à 4 500 travailleurs pendant les périodes agricoles creuses et 7 000 durant les périodes de forte activité. Elles transforment 40 000 poulets et 50 000 litres de lait par jour, principalement pour le marché régional de Kwara. Elles affichent en outre l'un des rendements de manioc les plus élevés du continent, qu'elles transforment pour exportation hors d'Afrique (CUA/OCDE, 2019 ; Mickiewicz et Olarewaju, 2020).

Les bailleurs de fonds internationaux et les partenaires techniques peuvent soutenir des programmes d'amélioration de la sécurité alimentaire et des pratiques agricoles, mais leur appropriation locale doit être une priorité. La Nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition (*New Alliance for Food Security and Nutrition* [NAFSAN]), créée en 2012 sous les auspices du G8, visait à encourager les initiatives à l'appui de la sécurité alimentaire en stimulant l'investissement privé et en accélérant l'apport de capitaux privés en faveur du secteur agricole africain. Les évaluations menées au niveau national ont toutefois fait état de résultats mitigés, dus au manque de coordination, d'appropriation et de leadership, ainsi qu'à la mauvaise gestion et gouvernance du programme (Badiane et al., 2018). Ce cas illustre bien l'importance de l'appropriation, qui permet la transformation des ressources financières en actifs et compétences locales. Une collaboration entre bailleurs de fonds internationaux et partenaires techniques locaux a ainsi permis le renforcement de la sécurité alimentaire et l'amélioration des pratiques agricoles dans un élevage de crevettes au Cabo Verde (Encadré 7.5).

Encadré 7.5. Élevage de crevettes au Cabo Verde

À la fin des années 2000, l'aquaculture est introduite à Calhau (île de São Vicente) afin de répondre à la demande de consommation locale de crevettes. À l'époque, toutes les crevettes consommées au Cabo Verde étaient importées (PSI, 2009).

Le projet initial a bénéficié d'un financement d'une institution bancaire nationale et d'un cofinancement du programme d'investissement du gouvernement néerlandais pour le secteur privé. Au nombre des parties prenantes actuelles figurent le partenaire local SUCLA, connu pour ses conserves de thon, l'entreprise brésilienne Universo, spécialisée dans le commerce de gros et de détail des produits de la mer, et l'entreprise allemande SINN Power, axée sur les solutions d'énergie renouvelable.

En 2022, la ferme d'élevage de crevettes Fazenda do Camarão a produit environ 40 tonnes de crevettes, avec l'objectif de doubler sa production d'ici 2023. La consommation totale de crevettes au Cabo Verde s'élève à environ 115 tonnes par an. Malgré le potentiel d'exportation, l'idée reste donc de donner la priorité au marché intérieur.

Fonctionnant principalement aux énergies éolienne et solaire, la ferme a été certifiée par des labels environnementaux et de qualité tels que Global GAP, HACCP et BAP. Elle promeut en outre une approche d'économie circulaire et est autosuffisante pour la production de larves. Ses crevettes sont nourries avec des farines de maïs et de poisson de l'île voisine de São Nicolau. Avec près de 40 employés (principalement des femmes), elle est le premier employeur du village de Calhau.

Notes

1. Calculs des auteurs à partir de FAOSTAT (2022a).
2. Voir <https://www.nepad.org/caadp> (consulté le 2 mars 2023).
3. Calculs des auteurs à partir de fDi Intelligence (2022). En raison du faible nombre de projets d'IDE dans les agro-industries, les valeurs annuelles sont très volatiles et seul le montant total pour la période 2017-22 est présenté.
4. Calculs des auteurs à partir d'OCDE (2022b).
5. Calculs des auteurs à partir de FAOSTAT (2022d).

Références

- Abebrese, F.K.A. (2017), « Investing in irrigation for agriculture productivity in Africa », Africa Up Close blog, Wilson Center, 4 octobre, <https://africaupclose.wilsoncenter.org/investing-in-irrigation-for-agriculture-productivity-in-africa/>.
- Acheampong, P.P. et al. (2021), « Research and development for improved cassava varieties in Ghana: Farmers' adoption and effects on livelihoods », *Cassava – Biology, Production and Use*, IntechOpen, www.intechopen.com/chapters/76626.
- Adam, I. et al. (2020), « Policies to reduce single-use plastic marine pollution in West Africa », *Marine Policy*, vol. 116, www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0308597X19304865#bib35.
- Adebayo, W.G. et M. Silberberge (2020), « Poverty reduction, sustainable agricultural development, and the cassava value chain in Nigeria », in *The Palgrave Handbook of Agricultural and Rural Development in Africa*, Palgrave Macmillan, Cham, https://doi.org/10.1007/978-3-030-41513-6_24.
- Adeyonu, A.G. et al. (2021), « An assessment of broiler value chain in Nigeria », *Open Agriculture*, vol. 6/1, pp. 296-307, www.degruyter.com/document/doi/10.1515/opag-2020-0168/html.
- AfricaNews (2023), « Ghana to conclude IMF deal in March - Akufo-Addo hopes », 7 février, www.africanews.com/2023/02/07.
- AIE (2022), « Greenhouse gas emissions from Energy Data Explorer », *Data and Statistics* (base de données), Agence internationale de l'énergie, www.iea.org/data-and-statistics/data-tools/greenhouse-gas-emissions-from-energy-data-explorer (consulté en octobre 2022).
- Ali, Z. et al. (2020), « Long-term impact of West African food system responses to COVID-19 », *Nature Food*, vol. 1, pp. 768-770, www.nature.com/articles/s43016-020-00191-8.

- Allen, T. et P. Heinrigs (2016), « Les nouvelles opportunités de l'économie alimentaire ouest-africaine », *Notes ouest-africaines*, n° 1, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/5jlvfj4968jb-en>.
- Allen, T., P. Heinrigs et I. Heo (2018), « Agriculture, alimentation et emploi en Afrique de l'Ouest », *Notes ouest-africaines*, n° 14, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/dc152bc0-en>.
- Amadou, H. et al. (2012), « A comparison between urban livestock production strategies in Burkina Faso, Mali and Nigeria in West Africa », *Tropical Animal Health and Production*, vol. 44, pp. 1631-1642, <https://doi.org/10.1007/s11250-012-0118-0>.
- Anesvad Foundation (2020), *2020 Impact Investment Report: Socially Responsible Investment*, www.anesvad.org/wp-content/uploads/2022/02/ANESVAD-IMPACT-REPORT-2020.pdf.
- AUDA-NEPAD (2017), « CAADP – Country Progress », page web, Union africaine-Nouveau partenariat économique pour le développement de l'Afrique, www.nepad.org/caadp/country-progress.
- Badiane, O. et al. (2022), « The rise of Africa's processing sector and commercialization of smallholder agriculture », in *2022 ReSAKSS Annual Trends and Outlook Report*, Regional Strategic Analysis and Knowledge Support System, www.resakss.org/sites/default/files/2022_ator_individual_chapters/Chapter%20ReSAKSS_AW_ATOM_2022.pdf.
- Badiane, O. et al. (2018), *An Assessment of the New Alliance for Food Security and Nutrition: Synthesis Report*, Regional Strategic Analysis and Knowledge Support System/African Growth and Development Policy Modeling Consortium, <https://au.int/sites/default/files/documents/34472-doc-nafsn20full20report20with20annexes.pdf>.
- BAfD (2023), « Côte d'Ivoire - Projet de pôle agro-industriel dans le nord (2 PAI-NORD) », Résumé du projet, Banque africaine de développement, <https://projectsportal.afdb.org/dataportal/VProject/show/P-CI-AA0-030> (consulté le 20 février 2023).
- BAfD (2022), « Niger : la Banque africaine de développement accorde un prêt de 127 millions de dollars pour désenclaver les zones agropastorales à l'est du pays », communiqué de presse, 17 mars, www.afdb.org/fr/news-and-events/press-releases/niger-la-banque-africaine-de-developpement-accorde-un-pret-de-127-millions-de-dollars-pour-desenclaver-les-zones-agropastorales-lest-du-pays-50109.
- BAfD (2019), « Project Summary Note - Africa Food Security Fund », Groupe de la Banque africaine de développement, www.afdb.org/en/documents/document/project-summary-note-africa-food-security-fund-107391.
- BAfD/OCDE/PNUD (2016), *Perspectives économiques en Afrique 2016 : Villes durables et transformation structurelle*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/aeo-2016-fr>.
- BAfD/OCDE/PNUD (2015), *Perspectives économiques en Afrique 2015 : Développement territorial et inclusion spatiale*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/aeo-2015-fr>.
- BAfD/OCDE/PNUD (2014), *Perspectives économiques en Afrique 2014 : Les chaînes de valeur mondiales et l'industrialisation de l'Afrique*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/aeo-2014-fr>.
- Banque mondiale (2022a), *Indicateurs du développement mondial* (base de données), <https://data.worldbank.org/products/wdi> (consulté le 12 janvier 2023).
- Banque mondiale (2022b), « L'insécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest nécessite une réponse adaptée au climat dans un contexte de crises », article, 8 septembre, www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2022/09/08/west-africa-food-insecurity-demands-climate-smart-response-amid-multiple-crises.
- Banque mondiale (2021), « Agriculture, valeur ajoutée (% du PIB) », *World Bank Databank*, <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NV.AGR.TOTL.ZS> (consulté le 28 janvier 2023).
- Banque mondiale-KNOMAD (2022), *Remittances* (base de données), Global Knowledge Partnership on Migration and Development et Banque mondiale, www.knomad.org/data/remittances (consulté le 19 décembre 2022).
- Barrett, C.B. et al. (2022), « Agri-food value chain revolutions in low- and middle-income countries », *Journal of Economic Literature*, vol. 60/4, pp. 1316-1377, <https://pubs.aeaweb.org/doi/pdfplus/10.1257/jel.20201539>.
- BII (n.d.), « Africa Food Security Fund I », British International Investment, www.bii.co.uk/en/our-impact/fund/africa-food-security-fund-i/#:~:text=AFSF%20will%20invest%20in%20businesses,as%20ofertiliser%20and%20agronomic%20services (consulté le 20 janvier 2023).
- Boimah, M. et al. (2022), « Doing it right to alleviate poverty: Application of the sustainable food value chain development framework to Ghana's poultry sector », *International Journal of Agricultural Sustainability*, vol. 20/7, pp. 1454-1469, www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/14735903.2022.2152605.
- CABRI (2019), *The Role of Governments in Developing Agriculture Value Chains: Case Study 2: Rice and Cassava Value Chains*, Policy Dialogue, Collaborative Africa Budget Reform Initiative, Afrique du Sud, www.cabri-sbo.org/uploads/files/Documents/Case-Study-2_Rice-and-Cassava-ENG.pdf.

- CEDEAO (n.d.), « À propos de l'ECOWAP », Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, <https://ecowap.ecowas.int/about-ecowap> (consulté le 6 mars 2023).
- CEPII (2023), *BACI: International Trade Database at the Product-Level* (base de données), www.cepii.fr/CEPII/en/bdd_modele/bdd_modele_item.asp?id=37 (consulté le 1 février 2023).
- Climate Finance Lab (n.d.), « The West African Initiative for Climate Smart Agriculture », page web, www.climatefinancelab.org/project/africa-climate-smart-agriculture/ (consulté le 6 mars 2023).
- CNUCED (2021), *Guide sur les zones économiques spéciales en Afrique : Vers une diversification économique à travers le continent*, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Genève, https://unctad.org/system/files/official-document/diaeia2021d3_fr.pdf.
- CNUCED (2019), *Rapport 2019 sur le développement économique en Afrique : Made in Africa - Les règles d'origine : un tremplin pour le commerce intra-africain*, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Genève, https://unctad.org/system/files/official-document/aldcafrica2019_en.pdf.
- Coulibaly, O. et al. (2014), *Regional Cassava Value Chains analysis in West Africa: A Case Study of Nigeria*, CORAF/WECARD, <https://doi.org/10.13140/2.1.3421.6001>.
- CSAO/OCDE (2015), *ECOWAP+10 : Mutations de l'économie agro-alimentaire et implications*, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE, www.oecd.org/swac/publications/ECOWAP10.pdf.
- CUA/OCDE (2022), *Dynamiques du développement en Afrique 2022 : Des chaînes de valeur régionales pour une reprise durable*, CUA, Addis-Abeba/Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/f92ecd72-fr>.
- CUA/OCDE (2019), *Dynamiques du développement en Afrique 2019 : Réussir la transformation productive*, Éditions OCDE, Paris/CUA, Addis-Abeba, <https://doi.org/10.1787/291046f7-fr>.
- Dione, N. et E. Toto (2022), « Senegal hones its home-grown rice to cut dependence on Asian imports », Reuters, 20 octobre, www.reuters.com/markets/commodities/senegal-hones-its-home-grown-rice-cut-dependence-asian-imports-2022-10-20/.
- Domke, B. (2022), « Towards a renaissance of agricultural development banks in sub-Saharan Africa? », *Rural 21*, 19 décembre, www.rural21.com/english/current-issue/detail/article/towards-a-renaissance-of-agricultural-development-banks-in-sub-saharan-africa.html.
- Eeswaran, R. et al. (2022), « Current and future challenges and opportunities for livestock farming in West Africa: Perspectives from the case of Senegal », *Agronomy*, vol. 12/8, www.mdpi.com/2073-4395/12/8/1818.
- Elbehri, A. (2013), *Rebuilding West Africa's Food Potential: Policies and Market Incentives for Smallholder-Inclusive Food Value Chains*, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et International Fonds international de développement agricole, <https://reliefweb.int/report/mali/rebuilding-west-africas-food-potential-policies-and-market-incentives-smallholder>.
- FAO (2017), *Territorial Tools for Agro-industry Development: A Sourcebook*, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome, www.fao.org/3/i6862e/i6862e.pdf.
- FAO (2015), *Agricultural Growth in West Africa*, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome, www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/Agricultural_Growth_in_West_Africa_-_Market_and_policy_drivers_-_OSAN.pdf.
- FAOSTAT (2022a), « Valeur de la Production Agricole », *Production* (base de données), www.fao.org/faostat/fr/#data/QV (consulté le 27 février 2023).
- FAOSTAT (2022b), « Cultures et produits animaux », *Commerce* (base de données), www.fao.org/faostat/fr/#data/TCL (consulté le 27 février 2023).
- FAOSTAT (2022c), « Cultures et produits animaux », *Production* (base de données), www.fao.org/faostat/fr/#data/QCL (consulté le 27 février 2023).
- FAOSTAT (2022d), « Profil statistique national sur l'investissement », *Investissement* (base de données), www.fao.org/faostat/fr/#data/CISP (consulté le 27 février 2023).
- FAOSTAT (2022e), « Flux de développement de l'Agriculture », *Investissement* (base de données), www.fao.org/faostat/fr/#data/EA (consulté le 27 février 2023).
- FCPB (2022), « Turning Senegal's rice self-sufficiency vision into reality », Fonds commun pour les produits de base, 25 novembre, www.common-fund.org/turning-senegals-rice-self-sufficiency-vision-reality.
- fDi Intelligence (2022), *fDi Markets* (base de données), www.fdiintelligence.com/fdi-markets (consulté le 19 août 2022).
- Felgenhauer K. et D. Wolter (2009), « Outgrower schemes – Why big multinationals link up with African smallholders », OCDE, Paris, www.oecd.org/dev/41302136.pdf.
- FeSeRWAM (n.d.), « À propos de FeSeRWAM », La carte de recommandations d'engrais et de semences pour l'Afrique de l'Ouest », <https://feserwam.org/> (consulté le 6 mars 2023).

- FIDA (2018), *Proposed Loan and Grant under the Debt Sustainability Framework to the Togolese Republic for the Shared-risk Agricultural Financing Incentive Mechanism Support Project*, Fonds international de développement agricole, <https://webapps.ifad.org/members/lapse-of-time/docs/english/EB-2018-LOT-P-25.pdf?attach=1>.
- FMI (2023a), *Perspectives de l'économie mondiale* (base de données), édition d'avril 2023, Fonds monétaire international, www.imf.org/en/Publications/WEO/weo-database/2022/April (consulté en avril 2023).
- FMI (2023b), « List of LIC DSAs for PRGT-Eligible Countries », IMF DSA Publication, Fonds monétaire international, www.imf.org/external/Pubs/ft/dsa/DSAlist.pdf.
- FMI (2022a), *Perspectives de l'économie mondiale* (base de données), édition d'octobre 2022, Fonds monétaire international, www.imf.org/en/Publications/WEO/weo-database/2022/October (consulté en octobre 2022).
- FMI (2022b), *Balance of Payments and International Investment Position Statistics (BOP/IIP)* (base de données), Fonds monétaire international, <https://data.imf.org/?sk=7A51304B-6426-40C0-83DD-CA473CA1FD52> (consulté le 22 novembre 2022).
- FMI (2022c), *Investment and Capital Stock Dataset (ICSD)* (base de données), Fonds monétaire international, <https://data.imf.org/?sk=1CE8A55F-CFA7-4BC0-BCE2-256EE65AC0E4> (consulté en octobre 2022).
- Fonds OPEP (2021), « The Northern Agro-Industrial Pole Project », page web, <https://opecfund.org/operations/list/the-northern-agro-industrial-pole-project> (consulté le 28 janvier 2023).
- Fonta, W.M. et al. (2018), « Estimating farmers' willingness to pay for weather index-based crop insurance uptake in West Africa: Insight from a pilot initiative in Southwestern Burkina Faso », *Agricultural and Food Economics*, vol. 6/11, <https://agrifoodecon.springeropen.com/articles/10.1186/s40100-018-0104-6>.
- GIIN (2015), *The Landscape for Impact Investing in West Africa*, Global Impact Investing Network, <https://thegiin.org/research/publication/westaficareport/>.
- Hershey, C. et al. (2000), « Expanding the competitive edge in diversified markets », in *FAO: A Review of Cassava in Asia with Country Case Studies on Thailand and Viet Nam* (vol. 3), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome, www.fao.org/3/y1177e/y1177e.pdf.
- Hollinger, F. et J. Staatz (2015), *Agricultural Growth in West Africa: Market and Policy Drivers – Chapter 7*, FAO, Banque africaine de développement et CEDEAO, Rome, www.fao.org/3/i4337e/i4337e.pdf.
- Howeler, R. et al. (2013), *Save and Grow: Cassava: A Guide to Sustainable Production Intensification*, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome, www.fao.org/3/a-i3278e.pdf.
- ITC (2022a), *Made by Africa: Creating value through integration*, Centre du commerce international, Genève, <https://intracen.org/media/file/13012>.
- ITC (2022b), *West Africa Competitiveness Programme Regional Investment Profile – Summary: Cassava Value Chain*, Centre du commerce international, Genève, <https://intracen.org/media/file/12415>.
- Jambeck, J. et al. (2018), « Challenges and emerging solutions to the land-based plastic waste issue in Africa », *Marine Policy*, vol. 96, pp. 256-263, www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0308597X17305286.
- Jones, S. (21 septembre 2021), « Value Chain Analysis for Development (VCA4D) - Benin // Pineapple », Europa, <https://europa.eu/capacity4dev/value-chain-analysis-for-development-vca4d/wiki/222-benin-pineapple>.
- Juvonen, K. et al. (2019), « Unleashing the potential of institutional investors in Africa », *AfDB Working Papers*, n° 325, Banque africaine de développement, Abidjan, www.afdb.org/sites/default/files/documents/publications/wps_no_325_unleashing_the_potential_of_institutional_investors_in_africa_crv1.pdf.
- Lipton, G. (2022), « Investing time: The growth of green finance in West Africa », *Landscape News*, 26 mai, <https://news.globallandscapesforum.org/57332/investing-time-the-growth-of-green-finance-in-west-africa/>.
- Mgbenka, R.N. et E.N. Mbah (2016), « A review of smallholder farming in Nigeria: Need for transformation », *International Journal of Agricultural Extension and Rural Development*, Vol. 3/2, www.eajournals.org/wp-content/uploads/A-Review-of-Smallholder-Farming-In-Nigeria.pdf.
- Mickiewicz, T. et T. Olarewaju (2020), « New venture evolution of migrants under institutional voids: Lessons from Shonga Farms in Nigeria », *International Small Business Journal*, vol. 38/5, pp. 404-423, <https://doi.org/10.1177/0266242619896266> (consulté le 6 mars 2023).
- Miezah, K. et al. (2015), « Municipal solid waste characterization and quantification as a measure towards effective waste management in Ghana », *Waste Management*, vol. 46, pp. 15-27, www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0956053X15301185.

- MoF of Ghana (2022), « Summary of Environmental and Social Management System (ESMS) -Development Bank Ghana », Ministry of Finance of Ghana, 2 mars, <https://mofep.gov.gh/news-and-events/2022-03-02/summary-of-environmental-and-social-management-system-development-bank-ghana>.
- MoFA of Ghana (2019), *Medium Term Expenditure Framework (MTEF) for 2019-2022*, Ministry of Food and Agriculture of Ghana, <https://mofep.gov.gh/sites/default/files/pbb-estimates/2019/2019-PBB-MoFA.pdf>.
- MoFA of Ghana (2018), *Investing for Food and Jobs (IFJ): An Agenda for Transforming Ghana's Agriculture (2018–2021)*, Ministry of Food and Agriculture of Ghana, https://mofa.gov.gh/site/images/pdf/National%20Agriculture%20Investment%20Plan_IFJ.pdf.
- MoFA of Ghana (n.d.), « Root & Tuber Improvement & Marketing Programme (RTIMP) », page web, Ministry of Food and Agriculture of Ghana, <https://mofa.gov.gh/site/programmes/42-root-tuber-improvement-marketing-programme-rtimp> (consulté le 6 mars 2023).
- National Pension Commission (2006), *Regulation of Investment of Pension Fund Assets*, www.pencom.gov.ng/wp-content/uploads/2017/04/1448884140_Regulation_on_Investment_of_Pension_Funds31.pdf.
- Nyang'oro O. et G. Njenga (2022), « Pension funds in sub-Saharan Africa », *WIDER Working Paper 2022/95*, www.wider.unu.edu/sites/default/files/Publications/Working-paper/PDF/wp2022-95-pension-funds-in-sub-saharan-africa.pdf.
- OCDE (2022a), « Versements d'aide (APD) vers les pays et régions [CAD2a] », OECD.Stat (base de données), <https://stats-1.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=TABLE2A> (consulté le 15 décembre 2022).
- OCDE (2022b), « Mobilisation », OECD.Stat (base de données), https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=DV_DCD_MOBILISATION (consulté en février 2023).
- OCDE (2021a), *Private Philanthropy for Development: Data for Action Dashboard* (base de données), Éditions OCDE, Paris, <https://oecd-main.shinyapps.io/philanthropy4development/> (consulté en novembre 2022).
- OCDE (2021b), *Actifs des fonds de pension* (base de données), <https://data.oecd.org/fr/pension/actifs-des-fonds-de-pension.htm> (consulté en septembre 2022).
- OCDE (2021c), *SIGI 2021 Regional Report for Africa*, Social Institutions and Gender Index, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/a6d95d90-en>.
- OCDE/CENUA/BAfD (2022), *Dynamiques de l'urbanisation africaine 2022 : Le rayonnement économique des villes africaines*, Cahiers de l'Afrique de l'Ouest, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/aa4762cf-fr>.
- OCDE/PSI (2020), *Rural Development Strategy Review of Ethiopia: Reaping the Benefits of Urbanisation*, Les voies de développement, Centre de développement de l'OCDE, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/a325a658-en>.
- OEC (2020), « ECOWAS », *Observatory of Economic Complexity* (database), <https://oec.world/en> (consulté en janvier 2023).
- OKO (n.d.), « Qui êtes-vous ? », page web, <https://fr.oko.finance/> (consulté le 6 mars 2023).
- Owoo, N.S. et M.P. Lambon-Quayefio (2018), « The agro-processing industry and its potential for structural transformation of the Ghanaian economy », in *Industries without Smokestacks: Industrialisation in Africa Reconsidered*, Oxford, <https://academic.oup.com/book/12695/chapter/162725066>.
- Oxfam (2022), « Investing in family farming to end hunger crises in West Africa », article, 10 mai, <https://westafrica.oxfam.org/en/latest/press-release/investing-family-farming-end-hunger-crisis-west-africa>.
- Oxfam (2015), « ECOWAP: A Fragmented Policy. Development partners and regional institutions should address leadership and coordination issues in order to build a common agricultural policy for West Africa », *Oxfam Briefing Paper*, www-cdn.oxfam.org/s3fs-public/file_attachments/bp-ecowap-fragmented-policy-131115-en.pdf.
- PAM (2022), *Assessment of the Risks and Impact of the Russian-Ukrainian Agricultural Production on the ECOWAS Region*, CEDEAO, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et Programme alimentaire mondial, <https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000139841/download/>.
- PIND (2011), *A Report on Cassava Value Chain Analysis in the Niger Delta*, Foundation for Partnership Initiatives in the Niger Delta, Abuja, <https://ndpifoundation.org/wp-content/uploads/2018/09/Cassava-Value-Chain-Analysis.pdf>.
- PPIAF (2022), « West Africa: PPIAF supports the region's first PPP framework », article, 13 avril, *Public-Private Infrastructure Advisory Facility*, https://ppiaf.org/feature_story/west-africa-ppiaf-supports-region%E2%80%99s-first-ppp-framework.

- PSI (2009), *Project Overview 2009*, Programme d'investissement du gouvernement néerlandais pour le secteur privé, La Haye, https://english.rvo.nl/sites/default/files/2013/12/PSI%20project%20overview%202009_1.pdf.
- Reardon, T., L.S.O. Liverpool-Tasie et B. Minten (2021), « Quiet revolution by SMEs in the midstream of value chains in developing regions: Wholesalers, wholesalers, logistics, and processing », *Food Security*, <https://link.springer.com/content/pdf/10.1007/s12571-021-01224-1.pdf>.
- ReSAKSS (2022), *Annual Trends and Outlook Report: Agrifood Processing Strategies for Successful Food Systems Transformation in Africa*, Regional Strategic Analysis and Knowledge Support System, www.resakss.org/node/6863.
- Salami, A. et D.F. Arawomo (2013), « Empirical analysis of agricultural credit in Africa: Any role for institutional factors », *Travaux de recherche du Groupe de la Banque africaine de développement*, n° 192, www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/Working_Paper_192_-_Empirical_Analysis_of_Agricultural_Credit_in_Africa_-_Any_Role_for_Institutional_Factors.pdf.
- Salla, A. (2017), *Review of the Livestock/Meat and Milk Value Chains and Policy Influencing Them in West Africa*, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, www.fao.org/3/i5275e/i5275e.pdf.
- Schreinemachers, P. et al. (2022), « The dynamics of Africa's fruit and vegetable processing sectors », in *2022 Annual Trends and Outlook Report*, ReSWAKSS, www.resakss.org/node/6863.
- SFI (2019), *Creating Markets in Burkina Faso*, Société financière internationale, www.ifc.org/wps/wcm/connect/f45fd7a3-f8be-430b-bd9f-eb958ebe2d89/201907-CPSD-Burkina-Faso-EN.pdf?MOD=AJPERES&CVID=mNf5Bxk.
- Shepherd, A.W. et al. (2009), *Commodity Associations: A tool for Supply Chain Management*, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome, <https://cgspace.cgiar.org/handle/10568/24936>.
- Sterling (n.d.), « SABEX », page web, <https://sterling.ng/sabex/> (consulté le 6 mars 2023).
- SWFI (n.d.), « Top 100 Largest Sovereign Wealth Fund Rankings by Total Assets », page web, Sovereign Wealth Fund Institute, www.swfinstitute.org/fund-rankings/sovereign-wealth-fund (consulté en février 2023).
- UA (2021), « AU- Common African Agro-Parks Programme (CAAPs) proposed as an Agenda 2063 Flagship Programme for the next 10 Years Implementation Plan », communiqué de presse, 2 décembre, Union africaine, <https://au.int/en/pressreleases/20211202/au-common-african-agro-parks-programme-caaps-proposed-agenda-2063-flagship>.
- UA/AUDA-NEPAD (2020), *CAADP: Synthesis of Lessons Learned from NAIPs and RAIPs Formulation and Implementation*, Union africaine/Union africaine-Nouveau partenariat économique pour le développement de l'Afrique, www.nepad.org/caadp/publication/caadp-synthesis-of-lessons-learned-naips-and-raips-formulation-and-implementation.
- USDA ERS (2021), « Data on expenditures on food and alcoholic beverages in selected countries », *United States Department of Agriculture (USDA) Economic Research Service* (base de données), www.ers.usda.gov/topics/international-markets-u-s-trade/international-consumer-and-food-industry-trends/#data (consulté le 28 janvier 2023).
- Weatherspoon, D.D. et T. Reardon (2003), « The rise of supermarkets in Africa: Implications for agrifood systems and the rural poor », *Development Policy Review*, vol. 21/3, pp. 333-355, <https://doi.org/10.1111/1467-7679.00214>.

Annexe A. Annexe statistique

Les données compilées pour cette édition des *Dynamiques du développement en Afrique* sont accessibles en format tableau et mises à disposition gratuitement sur le site du Centre de développement de l'OCDE (<https://oe.cd/AFDD-2023-fr>). Elles comprennent de nouveaux indicateurs sociaux et économiques qui apportent un autre éclairage à l'analyse du rapport.

Tous les indicateurs sélectionnés en annexe couvrent les données nationales de l'ensemble des pays africains, ou presque, auxquels s'ajoutent la plupart des pays du monde. Cette approche permet des comparaisons à la fois entre pays africains et avec des groupes de pays similaires hors Afrique. Ces données permettront de contextualiser les analyses développées dans le rapport et donneront au lecteur la possibilité d'examiner plus en détail les données utilisées.

Les données proviennent de sources variées, notamment des données nationales annuelles harmonisées par des institutions internationales réputées, et certains indicateurs sont élaborés par les auteurs du rapport. Les chiffres seront mis à jour dès que de nouvelles données seront disponibles pour permettre au lecteur de suivre l'évolution la plus récente des indicateurs clés. Par conséquent, des différences observées entre les chiffres de l'annexe statistique et les chiffres du rapport peuvent être le reflet de modifications apportées aux tableaux de données après parution.

Accédez en ligne à l'annexe statistique sur les *Dynamiques du développement en Afrique* sur : <https://oe.cd/AFDD-2023-fr>.

Tableaux de données disponibles en téléchargement gratuit en ligne

		Téléchargez ici :
Tableau 1	Indicateurs de croissance, d'emploi et d'inégalités	https://rb.gy/xxvn4
Tableau 2	Taux de croissance annuel du PIB réel, 1990-2028	https://rb.gy/s5rin
Tableau 3	Taux de croissance annuel de la population, 1990-2028	https://rb.gy/pgyt0
Tableau 4	Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant, 1990-2028	https://rb.gy/of0x7
Tableau 5	Estimations démographiques	https://rb.gy/fy3z6
Tableau 6	Indicateurs d'éducation de base	https://rb.gy/28o3t
Tableau 7	Caractéristiques de la population active	https://rb.gy/fbaq3
Tableau 8	Ventilation sectorielle de l'économie	https://rb.gy/d9d7k
Tableau 9	Indicateurs des inégalités et de la pauvreté	https://rb.gy/2fp71
Tableau 10	Indicateurs de genre	https://rb.gy/xxgi9
Tableau 11	Infrastructure de communications	https://rb.gy/t8e28
Tableau 12	Numérisation	https://rb.gy/y27jt
Tableau 13	Indicateurs de santé de base	https://rb.gy/a8e2z
Tableau 14	Bien-être subjectif	https://rb.gy/aqtpi
Tableau 15	Décomposition de la croissance par dépenses	https://rb.gy/zyvxn
Tableau 16	Finances publiques	https://rb.gy/heeu5
Tableau 17	Intensité du commerce dans l'industrie manufacturière	https://rb.gy/wen10
Tableau 18	Diversification des exportations	https://rb.gy/f0rm1
Tableau 19	Commerce international et régional	https://rb.gy/hm6uz
Tableau 20	Apports financiers extérieurs	https://rb.gy/ipy5o
Tableau 21	Investissement et stock de capital	https://rb.gy/emh0s
Tableau 22	Retours sur investissements directs	https://rb.gy/u1rfa
Tableau 23	Durabilité écologique	https://rb.gy/09u8l
Tableau 24	Investissements publics durables et épargne nette ajustée	https://rb.gy/pazin
Tableau 25	Émissions de GES par secteur	https://rb.gy/0syr8
Tableau 26	Électricité et énergie durable	https://rb.gy/mvj6k
Tableau 27	Origine et destination géographiques de la valeur ajoutée	https://rb.gy/dgoyh
Tableau 28	Coûts du commerce international	https://rb.gy/vecil
Tableau 29	Richesse nationale	https://rb.gy/3pepq
Tableau 30	Causes environnementales des décès prématurés	https://rb.gy/9f8jc
Tableau 31	Économies informelles et emploi informel	https://rb.gy/9xr4o

Téléchargez un tableau de groupes pays ici : <https://rb.gy/37api> (voir ci-dessous).

Téléchargez le dictionnaire de données pour les variables de ces tableaux ici : <https://rb.gy/hlj82>.

Téléchargez tous les tableaux annexes dans un seul fichier Excel ici : <https://rb.gy/3v2f0>.

Des données plus complètes, y compris des séries temporelles pour toutes les variables dès les années 2000, sont également disponibles en ligne

Les chiffres présentés dans ces tableaux statistiques, à l'exception des tableaux 2 à 4, représentent les années les plus récentes pour lesquelles des données sont disponibles. L'ensemble complet des données sur les indicateurs des années 2000 à nos jours est disponible et téléchargeable en fichier Excel sur le site web: <https://rb.gy/egoyy>. Les mêmes indicateurs sont disponibles en ligne sur le portail statistique de l'OCDE à l'adresse <https://stats.oecd.org/> et en cliquant sur « Développement », suivi de « Dynamiques du développement en Afrique » dans le menu.

L'annexe statistique en ligne comprend une analyse interactive des données

En plus de permettre aux utilisateurs de télécharger toutes les données énumérées ci-dessus, l'annexe statistique en ligne sur la page web des *Dynamiques de développement en Afrique 2023* (<https://oe.cd/AFDD-2023-fr>) comprend l'outil d'analyse de données interactif *Compare Your Country* (« Comparez votre pays »). Les utilisateurs peuvent se servir de l'outil pour visualiser les séries temporelles complètes de certaines variables clés de manière interactive, en sélectionnant les pays à comparer, le type de graphique et d'autres paramètres.

Les données de l'annexe statistique sont également disponibles pour les principaux groupes de pays

L'annexe statistique présente des statistiques pour presque tous les pays du monde, ainsi que des indicateurs agrégés par groupes de pays pour permettre des analyses comparatives. Le tableau (<https://rb.gy/37api>) indiquant la classification des pays pour chaque groupe est mis à disposition dans l'annexe statistique. Les groupes de pays présentés dans l'analyse sont les suivants :

- **Les cinq régions de l'Union africaine** (Afrique australe, Afrique centrale, Afrique de l'Est, Afrique du Nord et Afrique de l'Ouest, telles que définies par le traité d'Abuja)
- **Afrique et groupes de pays de référence** (Afrique, pays asiatiques hors pays à revenu élevé, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, et monde)
- **Pays riches en ressources**

L'expression « riches en ressources » désigne les pays qui tirent une part significative de leur PIB de l'extraction des ressources naturelles dans le sol. Ces dotations en ressources naturelles peuvent avoir de profondes implications en termes de développement économique, politique et social. Dans ce rapport, les pays sont identifiés comme riches en ressources si, au cours de la décennie précédente, la contribution estimée de l'extraction d'hydrocarbures, de charbon et de minéraux à la production économique excède 10 % du PIB sur une période relative à au moins cinq ans.

- **Niveau de revenu**

La Banque mondiale s'appuie sur sa méthode Atlas¹ pour classer les pays du monde en quatre catégories selon le revenu national brut (RNB) par habitant : pays à faible revenu, pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et pays à revenu élevé.

- **Accès géographique²**

Le rapport répartit les pays en fonction de leur situation géographique : pays enclavés, pays ayant un débouché sur la mer et pays insulaires. L'accès au commerce mondial peut être compliqué par le fait qu'un pays possède ou non un littoral, sachant que

les modèles de développement des nations insulaires diffèrent de ceux des autres nations côtières. En plus de ces trois catégories, le rapport fournit des données sur les « pays en développement sans littoral » (PDSL) et les « petits États insulaires en développement » (PEID) compilées par le Bureau du Haut-représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (UN-OHRLLS).

- **Pays les moins avancés³**

L'UN-OHRLLS classe certains pays dans la catégorie des « pays les moins avancés (PMA) ». Officiellement instituée en 1971 par l'Assemblée générale des Nations Unies, cette catégorie englobe les pays affichant un faible niveau de développement socioéconomique. Trois critères entrent en ligne de compte : le revenu, le capital humain (situation de la population sur le plan sanitaire et éducatif notamment) et la vulnérabilité économique.

- **États fragiles⁴**

L'OCDE étudie la fragilité en tant que concept multidimensionnel de risques qui pourrait poser un problème critique à la capacité des pays de réaliser leurs objectifs en matière de développement, en particulier ceux énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. Sur la base des résultats de cette recherche, les pays sont classés comme « fragiles » ou « extrêmement fragiles ».

- **Communautés économiques régionales et autres organisations intergouvernementales**

Les partenariats des pays formés aux fins de l'intégration régionale ou de la coopération qui ont une importance économique ou politique et qui sont particulièrement pertinents pour l'analyse des performances économiques de l'Afrique sont inclus ici. Cela comprend les 8 communautés économiques régionales (CER) reconnues par l'Union africaine, ainsi que d'autres organisations régionales et internationales telles que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), Mercado Común del Sur (MERCOSUR), l'Union européenne (UE) et l'OCDE qui servent de points de repère. Les chiffres agrégés pour les pays PALOP (Países Africanos de Língua Oficial Portuguesa, les pays africains de langue officielle portugaise) ont été inclus en réponse à une demande des membres de ce groupe de pays.

Notes

1. Pour en savoir plus : <http://datahelpdesk.worldbank.org/knowledgebase/articles/378832-what-is-the-world-bank-atlas-method>.
2. Pour en savoir plus : www.un.org/ohrlls/fr.
3. Pour en savoir plus : www.un.org/ohrlls/fr/content/pays-les-moins-avanc%C3%A9s.
4. Pour en savoir plus : www.oecd.org/dac/conflict-fragility-resilience/listofstateoffragilityreports.htm.

Dynamiques du développement en Afrique 2023

INVESTIR DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La publication *Dynamiques du développement en Afrique* tire les leçons des expériences des cinq régions du continent – Afrique australe, centrale, de l’Est, du Nord et de l’Ouest – pour élaborer des recommandations en matière de politiques publiques et partager les bonnes pratiques sur l’ensemble du continent. Étayé par les statistiques les plus récentes, son décryptage des dynamiques de développement vise à permettre aux leaders africains de réaliser la vision stratégique de l’Agenda 2063 à tous les niveaux : continental, régional, national et local.

Cette édition explore les différentes manières dont l’Afrique peut attirer les investissements offrant le meilleur équilibre entre ses objectifs économiques, sociaux et environnementaux. Ses nouvelles données et analyses sont mises à la disposition des décideurs dans le but d’améliorer l’évaluation des risques, de renforcer les partenariats pilotés par les Africains et d’accélérer l’intégration régionale de manière à accroître les investissements durables. Deux chapitres dressent l’état des lieux des investissements en Afrique et les priorités connexes en matière de politiques publiques. Les cinq autres chapitres proposent des recommandations adaptées à chaque région dans des domaines stratégiques tels que les écosystèmes naturels, les énergies renouvelables, la finance climatique et les chaînes de valeur agroalimentaires.

Cette publication entend nourrir le débat entre gouvernements de l’Union africaine, citoyens, entrepreneurs et chercheurs. Fruit de la collaboration entre la Commission de l’Union africaine et le Centre de développement de l’OCDE, elle propose une nouvelle coopération entre pays et régions, tournée vers l’apprentissage mutuel et la préservation des biens communs.

Veillez consulter cet ouvrage en ligne : www.au.int/fr/afdd2023 et <https://doi.org/10.1787/b0920649-fr>

Cet ouvrage est publié sur le site de la Commission de l’Union africaine et sur OECD iLibrary.

Rendez-vous sur www.au.int et www.oecd-ilibrary.org pour plus d’informations.



Cofinancé par
l’Union européenne



PRINT ISBN 978-92-64-40329-1
PDF ISBN 978-92-64-82968-8



9 789264 403291